

Du val d'Anniviers à Sion

La famille de Torrenté

des origines à nos jours

Janine FAYARD DUCHÊNE

*Sic defluit aetas*¹

Introduction

*En hommage à l'historien Hans Anton von Roten*²

Avant de relater l'histoire de la famille de Torrenté, ce qui nous a naturellement conduite à en établir au préalable la généalogie, quelques remarques sur cette branche de l'histoire s'imposent.

La généalogie n'a pas bonne presse, en général, auprès des historiens universitaires. Considérée comme une discipline historique secondaire, elle n'a même pas toujours droit au qualificatif de «science auxiliaire» de l'histoire, à l'instar de la paléographie, de la diplomatique ou de l'héraldique. Elle est, la plupart du temps, abandonnée aux historiens amateurs, soucieux de meubler leurs longues années de retraite en découvrant les origines de leurs familles. Ces derniers forment des bataillons importants dans tous les dépôts d'archives d'Europe. Les directeurs de ces institutions s'en réjouissent, en général, car leurs crédits sont souvent en partie liés à la fréquentation de leurs établissements. Toutefois, dans les villes universitaires, des conflits apparaissent parfois au sein des archives où, faute de places suffisantes dans les salles de lecture, la cohabitation n'est pas toujours aisée entre ces amateurs et les jeunes chercheurs étudiants.

En outre, la plupart de ces généalogistes n'ont malheureusement pas la formation de paléographe et de latiniste leur permettant de vaincre les difficultés des textes anciens. Rares sont ceux que la passion pousse à retourner sur les bancs de l'université pour y apprendre le métier d'historien. Qu'ils en soient remerciés, tel,

Abréviations utilisées: AEV: Archives de l'Etat du Valais; ABS: Archives de la bourgeoisie de Sion; ACS: Archives du chapitre de Sion; AC: Archives communales.

¹ Cette devise, dont on ne connaît pas l'origine, fait allusion au déroulement de l'âge de la vie, au temps qui passe, ainsi qu'à l'écoulement de l'eau du torrent. Elle est citée dans l'*Armorial valaisan*, p. 260. Elle figurait dans les notes manuscrites de Jacques Etienne d'Angreville (1808-1867), de Saint-Maurice, qui prépara le premier Armorial du Valais, publié par le colonel de Mandrot en 1868 à Neuchâtel (*Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*, t. I, p. 336).

² En l'honneur du centième anniversaire de la naissance de l'abbé Hans Anton von Roten (1907-1993), docteur en droit canonique, éminent latiniste, qui fut notre guide dans cette recherche.

par exemple, Claude-Alain Sarre³, car on ne s'improvise pas historien. N'hésitons pas à dire que la généalogie souffre de l'engouement qu'elle suscite auprès des historiens amateurs, pour qui l'histoire a tendance à se limiter à celle de leurs familles.

Et pourtant cette discipline est indispensable à la majorité des historiens. Comment entreprendre une histoire politique sans savoir d'où sortent, tant du point de vue géographique que familial, les hommes de pouvoir dont on retrace l'action? Comment faire de l'histoire démographique sans reconstitution des familles? Comment étudier les groupes de pression économique sans traquer et percer à jour les facteurs familiaux ou claniques qui les lient ou les opposent? Comment aborder l'histoire des mentalités sans définir, grâce à leurs origines, les groupes sociaux objets de l'analyse?

Bien sûr, en se limitant à une famille, l'historien court le risque de s'enliser dans le détail, de se perdre dans l'infiniment petit. Mais, bien des chercheurs le proclament aujourd'hui, il faut revenir à des enquêtes pointues, à des études très détaillées des groupes humains et de leurs comportements pour mieux saisir la réalité historique⁴, souvent distordue par les hypothèses de travail et les «a priori» de certains chercheurs.

A la lecture de quelques thèses d'histoire universitaires récentes, que leurs auteurs se sentent obligés de terminer rapidement pour s'aligner sur les critères en vogue dans les thèses scientifiques et avoir ainsi poste et crédits, on perçoit qu'ils ont essentiellement voulu démontrer l'hypothèse envisagée au départ et que les documents accumulés ne sont là que pour l'appuyer⁵. L'historien oublie qu'il ne doit pas être un avocat, mais bien plutôt un policier ouvert à toutes les thèses et hypothèses. La passion de bon nombre d'historiens pour les romans policiers démontre d'ailleurs à l'évidence la parenté de ces deux démarches⁶.

³ C'est en septembre 1960, à plus de 60 ans, que Claude-Alain Sarre a présenté son mémoire de maîtrise d'histoire à l'université de Provence. Ensuite, il soutint sa thèse et écrivit plusieurs ouvrages, dont un concernant le comte de Montvallon: *Livre de raison d'un notable et académicien aixois, Casimir de Barrigue, comte de Montvallon (1774-1845)*, Versailles, 2003, 272 p.; ce personnage intéresse l'histoire du Valais, car il s'y réfugia pendant la tourmente révolutionnaire (FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 97 n. et 327).

⁴ Le professeur Philippe Henry, de l'université de Neuchâtel, s'est lancé dans cette voie. Citons deux rapports intermédiaires de recherches, effectués par ses étudiants, – qui seront sans doute publiés dans le cadre d'un ouvrage collectif de synthèse –, celui de Alain Maeder: «Approche micro-historique du mercenariat de deux villages neuchâtelois au XVIII^e siècle, l'exemple de Cressier», et celui de Béatrice Sorgesa: «L'émigration militaire neuchâteloise au XVIII^e siècle, approche monographique (Les Verrières, Cressier)», tous deux de 1992. Voir GALLY-DE RIEDMATTEN, «Le soldat valaisan», p. 88.

⁵ La conception germanique des thèses, d'esprit très juridique, induit à considérer ce travail universitaire avant tout comme un moyen d'évaluer les capacités de recherche, mais aussi d'écriture et d'esprit de synthèse d'un étudiant. Celui-ci doit être capable de défendre une «thèse». L'apport à la science historique ne semble pas toujours apparaître au premier plan des préoccupations. L'accent n'est pas mis sur l'importance de la découverte de documents nouveaux et nombreux. La rapidité avec laquelle ces thèses doivent être faites interdit de trop longues recherches dans les archives. Il demeure évident que seules des enquêtes historiques accomplies dans le long terme, qui donnent lieu à la publication de gros ouvrages ou à celle de nombreux articles très documentés, apportent du nouveau à la connaissance historique. Il est dommage que la thèse tende à devenir un simple passeport pour décrocher un emploi.

⁶ Je voudrais citer seulement deux exemples d'universitaires écrivains de romans policiers: le premier, Bartolomé Bennassar, historien moderniste, a à son actif, en plus d'une imposante bibliographie consacrée à l'histoire de l'Espagne, de Christophe Colomb au général Franco, plusieurs romans, dont l'un, *Le baptême du mort*, paru en 1962, fut porté à l'écran, en 1970, sous le titre *Le dernier saut*; quant à la seconde, l'archéologue médiéviste, chercheur au C.N.R.S., Fred Vargas, elle est actuellement l'étoile montante du «polar» francophone.

L'historien ne doit pas partir d'une idée préconçue. Il n'a pas à vérifier une hypothèse comme le font les chercheurs scientifiques. Il lui faut étudier, avec le plus grand scrupule, la plus vaste palette possible de textes concernant le sujet choisi et, ensuite seulement, en tirer les conclusions que les documents lui imposeront. Il est là pour tenter de faire revivre la complexité des événements historiques, dans toutes leurs contradictions, non pour défendre une idée, une théorie, voire une idéologie⁷.

A travers l'étude généalogique de la famille de Torrenté, nous allons essayer d'apprécier son poids politique au sein de l'élite valaisanne du XV^e au XX^e siècle. Aucune synthèse ne lui a été consacrée. N'ayant pas eu de grand bailli en son sein, elle n'a pas eu l'honneur d'être étudiée par le grand historien des familles valaisannes, Hans Anton von Roten. Cet érudit a compris que la pyramide de l'histoire sociale se construit, comme aimait à le rappeler mon maître, le professeur Roland Mousnier, «avec des grains de sable». Pendant toute sa vie, l'abbé von Roten a débusqué les fonds d'archives, traqué les documents et accumulé les moindres mentions d'un personnage. Son œuvre contredit le jugement de Gonzague de Reynold sur l'histoire qui est, selon cet auteur,

une architecture dont la solidité dépend, non de la multiplicité des petits cailloux que l'on a introduits dans ses murailles, mais du plan et des grandes lignes. L'histoire est une érudition de la plante des pieds jusqu'à la ceinture, mais de la ceinture à la tête, elle est un art de mise en place, d'interprétation, d'évocation ... Un historien sans imagination, sans intuition, sans style, ne sera jamais qu'un maçon⁸.

L'historien ne doit pas avoir honte d'être un maçon, car il se doit d'être modeste. Ses œuvres ne seront lues et citées que grâce à l'exactitude des faits rapportés, du soin avec lequel les textes anciens auront été transcrits et traduits. Les envolées lyriques, souvent empreintes de parti-pris et très vite démodées, laisseront de marbre les historiens futurs. Ce que ces derniers cherchent avant tout chez leurs prédécesseurs, ce sont des éléments solides sur lesquels bâtir leur propre travail. Les multiples «petits cailloux» accumulés par Hans Anton von Roten tout au long de sa vie constituent une œuvre incontournable pour tous ceux qui se penchent sur l'histoire du Valais. Il savait qu'en établissant des généalogies précises, recherches souvent fastidieuses et répétitives, il poursuivait, avec persévérance et modestie⁹, la reconstitution du passé dans toute sa complexité. Ses quatre-vingt-sept biographies des grands baillis sont les meilleurs des guides pour décrypter le clivage des clans de la société valaisanne, et ainsi mieux comprendre son histoire politique de la fin du XIV^e siècle à la révolution valaisanne de 1798¹⁰.

⁷ On peut rappeler ici les polémiques qui ont agité les milieux universitaires français dans les années 1960-1975, où deux écoles s'affrontaient, les marxistes et les anti-marxistes. Certes, cette polémique a été vivifiante, en incitant à la recherche, mais elle a souvent déboussolé les jeunes chercheurs, et les conclusions de bien des ouvrages de ces historiens marxistes, tel Albert Soboul, ont été très rapidement remises en question.

En Valais, on ne peut pas non plus éviter les polémiques. Seul André Donnet, en s'immergeant dans les plus fins détails de la révolution valaisanne de 1798, s'est joué de la rivalité entre les Haut et les Bas-Valaisans, à propos de l'influence de la Révolution française. La situation n'est guère meilleure pour qui veut écrire l'histoire du Valais entre 1880 et 1920: l'historien ne peut échapper au qualificatif de «radical» ou de «conservateur»!

⁸ DE REYNOLD, Gonzague, *Qu'est-ce que l'Europe?*, Fribourg, 1944, p. 39.

⁹ Le 29 septembre 1988, dans une lettre à M. Bernard de Torrenté, il insistait sur les difficultés de la recherche: «Il nous faut mettre tant de points d'interrogation dans nos pauvres travaux!» (archives privées de M. Bernard de Torrenté).

¹⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner».

Le cinq centième anniversaire de l'accession de l'un des membres de la famille de Torrenté au statut de bourgeois de Sion a paru à l'un de ses descendants, M. Bernard de Torrenté, une opportunité pour réparer une lacune de la bibliographie valaisanne, comme cela avait été le cas, il y a quelques années, pour la famille Kuntschen. L'enquête sur cette famille sédunoise, qui n'a pas non plus compté de grand bailli en son sein, m'avait permis, en particulier, d'apporter quelques précisions sur le protestantisme valaisan et de prouver l'existence d'une église «plantée» calviniste à Sion dès 1585¹¹. L'histoire des Torrenté va nous conduire à revenir sur cet important phénomène religieux, dans le cadre de son impact sur les relations sociales au sein du patriciat¹². Nous aborderons aussi un autre sujet très peu connu, le rôle des pensions du service étranger.

Sans le patient travail de lecture, en français et en allemand, accompli tout au long d'une vie par M. Bernard de Torrenté, au cours des rares loisirs que lui laissait son métier de banquier, puis pendant sa retraite, cette recherche n'aurait pas été aussi complète. Je voudrais le remercier vivement ici de m'avoir communiqué les documents en sa possession, notamment l'arbre généalogique qu'il a établi à l'aide du logiciel des Mormons, et d'avoir toujours répondu à mes questions avec la plus grande gentillesse et rapidité¹³. Il a activement participé à cette publication, plus précisément pour l'établissement de la généalogie de sa famille à la fin du XX^e siècle, ainsi que pour le choix et surtout le financement des illustrations en couleurs¹⁴.

Il peut paraître étonnant de fêter en 2007 le cinq centième anniversaire de l'entrée de la famille de Torrenté dans la bourgeoisie de Sion, alors que les généalogies trouvées dans les archives indiquent comme date d'entrée 1445¹⁵, mention relayée par des publications officielles, telles que l'*Armorial valaisan*¹⁶, l'*Almanach généalogique suisse*¹⁷ ou le *Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*¹⁸. Mais, ainsi que nous le verrons plus loin, il s'agit d'une erreur, découverte – juste-

¹¹ FAYARD DUCHÊNE, «La famille Kuntschen», p. 287.

¹² Spécialiste d'histoire moderne, c'est cette période de l'histoire que nous privilégierons. Nous ne voulons pas raconter l'histoire valaisanne à travers celle des Torrenté; en dehors du XV^e siècle et de la période dite moderne (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles), nous mettrons seulement en valeur les personnalités de premier plan de la famille.

¹³ Je me permets ici une note personnelle. En écrivant l'histoire de la famille de Torrenté, je m'acquitte d'une dette, en quelque sorte. M. Bernard de Torrenté fut, avec mes témoins de mariage, Juliette Bruttin et Charles Allet, tous deux aujourd'hui décédés, l'un des trois «vieux» sédunois qui ont le plus contribué à faciliter mon intégration affective en Valais. Il va sans dire que je n'ai aucunement l'intention de rédiger un panégyrique de la famille de Torrenté, mais d'en retracer le parcours en respectant, comme il se doit, la plus grande rigueur historique.

¹⁴ Nous voudrions remercier ici M^{mes} Danielle Allet-Zwissig, Chantal Ammann-Doubliez, ainsi que tout le personnel des Archives de l'Etat du Valais, et plus particulièrement MM. Hans-Robert Ammann, Denis Reynard, Roger Ebener, récent retraité, et M^{mes} Myriam Evéquoz-Dayen et Gabrielle Frily.

¹⁵ Voir AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 45, p. 170-174.

¹⁶ «Les frères Guillaume, Jean et Jacques, de Vernamiège, achètent des droits de fenaison en 1397; Jacques paraît comme notaire en 1414; son fils Antoine, notaire, cité 1440-1479, s'établit à Sion où il est bourgeois en 1445, bourgmestre en 1461... il est l'ancêtre de la famille sédunoise» (*Armorial valaisan*, p. 260). Précisons que cela est inexact.

¹⁷ La famille descendrait d'un Antoine, bourgeois de Sion en 1445 (*Almanach généalogique suisse*, p. 710-712).

¹⁸ Les ancêtres de la famille de Torrenté seraient un Jacques, juré d'Ayer, qui vivait vers 1250, puis un autre Jacques, devenu bourgeois de Sion en 1445 (*Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*, t. 6, p. 637-638). Il faut dire, à la décharge des auteurs des notices de ce dictionnaire, que celles-ci ont souvent été rédigées à partir des renseignements fournis par des membres des familles étudiées, qui n'étaient pas tous aptes à remplir cette mission. La plus grande rigueur historique préside, au contraire, à la rédaction de la nouvelle édition de cet important dictionnaire, en cours d'impression.

ment – par l'abbé Hans Anton von Roten. Notre érudit est ainsi à l'origine de la longue enquête menée par M. Bernard de Torrenté et M^{me} Chantal Ammann-Doubliez, qui nous plongera dans les horreurs des chasses aux sorciers de la fin du XV^e siècle.

Ainsi, les nombreux membres de la famille de Torrenté vivant en ce début du XXI^e siècle ne descendent pas d'un Jacques ou d'un Antoine de Torrenté, devenu bourgeois de Sion en 1445, mais bien d'un Pierre de Torrenté¹⁹, notaire de son état, ayant acquis le droit de bourgeoisie le 7 mars 1507²⁰, un quart de siècle après que son grand-père, lui aussi prénommé Pierre, eut été accusé à tort de sorcellerie et brûlé vif.

¹⁹ Il s'agit, selon la généalogie présentée en annexe, de Pierre (IV) de Torrenté et de son grand-père Pierre (II). Nous savons ce que cette numération a de factice et de subjectif, mais elle est bien utile pour ne pas confondre les homonymes.

²⁰ AEV, ABS, tir. 22, n° 86, fol. 22.

I. Une riche famille anniviarde

1. Les origines de la famille

Un nom latinisé

Les Torrenté, devenus bourgeois de Sion en 1507, sont originaires du val d'Anniviers. Cette belle et imposante vallée, qui avait été sous l'autorité des chanoines du chapitre de Sion²¹, fut reprise par l'évêque en 1193. Maître d'Anniviers, il nomma un vidomne pour l'administrer. Cet officier laïque était chargé de défendre par les armes, si nécessaire, les terres et les droits de l'évêque et de rendre la justice, au civil et au criminel²². Le premier vidomne apparaît en 1235, en la personne de Guillaume d'Anniviers. Cette famille était, incontestablement, la plus puissante et la plus riche de la vallée, puisqu'elle avait réussi à en prendre le nom!²³ La charge de vidomne resta dans la famille d'Anniviers; si une fille en héritait, elle devait prendre un mari capable d'en remplir les fonctions. Toutefois, l'office ne devint pas héréditaire; il pouvait faire retour à la mense épiscopale. Mais, en 1273, la famille d'Anniviers accrut encore son pouvoir en mettant la main sur un autre office, héréditaire celui-ci, la majorie. Le major s'occupait des intérêts privés de l'évêque. C'était son intendant, chargé de percevoir les revenus sur tout ce qu'il possédait dans la vallée, en terres, maisons, cens et autres droits perçus sur les feudataires, tailles sur les serfs et usages divers.

A partir de 1266, on peut dire que la grande majorité des Anniviards étaient des hommes libres. C'est le vidomne Jacques d'Anniviers qui avait fait faire «aux habitants de la vallée leur premier pas dans le chemin de l'émancipation»²⁴. Poussé par des raisons religieuses, «il avait abandonné aux Anniviards, le 13 décembre 1266, toutes les levées d'impôts, contributions et autres aides... contre des plaits et des redevances annuelles fixes (*placitis et serviciis limitatis*)»²⁵. Des serfs subsistèrent cependant.

Libres, les Anniviards s'organisèrent en communautés et surent se fédérer afin de mieux s'entraider. Déjà en 1327 on trouve la vallée partagée en quatre territoires, divisions qui perdurèrent jusqu'à la révolution de 1798. Le quart ou quartier de Vissoie comprenait les communautés de Vissoie, de la Combaz, des Frasses et de Pinsec, le quartier de Luc, celles de Luc et Chandolin, le quartier d'Ayer, celles d'Ayer et de Mission, le quartier de Grimentz, celles de Grimentz et de Saint-Jean²⁶. C'est dans le quartier d'Ayer qu'on trouve des Torrenté dès le XIII^e siècle. L'un d'entre eux, un certain Jean de Torrenté, occupait une position sociale assez en vue pour avoir été choisi comme témoin dans les actes notariés passés par la famille d'Anniviers²⁷.

²¹ Au début du XII^e siècle, les chanoines étaient chargés d'assurer le service religieux dans cette vallée, qui n'était pas encore une paroisse (ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 82).

²² SAUTHIER, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers», p. 158.

²³ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 86.

²⁴ SAUTHIER, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers», p. 160.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 227.

²⁷ Voir l'acte de donation faite par Antoinette d'Anniviers, veuve de Pierre de Venthône et novice à Hauterive, d'un cens de six fichelins de seigle à la puissante confrérie du Saint-Esprit d'Anniviers, le 6 juin 1268, et la vente du fief de Mathieu, fils du métral de Loèche, au vidomne Jacques d'Anniviers, le 16 mai 1278 (GREMAUD, t. 2, p. 124 et 274).

Il est toujours aléatoire de chercher les origines précises d'une famille au Moyen Age, car les documents n'indiquent que rarement les filiations. Vouloir établir une généalogie sûre est une mission impossible. Que sait-on de l'origine de la famille de Torrenté? Adressons-nous à l'historien du val d'Anniviers, l'abbé Erasme Zufferey (1883-1931), qui passa sa vie à dépouiller les archives notariales de sa vallée d'origine. Son œuvre est une mine pour les chercheurs actuels, mais il était le premier à déplorer l'imprécision des actes et la difficulté à se retrouver dans les nombreux homonymes, la liste des patronymes utilisés alors étant limitée.

L'origine du nom Torrenté est simple: il désigne ceux qui habitent près d'un torrent. Les Torrenté auraient vécu près du ruisseau montagneux de la Cor, à Ayer, village alors composé de deux parties séparées par une combe²⁸. Très tôt, ce qui montre un certain degré d'instruction et donc de fortune, ils auraient conservé, dans l'usage courant, la forme latinisée de leur nom, utilisée dans les actes notariés, qui transformait le «dou torrent» de la langue vernaculaire, en «de Torrente»; cet ablatif se retrouve dans d'autres noms valaisans, de Platea, de Sepibus, de Vinea ou de Vineis, par exemple. Cette latinisation a permis aux Torrenté de s'individualiser des Torrent du val d'Anniviers et d'ailleurs²⁹.

Le point sur les ancêtres de Pierre (I) de Torrenté

Zufferey nous propose une promenade à travers la vallée autour de l'année 1300 et il nous décrit, village par village, lieu-dit par lieu-dit, les gens qu'il rencontre. Laissons lui la parole:

... au bord du torrent se perpétuait une famille, type des grands propriétaires d'alors, celle des de Torrenté. Les principaux se ramènent à une souche unique, 2 ou 3 autres ne sauraient s'en éloigner. **Un Pierre ou Perronet laissa cinq fils, Jacques, Louis, Jean, Guillaume et Pierre** qui se sont partagés par égale part sa succession. Ils ont d'abord possédé, par indivis en franc alleu l'alpe de Sorebois. Ensuite chacun en particulier dispose en maître de beaucoup de terres et de véritables serfs, **Jacques s'appelle tantôt dou Torrent d'Ayer**, tantôt de Ressay, parce qu'il avait, peut-être de par sa femme, passablement de biens en cette localité. Il tenait spécialement un fief d'Isabelle de la Bâtia.³⁰ En 1304, il inféodait sa part du Vernec de Zinal pour 20 sols d'entrée, 4 de service annuel et 4 de plaisance³¹ à Jacques Panissot déjà redevable envers lui de 2 sols de service, 4 de plaisance et de la taille à miséricorde chaque 2 ans pour 3 prés au-dessus de Mission, mais sous la dépendance, ceux-là, des seigneurs d'Anniviers. Il mourait en 1307³².

Nous savons, par ailleurs, grâce aux travaux de M^{me} Chantal Ammann-Doubliez sur le premier minutier retrouvé en Valais³³, celui de maître Martin, que

²⁸ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 143.

²⁹ Aux XIII^e et XIV^e siècles, le nom «de Torrenté» était répandu en Valais, comme le montrent les documents rassemblés par l'abbé Jean Gremaud de 1875 à 1898, notamment par exemple, à «Huers», c'est-à-dire Ergisch, en 1242 (GREMAUD, t. 1, p. 366) ou à Ayent en 1376 (GREMAUD, t. 6, p. 7).

³⁰ Isabelle de la Bâtia était apparentée à la famille dominante la vallée, les Anniviers. Elle avait épousé, en troisièmes noces, le noble Richard de Villette. Sur la famille d'Isabelle et ses relations avec celle d'Anniviers, voir ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 122-123, 134-136, 204 et 229.

³¹ Il vaudrait mieux traduire le terme *placitum* par plaît, comme le fait M^{me} Chantal Ammann-Doubliez, et non par «plaisance».

³² ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 143-144.

³³ M^{me} Chantal Ammann va publier le minutier de Maître Martin, qui s'avère être le premier minutier valaisan connu.

Jacques de Réchy, dit «fils de Pierre d'Ayer, de Torrenté», avait acheté, le 17 octobre 1297, une vigne à Granges à Jean Chandelers, moyennant 46 sous payés comptant, 5 deniers de service et 10 deniers de plaît, l'acheteur s'engageant à payer la dîme³⁴. Cet achat montre que Jacques, de Réchy, de Torrenté, ne limitait pas ses activités au val d'Anniviers. Il voyait l'intérêt de posséder des vignes dans la plaine du Rhône. Cela prouve sa richesse et signifie qu'il faisait partie de la classe sociale dominante de sa vallée d'origine.

Zufferey détaille les biens de quatre des cinq fils de Pierre ou Perronet de Torrenté et précise souvent les noms de leurs serfs. Ainsi, sans être nobles, les Torrenté étaient des hommes libres ayant des serfs à leur service.

Nous avons quelques renseignements sur le frère de Jacques, **Louis**, qui épousa Agnès de Vercoren et eut un fils prénommé **Jaquemet** (ou Jacques). On sait que ce dernier possédait des droits sur l'alpage de Sorebois³⁵, des terres au Vernec et percevait la taille sur Uldric et Pierre de la Balma, pour des biens situés près de Saint-Jean, ainsi que sur Pierre de la Loye et Béatrice Niblousa, pour une ferme et des terres sises à Ayer³⁶. Il était aussi le maître de Pierre Ruvinel, qu'il libéra par testament en 1312, contre quatre livres et un bélier annuel³⁷. On voit, en effet, peu à peu le mouvement d'affranchissement des serfs gagner du terrain.

Jaquemet (ou Jacques), fils de Louis, eut un fils dénommé **Perrod** (ou Perronet). Deux actes de vente datés de 1347 et 1355 établissent la filiation paternelle de ce dernier³⁸. Perrod épousa Françoise de Cabanis, une riche héritière, d'une famille importante de Loèche, dont un rameau s'était installé dans le val d'Anniviers. Ils eurent un fils **François** qui, lui aussi, fit un beau mariage, en s'alliant avec Guillaumette, fille de Jaquemet de Saint-Jean. Un acte de reconnaissances des treize feudataires de Guillaumette nous montre que les biens qu'elle possédait, en 1369, s'étendaient sur l'ensemble du val d'Anniviers, de Fang à Zinal, et comprenaient surtout des prés, avec granges et raccards, dont une majorité à Ayer, ainsi que quelques champs et un moulin à foulon³⁹. François de Torrenté et Guillaumette de Saint-Jean, son épouse, moururent jeunes, laissant trois enfants mineurs, **Jacodus**, **Pierre** et Jaquette, qui furent confiés, le 12 décembre 1384, à leur grand-mère Françoise de Cabanis⁴⁰.

Il y a de fortes probabilités pour que ce Pierre soit l'ancêtre de la famille actuelle des Torrenté, c'est-à-dire celui que nous appellerons Pierre (I), mais les preuves formelles (notamment la filiation maternelle) manquent. Nous n'avons que des présomptions. Pierre (II), décédé en 1481, à près de 80 ans, serait le fils de notre jeune orphelin de 1384. A sa mort, Pierre (II) possédait, en effet, des droits sur l'alpage de Sorebois, comme les héritiers de Perronet de Torrenté, près de

³⁴ ACS, Min. A 2 bis, p. 32 c, acte n° 96.

³⁵ Le 27 mars 1306, Jean de Torrenté (l'un des cinq frères cités par Zufferey, mentionnés plus haut) vendit à son neveu Jaquemet, fils de feu son frère Louis, pour quatre livres, onze sols, un droit sur l'alpage de Sorebois (GREMAUD, t. 3, p. 110-111).

³⁶ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 144.

³⁷ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 200.

³⁸ Actes de vente faits à Vissoie, le premier, le 10 décembre 1347 (AEV, fonds Jean Roger et Alain Herrenschmidt, Pg 4), et le second, le 9 février 1355 (AEV, fonds Othmar Peter de Courten, Pg 39).

³⁹ Acte du 11 avril 1369 (ACS, Min. A 39, p. 9-15).

⁴⁰ ACS, Min. A 33, p. 167-168.

deux siècles plus tôt, et il figurait en juin 1437 et en février 1438 au nombre des héritiers des Cabanis⁴¹.

Nous savons ce que ces généalogies établies sans archives paroissiales ont d'aléatoire. Nous avons cependant tenté de remonter au-delà de la période pour laquelle nous avons des documents sûrs, car il nous fallait comprendre comment Pierre (II) a pu devenir l'habitant non noble le plus puissant du val d'Anniviers dans la seconde moitié du XV^e siècle.

2. Au temps de la chasse aux sorciers dans le val d'Anniviers: la tragédie de Pierre et Nycollin de Torrenté

Les débuts de Pierre (II), un notaire anniviard

Pierre (I) de Torrenté, qui décéda avant le 11 octobre 1427⁴², avait eu au moins deux fils, Jean et Pierre. Avant de nous attacher à relater la vie mouvementée de Pierre (II), l'un des plus importants personnages du val d'Anniviers au XV^e siècle, quelques mots sur Jean, d'après les renseignements recueillis par M^{me} Chantal Ammann-Doubliez, qui nous servira de guide, tout au long de notre démarche pour comprendre le drame de Pierre (II) et de son fils Nycollin.

Jean devint prêtre et eut successivement en charge les cures de Vercorin, d'Héremence, de Vex et d'Anniviers⁴³. Il eut un fils illégitime⁴⁴, phénomène courant au sein du clergé en ce milieu du XV^e siècle, et mourut endetté⁴⁵, avant le 24 février 1447⁴⁶.

Son frère, Pierre⁴⁷, vivait entre Ayer, d'où son père était originaire, et Vissoie, où il est dit posséder une maison en pierre⁴⁸, ce qui est révélateur de la richesse et de la position sociale de son propriétaire, dans un monde où la quasi-totalité des maisons de ces villages alpins étaient en bois. Il avait épousé Antoinette, fille

⁴¹ On trouve Pierre (II) de Torrenté parmi les prétendants (en son nom et en celui de Jean, fils d'Amédée de Cabanis), à l'héritage de Jeannette, fille de feu Etienne de Cabanis, épouse de feu Marc Pissiveri, un Lombard. Il est en compagnie, notamment, du major de Loèche, Etienne de Cabanis, au nom de tous les héritiers de Pierre de Cabanis, et de Pierre Schröter, en son nom et en celui de tous les héritiers de Ulrich de Cabanis (AEV, AVL 173, p. 385-386 et 522-524). En outre, citons un autre indice de preuve indirecte entre la descendance de Pierre (II) et la branche des Torrenté, dont nous avons retracé la généalogie au XIV^e siècle: vers 1510, Pierre (III) possédait une vigne à Granges (ACS, Judicalia 4/14, p. 79-83), comme Jacques de Réchy, de Torrenté, en 1297 (ACS, Min. A 2 bis, p. 32 c).

⁴² Jean de Torrenté est témoin dans un acte de vente de droits d'alpage, faite par Guillaume de Rarogne. Dans ce document, Jean, qui ne semble pas être encore entré dans les ordres, y est dit «fils de feu Pierre de Torrenté» (ACS, Min. B 56, p. 18-20).

⁴³ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 136.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ Un acte non daté, mais qui se situe sans doute à la fin de 1446 ou au tout début de 1447, révèle, notamment, une dette de 34 livres (ACS, Min. B 91, p. 3).

⁴⁶ A cette date, l'évêque Guillaume VI de Rarogne nomma à la cure de l'église paroissiale d'Anniviers, charge vacante par la mort de Jean de Torrenté, Jodoc, le fils bâtard d'Hildebrand de Rarogne (GREMAUD, t. 8, p. 352).

⁴⁷ Pierre (II) porta d'abord le prénom de Jean (AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 136). Nous retrouverons deux fois cette habitude d'appeler deux frères du même prénom (Jean) dans la génération des petits-fils de notre homme; en outre, deux filles de ce dernier s'appelèrent Jeannette.

⁴⁸ Acte du 15 mars 1451 (AEV, AC Saint-Luc, Pg 25 b).

d'Antoine Jacolat, de Fang, une payse, riche héritière⁴⁹. La famille Jacolat possédait, en plus de ses biens anniviards⁵⁰, des terres dans la Noble Contrée, comme le montre, par exemple, l'échange de biens sis à Miège, effectué le 11 février 1435 par la dite Antoinette⁵¹. Cela est significatif du statut social de cette famille, car au début du XV^e siècle, comme nous le dit Erasme Zufferey: «Seuls les riches peuvent se payer les avantages d'un double séjour. Le menu peuple ne sort pas de la vallée.»⁵² Ce n'est que peu à peu que ce nomadisme, si particulier aux Anniviards, qui les poussait à partager leur temps, selon les saisons, entre leur vallée et la plaine du Rhône, devint une habitude répandue dans l'ensemble de la population.

Dans l'échange de biens en date de 1435 que nous venons de mentionner, Pierre (II) était dit *clericus* d'Anniviers. Arrêtons-nous un instant sur le sens de ce terme. Il veut dire que notre homme avait fait des études et ainsi pu entrer dans le clergé, où il n'avait reçu que les ordres mineurs avec tonsure. Ce statut lui conférait un certain nombre de privilèges, dont celui de n'être jugé que par un tribunal ecclésiastique. Pierre portait toujours le même qualificatif en 1451⁵³. Ce n'est que deux ans plus tard qu'il le perdit au profit de celui de *notarius*, ce qui implique qu'il avait été reconnu juré de la chancellerie du chapitre de Sion. On le voit passer des actes, chez lui, à Loèche⁵⁴.

C'est son second mariage qui lui permet de s'établir dans cette cité de la vallée du Rhône. Le 9 janvier 1453, il avait, en effet, convolé avec Catherine Cordolet, alias Bon, originaire de Loèche⁵⁵. Le contrat fut passé devant le notaire Antoine de Torrenté, bourgeois de Sion et originaire de Vernamiège (un personnage qui reviendra souvent dans notre récit, mais qui n'est pas un parent des Torrenté d'Anniviers⁵⁶), dans la propre maison de la mariée, en présence de son oncle, le prêtre Jean Alesii, ainsi que de trois Sierrois, d'un membre de la puissante famille de Cabanis, Hyllioz, et d'un seul Anniviard, Jean Caloz, de Saint-Luc. En don de joyeux événement ou augment de dot, Pierre (II) donnait à sa promise la coquette somme de quarante livres.

⁴⁹ Nous ignorons la date du mariage; nous savons seulement qu'ils se marièrent avant le 27 février 1433 (ACS, Min. A 53, p. 28-29).

⁵⁰ Donnons deux exemples montrant la richesse d'Antoinette Jacolat. Le 7 août 1442, Pierre (II) effectua l'acquisition d'un pré à Ayer pour 15 livres au nom de sa femme. Cette terre était située près d'une autre dont elle était propriétaire (ACS, Min. A 69, p. 546-547). Le 4 février 1456, Pierre (II) vendit, au nom de ses enfants nés de feu son épouse, Antoinette Jacolat, à *Perrodus* Jacolat, de Fang, demeurant à Ayer, cinq parcelles de pré situées à Fang, ainsi qu'une petite maison, pour 21 livres (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT 55, Pg 91).

⁵¹ Antoinette échangea avec Antoine, fils de feu Aymonet de la Forchex, de Cordona, un champ à Miège d'un fichelin et demi, contre un demi-peur de vigne, au lieu-dit *ou Marest*, où elle possédait déjà une autre terre. Pour que cet échange fût équitable, elle devait, en plus du champ, donner, en soulte, 6 livres. Acte du 11 février 1435 (AEV, ABS 165, n° 22).

⁵² ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 175.

⁵³ AEV, AC Saint-Luc, Pg 25 a et b.

⁵⁴ Acte du 8 décembre 1453 (ACS, Min. A 122, p. 182).

⁵⁵ ACS, Min., A 115, p. 341-344.

⁵⁶ Rappelons que l'ensemble des généalogies faisaient descendre les Torrenté de cet Antoine de Vernamiège, ce qui eut pour conséquence de faire disparaître le souvenir de leur véritable ancêtre, Pierre (II). La vérité historique ayant fini par triompher, les rapports entre les deux familles ont intrigué les historiens. Il y eut des Torrenté à Vernamiège dès le XIV^e siècle et les contacts étaient aisés et fréquents entre les deux vallées. Nous constatons, grâce aux contrats de mariage de Pierre (II) et de ses enfants, que les rapports entre les deux familles étaient abondants; de là à conclure que les deux familles avaient une origine commune, il y a un pas que l'on ne peut pas franchir sans preuve. Ce n'est qu'un peu avant 1506, à notre connaissance, que les deux familles se sont alliées pour la première fois, comme nous le verrons plus loin.

Il est difficile de déterminer exactement le nombre des enfants de Pierre (II). Il semble en avoir eu dix qui parvinrent à l'âge adulte. Pour avoir retrouvé les contrats de mariage de quelques-uns, la brume s'estompe un peu autour d'eux, alors qu'il n'en est pas de même pour d'autres, dont nous ne connaissons que le prénom. Il eut vraisemblablement au moins quatre fils: Nycollin, Jean, Pierre, tous trois notaires, et Antoine, souche de la nombreuse famille de Torrenté, ainsi que six filles, Antoinette⁵⁷, Nicoline⁵⁸, Jaquette, Perrette⁵⁹ et deux prénommées Jeanette. Donner le même prénom à plusieurs sœurs ou frères vivants était alors un phénomène courant, l'usage des surnoms et des sobriquets permettant de distinguer aisément les homonymes.

Mariages et ascension sociale

L'étude des contrats de mariage est un excellent moyen pour situer une famille dans son environnement social. Nous avons la chance d'en avoir quatre concernant deux filles et un fils de notre homme.

Le premier contrat fut établi le 8 février 1460⁶⁰ entre le cleric Jean de Torrenté, fils du notaire Pierre (II), et *Francisquina*, fille du copiste maître Mathieu Rondelli et d'*Aldisia* (ou Alexia), fille d'*Henglinus* Kraus. Rondelli, un étranger sans doute originaire d'Italie, était un scribe calligraphe apprécié du chapitre de Sion, pour qui il venait de terminer, en 1455, la rédaction d'un missel⁶¹ pour le maître-autel de l'église de Valère⁶². Il donna à sa fille unique une grosse dot de 140 livres, assignée sur sa maison sise près du cimetière de la cathédrale; son épouse Alexia y ajouta quarante livres provenant de ses propres biens et de son augment de dot. En échange, le marié offrait un «don de joyeux événement» élevé de vingt livres, en rapport avec l'importance de la dot. Les jeunes mariés avaient eu besoin d'une dispense, car ils étaient parents au troisième degré⁶³. Ils eurent deux fils, tous deux prénommés Jean.

La première des filles baptisées Jeannette à se marier épousa, en 1461, Jacques, fils de Jean Berthod et de Perrette Allevoz, tous deux de Vernamiège. Il est précisé dans le contrat dressé, le 22 octobre 1461⁶⁴ au domicile sédunois du notaire Antoine de Vernamiège, déjà mentionné plus haut, que la mariée restait héritière, à part égale avec ses frères et sœurs, des biens de sa mère et de ceux de son père. Mais l'égalité entre enfants des deux sexes n'était pas totale, puisqu'il est précisé qu'étaient exclus de sa part d'héritage les biens meubles et la maison

⁵⁷ Antoinette épousa *Johannodus* Massey, d'après un accord conclu entre les héritiers de *Johannodus* Massey, en date du 27 janvier 1511 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 161).

⁵⁸ Lors d'une vente d'un pré à Ayer, effectué par le châtelain Henri Warnier, en faveur d'Antoine Peter, les confins du bien sont précisés. Il jouxte une terre appartenant à Nicoline, fille de Pierre de Torrenté, épouse de *Johannodus* Andree (acte du 26 avril 1478, ACS, Min. B 59, IX, p. 16).

⁵⁹ Jaquette et Perrette sont citées comme héritières de Pierre (II) dans un acte de 1487. Jaquette est représentée par son fils Jean de Pra Riend ou de Prarion, Perrette, par son beau-père Perrod Juliet. Acte du 8 octobre 1487 (ACS, Min. B 61, p. 513-515).

⁶⁰ Voir la copie du contrat de mariage incluse dans un acte du 20 juillet 1531 (ACS, Th 111 B, n° 25).

⁶¹ ACS, Ms 21. C'est l'un des plus beaux missels conservés par le chapitre de Sion.

⁶² Sur le copiste Rondelli, voir LEISIBACH, «Livres sédunois», p. 36-39 et LEISIBACH, *Schreibstätten der Diözese Sitten*, p. 58-61.

⁶³ Dispense du 9 avril 1459 (*Repertorium poenitentiarie germanicum, t. 4, Pius II (1458-1464)*, établi par Ludwig Schmuge, Tübingen, 1996, p. 4). Impossible de préciser comment les jeunes mariés étaient parents, nos connaissances sur la famille du notaire Pierre (II) étant trop limitées.

⁶⁴ ACS, Min. A 115, p. 440-443.

de Torrenté à Ayer, ainsi que les droits sur l'important alpage de Sorebois, situé au-dessus de Zinal. Elle recevait douze livres de son beau-père en augment de dot.

Le contrat de mariage de la seconde Jeannette fut passé le 11 novembre 1465⁶⁵, cette fois devant un notaire anniviard, Antoine Zufferey, dans la propre maison de Pierre (II). Elle convolait avec un notaire sédunois, Jean de Prinsières, fils de Benoît, et de *Jordana* Bosonyer, de Granois, tous deux originaires de Savièse⁶⁶. La même réserve concernant les biens de son père était stipulée, mais un élément nouveau apparaît par rapport au contrat de sa sœur. Jeannette devait recevoir, dès son mariage, cinquante livres qui viendraient en déduction de sa part d'héritage paternel. Quant à l'augment de dot du beau-père, il n'était que de dix livres. La mention du versement immédiat d'une partie de l'héritage de la jeune fille, et un augment de dot un peu moins élevé que celui de sa sœur, indiquent-ils une différence de milieu social entre les deux gendres? C'est tout à fait possible, car Jean de Prinsières était un notaire influent à Sion et pouvait donc y servir les intérêts de son beau-père, ainsi que ceux de son beau-frère, le notaire Jean de Torrenté.



Signet de Jean de Torrenté, fils de Pierre (II). Acte du 24 mai 1465 (AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 46).

⁶⁵ ACS, Min. A 148, p. 314-317.

⁶⁶ Sur le notaire Jean de Prinsières, voir AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 252.

Veuf huit ans après son premier mariage, Jean de Torrenté⁶⁷, notre *clericus* devenu notaire vers 1465⁶⁸, convola en secondes nocces; le contrat fut conclu le 4 mai 1468⁶⁹. Jean entrait dans une famille de bourgeois de Sion, en s'alliant avec *Frisquina*, fille de Jean de Bertherinis, un marchand originaire de Lombardie, et de Françoise, elle aussi lombarde, dont le père, Christophe de Lungiis, était tailleur et également bourgeois de Sion. Elle apportait une dot de cinquante-cinq livres payables en plusieurs fois, ainsi que deux peurs de vigne, sis à Molignon, appartenant à sa mère, dont la valeur devait venir en déduction de son héritage maternel. Quant à Pierre (II), il donnait dix livres à sa belle-fille. Précisons que nous savons peu de choses sur l'activité notariale de Jean de Torrenté⁷⁰. Nous connaissons seulement son seing manuel⁷¹, une croix grecque inscrite dans un carré surmonté d'une autre petite croix, seing manuel visiblement inspiré de celui de son père, le notaire Pierre (II).

La liste des témoins de ces quatre contrats de mariage est révélatrice de l'évolution des relations de la famille de Torrenté. Lors de la première union de Jean, les quatre témoins étaient des ecclésiastiques, dont trois, chanoines de Sion, vraisemblablement amis et employeurs du copiste Rondelli. Aucun ne venait du val d'Anniviers, ni de la société civile de Sion. Dans le contrat de Jeannette en 1461, les témoins étaient de Nax (le prêtre Jean Bruttin), de Vernamiège et du val d'Anniviers (Jean Ryon et Jean, le frère de la mariée). Un seul, Heynoz Am Troyen⁷², était un bourgeois de Sion, personnage influent, client des Rarogne, les seigneurs du val d'Anniviers. Deux notaires étaient témoins du mariage de la seconde Jeannette en 1465, un Anniviard, Jean Uldrici, et un Sédunois, Antoine de Torrenté, de Vernamiège. Quant à la liste des témoins de Jean, en 1468, elle est significative de la double facette du groupe social auquel il appartenait: elle se partage entre le milieu notarial (représenté par son beau-frère Jean de Prinsières, par Antoine de Torrenté, de Vernamiège, et par Jean de Freneto⁷³, un autre notaire bourgeois de Sion), et celui des artisans et marchands aisés, lombards d'origine pour la plupart. Ainsi l'ancrage notarial et sédunois se renforçait au fil des années.

Pierre (II) n'oubliait pas ses relations avec Sierre, qu'il allait conforter en mariant son fils Pierre (III) avec Agnès, une riche héritière sierroise, de la famille influente des Venetz. Nous ne connaissons pas la date du mariage, ni celle de la

⁶⁷ Jean de Torrenté mourut avant le 23 décembre 1474, d'après le testament de son beau-père Mathieu Rondelli, rédigé à cette date. Ce dernier déclara, en effet, n'avoir comme héritiers que deux petits-fils, nés de sa fille *Frisquina* et de Jean de Torrenté, tous deux déjà décédés. Les enfants de ce couple étaient encore en vie en 1489. Ils sont dits alors héritiers d'un bien de leur père, sis sur le territoire de Vissoie, au lieu-dit *oux Rochex*, soit Rotzec, situé au-dessus de Vissoie, dont leur belle-mère, *Frisquina* de Bertherinis, était usufruitière (cet acte ne porte pas d'autre date plus précise que l'année, ACS, Min. A 168, p. 349). Mais le plus jeune des deux Jean était mort en 1496, lorsque l'aîné, d'abord moine carme au couvent de Géronde, puis recteur de l'autel de saint Paul à Sion, fit son testament le 6 juillet 1496 (voir annexe, III. 1.).

⁶⁸ On possède un acte, avec signet, du 24 mars 1465, qui concerne l'achat d'un pré à Champsec par le notaire Antoine de Torrenté, de Vernamiège, levé par «ego Johannes de Torrenté de Anivisio commorans Seduni notarius» (AEV, fonds de Torrenté - de Riedmatten, Pg 46).

⁶⁹ ACS, Min. A 148, p. 314-317.

⁷⁰ Le notaire Jean de Torrenté s'établit à Sion, puis à Savièse, pays d'origine de l'un de ses beaux-frères. Il eut un fils de sa seconde épouse, *Frisquina* de Bertherinis, prénommé François. Voir un acte de vente de ce dernier en date du 14 octobre 1511 (AEV, fonds Supersaxo, Pg 348).

⁷¹ Voir l'acte du 24 mars 1465 (AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 46).

⁷² Bourgmaster de Sion (1453-1455 et 1457) et châtelain de Sion de 1464 à 1465, il fut aussi familier de l'évêque Guillaume VI de Rarogne. Il était allié à la famille de Torrenté, de Vernamiège: il avait épousé Agnès, la propre sœur du notaire Antoine, veuve de *Yaninus* Blatter (AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 256).

⁷³ Sur ce personnage, voir AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 194.

mort de la jeune femme. Nous savons seulement que cette dernière était décédée en 1472, lors de la succession de son propre père, Antoine Venetz. On apprend, à l'occasion du règlement de l'héritage de celui-ci entre ses trois filles encore vivantes et son fils Martin, qu'Agnès avait reçu une dot de 400 florins⁷⁴, lors de son mariage avec Pierre (III). Cette somme représentait tous les revenus, dîmes et droits divers, ainsi qu'une vigne qu'Antoine Venetz possédait à Ayent et à Grimi-suat. Par les Venetz, les Torrenté entraient dans la sphère des milieux dirigeants du pays. Le beau-frère de Pierre (III), Martin Venetz, devint châtelain de Sierre en 1475. Il eut la malchance de mourir, la même année, au moment de la célèbre bataille de la Planta, dans un combat à Savièse contre les Savoyards⁷⁵.

Ainsi, par le mariage de ses enfants, Pierre (II) accroissait son influence dans le milieu notarial, notamment sédunois. Il commençait à étendre son réseau de relations en dehors du val d'Anniviers et de la Noble Contrée, les deux pôles de sa fortune.

Un essai d'évaluation de la fortune de Pierre (II)

Les actes où Pierre (II) acheta ou vendit des biens ne manquent pas, mais une synthèse de l'ensemble est difficile à établir, car les terres, dont la nature et la grandeur font souvent défaut, sont impossibles à localiser dans bien des cas. Les archives cadastrales actuelles n'ont pas gardé trace de tous les lieux-dits, notamment de ceux du Moyen-Age. Leurs noms se perpétuent, en effet, oralement de génération en génération et la chaîne de la mémoire collective est parfois rompue; de plus, au XIX^e siècle, lors du passage de l'oral à l'écrit dans les documents cadastraux, ces termes en franco-provençal ont souvent été déformés.

Seule, une liste des possessions de Pierre (II) établie en 1485 à la suite de son procès paraît intéressante, mais, là encore, bien des éléments nous manquent: aucune valeur n'est indiquée et la superficie des terres n'est pas toujours précisée. Les biens énumérés dans cette liste sont regroupés en trente-trois rubriques. Les vingt-quatre premières concernent le val d'Anniviers et, dans une grossière logique géographique, descendent le cours de la Navisence. Quant aux neuf dernières, elles ont pour objet le territoire de Miège, un village de la Noble Contrée. En voici le détail:

<i>Village</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Nature du bien</i>	<i>Superficie</i>	<i>Remarques</i>
Zinal n° 1	<i>Bondes</i> (Les Bondes)	pré	-1 fauchée	quartier de Zinal
Zinal n° 2	<i>Grand Verney</i> (Les Vernecs)	pré	-?	
Zinal n° 20	<i>ouz Despisyau</i>	pré	-4 fauchées	
Ayer n° 3	<i>in laz Luet</i>	pré	-6 fauchées	
Ayer n° 4	«dans le grand pré»	pré	-4 fauchées	jouxte la terre des héritiers de Jean Amédée de Cabanis
Ayer n° 5	<i>anz quadroz</i>	champ	-?	

⁷⁴ Il est très difficile de comparer les monnaies. Disons seulement que si nous nous basons sur le rapport entre la livre mauricioise et le florin, vers 1590 (une livre valant 3 1/3 florins), les 400 florins de dot équivaldraient à 120 livres environ, ce qui est une dot importante. Pour les estimations monétaires, voir KOERNER, FURRER et BARTLOME, *Les systèmes monétaires*, p. 397.

⁷⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 74.

<i>Village</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Nature du bien</i>	<i>Superficie</i>	<i>Remarques</i>
Ayer n° 6	<i>in Comba</i> (La Combaz)	champ	-6 fichelins	au-dessus de la terre de Nicoline, fille de Pierre (II)
Ayer n° 7	<i>in Canali</i>	pré champ	-2 fauchées -1 fichelim	
Ayer n° 8	<i>ouz Joc</i> (Zau Zoura)	pré	-2 fauchées	jouxe la terre de la veuve de Jean Cabanis
Ayer n° 9		maison d'habitation d'Antoine de Torrénté		
Ayer n° 10		pré	-1 fauchée	jouxe la terre des héritiers de Jean Amédée de Cabanis
Ayer n° 11	<i>ouz prelet</i>	pré	- ?	
Ayer n° 12	pré du torrent	pré	- ?	
Ayer n° 13	<i>ou Larsey</i> , lieu-dit champ de <i>laz Vielley</i> (Biolec)	champ	-6 fichelins	
Ayer n° 14	<i>ou Larsey</i>	champ	- ?	terre inculte, près du dévaloir de Larsey
Ayer n° 15	Les Morasses	pré	-6 fauchées	
Ayer n° 16	Les Morasses	pré	-1 fauchée	
Mission n° 17	<i>Champlan</i> (Tsamplans)	pré	-2 fauchées	
Mission n° 18	<i>Idem</i>	pré	- ?	
Mission n° 19	<i>Idem</i>	pré champ	- ? - ?	
Vissoie n° 21	<i>ouz Turbillioz</i>	pré	-1 fauchée	
Vissoie n° 22		pré	-3 fauchées	jouxe la terre des enfants de Nycollin de Torrénté et la chènevière de Georges Supersaxo
Vissoie n° 23	<i>ouz Reymondaz</i>	pré	-2 fauchées	jouxe la terre de Georges Supersaxo
Vissoie n° 24	<i>Idem</i>	pré	- ?	
NOBLE CONTREE Miège n° 25	<i>Bernona Sovyrod</i> (Bernunes Chivirau)	vigne	- ?	bien acquis de Peronnette Berclaz
Miège n° 26		pré	-1/2 fauchée	bien acquis du notaire Antoine de Nochia
Miège n° 27		pré	-1/2 fauchée	<i>Idem</i>
Miège n° 28	Les Verbes	pré	-1/4 fauchée	échange
Miège n° 29	<i>Laz Villa</i>	pré	-?	
Miège n° 30	Bernunes Chivirau	pré	1/2 fauchée	
Miège n° 31	<i>ouz Mares</i>	vigne	-3 peurs	
Miège n° 32	<i>in Crista</i>	cellier, cuisine, grange, étable, raccard et jardin		biens de Nycollin de Torrénté
Miège n° 33	pont de la <i>Villaz</i>	pré	1/2 fauchée	

Certains de ces biens sont des acquisitions faites par Pierre (II), notamment à Miège, d'autres sont incontestablement des héritages. On est en droit de penser que plusieurs des terres limitrophes de celles des Cabanis, provenaient effectivement de cette famille. En outre, cette liste a le mérite de nous faire savoir que Nycollin de Torrenté, l'un des fils de Pierre (II), dont nous ne savons pratiquement rien, avait eu des enfants.

L'ensemble des biens énumérés ci-dessus représentent une cinquantaine de fauchées (au minimum) en prés et une quinzaine de fichelins, en champs, dans le val d'Anniviers, auxquels il faut ajouter deux fauchées un quart de prés et une vigne de trois peurs sur le territoire de Miège. Essayons d'évaluer ce que cela signifie en superficie. Rien n'est plus difficile, car le même terme recouvre des surfaces différentes selon les lieux. En utilisant les mesures données par Anne Marie Dubler, on peut tenter toutefois une estimation. On sait que la *falcata* ou fauchée, appelée aussi seyteur ou seteur, concerne les prés et représente la surface qu'un paysan peut faucher dans une journée, alors que le fichelin est, pour les champs, la surface que l'on peut ensemençer avec la mesure de grains portant le même nom. Anne Marie Dubler évalue, dans la région de Sierre, le seteur à 30,39 ares et le fichelin, ainsi que le peur de vigne, à 7,59 ares⁷⁶.

Ainsi, les terres de Pierre (II) de Torrenté, citées dans la liste de 1485, représenteraient environ 16 hectares (15 en prés et un en champs) dans le val d'Anniviers, et à peine un hectare à Miège, dont près de la moitié en vignes. Mais précisons qu'il s'agit là d'une estimation très minimale, puisque nous ne connaissons pas la superficie de tous les biens énumérés dans ce document et que celui-ci ne reflète pas la totalité des possessions de Pierre (II). Il y a tout lieu de penser qu'il ne contient que les terres dont Georges Supersaxo n'avait pas encore pu s'emparer en 1485. Il est curieux, en effet, que n'y figurent pas, par exemple, les maisons de Pierre (II) à Ayer et à Vissoie, l'alpage de Sorebois ou les douze fauchées de pré et le quart de l'alpage de Barmé (Tracuit), que Pierre (II) avait acquis en 1439, pour 25 livres, d'Hildebrand de Rarogne, représentant son frère Petermann⁷⁷. Cela voudrait-il dire que Supersaxo les avait déjà confisqués? Sans doute, comme cela avait été le cas en ce qui concerne les biens que Georges Supersaxo revendit, le 7 février 1482, à Jacques Berthod, de Vernamiège, le propre gendre de Pierre (II): deux prés de six fauchées avec granges et étables à Ayer, le tout pour une valeur de 50 livres⁷⁸. Malheureusement, il nous est impossible de connaître l'ampleur des confiscations faites par Supersaxo.

En outre, nous savons qu'en dehors de ses biens meubles, Pierre (II) possédait des rentes et des dîmes, qui ne sont pas non plus mentionnées dans la liste de 1485. Donnons quelques exemples. Le 16 mars 1448, Pierre (II) inféoda à un habitant de Miège des parcelles de terre, de champ et de vigne, à Bernunes Chivirau, pour un revenu annuel d'un setier et demi de bon vin rouge livrable aux vendanges et de six deniers à verser à la Saint-Martin⁷⁹. Il s'agit là, pour le propriétaire, d'une manière de tirer des revenus d'une terre, sans avoir à en surveiller de près l'exploitation. Dans d'autres cas, Pierre (II) percevait des rentes en nature, provenant visiblement d'un prêt. Il est probable que Pierre Rivelli, de Chermignon, avait besoin d'argent liquide, lorsqu'il vendit, en 1465, un revenu annuel d'un setier de bon

⁷⁶ DUBLER, *Masse und Gewichte*, p. 31.

⁷⁷ Acte du 5 juin 1439 (AEV, AVL 173, p. 590-592).

⁷⁸ AEV, ABS, tir. 165, n° 75.

⁷⁹ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT 55, Pg 83.

vin, contre trois livres⁸⁰. Même chose, en 1474, pour le revenu d'un setier de bon vin de Champzabé, mais cette fois contre quatre livres⁸¹, ou, l'année suivante, à Niouc, pour la rente annuelle d'un fichelin de seigle, acquise contre neuf florins⁸². Les prêts pouvaient être beaucoup plus élevés. En 1453, *Perrodus Regis*, *alias* Penset, de Chermignon, acceptait de verser annuellement un cens de vingt setiers de vin (dix de rouge et dix de blanc), ainsi que trois deniers de redevance, contre une somme de 80 livres⁸³. L'ensemble des rentes en vin s'élevaient, selon une estimation faite à la veille de la mort de Pierre (II), entre 64 et 66 setiers par an, ce qui ferait autour de 25 hectolitres⁸⁴.

Dès 1440, Pierre (II) avait acquis, de Jean de Platea, de Viège, et des sept neveux de ce dernier, fils de feu Pierre de Platea, le quart de l'ensemble des dîmes du territoire des Pontis, en aval de Fang, pour la somme élevée de 110 livres⁸⁵. D'autre part, nous savons que Pierre (II) possédait le droit de prélever à la naissance un animal sur dix dans la communauté de Saint-Luc. Ce droit ne fut revendu qu'en 1531, pour 60 livres, par les héritiers de notre homme à Jaquet Salamin et Anthille Caloz, agissant au nom des taillables des communes de Saint-Luc et de Fang⁸⁶. Dans la mesure où ces droits se situaient en aval du cours de la Navisence, région d'où était originaire sa femme, Antoinette Jacolat, il est vraisemblable qu'ils provenaient de son héritage. Était-elle la fille du métral des Rarogne? Là encore, les preuves manquent.

Les possessions de Pierre (II) étaient nombreuses et faisaient de lui, en dehors des anciens seigneurs du lieu, notamment les Rarogne, l'un des hommes les plus riches du val d'Anniviers. Georges Supersaxo⁸⁷, dans une plainte présentée à la diète de Lucerne pour sa défense et celle de ses partisans, va jusqu'à évaluer la fortune de notre homme à 20 000 ducats⁸⁸, ce qui est une somme énorme. Nous ne pouvons expliquer une telle assertion; nous la laissons à la responsabilité de son auteur, dans la mesure où nous n'avons pas d'éléments suffisants pour la confirmer.

Pierre (II) et les libertés du val d'Anniviers

L'activité de Pierre (II) fut d'abord celle d'un notaire de la chancellerie épiscopale dans le val d'Anniviers. Rappelons, une fois encore, quel rôle essentiel cette profession a joué dans la société médiévale. Les notaires percevaient des frais pour les actes dressés, mais «la fortune des praticiens de l'écrit résulte non seulement de leur activité professionnelle, mais aussi de leurs fonctions paral-

⁸⁰ Acte du 12 mai 1465 (AEV, fonds Charles Allet, Pg 3).

⁸¹ Acte du 24 février 1474 (AEV, fonds Charles Allet, Pg 6).

⁸² Acte du 12 mars 1475 (ACS, Min. A 159, p. 46-47).

⁸³ Acte du 8 novembre 1453 (AEV, fonds Supersaxo, AV 44).

⁸⁴ ACS, Min. B 61, p. 513.

⁸⁵ Acte du 24 janvier 1440 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT 55, Pg 78).

⁸⁶ Acte du 16 mai 1531 (AEV, AC Saint-Luc, Pg 30).

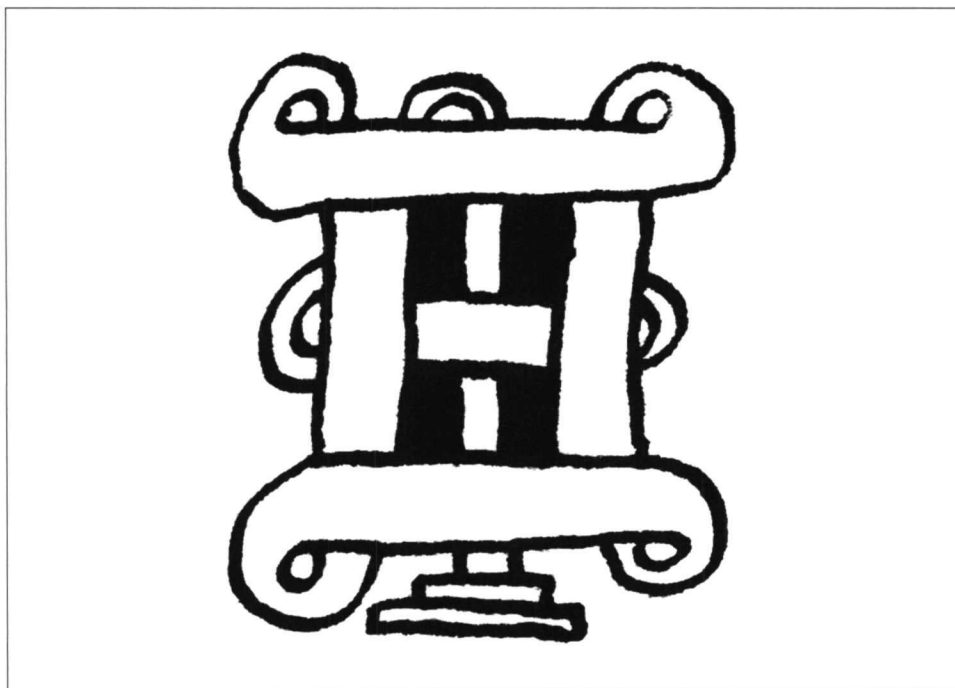
⁸⁷ Voir AEV, ABS, tir. 103, n°1, p. 354 et *Abschiede*, t. I, p. 658.

⁸⁸ Nous l'avons dit, rien n'est plus aléatoire que de tenter des comparaisons monétaires. D'après Grenat, en 1592, le ducaton d'argent de Milan valait 6 florins, 4 gros et 6 deniers, c'est-à-dire environ deux livres (GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 629). Ainsi, les 20 000 ducats mentionnés par Georges Supersaxo équivaldraient à 40 000 livres! A titre de comparaison, signalons que Zufferey nous donne la somme de *tous* les biens du quartier de Grimentz, soit un des quatre quartiers du val d'Anniviers: ils sont évalués, en 1477, à 13 005 livres (ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 399). Il est vraisemblable que l'estimation de Supersaxo relève de la plus haute fantaisie.

lèles»⁸⁹. Tuteurs, exécuteurs testamentaires, bénéficiaires de procurations, gérants de fortune, souvent prêteurs, ils étaient à même de saisir toutes les occasions de s'enrichir. Pierre (II) ne fit pas exception à la règle, même si le fonds de sa fortune provenait d'héritages, ainsi que de la dot et des avoirs de sa première femme.

Pierre (II) n'a pas laissé de minutier. Georges Supersaxo s'était, en effet, emparé des papiers de notre homme, mais il s'était engagé en 1487 à les restituer aux héritiers⁹⁰. En fait, on ne sait si cette rétrocession a bien eu lieu. Il est donc impossible de retracer l'activité professionnelle de Pierre (II). Quelques actes, restés dans les archives de Saint-Luc, nous permettent cependant de connaître son seing manuel ou signet. Comme beaucoup de ses collègues, il a choisi, comme motif de base, le carré⁹¹, à l'intérieur duquel, par un jeu de noir et de blanc, on distingue une croix grecque⁹².

C'est à partir de l'année 1459 que nous voyons Pierre (II) devenir un acteur de la politique dans le val d'Anniviers. Pour comprendre les raisons des prises de position de notre notaire, il convient de revenir rapidement sur les événements qui



Signet de Pierre (II) (AEV, AC Saint-Luc, Pg 24).

⁸⁹ AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 184.

⁹⁰ Acte du 8 octobre 1487 (ACS, Min. B 61, p. 513-515).

⁹¹ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les seings manuels des notaires», p. 292.

⁹² Acte du 11 mai 1450 (AEV, AC Saint-Luc, Pg 24). Un autre parchemin, contenant un échange de biens entre deux Luquérand, en date du 15 mars 1465, ne porte pas de signet (AEV, AC Saint-Luc, Pg 27).

ont secoué le val d'Anniviers et le Valais avant 1450, pour mieux présenter les acteurs du drame qui allait le broyer, ainsi que son fils.

Les maîtres de la vallée étaient, vers 1425, les seigneurs de Rarogne, Hildebrand et Petermann, en tant qu'héritiers de leur grand-père, Pierre de Rarogne⁹³. Le père d'Hildebrand et de Petermann, Guichard, devenu bailli du Valais, avait, quinze plus tôt, par ses maladroites et sa volonté de puissance, poussé les Patriotes valaisans à se révolter contre lui, ainsi que contre son neveu, l'évêque Guillaume V de Rarogne. Il s'ensuivit la guerre dite «de Rarogne» (1415-1420), pendant laquelle Guichard n'hésita pas à faire appel aux Bernois pour venir à bout de ses sujets rebelles. Cette aide n'empêcha pas Guichard d'être vaincu et de devoir quitter le Valais. Ses fils récupérèrent ses biens en Anniviers, mais ils héritèrent aussi des dettes contractées par leur père envers les Bernois. Ces dettes allaient jouer un rôle capital dans l'histoire de la vallée anniviarde et dans le destin de Pierre (II) de Torrenté.

Les difficultés financières des seigneurs de Rarogne les obligèrent à se débarrasser de plusieurs de leurs biens, dont certains furent acquis par leur beau-frère, mari de leur sœur *Francisquina*, Rodolphe Esperlin, qui se considérait déjà comme leur héritier, car Hildebrand et Petermann n'avaient pas d'enfants. Hildebrand s'était réservé le droit de racheter les biens et droits vendus, mais un règlement de 1454 montre que Rodolphe continuait «à se regarder comme coseigneur de la vallée»⁹⁴. Il pensa que tous les espoirs lui étaient permis, lorsque son frère Henri devint prince-évêque en 1451. Mais, confirmé par Rome seulement en 1454, ce dernier mourut en 1457.

Avec l'arrivée sur le siège épiscopal de Walter Supersaxo, une autre ère allait s'ouvrir dans les rapports entre les grands féodaux et le prince-évêque. Ce prélat, l'un des plus remarquables hommes d'Etat qu'eut le Valais, en bon émule de son contemporain Louis XI⁹⁵, se fixa pour première tâche de reconquérir tous les droits princiers relevant de son siège épiscopal. Un conflit avec les Rarogne, et surtout avec leur héritier Rodolphe Esperlin, était programmé. Walter contesta la légalité des cessions de droits féodaux faites par les Rarogne, notamment ceux liés à la majorité et au vidomnat, car ils les détenaient en qualité de vassaux du prince-évêque.

Avant même que ce problème fût officiellement réglé, les Anniviards entrèrent en scène. Le 27 juillet 1459⁹⁶, l'Etat de Berne ayant exigé des cautions solvables pour ses créances non payées depuis des années, un accord fut conclu. Les seigneurs de Rarogne reconnaissaient devoir «à leurs bons amis de Berne» 5400 florins, ainsi que 600 florins à l'ancien consul bernois, Nicolas de Diesbach⁹⁷. Les cinq garants⁹⁸ du paiement de cette somme globale de 6000 florins

⁹³ Pierre de Rarogne était, en effet, le troisième époux de Béatrice, petite-fille de Jean d'Anniviers, qui avait réuni, en 1278, les offices du vidomnat et de la majorité, ce qui avait fait de lui le seigneur le plus puissant de la vallée (SAUTHIER, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers», p. 162-164).

⁹⁴ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 361.

⁹⁵ GHKA, *La fin de l'état corporatif*, p. 55.

⁹⁶ AEV, ABS, tir. 108, n°44 c, p. 8-16.

⁹⁷ Nicolas de Diesbach (1430-1475). Ancien marchand bâlois, au service de la compagnie Diesbach-Watt, il connut une ascension politique rapide. Diplomate avisé, il oeuvra contre Charles le Téméraire qui menaçait le canton de Berne, dont il devint avoyer en 1465-1466 et 1474-1475 (*Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*, t. 2, p. 670).

⁹⁸ Zufferey n'en mentionne que quatre. Il oublie Jodoc Perrini (ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 369).

étaient leur neveu, Jean de Cervent, un gentilhomme de Conthey⁹⁹, l'avocat Jean Perrini et Jodoc Perrini, de Loèche¹⁰⁰, puis un ancien châtelain d'Anniviers, Nicolas Jaquier, de Saint-Léonard¹⁰¹ et enfin un Anniviard, Pierre (II) de Torrenté.

C'est, sans aucun doute, grâce à sa richesse que Pierre (II) avait réussi à figurer parmi les garants des Rarogne. A cause d'une précision concernant la manière d'authentifier son engagement envers les Bernois, on se rend compte que Pierre (II) n'appartenait pas au même milieu social que les autres garants. Ces derniers étaient nobles ou considérés comme faisant partie de l'aristocratie dirigeante du pays. Ce n'était pas le cas de Pierre (II) de Torrenté, dont l'influence, pour grande qu'elle fût, ne dépassait pas le val d'Anniviers. En effet, notre homme, qui possédait un seing manuel en tant que notaire de la chancellerie, nous l'avons vu, n'avait pas de seing privé, à la différence des quatre autres cosignataires, et fut donc obligé de chercher un garant: c'est le bourgeois de Sion Nicolas Kalbermatter qui apposa son sceau à sa place¹⁰².

Pierre (II), qui avait lié des relations avec les Perrini, de Loèche – où il possédait une maison –, et faisait avec eux partie de la clientèle des Rarogne, avait compris le profit que les Anniviards pouvaient tirer de l'endettement de leurs seigneurs. L'opportunité s'offrit un an plus tard, le 2 août 1460, lorsqu'Hildebrand se reconnut vassal de l'évêque et son usufruitier, en ce qui concernait les offices, droits et bâtiments relevant de la mense épiscopale, ce qui écartait officiellement Rodolphe Esperlin du vidomnat et de la majorité. Il est intéressant de remarquer que, dans cette convention, figurait aussi l'accord de l'évêque permettant aux Rarogne de vendre l'essentiel de leurs droits féodaux à leurs sujets du val d'Anniviers.

Le 11 août 1460, l'acte de vente fut signé à Vissoie en présence des vingt mandataires des Anniviards, à raison de cinq par quartier, avec à leur tête le notaire Pierre (II) de Torrenté, du quartier d'Ayer. Les Rarogne cédaient:

les tailles, rentes et tributs, les plaits, services, commissions et autres usages annuels, les dîmes en nature sur les blés, froment, orge et seigle, les dîmes sur les troupeaux, les maisons, greniers, granges, étables et autres propriétés, avec le mère et mixte empire¹⁰³.

⁹⁹ Guichard avait eu deux fils légitimes, nous l'avons vu, Petermann et Hildebrand, un fils illégitime, Petermann, qui fut le châtelain de ses frères en Anniviers, ainsi que trois filles, l'aînée, qui avait épousé un Bernois, la seconde, *Francisquina*, épouse de Rodolphe Esperlin, et enfin Anna, mariée au donzel (*Junker*) François de Cervent, de Conthey (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 18).

¹⁰⁰ La famille Perrini avait le vidomnat de Loèche et était, avec celle des Cabanis, l'une des plus importantes de Loèche (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 67).

¹⁰¹ L'évêque André de Gualdo avait nommé Nicolas Jaquier châtelain d'Anniviers, pour remplacer Petermann de Rarogne qui avait comploté contre lui en 1434. Jaquier n'était plus châtelain en 1449, car Petermann de Rarogne avait repris son poste (ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 350-351).

¹⁰² «Nos prenominati Hilprandus et Petermandus de Rarognia principales debitores Johannes de Servent, Johannes et Jodrus Perrini et Nicolinus de Sancto Leonardo, propria sigilla nostra quilibet suum et pro me Petro de Torrent ob defectum proprii sigilli honorabilis Nicolinus Kalbermatter, civis sedunensis proprium sigillum suum precibus meis sibi et heredibus suis...» (AEV, ABS, tir. 108, n° 44 c, p. 15). M^{me} Chantal Ammann-Doubliez, l'historienne du notariat valaisan au Moyen Age, m'a fait remarquer qu'il arrivait que certaines personnes n'ayant pas leur sceau avec elles, lors de la signature d'un acte, fissent appel à une tierce personne. Mais cela ne semble pas avoir été le cas de Pierre (II) de Torrenté dans cette circonstance, vu l'importance de l'acte qu'il savait avoir à cosigner.

¹⁰³ SAUTHIER, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers», p. 167.

Cette libération aurait coûté, d'après Zufferey, 3033 livres à l'ensemble des habitants des quatre quartiers anniviards. «Une ère nouvelle se levait sur la vallée.»¹⁰⁴ C'était, en effet, un pas important vers l'émancipation et la liberté du val d'Anniviers. C'était aussi une défaite pour Rodolphe Esperlin, qui voyait se réduire les revenus féodaux de l'héritage des Rarogne, sur lesquels il avait des prétentions et des créances¹⁰⁵.

Le 9 janvier 1467, Hildebrand de Rarogne mourait à Sion, où il résidait. L'évêque Walter Supersaxo s'empressa de faire valoir les droits de la mense épiscopale sur le val d'Anniviers. Il se rendit à Vissoie, en compagnie du bailli et de sa suite pour prendre solennellement possession de la seigneurie et recevoir le serment de fidélité de la communauté de la vallée. C'est à cette occasion que deux représentants des Anniviards, Pierre (II) de Torrenté et Jean Uldrici, délégué du quartier de Saint-Luc, présentèrent leurs franchises à leur nouveau seigneur, en y ajoutant quelques revendications. L'évêque leur répondit par écrit. L'article 4 révèle ce que voulaient, en fait, les Anniviards: la liberté de s'administrer eux-mêmes. En voici le texte et la réponse:

article 4. Que les hommes de la vallée aient eu et aient la faculté, paisible et sans contradiction, d'élire leur châtelain qui demeure seulement une année en fonction, avec confirmation du haut seigneur. Réponse: Il ne le croit pas à propos, parce que l'installation d'un officier appartient proprement au souverain... Il veut cependant s'en tenir à des personnes qui les satisferont¹⁰⁶.

L'évêque, qui venait de se débarrasser du système d'administration féodal du vidomnat, ne voulait pas entrer en matière à propos de son droit à nommer le châtelain¹⁰⁷.

Peu d'éléments nous permettent de cerner l'activité politique de Pierre (II) dans les années qui suivent. Nous savons seulement que, le 2 mai 1473, Pierre et son fils Nycollin, en compagnie de soixante-dix autres Anniviards, désignèrent des procureurs, pour protéger leurs propres intérêts dans le procès intenté en cour de Rome au prince-évêque par Rodolphe Esperlin, qui ne s'avouait toujours pas battu¹⁰⁸. Quatre ans plus tard, Pierre (II) se signala à l'attention du pouvoir épiscopal en faisant opposition, lors de sa publication par le châtelain de l'évêque, Henri Warnier, à un règlement proposé par la commune de Saint-Luc visant à limiter la jouissance des pâturages, des bois et des autres biens communaux au-delà de l'usage autorisé par la coutume¹⁰⁹. Rien alors ne laissait présager sa fin tragique.

¹⁰⁴ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 372.

¹⁰⁵ Rodolphe Esperlin fit mettre les biens des Rarogne sous séquestre, mais Berne en obtint rapidement la levée. La Diète, convoquée à Naters le 10 décembre 1462, reconnut la priorité de la créance bernoise sur celle d'Esperlin (SAUTHIER, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers», p. 167).

¹⁰⁶ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 387.

¹⁰⁷ Représentant l'évêque, le châtelain disposait à la fois du pouvoir exécutif et judiciaire. Il devait approuver tout règlement communal, en le faisant publier jusqu'à quatre fois, de deux semaines en deux semaines (ZUFFEREY, SALAMIN, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 21). Les deux premiers châtelains furent Antoine Zufferey et Henri Warnier.

¹⁰⁸ ACS, Min. A 147, p. 292-294. Rodolphe Esperlin se réfugia à Bex, d'où il continua son combat juridique contre l'évêque. Il demanda de l'aide au duc de Savoie, ce qui fut l'un des prétextes de la guerre de 1475. Ce conflit permit au pays de retrouver son unité par la reconquête du Bas-Valais. En juillet 1481, la trahison d'Esperlin à l'égard de sa patrie et de son suzerain fut officiellement condamnée par le grand bailli Lehner devant une assemblée réunie au Grand Pont (ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 394-395).

¹⁰⁹ Acte du 20 juin 1477 (AEV, AC Saint-Luc, Pg 28).

Pierre (II), victime de la chasse aux sorciers

La reconquête du Bas-Valais fut une grande victoire pour Walter Supersaxo, mais il dut la partager avec les Patriotes. La Diète, au nom de ces derniers, revendiqua et obtint le contrôle sur les territoires nouvellement annexés, à égalité avec l'évêque. En fait, le long combat entre les Patriotes et le pouvoir temporel du prince-évêque, un instant mis entre parenthèses par la forte personnalité de Walter Supersaxo et l'union sacrée contre l'ennemi savoyard, allait reprendre. Est-ce cette inquiétude qui poussa l'évêque à contrôler fermement les territoires de la mense épiscopale encore mal soumis? C'était le cas du val d'Anniviers, où la menace de Rodolphe Esperlin pesait toujours. La bataille juridique n'était pas close et Walter pouvait craindre que sa fermeté à l'égard des Anniviards les poussât à reprendre langue avec celui qui se présentait comme l'héritier des Rarogne. Un lointain seigneur féodal, toujours endetté et prêt à vendre ses droits et ses biens à la première occasion, n'était-il pas préférable au prince-évêque, résidant à quelques lieues, et bien décidé à appliquer toutes ses prérogatives, en digne prince de la Renaissance?

Walter Supersaxo ne pouvait ignorer que, dans les années 1433-1434, le châtelain d'Anniviers, Petermann de Rarogne, un fils bâtard de Guichard, avait tenté, avec des conjurés anniviards, de soulever la vallée contre leur seigneur, l'évêque André de Gualdo, et même essayé de l'assassiner¹¹⁰. Ce sont sans doute toutes ces raisons qui poussèrent Walter à choisir, comme châtelain du val d'Anniviers, son propre fils bâtard, Georges Supersaxo, notaire de son état, un homme violent, belliqueux et rapace.

Peu après l'installation du nouveau châtelain, une chasse aux sorciers éclatait dans la vallée. Déclencher une nouvelle chasse aux sorciers et sorcières dans ce val où les bûchers s'étaient déjà allumés en 1427, 1466-1467 et 1477¹¹¹ constituait une arme politique efficace. Sous couvert de la lutte contre l'hérésie, les Supersaxo allaient ainsi se débarrasser de leurs adversaires les plus virulents et mater les vellétés d'indépendance des habitants vis-à-vis du pouvoir temporel du prince-évêque. On sait quel rôle catalyseur des tensions, des rivalités et des haines, une telle traque jouait dans une société à caractère clanique. Elle permettait, elle légalisait en quelque sorte, les règlements de compte entre les différents clans. En outre, n'oublions pas que ces affaires de sorcellerie apportaient des revenus juteux au pouvoir, puisque les condamnations s'accompagnaient de la confiscation des biens des suppliciés.

L'essentiel de cette chasse aux sorciers nous est connu grâce à un document de 1488¹¹², année où les Anniviards, lassés des persécutions de Georges Supersaxo, se dressèrent contre lui et levèrent la Matze¹¹³. Dès le mois de juin 1488, Georges Supersaxo entama une enquête pour découvrir les instigateurs du soulèvement, mais aussi pour récuser les témoignages favorables aux descendants des sorciers condamnés. Il réunit une vingtaine de personnes choisies, qui devaient répondre à un questionnaire bien précis. Il s'agit, bien sûr, d'un discours orienté par le choix des personnes et déformé «parce que le notaire a retranscrit en latin une partie seulement des paroles prononcées en langue vernaculaire»¹¹⁴. C'est grâce à cette pré-

¹¹⁰ ZUFFEREY, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 346-350.

¹¹¹ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 144.

¹¹² AEV, fonds Xavier de Riedmatten, P. 9.

¹¹³ Cet intéressant document apporte une précision chronologique à propos de l'une des plus anciennes mentions – voire la plus ancienne – du terme Matze (FAYARD DUCHÈNE, «Le symbole de l'ostracisme», p. 151).

¹¹⁴ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 136.

cieuse source que M^{me} Chantal Ammann-Doubliez a pu reconstituer la tragédie de Pierre (II) et de son fils. Elle sera notre guide dans les paragraphes qui suivent.

Avant de s'attaquer directement à Pierre (II), il semble, d'après les dires de certains témoins, que Supersaxo frappa les rangs du clan des Torrenté, afin de mieux l'isoler¹¹⁵. Il est, certes, difficile de déterminer les familles qui en faisaient partie. Bornons-nous à citer les Andree et les Peter, dont les noms reviennent souvent dans les actes concernant Pierre (II), et qui eurent plusieurs de leurs membres accusés de sorcellerie, d'après l'enquête de 1488.

La chasse aux sorciers permettait à une communauté d'éliminer certains de ses membres, en libérant les haines accumulées. Des Anniviards ont sans doute voulu la perte de Pierre (II) de Torrenté. Sa solide fortune, l'ampleur de sa richesse terrienne, ses rentes et ses nombreux prêts, qui grevaient d'hypothèques les biens de ses débiteurs, avaient provoqué d'amères rancœurs. De plus, il se serait mis à dos bon nombre de Luquérand, notamment en faisant, en 1447, une requête auprès du châtelain Petermann, le demi-frère bâtard des seigneurs de Rarogne, afin que la commune de Saint-Luc reconnût bourgeoise sa femme, Antoinette Jacolat¹¹⁶. Plus tard, en 1477, il s'opposa à la décision des communiens de vouloir limiter l'usage des biens communaux, nous l'avons vu.

A l'automne 1481, Pierre (II) fut accusé de sorcellerie par suffisamment de personnes pour qu'il fût en passe d'être directement inquiété. Son arrestation était imminente. La prudence aurait dû le pousser à prendre immédiatement la fuite, comme l'avaient fait quelques années auparavant les frères Grant, alias *de Clavibus*, une famille en vue de Loèche, en relations avec les Torrenté¹¹⁷. Lorsqu'il finit par se résoudre à cette solution extrême, il était trop tard. Il fut arrêté par le vice-châtelain, dans la forêt située entre Vissoie et Fang. Incarcéré à Vissoie, ainsi que son fils Nycollin, il fut soumis à la torture¹¹⁸. Il aurait subi, pendant trois jours, le supplice de l'estrapade, ainsi que celui de l'immersion dans un tonneau rempli d'eau ou d'immondices. En outre, il aurait été placé dans l'instrument de torture appelé «la chatte» (*cata, catha, katze*), dont la signification est longtemps restée un mystère que les chercheurs Chantal et Hans-Robert Ammann viennent d'éclaircir¹¹⁹. Ce n'est qu'après plusieurs séances de supplice que Pierre (II) de Torrenté se serait résigné à avouer les crimes dont on l'accusait.

¹¹⁵ Les témoins de l'enquête, que nous savons partiels, ont voulu faire croire que c'était sur la pression des Anniviards que Georges Supersaxo avait poursuivi les exécutions. «En effet, selon Antoine Willenci, de Loèche, presque toute la communauté du val d'Anniviers aurait crié que ce qui avait été commencé devait être poursuivi; que si on avait exécuté les poussins, il fallait aussi faire périr la poule». Le témoignage d'Antoine Aymonet, d'Ayer, va dans le même sens: «si Georges avait pris les rameaux, il devait prendre aussi les plantes. Ce qui désignait Pierre de Torrenté comme étant le chef de la secte des sorciers et l'adversaire à éliminer.» (AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 140).

¹¹⁶ Acte du 14 janvier 1447 (ACS, Min. B 91, p. 2).

¹¹⁷ AMMANN et AMMANN-DOUBLIEZ, «Un procès de sorcellerie», p. 102.

¹¹⁸ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 139.

¹¹⁹ Voici l'hypothèse que nos deux historiens médiévistes proposent en rapport avec le sens du mot *Katze* en viticulture: «Ce terme, utilisé à Visperterminen, désignerait une partie du pressoir pour le vin, correspondant au bout de bois qui transmet la pression du manche sur les raisins. Ainsi, il paraît plausible que l'on se servait du pressoir pour torturer les gens dans les régions où se pratiquait la viticulture... L'association qui vient tout de suite à l'esprit est le thème du pressoir mystique qui se développe au XV^e siècle, le Christ supportant le poids du pressoir en étant la grappe qui est placée dessous. Le Christ est représenté enfoncé dans la maie d'un pressoir dont la traverse pèse sur son corps. On imagine donc que le pressoir a pu servir pour torturer réellement des gens afin de faire sortir prétendument la vérité de leur bouche.» Voir AMMANN Ch. et H.-R., «Vin et sorcellerie», p. 368.

Georges Supersaxo, pressé de mettre la main sur les biens de Pierre (II), dut agir rapidement pour se débarrasser de l'accusé avant que la défense du clan et des relations des Torrenté pût s'organiser. Il fit appel à des bourgeois de Sion, dont Pierre Rormatter¹²⁰. Ce dernier était particulièrement bien choisi. Ancien bourgmestre de Sion, il était le vice-bailli d'Antoine Lehner, grand bailli de 1479 à 1482, un ennemi des Rarogne et des Esperlin et un parent de Georges Supersaxo¹²¹. La présence des bourgeois de Sion était une caution utile pour les exécutions:

La participation des bourgeois de Sion, réunis sur le Grand Pont, était en effet requise pour toute sentence capitale prononcée dans le Valais épiscopal. En faisant venir des bourgeois de Sion dans le val d'Anniviers, on pouvait procéder rapidement à l'exécution du prétendu sorcier¹²².

La tragédie s'achevait. Isolé, entouré d'ennemis, Pierre (II) fut livré au bûcher en compagnie de son fils¹²³.

En cette fin du Moyen Age, Pierre (II) a été broyé par le conflit politique opposant les derniers représentants de la noblesse féodale à l'évêque, désireux, en tant que prince de la Renaissance imbu de droit romain¹²⁴, d'imposer son pouvoir temporel par tous les moyens, y compris en déclenchant des chasses aux sorciers. Résumons les causes profondes de ce drame:

- 1) les rancœurs et les jalousies de certains clans anniviards contre un homme riche et puissant dans sa vallée, mais vulnérable, car sa famille, à peine installée à Sion, ne faisait pas encore partie des hautes sphères dirigeantes du pays;
- 2) la méfiance, voire la suspicion et la rancune, du pouvoir épiscopal envers un membre de la clientèle des Rarogne et leur garant financier, qui s'était, en outre, révélé un ardent et tenace défenseur des libertés anniviardes;
- 3) la rapacité de Georges Supersaxo à l'affût de toutes les occasions susceptibles d'augmenter sa fortune.

Tel nous paraît le cocktail explosif qui conduisit Pierre (II) à sa perte.

Les lendemains du procès de sorcellerie: Pierre (III) à Rome

Walter Supersaxo, au mépris du droit de la mense épiscopale, donna, avant sa mort, les biens de Pierre (II) et de son fils Nycollin à son propre fils Georges, qui allait ainsi agrandir ses possessions à Vissoie¹²⁵. Au lendemain du procès, les héritiers de Pierre (II) firent appel des sentences iniques qui frappaient leur famille. Ils s'adressèrent à l'archevêque de Tarentaise, dont l'évêché de Sion était suffragant, puis au pape. Ils retrouvèrent sur leur chemin Georges Supersaxo, qui leur intenta

¹²⁰ Pierre Rormatter avait une longue expérience de la fonction de vice-bailli: il l'avait été des grands baillis Martin Züren (1452), Petermann de Platea (1467) et Gilles (*Aegidius*) in der Kumben, de 1468 à 1470 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 38, 43, 49 et 71).

¹²¹ Rappelons que Georges Supersaxo épousa, le 15 avril 1478, Marguerite, une riche héritière de la famille Lehner (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 56).

¹²² AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 140.

¹²³ Nous ne connaissons pas la date de l'exécution. Elle doit se situer dans les derniers jours d'octobre ou au tout début de novembre 1481, car son successeur à la charge de notaire de la chancellerie épiscopale, pour le val d'Anniviers, fut nommé le 9 novembre (AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 174).

¹²⁴ «Le droit romain ne conçoit la puissance publique que sous une forme pleine et entière, indivisible» (GHKA, *La fin de l'Etat corporatif*, p. 59).

¹²⁵ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 140.

un procès. Il leur fallait réhabiliter la mémoire des suppliciés pour récupérer les biens confisqués et laver l'honneur de la famille.

En 1485, Supersaxo n'était pas entré en possession de tous les biens de ses victimes. Les Anniviards commençaient à entrer en résistance devant les injustices et les exactions de leur châtelain, qui n'avait plus le pouvoir de son père derrière lui. Walter était mort le 7 juillet 1482 et avait été remplacé par le fils d'une famille à la fois valaisanne et uranaise, Josse de Silenen, un ancien évêque de Grenoble¹²⁶. Proche des intérêts français, il avait la réputation d'être un habile diplomate. En fait, il n'allait connaître que des échecs en Valais. Dès son arrivée au pouvoir, il se heurta aux Patriotes qui exigèrent qu'il séparât sa juridiction temporelle de sa juridiction spirituelle¹²⁷. A partir de 1484, à la suite d'incidents de frontière, il entraîna le Valais dans les désastreuses guerres de l'Ossola (1484-1495), par son obstination suicidaire à vouloir réduire l'Ossola en province sujette de son siège épiscopal. Au début de ce conflit, il lui fallait rassembler les Patriotes valaisans, dont le chef de file était Georges Supersaxo.

C'est dans ces circonstances que Supersaxo obtint une première satisfaction en 1485 dans l'affaire qui l'opposait aux Torrenté. Nous possédons la sentence rendue en sa faveur, le 16 décembre 1485¹²⁸. Le pape Innocent VIII avait désigné pour s'occuper de cette affaire, le prévôt de Berne, Jean Armbruster, et les officialités de Sion et de Lausanne. En voici les conclusions, selon la traduction résumée, établie par Grégoire Ghika en 1992:

Au nom du mandat pontifical, le prévôt a émis une première citation et a estimé pouvoir prononcer sentence définitive, après consultation d'experts en droit, dans le procès de Georges Supersaxo contre les frères Pierre et Antoine de Torrenté, qui détiennent des biens de Pierre et Nycollin de Torrenté, laïcs brûlés sur le bûcher, selon la sentence de feu l'évêque de Sion Walter Supersaxo. D'autres personnes détiennent aussi de tels biens.

Le prévôt exclut tous ces intrus de ces biens et envoie Georges Supersaxo en possession corporelle, réelle et actuelle de tous ces biens, avec leurs droits annexes. Il déclare que les vexations faites par Pierre et Antoine de Torrenté et les autres détenteurs des biens de feu Pierre et Nycollin sont illicites et sans droit... Silence perpétuel leur est imposé et ils payeront les frais du procès, plus les remboursements des revenus et profits tirés de ces biens, selon le taux à établir, à moins qu'ils ne fassent valoir leurs objections en temps utile.

Ulrich, procureur de Supersaxo, a comparu à Berne, afin que soient déclarés contumaces les opposants qui n'ont pas comparu et que les frais soient évalués. Georges Supersaxo est mis en possession des biens mentionnés. Les frais sont fixés à un total de 144 ducats d'or, dont 40 pour les frais, 4 pour le coût des actes, 100 pour l'occupation illicite des biens.

Les opposants sont suspendus des offices religieux; l'interdit est communiqué à l'évêque de Sion. Mais pour l'exécution, le juge s'en remet à tous les ecclésiastiques et aux autres clercs. Les opposants sont menacés d'excommunication, selon le rite

¹²⁶ La famille Silenen, à cheval sur le Valais et le canton d'Uri, avait fait fortune grâce au commerce du col de la Furka. Josse de Silenen, né entre 1435 et 1445, était le fils de Christophe de Silenen, grand châtelain de Sierre, et d'Isabelle de Chevron. Prévôt de Beromünster en 1469, il avait été élu évêque de Grenoble en 1477. Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 37 et TRUFFER, *Portraits des évêques de Sion*, p. 33-35.

¹²⁷ GHIKA, *La fin de l'état corporatif*, p. 61.

¹²⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 118.

habituel: cierges éteints et renversés, trois pierres jetées contre la maison de l'excommunié... Il est finalement fait appel au bras séculier pour l'exécution de la sentence, donc à l'évêque de Sion et à tous ceux qui détiennent l'autorité dans sa juridiction. Ceci en raison de l'obstination de Pierre, Antoine de Torrenté et consorts.

Suit la liste des biens regroupés en trente-trois rubriques, que nous avons étudiée plus haut.

Même menacés d'excommunication, les enfants de Pierre (II), notamment Pierre (III) et Antoine, ne s'avouèrent pas vaincus et multiplièrent les recours.

Nous avons peu de renseignements sur Pierre (III), si ce n'est qu'il commença à exercer le notariat du vivant de son père¹²⁹. Nous ne possédons pas ses minutes, mais nous savons qu'il travaillait avec d'autres notaires, dont Jean de Prinsières, son beau-frère¹³⁰. Pierre (III) mourut avant le 21 octobre 1513, en laissant trois enfants, Pierre, Claudine et Mariona¹³¹. Dans cet acte, il n'est pas fait mention de sa fille Antoinette, qui avait épousé, par contrat du 25 mai 1507, Barthélemy de Furno, de Nax¹³².

Fidèle à la mémoire de son père, Pierre (III) s'épuisa physiquement et financièrement pour obtenir sa réhabilitation. Il semble qu'il passa plusieurs années à Rome, comme le souligne une bulle pontificale du 2 août 1487, qui suspendit l'effet de l'excommunication pour lui et son frère Antoine, par souci d'égalité entre les deux partis¹³³. La patience de Pierre, qui serait aller jusqu'à mendier de porte en porte pour rester à Rome¹³⁴ et prouver sa bonne foi, avait-elle fini par avoir raison du crédit et des faveurs dont jouissait Georges Supersaxo?

En l'absence de son frère Pierre, c'est Antoine qui signa un accord entre sa famille et Georges Supersaxo, le 8 octobre 1487 au château de la Majorie, sous l'égide de l'évêque Josse de Silenen¹³⁵. Il s'agissait de régler à l'amiable le problème de l'attribution des biens toujours sous la menace de la sentence de 1485. Là encore, après la défaite infligée aux Valaisans par les troupes du duc de Milan, en avril 1487, Silenen n'était pas en position de force face à Supersaxo. Ce dernier allait donc profiter de cette situation, car il savait son autorité de plus en plus contestée dans le val d'Anniviers, dont la révolte éclata d'ailleurs l'année suivante. Il venait sans doute aussi d'apprendre que le pape avait suspendu la mesure d'excommunication contre les deux frères de Torrenté.

¹²⁹ Nous possédons un acte de vente instrumenté par lui le 4 septembre 1474, dans lequel il s'intitule: «ego Petrus de Torrenté junior de Annivisio clericus juratus» (Archives de la société d'histoire du Haut-Valais, H n°5).

¹³⁰ Le notaire Jean de Prinsières «s'adresse tant à Simon Rapillard qu'aux notaires Pierre *Dominarum*, Jacques Bosoni et Pierre de Torrenté *junior*, frère de sa première femme pour instrumenter les nombreux achats de biens fonciers qu'il effectue à Sion, à Savièse et à Loèche-les-Bains.» (AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 253).

¹³¹ ACS, Judicialia 4/14, p. 79-83. Mariona avait épousé Maurice Salamin, du val d'Anniviers. On apprend, lors de la succession de Pierre (III), que ce dernier possédait, notamment, une vigne d'un peur au lieu-dit «champ Abel», à Granges, située à côté d'une vigne ayant appartenu à son frère Nycollin de Torrenté. S'agit-il d'un lointain héritage? Nous avons vu que, dès 1297, un Jacques de Réchy, *alias* de Torrenté, qui pourrait être un de ses ancêtres, avait acheté une vigne dans cette même commune.

¹³² Renseignement communiqué par M^{me} Chantal Ammann-Doubliez (ACS, Min. A 206, p. 12-14).

¹³³ «... volentesque inter partes predictas equalitatem servare...» (AEV, fonds von Roten, Bas-Valais, P 1, p. 5). Nous citons la transcription, faite par Grégoire Ghika, de cette bulle appartenant à M. Maurice d'Allèves.

¹³⁴ «... ipsum Petrum juniorem in dicta curia etiam hostiatim quandoque mendicando favoribus et potentia dicti Georgii fatigatum per plures annos in prosecutione dicte cause in dicta curia permansisse...» (AEV, fonds von Roten, Bas-Valais, P 1, p. 4).

¹³⁵ ACS, Min. B 61, p. 513-515.

L'accord d'octobre 1487 a d'abord, pour nous, le mérite de donner des précisions sur la nombreuse descendance de Pierre (II). Antoine est entouré de *Perrodus* Julliet, du val d'Anniviers, au nom de sa belle-fille¹³⁶, de Jean de Prarion, également Anniviard, au nom de sa mère Jaquette, et du notaire Jean de Prinsières, au nom de ses enfants, nés de Jeannette de Torrenté. Face à eux, Georges Supersaxo.

En ce qui concerne les biens, le texte est beaucoup moins précis que la sentence de 1485, mais il révèle quelques détails sur la fortune de Pierre (II). Supersaxo prétendait que ce dernier avait fait, «il y a quelque temps», avec lui une transaction d'un montant de 1200 livres et que c'était en déduction de cette somme qu'il avait saisi tous les revenus en vin de Pierre (II), c'est-à-dire les 64 ou 66 setiers de vin de rentes annuelles que celui-ci possédait en dehors du val d'Anniviers. La mention de cette transaction, introuvable dans les archives jusqu'à maintenant, est troublante. S'agirait-il d'une convention extorquée, pendant la détention de Pierre (II), contre la promesse d'une libération? Il est curieux, en effet, qu'aucune date ne soit précisée. L'emploi du terme latin «*dudum*», à la signification vague, qu'on peut aussi bien traduire en français par «naguère» que par «récemment», pourrait le laisser supposer¹³⁷. On sait ce que valait la parole de Georges Supersaxo! Il n'était pas avare de vaines promesses pour obtenir ce qu'il voulait¹³⁸.

L'accord se soldait à l'avantage de Supersaxo. Il gardait, en effet, l'ensemble des rentes annuelles en vin, tout ce qu'il avait déjà touché durant plus de cinq ans en revenus divers, les biens meubles de Pierre (II), ainsi que 40 livres mauriçoises récupérées sur les biens des héritiers de Jacques Berthod, de Vernamiège. En échange, il rendait les biens saisis à Nycollin de Torrenté, les papiers et la correspondance de Pierre (II) et abandonnait toutes revendications sur les autres biens non mentionnés dans l'accord.

La fortune de Pierre (II) ressortait amputée de cette sinistre affaire, mais pas anéantie. Il est intéressant, par ailleurs, de noter que cet accord ne faisait aucune allusion aux motifs de la mort de Pierre (II) et de Nycollin. Le silence commençait à s'imposer sur cette tragédie. Bien des familles auraient pu sombrer dans l'anonymat après une telle catastrophe. Il n'en fut rien pour les Torrenté. Ce fut le petit-fils de Pierre (II), Pierre (IV) qui sut relever le défi, en utilisant au mieux les circonstances politiques, nous le verrons; il put ainsi poursuivre l'ascension sociale de la famille au sein de la société valaisanne. Son action fut décisive dans la reprise en mains de leur destin par les Torrenté.

¹³⁶ Il s'agit de Perrette.

¹³⁷ «... dictus Georgius Supersaxo dicebat et allegabat propium Petrum de Torrenté seniore sibi Georgio Supersaxo ex quadam transactione *dudum* inter propios facta promississe et solvere convenisse mille et ducentas libras...» (ACS, Min. B 61, p. 513).

¹³⁸ M^{me} Chantal Ammann-Doubliez nous donne un exemple de ces mensonges: «Georges aurait suscité les dénonciations, il aurait promis à certains de les laisser en vie, s'ils avouaient, en ne les condamnant qu'au pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, mais il les aurait ensuite fait brûler.» (AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 140).

3. Pierre (IV) et la réhabilitation de la famille de Torrenté

Pierre (IV) bourgeois de Sion

Le seul moyen de gagner le procès de réhabilitation en cour de Rome et de laver la mémoire de Pierre (II), toujours frappée d'infamie, était de renforcer le clan des Torrenté en Valais, notamment à travers le milieu notarial sédunois, et d'accroître sa fortune. Tels sont les objectifs que semble s'être fixés Pierre (IV), le fils d'Antoine et d'Elsa, fille de Thomas Macherel, originaire d'Agarn (Ayert).

Continuer l'activité notariale s'avérait primordial, car c'était le plus sûr tremplin de l'ascension sociale. Le 16 février 1504, Pierre (IV) fut reçu notaire et juré de la chancellerie par le chapitre cathédral de Sion¹³⁹. Cette nomination s'accompagna de son installation définitive dans la capitale. Jusque là, la famille de Torrenté n'était pas vraiment intégrée à Sion, même si certains des enfants de Pierre (II) s'y étaient mariés, nous l'avons vu. Elle ne pouvait avoir oublié la part prise par Pierre Rormatter, un ancien bourgmestre, à l'exécution de Pierre (II). Il s'imposait donc de s'établir solidement dans la cité sédunoise.

Pierre (IV) conforta sa position en s'alliant avec deux familles de bourgeois de Sion, dont celle d'Antoine de Torrenté, de Vernamiège. C'est, à notre connaissance, la première alliance entre les deux familles homonymes de Torrenté, originaires de deux vallées différentes. Pierre (IV) fit, en effet, un beau mariage en épousant Barbe, fille de Jean Hartmann, bourgeois de Sion, appartenant à une famille de tanneurs originaires de Fribourg, et d'Agnès de Torrenté, fille d'Antoine, de Vernamiège¹⁴⁰. Le 1^{er} mai 1506, il acquit pour 70 florins, au nom de sa femme Barbe et de Félix, le frère encore mineur de celle-ci, la part que le neveu de ces derniers, Paul Hartmann, possédait sur la maison de son père, Conrad Hartmann, le demi-frère aîné de Barbe et de Félix¹⁴¹. L'édifice était situé sur le cours de la Sionne, en raison de l'activité professionnelle des Hartmann, près du chemin public, à l'ouest, et de la maison de Pierre *Mapheus*, au sud. Cette maison ne devait pas rester propriété des Torrenté; elle revint en 1530 à Félix Hartmann¹⁴².

Conscient du poids politique de la capitale et fort de l'appui de son milieu notarial, Pierre (IV) devint bourgeois de Sion le 7 mars 1507.

Les minutes de Pierre (IV) contenues dans dix registres des Archives du chapitre de Sion¹⁴³ mériteraient d'être étudiées. Il instrumenta entre 1504 et 1521, principalement à Ayent, Nax, Vernamiège, Saint-Léonard et Grimisuat¹⁴⁴. Il était l'un des notaires importants de Sion, tout en maintenant le contact avec le val d'Anniviers, où il recrutait bon nombre de ses clients. Il alla même plus loin en défendant les intérêts des communautés de Mission et d'Ayer dans un procès contre un consortage de Salquenen, à qui avait été donné à cens l'alpage de Chis-

¹³⁹ ACS, Calendes 1, p. 139.

¹⁴⁰ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les notaires, les âges», p. 257.

¹⁴¹ AEV, fonds Philippe de Torrenté, Pg 152. Jean Hartmann semble avoir eu au moins deux fils d'un premier mariage, Conrad et Jean. De sa seconde union, le 19 mars 1487, avec Agnès de Torrenté, de Vernamiège, il eut trois enfants, Barbe, épouse de Pierre (IV), Félix, mari de Catherine, fille du notaire Antoine Dayer, et François, qui épousa Marguerite Wyss, puis Marguerite Nanseti.

¹⁴² Acte du 4 mai 1530 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 207).

¹⁴³ ACS, Min. A 177, 178, 179, 180, 181, 206, 207, 208, 209 et Min. B 83.

¹⁴⁴ AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 203.

serella ou Tsirouc¹⁴⁵. A Sion, il eut, parmi ses pratiques, les personnalités les plus en vue. Donnons un exemple: le 4 mai 1513, il reçut le testament de son confrère, le notaire Gilles de Prato¹⁴⁶, dont la seconde épouse était Anne, fille de Jean Perini, donzel et vidomme de Loèche¹⁴⁷, d'une famille de l'ancienne clientèle des Rarogne, comme les Torrenté, nous l'avons vu. Plus révélatrice encore de l'influence que Pierre (IV) commençait à avoir dans la société valaisanne est sa présence à l'acte de renonciation des fiançailles de Stéphanie, fille de Georges Supersaxo.

Le 9 janvier 1503, le père de la fillette avait programmé son mariage avec Gaspard, le neveu de l'évêque Mathieu Schiner¹⁴⁸. Elle n'avait même pas cinq ans! Il est vrai que ce genre d'engagement entre familles était fréquent, afin de protéger et d'accroître les patrimoines. Or, les bons rapports entre les deux familles se détériorèrent en 1510. La rupture entre l'évêque et son ancien protecteur, Georges Supersaxo, fut consommée lorsque, les 12 et 13 février 1510, Georges convoqua, de son propre chef, une Diète à Brigue pour conclure une alliance avec le roi de France contre la volonté de Schiner, alors absent. En fait, seul le grand bailli était habilité à faire une telle convocation¹⁴⁹. Revenu d'urgence, Schiner essaya de s'opposer à l'alliance avec la France, mais le lundi de Pâques (1^{er} avril), le Haut-Valais leva la Matze contre l'évêque¹⁵⁰. Le mois suivant, Schiner reprenait la situation en mains. A la Diète du 11 mai, il fit condamner l'alliance française¹⁵¹. Après quelques résistances, sous la contrainte, les députés de la Diète finirent par déclarer Georges Supersaxo coupable de haute trahison. C'est dans ces circonstances que se situe la rupture des fiançailles de Stéphanie, le 18 juin 1510¹⁵². La jeune promise déclarait avoir alors onze ans, neuf mois et dix jours. Signalons, en passant, qu'une telle précision est très rare à l'époque. Pierre (IV) fut le témoin de cette renonciation, en compagnie d'Adrien de Riedmatten, le conseiller de Mathieu Schiner.

Pierre (IV) dans le clan Schiner

Il n'est pas dans notre propos de relater ici, dans les moindres détails, la lutte sans merci qui opposa Georges Supersaxo à l'évêque Mathieu Schiner de 1510 à 1522, mais nous ne pouvons pas faire l'impasse totale sur cette tragique période, car elle s'avère cruciale dans le destin des Torrenté.

Supersaxo, séduit par l'argent français, vit dans la question de l'alliance avec le roi de France, qui divisait le pays, un moyen d'affaiblir le pouvoir temporel de l'évêque et de rassembler les Patriotes derrière lui. Il trouva en Schiner un adversaire redoutable. Cet homme, partisan de l'alliance papale et rêvant de faire l'unité de l'Italie autour du souverain pontife, avait des qualités d'homme d'Etat, même si son idéal politique et religieux ne correspondait plus aux forces dynamiques de

¹⁴⁵ Le curé de Vissoie, Jacques Ysiodi, estimait que le cens versé par le consortage de Salquenen était trop faible. Il voulut casser le contrat passé en 1455. Après quatre ans de procès, un jugement donnant en grande partie raison au curé fut rendu en présence de ses dix représentants, dont Pierre (IV) de Torrenté (ZUFFEREY, SALAMIN, *Le passé du val d'Anniviers*, p. 38-39).

¹⁴⁶ ACS, Min. A 180, p. 92.

¹⁴⁷ AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 252.

¹⁴⁸ Il s'agit du fils de Gaspard Schiner, le propre frère de Mathieu (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 98).

¹⁴⁹ FIBICHER, *Walliser Geschichte*, t. 2, p. 83.

¹⁵⁰ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 82.

¹⁵¹ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 90.

¹⁵² AEV, fonds Supersaxo, Pg 347.

son époque¹⁵³, mais son tempérament entier, violent et rancunier l'empêcha de contrôler ses passions et ses haines¹⁵⁴. L'acharnement jusqu'au-boutiste de ces deux fortes personnalités conduisit le Valais à l'anarchie et au bord de la guerre civile. La rivalité de ces deux hommes joua un rôle déterminant dans l'histoire des Torrentés. Pierre (IV) sut, en effet, mettre à profit la situation politique difficile de 1510 à 1514 pour poursuivre l'ascension sociale de sa famille. Ainsi, comme nous ne pouvons faire abstraction des événements qui déchirèrent le Valais pendant ces quatre années et rythmèrent la vie de Pierre (IV), résumons-les rapidement¹⁵⁵.

Georges Supersaxo fut excommunié, une première fois, par l'évêque et condamné, peu après, par la Diète des 13 et 14 août 1510. Mais ses partisans levèrent la Matze contre Schiner le 10 novembre de la même année¹⁵⁶. Cette première passe d'armes entre les deux hommes s'acheva par la victoire de Supersaxo. Schiner, impuissant, préféra quitter le Valais, le 8 juillet 1511. Il savait que l'appui du pape, qui venait de l'élever, le 10 mars précédent, au cardinalat, pouvait être décisif dans son conflit avec Supersaxo.

Happé par la politique internationale, Schiner, en juin 1512, participa activement à la reconquête militaire du duché de Milan, occupé par les Français. Il en tira d'avantageux bénéfices: le comté de Vigevano et une nomination à l'évêché de Novare, dont il prit possession en août 1512. Il résida alors, le plus souvent, à Vigevano et s'occupa de son nouveau diocèse. Toutefois, ses fonctions pastorales, ainsi que ses activités diplomatiques et guerrières, ne lui avaient pas fait renoncer à sa lutte contre son vieil ennemi. Une seconde fois, Supersaxo fut frappé d'excommunication (2 avril 1512), avec vingt-deux de ses partisans. En septembre 1512, ce dernier eut la malencontreuse idée de se mettre en route pour Rome, afin

¹⁵³ *Histoire du Valais*, t. 2, p. 355.

¹⁵⁴ Schiner demeure le Valaisan le plus célèbre, parce qu'il a failli être pape et parce qu'il a joué un rôle prépondérant dans la politique européenne pendant plus d'une décennie, de 1509 à sa mort en 1522. Il a permis au Tessin de s'ancre dans l'alliance des Confédérés. Sur le plan historiographique, sa grande période de gloire fut le XIX^e siècle. Précisons, tout de même, que son attitude constamment hostile à la France ne fut sans doute pas totalement étrangère à son succès auprès des historiens valaisans de cette époque, traumatisés – à juste titre – par les séquelles de l'incorporation du Valais à l'empire napoléonien. Dans la deuxième moitié du vingtième siècle, le recul par rapport à ces tristes événements a permis plus de sérénité pour juger la personnalité et l'œuvre du bouillant cardinal. La *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* a remis en cause le rôle de Schiner pendant les guerres d'Italie et insisté sur l'aspect chimérique de sa politique, qui n'aboutit qu'à hâter la main-mise des Habsbourg sur l'Italie (t. 1, p. 328-329). En Valais, si l'on ne peut que louer l'activité de mécène et les réalisations artistiques de Schiner (mais aussi celles de son adversaire!), force est de reconnaître qu'il est bien difficile de lui accorder d'autres mérites. De par ses contacts avec les chefs de file de la nouvelle doctrine, il était très au courant du danger que la Réforme allait faire courir à l'Église; il aurait pu être le «Cisneros» du clergé valaisan. Mais le pouvoir l'intéressait visiblement plus que sa mission pastorale. Hans Anton von Roten, dans l'ensemble de son œuvre, notamment dans ses biographies des grands baillis, se révèle très critique à l'égard du comportement et de l'action politique du cardinal en Valais.

¹⁵⁵ Pour ne pas augmenter le nombre des notes, nous citerons successivement les pages de Büchi où ces événements sont commentés et expliqués. Voir BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 91, 92, 96-97, 103-104, 106, 109, 112, 119, 134-137.

¹⁵⁶ Ayant porté plainte devant l'archevêque de Tarentaise, Supersaxo vit son excommunication levée, mais le pape Jules II, ami de Schiner, riposta en détachant le diocèse de Sion de la juridiction du métropolitain, le 22 septembre 1510. Venu chercher l'appui des Confédérés contre Schiner, Supersaxo se retrouva par deux fois en prison, d'abord dans les geôles de Fribourg, où il subit ce qu'il avait infligé à tant d'autres, la torture, puis, après s'en être enfui de manière rocambolesque, dans les prisons bernoises. Relâché par Berne en avril 1511, Supersaxo rentra au pays; fort du soutien de ses partisans toujours prêts à lever la Matze, il obligea, sous la contrainte, le grand bailli Jean Walker à convoquer la diète pour le 4 juin, après s'être emparé des châteaux épiscopaux de la Majorie et de Tourbillon. La Diète révoqua les sentences prononcées contre Supersaxo. Ainsi quelques semaines plus tard, Schiner se voyait obligé de quitter le Valais.

de plaider sa cause auprès du pape. Arrêté, il se retrouva en prison pour de longues années.

Ce n'est pas un hasard si, le 26 octobre 1513, Pierre (IV)¹⁵⁷ et son père Antoine, ainsi que le chanoine Jean de Prinsières¹⁵⁸, choisirent trois procureurs pour les représenter à la curie romaine, pour le procès de réhabilitation de Pierre (II). L'annonce de l'arrestation à Rome de Georges Supersaxo ouvrait de nouvelles perspectives aux parents de ses victimes¹⁵⁹.

Débarrassé de son ennemi, Schiner put rentrer mettre de l'ordre en Valais. Arrivé en décembre 1513, il déclencha aussitôt une vague de procès contre les partisans de Supersaxo avec l'aide du grand bailli Martin Steffilen. Cet homme brutal, d'abord partisan de l'alliance française, avait changé de camp. Avec autant de violence qu'il en avait manifestée dans sa lutte en faveur du roi de France, il passa dans le camp opposé et devint l'un des meilleurs soutiens de Schiner. La fille du premier mariage de sa femme Agnès, Isabelle de Petra, avait épousé un partisan fanatique de Schiner, Nicolas Furrer¹⁶⁰.

Schiner était alors au faite de sa puissance: tout devait plier devant lui. Ceux qui lui résistaient étaient coupables de crime de lèse-majesté et passibles de la peine de mort¹⁶¹. Les instances juridiques se mirent en place pour juger les adversaires de Schiner. Le 18 janvier 1514, le tribunal se réunit à la Majorie pour examiner le cas d'un certain Jacques Bencher, coupable d'avoir prononcé des paroles injurieuses contre l'évêque¹⁶². Il était composé de neuf magistrats, dont le grand bailli Martin Steffilen, le grand châtelain de Sion Jacques Waldin, Paul Perren, Nicolas Furrer et Pierre (IV) de Torrenté. Steffilen était l'âme damnée de l'évêque¹⁶³; quelques-uns étaient des personnages que la rumeur publique accusait d'être des intrigants, qui avaient su gagner habilement la faveur de Schiner¹⁶⁴; d'autres, enfin, tel Pierre (IV) de Torrenté, avaient de bonnes raisons de haïr Georges Supersaxo et donc de soutenir son ennemi.

Les 9 et 14 février 1514, Pierre (IV) était juge dans deux affaires de diffamation à peu près identiques à celle mentionnée plus haut. Le premier accusé, Jean Murmann, de Brigue, aurait dit que l'évêque n'était pas un honnête homme, mais un voleur¹⁶⁵; le second, Martin Zenstaden, aurait déclaré que Schiner et Supersaxo ne valaient pas mieux l'un que l'autre¹⁶⁶. Saluons ce jugement, frappé du bon sens populaire, qui commençait à faire son chemin dans l'opinion publique valaisanne!

¹⁵⁷ Il est cité comme tuteur de Pierre, fils de Pierre (III).

¹⁵⁸ Petit-fils de Pierre (II) par sa mère Jeannette. Il est dit cohéritier, pour ses frères et sœurs.

¹⁵⁹ Pierre (IV) agit en son nom et comme tuteur de Pierre, fils mineur de feu son frère Pierre (III) (ACS, Min. B 68 II, p. 234).

¹⁶⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 115-116.

¹⁶¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 117.

¹⁶² «...führt der bischöfliche Fiskal Th. Minnig Klage gegen Jak. Bencher, der gesagt hat quod ipse Rev. Dom. nost. dom. Matheus cardinalis sit vulgariter schelum et unus proditor (traître)...» (*Abschiede*, t. 1, p. 265-266).

¹⁶³ Voir le jugement acerbe sur son compte de Hans Anton von Roten (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 115).

¹⁶⁴ La rumeur publique disait déjà en 1510: «Notre évêque a parmi sa cour des parjures qui le dominent et le flattent, en particulier Pierre Zlowinen, Nicolas Furrer et Paul Perren» (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 142). A noter que Zlowinen devint grand bailli en 1520.

¹⁶⁵ «Item dixit de prelibato Rev. Dom. nostro ipse Hans Murmann, quod non sit vir probus. Item magis divulgavit ipse Hans Murmann de Rev. Dom. nostro Sed. Cardinali, quod sit fur et latro...» (*Abschiede*, t. 1, p. 268).

¹⁶⁶ «Item magis dixit ipse Martinus, quod ipse existimaret Rev. Dom. nostrum et Georgium Supersaxo equales et quod unus esset, hoc eciam (sic) quasi reliquus esset...» (*Abschiede*, t. 1, p. 269).

Mathieu Schiner n'attendit pas la fin des procès; son bref séjour s'acheva en février 1514. Il était très inquiet à cause du danger de voir l'influence de l'Espagne remplacer celle de la France à Milan, au détriment du rôle de la papauté¹⁶⁷. Cette évolution était inévitable et il aurait dû en avoir conscience, s'il avait apprécié à sa juste valeur la puissance et la richesse de la Castille et des Pays-Bas, sur lesquels reposait, en fait, les forces vives du monarque espagnol, l'adversaire de François I^{er}. Aussi jugea-t-il sa présence indispensable en Italie. Pour l'instant, il pouvait partir tranquille; ses partisans étaient au pouvoir en Valais.

Le mariage de Pierre (IV) de d'Isabelle de Riedmatten

En pleine session des procès, le 21 mai 1514¹⁶⁸, Pierre (IV) épousa en secondes noces Isabelle, fille de Petermann de Riedmatten, l'une des personnalités les plus importantes de Viège. Petermann était le fils naturel, mais officiellement reconnu, de François de Riedmatten, notaire, mort en 1465, ancien secrétaire de la Diète et grand châtelain du dizain de Viège en 1457 et 1463, dont la femme légitime était une Courten¹⁶⁹. Petermann avait convolé, le 29 janvier 1470, avec Anne de Platea, de Viège, fille de Philippe de Platea et d'Anne de Silenen¹⁷⁰. En dehors d'Isabelle et d'Adrien, ils avaient eu trois autres enfants, dont une fille, Antoinette, qui épousa Jean Kalbermatter, de Sion, grand châtelain du val d'Hérens. Deux des fils de ce couple, Jean et Antoine, allaient exercer, plus tard, la charge de grand bailli¹⁷¹.

Petermann précisait, dans le contrat de mariage, qu'il donnait à sa fille Isabelle la même part d'héritage qu'à ses autres filles et un trousseau digne de son rang. Pierre (IV) la faisait héritière de la moitié de tous les biens acquis pendant leur mariage. Il lui offrait 100 florins en augment de dot, somme élevée, révélatrice de la différence de niveau social entre les deux époux.

Le contrat était passé dans la maison sédunoise du beau-frère d'Isabelle, Jean Kalbermatter, cité plus haut, et devant le notaire Georges Nanseti, qui avait été juge, en compagnie de Pierre (IV), dans les procès de Jean Murmann et de Martin Zenstalden. Les témoins du mariage étaient Claude de Platea, bourgeois de Sion et frère du futur évêque Philippe, Jean de Petra, châtelain d'Hérens et de Bagnes, Jean et Thomas de Riedmatten. Notons une particularité que nous jugeons révélatrice de la position que Pierre (IV) venait d'acquérir grâce à ce mariage: aucun témoin ne venait du val d'Anniviers. Notre homme entrait, grâce à cette union, dans le cercle restreint des familles du pays les plus en vue: les Riedmatten, les Kalbermatter de Sion, les Platea et les Courten. En un mot, il était membre du patriciat valaisan.

On ne doit pas s'étonner de l'absence du frère d'Isabelle, Adrien de Riedmatten, qui fut l'ami de Pierre (IV), car il se trouvait alors auprès du cardinal Schiner, dont il était le majordome et le conseiller. Pierre (IV), grâce à son beau-frère Adrien, s'assurait la protection du clan Schiner contre Supersaxo. Mais il s'agis-

¹⁶⁷ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 139.

¹⁶⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 167.

¹⁶⁹ François de Riedmatten avait épousé Guillemette, fille de Barthélemy de Courten, de Brigue, dont le père, Antoine, avait été grand bailli en 1432 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 31).

¹⁷⁰ Le mariage de Philippe de Platea et d'Anne de Silenen avait eu lieu le 20 août 1446 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 37).

¹⁷¹ Jean fut grand bailli en 1549-1551, Antoine, en 1566-1567 et 1569-1571 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 209 et 218).

sait d'un intérêt bien compris des deux familles. Il est évident que la lutte que les Torrenté menaient depuis cinquante ans contre les Supersaxo et, notamment, depuis plus de trente ans contre Georges Supersaxo pour la réhabilitation des suppliciés de 1481, était le meilleur garant de leur fidélité à la cause du cardinal Mathieu Schiner.

Le 8 juin 1514, au lendemain de son mariage, Pierre (IV) était juge dans l'affaire d'Antoinette, veuve de Pierre Escheler, de Münster. Elle avait répandu le bruit que Schiner avait abusé d'un de ses serviteurs: elle encourait ainsi les peines requises en cas de crime de lèse-majesté¹⁷². Ce n'était pas la première accusation de ce genre qui éclaboussait Schiner, si l'on songe à la triste affaire d'André Theiler¹⁷³, qui éclata au cours de l'année 1513. Le malheureux fut décapité, puis brûlé en janvier 1515, pour avoir accusé le cardinal de sodomie¹⁷⁴.

Nous ne connaissons pas les peines encourues par trois des personnes jugées par Pierre (IV). Nous avons seulement la sentence intermédiaire pour Antoinette Escheler: elle était condamnée à la prison en attendant d'autres interrogatoires, dont la torture ne serait pas absente. La quatrième victime de ces jugements en diffamation, Jean Murmann, fut condamnée à mort, en compagnie de cinq autres accusés¹⁷⁵. Ces exécutions devaient servir d'exemples.

Le cas de Pierre (II), argument de Schiner contre Supersaxo

Nous ne pouvons abandonner en chemin le conflit entre Supersaxo et Schiner, car les Torrenté y furent encore indirectement mêlés.

La victoire des Français à Marignan, bataille que Schiner avait maladroitement provoquée, fut un coup très rude pour le cardinal. Le retour de Georges Supersaxo, relâché sur la demande de François I^{er} faite au pape en décembre 1515, entraîna règlements de comptes, émeutes et assassinats en Valais. Le cardinal décida alors de regagner son diocèse sédunois. Il arriva le 22 août 1517 à Münster, mais son adversaire le contraignit à retourner à Altdorf, par le col de la Furka¹⁷⁶. Les partisans de Supersaxo firent régner la terreur en Valais et, le 12 septembre 1517, la Diète eut bien du mal à proclamer et à faire respecter une paix publique (*Landfriede*). Elle rappelait que l'évêque ne pouvait quitter le pays plus de six semaines sans l'autorisation du «conseil du pays», sous peine de voir le chapitre et la Diète lui donner un successeur. Elle tentait d'élever le débat sur le plan institutionnel, afin d'en finir avec ce conflit personnel qui divisait le pays et son patriciat

¹⁷² «... quedam Anthonia relicta condamn (sic) Petri Eckelerii (Eschlerii) oblita et postergens juramenti sui vinculum prefato Rev. Dom. nostro per ipsam prestito superiori tempore coram personis honestis in gravissimam diffamacionem ac denigracionem comendabit fame boni nominis ac adversus ecclesie insignia prelibati Rev. Dom. cardinalis Sedunensis divulgare non verita est, neque erubuerit dicendo: Ille sacerdos, denotando Rev. Dom. nostrum Sedunensem cardinalem, subagitavit seu coitum comisit per posteriora unum clericum ex suis servitoribus, quod ex illa subagitatione seu illo coitu esset infirmus et decumbens, que vero verba falsissima sint et mendaciter loquuta... per que antedicta verba ipsa Anthonia crimen lese maiestatis comisit...» (*Abschiede*, t. 1, p. 273-274).

¹⁷³ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 101-102.

¹⁷⁴ Notons qu'André Theiler fut réhabilité en septembre 1524, en compagnie de cinq autres personnes exécutées à l'époque de Mathieu Schiner et de Martin Steffilen, alors même que la Diète était présidée par un ancien ami du cardinal, le grand bailli Jean de Werra (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 101).

¹⁷⁵ Büchi en donne la liste. Impossible de dire si Pierre (IV) fit aussi partie du tribunal qui condamna ces cinq personnes à mort (BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 137).

¹⁷⁶ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 197.

en deux camps adverses. Selon elle, Schiner, prince tyrannique, portait l'entière responsabilité des désordres, nés de ses longues absences¹⁷⁷.

De septembre 1517 à août 1520, le cardinal Schiner s'installa à Zurich, pour plaider sa cause auprès des Confédérés, car le procès en cour de Rome de Georges Supersaxo était toujours pendant. Ce dernier essaya de profiter de la situation. Il vint à Sion, le 16 septembre 1517, toutes bannières déployées, pour s'emparer des châteaux épiscopaux et de celui de Martigny, dans lequel s'était retranché le frère du cardinal, Pierre Schiner, assiégé par les Patriotes. C'est ainsi que le 9 octobre suivant une nouvelle Diète, réunie à Sion, tenta de débloquer la crise en promettant à la garnison de Martigny amnistie et libre sortie. Parmi les députés siégeait Pierre (IV) de Torrenté¹⁷⁸. Il s'agissait de ramener le calme en mettant fin au siège et en offrant à Pierre Schiner des conditions honorables de reddition. Ce fut un échec. Fin novembre, lorsqu'elle se rendit, la garnison fut attaquée, maltraitée et chassée du pays¹⁷⁹.

En janvier 1518, Supersaxo et ses complices furent mis au ban de l'Empire¹⁸⁰. La Diète fédérale essaya de réconcilier les Valaisans et leur évêque. C'est à cette occasion que le cardinal déclara que le Valais était un repaire de brigands et qu'il s'y déroulait des phénomènes diaboliques¹⁸¹, au grand scandale des députés envoyés par la Diète valaisanne. Le 11 juillet 1519, Schiner obtint encore une sentence d'excommunication contre Supersaxo et ses alliés¹⁸². Cette fois, les condamnés étaient au nombre de deux cents, et parmi eux figurait l'ancien recteur de l'hôpital de Sion, Jean Albertini, qu'on a longtemps considéré, à tort, comme l'un des premiers protestants du Valais¹⁸³.

Les dizains décidèrent alors de s'en remettre au pape dans leur conflit avec Schiner. C'est sans doute dans ces circonstances que ce dernier rédigea le long plaidoyer contre Georges et ses partisans, publié par Dionys Imesch¹⁸⁴. Schiner y faisait allusion au procès inique de Pierre (II) de Torrenté, qui avait été condamné et torturé par la corde et par la «chatte», bien qu'il eût été innocent. Le commentaire de Schiner est court (quelques lignes) et montre bien qu'il rapporte des faits dont il a eu connaissance par oui-dire. Il insiste sur l'attitude machiavélique de Supersaxo. Ce dernier aurait dit à Pierre (II) qu'il serait exécuté, qu'il avouât ou non, puis il lui avait promis qu'en cas d'aveu il aurait la vie sauve, à condition de se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

Entre 1520 et 1522, Schiner se déplaça beaucoup à travers l'Europe; il se rendit à Bruxelles, puis à Worms, où il assista à la fameuse Diète impériale, devant

¹⁷⁷ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 198.

¹⁷⁸ *Abschiede*, t. 1, p. 393.

¹⁷⁹ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 200.

¹⁸⁰ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 217.

¹⁸¹ «Lorsqu'un prêtre avait voulu célébrer la messe, l'hostie était devenue sanglante entre ses mains; et quand il avait voulu la consommer, lui-même était devenu muet et tout noir ...» (BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 218).

¹⁸² *Abschiede*, t. 1, p. 511.

¹⁸³ Sur cet intéressant personnage et sur les superstitions de l'époque, voir AMMANN-DOUBLIEZ et FAYARD DUCHÊNE, «Jean Albertini», p. 131-163.

¹⁸⁴ «Der Peter Torrent als zu Rom erfunden und mitt urtel erkent ist, wider recht und gott hat lassen verprennen, und als züger sagend, wider landsbruch an urteil gefangen, am seil, an der katzen, im fessli so wyt gegychtet und daneben getröwt, er veriesch oder nitt, so müsse er sterben und so wyt, das er zum dickren mal kraft- und redlos war. Item ander mit unbillichen penen trungen, och mit verheissen darzu pracht sy Peter Torrent thätten schuldigen, der unschuldig was, ettlichen verheissen, sy sölten verieschen, so welte er sy zu Sant Jacob schicken und nitt töden...» (*Abschiede*, t. 1, p. 454).

laquelle Luther comparut le 17 avril 1521¹⁸⁵. Il repartit ensuite en Italie. Il était accompagné de son fidèle serviteur, Adrien de Riedmatten, qu'il laissa, en tant que gouverneur, dans son marquisat de Vigevano et se rendit à Rome¹⁸⁶, car le pape Léon X venait de mourir, le 1^{er} décembre 1521. *Papabile*, Schiner obtint des voix au conclave à chacun des onze scrutins, mais il se rallia à la candidature du cardinal de Tortosa, Adrien d'Utrecht, l'ancien précepteur de l'empereur Charles Quint¹⁸⁷. Schiner resta à Rome en attendant l'arrivée au Vatican du nouveau pape, le 27 août 1522. Adrien souhaitait garder Schiner auprès de lui. Mais l'épidémie de peste, qui s'était déclarée à Rome quelque temps plus tôt, emporta Mathieu Schiner le 30 septembre¹⁸⁸.

Au même moment, le 17 septembre 1522, Pierre (IV) était l'un des cinquante-trois témoins favorables à Schiner, cités à comparaître à Domodossola par l'auditeur romain, Jean Marie de Tousis, dans le procès interminable en cour de Rome contre Georges Supersaxo¹⁸⁹.

Le cardinal aurait fait savoir aux Torrenté que les suppliciés de 1481 avaient été blanchis par le pape. Toutefois, les recherches menées en 1996 aux archives du Vatican par M. Bernard de Torrenté et M^{me} Chantal Ammann-Doubliez n'ont donné aucun résultat¹⁹⁰. Jusqu'à ce jour, le procès de réhabilitation n'a pas été retrouvé.

Les Torrenté, parents des évêques successeurs de Schiner

La nouvelle de la mort du cardinal parvint en Valais, le 11 octobre 1522¹⁹¹. Sans perdre de temps, pour empêcher toute intervention de Rome, le chapitre et la diète se réunirent pour élire le nouvel évêque. Ils choisirent, dans les rangs des chanoines du chapitre, l'un des principaux ennemis du cardinal, en la personne de Philippe de Platea.

Cette élection ne pouvait que combler les vœux de Pierre (IV) de Torrenté, puisque le nouvel évêque appartenait à la puissante famille de Platea, apparentée à son épouse Isabelle de Riedmatten. Rien d'étonnant à ce que le couple ait donné le prénom de Philippe à leur enfant né à ce moment-là.

Philippe de Platea n'obtint pas la confirmation papale de son élection. Le conflit avec Rome s'éternisant, il préféra résigner sa charge le 29 août 1529. Saluons au passage la sagesse de ce personnage dont l'histoire n'a pas fait grand cas. Il joua un rôle non négligeable dans l'apaisement des tensions au sein du patriciat. Georges Supersaxo, chassé du pays, mourut en exil à Vevey en mars 1529. Le 8 septembre 1529, le chapitre et la Diète élirent évêque l'ancien confident du cardinal Schiner, Adrien de Riedmatten qui, rentré en Valais en 1523, avait

¹⁸⁵ Voir sur ce sujet HAUSER et RENAUNET, *Les débuts de l'âge moderne*, p. 196-198.

¹⁸⁶ VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 469.

¹⁸⁷ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 270.

¹⁸⁸ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 276.

¹⁸⁹ Parmi eux, citons Barthélemy Wolff, Jean Wyss, châtelain de Sion, Jean Wiestiner, châtelain de Bagnes, ainsi que plusieurs curés, ceux de Conches, Rarogne et Nax (*Abschiede*, t. 1, p. 103-105).

¹⁹⁰ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 140.

¹⁹¹ BÜCHI, *Mathieu Schiner*, p. 277.

repris ses fonctions de grand sacristain du chapitre de Sion¹⁹². Est-il nécessaire d'ajouter qu'une fois encore cette élection, confirmée par le pape le 15 mai 1532¹⁹³, ne pouvait qu'être favorable à la famille de Torrenté, puisqu'Isabelle, la veuve de Pierre (IV) était la propre sœur de l'évêque.

Pierre (IV) mourut, en effet, entre le 20 juin 1528, date de son testament passé devant Etienne de Prinsières, châtelain de Sion – acte dont nous ne possédons pas la teneur –, et le 1^{er} mars 1529, date d'un accord conclu entre sa veuve Isabelle, tutrice de ses enfants, et Félix Hartmann, le frère de sa première épouse¹⁹⁴.

Félix déclarait que sa sœur Barbe n'était pas en pleine possession de ses facultés mentales, lorsqu'elle avait fait son testament en faveur de son mari Pierre (IV) de Torrenté, allégations réfutées par les deux réconciliateurs¹⁹⁵ d'Isabelle, Adrien de Riedmatten, le futur évêque, et Petermann de Platea, banneret de Sierre. L'accord nous apprend que Pierre (IV) vivait toujours avec sa famille dans la maison Hartmann. Félix obtint, moyennant quelques concessions, dont une somme de trente florins, qu'Isabelle quittât cette demeure. Si Félix gardait un peur de vigne à Batassé ayant appartenu à sa sœur Barbe, Isabelle, quant à elle, conservait un peur de vigne à Molignon, un jardin à Sion, au-delà de la porte de Loèche, et une fauchée de verger sous le Scex.

Un autre partage de biens restés indivis, en date du 4 mai 1530, nous renseigne sur les possessions des enfants de Pierre (IV), dans le val d'Anniviers essentiellement¹⁹⁶. L'évêque Adrien de Riedmatten, tuteur de Philippe et d'Antoine, avec le consentement de leur mère Isabelle, représenta les intérêts de ses neveux, contre leurs oncles Jean *senior* et Jean *junior*, deux frères de Pierre (IV). L'accord n'est pas assez précis pour que l'on puisse se faire une idée de l'évolution des biens des Torrenté par rapport à l'époque de Pierre (II); il nous montre, cependant, que la fortune de la famille était encore bien implantée dans sa vallée d'origine. Il mettait fin à l'indivision entre la branche restée en Anniviers et la branche sédunoise des Torrenté.

Il y est dit que Philippe et Antoine recevaient la moitié des revenus et des cens annuels en blé et en vin, tant dans le val d'Anniviers qu'ailleurs, les dîmes en blé et seigle ayant appartenu à Antoine, leur grand-père, un droit d'alpage à Sorebois, une terre avec raccard dans l'alpe de Tsirouc, quatre fauchées de terre avec étable et jardins à Ayer, une fauchée de pré à Vissoie et la moitié des biens appartenant aux deux frères Jean, leurs oncles.

Ainsi Pierre (IV) laissait à ses enfants une fortune appréciable et une situation enviable dans la société. Il était intégré à l'élite valaisanne. Il avait parfaitement réussi à redresser la situation de sa famille. En fait, peu importait que Pierre (II) ait été ou non réhabilité en cour de Rome. La position sociale que son petit-fils avait su acquérir par son mariage avec Isabelle de Riedmatten et par son habileté à se sortir au mieux des querelles intestines de la triste époque de Schiner et de Supersaxo, assurait l'avenir de ses descendants. Il ne restait plus qu'à enfouir le secret de Pierre (II) au plus profond des mémoires et le temps se chargerait de le faire oublier. Et c'est ce qui se passa, avec la complicité, au XVIII^e siècle, d'un membre de la famille de Torrenté.

¹⁹² VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 470.

¹⁹³ VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 476.

¹⁹⁴ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 205.

¹⁹⁵ Sur la fonction de réconciliateur, voir, plus loin, la biographie de Philippe (I) de Torrenté.

¹⁹⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 207.

II. Les Torrenté au cœur de l'élite de l'état patricien à l'époque de la Réforme

1. Philippe (I) (1522-1581), un exemple de la vie d'un patricien valaisan au XVI^e siècle

Nous n'allons pas poursuivre l'histoire de la famille de Torrenté en passant en revue l'action de chacun de ses membres. Nous renvoyons à la généalogie située en annexe. Nous faisons juste une exception pour Philippe (I), car il est le premier à être intégré par le sang à l'élite du pays. Il est, pour nous, l'exemple-type du patricien valaisan. Sa vie et sa carrière ne diffèrent pas de celles des autres membres du patriciat de son époque, et même, peut-on dire, de celles de ses descendants jusqu'à la révolution de 1798.

Philippe (I), boursier du roi de France

Fils de Pierre (IV), Philippe (I) était né vers la fin de l'année 1522, puisqu'il déclara avoir 27 ans révolus au début du mois de février 1550¹⁹⁷. A dix ans, la Diète valaisanne le désigna, avec son cousin germain Antoine Kalbermatter¹⁹⁸, comme bénéficiaire de l'une des deux bourses offertes par le roi de France aux jeunes Valaisans pour aller faire des études à Paris¹⁹⁹. Ils semblent compter parmi les premiers boursiers de ce type.

On ne peut pas dire précisément à quelle date apparut en Valais l'institution des bourses pour les jeunes étudiants. Il est vraisemblable que ce fut sous l'épiscopat de Silenen, favorable à l'alliance avec la France. Le but de Louis XII et de son successeur François I^{er} était de se constituer une clientèle en Valais, en s'assurant la reconnaissance des jeunes boursiers et de leurs familles et en favorisant l'implantation dans le pays de la langue et de la culture françaises. La guerre civile, qui paralysa le gouvernement pendant plus de dix ans à l'époque de Schiner, ne fut pas favorable aux échanges. Le calme revenu sous l'épiscopat d'Adrien de Riedmatten, la Diète désigna deux candidats en décembre 1530: Gaspard, un fils de Jean Owlig, de Mörel, et Simon Halenbarter, un Conchard d'Obergesteln²⁰⁰. Il s'instaura un *tourmus* parmi les dizains. En 1534, c'était le tour du dizain de Sierre, qui ne présenta personne. C'est ainsi que les deux cousins choisis en 1532 eurent leurs bourses prolongées de deux ans²⁰¹.

C'était une opportunité intéressante pour ces deux jeunes garçons. Hans Anton von Roten, lyrique, n'hésite pas à écrire: «Ils durent vivre des moments

¹⁹⁷ En 1550, Philippe (I) de Torrenté, alors châtelain du val d'Anniviers, figura parmi les témoins convoqués, du 4 au 17 février, à propos de la rumeur à l'origine de la guerre des Masques. Cette guerre, provoquée par le mécontentement du peuple face au service étranger qui n'était jugé lucratif que pour quelques notables, fut mise à profit pour mater les habitants du Lötschental, mécontents d'être sujets des cinq dizains supérieurs. Le bruit s'était répandu qu'on avait accordé au roi de France un passage pour ses troupes à travers le Valais. Philippe porte le numéro 73 des personnes interrogées. Il précisait avoir alors 27 ans et une mémoire des faits de 18 ans (AEV, ABS, tir. 91, n° 1).

¹⁹⁸ Antoine Kalbermatter était le fils de Jean, grand châtelain du val d'Hérens, et d'Antoinette de Riedmatten, sœur de l'évêque Adrien et d'Isabelle, mère de Philippe (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 209 et 218).

¹⁹⁹ *Abschiede*, t. 3, p. 52.

²⁰⁰ Diète du 15-21 décembre 1530 (*Abschiede*, t. 3, p. 19).

²⁰¹ Diète du 17 décembre 1534 (*Abschiede*, t. 3, p. 71).

inoublables dans le Paris de la Renaissance, où Ignace de Loyola était en train de fonder la compagnie de Jésus (1534), alors que la jeune Catherine de Médicis arrivait à la cour.»²⁰²

Malgré ces avantages, il y eut peu de départs pour Paris. On ne doit pas faire entrer en ligne de compte la peur des familles d'envoyer des enfants très jeunes loin du Valais. Autre époque, autres mœurs. L'enfant était alors habitué à faire face très tôt à la vie, même dans les familles aisées. Ne parlons pas des familles modestes, comme celles de Thomas Platter, par exemple, qui voyaient souvent avec soulagement partir les jeunes bouches à nourrir. En fait, beaucoup de familles, dans les dizains supérieurs, n'étaient pas favorables à l'alliance avec la France. De plus, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et plus précisément de 1565 à 1598, les catholiques pouvaient répugner à envoyer leurs enfants dans un pays où les guerres de Religion faisaient rage et où le protestantisme était en passe de triompher.

En réalité, il n'y a pas qu'à expliquer le peu de volontaires, il y a aussi à comprendre pourquoi il y eut peu de départs effectifs; en effet, tous ceux qui s'étaient laissés désigner par la Diète n'envoyaient pas leurs enfants à Paris. Ces bourses, qui s'élevaient à 200 livres tournois par écolier, pouvaient être l'objet d'un juteux trafic. Pour certains, elles s'avéraient une monnaie d'échange intéressante. La Diète s'éleva contre ces pratiques. Elle précisa que ces bourses ne pouvaient être ni échangées, ni vendues. Si cela arrivait, elle se réservait le droit de nommer d'autres jeunes garçons, car cet argent ne devait servir qu'à la formation de la jeunesse²⁰³.

La carrière publique de Philippe (I)

Philippe (I) avait acquis en quatre ans passés à l'étranger une formation et une expérience de la vie dont le Valais allait profiter. Il commença une carrière publique dans les années 1546, sans passer par le notariat, fait à signaler, car il est rare dans la famille de Torrenté. Châtelain du val d'Anniviers²⁰⁴, il représenta le dizain de Sierre à la Diète, de 1546 à 1548²⁰⁵. A partir de 1552, il fut député pour

²⁰² VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 218.

²⁰³ C'est lors de la désignation de Georges, fils du grand bailli Georges Summermatter, et d'Henri, fils de l'ancien châtelain Pierre In Albon, tous deux présentés par le dizain de Viège, que ces mesures furent prises (Diète du 9-21 décembre 1568, *Abschiede*, t. 5, p. 101-102). Deux ans plus tard, la Diète, estimant qu'avec l'insécurité régnant dans le royaume de France deux étudiants ne pouvaient plus vivre avec la pension allouée, décida de n'en envoyer qu'un seul. C'est le fils du gouverneur Jérôme Welschen, ancien secrétaire d'Etat, qui fut choisi. La Diète réitéra l'interdiction du trafic des bourses. Si elles étaient vendues, la Diète réclamerait l'argent indûment perçu (Diète du 11-21 décembre 1570, *Abschiede*, t. 5, p. 182).

²⁰⁴ Il succéda à Antoine Wyss, qui mourut après le 23 novembre 1544 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 152). Notons, à propos de cette charge de châtelain du val d'Anniviers, qu'une erreur s'est glissée dans l'adaptation française (faite par Louis de Riedmatten) de la biographie d'Adrien I^{er} de Riedmatten, œuvre de Hans Anton von Roten. Il est écrit à la page 475: «comme grand châtelain de Viège, l'évêque désigna son beau-frère, l'ancien baillif Antoine Wyss, puis, après la mort de celui-ci, son neveu Philippe de Torrenté». Il faut lire «comme grand châtelain du val d'Anniviers» et non de Viège (VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 475). Comme on ignore la date exacte de la mort d'Antoine Wyss, il est préférable de faire partir de 1546 le début de la charge de Philippe (I), comme châtelain du val d'Anniviers. C'est sous ce qualificatif, en effet, qu'il apparut pour la première fois à la Diète des 15-19 décembre 1546 (*Abschiede*, t. 3, p. 348).

²⁰⁵ *Abschiede*, t. 3, p. 348, 353, 357, 359, 361 et t. 4, p.1 et 14.

le dizain de Sion, dont il était devenu le châtelain²⁰⁶. Il fut élu *consul* de la ville de Sion de 1549 à 1550²⁰⁷.

Les nombreuses désignations de Philippe (I) de Torrenté à la Diète nous permettent de suivre son parcours au service de l'Etat. Les recès de la Diète (*Abschiede*) constituent, en effet, une source très utile pour connaître les titulaires des diverses charges, même si parfois le scribe s'est contenté d'indiquer «châtelain» (*Kastlan*) ou «gouverneur» (*Landvogt*), sans autre précision.

En fait, de quels documents disposons-nous pour savoir quelles fonctions publiques exercèrent les différents membres de l'élite valaisanne? Avant tout, des actes passés devant un notaire. Chaque fois qu'un personnage est nommé dans un acte, sa fonction est précisée. C'est la source sûre, par excellence²⁰⁸. En plus des recès de la Diète, déjà cités, une compilation peut aussi être utilisée²⁰⁹. Elle a été établie par le notaire Jean Joseph Rey (1733-1809)²¹⁰, qui fut sautier de la bourgeoisie de Sion de 1757 à 1766²¹¹. Elle contient les listes des baillis, vice-baillis, secrétaires d'Etat, colonels au-dessus et au-dessous de la Morge, capitaines du dizain, bannerets, châtelains de Sion, ainsi que celles des officiers de la bourgeoisie sédunoise: bourgmestres, secrétaires, boursiers, sauniers, procureurs patrimoniaux, sautiers. Leurs renseignements sont fiables, surtout pour les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Précisons que le notaire Rey a utilisé des listes dressées par l'un des membres de la famille de Torrenté en la personne de Jean Philippe²¹², mort en 1762, qui fut secrétaire de la ville de Sion de 1734 à 1745. Rey a complété les listes de ce dernier et y a ajouté quelques avis mortuaires²¹³.

²⁰⁶ *Abschiede*, t. 4, p. 198, 200, 205, 209, 211, 213, 217 et 221. De 1555 à 1557, il est député et qualifié de «*alt Kastlan*», ancien châtelain (*Abschiede*, t. 4, p. 245, 262, 280, 284).

²⁰⁷ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 167 v°. Durant son mandat, il procéda, en compagnie du *consul* adjoint, Théodule de Vico, à l'achat d'une boucherie pour la bourgeoisie, pour 26 livres, le 24 juin 1549 (AEV, ABS, tir. 24, n° 20).

²⁰⁸ Les archives notariales des notaires et jurés de la chancellerie qui nous sont parvenues sont abondantes pour le Moyen Age, beaucoup moins pour les XVI^e et XVII^e siècles, enfin rares pour le XVIII^e siècle. «Le chapitre perd peu à peu la maîtrise de ses jurés: à leur mort, les chanoines contrôlent les protocoles, mais fréquemment les laissent à un autre notaire ou encore au fils en faveur de qui le père résigne sa charge: la conservation n'est plus assurée, ce qui explique la baisse du nombre des jurés dont les minutes nous ont été transmises à partir du XVI^e siècle.» (AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 195). Conservées chez les notaires à leurs domiciles et non plus au chapitre à partir du XVI^e siècle, beaucoup ont disparu dans l'incendie de 1788, qui détruisit le tiers des maisons de la ville. Heureusement, les fonds de familles, contenant les grosses de bon nombre de ces minutes notariales, suppléent ce manque, mais dans une faible mesure seulement.

²⁰⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 147 v°-201.

²¹⁰ Il s'agit de Jean Joseph François Rey, fils du marchand Jean Rey et d'Anne Catherine Bonvin, époux de Marie Elisabeth Pellissier (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 439).

²¹¹ Nous n'avons aucun doute sur le rédacteur de ce précieux document. Dans la liste des sautiers, il écrivit, à la suite de son nom, indiqué à la date de 1757: «ego in persona» (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 191 v°).

²¹² Certaines listes sont précédées d'un commentaire sur la fonction occupée par les divers titulaires, tantôt en latin, tantôt en allemand. La notice des bourgmestres de Sion est signée «Philippe de Torrenté, secrétaire».

²¹³ En ce qui concerne les compilations généalogiques imprimées, notamment les dictionnaires biographiques, n'hésitons pas à dire qu'il faut se méfier des données de *l'Armorial valaisan*, qui s'avèrent souvent fausses. Dans le cas qui nous occupe, celui de Philippe (I), nous pouvons préciser qu'il n'a jamais été banneret, contrairement à ce qui est écrit dans cet ouvrage. Il faut donc utiliser cette compilation avec la plus grande prudence.

Philippe (I) fut député à la Diète pendant de nombreuses années, notamment en 1546 et 1547, de 1552 à 1557 et de 1565 à 1579²¹⁴. Entre 1557 et 1565, il occupa deux des plus hautes fonctions de l'Etat, celles de vice-bailli et de gouverneur. En 1558-1559 et 1561, il fut vice-bailli²¹⁵, sous les mandats de grand bailli de Pierre Allet, de Loèche (1558-1559) et de Martin Clausen, de Mühlebach (1560-1561). A la Diète des 10-24 décembre 1561, il fut choisi comme gouverneur d'Evian pour deux ans²¹⁶.

Philippe (I) devint ainsi l'administrateur de l'un des quatre gouvernements établis pour régir les territoires conquis en 1536 sur la Savoie. C'est à partir de 1538 que le pays sujet conjointement des Patriotes et de l'évêque fut divisé en quatre gouvernements: Saint-Maurice, Monthey, Evian et Aulps²¹⁷. En fait, Philippe (I) fut l'un des derniers gouverneurs d'Evian, puisque ce territoire, en compagnie de celui d'Aulps, fut restitué au duc de Savoie, le 4 mars 1569, par le traité de Thonon. A partir de la Diète des 16-24 juin 1574, notre homme porta le titre de capitaine du dizain²¹⁸. C'est sous ce qualificatif qu'il est cité lors des diverses séances de la Diète auxquelles il participa jusqu'en décembre 1579.

L'énumération des charges occupées par Philippe (I) donne une idée de l'importance du personnage, mais non de la nature des tâches accomplies à ces divers postes. Essayons de préciser davantage. En tant que châtelain, il était juge de première instance: il fut donc amené à arbitrer de nombreux conflits²¹⁹.

D'autre part, la Diète le chargea de plusieurs missions, où ses connaissances linguistiques furent mises à profit. En juillet 1558, il fut désigné pour aller, en compagnie de Jean de Platea, enquêter au monastère du Grand-Saint-Bernard et en rendre compte à Pierre Ambüel, qui venait alors d'être nommé protecteur de cet établissement par la Diète. Le texte des recès est vague. Nos deux hommes devaient «s'informer de l'affaire»²²⁰. En fait, cette mission se plaçait dans le cadre des efforts de la Diète pour tirer toutes les conséquences de la conquête de 1475, qui avait placé la maison mère en territoire valaisan. La Diète voulait dresser un inventaire des biens du monastère et souhaitait faire disparaître les armes de Savoie qui continuaient à en orner les murs. Elle n'obtint pas satisfaction sur ce point de détail hautement symbolique. En fait, malgré la conquête territoriale valaisanne, l'influence de la maison de Savoie, qui continua à contrôler les nominations des prévôts du Grand-Saint-Bernard, resta prépondérante²²¹.

En 1570, sur la demande de la commune de Monthey, transmise par le gouverneur du lieu, la Diète envoya trois commissaires pour s'occuper de la correction de la Vièze: le capitaine Antoine Triebmann, châtelain de Sion, l'ancien gouver-

²¹⁴ *Abschiede*, t. 5, p. 6, 48, 61, 149, 150, 173, 178, 188, 193, 22, 227, 238, 240, 248, 250, 269, 273, 283, 304, 312, 316, 323, 350 et *Abschiede*, t. 6, p. 21, 78, 102, 106, 126, 131, 150. Cette longue énumération montre qu'il fut présent à presque toutes les séances de la Diète, sauf en juin et décembre 1568, ainsi qu'en décembre 1569.

²¹⁵ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 150-150 v°.

²¹⁶ *Abschiede*, t. 4, p. 351. La Diète lui donna *quitus* de son administration, lors de la Diète des 24 mai-4 juin 1564 (*Abschiede*, t. 4, p. 414).

²¹⁷ BINER, «État des gouverneurs», p. 178.

²¹⁸ *Abschiede*, t. 5, p. 283.

²¹⁹ Donnons juste un exemple: le 5 juillet 1553, Philippe (I) eut à juger un différend entre deux voisins, bourgeois de Sion, Etienne Berthod et Antoine Kritzer, à propos d'une construction faite par Kritzer et contestée par Berthod. Cet édifice ayant été bâti sur d'anciennes fondations, Philippe (I) donna raison à Kritzer (AEV, fonds Charles Allet, Pg 20).

²²⁰ «um sich über die Angelegenheit zu informieren» (Diète des 13-22 juillet 1558, *Abschiede*, t. 4, p. 300).

²²¹ QUAGLIA, *La Maison du Grand-Saint-Bernard*, p. 186-188.

neur d'Evian, Philippe (I) de Torrenté et Antoine Mayenzet, alors gouverneur de Saint-Maurice²²². Il fallait canaliser la rivière dans son lit, afin d'en limiter les dégâts lors des crues²²³.

En juin 1575, Philippe (I) se rendit, en compagnie du capitaine Pierre Ambüel, major de Loèche, dans toutes les communes au-dessous de la Morge pour les avvertir de la volonté de la Diète d'unifier le droit des gouvernements de Saint-Maurice et de Monthey²²⁴, après la disparition des deux autres gouvernements d'Evian et d'Aulps quelques années plus tôt. Il reçut dix couronnes pour cette chevauchée de huit jours²²⁵.

Philippe (I) de Torrenté fut aussi envoyé pour des missions à l'extérieur du Valais. L'article 2 du traité de restitution des territoires du Chablais, allant d'Evian à la Morge de Saint-Gingolph, signé à Thonon le 4 mars 1569, prévoyait un échange de documents d'archives. Par ses connaissances du français et des dialectes franco-provençaux, Philippe (I) était tout désigné pour mener à bien cette entreprise. Il dirigea une délégation qui se rendit le 10 mai 1569 à Evian. L'échange ne se fit pas à la satisfaction des Valaisans qui avaient apporté un inventaire d'une centaine de documents, alors que les Savoyards ne leur en proposaient qu'une dizaine²²⁶. Mécontents de ce maigre butin, les Valaisans durent revenir à la charge. Mais ce n'est plus Philippe (I) de Torrenté qui fut responsable de ces négociations²²⁷. C'était, en effet, l'ensemble des archives de l'Etat qui allait mobiliser une partie de son activité à partir de 1572, et non plus seulement le problème des fonds savoyards.

Philippe (I) et les archives de l'Etat

C'est en 1550 que, poussée par le grand bailli Jean Kalbermatter, la Diète comprit la nécessité d'instituer un dépôt d'archives, qui ne devait pas servir à conserver seulement les nombreuses reconnaissances de fiefs, mais aussi tous les traités, lettres et documents concernant les affaires de l'Etat. L'actif Jean Kalbermatter encouragea également l'établissement de recueils de copies de ces diverses catégories d'actes. A sa mort en 1551, il fut remplacé comme *clavifer* (c'est-à-dire littéralement, *celui qui détient les clefs* du coffre contenant les archives) par Jean de Platea, banneret de Sion, assisté par le frère de Jean Kalbermatter, Antoine, alors secrétaire d'Etat. En 1554 fut inaugurée la série des comptes du bailli. Antoine Kalbermatter succéda à Jean de Platea en 1572, mais mourut la même année. Il fut remplacé par le capitaine Jean de Riedmatten, qui se vit adjoindre deux personnes pour l'aider, Antoine Mayenzet et Philippe (I) de Torrenté²²⁸. Ces derniers reçurent l'importante mission de dresser un inventaire des archives de l'Etat.

En 1574, à la mort de Riedmatten, un an et demi seulement après sa nomination, Philippe (I) devint *clavifer* à titre provisoire; il eut pour adjoint Martin Gun-

²²² VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 229.

²²³ Diète des 11-21 décembre 1570 (*Abschiede*, t. 5, p. 188).

²²⁴ Diète des 25 mai-3 juin 1575 (*Abschiede*, t. 5, p. 318).

²²⁵ Diète des 9-21 décembre 1575 (*Abschiede*, t. 5, p. 350).

²²⁶ RÜCK, «Der Abtausch von Archivalien», p. 252-253. Pour cette mission, Philippe (I) reçut 16 couronnes et 3 gros (diète du 18-25 mai 1569, *Abschiede*, t. 5, p. 158).

²²⁷ Ce n'est qu'en 1595 que l'Etat du Valais obtint en grande partie satisfaction et reçut huit volumes de documents pour les années 1553-1555 et 1583-1586 (RÜCK, «Der Abtausch von Archivalien», p. 254).

²²⁸ Précisons qu'il n'était pas banneret, à la différence de Jean de Platea.

tern. Ce dernier, intelligent, dynamique et efficace, fut le premier secrétaire d'Etat à marquer cette importante charge de son empreinte²²⁹. Les deux nouveaux archivistes avaient pour tâche de terminer l'inventaire, ce qui fut fait à la fin de l'année 1574, puisque Martin Guntern reçut dix couronnes pour l'accomplissement de ce travail et Philippe (I), quatre²³⁰. On ne sait malheureusement pas ce qu'est devenu cet inventaire²³¹.

Les deux hommes, nommés à titre définitif, s'attelèrent à une tâche de plus en plus urgente, regrouper dans un seul et même lieu les coffres des archives éparpillés à Valère, à la Majorie, dans l'église de saint Théodule et dans diverses maisons privées de la ville. En 1575, deux maîtres d'œuvre furent désignés: le *clavifer* Philippe (I) et Georges Supersaxo. Trois ans plus tard, Martin Guntern entra à son tour dans la commission et donna une nouvelle impulsion à cette entreprise. Il voulait édifier, en même temps que le local des archives, une salle de classe. Les travaux étaient à peine terminés que la peste éclata à l'automne 1581. Philippe (I) décida de fuir l'épidémie. Avant de quitter la capitale qu'il ne devait plus revoir, il remit les clefs des archives à l'évêque²³².

Juge, administrateur, archiviste, diplomate à l'occasion, telles furent les activités principales de Philippe (I). N'oublions l'aspect politique de son action, qui s'exerça spécifiquement, par exemple, lors de l'élection du prince-évêque. Le 21 mars 1548, les quatre-vingt-cinq députés de la Diète (dix-huit pour le dizain de Sion, dix-sept pour Sierre, treize pour Loèche, dix pour Rarogne et autant pour Viège, neuf pour Conches et huit pour Brigue) se réunirent avec le chapitre, comprenant les vingt chanoines de Sion, pour élire le successeur d'Adrien I^{er} de Riedmatten, Jean Jordan. Philippe (I) était alors l'un des dix-sept représentants du dizain de Sierre et châtelain du val d'Anniviers²³³. A une époque où la lutte des Patriotes contre les pouvoirs temporels du prince-évêque était très vive, cette élection revêtait un caractère particulièrement important. Il n'est pas dans notre propos de nous étendre sur ce sujet. La participation de Philippe (I) à cette élection a, pour nous, le mérite de montrer, plus que n'importe quelle mission, qu'il faisait partie de la centaine de personnalités qui comptaient dans le pays. L'intégration de la famille au sein du patriciat était totale.

Tuteur et réconciliateur: un rôle social

Il est une dernière activité sur laquelle nous voudrions nous étendre un instant, car elle jouait un rôle social capital dans une société où les orphelins étaient nombreux, en raison de la courte espérance de vie, due aux nombreuses épidémies: la protection des droits juridiques des mineurs. Nous avons relevé quelques actes où Philippe (I) est tuteur ou réconciliateur (*reconsiliator*)²³⁴.

²²⁹ TRUFFER, «Das Walliser Archivwesen», p. 223-225.

²³⁰ Diète des 9-17 décembre 1574 (*Abschiede*, t. 5, p. 312).

²³¹ TRUFFER, «Das Walliser Archivwesen», p. 225.

²³² TRUFFER, «Das Walliser Archivwesen», p. 226-227.

²³³ *Abschiede*, t. 4, p. 7 et 9.

²³⁴ Nous indiquons la date et le type d'acte où la mention des tuteurs et réconciliateurs est indiquée, le nom du mineur, celui du ou des tuteurs et ceux des réconciliateurs:

-5 juin 1566 (acte de tutelle). Mineur: Antoine, fils de feu Antoine Kreutzer, métral de l'évêque. Tuteur: Théodule Kreutzer, oncle. Réconciliateurs: Philippe (I) de Torrenté et Clément Indenbechen, bourgeois de Sion, boulanger (ACS, Min. A 302, p. 138-140).

-19 février 1571 (acte de tutelle). Mineurs: Georges et Marguerite, enfants de feu Antoine Bardi. Tuteur: Jean Testaz, du val d'Anniviers, habitant perpétuel (*incola*) à Sion. Réconciliateurs: Phi-

D'après les exemples cités en notes, nous constatons que le choix du tuteur était variable. Il pouvait s'agir d'un parent (proche ou par alliance, frère, oncle, le plus souvent). Dans les milieux modestes, le tuteur était fréquemment un personnage en vue de la société, dont le testateur était sans doute le «client». Le tuteur n'était une femme que si elle était la mère de l'enfant. Mais, dans ce cas, elle devait obligatoirement être assistée sur le plan juridique, puisqu'elle était elle-même considérée comme une personne «incapable». Ce rôle était confié à un ou plusieurs réconciliateurs. Toutefois, dans les testaments, on voit couramment le testateur choisir des réconciliateurs (deux en général), en même temps que le tuteur, quel que soit le sexe de ce dernier. Là encore, les personnalités de la cité l'emportaient sur les parents. La présence des réconciliateurs était une garantie supplémentaire pour le jeune mineur. Les exemples concernant Philippe (I) sont révélateurs du phénomène de clientèle: c'est le cas des enfants d'Antoine Bardi, dont l'épouse était originaire du val d'Anniviers, et celui d'Antoine, fils d'Antoine Kreutzer, métral de l'évêque Adrien de Riedmatten dont Philippe (I) était le neveu.

Même si les désignations comme tuteur ou réconciliateur étaient peu nombreuses, ces fonctions, qui pouvaient se prolonger pendant plusieurs années, représentaient une charge non négligeable pour le titulaire, surtout lorsque ce dernier avait trois ou quatre mineurs en même temps sous sa responsabilité. Le mineur ne pouvait, en effet, passer aucun acte devant un notaire sans l'assentiment de ses tuteur et réconciliateurs.

Dans sa propre famille, Philippe (I) eut à exercer ses aptitudes et qualités de protecteur. Son frère, Antoine (III), choisi comme camérier par leur oncle, l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten²³⁵, mourut en 1545 en laissant ses deux fils dans une situation financière difficile. Par son testament, en date du 8 juillet 1545²³⁶, on y apprend qu'il avait acheté une maison à Sion pour 206 livres. Ce fut

Philippe (I) de Torrenté, ainsi que Pierre et François Lyod, frères de *Jeneta*, fille de feu Antoine Lyod, du val d'Anniviers, mère des deux enfants (ACS, Min. A 307, p. 39-40).

-15 août 1571 (testament). Mineurs: Jean, Barbe et un enfant posthume de François Filley, de Bagnes, *incola* à Sion. Tutrice: la mère. Réconciliateur: Philippe (I) de Torrenté (ACS, Min. A 291, p. 450-451).

-27 juin 1574 (vente). Mineur: Jean, fils de feu Jean In Albon, *incola* à Sion, forgeron. Tuteur: François Liviodi, notaire, bourgeois de Sion, demeurant à Bramois. Réconciliateurs: Philippe (I) de Torrenté et Simon In Albon (ACS, Min. B, 172, 19).

-18 janvier 1575 (testament). Mineur: Gaspard, fils de feu Antille Kalbermatter, cordonnier à Sion, et de Christine, fille de feu Pierre Schlietter, d'Evolène. Tuteur: Philippe (I) de Torrenté. Pas de réconciliateur indiqué (ACS, Min. A 322, p. 395-397).

-26 juin 1578 (contrat de mariage). Mineure: Marguerite, fille de feu Henri Nanseti, bourgeois de Sion, ancien châtelain. Tuteur: Antoine de Torrenté, vice-bailli. Réconciliateur: Philippe (I) de Torrenté (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 117 v°-119 v°).

-7 juin 1579 (contrat de mariage). Mineur: Marc, fils de feu Adrien In Albon. Tuteur: Jean In Albon, bailli. Réconciliateurs: Philippe (I) de Torrenté et Simon In Albon (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 127-129 v°).

-15 septembre 1579 (constitution d'un bail, en vertu de l'acte de tutelle du 14 mai 1574). Mineur: Jean, fils de feu Adrien de Riedmatten. Tuteur: François Groely, bourgeois de Sion, docteur en médecine. Réconciliateurs: Philippe (I) de Torrenté, Jean Roten, ancien gouverneur de Saint-Maurice, et Jean de Riedmatten, ancien banneret (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 134-135 v°).

-2 mars 1580 (vente en vertu de l'acte de tutelle du 7 août 1573). Mineurs: David et Adrien, fils illégitimes de feu Adrien Rubini, ancien capitaine et vice-bailli. Tuteur: Simon In Albon. Réconciliateurs: Philippe (I) de Torrenté et Antoine Mayenzet, ancien bailli (ACS, Min. A 312, p. 99-105).

²³⁵ VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 474.

²³⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 48/4/5.

sans doute l'une des causes de ses nombreuses dettes. L'éventail de ses créanciers allait de l'ancien bailli Jodoc Kalbermatter, à qui il reconnaissait devoir trente écus, jusqu'à l'ouvrier, dont il n'avait pas payé le travail, en passant par les commerçants, dont il n'avait pas acquitté les factures, ou le portier du château de la Majorie, à qui il avait emprunté trois écus. Antoine (III) voulait que toutes ses dettes fussent prélevées sur les biens du val d'Anniviers et de Bramois qu'il possédait en indivis avec son frère Philippe (I). Il nomma comme tuteur de ses enfants Jean Kalbermatter, ancien gouverneur de Saint-Maurice.

En fait, Philippe (I) prit en charge ses deux neveux à la mort de leur père. Jean, atteint de la peste, fit son testament le 10 novembre 1565²³⁷. Il choisit comme héritier son oncle et parrain, Philippe (I), pour le remercier de lui avoir donné les moyens de faire ses études²³⁸. Le frère de Jean, Antoine (IV), fit de même pour le même motif. Ce dernier expliqua dans son testament en date du 12 septembre 1566²³⁹ que son oncle Philippe (I) lui avait permis d'apprendre le métier qu'il aimait, l'art du forgeron. Il lui léguait tous ses biens, ainsi qu'à ses deux cousins germains, Henri et Philippe (II). Nous ignorons la date réelle de la mort d'Antoine (IV), ainsi que l'importance de son héritage, mais celui de Jean était appréciable: des vignes (à Corbassière, quatre peurs à Batassé, un peur à Molignon et un autre à Clavau, ainsi qu'un demi-peur à la Verpullière, sur le territoire d'Uvrier), un jardin à Sion, sis au-delà de la porte de Loèche, des champs à Corbassière, des prés à Batassé (quatre fauchées) et à Champsec (quatre fauchées et demie), la moitié d'une île à Uvrier et deux moulins avec foulon à Sion, estimés à 200 livres. Ces biens venaient de divers héritages, dont celui de son grand-père, Pierre (IV), mais aussi de celui d'un certain Nicolas Lochmatter, notamment pour les biens d'Uvrier²⁴⁰.

L'une des préoccupations vitales des rentiers de la terre, statut de tous les membres du patriciat valaisan, consistait à faire fructifier leurs biens, afin d'avoir un volant suffisant d'argent liquide. Une mauvaise gestion et l'endettement guettait, comme ce fut le cas pour Antoine (III).

Alliances et descendance de Philippe (I)

L'un des moyens les plus sûrs d'augmenter sa fortune et son influence dans la société était d'abord de faire un beau mariage. Philippe (I) sut admirablement l'utiliser pour ses fils, comme son père l'avait fait. Vers 1544, Philippe (I) épousa une riche héritière de Loèche, Marguerite de Petra, fille de Jean et de Lucie Wyss. Ce mariage est révélateur de la politique de réconciliation menée par l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten entre les clans Schiner et Supersaxo. La famille de Petra

²³⁷ ACS, Min. A 288, p. 93-95. En plus de la minute, conservée aux Archives du chapitre, nous possédons la grosse établie sur parchemin et remise à la famille (AEV, fonds Philippe de Torrenté, Pg 297).

²³⁸ Les testaments font souvent allusion à l'éducation des enfants et laissent des legs pour en payer le coût, car «l'école coûte cher et obère longtemps la bourse familiale» (DUBUIS, *Les vifs, les morts*, p. 71).

²³⁹ «... dictus Anthonius testator propter beneficia per honestum virum Philippum de Torrenté ejus avunculum et urbanitates sibi impensas quas dietim sibi facit et fecit tam ipsum tenendo ad artem fabrice fabri ferrarii quam multis aliis plurimis beneficiis» (ACS, Min. A 270, p. 519-521).

²⁴⁰ ACS, Min. A 294, p. 13-18. Nous ignorons la relation entre Jean, fils d'Antoine (III), et Nicolas Lochmatter. Nous savons seulement que l'épouse d'Antoine (III) s'appelait Marguerite (sans autre précision), et qu'il est question d'une Marguerite, héritière de Nicolas Lochmatter, dans le partage des biens de ce dernier. Était-elle la mère d'Antoine (IV) et de Jean?

était dans le camp des partisans de Schiner, alors que le père de Lucie, Antoine Wyss, était un ami de Georges Supersaxo, dont il recueillit, chez lui, la femme et les enfants à plusieurs reprises, notamment en 1511²⁴¹. Ce personnage vaut la peine qu'on s'y arrête quelques instants.

Antoine Wyss, bourgeois de Sion, avait d'abord exercé le métier paternel, celui de boucher. Le 7 mars 1484²⁴², il avait épousé Catherine, la fille du notaire Antoine de Torrenté, de Vernamiège, dont il eut une fille, Lucie. Antoine Wyss dut s'enrichir rapidement, car, dès 1515, il devint châtelain de Sion, puis grand bailli de 1522 à 1523. Notons, en passant, que le mariage de Philippe (I) de Torrenté avec Marguerite de Petra, petite-fille d'Antoine de Torrenté, de Vernamiège, représente la deuxième alliance entre les deux familles de Torrenté issues de vallées différentes.

Parce qu'il était riche et ancien bailli, Antoine Wyss, veuf de Catherine, put prétendre, malgré ses origines modestes, se remarier avec une représentante du patriciat sédunois. Vers 1530, il convolait avec la veuve de Pierre (IV) de Torrenté, Isabelle de Riedmatten, la sœur de l'évêque. C'est ainsi qu'Antoine Wyss devint le beau-père de Philippe (I) de Torrenté, à qui il transmet sa charge de châtelain du val d'Anniviers, nous l'avons vu.

En fait, Isabelle de Riedmatten avait assuré l'ascension sociale de ses deux époux, Pierre (IV) et Antoine Wyss, et les avait fait entrer dans le cercle restreint du patriciat valaisan. La position sociale d'une femme, grâce aux relations et aux alliances de sa famille, pouvait se révéler, pour la carrière publique de son mari, aussi utile - voire même parfois plus - que sa dot ou ses espérances d'héritage. Une femme de la haute société qui se remariait avait l'avantage d'appartenir à plusieurs clans, le sien et celui de son premier mari, surtout si elle en avait eu des enfants. On ne peut que regretter que de nombreux arbres généalogiques ne s'intéressent qu'aux hommes²⁴³. Lucie Wyss, Isabelle de Riedmatten, auxquelles on peut ajouter Agnès Perrini²⁴⁴, montrent à quel point le rôle des femmes fut déterminant dans l'ascension sociale de leurs époux et le rayonnement de leur clan.

Sa femme étant morte, après lui avoir donné au moins deux enfants, Antoine (V) et Honorine, Philippe (I) se maria, le 15 juin 1556, avec Madeleine Grand, fille de Maurice, major de Vernamiège, et de Péronnette Gallat *alias* Jacquemet. Si sa seconde épouse n'appartenait pas à l'élite du patriciat sédunois, elle était d'une vieille famille de Loèche et possédait beaucoup de biens à Vernamiège. Les témoins du mariage sont révélateurs de son rang social. Le contrat se fit en présence du vidomne de Sion, le noble Nicolas de Chevron, de plusieurs membres de la famille de Platea, dont le banneret Jean, du doyen du chapitre Pierre Allet et du curé d'Anniviers, Pierre Burgener. Nous n'avons pas le texte du contrat, mais seulement un court résumé, qui met l'accent sur les témoins et non sur les biens²⁴⁵. Madeleine donna au moins cinq enfants à son époux: Philippe (II), Henri, Catherine, Isabelle et Madeleine.

²⁴¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 151.

²⁴² AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 256.

²⁴³ Voir, par exemple, les arbres généalogiques des Riedmatten, mis en annexe de l'article retraçant l'histoire de cette famille (DE RIEDMATTEN, «Les Riedmatten», p. 531-561).

²⁴⁴ Agnès Perrini, fille de Jean, vidomne de Loèche (un descendant de l'ancienne noblesse féodale, possédant encore de nombreux droits seigneuriaux, notamment à Zermatt), avait épousé, en premières noces, Pierre de Petra et, en secondes noces, le grand bailli Martin Steffilen, renforçant ainsi le clan des partisans de Schiner (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p.116 et 236).

²⁴⁵ AEV, fonds Jean de Kalbermatten - de Riedmatten, R 2, p. 236.

²⁴⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 749.

Philippe (I) apporta le plus grand soin au choix des épouses de ses deux fils, Antoine (V) et Philippe (II). Vers 1565, l'aîné de ses fils, Antoine (V), épousa Cécile Schiner, fille de Nicolas, ancien major de Conches, petite-fille de Gaspard, le propre frère du cardinal Schiner. La mère de la jeune fille était Cécile de Platea, fille d'Erhard²⁴⁶. Après la mort du cardinal, la position sociale au sein du patriciat valaisan de la famille Schiner, discréditée et détestée, fut très fragilisée. Mais, grâce à l'énergie sans faille de Gaspard et aux revenus qu'il tirait de ses terres lombardes, héritage de son frère le cardinal, la famille réussit à maintenir son rang et à ne pas sombrer dans l'anonymat des paysans conchards²⁴⁷. Le fils cadet de Gaspard, prénommé Mathieu comme son oncle le cardinal Schiner, parvint même à devenir l'un des politiciens valaisans les plus importants à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles, puisqu'il fut quatre fois grand bailli²⁴⁸. Le mariage d'Antoine (V) avec Cécile Schiner était une bonne opportunité pour la famille de Torrenté; il revêtait un double avantage: il resserrait ses liens avec l'élite valaisanne, en particulier avec le clan Schiner, en train de redevenir puissant, tout en apportant de belles espérances d'héritage à l'époux. Nous ne possédons pas le contrat de mariage, mais nous savons que les biens venus de Cécile Schiner restèrent un siècle en possession des Torrenté. Ce furent les descendants d'Antoine (V), Antoine (VIII), son frère Jean et sa sœur Anne Christine, qui décidèrent, le 4 juin 1674²⁴⁹, de vendre les biens hérités de leur arrière-grand-mère, situés dans la vallée de Conches, principalement à Mühlebach, berceau de la famille Schiner, mais aussi à Lax, Ernen, Bellwald et Niederwald. Il s'agissait de biens immeubles, prés, champs, raccards, granges, étables, dîmes et droits d'alpage. Seize lots furent vendus pour la coquette somme de 5912 livres.

Le mariage de Philippe (II), fils du second mariage de Philippe (I), est révélateur d'une habile stratégie matrimoniale. Après avoir marié l'aîné de ses fils avec une famille importante du Haut-Valais, Philippe (I) se tournait maintenant vers le Bas-Valais. Le 28 août 1575²⁵⁰, il conclut une promesse de mariage, au nom de son fils Philippe (II) encore mineur, avec Marguerite Majoris *alias* de Vergeris, âgée de moins de dix ans, fille de feu Théobald, notaire et métral de Riddes. Il offrait 80 écus, somme importante, à la jeune fiancée en augment de dot.

Qui était cette enfant pour qu'elle fût considérée comme un parti intéressant? Le notaire Théobald Majoris avait épousé, le 20 juin 1549, Claudine, fille de noble François de Montheys, vidomne de Leytron. Ainsi, les Torrenté allaient s'allier avec une vieille famille de la noblesse féodale du Bas-Valais, les Montheys. Ces derniers possédaient le vidomnat de Leytron depuis 1356²⁵¹. D'autre part, Marguerite, la promise de Philippe (I), était une riche héritière. Théobald Majoris et Claudine de Montheys avaient eu douze enfants dont Marguerite, l'avant-dernière, née le 14 septembre 1565. En fait, en 1575, celle-ci était leur seule descendante. C'est grâce au carnet que le notaire avait tenu durant toute sa vie que M^{me} Chantal Ammann-Doubliez a pu reconstituer l'histoire de cette famille. Théobald n'avait aucun héritier légitime de sexe masculin, lorsqu'il rédigea son testament le 4 mars 1572²⁵², deux jours avant sa mort, et ses espoirs reposaient sur

²⁴⁷ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 244.

²⁴⁸ 1581-1583, 1587-1589, 1607-1611 et 1613-1615.

²⁴⁹ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 87.

²⁵⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 333.

²⁵¹ La charge de sénéchal du prince-évêque, héritée de la famille féodale des Chevron-Villette, leur appartient de 1577 à 1798 (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 172).

²⁵² AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 213-215.

l'enfant posthume qu'attendait sa femme Claudine et qui ne survécut pas, selon toute vraisemblance

Marguerite Majoris possédait, en vertu de droits conservés sur la métairie de Riddes, des revenus sur les dîmes. Philippe (I) constitua, le 25 septembre 1579, au nom de sa belle-fille, un bail emphytéotique en faveur de la commune de Saxon²⁵³. Par cet acte, celle-ci louait, par bail à long terme, tous les droits que Marguerite possédait sur les dîmes de son territoire, moyennant le versement de quatorze fichelins de blé de revenus annuels. En fait, la famille de Torrenté conserva des droits sur la métairie de Riddes jusqu'en 1823²⁵⁴!

Très attentif à l'avenir de deux de ses trois fils, les aînés de chaque branche, Philippe (I) prépara sa succession, à la fois dans le domaine matériel, nous venons de le voir à travers le soin mis à choisir leurs épouses, mais aussi sur le plan politique. Il mit le pied à l'étrier à Antoine (V) et présida à son entrée dans la carrière publique. Antoine (V) fut nommé bourgmestre de la capitale, de 1569 à 1570²⁵⁵, capitaine au-dessous de la Morge en 1572²⁵⁶, châtelain de Granges et de Bramois en 1573²⁵⁷, châtelain de Sion en 1580²⁵⁸, capitaine du dizain en 1582²⁵⁹. Dès 1577, Antoine (V) assista, en tant que vice-bailli²⁶⁰, Antoine Mayenzet qui fut grand bailli, pour la deuxième fois, de 1577 à 1579²⁶¹. On ne doit pas s'étonner du choix proposé à la Diète par Mayenzet, car ce magistrat connaissait bien le père d'Antoine (V), Philippe (I), avec qui il avait travaillé dans le cadre de la rédaction de l'inventaire des archives de l'État et en tant que réconciliateur. Ce fut Antoine (V) qui, en l'absence de Mayenzet, présida la Diète du 16 janvier 1578²⁶² et il fut l'un des huit signataires, pour le dizain de Sion, du renouvellement de l'alliance avec les sept cantons catholiques²⁶³. Il fut régulièrement député à la Diète pour le dizain de Sion jusqu'à sa mort en 1599. Nous ne nous attarderons pas davantage ici sur Antoine (V), sur lequel nous reviendrons dans le chapitre concernant la Réforme.

Il est bien difficile de se faire une idée du patrimoine de Philippe (I). Nous n'avons que des indications peu précises grâce à une sorte de récapitulatif très incomplet, postérieur au 25 juin 1575²⁶⁴. Ce texte fait penser à un brouillon, à cause de ses ratures. Il mentionne d'abord le règlement de l'héritage de Pierre (IV) et d'Isabelle de Riedmatten, partagé entre Antoine (III) et Philippe (I), puis les biens échus aux enfants d'Antoine (III), où apparaissent des biens venant d'un

²⁵³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 136-137.

²⁵⁴ Le 5 juillet 1823, Gaspard Gabriel Ribordy racheta, pour 500 écus, la part des droits de la métairie de Riddes et de ses dépendances appartenant à Pierre François Xavier de Riedmatten et à son beau-père, le lieutenant Jean Joseph Philippe de Torrenté (*Ribordy*, p. 193).

²⁵⁵ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 168.

²⁵⁶ Le 10 décembre 1572, il remplaça Jean de Riedmatten, décédé (*Abschiede*, t. 5, p. 248-249).

²⁵⁷ AEV, ABS tir. 120, n° 3, fol. 182 v°. Il est ainsi qualifié, lorsqu'il fut témoin du mariage de son demi-frère, le 28 août 1575 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 333).

²⁵⁸ C'est le titre qu'il portait lors de la Diète des 29 juin-1^{er} juillet 1580, ainsi qu'en 1581 et en mai 1582 (*Abschiede*, t. 6, p. 172, 176, 186, 192, 197, 200, 203, 211 et 215).

²⁵⁹ Il apparaît comme capitaine du dizain dans les recès de la Diète, le 2 mai 1582 (*Abschiede*, t. 6, p. 215).

²⁶⁰ 2 octobre 1577 (*Abschiede*, t. 6, p. 73). Il était encore cité comme vice-bailli, lors des Diètes du 16 janvier et du 9 juin 1578 (*Abschiede*, t. 6, p. 91 et 114).

²⁶¹ Il devait être grand bailli encore quatre fois (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 227).

²⁶² *Abschiede*, t. 6, p. 91.

²⁶³ *Abschiede*, t. 6, p. 114.

²⁶⁴ ACS, Min. A 294, p. 13-18.

certain Nicolas Lochmatter²⁶⁵, enfin la succession de Jean²⁶⁶, mort en 1565, l'un des fils d'Antoine (III). Précisons que Jean avait choisi comme héritier son oncle Philippe (I).

L'intérêt de ce document-brouillon, dont l'origine reste obscure, est d'apporter quelques données chiffrées. La part de Philippe (I) comprenait la maison de Sion située dans le quartier de Sitta ayant appartenu à Petermann de Platea²⁶⁷, ainsi que des vignes à Conthey, à Corbassière, à Mollignon (un peur venant de Félix Hartmann), à Saint-Léonard (deux peurs) et à Sierre, sans compter une terre au Crosset, deux journaux de champs à Corbassière et deux fauchées de prés à Champsec. Nous n'avons une estimation que pour l'ensemble des biens situés à Corbassière et à Champsec, soit 600 livres. Son frère, Antoine (III), obtenait un verger sous le rocher de Valère valant 200 livres, des vignes à Battasé (deux peurs) et à Signèse (quatre peurs venant de Petermann de Platea), un jardin à Sion, près de la porte de Loèche, taxé à 60 livres, ainsi que l'autre moitié des terres héritées par son frère à Corbassière et à Champsec et valant aussi 600 livres. A cela s'ajoutaient des biens situés à Bramois et en Anniviers, taxés à 500 livres. Ainsi, sans la maison morative de Sion, le total d'une partie seulement de la succession dépassait les 2000 livres.

Nous savons peu de choses sur le partage de ces divers biens entre les enfants de Philippe (I). Lorsque la peste commença à frapper Sion, Philippe (I) fit son testament le 20 octobre 1581²⁶⁸. A cause de l'amour et de l'affection qu'il portait à sa très chère épouse Madeleine, il la désignait comme administratrice (*gubernatrix*) de ses biens. Il faisait donation «pure et irrévocable» de sa maison de Sitta à son fils cadet Philippe (II), à qui il faisait présent de ses armes. L'attribution de cette demeure à Philippe (II) s'explique facilement. Notre testateur désirait que sa seconde épouse restât dans sa maison morative de Sitta, en compagnie de son propre fils, plutôt que d'y vivre avec son beau-fils, marié depuis dix ans et installé dans le quartier de Pratifori.

Antoine (V), l'aîné, reçut deux peurs de vigne à Mollignon, la petite vigne de la Torrentaz, deux fauchées de pré à Champsec, achetées à François Kalbermatter, un pré d'une fauchée et un champ d'un journal à Bramois. Philippe (I) avait, en effet, fait plusieurs acquisitions dans cette commune, où sa mère Isabelle possédait des biens²⁶⁹. Il donnait à Antoine un pichet en argent avec les armes de Petermann de Platea et un *pallium* (manteau ou couverture), en peau de loup. Les biens

²⁶⁵ Nous ignorons le lien de parenté entre les enfants d'Antoine (III) et ce personnage, nous l'avons dit. Il est possible qu'il soit leur grand-père maternel. Dans l'état actuel de nos connaissances, impossible d'en dire davantage.

²⁶⁶ Testament du 10 novembre 1565 (ACS, Min. A 288, p. 93-95).

²⁶⁷ «Et primo pervenit eidem Philippo domus nobilis quondam Petermandi de Platea, cum suis plateis» (p. 13). Dans l'état actuel des recherches, il est impossible de situer cette maison, le document-brouillon de 1575 ne donnant aucune précision sur les propriétés alentour. S'agirait-il de la maison de la rue des Châteaux (numéro 10)? Il faudrait alors supposer qu'elle serait ensuite devenue propriété des Wolff, avant de revenir aux Torrenté. N'oublions pas que deux autres maisons de ce quartier, rue du Vieux-Collège en particulier, avaient appartenu aux Platea.

²⁶⁸ ACS, Min. A 295, p. 299-305.

²⁶⁹ De Petermann de Platea, Isabelle de Riedmatten avait hérité de 100 livres en champs et prés à Bramois (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 242, acte de partage du 23 novembre 1544). Voici quelques acquisitions de Philippe (I) dans le même village: le 5 février 1577, il acheta à Jacques Lorétan, de Loèche-les-Bains, un fichelin de champ pour 6 écus; le 26 avril 1580, pour 23 livres, il acquit tous les biens que Barbe Porthonier, la femme dudit Jacques Lorétan, possédait à Bramois et, le 8 février 1581, il se rendit acquéreur d'un pré valant 70 livres appartenant à Jean Grand, major de Vernamiège (ACS, Min. A 294, p. 91-92; Min. A 295, p. 93-94 et Min. A 321, p. 43-44).

restants non cités devaient être partagés entre ses autres enfants, c'est-à-dire son fils cadet Henri et ses filles.

Philippe (I) quitta Sion peu après pour fuir l'épidémie mortifère. Il gagna Riddes, village de sa belle-fille, où la peste le rattrapa; il y mourut le 30 décembre 1581²⁷⁰.

Nous avons beaucoup insisté sur ce personnage, à la fois parce qu'il a continué l'œuvre de Pierre (IV), en consolidant la position de la famille de Torrenté au sein de l'élite patricienne, mais aussi, nous l'avons dit, parce qu'il offre un exemple type des carrières des magistrats de l'Etat valaisan du XVI^e siècle au XVIII^e siècle. N'est-il pas révélateur qu'Antoine (V), son fils aîné, ait occupé les mêmes charges que lui: bourgmestre et châtelain de Sion, capitaine du dizain, vice-bailli, gouverneur et même archiviste!²⁷¹ Une seule différence: il ne fut pas châtelain du val d'Anniviers, mais de Granges et Bramois. Les liens se distendaient peu à peu avec la vallée d'origine, au fur et à mesure que la famille s'ancrait fortement dans la capitale valaisanne et ses environs immédiats.

2. Réforme et tolérance

L'intéressant livre de comptes d'Antoine (V), mort en 1599

Les deux mariages de Philippe (I) ont donné naissance à deux branches distinctes, dont les descendants sont encore en vie à l'aube du XXI^e siècle. La branche aînée, dite «du Pont de Sion», provient d'Antoine (V), né de Marguerite de Petra; la branche cadette, appelée «branche de Sion», est issue de Philippe (II), fils de Madeleine Grand.

Sans compter Philippe (I), leur père, grand-père et arrière-grand-père, quatre membres de la famille de Torrenté, tous de la branche aînée, occupèrent des charges à la bourgeoisie et dans le dizain de Sion, ainsi qu'à l'Etat, entre 1524 et 1634, c'est-à-dire à l'époque de la Réforme²⁷². Il s'agit d'Antoine (V), mort en 1599 et de ses fils Antoine (VI), né en 1571, et Nicolas (II), né en 1572, et du fils de ce dernier (Nicolas (III)).

Il n'y aurait apparemment pas lieu de s'attarder longuement ici sur cette période longtemps occultée de l'histoire valaisanne²⁷³ car, d'après la tradition, les Torrenté sont restés en dehors du courant religieux réformé. Mais les alliances et

²⁷⁰ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 67.

²⁷¹ De 1581 à 1585, pendant les années de peste, la clef des archives resta aux mains de l'évêque, qui la confia ensuite à Antoine (V) de Torrenté, qui fut *clavifer* de 1585 à 1599 (TRUFFER, «Das Walliser Archivwesen», p. 228).

²⁷² Il s'agit de la période de cent dix ans, allant de la première mention de la «secte luthérienne» par la Diète à la renonciation de la Caroline, consacrant le triomphe des Patriotes sur le prince-évêque. La carrière de ces personnages est précisée, soit dans le texte proprement dit, soit dans la généalogie située en annexe. Disons seulement ici que, pendant cette période, ce sont surtout Philippe (I) et Antoine (V) qui occupèrent les charges les plus importantes, dont celles de vice-bailli, de capitaine du dizain ou de bourgmestre de Sion. Nicolas (II) fut syndic, le notaire Nicolas (III), secrétaire de la bourgeoisie et familier de deux baillis successifs, Jean de Roten et Michel Mageran.

²⁷³ Les deux ouvrages qui mirent réellement fin à l'occultation de la Réforme dans la bibliographie valaisanne sont ceux de Mario Possa (POSSA, «Die reformation im Wallis») et l'étude de Hans Anton von Roten sur la communauté protestante de Loèche (VON ROTEN, «Zur Geschichte der reformierten Gemeinde Leuk»). Ces deux auteurs remettaient le mouvement de la Réforme dans son contexte historique, en le débarrassant des polémiques politico-religieuses du XIX^e siècle.

les relations de cette famille sont ambiguës. En fait, pour expliquer une attitude qui peut paraître équivoque, il faut essayer de comprendre quelle fut la position réelle de l'ensemble du patriciat valaisan face au déferlement de la Réforme, ce vaste mouvement qui bouleversa l'histoire de l'Europe au XVI^e siècle. Pour cela, nous ferons surtout appel aux recès de la Diète, car les commentaires des contemporains extérieurs au pays, catholiques de la Diète fédérale ou protestants bernois, ont tous tendance à simplifier la relation complexe qui exista en Valais entre les deux confessions.

L'étude du milieu clanique et relationnel des Torrenté va nous servir de clé pour tenter de saisir cette complexité. Un très intéressant document nous éclaire sur la vie privée, les comportements et les liens de clientèle d'Antoine (V). Il s'agit d'une sorte de livre de comptes contenant diverses annotations le plus souvent rédigées en latin, parfois en allemand²⁷⁴. Ce document comporte également des listes pour 1569, année où il fut élu bourgmestre: liste des boulangers²⁷⁵, des vendeurs de sel en gros et au détail²⁷⁶, ainsi que des marchands importants de la capitale²⁷⁷. Dans ce carnet, Antoine (V) a aussi noté les dates précises de naissance de sept de ses neuf enfants²⁷⁸ et plusieurs quittances de leur mise en nourrice. Il y indique soigneusement l'heure de la naissance et le signe du zodiaque²⁷⁹, montrant par là qu'il appartient à une génération férue d'astrologie et baignée de superstitions²⁸⁰. Voici l'ensemble des renseignements concernant ses enfants:

²⁷⁴ AEV, ABS, tir. 121, n° 15.

²⁷⁵ Voici la liste des treize boulangers et des cinq boulangères: Thomas Zmutt, Hans Andenmatten, Thonio Venetz, Heinrich Thenen, la veuve de Jean Albi, Peter Ciprian, Franz Schmidt, Jean de Pensa, Jacques Jonet, Pierre Salamin, la fille de Melchior Moser, épouse de Jean Maley, la veuve de Triono, la veuve de Michel Rochoz, Pierre Rotten, Catherine Bellini, Jean Morand, Fyttly Nanschen et Martin Manir (AEV, ABS, tir. 121, n° 15, 11 v°-12). Elle appelle quelques commentateurs. L'un des boulangers figure dans la liste des membres de l'église «plantée» de Sion en 1585: Pierre Rotten (FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 286). Notons aussi que le nombre des boulangers ne varia guère jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, puisque nous n'en avons relevé que vingt-cinq entre 1787 et 1798 (FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 140), ce qui montre bien la stagnation de la population sédunoise pendant l'ensemble de la période appelée «moderne» par les historiens.

²⁷⁶ Liste des vendeurs en gros, au nombre de neuf: Nicolas Kalbermatter, Barthélemy de Communis, Arnold Kalbermatter, châtelain, Petermann de Platea, châtelain, François Berthod, Pierre Falfier *alias* Bero *senior*, François Bellini, Jean de Communis, Marc Kalbermatter (AEV, ABS, tir. 121, n° 15, fol. 13). Ces hommes étaient parmi les principaux responsables du commerce du sel en Valais et actifs dans le service étranger avec la France. Quatre d'entre eux (Nicolas Kalbermatter, Petermann de Platea, Pierre Falfier et Jean de Communis) font partie de la liste de 1585, citée plus haut. Le commerce du sel en petite mesure (*parva mesura*) était aux mains de cinq personnes: François Schmidt, la veuve de Jean Duffrat, Pierre Falfier *junior*, Pierre Falfier *senior*, Benoît de Platea (AEV, ABS, tir. 121, n° 15, fol. 13 v°). En fait, la famille Falfier, aux sympathies réformées, contrôlait l'ensemble du commerce du sel à Sion.

²⁷⁷ Christophe Ryff, bourgeois de Sion, François Rhodt, Petrus Bero *alias* Falfier, Jean Communis. Il est intéressant de noter que le commerce sédunois, et en particulier celui du sel (en gros et au détail), était en majorité aux mains des sympathisants réformés.

²⁷⁸ Peut-être eut-il dix enfants, sept filles (et non pas seulement six) et trois garçons, si l'on tient compte de la remarque de Martin Guntern, qui annonça à ses fils, dans sa lettre du 20 janvier 1584, que le capitaine de Torrenté avait perdu *deux* de ses filles de la peste (voir Annexe, VI.1.).

²⁷⁹ Les périodes indiquées pour les divers signes ne correspondent pas à celles que nous connaissons actuellement. Elles devaient se baser sur d'autres critères que nous ignorons ou bien Antoine (V) s'est trompé.

²⁸⁰ Des préoccupations chronométriques à la naissance de leurs enfants se font jour chez Georges Supersaxo, fils de Georges, en 1536, chez le notaire Jean Warnier, de Mase, pour les naissances entre 1568 et 1576, et chez le notaire de Sion Jacques de Vinea, entre 1567 et 1572 (AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 215-216). On note l'importance accordée à l'heure de la naissance chez le notaire de Monthey Claude Revilliod, déjà entre 1492 et 1525. D'autres, comme Pierre de Quartéry, indiquaient la lunaïson et les signes du zodiaque entre 1571 et 1578, à l'instar d'Antoine (V). Dans les croyances de l'époque, l'heure de la venue au monde de l'enfant scellait en quelque sorte son destin (DUBUIS, *Les vifs, les morts*, p. 32-35).

Prénom et date de naissance	Heure de naissance et signe astral	Date de décès et renseignements divers	Cote d'archives
Antoine né le 1 ^{er} octobre 1566	à minuit	mort le 20 janvier 1567, ensev. le lundi 21 janvier 1567	Fonds de Torrenté- de Riedmatten, collectanea III, n° 3
Antoine (VI) né le mercredi 4 juillet 1571	à 9 h. du matin	mis en nourrice à Liddes, mort après 1600	ABS, 121, n° 15, fol. 44 et 47
Nicolas (II) né le mercredi 11 juin 1572	entre 4 et 5 h. du matin, lune ascendante, signe du cancer	mort avant 1617	fol. 45 v°
Anne née le mercredi 10 juin 1573	à 2 h. après minuit, lune ascendante, signe du scorpion	mise en nourrice au Levron, morte le 18 juin 1573, ensev. à Vollèges	fol. 63 v°
Catherine (I) née le vendredi 18 juin 1574	à 3 h. du matin, signe du cancer	mise en nourrice à Hérémece, morte le 12 juillet 1574	fol. 46 v°
Lucie née le mardi 8 mai 1576	à 9 h. du soir, lune ascendante, signe de la balance	mise en nourrice à Hérémece, ensev. à Sion le samedi 1 ^{er} septembre 1599; épousa, le 19 novembre 1592, Antoine de Platea	fol. 47 v° et 58
Barbe née le mercredi 4 décembre 1577	entre 2 et 3 h. de l'après-midi, lune descendante, signe de la balance	morte le 19 août 1579, de dysenterie	fol. 58
Marguerite née le 17 août 1579	à 6 h. de l'après-midi, lune descendante, signe du cancer	mise en nourrice à Verbier, le 22 août 1579, elle mourut de la peste fin 1583	fol. 57 v° et 60
Catherine (II) née en septembre 1583		mise en nourrice, le 20 septembre 1583 «au Saxellard», par. de Bagnes; elle épousa Barthélemy Wyss en 1600	fol. 67 v°

En trois ans à peine (de juillet 1571 à juin 1574), Antoine (V) eut quatre enfants, les intervalles génésiques allant de onze à douze mois. Ces naissances très rapprochées s'expliquent par la mise en nourrice des enfants, ce qui évitait la période de l'allaitement pour la mère. Les nouveaux-nés partaient en nourrice dès leur venue au monde. Née le 17 août, Marguerite était à Verbier le 22. Quant à sa sœur Anne, née le 10 juin, elle mourut au Levron huit jours plus tard. Catherine, née en septembre 1583, resta dans la vallée de Bagnes au moins jusqu'au début de l'année 1586, car son père paya pour la totalité de l'année 1585. La pension coûtait entre 28 (en 1579 pour Marguerite) et 30 florins par an (en 1585 pour Catherine). Notons la prééminence de Bagnes pour la mise en nourrice, devant le val d'Hérens, pourtant plus proche de Sion²⁸¹. Aucun enfant ne fut envoyé dans le val d'Anniviers. Dernière remarque: la mortalité infantile est grande; deux des neuf enfants moururent âgés de moins de quinze jours, trois à moins de quatre ans, et quatre seulement parvinrent à l'âge adulte et se marièrent.

²⁸¹ Daniel, fils de Martin Guntern, fut mis en nourrice dans le val d'Hérens (PRAPLAN, *La correspondance de Martin Guntern*, p. 83).

En fait, le cas des enfants d'Antoine (V) n'a rien d'exceptionnel; il illustre parfaitement ce que l'on sait de la démographie du XVI^e siècle. Mais les exemples permettant d'analyser le sort des divers enfants d'un couple, avant l'apparition de registres paroissiaux bien tenus²⁸², étant extrêmement rares, il valait la peine de s'y attarder un instant. Seuls les spécialistes de l'écrit, les notaires, mentionnaient parfois la naissance de leurs enfants, comme, par exemple, Théobald Majoris *alias* de Vergères²⁸³.

Le dernier intérêt, et le plus important pour nous, du livre de comptes d'Antoine (V) est de révéler les noms des dix-neuf parrains et des vingt et une marraines de huit de ses neuf enfants, soit un total de seulement trente-neuf personnages, car l'un d'eux, Jean Frégand, est parrain deux fois; cela fait une moyenne de cinq protecteurs par nouveau-né. Cette liste va nous plonger au cœur de la société sédunoise entre 1566 et 1583. En voici le détail²⁸⁴:

Nom de l'enfant	Nom des parrains	Nom des marraines
Antoine (1566)	-Jean Kalbermatter*, chancelier, bourgeois de Sion -Jacques de Riedmatten, économiste de l'évêque ²⁸⁵ -Georges de Prato, châtelain ²⁸⁶	-Christine*, fille d'Antoine Kalbermatter -Catherine, épouse de Barthélemy Bulliet ²⁸⁷ , bourgeois de Sion
Antoine (VI) (1571)	-Antoine Kalbermatter*, bailli et banneret de Sion -Jean de Riedmatten, frère de l'évêque -Jean Frégant ²⁸⁸	-Anastasie von Schalen*, épouse de Martin Guntern -Elisabeth, épouse de Georges Nanseti ²⁸⁹ -Marie, fille de Jean Bulliet, épouse de Michel Rumieri ²⁹⁰

²⁸² N'oublions pas que les registres de baptême ne commencent à Sion qu'en 1671.

²⁸³ AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire, les âges», p. 214-215.

²⁸⁴ Nous avons essayé d'identifier le plus grand nombre possible de personnes. Les unes le sont en notes, les autres, dans le corps du texte. Les astérisques indiquent normalement les prénoms les plus usités, mais ici les sympathisants réformés.

²⁸⁵ Jacques de Riedmatten, ancien capitaine au service de France, frère de l'évêque Hildebrand, laissait deux filles, Marguerite et Barbe, épouse de Jean Bemondi (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 92 v^o-94, acte du 8 novembre 1572).

²⁸⁶ Georges de Prato, marchand, fut châtelain vidomme de Sion de 1566 à 1568 (AEV, ABS, tir. 120, n^o 3, fol. 178 v^o). Il avait épousé Barbe, fille de Petermann de Riedmatten, de Viège; cette dernière mourut entre le 29 février 1576, date de son testament (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 53-57 v^o), et le 14 avril 1576, date de l'acceptation de l'usufruit de ses biens par son mari (ACS, Min. A 308, p. 287-288). Quant à Georges de Prato, il mourut entre le 20 septembre 1577, date de son testament (ACS, Min. A 294, p. 274-276), et le 28 décembre 1577 (ACS, Min. A 294, p. 350-351). Il choisit comme réconciliateur Michel Wyss. Son fils Georges, docteur en médecine, eut comme tuteur Nicolas Kalbermatter.

²⁸⁷ Il s'agit de Catherine Passietaz, veuve de Germain Rolet *alias* Hugoz, de Savièse, épouse de Barthélemy Bulliet, *macellarius* (voir ACS, Min. A 277, p. 427-428 et AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 10/1, fol. 1, 10 janvier 1567).

²⁸⁸ *Macellarius* (boucher), bourgeois de Sion, Jean Frégant (ou Frégand) était le fils du marchand Antoine et d'Antoinette, fille du notaire Georges Nanseti. Il épousa Françoise Scharren, fille de Jean et de Catherine Passient (contrat du 7 septembre 1560, ACS, Min. A 267, p. 649-651).

²⁸⁹ Elisabeth, épouse du notaire Georges Nanseti, était veuve en 1573, d'après l'acte de tutelle de ses enfants (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 106-198 v^o).

²⁹⁰ Marie était la fille du notaire Jean Bulliet; elle avait épousé Michel Rumieri, bourgeois de Sion, ancien hôtelier, qui mourut en 1582 (voir ACS, Min. A 304, p. 637-644 et Min. A 295, p. 342-344). Veuve, elle se remaria avec Pierre Frégand, bourgeois de Sion (AEV, fonds de la famille de Kalbermatten, Pg 138, acte du 6 janvier 1586).

Nom de l'enfant	Nom des parrains	Nom des marraines
Nicolas (II) (1572)	-Nicolas de Chevron, vidomne -François Bellini, capitaine ²⁹¹ -Nicolas Venetz ²⁹²	-Marie*, fille de feu Jean Wyss, épouse de Claude Sinfresius -Pernette*, fille de Laurent de Nochia, épouse de Jean Kalbermatter
Anne (1573)	-Jacques Schmidt -Jean Frégant (parrain pour la deuxième fois)	-Catherine*, épouse de Melchior Ambüel -Anne, fille du bailli Jodoc Kalbermatter, épouse de Nicolas Wolff -Catherine, épouse du notaire Jean Duffrat
Catherine (1574)	-Georges Schmidt, familier du bailli -Michel Roberti, notaire ²⁹³	-Catherine*, épouse du banneret Petermann de Platea -Barbe de Riedmatten, épouse de Georges de Prato -la veuve de Thomas Kuonen ²⁹⁴
Lucie (1576)	-Michel Berthod*, major de Nendaz -Antoine de Torrenté, fils d'Antoine, un cousin	-Claude Groely* -Françoise*, épouse de Pierre Falfier, marchand -Euphémie, veuve du notaire Jean de Triono
Barbe (1577)	-Charles Lergien, tailleur ²⁹⁵ -Jacques Nanchoz	-Annelie*, fille du châtelain Jean Groely, épouse de Michel Wyss -Elisabeth Stockalper*, épouse de François Grölly, docteur en médecine -Antoinette Salamin, veuve d'André Frégant ²⁹⁶
Marguerite (1583)	-Barthélemy Falfier ²⁹⁷ -Michel Moren, de Bagnes	-Marguerite Mutter, épouse d'Antoine Quintin ²⁹⁸ -Marguerite Perry ²⁹⁹

²⁹¹ Ancien capitaine au service de France, François Bellini fut témoin au mariage de Pierre de Riedmatten et de Barbe Kuntschen, en compagnie du châtelain et ancien capitaine Jean Groely, ainsi que de Nicolas Venetz (contrat du 15 juin 1572, AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 81 v^o-85).

²⁹² Bourgeois de Sion, Nicolas Venetz était l'époux d'Annelie, fille du châtelain Jean Thenen (ACS, Min. A 295, p. 57-59, acte du 15 avril 1580).

²⁹³ Il était *incola* à Sion.

²⁹⁴ Il s'agit de Marguerite, fille de feu Antoine Waldin, notaire, bourgeois de Sion, veuve de Thomas Kuonen (ACS, Min. A 290, p. 270-275, acte du 2 juillet 1578).

²⁹⁵ Charles Lergien était bourgeois de Loèche, *incola* à Sion (ACS, Min. A 292, p. 79-80, acte du 17 novembre 1571).

²⁹⁶ Antoinette était la fille de Jacques Salamin, du val d'Anniviers; elle épousa en premières noces Thomas Binder, bourgeois de Sion et boulanger, et avant 1563 en secondes noces, le notaire André Frégand, bourgeois de Sion et lieutenant de l'évêque, dont elle était dite veuve en 1576 (voir ACS, Min. A 277, p. 33-36 et Min. A 284, fol. 296 v^o-298, actes des 30 juin 1563 et 16 mars 1576).

²⁹⁷ Barthélemy Falfier, marchand, était *incola* à Sion. Il avait épousé Marie, fille de Jean Rong, notaire (voir ACS, Min. A 304, p. 531-532, acte du 29 janvier 1582).

²⁹⁸ Antoine Quintin, bourgeois de Sion, était notaire: il fut réconciliateur en compagnie de François Groely (voir ACS, Min. A 290, p. 315-317, acte du 22 février 1579).

²⁹⁹ Il s'agit de Marguerite, fille de Thomas Schuler, bourgeois et hôtelier de Viège, qui avait épousé, par contrat du 24 octobre 1568 passé devant Jacques Liviodi, Jean Perren, bourgeois de Sion et ancien gouverneur de Saint-Maurice, dont elle était veuve (ACS, Min. B 108 c (141), p. 316-319, acte du 24 octobre 1568); dans un testament qu'elle fit le 15 mars 1575, elle se disait veuve de Jean «Perys» (ACS, Min. A 322, p. 47-49).

La liste des parrains et marraines confirme l'habitude relevée par Pierre Dubuis: «L'observation la plus frappante est que les proches parents de l'enfant ne sont guère choisis pour ce rôle.»³⁰⁰ Les plus proches étaient le bailli Antoine de Kalbermatten et Antoine de Torrenté³⁰¹, tous deux cousins germains d'Antoine (V). Les parrains et marraines des enfants d'Antoine (V) montrent également le souci de ces pères attentionnés qui, comme le note notre auteur, «désirent évidemment pour leurs enfants un parrain notable et bien introduit dans l'organigramme des charges publiques»³⁰²; mais cela est surtout vrai pour les garçons. Le grand bailli Antoine de Kalbermatten fut parrain d'Antoine (VI) et le vidomne Nicolas de Chevron, celui de Nicolas (II). On n'hésite pas à donner plusieurs parrains et marraines, entre quatre et six par enfant. Cela prouve l'étendue de la parenté et des relations de la famille, auxquelles cette dernière veut manifester son amitié, son estime ou sa reconnaissance.

La palette des parrains et marraines est variée et touche à presque tous les milieux, allant de la vieille noblesse féodale, avec la famille de Chevron, et des titulaires des charges les plus élevées (le baillivat, en particulier), au milieu paysan aisé. La présence de Michel Moren, de Bagnes, n'était sans doute pas étrangère à l'habitude prise par Antoine (V) de mettre ses enfants en nourrice dans cette vallée. C'était une marque d'estime qui devait, sans nul doute, être très appréciée dans le milieu paysan.

Le patriciat est bien représenté avec les familles de Platea, de Kalbermatten et de Riedmatten, puisque neuf des parrains et marraines appartiennent à ces trois familles.

Une place particulière est réservée au notariat (dix cas): deux notaires, Jean Kalbermatter et Michel Roberti sont parrains; les marraines sont filles ou épouses de notaires. Citons les épouses de Jean Duffrat, d'André Frégand, de Jean Kalbermatter, de Georges Nanseti, d'Antoine Quintin et de Jean de Triono, ainsi que les filles d'Antoine Waldin et de Jean Bulliet. Puis vient la sphère marchande (sept cas). L'épouse de l'un des principaux *mercatores* de la ville (Pierre Falfier), spécialiste dans le commerce du sel, était l'une des marraines de Lucie. Chez les Prato, Georges était parrain d'Antoine et sa femme, Barbe, marraine de Catherine. Le boucher Jean Frégand fut deux fois parrain, nous l'avons vu. Relevons encore un parent de Pierre Falfier, Barthélemy Falfier, marchand, et Catherine, l'épouse du boucher Barthélemy Bulliet. Notons que les personnages choisis n'étaient pas tous bourgeois de Sion; deux n'étaient qu'habitants perpétuels (*incolae*), le notaire Michel Roberti et Charles Lergien.

En fait, dans une société où le phénomène de clientèle était essentiel, alors même que l'on privilégiait les notables les plus huppés, on ne négligeait pas pour autant les autres milieux de l'échelle sociale. Les relations verticales à travers les différentes couches sociales revêtaient une grande importance, car elles renfor-

³⁰⁰ DUBUIS, *Les vifs, les morts*, p. 61.

³⁰¹ Pour arriver à le situer dans la généalogie des Torrenté, quelques remarques s'imposent. Antoine (V) le dit fils d'Antoine et *cognatus meus*. Il ne semble pas venir des Torrenté de Vernamiège et il ne peut être question ni d'Antoine (II) de Torrenté, qui serait un grand-oncle et non un cousin, encore moins d'Antoine (III), le propre oncle d'Antoine (V), déjà décédé. Il ne peut s'agir que du fils d'Antoine (III), Antoine (IV), qui fit son testament en 1566 et qui est bien le cousin germain d'Antoine (V). Il faut alors supposer qu'Antoine (IV) a survécu à la peste, cette année-là, et qu'il n'en mourut que plusieurs années plus tard, ce qui est très vraisemblable. On rencontre, en effet, un «Thonio de Torrenté», présent dans le quartier de Pratifori, qui disparut, en compagnie de sa femme, lors de l'épidémie de 1582 (AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 87).

³⁰² DUBUIS, *Les vifs, les morts*, p. 63.

caient l'influence de la famille et du clan. Dès sa naissance, le père tenait à faire entrer l'enfant dans l'ensemble du milieu où il allait évoluer. Le parrainage du baptême était, avant tout, la reconnaissance sociale du nouveau-né. Ainsi, les mêmes personnes pouvaient être sollicitées de nombreuses fois pour être parrains ou marraines. On remarque, par exemple, que Catherine de Platea, marraine de Catherine de Torrenté en 1574, et Claude Groely, marraine de Lucie de Torrenté en 1576, furent ensemble marraines de Mariona, la fille du notaire Jacques de Vinea, le 18 septembre 1572³⁰³.

Clan, clientèle et Réforme

Dans le tableau présenté plus haut, énumérant les trente-neuf parrains et marraines choisis par Antoine (V), nous avons mis un astérisque à côté des noms des personnes ayant des sympathies réformées, c'est-à-dire treize d'entre elles, soit le tiers de l'effectif total. En effet, trois parrains et dix marraines peuvent être rangés dans la mouvance réformée ou parmi les sympathisants. Quelques précisions sont nécessaires pour justifier notre prise de position dans un domaine aussi délicat que celui des croyances individuelles. Revenons sur les personnages que nous avons classés comme sympathisants de la Réforme:

- **Antoine Kalbermatter**³⁰⁴ (ou de Kalbermatten), qui fut grand bailli à deux reprises, en 1566-1567 et en 1569-1571, avait pour ami le chanoine Jean Venetz. Ce dernier, curé de Sion, adepte de la nouvelle foi, mourut en 1569 et légua au bailli l'œuvre maîtresse de Jean Sleidan, le *De statu religionis et reipublicae Germanorum sub Carolo V commentarii*, ouvrage considéré comme le chef-d'œuvre de l'historiographie protestante du XVI^e siècle. En outre, Antoine épousa Catherine, fille de Jean Wyss, puis Anne In Albon, deux représentantes de familles sensibles aux nouvelles idées religieuses³⁰⁵. Ses deux filles, **Christine Kalbermatter**, future épouse de Maurice Waldin, et **Catherine Kalbermatter**, épouse du banneret Petermann de Platea³⁰⁶, furent aussi marraines des enfants d'Antoine (V).
- Melchior **Ambüel**, époux de **Catherine**, la marraine d'Anne, était un adepte des nouvelles croyances³⁰⁷.
- **Jean Kalbermatter**, parrain du fils aîné d'Antoine (V), fut le prédécesseur de Martin Guntern, en tant que secrétaire d'Etat de 1562 jusqu'à sa mort en 1570, et occupa également la charge de camérier de l'évêque. Il eut un fils posthume, Jean³⁰⁸, que l'on retrouve, le 31 août 1591, comme témoin du testament de Jean de Platea, réformé notoire, fils du châtelain Philippe de Platea.

³⁰³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 10/1, fol. 8 v°.

³⁰⁴ Pour permettre au lecteur de visualiser, plus aisément, les personnes que nous rangeons dans la mouvance réformée, nous indiquons leurs noms en caractères gras.

³⁰⁵ L'abbé Hans Anton von Roten écrit: «Nous pouvons en déduire que Kalbermatter est resté aussi fidèle à la foi catholique qu'à son ami (réformé) Jean Venetz» (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 219-222).

³⁰⁶ AEV, fonds de Philippe de Torrenté, ATN 11/5, fol. 108 v°-109, acte du 5 août 1573.

³⁰⁷ D'une famille de Loèche-les Bains, Melchior Ambüel était né vers 1511. Aubergiste à Loèche, soldat au service de la France, il devint bourgeois de Sion le 3 janvier 1546, puis bourgmestre en 1552, vice-bailli en 1556, gouverneur de Saint-Maurice en 1566. Il mourut le 16 décembre 1583 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 462).

³⁰⁸ Le tuteur choisi pour cet enfant posthume fut le grand bailli Antoine de Kalbermatten, cité plus haut.

- **Anastasia von Schalen** (morte en 1576), marraine d'Antoine (VI), était la première épouse de Martin Guntern, secrétaire d'Etat de 1570 à 1588, de tendance réformée³⁰⁹.
- **Marie Wyss** était d'une famille de protestants notoires et elle avait épousé le notaire Claude Sinfresius, qui reçut, en compagnie du notaire Jacques Guntern, fils de Martin, le testament de son coréligionnaire, Jean de Platea, dont nous venons de parler³¹⁰.

Pour ranger les six autres personnes parmi les sympathisants réformés, nous avons fait appel au fameux document de 1585, que l'on peut considérer comme l'acte de naissance de l'église «plantée» de Sion. Rappelons qu'il s'agit d'un texte sur parchemin, rédigé en français, d'inspiration réformée, intitulé *Institution et établissement de l'exercice chrétien*, signé le 10 juin 1585 par cinquante et une personnes, dont vingt-huit bourgeois de Sion, soit le quart de l'ensemble des chefs de famille de la bourgeoisie de la cité. Les signataires promettaient de se réunir périodiquement pour lire et commenter la Bible en commun. Par souci d'égalité et d'humilité, aucun n'indique sa fonction ou un titre, à une exception près. Intéressons-nous à leurs liens familiaux.

L'épouse du notaire³¹¹ Jean **Kalbermatter, Pernelle**, fille de Laurent de Nochia, fut la marraine de Nicolas (II). Un autre signataire du texte de 1585 fut parrain de Lucie de Torrenté: il s'agit de **Michel Berthod**. Bourgeois de Sion, il est qualifié de notaire dès 1566, puis de 1576 à 1580, il est dit major de Nendaz³¹²; il avait épousé Marie³¹³, la sœur de Pierre **Falfier**, signataire, lui aussi, de la profession de foi de 1585, dont la femme **Françoise** fut la marraine de la dite Lucie.

Comme les Kalbermatter, le clan Groely est très présent parmi les marraines choisies par Antoine (V) de Torrenté. Le châtelain Jean **Groely**, aubergiste à Sion, mort au début de l'année 1585³¹⁴, avait épousé **Claude**, fille de noble Dyonis Fabri, de Sembrancher, que nous voyons ici marraine de Lucie. Le couple avait eu cinq enfants. L'un d'eux, François **Groely**, un ancien chanoine de la prévôté du Grand-Saint-Bernard, était devenu docteur en médecine, après avoir quitté le chapitre. Il signa la profession de foi de 1585. Il avait épousé, le 3 septembre 1571, **Elisabeth Stockalper**³¹⁵, fille du bailli Pierre, que nous trouvons marraine de Barbe, en compagnie de sa belle-sœur **Annelie**. Fille de Jean Groely, cette dernière avait convolé en 1574 avec Michel **Wyss**³¹⁶, lui aussi signataire du texte de

³⁰⁹ Voir PRAPLAN, *La correspondance de Martin Guntern*, p. 73-80.

³¹⁰ Jean, fils du châtelain Philippe de Platea, léguait tous ses livres à l'ensemble des personnes qui faisaient profession de foi réformée à Sion. Il confiait ces ouvrages à la garde d'Antoine Wyss, docteur en médecine et ancien châtelain, à qui il faisait un don de vingt écus. Parmi les témoins du testament, on retrouve, en plus d'Antoine Wyss et de Jacques Guntern, Jean, le fils posthume du notaire et secrétaire d'Etat Jean Kalbermatter, ainsi que Barthélemy Ramuz, barbier et *incola* à Sion, et enfin, un bourgeois de Thonon, Pierre Michod (AEV, fonds de Preux, AP II, n° 66).

³¹¹ Il est le seul à indiquer sa profession dans le texte de 1585, ce qui permet de l'identifier par rapport aux autres Jean Kalbermatter vivant à la même époque.

³¹² ACS, Min. A 277, p. 414-416 et Min. B 108/14, p. 121-123.

³¹³ ACS, Min. A 280, fol. 253 v°-256 v°.

³¹⁴ Testament de Jean Groely, le 8 janvier 1585. Ses cinq enfants sont: François, Jacques, Annelie, Julienne et Marguerite (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/6, fol. 2-8).

³¹⁵ Après la mort de François Groely, noyé dans le Rhône le 24 juillet 1589, Elisabeth Stockalper se remaria avec Barthélemy Allet, de Loèche, gouverneur de Monthey, lui aussi favorable à la Réforme (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 203).

³¹⁶ Contrat de mariage du 2 août 1574 (ACS, Min. B 108/7, p. 143-146). Julienne, la sœur d'Annelie, veuve de Jean Wyss, capitaine au service de France, épousa en 1573 Barthélemy Supersaxo, frère du vice-bailli Georges, un protestant notoire (contrat du 6 juin 1573, AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11/5, p. 101-103).

1585. Ainsi la mère, la fille et la belle-fille de la même famille figuraient parmi les marraines des enfants d'Antoine (V). Le pourcentage de sympathisants réformés au sein des parrains et marraines choisis par Antoine (V) pour ses enfants atteint le tiers de l'effectif total, nous l'avons dit; il dépasse ainsi celui des pro-réformés par rapport à l'ensemble des bourgeois de Sion (établi grâce à la profession de foi de 1585) qui n'atteignait que le quart.

Les relations d'Antoine (V) avec les personnes favorables à la Réforme ne se limitaient pas aux choix des parrains et marraines. Il noua de solides liens d'amitié dans ce milieu. Dans son testament fait, le 9 juillet 1582 à Pramagnon, près de Grône, où il s'était réfugié au moment de la peste, Martin Guntern choisit Antoine (V) de Torrenté comme «*archiductor*», supertuteur en quelque sorte, des tutrices de ses trois derniers enfants, Daniel, né en 1581 et mort de la peste en 1583, Madeleine, née vers 1577, ainsi que l'enfant à naître³¹⁷. Deux autres personnes devaient aider Antoine (V) dans cette délicate tâche, le notaire et maître d'école Jean Jost, tuteur des fils du premier mariage, Hildebrand et Jacques, ainsi que le bailli Antoine Mayenzet. Martin Guntern précisait les raisons de son choix: «*foedera amicitiae*», les liens d'amitié qui l'unissait à ces trois hommes.

En 1599, à la mort d'Antoine (V), sa veuve, Cécile Schiner, désigna Jacques Guntern, le fils de Martin, mort le 20 mars 1588, comme caution, lorsqu'elle demanda l'usufruit des biens de son mari³¹⁸.

Les liens avec Nicolas (II) Kalbermatter, l'un des signataires de la profession de 1585, allèrent même au-delà de l'amitié, puisqu'il y eut alliance matrimoniale. Le 19 juillet 1584, Honorine de Torrenté, sœur d'Antoine (V) et veuve de Georges de Platea, mort de la peste en 1583, épousa Nicolas (II) Kalbermatter³¹⁹ (ou de Kalbermatten), fils de Nicolas, châtelain de Sion en 1526 et vice-bailli de 1548 à 1549. Nicolas (II), capitaine au service du duc de Savoie, devint bourgmestre de Sion de 1601 à 1602. Honorine mourut au début de l'année 1603. Nicolas se maria alors, le 25 juillet, avec Catherine Waldin³²⁰, sœur de Jacques, Jean et Pierre Waldin, tous trois adeptes de la nouvelle foi et signataires de l'*Institution* de 1585³²¹. Catherine était la riche veuve de Martin Kuntschen, un autre partisan de la doctrine réformée, lui aussi signataire du texte de 1585. Il convient d'insister sur ces éléments montrant l'influence de la nouvelle foi au sein de l'élite sédunoise.

Nicolas (II) Kalbermatter occupa la charge de grand bailli de 1616 à 1621. Il acquit à la fin de sa vie la réputation d'un fervent catholique. C'est ainsi que le dépeint l'évêque Hildebrand Jost dans une lettre adressée au nonce apostolique le 14 septembre 1618³²². Il n'en demeure pas moins qu'il fut tenté par la doctrine réformée dans sa jeunesse, trente ans plus tôt, comme le prouve sa signature apposée au bas du parchemin de 1585³²³. Sa vie est révélatrice des relations ambiguës

³¹⁷ Il s'agit de Catherine Guntern, née le 30 avril 1583. Les tutrices étaient la mère des enfants, c'est-à-dire la seconde épouse de Martin Guntern, Catherine Kalbermatter, fille de Nicolas (père du grand bailli), ainsi que la mère de cette dernière, Madeleine Zbreiten. Voir AEV, fonds Philippe de Torrenté ATL 5/70 et PRAPLAN, *La correspondance de Martin Guntern*, p. 66.

³¹⁸ Acte du 9 octobre 1599 (renseignement communiqué par Hans Anton von Roten à M. Bernard de Torrenté). Nous n'avons pas pu retrouver cet acte dans le fonds Xavier de Riedmatten, qui n'était pas encore inventorié lorsque l'abbé l'avait consulté.

³¹⁹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 271.

³²⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 272.

³²¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 265 et FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 286.

³²² VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 279.

³²³ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 290-291.

entre catholicisme et protestantisme dans le Valais à l'orée du XVII^e siècle. Nous reviendrons sur ce thème.

Il est incontestable qu'à la fin de sa vie Antoine (V) de Torrenté avait, dans le cercle de ses amis, de nombreux réformés ou fortement sympathisants. La nouvelle foi avait alors le vent en poupe, malgré les efforts et les protestations de l'évêque Hildebrand de Riedmatten. L'Etat était aux mains d'une nouvelle génération qui marqua de son empreinte le dernier tiers du XVI^e siècle, au sein de laquelle se distinguèrent plusieurs personnalités très favorables à la Réforme. C'est l'époque des Antoine Mayenzet, Jean In Albon, Pierre Ambüel et Martin Guntern³²⁴.

Antoine Mayenzet fut, comme Jean In Albon, six fois grand bailli. Il sut rester en bons termes avec les deux partis. Sans doute, en habile politique, voulait-il ménager les uns et les autres. Peut-être aussi était-il indifférent aux questions religieuses et aux disputes théologiques. L'abbé von Roten le range parmi les amis des réformés³²⁵.

Quant à Jean In Albon, notre historien le considère comme un adepte de la Réforme. Elu vice-bailli dès 1569, il ne quitta plus les devants de la scène, accumulant les charges, faisant preuve d'une ambition sans bornes et d'une soif insatiable de pouvoir. Il fut l'homme d'Etat le plus influent de son époque³²⁶. Entre deux charges baillivales, en 1601, il fut même élu vice-bailli «au-dessus de la Raspille», en poste à Viège, tandis que le protestant Martin Kuntschen était l'autre vice-bailli, en poste à Sion³²⁷. Peu après la mort de Martin Guntern, survenue en 1588, Jean In Albon épousa sa veuve Catherine Kalbermatter, la sœur de Nicolas (II), alors beau-frère d'Antoine (V). L'Etat valaisan fut alors incontestablement dirigé par des hommes sensibles aux croyances nouvelles et nous devons insister sur le fait que, par deux fois, Antoine (V) de Torrenté participa à ce gouvernement favorable au courant réformé, puisqu'il fut vice-bailli d'Antoine Mayenzet de 1577 à 1578 et de 1588 à 1589³²⁸.

Les relations de la famille de Torrenté avec les sympathisants réformés ne s'arrêtèrent pas avec Antoine (V). Deux de ses enfants entrèrent dans des familles réputées protestantes: Nicolas (II) de Torrenté épousa, en novembre 1596³²⁹, Christine Waldin³³⁰, la propre fille d'un signataire de la profession de 1585, Jean Waldin³³¹, et sa sœur Catherine de Torrenté se maria, le 3 février 1600, avec le protestant Barthélemy Wyss³³². Quant à Nicolas (III), fils de Nicolas (II) et petit-

³²⁴ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 237.

³²⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 229.

³²⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 239.

³²⁷ La présence de deux vice-baillis constitue une situation particulière (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 240).

³²⁸ *Abschiede*, t. 6, p. 73, 91, 114 et t. 7, p. 133, 136, 139, 142, 147.

³²⁹ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 222.

³³⁰ Christine était la fille de Jean Waldin et de Marie, fille de François de Pensa. Voir AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 407, acte du 19 mars 1598 et ATL 2, n° 87, testament de Christine Waldin, 24 février 1632 (voir Annexe, notice VII. 2.).

³³¹ Jean Waldin et ses frères, Pierre et Jacques, furent tous trois signataires du document de 1585. Ils avaient pour frère Antoine Waldin, qui fut grand bailli de 1615 à 1616 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 265 et 752).

³³² AEV, tir. 22, n° 79, p. 276. Catherine de Torrenté mourut jeune, car Barthélemy Wyss se remaria, en 1618, avec la veuve du bailli Antoine Waldin, Catherine Allet (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 269). Voir Annexe, notice VI. 1.

fils d'Antoine (V), il fit son entrée dans une famille protestante de Loèche en épousant, en mars 1623, Marie Allet, la fille du capitaine Michel Allet et de Lucie Wyss³³³.

La branche cadette des Torrenté ne fut pas en reste. Le cousin germain d'Antoine (V), Nicolas (IV) de Torrenté, fils de Philippe (II), convola, par contrat du 15 août 1628³³⁴, avec la fille d'un autre signataire du texte de 1585, Elisabeth, dite aussi Elégie, fille de Pierre Waldin, secrétaire de la bourgeoisie et châtelain vidomme de Sion. Les deux sœurs de Nicolas (IV) firent de même: Annelie épousa, par contrat du 11 février 1610³³⁵, Michel Kuntschen, fils du vice-bailli Martin (II)³³⁶, et Honorine, *Aegidius* Georges Waldin, fils du grand bailli Antoine Waldin³³⁷.

En ce qui concerne les charges publiques, les membres de la famille de Torrenté, dont nous venons de mentionner les alliances matrimoniales ci-dessus, servirent davantage la bourgeoisie de Sion que l'Etat. Aucun, par exemple, ne fut vice-bailli. Notons seulement les fonctions importantes de familier³³⁸ exercées par le notaire Nicolas (III)³³⁹ auprès du grand bailli Jean (II) de Roten, de tendance pro-réformée. En février 1628, après le départ de l'évêque Hildebrand Jost pour Rome, le bailli Roten avait envahi le château de la Majorie, en compagnie du vice-bailli Hildebrand Waldin et du familier Nicolas de Torrenté³⁴⁰.

En dépit de toutes ces alliances, amitiés et relations, on ne doit pas tirer de conclusions à propos des pratiques religieuses des Torrenté dans le dernier tiers du XVI^e siècle. Et cela, non pas parce qu'aucun historien jusqu'ici n'a mis en doute leur catholicisme, mais parce qu'un jugement sommaire ne serait pas en adéquation avec les mentalités du XVI^e siècle en Valais. Les qualificatifs nets et tranchés de catholique ou de protestant sont inadaptés et traduisent mal le vécu spirituel des hommes de cette époque troublée. Aux XIX^e et XX^e siècles, sans doute parce qu'ils étaient traumatisés par les séquelles du *Sonderbund*, les descendants de cette élite valaisanne de la Renaissance, confrontée à la Réforme, éprouvèrent le besoin de voir les historiens décerner un brevet de catholicité à leurs ancêtres. Cela a faussé le regard porté sur ces événements et en a gommé l'extrême complexité.

³³³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 50.

³³⁴ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 49/1/18.

³³⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 471 (voir Annexe, notice VI. 2.).

³³⁶ FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 353-354.

³³⁷ AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 28 (voir Annexe, notice VI. 2.). *Aegidius* Georges Waldin avait trois frères, Antoine, Adrien et Hildebrand (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 504).

³³⁸ Arrêtons-nous un instant pour définir cette fonction sur laquelle s'est penché le juriste Jean Adrien Etienne de Torrenté, fils de Jean Philippe. «Vers 1780, de Torrenté nous apprend que le nom de *familier* qualifie improprement, *jure nostro*, tout appariteur ou tout délégué d'un juge, et il rectifie cette confusion en précisant que seuls doivent être nommés *familiers* les gens chargés, dans toute la patrie, de l'exécution des mandats du souverain Etat ou des juges généraux, tandis que ceux qui dépendent des juges ordinaires doivent porter le titre de sautiers ou d'officiers. Il y a quatre *familiers* en Valais, poursuit-il... Des quatre *familiers*, deux accompagnaient l'évêque et deux le grand bailli, tous en manteau d'écarlate galonné en or et une grande hallebarde sur l'épaule» (GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*», p. 142-143).

³³⁹ Deux Nicolas de Torrenté vécurent à la même époque, un de la branche aînée (Nicolas (III) et un de la branche cadette (Nicolas (IV)). Mais il ne peut pas y avoir d'hésitation ici, car un acte notarié du 10 juin 1631 précise que le Nicolas de Torrenté qui y est qualifié de «notaire et familier du bailli» est le fils de la veuve de Nicolas (II) de Torrenté, Christine Waldin. (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 15/4, fol. 137-137 v°).

³⁴⁰ GHIKA, «Luttes politiques», p. 145.

Pour éclairer notre propos, il convient de revenir un peu en arrière. Les recès de la Diète nous serviront de guide pour essayer de comprendre les réactions des contemporains de Philippe (I) et de ses fils face à la Réforme³⁴¹.

L'état de l'église valaisanne au XVI^e siècle: le poids des superstitions

C'est en lisant les recès de la Diète que l'on prend conscience du triste état de l'Eglise en Valais et du climat de superstitions dans lequel elle vivait au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Les rumeurs les plus folles naissaient et se répandaient à vive allure dans une société où les faits et gestes de chacun étaient connus de tous. Les racontars les plus saugrenus étaient pris pour argent comptant. Révélatrice de cette ambiance irrationnelle fut la rumeur qui éclata après la mort de l'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten, survenue le 17 mars 1548.

Devant la Diète des 26-28 juillet 1548, la parenté de l'évêque vint porter plainte au sujet d'une affaire attaquant la mémoire d'Adrien de Riedmatten. En voici le texte³⁴²:

Aussitôt que sa dite Grandeur fut décédée, son esprit s'était transporté à Rome, et là, n'avait laissé aucun repos à Sa Sainteté le Pape et l'avait tourmenté au point que celui-ci avait été obligé de faire conjurer cet esprit, qui alors avait déclaré qu'il était l'esprit de Sa Grandeur Adrien de Riedmatten... qui ne pouvait venir à repos à cause de trois points en lesquels il avait grièvement péché en son vivant, savoir qu'il avait fait conclure mariages entre trop proches parents, qu'il n'avait pas assez puni les luthériens en ce pays, qu'il avait reçu une somme d'argent des commerçants et pour ce frustré l'état de la source saline. Sur cela, Sa Sainteté avait écrit au Grand baillif, qu'il le fit déterrer, ce que celui-ci avait fait, et que lorsque la tombe fut ouverte, il avait trouvé le corps tourné sur le visage et gisant dans le sang, l'avait fait extraire du tombeau et partager en quatre parts, dont deux qu'il avait fait ensevelir en terre non bénite et deux en terre bénite. Que ces propos impies ont, on doit le croire, grandement affligé toute la parenté. Cette grave affaire touchant, selon leur opinion, non seulement eux, mais le pays entier, ont demandé que nous les y aidions et représenté que ces propos étaient tellement atroces, que ceux qui en seraient inculpés par voie de droit, ne devraient pas pouvoir se mettre à l'abri par une commune rétractation, mais être punis, comme de crime de lèse-majesté.

Nous ne savons pas quelle suite eut cette étrange et macabre affaire, qui semble être née dans les milieux anti-réformés. Peu importe, puisqu'elle n'a, pour nous, aucun autre intérêt que de montrer l'état des mentalités de ceux qui s'étaient faits les instruments de la diffusion de cette rumeur. Peu de progrès réalisés depuis la mort violente de Pierre (II), cent soixante ans plus tôt! Les chasses aux sorciers continuaient. L'évêque Adrien I^{er} de Riedmatten avait sacrifié, à son tour, à la hantise de la sorcellerie qui régnait à l'époque dans toute la Chrétienté, à des degrés plus ou moins élevés. Des procès inquisitoriaux furent instruits à Ayent et à Grimsuat³⁴³.

³⁴¹ Il ne s'agit pas de reprendre ici l'ensemble de l'histoire de la Réforme, mais seulement d'en dégager les éléments permettant de mieux saisir les rapports entre les catholiques et ceux qui étaient attirés par la nouvelle foi, pour tenter de comprendre la réalité quotidienne de la vie séduite à cette période troublée.

³⁴² AEV, AVL 17, p. 714-715. Nous avons repris la traduction française des recès, faite par Courten. Voir l'original, *Abschiede*, t. 4, p. 19-20.

³⁴³ VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 484.

Il est nécessaire de rappeler quel était l'état de l'Eglise en Valais au début du XVI^e siècle. On a eu trop tendance à mesurer la pratique religieuse de cette époque à l'aune de ce qu'elle fut à la fin du XVII^e siècle, après l'œuvre des missionnaires de la Contre-Réforme, et l'historiographie du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle a minimisé la décadence du clergé valaisan à l'orée de la Réforme. En fait, le pays paraît encore mal évangélisé. La carrière ecclésiastique y était peu prisée. L'abbé von Roten écrit à propos de Jean In Albon: «Peut-être destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il n'opte pas pour cette carrière, tombée en discrédit auprès des familles patriciennes du pays, à l'exception des Riedmatten.»³⁴⁴ Grégoire Ghika n'hésite pas à écrire que le peuple était illettré: «Le clergé ignare de la fin du XVI^e siècle n'avait pas su instruire les humbles Valaisans.»³⁴⁵

Beaucoup de curés étaient, en fait, incapables de remplir correctement leur ministère. Ignorants, sensibles aux superstitions et à l'astrologie, ils avaient des habitudes de vie discutables. Ils ne résidaient pas tous dans leur cure, ne disaient pas souvent la messe et vivaient parfois avec leurs concubines et leurs enfants. Doit-on réellement s'étonner de cette situation déplorable, après les longues années d'absence du cardinal Mathieu Schiner et la quasi-guerre civile qu'entraîna sa lutte contre Supersaxo? Même si l'historien sait qu'il ne faut pas réduire les causes de la Réforme aux abus de l'Eglise, car elle fut d'abord un vaste et puissant mouvement spirituel avec un message biblique de renouveau en réponse «à la grande angoisse du Moyen Age finissant»³⁴⁶, il n'en demeure pas moins que l'incurie du clergé et ses abus étaient considérés comme graves par les contemporains.

Incontestablement, l'attitude de certains membres du clergé valaisan choquait les fidèles. Sinon, comment expliquer les demandes exposées devant la Diète par le dizain de Sion, les 21-26 janvier 1550, par exemple. En voici un extrait³⁴⁷:

Que tous les chanoines qui ont une cure et autres curés récitent tous les dimanches et fêtes le saint Evangile, *pater* avec *credo*, décalogue en langue vulgaire; que celui qui ne le ferait et n'y serait pas apte, soit renvoyé de la cure et remplacé par un autre, apte; que tout curé fasse résidence personnelle et ordinaire en sa cure et se comporte honorablement; qu'aucun curé, ni vicaire administrant les saints sacrements ne tienne de prostituée et fasse ouvertement ménage avec elle, mais... qu'ils doivent édifier le peuple dans le service de Dieu, selon règle et devoir, qu'autrement soient déposés

³⁴⁴ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 235.

³⁴⁵ GHIKA, «Luttes politiques», p. 73.

³⁴⁶ Cette expression revient souvent sous la plume de Jean Delumeau, notamment, dans son ouvrage, *Naissance et affirmation de la Réforme*, par exemple, p. 55. Les termes «Le temps de l'angoisse» ont été repris par Denis Crouzet, dans sa monumentale thèse, *Les Guerriers de Dieu*, t. I, p. 106. Jean Delumeau insiste sur le message véhiculé par le grand chant funèbre composé à la fin du XIV^e siècle et si caractéristique de son époque, le *Dies irae*, où l'homme apparaît absolument seul devant son juge. «Le peuple chrétien allait à la dérive. Pour que s'apaisât en lui l'angoisse exprimée par le *Dies irae*, il fallait qu'il fût repris en main de façon solide. La Réforme protestante d'abord, la Réforme catholique (Contre-Réforme) ensuite s'efforcèrent chacune à sa façon de répondre à ce besoin.» (DELUMEAU, *Naissance et affirmation de la Réforme*, p. 57). Les écrits d'un Valaisan, Jean Albertini, ennemi de Schiner, qu'on a considéré à tort, nous l'avons dit, comme un protestant, illustrent parfaitement l'angoisse de son temps. Dans les années 1524-1531, à travers cinq opuscules, il critiquait la papauté, allant jusqu'à qualifier le pape et le patriarche orthodoxe de «faux prêtres» et annonçait la fin des temps. Il appelait de ses vœux une profonde réforme de l'Eglise et cherchait la pureté évangélique et la voie d'un renouveau, à la fois dans les prédictions eschatologiques des prophètes de la Bible et dans les «pronostications» des astrologues. Voir AMMANN-DOUBLIEZ, FAYARD DUCHÈNE, «Le Temps de l'angoisse», p. 131-163.

³⁴⁷ AEV, AVL 18, p. 6. Voir l'original, *Abschiede*, t. 4, p. 89.

de leurs cures et bénéfices, que les cures soient, autant que possible, occupées par prêtres indigènes, pourvu qu'ils soient aptes, et non pas étrangers; que nul prêtre ne reçoive procurations de laïcs en affaires temporelles, ne se charge de leurs litiges, ni tutelles, sans motifs reconnus.

A la Diète du 28 mars 1550, la même obligation de la messe dominicale et du prêche en «langue usuelle» fut réitérée³⁴⁸. Rien ne fut réellement fait contre les abus dans la seconde moitié du XVI^e siècle, car on retrouve à peu près les mêmes critiques dans les recès de la diète des 20-22 juillet 1603:

Des députés de quelques-uns des dixains ont fait motion, vu la conduite inconvenante de la majeure partie des ecclésiastiques du pays, que, par le scandale de leurs vices publics, ils sont seuls cause de la déperdition de la foi; il y a danger que le peuple tombe en incrédulité. Il faut une réforme dans le clergé pour que le service divin se fasse plus diligemment, qu'il donne en général meilleurs exemples.

A lire ces virulentes critiques, on se rend compte que les curés n'exerçaient pas de véritable contrôle sur leurs paroissiens. Dans ces conditions, une pratique religieuse nouvelle pouvait s'introduire en douceur, sans gêner l'ancienne, puisque celle-ci – osons le dire – était réduite à sa plus simple expression et devait se limiter aux baptêmes, mariages et enterrements, événements autant sociaux que religieux, ne l'oublions pas! *De facto*, une certaine tolérance, disons même une certaine liberté de conscience, s'installait.

Diète et évêques devant la Réforme

La volonté politique d'empêcher le développement du protestantisme en Valais paraît bien tiède à l'historien. Mais ce constat s'explique aisément. La Réforme a pris de court l'Etat valaisan, car l'élite, en sa grande majorité, ne semble pas avoir saisi toute l'importance de ce vaste mouvement. Pour expliquer cette attitude, il ne faut pas la mettre sur le compte d'un soi-disant isolement du Valais à l'abri derrière ses montagnes, mais sur celui de son histoire tragique de 1510 à 1522. En fait, pour comprendre l'attentisme des Valaisans face à la Réforme, il faut avoir sondé les plaies du pays, à peine refermées en 1530.

L'Etat essaya, d'abord, de parer au plus pressé, en interdisant toute discussion théologique et en tentant de réformer le clergé. Ces mesures furent prises dans les années 1525-1529, alors même que l'évêque choisi par les Valaisans, Philippe de Platea, un ennemi de Schiner, n'avait pas été confirmé par le pape. Pour sortir de la crise, les Patriotes acceptèrent une trêve dans le conflit qui les opposait depuis plus d'un siècle au prince-évêque, à propos de ses pouvoirs temporels sur le pays. L'attitude conciliante des Patriotes et le fait qu'un grand nombre des adversaires de Schiner appuyèrent l'élection d'Adrien I^{er} de Riedmatten, l'ancien homme de confiance du cardinal, révèlent la profondeur de la détresse du pays³⁴⁹.

La Diète tenta de refermer le pays sur lui-même pour éviter la contagion, en empêchant les familles d'envoyer leurs enfants étudier à l'étranger (en Allemagne surtout) et dans les cantons suisses devenus protestants (Zurich, Berne et Bâle), ainsi qu'en prohibant l'entrée des ouvrages réformés. Mais les enquêtes sur les

³⁴⁸ Il y est ajouté «sans aucune immixtion contraire à la vraie croyance», ce qui laisserait supposer que certains curés étaient sensibles à la nouvelle foi, mais montre aussi que ces critiques à l'égard du clergé n'émanaient pas des milieux pro-réformés, mais des catholiques scandalisés par les mœurs du clergé (AEV, AVL 18, p. 30). Voir l'original, *Abschiede*, t. 4, p. 117.

³⁴⁹ VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 472.

progrès de la Réforme n'aboutirent pas. La première enquête prévue par le *fiscal* de l'évêque pour déterminer le nombre de luthériens (Diète de Sion des 26-29 avril 1536)³⁵⁰ tomba à l'eau, car les communes devaient d'abord être consultées, afin de savoir si elles acceptaient ou non le principe de cette enquête générale. L'affaire revint sur le tapis à la Diète des 14-19 décembre 1542³⁵¹. Deux commissaires furent même désignés, le châtelain de Brigue et un notaire de Loèche. Les députés de Sion s'opposèrent à toute enquête, en se retranchant derrière les libertés de leur commune.

On a reproché à Adrien I^{er} de Riedmatten de ne pas avoir agi fermement contre la nouvelle doctrine. La folle rumeur qui se répandit à sa mort s'en fit l'écho, nous l'avons vu. L'abbé von Roten l'en excuse, avec raison:

Au cours de leurs luttes politiques, Schiner et Silenen avaient sacrifié le soin de leur Eglise à leur insatiable ambition. Adrien et ses successeurs en subirent longtemps les conséquences. On comprend mieux dès lors qu'aimant la paix par-dessus tout, l'évêque ait parfois manqué d'énergie; il lui était resté quelque chose de l'extrême prudence qu'il avait acquise sous le cardinal Schiner³⁵².

Incontestablement la faiblesse des évêques au pouvoir favorisa les progrès de la doctrine protestante; cela est évident sous l'épiscopat de Jean Jordan (1548-1565). Animé de bonnes intentions, mais de caractère trop débonnaire, il fut soumis au patriciat, de plus en plus favorable à la nouvelle foi, et ne s'attaqua guère à la réforme de l'Eglise. Quant à Hildebrand de Riedmatten (1565-1604), il n'avait pas la personnalité voulue pour redresser la situation et il approuva les nouveaux Statuts du Valais mis sur pied et rédigés par la Diète. En fait, l'organe en train d'acquiescer le véritable pouvoir en Valais, la Diète, émanation des Patriotes, ne s'intéressait qu'à parfaire sa victoire sur l'évêque et non à contrer le développement de la nouvelle foi, à laquelle, nous l'avons vu, bon nombre de Patriotes étaient sensibles.

En fait, de 1536 à 1569, il est indéniable que la situation politique encouragea le penchant de bon nombre de Patriotes pour la Réforme et les poussa à ne pas prendre de positions claires, en matière de foi. En effet, par sa politique hostile à la Savoie, le Valais avait partie liée avec Berne. Ayant soutenu l'offensive bernoise contre le pays de Vaud, les Valaisans avaient conquis une partie du Chablais, jusqu'à la Dranse de Thonon. Une des préoccupations majeures de la Diète allait donc être de ne donner aux Bernois aucun motif, notamment religieux, de ne pas renouveler leur alliance, afin de protéger les nouvelles conquêtes³⁵³.

L'inquiétude de ceux qui étaient restés de fervents catholiques était grande. Dans un testament, fait à Loèche le 1^{er} juillet 1566, on trouve une intéressante remarque révélatrice de la situation religieuse et des craintes des catholiques³⁵⁴. Lors d'une vente à un de ses frères de sa part de l'héritage maternel, un chanoine de Sion, Adrien de Werra, précisait qu'il s'en réservait l'usufruit, en cas de maladie, et aussi s'il était privé de ses bénéfices ecclésiastiques, c'est-à-dire de ses moyens de subsistance, par suite d'un changement en matière de foi religieuse.

³⁵⁰ AEV, AVL 17, p. 415; *Abschiede*, t. 3, p. 105.

³⁵¹ AEV, AVL 17, p. 598; *Abschiede*, t. 3, p. 285.

³⁵² VON ROTEN, «Adrien I^{er} de Riedmatten», p. 484.

³⁵³ POSSA, «Die Reformation im Wallis», p. 29.

³⁵⁴ AEV, Fonds O. et A. de Chastonay, n° 21.

Les réformés de 1585 à 1604

Peu à peu, la communauté protestante prit forme. Nous avons déjà évoqué la profession de foi de 1585. Elle nous permet de dire que l'église «plantée» de Sion représentait à cette date environ 200 personnes, soit un dixième de la population de la cité³⁵⁵. Vingt ans allaient s'écouler avant qu'elle ne devînt une église «dresée», grâce à la présence d'un pasteur.

Pendant cette période de vingt années, il est bien difficile de connaître les tendances religieuses de ce groupe qui souhaitait, avant tout, étudier la Bible en commun. Le texte de 1585 accompagnant les noms des cinquante chefs de famille signataires est, en effet, court et peu précis.

Rares étaient ceux, comme les Wyss, qui allaient se marier ou faire baptiser leurs enfants à Aigle ou à Bex, vivant ainsi pleinement leur foi réformée, et que l'on peut ranger dans le camp des calvinistes. Il est possible que Jean, fils de Philippe de Platea, fût aussi de la même obédience, car il légua tous ses livres à Antoine Wyss, pour qu'il les prêtât à tous ceux qui faisaient profession de foi réformée³⁵⁶. Mais, rien n'est simple: des œuvres de Luther, de Zwingli et de Calvin, voire d'autres réformateurs, devaient se côtoyer dans cette bibliothèque. En fait, il est indubitable que la variété la plus grande régnait dans les croyances et les aspirations des adeptes de la nouvelle foi. Mais pour la majorité de ceux que l'on a l'habitude, en Valais au XVI^e siècle, de considérer comme des «protestants», la préoccupation principale semble avoir été le profond désir d'une réforme de l'Eglise, associée à une grande hostilité à l'égard de la papauté, institution que Schiner avait largement contribué à déconsidérer en Valais. Doit-on simplement ranger ces personnes dans la catégorie des sympathisants réformés, selon l'expression souvent utilisée par Hans Anton von Roten, ou dans celle des réformés? Il est bien difficile de situer la frontière entre ces deux camps, d'autant plus que le simple fait de désirer ardemment la réforme de l'Eglise pouvait pousser les uns à se considérer comme des réformés, alors que les autres, avec la même exigence, continuaient à se proclamer fervents catholiques!³⁵⁷ Dans une lettre adressée à Théodore de Bèze, à Genève, un pasteur de Lausanne, Guillaume du Buc, fit part de la curieuse situation de l'église réformée en Valais. Il note que certaines personnes, bien que favorables à la Réforme, continuaient d'aller à la messe catholique³⁵⁸.

La tentation est grande de qualifier ces gens de Nicodémistes, car tel Nicodème, le pharisien qui n'arriva pas à se déclarer ouvertement pour Jésus, ils semblaient ne pas vouloir choisir entre catholicisme ou protestantisme. Mais un autre problème surgit: comment départager ceux qui hésitaient pour des raisons de foi et ceux qui le faisaient pour des motifs purement politiques?

En fait, disons, à la décharge de ces «brebis indécises», que la situation de l'église catholique était si déliquescence qu'elle encourageait une telle attitude. Le niveau de la pratique religieuse était très bas. Il se résumait, pour beaucoup, à des

³⁵⁵ FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 286-287.

³⁵⁶ Voir le testament de Jean de Platea, le 31 août 1591 (AEV, fonds de Preux, APII, n° 66).

³⁵⁷ L'historien doit être très prudent. Il semble qu'il doive respecter l'opinion de la personne sur ses propres croyances, tout en sachant que certains avaient intérêt à se proclamer catholiques, par crainte de représailles. Comment, par exemple, peut-on qualifier Jean Albertini de luthérien, alors que, dans ses écrits, il rejette les idées de Luther et a, par ailleurs, une conception parfaitement catholique de la Cène!

³⁵⁸ MICHELET, *Le Valais*, t. 2, p. 120.

gestes ayant perdu leur profonde signification. Pour parer au plus pressé et assurer à tout prix la paix dans la communauté, les prêches devaient avant tout se borner à faire de la morale et n'abordaient pas les véritables discussions théologiques. Tout cela explique qu'il n'y ait pas eu de véritable fossé entre les deux partis. Il est nécessaire d'insister sur cette situation ambiguë et paradoxale, pour comprendre que la cohabitation fut possible pendant plusieurs décennies.

Mais l'installation de pasteurs à Loèche en 1602 et à Sion en 1603 allait changer la donne. Désormais, la doctrine calviniste y fut enseignée et pratiquée³⁵⁹. Cela provoqua la réaction à la fois des catholiques fervents et celle des personnes qui redoutaient un éventuel changement politique. Pourtant, les protestants se voulaient conciliants. Dans un mémoire adressé à la Diète en 1603, ils affirmaient ne pas chercher à introduire l'hérésie dans le pays, ni à détruire l'ancienne foi. Ils renouvelaient leurs attaques contre la papauté et les «mauvaises moeurs» du clergé et réclamaient la liberté pour leurs croyances³⁶⁰.

La Diète de Viège de 1604

C'est au moment où la Réforme paraissait triompher qu'elle reçut le coup qui allait la conduire lentement à sa perte. Du 15 au 17 mars 1604, peu avant la mort de l'évêque Hildebrand de Riedmatten, disparu en novembre de la même année, la Diète réunie à Viège fit un coup de force sous la pression des dizains supérieurs et surtout de celui de Conches. Elle accordait deux mois aux protestants pour revenir à l'ancienne religion, sinon ils devaient s'exiler. Dorénavant, aucun protestant ne pourrait siéger à la Diète, ni occuper de charge publique. Les pères capucins pouvaient prêcher librement dans tout le pays³⁶¹.

Les dizains de Sion, Loèche et Sierre protestèrent violemment contre les décisions de Viège, à la diète de Sion des 12-25 juin 1605:

vu qu'il n'a pas été arrêté librement, mûrement, suivant tous les droits du pays..., mais que cette haute autorité (la diète) ne l'a fait plutôt que contrainte par graves menaces de quelques centaines d'ignorants et remuants du menu peuple, pour les calmer... Nous trouvons, outre les conditions intolérables qu'il renferme, que ce serait une dérision que de semblables gens dussent prescrire la loi au restant du pays, leurs co-seigneurs, et d'autant plus que les dits se sont vantés après, en divers lieux, que l'autre partie du pays serait obligée de passer en tous points par leurs volontés³⁶².

Le dizain de Sion ajoutait que «la visite des livres dans les maisons particulières est chose inouïe et d'inquisition espagnole». Il tenait Jacques Guntern, sommé de quitter le pays, pour un honnête homme et il refusait de laisser prêcher les capucins et les autres religieux étrangers, d'autant plus, précisait-il, que «nous sommes déjà plus chargés d'ecclésiastiques que tous les autres patriotes ensemble»³⁶³.

³⁵⁹ L'arrivée du pasteur provoqua une intervention de l'évêque devant la Diète des 20-22 juillet 1603; il avait appris que «dès la fête de la Pentecôte jusqu'à ce jour, un prédicant calviniste ou zwinglien de Genève a été mandé par eux (des bourgeois de la cité) et est en cette ville épiscopale; qu'en dit jour de fête, près de 100 personnes, bourgeois et habitants, hommes et femmes, quelques-uns peut-être d'un autre dixain inférieur, ont célébré ouvertement leur prétendu souvenir de la Cène du Seigneur au mode de Genève et selon les us de la nouvelle croyance, dans la maison d'un certain bourgeois» (AEV, AVL 19, p. 147; *Abschiede*, t. 8, p. 315).

³⁶⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 3, n° 98.

³⁶¹ Voir le texte en français dans GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 150-151.

³⁶² AEV, AVL 19, p. 240; *Abschiede*, t. 9, p. 20.

³⁶³ AEV, AVL 19, p. 241.

Mais la Diète ne revint pas en arrière, sous la pression des dizains supérieurs. En fait, c'est dès les années 1560 que le dizain de Conches, surveillé par les Urnais, manifesta une opposition de plus en plus nette face à la nouvelle doctrine et se déclara prêt à lever la Matze contre les dizains inférieurs qui se laissaient séduire par les idées réformées. Les Conchards avaient compris que le riche patriariat de Sion et de Loèche cherchait à accentuer les tendances centralisatrices de l'Etat, ce qui s'opposait à leur conception de la démocratie communale. Ils voulaient garder la liberté de lever la Matze.

Quant à l'opposition de Brigue, elle était liée à la rivalité économique entre Sion et la ville du Simplon. L'effacement économique de la France, à cause des guerres de Religion, avait eu des conséquences sur la livraison du sel et Brigue se mit en devoir, autour de 1575, de remplacer le sel français par le sel de Milan. Grâce à ce commerce, le dizain de Brigue connut un développement économique important qui le conforta dans ses relations avec la très catholique Espagne, par l'intermédiaire du Milanais³⁶⁴.

Pour les élites des dizains supérieurs, il avait été facile de manipuler le menu peuple peu éduqué, resté fidèle à la foi de ses ancêtres, souvent par hostilité à toute nouveauté. En fait, c'est la politique plus que la ferveur religieuse qui avait imposé les décisions de la Diète de Viège de 1604. Il ne faut pas oublier qu'il faut attendre l'action de la Contre-Réforme pour voir apparaître un renouveau catholique en Valais, grâce aux missions. Ce n'est qu'en 1597 que deux capucins arrivèrent de Zoug et de Lucerne et qu'à partir de 1602 seulement que deux capucins savoyards prêchèrent dans le Bas-Valais, avec l'aide et la protection du capitaine au service étranger, Antoine de Quartéry³⁶⁵. Les relations entretenues avec la Savoie par les premiers capucins venus en mission expliquent la méfiance de bien des Patriotes à leur égard. On les accusait d'entretenir une correspondance avec des princes et seigneurs étrangers et de pouvoir ainsi les tenir au courant des affaires secrètes du pays³⁶⁶.

La lente disparition du protestantisme

En fait, le recès de 1604 fut loin de mettre fin au mouvement de la Réforme en Valais. Dans les années 1620, par exemple, on voit suspectés de protestantisme des descendants de familles ayant proclamé leur appartenance à la nouvelle foi en 1585. En 1622, douze personnes furent accusées d'avoir empêché leurs ouvriers d'assister à la fête de l'Annonciation, en les envoyant travailler, ce jour-là, à Conthey. Est-il si étonnant de retrouver parmi elles des amis et parents des Torrenté, la veuve de Jacques Guntern, ainsi que Catherine Waldin, la veuve du colonel et grand bailli Nicolas (II) Kalbermatter, beau-frère d'Antoine (V) de Torrenté, ainsi que le châtelain Jacques, frère de cette dernière, et leurs deux neveux, Adrien et Antoine, capitaine au service du Piémont?³⁶⁷

³⁶⁴ *Histoire du Valais*, t. 2, p. 365.

³⁶⁵ Nous n'allons pas nous étendre ici sur l'abondante bibliographie concernant la Contre-Réforme. Nous renvoyons à l'article de Jean Paul Hayoz («Documents relatifs aux missions») et à la collection *Helvetia sacra*, notamment aux nombreux articles de François Huot concernant le Valais.

³⁶⁶ AEV, AVL 19, p. 161; *Abschiede*, t. 8, p. 315.

³⁶⁷ Les autres condamnés à six livres d'amende, pour infraction à la célébration des fêtes catholiques, sont les frères Jean, Martin et Pierre Nanschen, Isaac Berthod, Aymon Mottier, *Aegidius Wolff* et le sautier de la ville de Sion, Mathieu Bulliet. Acte du 1^{er} avril 1622 (AEV, ABS, tir. 71, n°51).

Autre fait révélateur du poids de la mouvance protestante après 1604: le pouvoir de Michel Mageran. Ce n'est qu'en 1624 que ce marchand influent de Loèche, devenu le personnage incontournable de l'État, consentit à se convertir au catholicisme³⁶⁸. Avant même d'être grand bailli, de 1631 à 1638, il réussit, en 1627, à faire expulser les jésuites, à peine arrivés en Valais!³⁶⁹

Nicolas (III) de Torrenté, qui avait été familier de l'ancien bailli Jean (II) de Roten, occupa cette fonction auprès de son successeur. C'est ainsi qu'en qualité de familier du grand bailli Michel Mageran il figura comme témoin lors de la signature de la renonciation de l'évêque et du chapitre à la fameuse Caroline en 1634³⁷⁰. Il convient d'insister sur cette importante victoire des Patriotes. Ils venaient de gagner leur combat de deux siècles contre le pouvoir temporel du prince-évêque.

Il faut souligner que la question religieuse, à la différence de la lutte sans merci entre Schiner et Supersaxo, n'avait pas réellement divisé l'élite patricienne. Même après 1604, il n'y eut pas de rupture grave. Tout le patriciat, à quelques exceptions près, tel Antoine Stockalper³⁷¹, se dressa contre l'évêque. Le maintien de cette unité est dû à la tolérance dont fit preuve la diète à l'égard des membres de l'élite.

Le recès du 12 août 1626 est révélateur de cette mansuétude³⁷². Les personnages les plus en vue de l'État, que l'on savait toujours sympathisants réformés, pour ne pas dire réformés, ne furent pas cités nommément. Quelques personnes seulement furent condamnées. Il s'agissait des protestants notoires qui s'étaient rendus à Bex pour «recevoir la soi-disant Cène» et s'y marier, comme Jodoc Baumgartner et Marie Thenen, de Pierre Nanschen qui avait fait célébrer son mariage à Loèche-les-Bains par un ecclésiastique non reconnu par l'église catholique, enfin de ceux qui avaient envoyé des jeunes gens de leur parenté dans les écoles de Berne ou de Lausanne, tels Gamaliel Wyss ou Isaac Berthod. En fait, les réformés poursuivis furent ceux qui firent scandale par leur attitude provoquante, en «disputant et dogmatisant» et en osant tourner en dérision l'autorité de l'évêque; ils devaient quitter le pays dans les plus brefs délais. Pour les autres, les peines variaient:

A d'autres ressortissants du pays qui persistent en leur croyance et ne promettent amendement, on prolonge... le terme jusqu'à la saint Michel prochaine pour se présenter comme catholique et romain devant Sa Grandeur ou son pénitencier ou mandataire; ils doivent se soumettre, **du moins par les signes extérieurs** mentionnés et vivre en conformité des recès susdits ou bien s'expatrier.

On réserve les personnes en autorité à l'égard desquelles sera passé outre, et Sa Grandeur, selon recès émis, fermera un œil, pourvu qu'elles se tiennent paisibles

³⁶⁸ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 307.

³⁶⁹ GHKA, «Les luttes politiques», p. 130.

³⁷⁰ Voir le texte de cette renonciation, en date du 9 janvier 1634, reproduit par l'abbé Grenat (GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 283-284). Nicolas (III) de Torrenté, familier du bailli, fut le témoin des neuf Patriotes qui représentaient la Diète, lors de la signature, alors que le témoin de l'évêque Hildebrand Jost était son camérier, Etienne Théobald. L'abbé Michelet a fait une erreur en croyant Nicolas de Torrenté familier de l'évêque (MICHELET, *Le Valais*, t. 2, p. 235 et 370).

³⁷¹ Sur l'affaire Antoine Stockalper, qui paya de sa vie sa fidélité à l'évêque, voir GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 251-257 et GRAVEN, *Réhabilitation du capitaine Stockalper, passim*.

³⁷² AEV, AVL 20, p. 21-22.

sans disputer, dogmatiser et autres scandales, aillent à l'église, tiennent les jours de fête.

En ce qui concerne les gens de métier, ouvriers et d'autres états, étrangers, ils devront faire soumission dans les quatorze jours ou quitter sans rémission le pays, vu que l'on doit tolérer de leur part, bien moins que d'indigènes, scandale et autre détrimement.

A la Diète de Sion des 13 et 23 décembre 1626³⁷³, le délai fut reporté à la saint Hilaire, c'est-à-dire au 13 janvier suivant, et il était précisé que ceux qui portaient pouvaient emporter leurs avoirs et leurs biens.

On ne pouvait être plus conciliant! Tout fut fait pour ne pas inquiéter l'élite patricienne. La Diète avait de bonnes raisons de ne pas vouloir s'acharner sur les adeptes de la nouvelle foi. Pour les partisans de la Réforme, encore nombreux au sein des dizaines de Sion et de Loèche surtout, la Diète ne devait pas cesser le combat contre l'évêque à la veille d'obtenir la renonciation à la Caroline. Il ne fallait pas qu'une trop éclatante victoire du catholicisme rejaillît sur l'autorité temporelle du prince et la renforçât. Quant aux membres de la Diète restés catholiques, ils n'avaient aucun intérêt à persécuter leurs parents et amis de sensibilité réformée. Ils savaient que le temps travaillait pour eux. Les années 1620 correspondent aux hautes eaux de la Contre-Réforme. Peu à peu, les capucins et les jésuites ouvraient des écoles, où les fils de l'élite finiraient par aller. Il suffisait d'être patient. Il fallut attendre une génération pour voir les mentalités religieuses changer au sein du patriciat, mais l'église catholique n'avait-elle pas le temps devant elle?

L'important pour le Valais est que le phénomène de la Réforme n'ait déclenché ni guerre intérieure, ni extérieure, comme ce fut le cas dans les Grisons. A notre avis, on doit ce miracle, dans une Europe déchirée par les conflits religieux et, à partir de 1618, par la guerre de Trente Ans, à plusieurs facteurs:

- au profond besoin de paix ressenti par l'élite patricienne après le grave conflit entre Schiner et Supersaxo qui l'avait fortement divisée et avait ensanglanté le pays;
- à l'absence de prédicateur protestant, valaisan ou étranger, venu évangéliser le pays, pour gagner à la nouvelle doctrine, non seulement le patriciat, mais aussi le peuple;
- à la lente pénétration de la Réforme en Valais, où la prise de conscience fut plus tardive que dans le reste de la Suisse³⁷⁴, ce qui entraîna un décalage chronologique qui lui fut fatal, car elle était en passe de triompher dans le pays juste au moment de l'arrivée en force de la Contre-Réforme et de ses missions;
- à la faiblesse et – osons le dire – au bon sens de plusieurs des évêques qui se sont succédé de 1522 à 1638: en prenant soin de ne pas s'opposer violemment à la Diète, ils ne suscitèrent pas de réaction brutale de sa part;

³⁷³ AEV, AVL 20, p. 34.

³⁷⁴ Que se passa-t-il, par exemple, en Suisse et en Valais en 1529 et 1535? En 1529, lorsque la première guerre de Kappel éclata entre les cantons devenus protestants et ceux restés catholiques, ce conflit ne sembla pas vraiment concerner les Valaisans, qui arrivèrent trop tard pour prendre part aux combats et tout juste pour participer à la fameuse «soupe au lait». Certes, ils s'investirent davantage dans la seconde guerre de Kappel, qui vit la mort de Zwingli, le grand réformateur de Zurich, et la victoire des catholiques en 1531. Seconde comparaison: en 1535, alors que l'évêque Adrien de Riedmatten était tout juste en train de terminer sa visite pastorale, le calme enfin revenu dans son diocèse, la cité de Genève devenait protestante.

- à la détermination des Patriotes qui ont toujours fait passer leur lutte contre les pouvoirs temporels du prince-évêque avant les enjeux purement religieux³⁷⁵;
- au niveau très bas de la pratique et de l'éducation religieuses en Valais. Les subtilités des discussions théologiques sur le symbolisme de la Cène, par exemple, n'étaient pas à la portée de tous les ecclésiastiques, et encore moins de l'ensemble de leurs fidèles, et ne risquaient pas de susciter d'abondantes polémiques³⁷⁶. Pour une grande partie de ceux que nous avons rangés parmi les adeptes du protestantisme, cette religion consistait, avant tout, à vouloir une réforme de l'Eglise et à ne pas reconnaître la souveraineté du pape, comme ce fut le cas pour Barthélemy Allet, de Loèche.
- à la prudence de l'ensemble des dirigeants, prince-évêque, grand bailli et Diète, qui surent préserver l'indépendance du pays, en ménageant l'ours de Berne et en apaisant les craintes des cantons catholiques, prêts à intervenir pour défendre leurs coreligionnaires³⁷⁷. Il leur fallut aussi veiller à ce que les deux grandes puissances de l'époque, la France et l'Espagne, n'eussent aucune raison de se mêler de la situation religieuse du Valais³⁷⁸.

C'est ainsi, à notre avis, que le Valais a pu connaître la paix et la tolérance. Moyennant certaines concessions extérieures aux rites catholiques, comme le pré-

³⁷⁵ Cette position transparait nettement dans la lettre du banneret Barthélemy Allet à l'avoyer de Lucerne, Rodolphe Pfiffer. Cette missive, datée du 7 juillet 1614, s'en prenait violemment à la «Caroline», qualifiée de «fable». Allet estimait le Valais libre vis-à-vis de l'Empire. Très hostile à Rome, il pensait que le pape ne devait jouer aucun rôle politique dans le pays. Cet aristocrate, réputé protestant, était, avant tout, un Patriote, pour qui l'évêque ne devait être qu'un magistrat électif, comme un avoyer, par exemple. Il se disait catholique, mais sa religion n'était pas «romaine». En fait, son attitude envers la Réforme était plus politique que religieuse (GHKA, «Luttes politiques», p. 91-97).

³⁷⁶ On ne peut que rappeler ici la description désabusée et peu flatteuse que le séduisois Hildebrand Jost (évêque de 1613 à 1638) fit de ses fidèles vers 1626: «Ce peuple est ainsi: beaucoup d'hérétiques, beaucoup de schismatiques, beaucoup d'indifférents, beaucoup qui ne croient que superficiellement et par habitude, peu de vrais catholiques. Les hauts personnages sont presque tous des gens hérétiques ou faisant semblant d'être catholiques. Un seul objectif les unit, diminuer les droits de l'église de Sion et s'en emparer. Le peuple est aisément séduit par ces hauts personnages; lorsque j'ordonne quelque chose en matière de religion, ils font croire au peuple que cela va contre ses libertés. Sans aucun scrupule, ils lisent des livres hérétiques... Non seulement ils ne s'occupent pas du pape, mais ils ont pour lui un profond mépris... Ils soutiennent obstinément que la nomination des curés et des prébendiers leur appartient, à eux, et non pas à l'évêque ou au chapitre. Si l'évêque leur envoie un curé qui leur plaît, ils l'acceptent, sinon ils le chassent et ajoutent que l'évêque n'a pas d'ordre à leur donner... En résumé: aucune obéissance, ni sur le plan spirituel, ni sur le plan matériel... Bien qu'ils reçoivent presque tous la sainte Eucharistie (mais pas plus d'une fois par an), ils mettent tous en doute, à l'exception de quelques-uns, la présence réelle du Seigneur. Les mariages et les enterrements n'ont pas lieu le matin, comme c'était la coutume, mais l'après-midi. Les mariages ont lieu en privé et les mariés se mettent en ménage avant d'avoir reçu la bénédiction du prêtre, malgré l'interdiction. Pendant le service du dimanche, ils sont sur la place du village ou bavardent dans le cimetière...» (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 293-294). Devant une telle description, ce n'est pas à un peuple converti au protestantisme que l'on pense, mais bien plutôt à un peuple en voie de déchristianisation!

³⁷⁷ L'arme brandie par l'évêque contre toute concession accordée aux protestants, c'était la menace de la guerre civile et étrangère: «Nous animerions contre nous tous les potentats catholiques, nous serions immédiatement envahis de toutes parts... que l'alliance catholique profitable avec les sept cantons, depuis laquelle nous n'avons point souffert d'attaques de princes étrangers serait rompue, que notre pays étant une clef de l'Italie, nous devrions nous attendre à tomber sous le joug d'une perpétuelle servitude, d'où guerres, discordes et ruine de la patrie.» (Diète des 20-22 juillet 1603, AEV, AVL 19, p. 152; *Abschiede*, t. 8, p. 315).

³⁷⁸ Les Patriotes résisteront toujours aux sollicitations de la France, désireuse de faire passer ses troupes par le Valais. «La France comprit», comme l'écrit Grégoire Ghika, «qu'il ne fallait pas brusquer le Valais» (GHKA, «Luttes politiques», p. 74). Ce remarquable article permet de se rendre compte de l'interpénétration des événements intérieurs et extérieurs de 1613 à 1634 et à quel point l'équilibre qui maintenait le Valais en paix était fragile.

cisait la Diète du 12 août 1626, l'élite patricienne ne fut pas inquiétée pour ses croyances. On peut aller jusqu'à dire que chacun bénéficia d'une relative liberté de conscience.

Après cette longue démonstration, qui nous a paru nécessaire pour éviter le manichéisme, trop fréquent chez les historiens valaisans dans ce domaine sensible et pour mieux comprendre la réalité religieuse complexe du Valais entre 1524 et 1634, le comportement social des membres de la famille de Torrenté s'explique parfaitement. Ils sont restés catholiques, tout en se mariant et en exerçant des charges publiques en étroite collaboration avec des sympathisants de la nouvelle croyance, voire des réformés, comme les Guntern, les Waldin ou les Wyss. Dans le contexte religieux particulièrement délétère de l'époque, cela n'avait rien d'anormal. Il n'y a donc pas lieu de s'en étonner. Ce phénomène se vérifie d'ailleurs dans de nombreuses familles du patriciat.

Précisons toutefois qu'aucun Torrenté ne semble avoir été attiré par la nouvelle foi; le lointain souvenir de Pierre (II), pas encore complètement estompé des mémoires, leur a-t-il servi de garde-fou et les a-t-il incités à rester fidèles au vieux catholicisme romain?

III. La force du clan des Torrenté aux XVII^e et XVIII^e siècles

1. Alliances et fortune

Un peu de démographie: baptisé(e)s et survivant(e)s

Etudier la population sédunoise à travers les registres paroissiaux que nous a légués l'Ancien Régime plonge le chercheur dans la plus grande perplexité. Un élément lui échappe en grande partie: la mortalité infantile. Il accumule des noms de baptisés dont il lui est souvent impossible de connaître les dates de décès.

Ces registres comportent, en effet, de graves lacunes; il n'y a, par exemple, aucune trace d'enregistrement de décès entre 1752 et 1758 et ce n'est guère qu'à partir des années 1770-1780 que les décès des jeunes enfants sont enregistrés, quelques mentions apparaissant dès 1747³⁷⁹. De plus, l'imprécision est la règle. Le curé, qui ne manifestait aucun zèle à respecter les normes imposées par les décrets synodaux, se contentait fréquemment d'indiquer la mort de l'enfant en employant le terme latin *proles* (rejeton) sans noter le sexe, à défaut du prénom. Mais, même lorsque nous avons un prénom, la prudence est de mise. L'enfant, à sa naissance, recevait plusieurs prénoms. Or, dans l'acte de décès un seul est utilisé en général. Les confusions sont donc inévitables. Seules les études approfondies des familles sont susceptibles d'offrir une possibilité d'échapper à ce piège.

Les recherches généalogiques peuvent apporter quelques – maigres – précisions sur la natalité; nous l'avons vu dans le cas de la fécondité du couple d'Antoine (V) et de Cécile Schiner. Voyons quels renseignements de type démographique nous pouvons tirer de l'étude généalogique des Torrenté entre la dixième et la treizième génération incluses, ce qui correspond aux naissances situées entre 1665 et 1829. Il s'agit d'une période relativement homogène du point de vue de la mortalité, car les derniers ravages pestueux s'estompent, alors que la mortalité infantile due aux épidémies cycliques de variole n'est pas encore totalement éradiquée³⁸⁰.

Pour l'ensemble de ces quatre générations, nous avons relevé 155 naissances des deux sexes pour 30 unions contractées par 28 hommes, deux d'entre eux ayant eu des enfants de deux lits³⁸¹. Nous obtenons une moyenne de 5,5 enfants par chef de famille et un indice de fécondité de 5,1 enfants par femme mariée. En l'absence de données sur la mortalité juvénile des femmes, il est impossible de calculer l'indice de fécondité tel que le définissent les démographes, c'est-à-dire le nombre d'enfants par femme en âge d'être nubile. On ne peut donc qu'en conclure que ce dernier indice était inférieur à 5 enfants par femme, ce qui n'est pas extrêmement élevé, compte tenu de l'intervalle génésique qui, pour les premières naissances, s'établissait souvent autour d'un an. Par ailleurs, ce faible intervalle entre deux naissances prouve que les enfants étaient fréquemment mis en nourrice.

Il naquit une majorité nette de filles, au nombre de 84, contre seulement 71 garçons, soit 54,19% en faveur de la gent féminine. Encore faut-il préciser qu'il est né davantage de filles dans la branche aînée (47 filles et 29 garçons), alors

³⁷⁹ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 106.

³⁸⁰ *Histoire du Valais*, t. 2, p. 413-417.

³⁸¹ Il s'agit de Pierre Adrien (1671-1717) de la branche aînée et de Jean Joseph Antoine (1735-1796) de la branche cadette.

que la gent masculine domine très légèrement dans la branche cadette (42 garçons et 37 filles)³⁸². Ce ne sont là que des indications intéressantes pour l'histoire généalogique de la famille, mais sans valeur pour le démographe.

La moyenne d'enfants par chef de famille s'établit entre cinq pour la branche aînée et six pour la branche cadette. Les plus prolifiques furent, à la neuvième génération, Antoine (VIII), mort en 1703, de la branche aînée, et Philippe (III) (1665-1722), de la branche cadette, avec chacun huit enfants. A la génération suivante, seul Jean Philippe, mort en 1762 (branche cadette), se distingue avec le même nombre d'enfants. Le record est battu à la onzième avec les douze enfants de Jean Antoine Théodule (1715-1794) de la branche aînée et ceux de Jean Félix (1723-1768) de la branche cadette. A la douzième génération, le maximum s'établit à neuf avec deux cousins membres de la seconde branche, Joseph Marie (1774-1837) et Félix Alphonse (1753-1804), ce dernier étant le fils dudit Jean Félix. Bel esprit de continuité! Précisons que tous, sans exception, ont eu le nombre d'enfants mentionné avec la même épouse. Il semble que nous soyons en présence d'une famille relativement prolifique, en particulier davantage que celle des Kuntschen³⁸³.

Jusqu'à la veille de la révolution valaisanne les deux branches de la famille s'équilibrent et comportent plusieurs rameaux, puis, à la treizième génération, la branche aînée faillit disparaître. Des trois représentants mâles de la douzième génération qui eurent des enfants, un seul, Antoine Gabriel de Torrenté, eut un garçon, baptisé Antoine Louis le 10 novembre 1802 et, de surcroît, ce dernier eut les plus grandes difficultés à avoir une descendance. Ce n'est qu'après onze ans et huit mois de mariage que son épouse, âgée de 38 ans, lui donna un fils, Flavien (I), qui devait être leur unique enfant!

S'il est impossible d'avoir une idée de la mortalité infantile ou juvénile, nous l'avons dit, trop d'individus disparaissant sans laisser d'autre trace que celle de leur naissance³⁸⁴, par contre, grâce aux mariages et aux charges exercées, nous sommes en mesure de déterminer un taux de «survivance». Sur les 155 naissances

³⁸² Branche aînée:

Naissances	Garçons	Filles	Total des naissances
Génération X	7	12	19
Génération XI	8	16	24
Génération XII	13	14	27
Génération XIII	1	5	6
Total	29	47	76

Branche cadette:

Naissances	Garçons	Filles	Total des naissances
Génération X	6	6	12
Génération XI	10	5	15
Génération XII	14	12	26
Génération XIII	12	14	26
Total	42	37	79

³⁸³ FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 355-363. Les études généalogiques privilégient la plupart du temps les survivants, de telle sorte qu'il est difficile de connaître le nombre global des naissances. Dans ce cas, il est impossible de tenter d'évaluer l'indice de fécondité.

³⁸⁴ C'est ainsi qu'il ne faut pas s'étonner de trouver un grand nombre d'individus sans indication de date de décès dans les notices généalogiques de la famille de Torrenté figurant en annexe.

recensées, 84 individus – des deux sexes – se sont mariés ou sont parvenus au moins à l'âge de 18 ans, soit 39 pour la branche aînée et 45 pour la branche cadette³⁸⁵, ce qui nous donne un pourcentage global de 54,19% de survivants arrivés à l'âge adulte.

Les démographes s'accordent à dire que la mortalité en bas-âge, lorsqu'elle n'est régulée que par les lois biologiques, est plus élevée chez les garçons que chez les filles. On remarque nettement le contraire chez les Torrenté. Dans la branche aînée, 58,6% des garçons survécurent contre seulement 46,8% des filles. Le phénomène s'observe dans les mêmes proportions au sein de la branche cadette (61,9% de survivants et 51,3% seulement de survivantes). Comment expliquer cette entorse aux lois naturelles? Sans doute les parents (les mères en particulier) prenaient-ils davantage de soin des nouveaux-nés de sexe masculin. Ils évitaient de les confier à une nourrice ou, s'ils le faisaient, ils privilégiaient les nourrices à domicile, ou veillaient à choisir, dans les vallées alpines proches de Sion, les matrones réputées offrir les meilleures garanties de survie aux enfants. Il serait intéressant de voir si ce taux de «survivance» se retrouve dans d'autres familles du patriciat sédunois et valaisan et quelle fut l'importance réelle du phénomène de mise en nourrice sous l'Ancien Régime.

La toile arachnéenne des alliances

Dans une société clanique, le choix des conjoints revêt une importance capitale. Il ne s'agit pas seulement d'accroître le patrimoine par de beaux mariages, mais aussi de renforcer l'influence politique et sociale de l'ensemble du clan.

Le souci de la famille de Torrenté de bien s'ancrer au cœur du patriciat sédunois est manifeste tout au long de l'Ancien Régime. En dehors de l'aristocratie de la capitale, majoritaire au sein des alliances, on en relève avec le patriciat de Viège (famille Zuber³⁸⁶), de Rarogne (famille de Roten) et surtout de Sierre (familles de Courten et de Preux).

³⁸⁵ Branche aînée:

Survivant(e)s	Hommes	Femmes	Total
Génération X	5	5	10
Génération XI	4	9	13
Génération XII	7	7	14
Génération XIII	1	1	2
Total	17	22	39

Branche cadette:

Survivant(e)s	Hommes	Femmes	Total
Génération X	3	3	6
Génération XI	6	4	10
Génération XII	7	4	11
Génération XIII	10	8	18
Total	26	19	45

³⁸⁶ Cette famille compta un grand bailli en la personne de Sébastien Zuber entre 1621 et 1623 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 754).

Un examen des mariages portant sur les générations allant de la huitième à la douzième incluses et couvrant tout l'ensemble des XVII^e et XVIII^e siècles illustre bien cette concentration. Sur les 90 unions recensées (47 pour la branche aînée et 43 pour la branche cadette), 56 d'entre elles se firent au sein de 17 familles seulement. En voici le détail³⁸⁷:

Familles	VIII	IX	X	XI	XII	Total
d'Allèves					2	2
Ambüel			1	3		4
Barberini			1	1		2
Bonvin			1		1	2
de Courten				3	3	6
de Kalbermatten	2	1	2	4		9
Kuntschen	1	2			1	4
Lambien		2				2
Lamon					2	2
de Preux	1				1	2
de Riedmatten				1	3	4
de Roten			2		1	3
Thomas				2		2
de Torrenté				2	1	3
Waldin	1		2			3
Wolff		3	1			4
Zuber				2		2

Ce tableau ne peut surprendre. Il serait, à quelques détails près, identique pour bon nombre de familles de l'aristocratie sédunoise, tant le réflexe clanique était puissant non seulement au sein du patriciat, mais dans tout l'ensemble de la société valaisanne d'Ancien Régime. Ce comportement matrimonial, ajouté à la faiblesse du bassin de population dans lequel il s'exerçait, entraînait obligatoirement des problèmes de consanguinité. Ainsi, entre 1730 et 1800, 65% des mariages des Torrenté, enregistrés dans les registres paroissiaux de Sion, nécessitèrent une dispense pour cause de degrés de parenté trop proches. Ce taux fléchit un peu pour tomber à 50% pour la période 1800-1850. En fait, jusqu'à la seizième génération incluse, malgré une sensible ouverture vers le Bas-Valais et les cantons suisses, la même politique matrimoniale se confirme³⁸⁸.

Malgré ces multiples mariages consanguins, il y eut, apparemment, peu de cas de simples d'esprit (*simplex*), au moins en ce qui concerne ceux qui parvinrent à l'âge adulte. Citons deux des filles de Nicolas (III) et de Marie Allet, Lucie et Christine de Torrenté (branche aînée), et deux des petits-enfants de Philippe (II) de la branche cadette³⁸⁹. Nous savons, en effet, que la plupart n'atteignaient pas l'âge adulte. Or, comme nous connaissons la négligence des curés concernant la

³⁸⁷ Nous n'avons recensé dans le tableau qui suit que les familles présentant au moins deux occurrences.

³⁸⁸ Voir le tableau en annexe.

³⁸⁹ Jean, fils de Jean de Torrenté et d'Eva Owlig et Martin, fils d'Annelie de Torrenté et de Michel Kuntschen (Voir AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 752 et Pg 590).

mort des jeunes enfants, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous soyons dans l'incapacité de cerner ce phénomène. Les familles attachaient d'ailleurs peu d'importance aux décès des jeunes enfants, car ils étaient très courants.

Au sein des dix-sept familles qui s'unirent au moins deux fois avec les Torrenté entre la huitième et la douzième génération incluses, une seule n'était pas valaisanne, celle des Thomas. Elle venait de France voisine, de Saint-Hippolyte³⁹⁰ en Franche-Comté, et s'était installée à Sion au début du XVIII^e siècle. Deux enfants de Pierre Adrien de Torrenté et de Christine Waldin (branche aînée) s'allièrent avec cette famille jurassienne: Anne Elisabeth de Torrenté (1705-1778) épousa, à Bramois le 1^{er} mars 1729, Antoine Louis Thomas, et son frère, Frédéric de Torrenté (né le 1^{er} juin 1707), la sœur d'Antoine, Anne Thérèse Thomas. Antoine Louis n'était encore que «toléré» à Sion³⁹¹. Son mariage lui facilita sans doute l'obtention du statut d'habitant perpétuel (*incola*), le 30 octobre 1730³⁹². Un acte du 1^{er} juillet 1752 nous renseigne un peu sur ces émigrés franc-comtois³⁹³. Le marchand bourrelier Jean François Thomas, demeurant à Poligny dans le Jura, venu en visite en Valais, reconnu à cette occasion devoir à son frère Antoine Louis la somme de 2000 francs, en divers contrats de rente passés par leurs père et mère, Pierre Thomas et Jeanne Moureau. Antoine Louis Thomas exerçait la profession de barbier et perruquier, métier à la mode dans la seconde moitié du XVIII^e siècle! Le fils qu'il eut d'Anne Elisabeth de Torrenté, Jean Joseph Alphonse, devint tailleur; il mourut en avril 1788. On ne trouve plus trace de cette famille dans la capitale sédunoise après l'incendie de 1788. Quant à Anne Thérèse Thomas, elle fut ensevelie à Sion le 3 mars 1744. Nous savons peu de choses sur les trois enfants³⁹⁴ qu'elle eut de Frédéric Philippe de Torrenté, qui paraît, lui aussi, avoir quitté le Valais.

Ces doubles mariages croisés sont assez rares. On rencontre toutefois deux autres cas semblables, à la onzième génération: celui de Grégoire et d'Anne Marie de Kalbermatten, frère et sœur, enfants de Jacques Arnold et de Pétronille Fabri, qui épousèrent respectivement Marie Christine (en 1742) et Antoine Théodule de Torrenté (en 1738), également frère et sœur, enfants de Jean Adrien de Torrenté et d'Anne Catherine Udret, ainsi que celui des frère et sœur Joseph Etienne et Anne Marie Ambüel (nés d'Alphonse et d'Anne Barbe de Torrenté) qui convolèrent avec deux enfants de Jean Joseph de Torrenté et de Catherine Berthod, Anne Marie Catherine (en 1748) et Jean Félix (en 1747)³⁹⁵. Ces alliances ne peuvent nous étonner, car elles permettaient de resserrer très fortement les liens avec deux des familles parmi les plus puissantes de Sion à l'époque. Ces unions doubles, heureusement peu fréquentes, car elles accroissaient encore la consanguinité, pou-

³⁹⁰ Actuellement département du Doubs.

³⁹¹ La présence du «toléré» dans la cité était à la discrétion totale de la bourgeoisie. Il avait à verser chaque année une somme pour prix de son autorisation de résidence (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 91).

³⁹² AÉV, ABS, tir. 240, n° 67, fol. 52.

³⁹³ AÉV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 41.

³⁹⁴ L'aîné entra à vingt ans comme enseigne au régiment de Courten au service de France. Leur seconde fille mourut à Sion en 1773. Le père est-il parti en France, pays d'origine de son épouse? Nous l'ignorons.

³⁹⁵ Il y eut encore des unions de ce type aux XIX^e et XX^e siècles: un frère et une sœur, enfants de Flavien (I) de Torrenté et d'Elisa Burgener épousèrent un frère et une sœur, enfants d'Antoine Dufay de Lavallaz et de Ludovine Kay (voir la quinzième génération). Les deux cas rencontrés à la seizième génération concernent chaque fois deux frères (familles Juillard et Zimmermann) qui épousèrent deux sœurs, respectivement deux filles d'Edmond et deux filles de Maurice de Torrenté.

vaient avoir aux yeux des parents l'avantage de contribuer à réduire le morcellement du patrimoine.

C'est à la onzième génération que l'on rencontre la première union entre les deux branches des Torrenté³⁹⁶, les deux autres ayant lieu au sein même de la seconde branche en 1789³⁹⁷ et 1791³⁹⁸. Mais le nombre peu élevé de ce type de mariage interfamilial ne donne qu'une image très trompeuse du poids réel de la consanguinité à travers les multiples cas de cousinages au sein de la famille. Les diverses alliances matrimoniales formaient un réseau serré, une immense toile, dans laquelle chacun trouvait naturellement sa place. Mais, en contrepartie de la sécurité que lui offrait cette société clanique, tout individu devait en respecter les règles.

Dans un tel système, les mésalliances ne pouvaient être qu'exceptionnelles. Deux seulement ont laissé des traces dans les archives. Le premier cas est celui de Marguerite Marie*, la fille orpheline de Jean de Torrenté et d'Eva Owlig, qui vivait auprès de son oncle Nicolas (IV), alors gouverneur de Saint-Maurice. Elle eut une idylle avec le domestique-factotum de ce dernier, Claude Porrallis, bourgeois de Saint-Maurice. Un contrat protégeant les biens venant des Torrenté fut conclu et le mariage eut lieu. Peu après, les jeunes époux s'estimèrent lésés, car une sentence arbitrale fut rendue le 14 février 1653 par Jacques Kalbermatter, châtelain de Sion, à propos de biens sis à Riddes que les époux Porrallis avaient dû céder à Nicolas (IV) de Torrenté³⁹⁹.

Le second cas de mésalliance se situe en 1794. Malgré les violentes protestations de Jean Nicolas Maurice de Torrenté⁴⁰⁰, son fils, François Joseph Maurice, épousa une Hérensarde, Madeleine Nenda, d'Héremence, servante dans la famille. Le couple eut une fille, appelée Madeleine comme sa mère, qui fit souche à Héremence et non à Sion. Elle épousa Jean André Theytaz, à propos duquel il est intéressant de relever que sa descendance émigra en Argentine en 1877.

Arrêtons-nous, enfin, sur les remariages. La fréquence ne sort pas de la norme d'Ancien Régime. De la sixième à la douzième génération, elle est en moyenne de 1,26 par individu marié, avec une pointe à 1,42 au XVI^e siècle, période où la peste sévit fortement. Aucun membre de la famille n'a convolé plus de trois fois et la présence d'enfants de plusieurs lits vivant ensemble est rare.

En dehors du cas de Philippe (II) qui donna naissance aux deux branches de la famille, citons, en particulier, ceux de Pierre Adrien (1671-1717), de la branche aînée, et de Jean Joseph Antoine (1735-1796), fils de Jean Philippe (branche cadette), qui eurent des enfants de deux lits différents.

³⁹⁶ Marie Barbe (1732-1789), fille d'Antoine (IX) et de Marie Elisabeth de Montheys, épousa Jean Adrien Etienne de Torrenté (1726-1778), fils de Jean Philippe et de Marie Cécile Barberini (voir notices X. 2. et XI. 6).

³⁹⁷ Jean Joseph Antoine, fils de Jean Philippe et de Marie Cécile Barberini, épousa en troisièmes noces Marie Elisabeth de Torrenté, fille de Jean Félix et d'Anne Marie Ambüel. Tous deux descendaient de Philippe (III), leur grand-père et arrière-grand-père (voir notices XI. 7 et XI. 5).

³⁹⁸ Marie Catherine Lucrèce, sœur de la précédente, se maria avec Alphonse Philippe (V) Gordien. Tous deux avaient le même arrière-grand-père, Philippe (III). Voir les notices XI. 5 et XII. 6.

³⁹⁹ AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 168 a et b.

⁴⁰⁰ A la date du 1^{er} janvier 1794, l'extrait de l'acte de mariage, contenu dans les registres paroissiaux de Sion, se fait l'écho du mécontentement de la famille de Torrenté: «Thomas Sierro, vicarius civitatis Sedunensis et parrochiae extra muros conjunxit honestos sponso post multas trias et reclamaciones familiae sponsi... Mauritium de Torrenté, civis Sedunensis, et Magdalenam Nenda ex Herementia». Les témoins furent le notaire Joseph Rey et Jean Louis Pittier, du Bas-Valais. Aucun membre de la famille de Torrenté ne cautionna cette union.

Peu d'exemples également d'enfants du premier mariage vivant avec les enfants du second conjoint, en dehors, notamment, de ceux du couple Antoine (VII) et Christine Waldin et de ceux de Jean Philippe. Ce dernier avait épousé en premières noces Marie Cécile Barberini qui fut victime d'une fièvre puerpérale et ensevelie le 30 avril 1740, trois jours après avoir mis au monde leur huitième enfant mort-né. Le 29 janvier 1743, lorsqu'il se remaria, il avait six enfants survivants. Sa seconde épouse, Anne Christine de Roten, était veuve, elle aussi. De son premier mari, Jean Joseph de Torrenté, elle avait eu sept enfants, dont il semble ne rester que deux survivants au moment du remariage de leur mère. Le parcours marital d'Anne Christine de Roten est une belle illustration de l'imbrication des alliances au sein de la famille de Torrenté!

Quant à Christine Waldin, elle est le cas type d'une marâtre ayant exercé une grande influence sur les enfants de son conjoint. Arrêtons-nous un instant sur cette «maîtresse femme», originaire d'une vieille famille réformée et tante du plus puissant ennemi du grand bailli Gaspard Jodoc Stockalper, Adrien In Albon⁴⁰¹. Est-ce pour éloigner tout soupçon de bienveillance à l'égard des sympathisants de la Réforme, à la suite de son mariage avec une Waldin, qu'Antoine (VII) demanda en 1650⁴⁰² à ce que lui-même et sa famille fussent reçus enfants spirituels de l'ordre des capucins?

Veuve d'Antoine (VII) de Torrenté, Christine se remaria après 1660 avec le veuf de Julienne Ambüel⁴⁰³, Adrien Lambien qui allait devenir grand bailli de 1684 à 1687. Ce remariage entraîna un renforcement des liens entre les deux familles, car deux des quatre enfants du premier mariage de Christine entrèrent dans le clan Lambien. Son fils, Antoine (VIII) de Torrenté, épousa Anne Barbe Lambien, la fille de son second mari, et sa propre fille, Anne Christine de Torrenté, convola avec Martin Lambien, fils de François, cousin germain du bailli⁴⁰⁴. Lorsqu'on remarque que son autre fille, Catherine de Torrenté épousa un Platea et son second fils, Jean de Torrenté, une Kuntschen, une hypothèse vient à l'esprit: les choix matrimoniaux faits pour ses enfants par cette descendante des Waldin ne trahissent-ils pas, de sa part, une lointaine nostalgie de l'époque où le parti réformé avait le vent en poupe dans la capitale valaisanne?

Christine était ce que l'on peut appeler une riche héritière. Un partage avec taxation des biens de son père, le capitaine au service du Piémont Antoine Waldin, fut effectué les 5 et 6 décembre 1637. Avec ses deux sœurs, Marie Marthe et Barbe, célibataires sous tutelle, elle se partagea les terres de leur père, et notamment les vignes essentiellement réparties autour de Sion et dans une moindre mesure autour de Conthey, pour une valeur d'au moins 6567 écus, car l'inventaire qui nous est parvenu est incomplet⁴⁰⁵.

Nicolas (III), le cousin germain d'Antoine (VII), avait, lui aussi, épousé l'héritière d'un capitaine enrichi au service étranger, Michel Allet. En 1637, il adressa,

⁴⁰¹ Adrien In Albon était l'arrière-petit-fils de Jean In Albon, grand bailli à six reprises, l'un des hommes politiques les plus influents de la fin du XVI^e siècle, qui fut favorable aux idées de la Réforme (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 748).

⁴⁰² Réception le 16 septembre 1650 (AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 106, n°1).

⁴⁰³ Julienne était la fille de Balthazar Ambüel, bourgmestre et châtelain de Sion, gouverneur de Monthey et capitaine au service de France. Voici ce que l'abbé von Roten nous dit de ce dernier: «C'était une personnalité très en vue; dans une ville de Sion où la foi catholique fleurissait, il restait fidèle, de manière inébranlable, à sa foi réformée; il démissionna de ses charges à partir de 1651 et partit à Berne». Voir VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 371.

⁴⁰⁴ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 763.

⁴⁰⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 100.

au nom de sa femme Marie, un mémoire au grand bailli Michel Mageran, l'ancien tuteur de celle-ci, au sujet de l'importante somme de 17'064 écus que le roi de France devait encore à la fille de notre capitaine⁴⁰⁶.

Acte social, le mariage sous l'Ancien Régime avait pour objectif essentiel d'accroître l'influence et le patrimoine de la famille. A part quelques cas insolites, cette règle fut bien respectée par les Torrenté. Dès le début du XVI^e siècle, la stratégie matrimoniale avait joué un rôle essentiel dans l'intégration des Torrenté au sein de l'élite du patriciat sédunois. Le mariage de Pierre (IV) avec Isabelle de Riedmatten avait été décisif de ce point de vue. Philippe (I), membre à part entière de l'élite sédunoise grâce au sang de sa mère, n'avait eu qu'à conforter cette position sociale acquise en choisissant pour ses fils des épouses bien nées, mais aussi fortunées. Cette politique fut tout naturellement suivie par ses descendants. Les mariages avec la famille Waldin, par exemple, consolidèrent le patrimoine foncier sédunois de plusieurs membres de la famille de Torrenté, nous y reviendrons.

Difficile de continuer notre chasse aux riches héritières, parce que les inventaires après décès sont rares et ne précisent pas, le plus souvent, la part des biens de chaque conjoint. Quant aux contrats de mariages, ils sont peu détaillés. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le père de la mariée se contentait de mentionner que cette dernière aurait droit au même héritage que ses frères et sœurs. Il était parfois donné aux jeunes époux une somme d'argent⁴⁰⁷ ou une terre⁴⁰⁸. Quant au mari, il promettait à sa femme le tiers des acquêts faits pendant le mariage. De plus, il lui offrait, en don de joyeux avènement, un augment de dot qui s'est établi, en règle générale pour la famille de Torrenté, à 101 livres au début du XVII^e siècle⁴⁰⁹ et à 101 écus à partir des premières décennies du siècle suivant⁴¹⁰. On remarque une grande stabilité des conditions successorales et du montant de l'augment de dot à travers les contrats de mariage. Elle est révélatrice de l'homogénéité du statut social des familles alliées aux Torrenté. Les cas sortant de cette norme sont toujours intéressants. Citons-en un: lorsqu'en 1762 Joseph Etienne Zen Ruffinen, familier de l'évêque, épousa Marie Christine de Torrenté, fille de Nicolas Gabriel et de Marie Christine Plaschy, le mari offrit un habit nuptial accompagné de bijoux en harmonie avec le rang social de sa promise, ainsi que la moitié (et non le tiers) des acquêts du mariage et un augment de dot de 400 écus⁴¹¹. Cette différence montre que cette alliance avec la famille de Torrenté était un honneur pour la

⁴⁰⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 3, n° 1.

⁴⁰⁷ Voir le mariage de Jean Philippe de Torrenté en 1720 avec Marie Cécile Barberini (AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 167). Nous reviendrons sur ce cas.

⁴⁰⁸ Lors du mariage de Nicolas (IV) de Torrenté avec Elisabeth Waldin en 1628, la mère de la mariée donna un pré, une vigne et un jardin à Sion (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN carton 49, fasc. 1, n° 18).

⁴⁰⁹ Voir notamment le contrat de mariage de Jean, fils de Philippe (II), qui épousa, en 1606, Eva, fille d'Adrien Owlig (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 450), ou celui de Michel, fils de Martin Kuntschen et de Catherine Berthod, avec Annelie, sœur dudit Jean, en 1610 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 471). La livre correspond à 27 gros de Sion, ou 13 1/2 batz.

⁴¹⁰ Mariages en 1718 de Jean Joseph de Torrenté, fils de Philippe (III) et d'Anne Catherine Kuntschen avec Marie Catherine Berthod (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 12) et de Nicolas Gabriel de Torrenté, fils de Jean Nicolas Gabriel et d'Anne Catherine de Kalbermatten avec Anne Christine Groely (AEV, fonds Charles Allet, Pg 179). On retrouve le même montant pour l'augment de dot en 1785, lors du mariage de Marie Elisabeth de Torrenté, fille d'Antoine Théodule avec Alphonse Paul Kuntschen (AEV, fonds Charles Allet, P 181 et 182). Il s'agit à cette date de l'écu bon de 50 gros de Sion, ou 25 batz. Ce réajustement du montant de l'augment de dot par rapport au début du XVII^e siècle est dû à l'évolution du cours des monnaies notamment. Il correspond aussi à une certaine élévation du niveau de vie.

⁴¹¹ Contrat du 27 septembre 1762 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN carton 48, fasc. 6, n° 79).

famille Zen Ruffinen, de Loèche, qui allait donner quelques années plus tard deux évêques au Valais.

La terre au cœur du patrimoine: les Torrenté et la vigne

Dans une société de type coutumier où la parole valait autant qu'un écrit et où l'on préférait régler ses différends en famille sans la présence d'un tiers, fût-il notaire, il est normal de ne rencontrer que peu d'inventaires après décès. Cette absence s'explique aussi par la manière dont on concevait la notion d'héritage. Il n'y avait pas de réelle égalité entre les filles et les garçons, car ceux-ci bénéficiaient souvent de «prérogatives», leur réservant certains biens. La maison morale, qui permettait de loger fréquemment plusieurs familles, échappait en général à la succession: soit elle allait à l'aîné des fils en «prérogative» par exemple, soit elle restait indivise. Elle était donc rarement évaluée.

Ainsi la *divisio bonorum* portait presque exclusivement sur les terres et les bâtiments agricoles qui s'y trouvaient⁴¹².

Pour éviter les conflits, on recourait, chaque fois que cela était possible, à la solution de facilité consistant à diviser chaque type de biens en autant de parcelles qu'il y avait d'héritiers. Un exemple de ce système de morcellement nous est offert par le partage des biens de Nicolas (III), mort en 1648, à la demande de sa veuve, Marie Allet, et effectué sous l'autorité du tuteur de cette dernière, le châtelain vidomne Petermann Barberini, le 17 mars 1672⁴¹³.

L'héritage fut divisé en quatre lots, alors qu'il y avait cinq héritiers vivants. Il est intéressant de relever que les deux filles simpliciennes, Lucie et Christine, n'obtinrent qu'une part pour elles deux. Mais la mère, en faisant un partage devant le châtelain, avait évité que ses filles, déjà frappées par le sort, ne fussent désavantagées, voire «oubliées». Elle protégeait ainsi leur avenir⁴¹⁴. En voici le détail⁴¹⁵:

Lucie et Christine	Jean Nicolas	Jean Michel	Julienne
Vigne à Verpelière (près de Molignon)	<i>Moitié de la vigne de Bayard, près du chemin de Platta, à Champlan</i>	<i>Moitié de la vigne et du verger près des remparts de la ville</i>	<i>Autre moitié de la part donnée à Jean Michel</i>
Verger avec vigne, au-delà des portes du Rhône, près du chemin public du Croset	Verger de Bayard	Verger de Batassé	<i>Autre moitié de la vigne de Bayard donnée à Jean Nicolas</i>
Pré à Sion, près de la prébende de Saint-Jacques	Pré à Vuissoz	Vigne de Champlan	Droit d'une vache à l'alpage de Mandelon (Hérémente)
Champ à Corbassière	Champ à Platta, près du chemin public allant à Saint-Léonard	Vigne de Quartéry (Conthey)	

⁴¹² FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 202.

⁴¹³ «*Divisio omnium bonorum fundalium per spectabilem quondam Nicolaum de Torrenté dum in vivis civis sedunensis secretarium derelictorum*» (AEV, fonds Philippe de Torrenté, collectanea III, n° 15).

⁴¹⁴ En fait, leur part semble avoir été un peu plus importante que celle de leurs frères et sœur.

⁴¹⁵ Dans le tableau, nous avons mis en italique les biens de même type divisés en plusieurs lots.

Lucie et Christine	Jean Nicolas	Jean Michel	Julienne
Grange à Sion (quartier de Glaviney)	<i>Un tiers d'un jardin à Sion, près de la grange du chapitre</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>
<i>Deux parts de jardin dans les «parties nouvelles», près du chemin allant à l'île du Croset</i>	<i>Une part de jardin, ibidem</i>	<i>Une part de jardin, ibidem</i>	<i>Une part de jardin, ibidem</i>
Chênevière, près du jardin Niggeli	<i>Le tiers d'une chênevière au Croset</i>	<i>Le tiers d'une chênevière au Croset</i>	<i>Le tiers d'une chênevière au Croset</i>
Jardin près de la chênevière		Pré de «la Morenze»	
Jardin à Sion, près de la prébende de Saint-Jacques			
Terrain à Sion près du jardin d'Antoine Wyss			

En l'absence d'évaluation de superficie ou de prix, les données que l'on peut tirer d'un tel tableau sont maigres. Elles se limitent à permettre de localiser *grosso modo* les divers biens. Ainsi, les terres se situaient pour l'essentiel entre Platta et Champlan, notamment en ce qui concerne les vignes et les vergers, ainsi que, dans une moindre mesure, vers Conthey.

Par leur imprécision, ces répartitions de biens prêtaient le flanc à la contestation. Lorsqu'il n'y avait pas de division en parcelles identiques, les équivalences pouvaient être jugées arbitraires, même si les parties s'engageaient à respecter les clauses de l'acte de partage. Il y eut peu de litiges, à notre connaissance, chez les Torrenté qui offrent l'exemple d'une famille en général peu procédurière, préférant résoudre les conflits et les successions à l'amiable.

Le système basé sur le partage de chaque type de biens en parcelles, toutes les fois que cela s'avérait possible, entraînait un grand morcellement des terres. Peu à peu, la taxation des biens parut un procédé utile pour éviter cet inconvénient. Mais, si le recours à ce moyen d'évaluation se développa dès le début du XVIII^e siècle, il resta toutefois limité, comme le déplorait Joseph Emmanuel Dufay, seigneur de Tanay, en 1774⁴¹⁶. La taxation des biens était-elle implicitement considérée comme un aveu de mésentente familiale, ce qui était toujours mal vu dans une société de type clanique? Dans certaines familles, on semble avoir tout de même préféré l'efficacité à l'amour propre.

A cinq reprises au moins entre 1737 et 1798, les Torrenté pratiquèrent la taxation de leurs biens lors de successions. Aux quatre inventaires que nous allons étudier en détail, il faut ajouter celui d'Antoine Théodule en 1798, dont nous n'avons, malheureusement, qu'une partie. Nous possédons les inventaires après décès complets de deux membres de chaque branche: celui de Philippe (III) en 1737 et celui de son petit-fils, Jean Félix, cinquante ans plus tard, pour la branche cadette, et ceux de deux frères de la dixième génération de la branche aînée, Jean Adrien en 1738 et Antoine (IX) en 1746.

⁴¹⁶ AEV, fonds Ambüel, M fasc. 2, n° 12.



Planche 1 – Ayer et le val d'Anniviers en août 2006.

(Photo P. Duchêne)

Les quatre principaux blasons de la famille de Torrenté



Planche 2 – En haut: Blason primitif de la famille de Torrenté, «à la bande ondé».
Imposte de la maison de la rue des Châteaux, numéro 10. Voir p. 125.

En bas: Un des rares exemples, datant de 1638, du second blason «à la bande ondé flanquée de trèfles». Au-dessus du précédent blason, en haut de la porte d'entrée de la maison de la rue des Châteaux, numéro 10. Voir p. 126.

(Photos P. Duchêne)



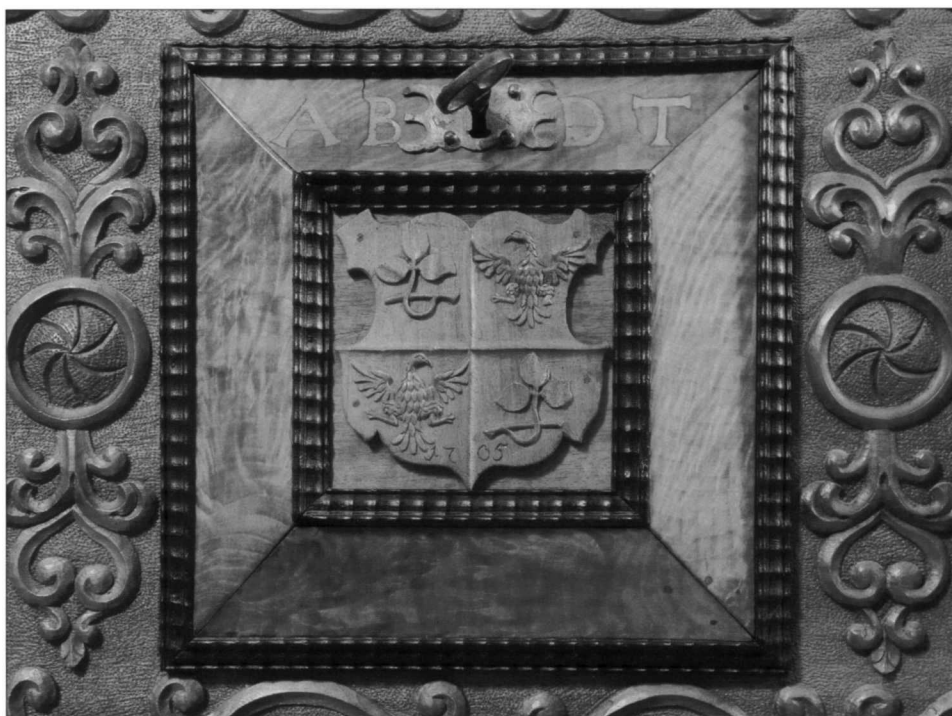


Planche 3 – En haut: Blason de la branche aînée, dite du Pont de Sion, de la famille de Torrenté (avec trèfles et aigles), sur un coffre de 1705. Collection privée. Voir planche 6.

(Photo R. Hofer)

En bas: Blason de la branche cadette, dite de Sion, de la famille de Torrenté (avec trèfles et grenades), daté de 1789. Imposte de la maison de la rue de l’Eglise, numéro 1. Voir p. 127.

(Photo P. Duchêne)





Planche 4 – En haut: Tableau de la maison bourgeoise d’Ayer: «source généalogique» avec les principaux membres de la famille de Torrenté. Voir p. 125.

En bas: Détail du tableau précédent: l’inscription latine, avec chronogramme, du phylactère. Voir p. 124.

(Photos P. Duchêne)





Planche 5 – La coupe offerte par Philippe (III) à la confrérie des armuriers de la Cible de Sion. Musée cantonal d'histoire, MV 11226. Voir le commentaire dans l'annexe 1.

(Photo Musées cantonaux, Sion, Jean-Yves Glassey)



Planche 6 – Coffre en bois sculpté ayant appartenu à la branche aînée des Torrenté (1705).
Collection privée. Il porte les initiales A B D T, d'Anne Barbe de Torrenté (1685-1723),
fille d'Antoine (VIII).

(Photo R. Hofer)



Planche 7 – Coffre de 1715, provenant de la branche cadette des Torrenté. Collection privée. Il porte les initiales M E D T, de la fille de Philippe (III) de Torrenté, Marie Elisabeth (1696-1775). Cadeau fait aux jeunes filles pour contenir leur trousseau avant le mariage, offert pour leur vingtième année, en général.

(Photo R. Hofer)



Planche 8 – Cartouche aux armes d’alliance d’Antoine (VIII) de Torrenté et d’Anne Barbe Lambien. Bois sculpté, partiellement doré et polychromé, 50 x 51 cm. Musée cantonal d’histoire, MV 117.

(Photo Musées cantonaux, Sion, Jean-Yves Glassey)



Planche 9 – Tableau représentant l'apôtre saint Philippe. Huile sur toile collée sur bois, 105 x 64 cm. Musée cantonal d'histoire, MV 3406. Voir le commentaire dans l'annexe 1 et p. 123.

(Photo Musées cantonaux, Sion, Jean-Yves Glassey)

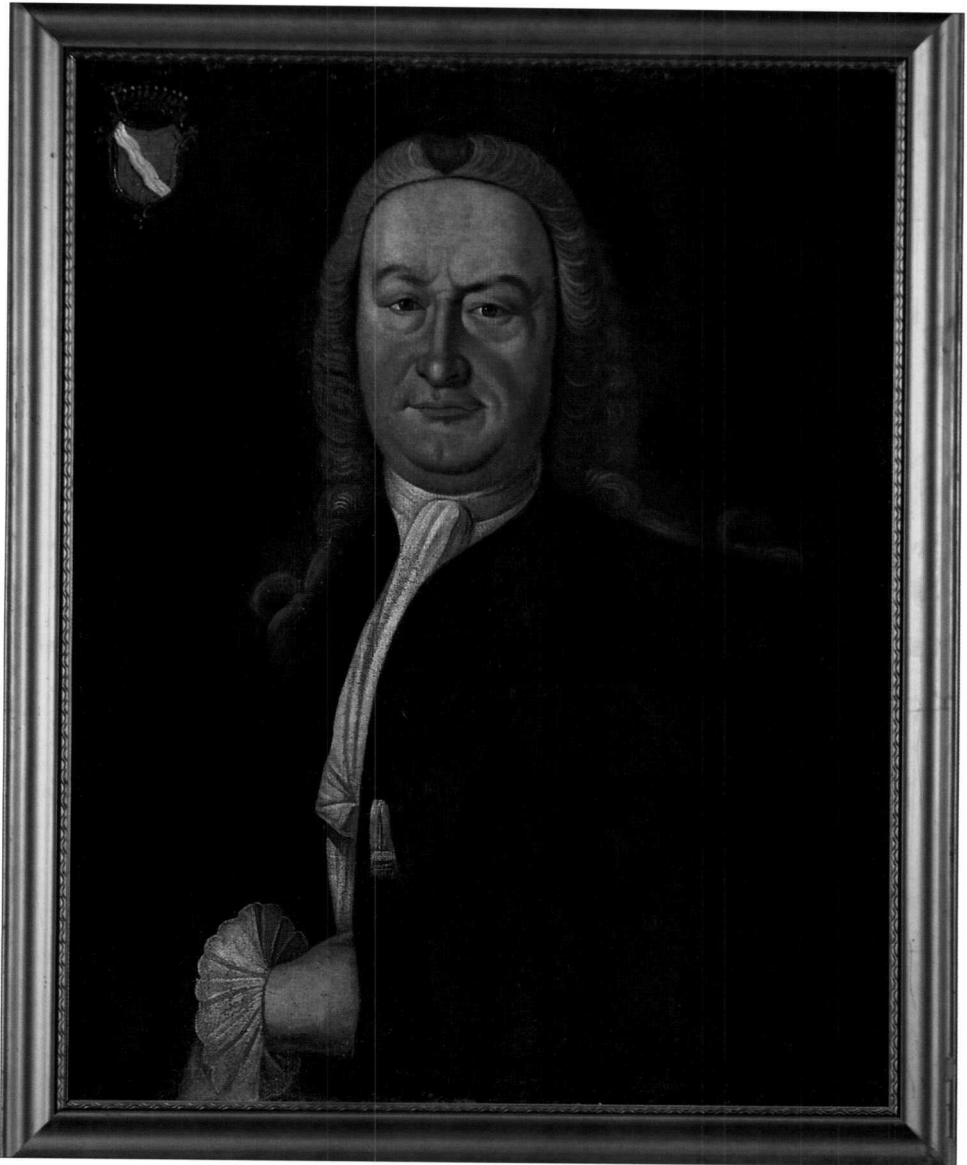


Planche 10 – Portrait de Jean Philippe de Torrenté, mort en 1762. Huile sur toile, 75 x 60 cm, de Joseph D. Rabiato. Musée cantonal des Beaux-Arts 1392.

(Photo Musées cantonaux, Sion, Jean-Yves Glassey)



Planche 11 – Portrait, à l'âge de 19 ans, de Marie Cécile Barberini, première épouse de Jean Philippe de Torrenté, ensevelie le 30 avril 1740. Huile sur toile exécutée en 1720. Collection privée.

(Photo O. Ruppen)



Planche 12 – Ex-libris de Jean Philippe de Torrenté (1722), avec les armoiries de la branche cadette. Collection privée.

(Photo R. Hofer)



Planche 13 – Retable, de style baroque, de la chapelle du Bourg de Conthey, dédiée à sainte Pétronille et à saint Georges, réaménagé après 1735, date où Jean Philippe de Torrenté devint patron. Dans la niche, au sommet, sainte Cécile, patronne de Marie Cécile Barberini, épouse de Jean Philippe, est représentée jouant de l'orgue. Voir p. 123.

(Photo P. Duchêne)



Planche 14 – Channe d'étain, de 26 cm de hauteur et de 28 cm de largeur (couvercle, anse et bec compris). Armoiries de la branche cadette. Voir p. 107.

(Photo Métrailler-Borlat)



Planche 15 – Plat d'étain, d'un diamètre de 41 cm ayant appartenu à Philippe (III) de Torrenté. En bas à gauche, le poinçon représente les armoiries conjointes de Philippe et celles de sa femme, Anne Catherine Kuntschen, avec les initiales Ph.D.T.C.K. En bas, à droite, le poinçon représente les armoiries de la Cible.

(Photo Métrailler-Borlat)



Planche 16 – Portrait de Jean Adrien Etienne de Torrenté (1726-1778), par le peintre Rabiato. Huile sur toile exécutée en 1771. Collection privée. Voir p. 120. (Photo A. Berguerand)

Les deux inventaires de la branche cadette ont l'intérêt de se compléter, le second permettant de préciser la nature de certains biens évalués globalement dans le premier.

Le partage des biens de Philippe (III) de Torrenté, mort en 1722, et de son épouse Anne Catherine Kuntschen, décédée quatorze plus tard⁴¹⁷, porte la date de 1737⁴¹⁸, car sur la succession du couple se greffa celle de Jean Joseph Bonaventure Kuntschen, le propre frère d'Anne Catherine, qui mourut célibataire le 30 mars 1737⁴¹⁹.

L'un des inconvénients de cet inventaire, qui utilise pourtant la taxation des biens, est que celle-ci fut faite d'après la localisation de ces derniers et non d'après leur nature, ce qui rend difficile l'évaluation de chaque type de terres, en dehors des vignes qui sont, heureusement, bien individualisées et taxées.

Les trois enfants de Philippe (III), l'aîné Jean Joseph, Jean Philippe et Marie Elisabeth, épouse de François Xavier de Kalbermatten, se partagèrent une succession globale de 21 046 écus, dont 4478 provenaient de leur oncle Jean Joseph Bonaventure Kuntschen. L'héritage de leurs parents, qui s'élevait à 16 568 écus, se répartissait de la manière suivante:

- des biens à Monthey et alentours⁴²⁰ pour 6764 écus, dont la composition n'était pas précisée et qui furent divisés en parts égales entre les deux garçons;
- des biens à Vernamiège et Erbio, d'une valeur de 2261 écus qui revinrent à Jean Joseph: là encore, ils n'étaient pas détaillés;
- des biens sis à Bramois, dont la composition est décrite, qui furent évalués à 2724 écus, mais comptabilisés dans le partage à seulement 2272 écus: l'ensemble fut octroyé à Marie Elisabeth, selon les vœux de sa mère;
- des vignes d'une superficie de 9267 toises, soit 3,52 hectares⁴²¹ d'une valeur de 4526 écus, divisées, cette fois, entre les trois héritiers, quoique en parts inégales;
- le reste (743 écus) se répartissait en quelques champs, près au Grand Champsec, jardins et chènevières.

La part des prés, des champs et des jardins paraît très faible, mais cela s'explique aisément. Les biens de Bramois comprenaient, en effet, 7430 toises de champs, soit 2,8 hectares, 9457 toises de prés, soit 3,59 hectares, un verger de 3074 toises (soit environ un hectare) et 2132 toises de chènevières. L'inventaire n'indique pas la composition des biens de Monthey, ni de ceux de Vernamiège, nous l'avons dit, mais grâce à la succession de Jean Félix en 1787, nous savons que les biens du Bas-Valais, à part une vigne au Grand Glarier à Monthey, comprenaient essentiellement des vergers, des prés, des champs, des chènevières et des marécages.

L'oncle Jean Joseph Bonaventure Kuntschen possédait des biens à Salins, dont un mayen, une vigne à Montorge, de 816 écus, et des prés à Champsec. Ses

⁴¹⁷ Nous ne connaissons pas la date exacte de sa mort. Nous savons seulement qu'elle fit son testament à Vex le 21 avril 1736. Elle mourut, sans doute, quelques mois plus tard, avant son frère Joseph Bonaventure Kuntschen.

⁴¹⁸ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 47-119.

⁴¹⁹ Jean Joseph Bonaventure Kuntschen fut le seul des quatre fils de Jean Jodoc et de Catherine Burnier qui survécut, mais il ne se maria pas. C'est ainsi que la branche s'éteignit, en 1737, à sa mort et que ses biens furent partagés entre ses deux sœurs survivantes, Anne Catherine et Jeanne Marie Elisabeth (FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 356).

⁴²⁰ C'est-à-dire, d'après l'inventaire de 1787, à Collombey et Muraz.

⁴²¹ La toise valait 3,80 mètres carrés.

biens furent essentiellement répartis entre les deux cadets. Jean Philippe reçut une vigne au château de la Soie, à Savièse (50 écus), et deux prés à Champsec (322 écus). Quant à sa sœur Marie Elisabeth, elle hérita par moitié des terres et du mayen de Salins avec les enfants⁴²² de Jeanne Marie Elisabeth Kuntschen (1670-1724), sœur de Jean Joseph Bonaventure et épouse du lieutenant Adrien Jergen. Le mayen, sis entre le bisse de Vex au sud et le chemin des Agettes au nord, était évalué globalement à 1000 écus.

Nous nous arrêterons un instant sur les vignes et les prés de Champsec.

Nous avons classé les vignes, qui représentaient 27,31% de la taxation en écus de l'ensemble des biens fonds, par leur valeur:

Localisation	Prix	Superficie en toises
Châtro	1050	1500
Platta	919	1659
Conthey	755	2308
Sion	655	800
Lentine	560	900
Agasse	279	950
Molignon	183	650
Signèse	125	500
Total	4526	9267

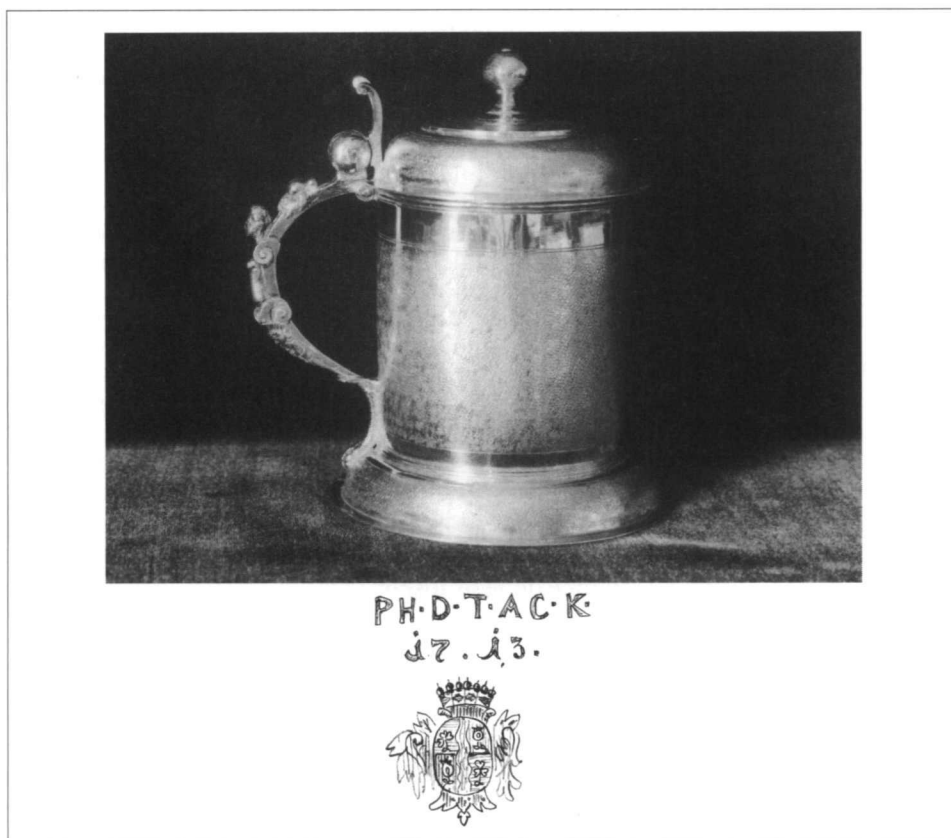
Ce sont les quatre peurs de vigne (800 toises) situés à Sion, près du chemin du moulin, qui valaient le plus cher à la toise, devant les sept peurs et demi de Châtro et les vignes de Platta et de Lentine. Avec ses trois hectares et demi de vignes, Philippe (III) peut être considéré comme un bon producteur de vin, de surcroît de bonne qualité, vu la localisation des parchets.

En ce qui concerne les prés, précisons que chaque bourgeois de Sion en possédait à Champsec, Vuissoz et Chandoline. C'était le cas de Nicolas (III), nous l'avons vu, comme de Jean Joseph Bonaventure Kuntschen ou de Philippe (III).

Entre 1633 et 1634, la bourgeoisie de Sion dressa un cadastre des prés possédés par les bourgeois dans ces trois endroits, avec le nom du propriétaire et le nombre de toises de chaque parcelle. Parmi les 142 possesseurs recensés, on dénombrait six Torrenté⁴²³: Antoine (VII) à la tête de 8804 toises (soit 3,3 hectares), ainsi que trois enfants de Nicolas (II), Nicolas (III) avec 2274 toises, son frère Pierre (1850 toises) et leur sœur Julienne (1140 toises), tous de la branche aînée. De la branche cadette, on trouve Jean, le simple d'esprit, petit-fils de Philippe (II) (1190 toises) et Nicolas (IV) avec 1334 toises. Nous n'insisterons pas davantage sur le cadastre de Champsec de 1633-1634 qui mériterait une étude complète. Précisons simplement que, dans chaque inventaire des Torrenté, des prés localisés à Champsec sont mentionnés.

⁴²² Il s'agit de Joseph, Etienne et Philippe Jergen.

⁴²³ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 11, p. 1-81.



Pichet en vermeil ayant appartenu à Philippe (III).

A la suite du partage des biens de Philippe (III) figuraient des «prérogatives»⁴²⁴ qui concernaient les biens qui n'étaient pas à répartir, car ils avaient déjà été attribués aux deux fils à l'occasion du mariage du cadet en 1720.

L'aîné, Jean Joseph, avait alors reçu la maison de Sion achetée à Etienne Wolff, le verger Zblatten à Platta, la moitié du moulin racheté aux héritiers du secrétaire Nicolas (III)⁴²⁵, le cousin de la branche aînée, ainsi que 300 écus provenant de la vente d'un jardin sis au-delà de la porte de Loèche et un objet en argent appelé *patina*, ou *Schüssel*, c'est-à-dire un plat légèrement creux.

Son frère cadet, Jean Philippe, eut droit à l'autre moitié du moulin, à un verger et à un jardin, derrière le château de la Majorie, ainsi qu'à un beau pot⁴²⁶ en ver-

⁴²⁴ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 113-116.

⁴²⁵ Il s'agit du moulin construit sur la Sionne, vendu par Antoine (VI) à son frère Nicolas (II) pour 103 écus, le 9 janvier 1602, et dont avait hérité Nicolas (III). Voir AEV, fonds Philippe de Torrenté, collectanea III, Pg 28.

⁴²⁶ «pulchrum vas argenteum et inauratum» (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 115). Il se pourrait que cet objet soit le pichet en vermeil, d'une hauteur de 17 cm, avec poinçons de Sion et IW (Johann Witschard?), portant gravées sur le fond la date de 1713, les armes de la branche cadette et les initiales (PH. D. T. AC. K. 17.13.) de Philippe (III) et de son épouse Anne Catherine Kuntschen (collection privée).

meil. En outre, bien qu'il ne fût pas l'aîné, ce fut lui qui reçut la maison morative, avec, en plus, une petite maison rachetée au chapitre. De surcroît, sa mère lui fit une donation importante de 200 doublons, soit environ 800 écus. Ainsi, à cause de ce dernier don, l'aîné était préterité par rapport à son frère cadet. Pour en comprendre la raison, il faut revenir quelques années en arrière.

Jean Joseph de Torrenté avait épousé le 24 avril 1718 Marie Catherine Berthod. L'augment de dot avait été de 101 écus, selon l'habitude⁴²⁷. Deux ans plus tard, son frère cadet, Jean Philippe, convolait avec Marie Cécile Barberini. C'est lors de la rédaction du contrat de mariage, le 22 juillet 1720⁴²⁸, que les parents de Jean Philippe décidèrent de la destination de plusieurs de leurs biens. Le père semble avoir veillé à un partage équitable, chacun de ses deux fils recevant une maison, un verger et un jardin (ou son équivalent en argent) à Sion, ainsi que la moitié du moulin. Mais la mère tint à manifester sa volonté. Elle fit préciser qu'elle se réservait la jouissance de ses terres de Bramois, qu'elle donna ensuite par testament à sa fille⁴²⁹, et c'est sur ses propres biens qu'elle préleva les 200 doublons dont elle fit cadeau à son «très cher fils» Jean Philippe. Elle l'avantageait ainsi délibérément aux dépens de son frère aîné.

En fait, comme on le lit clairement dans l'inventaire de 1737, l'attitude d'Anne Catherine Kuntschen avait été dictée «par la haine dont elle poursuivait Marie Catherine Berthod, la femme de Jean Joseph»⁴³⁰, son fils aîné. Incompatibilité de caractères ou éternel conflit, vieux comme le monde, issu de la jalousie naturelle des belles-mères envers leurs belles-filles qui leur prennent leurs fils? Les deux, sans doute! On peut comprendre alors pourquoi Jean Joseph accepta sans difficulté de ne pas prendre possession de la maison morative⁴³¹. Il préférerait éviter la cohabitation de sa mère et de sa femme sous le même toit.

Globalement, de ses père et mère, ainsi que de son oncle Kuntschen, Jean Joseph avait reçu en biens fonds plus de 7335 écus⁴³². L'inventaire de son fils,

⁴²⁷ AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 12.

⁴²⁸ Nous n'avons qu'un extrait de ce document et non le contrat entier (AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 168).

⁴²⁹ Testament fait à Vex le 21 avril 1736, nous l'avons dit, devant le notaire Antoine Sierroz, dont la copie figure dans l'inventaire de 1737 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 119-125).

⁴³⁰ «...ob odium quo Mariam Catharinam Berthod uxorem Domini Joannis Josephi de Torrente prosequebatur...» (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 117). La phrase est claire. Il est bien précisé que la haine d'Anne Catherine Kuntschen avait pour objet sa belle-fille et non la famille de celle-ci. Il semble donc inutile de chercher des raisons compliquées à ce conflit.

⁴³¹ Certes, Jean Joseph habita une aussi belle maison que celle où il était né. Mais, dans une société très marquée par les règles de préséance, il n'était pas normal que l'aîné n'habitât pas la maison de son père. Est-ce pour cette raison que Jean Philippe, le cadet, dont on n'arrive pas à retrouver l'acte de naissance, a réussi, aux yeux de la postérité, et en premier de ses descendants, à passer pour l'aîné? Rappelons que Jean Philippe, contrairement à ce que l'on trouve mentionné dans divers livres et armoriaux, ne peut, en aucun cas, être né en 1692. Son frère, Jean Joseph, *primogenitus*, comme le précise l'inventaire (p. 117), fut, en effet, baptisé le 17 octobre 1692 et leur sœur, Anne Catherine, juste un an après, le 8 octobre 1693. Jean Philippe ne peut donc avoir vu le jour au plus tôt qu'à la fin de 1694 ou au début de 1695.

⁴³² Jean Philippe reçut 6820 écus et Marie Elisabeth, 6891 écus, soit moins que Jean Joseph (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 135). Après la mort de leur mère, les trois enfants avaient-ils décidé d'un commun accord de réparer en partie l'injustice faite à l'aîné?

Jean Félix, dressé le 4 décembre 1787⁴³³, va nous permettre de voir l'évolution de cet héritage. L'ensemble des biens fonciers que se partagèrent les cinq enfants de ce dernier, Alphonse Félix, Mathias, Marie Judith, Marie Elisabeth et Marie Catherine, s'élevait à 13 705 écus, dont voici la répartition:

Catégories de terres	Valeur en écus	Pourcentage
Vignes	2387	17,42%
Vergers et prés	4547	33,18%
Champs	2171	15,84%
Jardins	892	6,51%
Chènevières	314	2,29%
Mayens	2314	16,88%
Droits d'alpage	562	4,10%
Forêt	267	1,95%
Divers (notamment bâtiments agricoles)	251	1,83%
Total	13 705 écus	

La première remarque qui s'impose concerne le pourcentage des vignes par rapport aux autres types de terres: il a baissé depuis 1737, passant de 27,31% à 17,42% de l'ensemble. Nous ne connaissons pas la superficie du domaine viticole, mais la totalité devait atteindre environ deux hectares. Parmi les parcelles les plus importantes, citons celle de Mollignon, estimée à 385 écus (1127 toises), celle du Grand Glarier à Monthey valant 875 florins, soit 312 écus, dont on ignore la surface, et celle de Sensine de 300 écus pour 607 toises, soit la plus chère à la toise. Il y en avait encore à Clavau, Lentine, Signèse et, dans une moindre mesure, à Platta. La manière un peu négligée avec laquelle les vignes sont décrites et taxées montre qu'elles n'étaient pas considérées comme l'élément essentiel de la fortune, ce qui paraît une exception chez les Torrenté. La production du vin semble n'être pour Jean Félix qu'un revenu agricole parmi d'autres.

La seconde remarque se réfère à la présence de plusieurs mayens dans la succession. La deuxième moitié du XVIII^e siècle correspond, en effet, à l'essor de l'utilisation des mayens comme résidences secondaires pour fuir les canicules de l'été sédunois. On retrouve, dans l'état des biens de Jean Félix, la moitié du mayen hérité de Jean Joseph Bonaventure Kuntschen, que se partagèrent, cette fois, Marie Judith et Mathias de Torrenté. Mais les mayens avaient, avant tout, une grande importance agricole grâce à leurs prés. Si l'on ajoute à ceux-ci les droits de vaches à l'alpage, on se rend compte que la fortune de Jean Félix était plus axée sur l'élevage que sur la production viticole. L'élevage confié aux paysans, qui exigeait de la part du propriétaire moins de soin que la production d'un vin de qualité, paraît devenir, à l'extrême fin du XVIII^e siècle, un atout intéressant pour ces

⁴³³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 91, fol. 38-44.

membres du patriciat, soucieux de vivre «noblement» plutôt qu'en bourgeois bons gestionnaires de leurs terres.

Le poids économique de l'élevage se note encore dans les biens indivis non taxés, parmi lesquels figuraient des droits d'alpage à La Menaz, près de Thyon, et un alpage entier dans le val d'Illiez. Les biens indivis révèlent, d'autre part, une tentative de diversification de la fortune. On y trouve des obligations, sans aucune précision de nature ou de valeur, et des «rentes de Paris». Là encore, nous n'en connaissons pas le montant. Il s'agissait de rentes sur les aides et gabelles de l'Hôtel de ville de Paris, vieille source de revenus de bon rendement, très appréciée par les bourgeois parisiens et par de nombreux étrangers, depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution. Le grand bailli Alphonse Ambüel, par exemple, en tirait en monnaie de France 1250 livres tournois d'intérêts⁴³⁴. Mais, malheureusement pour les épargnants, les gouvernements révolutionnaires successifs n'honorèrent pas ces créances!

A cela s'ajoutaient des droits indivis sur les îles de Pouta Fontana et sur la forêt de Maragnène, ainsi que le quart d'une boulangerie à Sion. Enfin, les cinq enfants se partageaient l'argenterie et les objets en étain pour des sommes globales respectivement de 366 et 588 écus, non incluses dans le partage des biens fonciers.

Passons maintenant aux inventaires de la branche aînée. Le 27 juin 1746⁴³⁵ eut lieu le partage des biens d'Antoine (IX), mort le 15 février 1737, entre ses quatre filles, Marie Pétronille, Marie Catherine, mariée depuis le 25 janvier 1746 à Jean François Xavier de Courten, Marie Barbe et Anne Christine. L'ensemble des quatre parts de la succession s'élevait à 18 139 écus⁴³⁶, un héritage du même ordre de grandeur que celui de Philippe (III), neuf ans plus tôt, si l'on tient compte du fait que, dans l'inventaire de ce dernier, la valeur de la maison morative n'était pas comprise, alors qu'elle l'était dans celui d'Antoine (IX). La taxation de cette maison s'explique facilement: Antoine (IX) n'ayant pas d'héritier mâle, la demeure familiale allait être attribuée à l'une de ses filles et devait donc être évaluée pour ne pas défavoriser les autres.

⁴³⁴ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 207.

⁴³⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 91, fol. 5-12.

⁴³⁶ Et non à 18 309 écus. Cette différence s'explique par les erreurs de calcul commises par celui qui a recopié l'acte dans le registre. En effet, nous ne sommes en présence ni de la minute, ni de la grosse du notaire, mais d'une copie raturée.

Voici la répartition des différentes terres:

Catégories de biens	Valeur en écus	Pourcentage
Vignes	4697	25,89%
Prés	4196	23,13%
Vergers	1157	6,38%
Champs	1954	10,77%
Jardins	535	2,95%
Chènevières	441	2,43%
Mayens	2211	12,19%
Droits d'alpage	308	1,70%
Forêt de châtaigniers	50	0,27%
Maison morative	850	4,69%
Granges et caves	685	3,78%
Droits de Riddes ⁴³⁷	950	5,24%
Tonnellerie	105	0,57%
Total	18 139 écus	

Les vignes représentaient la part la plus importante en valeur et en pourcentage (25,89%). Nous n'en connaissons malheureusement pas la superficie, car le nombre de toises n'a été calculé que pour quelques-unes d'entre elles. Elles étaient situées près de Sion, à Mollignon et Clavau, à la Verpelière, à Comba Bernard, à Lentine, mais aussi dans les faubourgs de la capitale, à Platta. Il y en avait deux à Montorge, une à Uvrier et une un peu plus éloignée, à Saint-Léonard. La production de vin tenait, sans conteste, une place de choix dans la fortune d'Antoine (IX), car il possédait, en outre, la moitié d'une fabrique de tonneaux, évaluée dans sa totalité à 210 écus. Il convient de souligner la valeur des vignes par rapport aux maisons. Les 1311 toises de la parcelle d'Uvrier et les 997 toises de celle de Platta, soit un total de 2308 toises (0,8 hectare) valait 840 écus, c'est-à-dire quasiment le même prix que la maison morative de Pratifori, estimée à 850 écus, qui revint à Anne Christine.

Il est intéressant de relever, dans cet inventaire comme dans celui de Jean Félix, la présence de nombreux mayens. Antoine (IX) en possédait quatre, ce qui permit à chacune de ses filles d'en avoir un. La plus mal servie fut Anne Christine, la future épouse de Félix Zuber, avec un mayen ne valant que 183 écus, mais elle s'était vu attribuer la maison morative; Marie Catherine, épouse de Jean François Xavier de Courten, reçut le mayen de Salins, situé près des mayens Ambüel et Waldin et évalué à 633 écus, Marie Pétronille, future épouse de Mathias Ryff, celui dit «de Glassentia», de 655 écus. Le plus important, valant 700 écus, revint à Marie Barbe qui convola en 1755 avec Jean Adrien Etienne de Torrenté, de la branche cadette. Nous en connaissons les confins: à l'est, le pré d'Alexis Pitte-

⁴³⁷ Les droits de Riddes, pour lesquels nous n'avons aucun détail, devaient être d'origine féodale et hérités de la famille de Montheys, dont Antoine (IX) avait épousé une héritière en la personne de Marie Elisabeth, fille du châtelain vidomne Jean de Montheys.

loud, métral de l'évêque, au sud, celui du capitaine de Lavallaz, au nord, le pré d'Anne Barbe Ambüel et le chemin allant aux Zéfouges (*Chiffouse*), enfin à l'ouest, le pré du bénéfice de la sainte Trinité⁴³⁸.

Le dernier inventaire de la branche aînée qui nous reste à étudier est celui du frère d'Antoine (IX), Jean Adrien, mort le 14 novembre 1732. Le partage n'eut lieu que le 25 février 1738⁴³⁹. Ses biens furent divisés en quatre parts égales revenant à ses deux filles, Marie Elisabeth et Marie Christine, ainsi qu'à ses deux fils, Jean Alexis et Antoine Théodule. Chacun reçut un lot d'environ 5500 écus, en vignes, vergers, prés, champs et chènevières. Cet inventaire a l'avantage d'offrir à la fois la valeur des terres, mais aussi leur superficie de manière quasi exhaustive, ce qui n'a pas été le cas pour les inventaires examinés précédemment. En voici la composition:

Catégories de biens	Superficie en toises	%	Valeur en écus	%
Vignes	20076	26,88%	9852	44,45%
Vergers	5732	7,67%	1458	6,58%
Prés	37 257	49,88%	9048	40,82%
Champs	8148	10,91%	1081	4,89%
Jardins	1588	2,13%	478	2,15%
Chènevières	1884	2,53%	246	1,11%
Total	74 685 toises		22 163 écus	

La superficie totale des biens fonds de Jean Adrien de Torrenté atteignait 74 685 toises, c'est-à-dire 28,38 hectares, ce qui est appréciable, si on la compare à celle des terres de plusieurs patriciens ou bourgeois sédunois à la fin de l'Ancien Régime ou au tout début du XIX^e siècle: 15,06 hectares pour Joseph Barthélemy de Kalbermatten et son épouse Elisabeth de Montheys en 1765, 12,64 hectares pour les biens du petit-fils de ce dernier, Alphonse, et de son épouse Marie Josèphe Barberini en 1816, 14,11 hectares pour Alphonse Ambüel en 1802, ou bien encore, 18,14 hectares pour le bourgeois de Sion, Jean Pierre Bonvin, marchand de vin de son état en 1765⁴⁴⁰. Seule la famille Kuntschen pouvait se mesurer avec les Torrenté. L'ensemble des biens de François Xavier Balthazar Kuntschen, l'ancien bourgmestre, atteignait, en 1810, 67 185 toises, soit 25,5 hectares. Ce dernier suivait les traces d'un autre membre de sa famille, Martin (IV) Kuntschen, qui avait, en 1667, un patrimoine de 95 165 toises, soit pas moins de 36 hectares⁴⁴¹. Mais, plus encore que l'importance globale des biens fonds, c'est la part du domaine viticole qui retient l'attention dans le cas de Jean Adrien de Torrenté.

Dans cette succession, les vignes occupaient une place prépondérante, sur laquelle il convient d'insister. Pièces de choix de tout patrimoine, elles étaient présentes dans tous les héritages, mais elles atteignaient rarement une telle étendue.

⁴³⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 91, p. 27.

⁴³⁹ AEV, fonds Charles Allet, P 122, p. 1-20.

⁴⁴⁰ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 204-205.

⁴⁴¹ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 298.

La superficie totale du domaine viticole de Jean Adrien de Torrenté s'élevait à 20 076 toises, soit près de huit hectares⁴⁴². Voici les propriétaires sédunois des vignobles les plus vastes que nous ayons rencontrés:

- Jean Pierre Bonvin, en 1765, qui faisait commerce de vin, possédait 13 449 toises de vigne, soit 5,11 hectares⁴⁴³;
- Martin (IV) Kuntschen, en 1667, avec 12 851 toises, soit 4,88 hectares⁴⁴⁴;
- Joseph Barthélemy de Kalbermatten et son épouse Elisabeth de Montheys, en 1765, avec 11 768 toises, soit 4,47 hectares⁴⁴⁵.

La superficie des vignes des bourgeois patriciens était en moyenne inférieure à 10 000 toises:

- 8682 toises (3,29 hectares) pour Alphonse de Kalbermatten et son épouse Marie Joséphe Barberini, en 1816⁴⁴⁶;
- 3883 toises (1,47 hectares) pour Alphonse Ambüel, en 1802⁴⁴⁷;
- 3688 toises (1,40 hectare) pour François Xavier Balthazar Paul Kuntschen, en 1810⁴⁴⁸;
- 1350 toises (un demi hectare) pour Pierre Joseph de Riedmatten, entre 1800 et 1804 pour trois parcelles à la Mura, Pagana et Platta⁴⁴⁹.

En outre, dans aucun des inventaires effectués au XVIII^e siècle ou dans les premières années du siècle suivant, les vignes n'atteignaient en valeur un tel pourcentage de l'ensemble des biens fonds: 44,45%. Seul Martin (IV) Kuntschen avait fait mieux, en 1667, avec 46,69%. En général, même dans le cas du marchand de vin Jean Pierre Bonvin, les vignes représentaient moins de 30% en valeur de l'ensemble, les prés l'emportant très nettement sur les vignes.

Même si nous ne pouvons pas utiliser les revenus des vignes tirés des très intéressants comptes de l'ancien bourgmestre Pierre Joseph de Riedmatten, entre 1800 et 1804, pour évaluer ceux de Jean Adrien de Torrenté, car soixante-dix ans les séparent, tirons-en quelques enseignements. Avec seulement trois vignes représentant un demi-hectare (1350 toises), les recettes vinicoles de notre bourgmestre représentaient près du dixième de l'ensemble de ses revenus⁴⁵⁰. Pierre Reichenbach, qui en a fait une étude minutieuse, en a conclu que le bénéfice était appréciable et que la vigne semblait «une remarquable source de profit»⁴⁵¹. On imagine aisément les bénéfices que Jean Adrien de Torrenté était susceptible de tirer de la vente du vin de ses huit hectares de terres viticoles! Il n'est pas exagéré de dire que l'essentiel de l'aisance financière de Jean Adrien provenait de ses vignes. Précisons la localisation de ses parchets:

⁴⁴² Ce chiffre est au-dessous de la réalité, car la superficie de la vigne de Lens et de l'une de celles de Molignon n'est pas indiquée.

⁴⁴³ BOHNET, CRETZ, «Analyse d'une fortune sédunoise», tableau 19.

⁴⁴⁴ FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 298.

⁴⁴⁵ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 204.

⁴⁴⁶ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 205.

⁴⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁴⁸ FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 307.

⁴⁴⁹ REICHENBACH, «Les comptes personnels de P. J. de Riedmatten», p. 252.

⁴⁵⁰ REICHENBACH, «Les comptes personnels de P. J. de Riedmatten», p. 244.

⁴⁵¹ REICHENBACH, «Les comptes personnels de P. J. de Riedmatten», p. 254.

Situation des vignes	Superficie en toises	Valeur en écus
Platta	3789	2526
Montorge	5635	2010
Gravelone	1439	950
Conthey (<i>Tryeretta</i>), sous l'église de Saint-Séverin	1868	747
Agasse	927	425
Molignon ⁴⁵²	318	419
Lentine	880	405
Châtro	833	400
Lens ⁴⁵³	–	400
Château de la Soie (<i>Seya</i>)	925	380
Signèse	1005	275
Uvrier	372	236
Magnot	680	205
Diolly	503	187
La Pissota ⁴⁵⁴	204	115
Tsoupoui (<i>Zupuy</i>)	397	105
Vercoma (au sud de la colline du château de la Soie) ⁴⁵⁵	301	67
Total	20076	9852

La majorité des vignes de Jean Adrien étaient situées dans des zones jouissant d'un très bon ensoleillement et devaient donner un vin de bonne qualité. Parmi les plus chères à la toise, il y avait celles de Platta et de Gravelone, devant celles d'Uvrier, de Lentine, d'Agasse, de Châtro, du château de la Soie et de Conthey. Notons, en outre, que la moitié d'entre elles se trouvaient aux portes même de la cité sédunoise, ce qui représentait un gros avantage pour en gérer au mieux l'exploitation, car notre homme avait peu de chemin à parcourir pour en assurer une bonne surveillance.

En ce qui concerne les autres terres, les vergers de pommiers se trouvaient Sous-le-Scex de Valère et à Conthey, les prés au Grand et au Petit Champsec. Quant aux champs, ils se situaient à Montorge, à la Maladière et à Maragnène, là encore non loin de Sion.

A la fin du partage, le notaire indiquait les biens restés indivis: deux mayens, dont un à Veysonnaz, des droits sur la métairie de Riddes⁴⁵⁶, que la famille garda,

⁴⁵² L'une des deux parcelles, de petite taille, n'est pas évaluée en toises.

⁴⁵³ Le nombre de toises n'est pas indiqué.

⁴⁵⁴ Nous n'avons pas pu identifier ce lieu-dit.

⁴⁵⁵ Voir Amélie FARDEL, *La vigne, son fruit et le travail des hommes. La vigne et le vin au XIV^e siècle à Ayent, Grimisuat et Savièse*, Mémoire de licence non publié, Genève, 2005, p. 51 et carte p. 57.

⁴⁵⁶ Le 23 décembre 1716, Jean Adrien avait acheté, au nom de sa fratrie et de ses cousins, les enfants de Jean de Torrenté, les deux tiers de la moitié de la métairie de Riddes, au notaire de Vouvy, Antoine de Nucé, pour 70 doublons (AEV, fonds hoirie de Torrenté, R 5, p. 18, n° 9).

nous l'avons vu, jusqu'en 1823, une forêt de châtaigniers à Saint-Maurice et la moitié de la grange dite de Torrenté, à l'entrée du Grand Champsec. A cela s'ajoutaient des droits d'alpage pour les troupeaux, sans autre précision⁴⁵⁷. Y en avait-il encore dans le val d'Anniviers, région totalement absente de tous les inventaires cités? Cela paraît plus que douteux. Depuis longtemps, les liens économiques entre les Torrenté et leur vallée d'origine s'étaient distendus, avant de se rompre. Ils n'y possédaient plus aucun bien.

En 1738, Antoine Théodule, l'un des quatre héritiers de Jean Adrien, avait reçu, pour ses lots paternel et maternel, la somme de 5491 écus. Il sut la faire fructifier, puisqu'il transmet à ses propres enfants un héritage s'élevant à 19475 écus⁴⁵⁸. Nous n'avons pas l'inventaire d'Antoine Théodule, réalisé le 3 juillet 1798, mais seulement le détail de la part qui revint à Marie Elisabeth de Torrenté, l'une de ses trois filles, épouse d'Alphonse Kuntschen. Elle eut droit au quart, soit à 4868 écus. Les trois vignes représentaient 1160 écus, soit 23,80% de la valeur de l'ensemble, un pourcentage moins élevé que celui de l'inventaire de son grand-père, Jean Adrien, mais dans la norme de la famille. Elles étaient situées à Platta⁴⁵⁹, à Agasse et à Conthey⁴⁶⁰ et représentaient une superficie de 2138 toises, soit 0,8 hectare. Des droits de vaches (soit 2,3% de la totalité) à Noveli, sur le territoire de Nendaz, et à Arolla, sur celui d'Evolène, montrent, en effet, une certaine diversification et un recentrage vers l'élevage, œuvre d'Antoine Théodule.

En conclusion, disons que les revenus des Torrenté provenaient de l'agriculture et de l'élevage, grâce au travail des paysans, qu'ils fussent locataires ou payés à la tâche et à la journée⁴⁶¹. Ce travail, rémunéré de diverses façons, s'effectuait dans leurs vergers et leurs champs pour la production des fruits, des grains, des légumes et du chanvre, ainsi que dans leurs prés disséminés à travers le pays, entre Monthey, Collombey et Muraz, en Bas-Valais, Vernamiège et Erbio, dans le val d'Hérens, en passant par les Mayens-de-Sion et les prés de Champsec, dans les environs de la capitale. Mais l'essentiel de leur importante fortune venait de la vigne. Tous les inventaires après décès étudiés montrent que chaque héritier ou héritière recevait un domaine viticole appréciable. Prenons le dernier cas cité, celui de Marie Elisabeth de Torrenté, fille d'Antoine Théodule et épouse d'Alphonse Paul Kuntschen: elle se retrouvait, avec trois parcelles, à la tête de 0,8 hectare de vigne.

Bien qu'il soit arbitraire de faire des comparaisons à travers les siècles, notons qu'en 1929 il fallait un hectare et demi de vigne pour assurer la viabilité d'une exploitation viticole⁴⁶². On se rend compte alors de l'importance des domaines viticoles de Philippe (III) et de Jean Adrien, avec respectivement 3,5 hectares et

⁴⁵⁷ Le 11 novembre 1725, Jean Adrien avait acheté plusieurs cuillerées de droits de vaches à La Menaz, pour 56 écus, à Marie Barbe Ryss, épouse de l'armurier Martin Ackermann (AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 20, n° 10).

⁴⁵⁸ AEV, fonds Charles Allet, P 250.

⁴⁵⁹ Cette vigne de 839 toises, était présente dans le lot de son père, hérité de Jean Adrien.

⁴⁶⁰ Il s'agit de la vigne dite «du Marteau», à Entrecretta.

⁴⁶¹ Nous n'avons pas trouvé de livres de comptes permettant de préciser le mode d'exploitation des terres des Torrenté. Une bonne partie d'entre elles devaient être louées, avec paiement d'un loyer en argent ou en nature, voire même à la fois en argent et en nature. D'autres, proches de Sion de préférence, étaient exploitées par des domestiques. Si certaines parcelles de vigne pouvaient être louées, comme les autres terres, en général leur exploitation était confiée à un ouvrier chef de travaux, le métal. C'était lui qui recrutait les ouvriers selon les besoins. Ce type de gestion de la vigne demandait plus d'attention de la part du propriétaire, en contact fréquent avec son métal, que les biens loués, par exemple, pour l'élevage.

⁴⁶² CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 26.

8 hectares! Il faut encore insister sur un autre point révélateur: la grandeur des parchets. Le plus petit des trois lots hérités par Marie Elisabeth représentait 1600 mètres carrés et le plus grand 3277 mètres carrés. En général, les parchets appartenant aux Torrenté étaient de grande dimension, très rarement au-dessous de 200 toises, soit 760 mètres carrés; ils atteignaient fréquemment plus de 1200 toises, soit 4560 mètres carrés, voire même souvent plus de 2000 toises, soit 7600 mètres carrés. Cela est utile à souligner si l'on considère que, lors du recensement fédéral de 1929, la grandeur moyenne d'un domaine viticole ne dépassait pas 2600 mètres carrés!⁴⁶³

En ce qui concerne la production, difficile d'être précis. Les comptes de Pierre Joseph de Riedmatten permettent de tenter une approximation. Si l'on prend une base moyenne de 0,3 litre de vin au mètre carré, le domaine de Jean Adrien de Torrenté aurait produit autour de 24 000 litres⁴⁶⁴. Peu de patriciens sédunois semblent avoir tiré autant de profit que les Torrenté de la vente de leur vin.

Les demeures sédunoises

Les inventaires après décès n'étant pas très explicites en ce qui concerne les maisons moratives, ce sont les archives de la bourgeoisie qui vont se révéler une source utile dans ce domaine. Pour situer les maisons de la capitale sédunoise qui furent occupées du début du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle par les divers rameaux de la famille de Torrenté et qui, dans la quasi-totalité des cas, leur ont appartenu, nous ferons appel au précieux ouvrage de MM. Dubuis et Lugon, bible de toute recherche sur Sion à l'époque de l'Ancien Régime.

Dans l'index de ce livre, trente-sept maisons sont citées comme ayant, à une période donnée, porté le nom de Torrenté⁴⁶⁵. Seule, la famille de Kalbermatten, aux multiples branches, fait mieux avec 45 occurrences. Les Torrenté arrivent devant les Riedmatten (30) et les Kuntschen (26). Ces quatre familles sont celles qui ont le plus contribué à façonner la ville de Sion, grâce aux nombreuses demeures qu'elles y ont possédées ou fait construire.

Deux fois par an, à des dates variables, les autorités bourgeoises désignées par le conseil, les visiteurs (*visitadores*), procédaient à l'inspection des maisons, par quartier. Précisons que les noms donnés par les enquêteurs aux édifices ne correspondaient pas toujours à celui du propriétaire. Il fallait, en effet, un certain laps de temps, de deux à quatre ans en moyenne, pour que le visiteur bourgeois modifiât le nom de la maison après un changement de propriétaire. Dans quelques cas, le nom de la maison faisait simplement référence à celui qui l'habitait ou l'avait habitée sans en être propriétaire. C'est ainsi qu'un locataire, soit parce qu'il était très connu dans la cité, soit parce qu'il avait habité une maison très longtemps, pouvait lui donner son nom. En cas de transmission de la maison d'une famille à une autre par mariage ou héritage, une certaine hésitation se remarque et l'on assiste à une certaine «valse» des noms. C'est le cas de la maison de la rue de l'Eglise au numéro 1 (P 34) où habita Jean Philippe de Torrenté. Elle avait appartenu aux Kuntschen, qui la tenaient des Burnier. C'est par le mariage de Philippe (III) avec Anne Catherine Kuntschen, qui en avait hérité, qu'elle entra dans la

⁴⁶³ CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 21.

⁴⁶⁴ REICHENBACH, «Les comptes personnels de P. J. de Riedmatten», p. 251.

⁴⁶⁵ DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 355.

famille de Torrenté⁴⁶⁶. Pourtant, la maison porta alternativement les deux noms de 1728 à 1768. Les protocoles de ces visites ont permis à MM. Dubuis et Lugon de préciser l'histoire et l'emplacement des quelque trois cents maisons de la cité entre 1610 environ et 1797.

Sur les trente-sept maisons auxquelles le nom de Torrenté est associé, nous en retiendrons onze qui peuvent être considérées comme des maisons moratives ayant abrité une ou plusieurs générations de cette famille. Elles se répartissaient dans toute l'enceinte de la cité avec une prédominance pour les quartiers de Pratifori et de Sitta. Nous les regroupons dans un tableau où elles sont désignées par la lettre majuscule de l'un des quatre quartiers (Sitta, Glaviney, Pratifori et Malacuria), suivie d'un numéro. Nous indiquerons le dernier Torrenté qui l'habita avant 1798 et, lorsque cela est possible, la succession des propriétaires.

Maison	Localisation	Noms portés par la maison	Nom des occupants
S 23	Rue des Châteaux n°10	Wolff 1627-1713 <i>De Torrenté 1713-1797</i>	Branche cadette De Jean Joseph, mort en 1752, à Alphonse Félix et Mathias qui y habitaient en 1797
S 33	Grand Pont n° 16 et 20	De Torrenté (Waldin) 1639-1654 De Torrenté 1676-1720 Ballifard 1721-1790 De Torrenté 1791-1797	Branche cadette Jean Nicolas Maurice y vivait en 1793
S 45	Rue des Châteaux n° 2	Burnier 1605 <i>De Torrenté 1605-1715</i> Pellissier 1717-1745	Branche aînée De Nicolas (II) à Pierre Adrien, son arrière-arrière petit-fils, mort en 1717
G 3	Rue du Rhône n° 7	Lambien 1610-1669 De Torrenté-Lambien 1678-1688 <i>De Torrenté 1689-1797</i>	Branche aînée D'Antoine VIII, mort en 1703 à Antoine Louis, son arrière-arrière petit-fils
G 60	Rue de la Porte Neuve n° 5* et 7 ⁴⁶⁷	<i>De Torrenté 1741-1797</i>	Branche aînée Maison d'Antoine Théodule, qui y habitait en 1794
P 1	Rue de Lausanne n° 2*	Waldin 1625-1640 De Torrenté 1643-1657 Lambien 1659-1686 <i>De Torrenté 1688-1797</i>	Branche aînée D'Antoine (VIII) à sa petite-fille, Anne Christine, qui en hérita en 1746. Veuve de Félix Zuber, elle y habita jusqu'en 1788
P 6	Grand Pont n° 3*	<i>De Torrenté 1627-1797</i>	Branche aînée Jean Joseph, familier de l'évêque, y habita de 1755 à 1782. Sa veuve y vivait en 1797

⁴⁶⁶ Anne Catherine était la fille de Jean Jodoc Kuntschen qui avait épousé en 1659 Catherine Burnier. Vers 1691, elle convola avec Philippe (III) de Torrenté et mourut en 1736 (FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 356). A partir de 1737, la maison appartient définitivement aux Torrenté.

⁴⁶⁷ D'après l'ouvrage de MM. Dubuis et Lugon: «Le numéro postal affecté d'un astérisque ne renvoie qu'à une partie de l'immeuble actuel» (p. 195).

Maison	Localisation	Noms portés par la maison	Nom des occupants
P 14	Rue de Conthey n° 9	Barberini 1654-1742 De Torrenté 1743-1751 Barberini 1753-1757 Gunter 1757-1768 De Torrenté 1770-1797	Branche cadette Cette maison a appartenu à Jean Philippe. Son petit-fils, Alphonse Philippe (V) Gordien, y habitait en 1797
P 34	Rue de l'Eglise n° 1	Burnier 1651-1659 Kuntschen 1660-1728 De Torrenté 1728-1754 Kuntschen 1755 De Torrenté 1755-1756 Kuntschen 1757-1768 De Torrenté 1770-1797	Branche cadette Maison morative de Philippe (III). Son petit-fils, Jean Joseph Antoine y habitait en 1790
M 8	Rue de Savièse n° 3	De Torrenté 1759-1793 De Courten 1793-1797	Branche cadette Jean Nicolas Maurice y habita jusqu'à l'incendie de 1788
M 104	Grand Pont ⁴⁶⁸	<i>De Torrenté 1690-1740</i>	Branche cadette De Jean Nicolas Gabriel à Nicolas Gabriel

Revenons un instant sur ces différentes maisons, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nos jours, après avoir été, pour certaines restaurées après l'incendie de 1788, pour d'autres plus ou moins remaniées au XIX^e siècle.

La maison du numéro 10 de la rue des Châteaux (S 23) mérite que l'on s'y arrête un instant. C'est Philippe (III) qui l'avait achetée à la famille Wolff, comme le révèle son inventaire après décès. Elle revint à son fils aîné, Jean Joseph, en compensation de la maison morative. Nous en avons expliqué les raisons plus haut. Le fils de ce dernier en hérita et c'est ainsi que ses enfants, Félix Alphonse (1753-1804) et Mathias (1762-1833) y habitèrent à la veille de la révolution valaisanne. Incendiée en mai 1788, elle fut occupée à nouveau dès janvier 1791⁴⁶⁹. Le fils de Mathias et de sa seconde épouse Louise Theiler, Antoine (1829-1907), fondateur et premier président de la section «Monte Rosa» du club alpin suisse, y vécut, comme le rappelle la plaque apposée en 1915 au-dessus de la porte d'entrée pour commémorer les cinquante ans de cette fondation. Cette vaste maison fut occupée par plusieurs membres de la famille jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle⁴⁷⁰.

Dans la rue du Rhône, au numéro 7, subsiste une curieuse tour, dont la porte d'entrée, datant de la deuxième moitié du XIX^e siècle, est surmontée d'une pierre sculptée aux armes de la famille Lambien, accompagnées de la date de 1620⁴⁷¹. Cette maison, sise dans l'ancien quartier de Glaviney (G 3), sur laquelle les Wal-

⁴⁶⁸ «Le nom de rue, sans numéro postal, est utilisé quand la maison a disparu au profit de la rue.» Voir DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 195.

⁴⁶⁹ «Le cartouche aux armes de Torrenté et au millésime 1635 n'est sans doute pas à sa place originale.» (DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 213)

⁴⁷⁰ La maison fut occupée ensuite, notamment, par l'une des filles d'Antoine, qui avait épousé, en 1901, Léon Chevassu, Caroline Catherine Marie de Torrenté (voir notice XIII. 2 et XVI. 4.). Leur fille, Renée Chevassu, se maria avec Pierre de Torrenté (1897-1970). La maison fut vendue du vivant de ce dernier.

⁴⁷¹ Il faut noter que cette pierre sculptée, en mauvais état, n'est probablement pas à sa place initiale (DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 239).

din avaient eu des droits de type féodal et dont la reconstruction date de 1689, revint à la famille de Torrenté par le mariage d'Antoine (VIII) de Torrenté (mort en 1703) avec Anne Barbe, la fille unique du grand bailli Lambien. La politique matrimoniale de la mère d'Antoine (VIII), Christine Waldin, portait ses fruits. La maison se transmit de père en fils jusqu'à Antoine Louis (1802-1880), le fils d'Antoine Gabriel qui l'habitait en 1797.

Deux maisons de Pratifori retiendront encore notre attention. Comme la précédente, elles entrèrent dans la famille de Torrenté par mariage.

La première, sise rue de Conthey au numéro 9 (P 14), avait appartenu aux Barberini. Jean Philippe, mort en 1762, époux de Marie Cécile Barberini, légua cette demeure à son fils aîné, Jean Adrien Étienne. Selon l'abbé von Roten, c'est dans la tourelle de cette maison qu'auraient été entreposées les archives de Jean Philippe, déposées en 1913 aux Archives de l'Etat du Valais. Entre 1793 et 1797 la maison hébergeait le fils de ce dernier, Alphonse Philippe (V) Gordien, avec son épouse et ses cinq enfants⁴⁷². Elle passa à son fils, Alphonse Philippe (VI) Epiphane, qui laissa des dettes à sa mort en 1868⁴⁷³. Ses trois enfants durent vendre une partie de l'édifice⁴⁷⁴ à l'un des créanciers, le notaire Jean Baptiste Gaspoz, le 18 février 1869. Le reste de la maison fut finalement repris par le petit-fils de Philippe (VI), Léon, puis par sa fille Maria, épouse de Pierre de Riedmatten. Ces derniers donnèrent leur part de la maison à l'évêché⁴⁷⁵.

La seconde, située rue de l'Eglise au numéro 1 (P 34), venait de la famille Kuntschen. Elle devint la maison morative du couple Philippe (III) et Anne Catherine Kuntschen. Cette demeure ne passa pas à l'aîné, mais au cadet Jean Philippe, nous l'avons dit. Entre 1787 et 1796, c'est le fils cadet de Jean Philippe, Jean Joseph Antoine, mort le 11 décembre 1796, qui y vivait en compagnie de sa famille⁴⁷⁶. Cette maison, peu touchée par l'incendie de 1788, et dont la façade fut en partie remaniée dans la première moitié du XIX^e siècle, abrita à cette époque plusieurs membres de la famille de Torrenté. Héritée par Joseph Marie (1774-1837), elle passa à ses enfants⁴⁷⁷. Ferdinand occupa le premier étage, Charles Louis, le second. A la génération suivante, on retrouve, au premier, les enfants de Ferdinand, Pauline (1852-1931), célibataire, et son frère Vincent (1854-1927), prêtre, chanoine honoraire de Sion⁴⁷⁸. Quant au conseiller d'Etat, Henri de Tor-

⁴⁷² FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 430.

⁴⁷³ En 1907, la façade orientale fut restaurée par l'architecte Joseph Dufour. «Le conseil communal profite de la perspective de réparations pour demander l'alignement que prévoit le plan d'extension de 1897. Médiévalisation des façades avec création de balcons sur cul-de-four et devantures très soignées de style néogothique» (RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 73).

⁴⁷⁴ Le premier étage, un petit magasin, un demi-galetas et le droit de construire sur le deuxième étage.

⁴⁷⁵ Renseignements communiqués par M. Bernard de Torrenté.

⁴⁷⁶ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 440.

⁴⁷⁷ La fille de Joseph Marie, Henriette, céda sa part à ses deux frères, Ferdinand et Charles Louis, car Joseph Marie (1807-1865), son troisième frère, n'avait pas eu de fils. Cette rétrocession évitait une trop grande division de l'héritage.

⁴⁷⁸ Une partie du lot de Ferdinand fut partagé entre Robert et Jules, frères de Pauline et de Vincent. En 1942, Jean Louis et Ferdinand de Roten, petit-fils de Robert par leur mère, Gabrielle Marie Adrienne Sophie, et propriétaires à eux deux d'un huitième de la maison, rachetèrent leurs parts aux deux filles célibataires de Jules, Noëlle et Thérèse (qui n'y logeaient pas). Jean Louis y installa son cabinet médical, vendu ensuite par sa veuve. Quant à son frère, Ferdinand, il est toujours propriétaire du magasin du rez-de-chaussée (renseignements communiqués par M. Bernard de Torrenté).

renté (1845-1922)⁴⁷⁹, il habita le deuxième étage⁴⁸⁰ et son frère Charles (1857-1894), le troisième⁴⁸¹.

En dehors de ces quatre maisons que l'on peut admirer actuellement dans la vieille ville de Sion, plusieurs méritent encore un commentaire.

La fortune immobilière des Waldin, puissante famille sédunoise qui avait accumulé au XVI^e siècle maisons et terrains à l'intérieur de la cité et dans ses alentours immédiats, profita aux Torrenté⁴⁸². La première des six alliances entre les deux familles eut lieu en 1596 entre Nicolas (II), fils d'Antoine (V) et de Cécile Schiner, et Christine Waldin, fille de Jean et nièce du futur grand bailli Antoine Waldin. Par ce mariage, Nicolas (II) devint propriétaire d'une maison à Sitta au numéro 4 de la rue des Châteaux (S 44). Le 12 juillet 1605⁴⁸³, il acheta au marchand Jean Burnier, bourgeois de Sion, une maison neuve pour 700 écus de 54 gros. Cette maison, située au numéro 2 de la rue des Châteaux, était mitoyenne de la précédente (S 45). Elle devint la maison morale de notre homme. Après sa mort en 1617, elle resta indivise entre ses quatre enfants, Pierre de Torrenté, Julienne, épouse de Jean Venetz, Christine, femme d'Aymon Burnier, et Nicolas (III). Ce n'est qu'en 1634 que ce dernier racheta, pour 600 écus, les trois parts de ses frères et sœurs⁴⁸⁴. La demeure resta dans ce rameau des Torrenté jusqu'à Pierre Adrien (1671-1717).

Par contre, la maison sise au numéro 4 de la rue des Châteaux (S 44) fut vendue le 29 octobre 1649, peu après la mort de Nicolas (III) survenue le 31 juillet 1648, par les tuteurs de ses enfants à la bourgeoisie de Sion, pour 800 livres de 27 gros⁴⁸⁵. Il en fut de même de la maison sise au Grand Pont, au numéro 12 (S 102), que Nicolas (II) avait achetée 500 livres à Pierre Major, chanoine, doyen de Valère et curé de Nendaz, le 27 août 1609⁴⁸⁶. Il s'agissait d'une tour (*unam turrim seu domum*), mitoyenne également de sa maison morale du numéro 2 de la rue des Châteaux (S 45). A la mort de Nicolas (II), cette maison-tour avait été estimée à 300 écus dans l'arrangement du 9 juillet 1622, qui réglait la succession de ce dernier entre sa veuve remariée et leurs enfants. La demeure avait d'abord été laissée à Christine Waldin qui l'occupa avec son mari Jean de Nynauld, intendant des mines en Bas-Valais⁴⁸⁷. Elle fut finalement vendue à l'état de ruines, le 27 décembre 1648, pour la belle somme de 800 écus à 50 gros, à la bourgeoisie de Sion⁴⁸⁸. C'est sur l'emplacement de cette maison que fut construit le nouvel hôtel

⁴⁷⁹ Avant la mort de ses parents, il avait un appartement rue des Châteaux. C'est là qu'il habitait lors de son élection à la présidence du Conseil des Etats en 1894 (DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 277).

⁴⁸⁰ La veuve de son fils, l'ambassadeur Henri de Torrenté (1893-1962), y habita jusqu'à sa mort en 1980. L'appartement fut vendu dans les années 2000 par la fille de ce dernier.

⁴⁸¹ Sa veuve, Emilie Ducrey, y habita jusqu'en 1911, date du mariage de son fils, Charles Marie Ferdinand (1882-1961), qui y vécut jusqu'à sa mort. L'appartement fut vendu au décès de la veuve de ce dernier, Adèle de Kalbermatten, en 1968 (renseignements communiqués par M. Bernard de Torrenté).

⁴⁸² Précisons aussi que la famille Waldin était, au début du XVII^e siècle, celle qui possédait le plus grand nombre de parcelles dans les prés de Champsec (voir le cadastre de 1633-1634, AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 11, p. 1-81).

⁴⁸³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, collectanea III, Pg 32.

⁴⁸⁴ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 1/15/7, fol. 58.

⁴⁸⁵ AEV, ABS, tir. 22, fol. 65.

⁴⁸⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 469.

⁴⁸⁷ AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 143.

⁴⁸⁸ AEV, ABS, tir. 242, n° 22, fol. 22.

de ville. Il est intéressant de relever l'élévation du prix du terrain entre 1609, 1622 et 1648⁴⁸⁹.

Une autre maison ayant appartenu aux Waldin tomba dans le patrimoine des Torrenté par le mariage d'Antoine (VII) avec Christine, fille du capitaine Antoine Waldin: il s'agit de l'édifice situé en partie au numéro 2 de la rue de Lausanne, dans le quartier de Pratifori (P 1). Christine en avait hérité en indivision avec l'une de ses deux sœurs, Marie Marthe. Le 17 mai 1693, son fils Antoine (VIII) de Torrenté racheta la part de cette maison revenue aux héritiers de la dite Marthe⁴⁹⁰. L'édifice passa ainsi dans l'héritage d'Antoine (IX), comme le montre son inventaire après décès établi en 1746, puis revint à l'une des quatre filles de ce dernier, Anne Christine.

C'est Antoine Théodule (1715-1794) qui fit construire, dans le quartier de Glaviney, la maison située aux numéros 5 et 7 de la rue de la Porte Neuve (G 60), sur l'emplacement d'un ensemble de quatre édifices, le premier localisé à la ruelle des Princes (G 49), le second au numéro 5 de la rue de la Porte Neuve (G 59) et les deux autres aux numéros 5 et 7 de la même rue (G 60 A et B). «C'est en 1772 ou peu après que ces quatre maisons font place à la grande demeure qui subsiste actuellement.»⁴⁹¹ Antoine Théodule y vécut jusqu'à sa mort en 1794 et sa veuve y resta jusqu'en 1797. Son fils, Jean Joseph Philippe qui, après l'incendie de 1788, était parti s'installer dans une maison de Sitta (S 44) appartenant aux Riedmatten, famille de sa femme, revint y vivre en 1797.

Peu de Torrenté habitèrent le quartier de Malacuria, et ceux que nous y avons rencontrés appartenaient à la branche cadette, exception faite de Frédéric Philippe, de la branche aînée, qui occupa la maison sise au numéro 19 de la rue de la Cathédrale entre 1735 et 1748 (M 21). Quant à sa demi-sœur, Anne Elisabeth, fille de Pierre Adrien et de Marthe Nanschen, qui épousa Pierre Sigismond Franc en 1723, elle résida dans une maison de la famille de sa mère, rue Saint-Théodule, aux numéros 8 et 10 (P 45 et 46).

Avant d'en terminer avec la longue liste des maisons moratives des Torrenté, y compris celles que certains n'habitèrent que temporairement, il convient de s'arrêter un instant sur la maison de la rue du Vieux-Collège (S 37).

Le 10 février 1724, Paul Maurice de Torrenté (1690-1749), fils de Jean Nicolas Gabriel⁴⁹², de la branche cadette, qui avait été nommé recteur des écoles de Sion depuis le mois de septembre 1719, échangea la maison Ambüel-Groely du Grand Pont au numéro 17*, dont il avait hérité, contre la maison de Platea, rue du Vieux-Collège⁴⁹³. C'est Alphonse Ambüel qui fit la transaction en tant que procureur des hoirs de François Joseph Groely⁴⁹⁴. Quelques jours plus tard, le 3 mars 1724, Paul Maurice devenait chanoine de Sion. Puis, en 1734, il fut nommé chancelier de l'évêque et curé de la capitale⁴⁹⁵.

⁴⁸⁹ En tenant compte de la valeur comparative de la livre et de l'écu en gros, le prix était passé de 13 500 à 40 000 gros, soit de 6750 à 20 000 batz.

⁴⁹⁰ Nous ne pouvons pas connaître la valeur précise de cette maison, car elle était incluse dans un lot comprenant d'autres moitiés d'édifices à Glaviney, une grange et une étable, le tout vendu 1000 écus (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 103).

⁴⁹¹ DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 267.

⁴⁹² Voir notice VIII. 4.

⁴⁹³ Il s'agissait de la maison morative de Jean Etienne de Platea, qui fut grand bailli pendant dix ans, de 1689 à 1699. Il mourut le 10 mars 1707 sans enfant. Parmi ses neveux et héritiers figurait Alphonse Ambüel (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 389-391).

⁴⁹⁴ DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 217.

⁴⁹⁵ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 155.

Pendant ses quinze années de professorat, il fut l'âme du collège de la cité. Au fil du temps, il avait conçu le projet d'y faire venir les jésuites. Pour réaliser cet objectif, il sut agir auprès du Conseil bourgeois et de l'évêque, grâce à ses nombreuses relations familiales. Comme il fallait trouver une demeure capable d'accueillir quatre Pères et deux Frères coadjuteurs, pour que l'établissement des jésuites dans la cité sédunoise fût possible, il

s'était empressé d'offrir sa demeure familiale au Sénat de la ville, pour les Jésuites. L'acte officiel de donation ne se fera que trois ans plus tard, le 11 septembre 1737. Entourée de jardins, dominant magnifiquement la ville du rocher de Valère, sur les flancs duquel elle est construite, cette belle et spacieuse demeure sera agrandie encore dans le courant du XVIII^e siècle et deviendra désormais le centre du quartier scolaire sédunois. Depuis cette époque, elle porte, encore visible de nos jours, sur son porche de granit en plein cintre, la double armoirie de la ville et de la famille de Torrenté, avec les quatre initiales P. M. D. T.⁴⁹⁶

En dehors des maisons que nous venons de mentionner et qui servirent de domiciles aux Torrenté sous l'Ancien Régime, ils en possédaient d'autres, à travers l'ensemble de la cité, que l'on peut qualifier de maisons de rapport, parce qu'ils en tiraient une rente en les louant. Nous n'allons pas les passer toutes en revue, donnons seulement quelques exemples.

Citons la maison dite «de Torrenté» entre 1632 et 1665, sise au numéro 4 de la rue de l'Eglise, dans le quartier de Malacuria (M 15). Elle appartenait à Jean de Torrenté, simple d'esprit, fils de Jean et d'Eva Owlig: il y avait un locataire⁴⁹⁷. Autre exemple: la maison de la rue de la Lombardie au numéro 13, dans le quartier de Sitta (S 62), qui était la propriété de Catherine de Torrenté, fille de Nicolas (IV) et d'Elégie Waldin, et épouse de Barthélemy Kuntschen. Elle la louait à un artisan tisserand, Jean Engel⁴⁹⁸. Mentionnons, enfin, la maison du quartier de Glaviney, sise au numéro 5 de la rue du Rhône (G 2), où habitait en 1788 Michel Lamon, major de Nendaz et Hérémece, avec son épouse Anne Catherine Elisabeth Zuber⁴⁹⁹. L'importance du personnage est révélatrice de celle de la maison où il résidait. Elle devait donc être d'un bon rapport.

Certaines constructions étaient désignées par le terme latin *domuncula*, petite maison. On peut dire qu'elles ne valaient quelque chose que par le terrain sur lequel elles étaient bâties. C'est le cas de la «maisonete» de Glaviney (G 75) que Jean Joseph Philippe de Torrenté racheta en 1801 à Marie Elisabeth de Torrenté, épouse d'Alphonse Kuntschen, pour 600 écus bons⁵⁰⁰. Jolie somme pour cette petite maison! On assiste incontestablement au cours de l'Ancien Régime à une augmentation de la valeur des terrains à Sion par rapport à celle de la propriété bâtie, bien que le nombre d'habitants n'ait guère changé en deux siècles. En fait, il s'agit d'un mouvement qui ne se limitait pas à la ville de Sion. Tous les terrains, notamment les vignes, prirent de la valeur. En 1738, par exemple, un demi-hectare de vigne à Gravelone valait 950 écus, soit autant qu'une maison morative à Sion.

⁴⁹⁶ ZIMMERMANN, *Essai sur l'histoire du collège de Sion*, p. 45.

⁴⁹⁷ DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 314.

⁴⁹⁸ DUBUIS, LUGON, «Inventaire topographique des maisons», p. 229.

⁴⁹⁹ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 381.

⁵⁰⁰ Acte du 12 octobre 1801 (AEV, ABS, tir. 242, n° 34, fasc. 64, p. 43-44). Cette maison de la rue de la Porte Neuve, numéro 4*, avait été achetée par Antoine Théodule à Martin Crettaz dans les années 1760. Elle est mentionnée dans le testament du couple, le 15 août 1780 (AEV, fonds Charles Allet, P 158).

Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles, les Torrenté furent de grands propriétaires terriens et de grands bâtisseurs⁵⁰¹ dans la capitale, activité qu'ils continuèrent aux XIX^e et XX^e siècles, nous le verrons. Ils surent habilement compenser les partages successoraux par les apports des conjoints, de telle sorte que chaque membre gardât une situation financière susceptible de lui permettre de maintenir son rang. Toutes les familles sédunoises ne réussirent pas aussi bien ce délicat exercice d'équilibre!

2. Rôle et influence politiques

Des juristes au service de la bourgeoisie de Sion et de l'Etat valaisan

Forts de leur aisance matérielle, les Torrenté veillèrent avec soin à l'instruction de leurs enfants. Ils n'hésitèrent pas à les envoyer étudier très loin du Valais. Rappelons que Philippe (I) fut parmi les premiers boursiers du roi de France de 1530 à 1534. Son fils, Antoine (V) choisit, en 1592, pour son propre fils Nicolas (II), la faculté des Arts de l'université de Bâle⁵⁰². Après ce dernier, on remarque qu'il n'y eut qu'un seul Valaisan qui fit ses études dans cette université entre 1666 et 1725 et ce fut un Torrenté, Jean Adrien (1681-1732), de 1702 à 1703⁵⁰³. Alphonse Xavier (1754-1834) étudia le droit à Fribourg-en-Brisgau de 1774 à 1778⁵⁰⁴. Deux autres universités du Saint Empire furent fréquentées par les Torrenté, Vienne et Augsburg. La cité bavaroise accueillit Jean, le fils d'Antoine (VII), de la branche aînée, en 1674⁵⁰⁵, et Philippe (III), de la branche cadette, de 1685 à 1686⁵⁰⁶. Trois membres de cette dernière branche étudièrent à Vienne, Jean Barthélemy, de 1656 à 1660⁵⁰⁷, Jean Philippe en 1715 et Paul Maurice, le futur chanoine de Sion, de 1711 à 1719⁵⁰⁸. Il est intéressant de relever qu'au XVIII^e siècle, il y eut trente-quatre Valaisans (au sein des étudiants qui ont pu être

⁵⁰¹ Nous n'hésitons pas à employer ce terme, même si nous ne pouvons pas connaître les modifications, voire les reconstructions, dont les édifices en leur possession furent l'objet, faute de mentions de contrats avec des entrepreneurs, maçons et charpentiers. En 1812, Hildebrand Schiner, dans sa *Description du département du Simplon*, décrit une maison appartenant aux Torrenté: «Il y a encore hors des murs, à la droite, après être sorti par la porte de Louèche, une jolie et grande maison de campagne appartenante de Messieurs les héritiers de feu le Bourguemaître J. J. de Torrenté. Cette maison est bâtie toute en maçonnerie, elle est assez bien distribuée, ayant un beau jardin et verger attigus, et tous deux assez grands, avec une belle treille qui l'environne. Cette maison est d'autant plus agréable qu'elle est proche de la ville, de manière qu'on peut être à la campagne et à la ville quand on veut. Cette belle possession est renfermée tout autour par des murs assez élevés; il y a un courant d'eau qui la traverse et sert à arroser.» Voir SCHINER, *Description du département du Simplon*, p. 389. Il s'agirait de la maison dite de Tivoli. Elle aurait appartenu à Jean Joseph Antoine, fils de Jean Philippe. Il est difficile de déterminer ses autres propriétaires successifs, dans l'état actuel de nos connaissances. Elle disparut au XX^e siècle (DE WOLFF, «Un tableau de Sion», p. 124).

⁵⁰² AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 22.

⁵⁰³ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 151.

⁵⁰⁴ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Freiburg im Breisgau», p. 122.

⁵⁰⁵ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 87.

⁵⁰⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ÄTL 5, n° 80.

⁵⁰⁷ Jean Barthélemy partit à Vienne en même temps que deux autres Sédunois, Paul Nicolas Groely et Jean Jodoc Kuntschen, dont la fille Anne Catherine épousa le fils de Jean Barthélemy, Philippe (III). Voir MAISSEN, GATTLEN, «Verzeichnis der an der Universität Wien immatrikulierten Walliser», p. 141.

⁵⁰⁸ MAISSEN, GATTLEN, «Verzeichnis der an der Universität Wien immatrikulierten Walliser», p. 147.

identifiés) qui fréquentèrent l'université de Vienne, dont sept Sédunois et, parmi eux, deux Torrenté.

Nombreux furent les membres de la famille de Torrenté qui commencèrent leur carrière par le notariat, activité qui avait assuré les débuts de leur ascension sociale au XV^e siècle. Il est nécessaire de rappeler, une fois encore⁵⁰⁹, à quel point le notaire fut un personnage important en Valais au Moyen Âge, sous l'Ancien Régime, et même au-delà. Dans une société de type rural au sein de laquelle les gens instruits étaient très rares, le pouvoir de dominer l'écrit et, par là, la circulation des informations, assurait au notaire un statut social privilégié. Un autre élément renforça encore le prestige de la fonction à partir du XVI^e siècle: l'absence de noblesse dans cette «république aristocratique et paysanne», selon l'expression chère à Maurice Zermatten. Dès la fin du Moyen Âge, la noblesse féodale valaisanne tendit, en effet, à disparaître et l'avenir s'ouvrit à ceux qui allaient réussir à entrer dans le patriciat. Or, le notariat se révéla un excellent passeport pour y parvenir.

Les premiers notaires connus de la famille de Torrenté furent Pierre (II), ses deux fils, Jean et Pierre (III), ainsi que son petit-fils Pierre (IV). Après une interruption au temps de Philippe (I) et de ses fils, la tradition notariale reprit avec Nicolas (III), qui obtint son diplôme de notaire le 24 mars 1624⁵¹⁰. Il a laissé cinq volumes de minutes⁵¹¹. Ses deux fils, Jean Michel, mort vers 1691, et Jean Nicolas, mort en 1677, suivirent sa trace. Deux de leurs cousins de la branche aînée, Jean Adrien (1681-1732)⁵¹² et le frère de ce dernier Antoine (IX) (1692-1737)⁵¹³ exercèrent, eux aussi, la même profession. Le dernier de la branche aînée à avoir laissé des archives est Alphonse Xavier (1754-1834), dont nous possédons cinq cahiers allant du 10 juin 1782 au 4 octobre 1831⁵¹⁴.

Pour la seconde branche, il reste un cahier seulement de Jean Nicolas Gabriel de Torrenté, mort en 1701, pour les années 1695-1697⁵¹⁵ et un autre pour Jean Adrien Etienne (1726-1778), pour les années 1749-1756⁵¹⁶. Le plus beau fonds est catalogué sous le nom de Philippe de Torrenté. Il représente dix fascicules allant de 1700 à 1745. Il s'agit, en fait, des minutes de Philippe (III) (1665-1722) et de celles de son fils Jean Philippe, mort en 1762⁵¹⁷. La formation notariale ouvrait tout grandes les portes de l'une des fonctions les plus importantes de la bourgeoisie, celle de secrétaire, nous le verrons dans un instant.

Les Torrenté ont occupé de nombreuses charges sous l'Ancien Régime. Ils arrivent en seconde position derrière les Kalbermatter (ou de Kalbermatten) et avant les Kuntschen et les Riedmatten, d'après les statistiques que nous avons effectuées⁵¹⁸ en nous basant sur les listes contenues dans les *Catalogi officiorum Sedunensium*⁵¹⁹ et constituées par le notaire Jean Joseph Rey (1733-1809), grâce

⁵⁰⁹ AMMANN-DOUBLIEZ, «Esquisse d'une histoire notariale», p. 183.

⁵¹⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 7, n° 181.

⁵¹¹ Années 1632-1648 (AEV, ABS, tir. 242, n° 42).

⁵¹² Nous avons un cahier de 136 pages de minutes pour les années 1715-1726 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 8).

⁵¹³ Le volume contenu dans les archives de la bourgeoisie regroupant des minutes entre 1720 et 1743 ne peut être attribué qu'à Antoine (IX) et à un successeur (AEV, ABS, tir. 242, n° 44).

⁵¹⁴ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 9.

⁵¹⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 29.

⁵¹⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 41.

⁵¹⁷ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 32/3, 8 et 10.

⁵¹⁸ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 190.

⁵¹⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 147 v°-206.

aux notes rassemblées par Jean Philippe de Torrenté pendant les onze années où il fut secrétaire de la bourgeoisie.

Occupons-nous d'abord des fonctions exercées par les Torrenté au service de la bourgeoisie de Sion, de 1550 à la révolution valaisanne⁵²⁰.

Charges	Branche aînée	Branche cadette	Total
Bourgmestre	9	8	17
Patrimonial ⁵²¹	1	3	4
Secrétaire	7	4	11
Boursier ⁵²²	6	4	10
Saunier ⁵²³	3	4	7
Banneret ⁵²⁴	1	1	2
Total	27	24	51

Un bel équilibre s'observe dans la répartition de ces charges entre les deux branches. Tous ces personnages, de par leurs fonctions, faisaient partie de ce que l'on appelait le Sénat, le Magistrat (ou *Kleiner Rath*), composé au maximum de vingt-quatre bourgeois au XVIII^e siècle. Dans les documents, les membres de ce conseil portaient le titre de *consul* ou de *senator*, le bourgmestre n'étant que le premier d'entre eux, le *consul primarius*.

Au-dessous des consuls ou sénateurs, leur vivier de recrutement était constitué par la classe des syndics⁵²⁵, appelés aussi *proconsules*. Jean Joseph Rey nous en donne la liste. Le premier Torrenté à y figurer fut Nicolas (II) en 1605. Au total, nous en comptons vingt-huit, dont quatorze dans chaque branche. Nous n'avons pas les dates d'entrée dans le dernier corps du Conseil bourgeoisial, celui des procureurs, où se recrutait les syndics. Sénateurs, syndics et procureurs formaient le Grand Conseil, qui prenait la quasi-totalité des décisions concernant la vie de la cité.

Revenons sur les deux charges bourgeoises au sein desquelles les Torrenté s'illustrèrent particulièrement, celles de secrétaire et de bourgmestre.

Le secrétaire devait avoir une formation de juriste, car il avait à remplir les fonctions d'un notaire auprès de la bourgeoisie, dont il devenait, de ce fait, l'archiviste. Le temps d'exercice de la fonction pouvait dépasser dix ans; il était exten-

⁵²⁰ Nous recensons ici le nombre des nominations et non celui des individus, parmi lesquels certains ont pu occuper jusqu'à trois fois la même charge.

⁵²¹ Le patrimonial était le procureur fiscal de la bourgeoisie, l'administrateur de ses biens et son avocat. La durée moyenne d'exercice de sa fonction était de cinq à six ans, mais il y avait des exceptions. Ainsi Félix Alphonse de Torrenté, fils de Jean Félix, de la branche cadette, élu en 1786, fut prolongé deux fois, en 1792 et 1794.

⁵²² Le boursier (*quaestor* ou *Seckelmeister*) était le trésorier de la bourgeoisie. Il était renouvelé en général tous les quatre ans.

⁵²³ Le saunier (*Salzherr*), qui s'occupait de l'approvisionnement en sel, restait en charge en moyenne de quatre à six ans.

⁵²⁴ Le banneret ou porte-bannière (*archisignifer*), officier chargé de conduire la milice en temps de guerre et de défendre les intérêts des bourgeois en temps de paix, était nommé à vie. Antoine (V) de Torrenté, de la branche aînée, ne le fut qu'un an, de 1598 à sa mort en 1599 et Philippe (III), de la branche cadette, de 1713 à sa mort en 1722.

⁵²⁵ Normalement au nombre de huit, ils étaient choisis par le Sénat au sein de la dernière classe des administrateurs de la bourgeoisie, celle des procureurs, au nombre théorique de trente-deux.

sible selon le bon vouloir du conseil. La longue durée de cette charge, en contact permanent avec les divers problèmes de la cité, transforma son titulaire en l'un des administrateurs les plus importants du corps bourgeois. Son influence pouvait être plus grande que celle du bourgmestre, car le secrétaire avait le temps pour lui. A la tête de l'Etat, on observe le même phénomène avec le bailli et son secrétaire, le secrétaire d'Etat, surtout lorsque ce dernier restait longtemps en charge et avait une forte personnalité⁵²⁶.

Ce n'est pas un hasard si plus d'un secrétaire sur quatre fut un membre de la famille des Torrenté entre 1600 et la fin de l'Ancien Régime. Sur trente-huit nominations, onze le furent, en effet, en leur faveur. Elles concernaient huit personnes, car trois exercèrent la charge deux fois. Leur prédominance est particulièrement nette au XVIII^e siècle. De 1702 à 1802, il y eut huit nominations d'un Torrenté, sur un total de dix-huit, soit près de la moitié! Il n'est pas exagéré de dire que cette fonction fut une «chasse gardée» de cette famille⁵²⁷.

Quatre d'entre eux parvinrent à la charge de bourgmestre (*consul primarius*). Il est intéressant de relever les liens de parenté entre les divers Torrenté devenus bourgmestres. En voici la liste depuis Philippe (I) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime:

Dates	Branche aînée	Branche cadette
1549	Philippe (I)	
1569	Antoine (V), fils de précédent	
1589	<i>Idem</i> (deuxième tour)	
1638		Nicolas (IV), petit-fils de Philippe (I)
1646		<i>Idem</i> (deuxième tour)
1664		<i>Idem</i> (troisième tour)
1700	Antoine (VIII), arrière-petit-fils d'Antoine (V)	
1712		Philippe (III), petit-fils de Nicolas (IV)
1730	Jean Adrien, fils d'Antoine (VIII)	
1736	Antoine (IX), frère du précédent	
1744		Jean Joseph, fils de Philippe (III)
1748		Jean Philippe, frère du précédent
1760		<i>Idem</i> (deuxième tour)
1766	Jean Alexis Ignace, fils de Jean Adrien	
1768	Antoine Théodule, frère du précédent	
1778	<i>Idem</i> (deuxième tour)	
1788		Jean Joseph Antoine, fils de Jean Philippe

⁵²⁶ Martin Guntern fut secrétaire d'Etat pendant dix-huit ans (1570-1588) et le collaborateur de cinq grands baillis différents; il est vrai que trois d'entre eux, Antoine Mayenzet, Jean In Albon et Mathieu Schiner, avaient une personnalité aussi forte que la sienne. Quant à Gaspard Jodoc Stockalper, il resta seize ans secrétaire d'Etat, de mai 1654 à 1670, et collabora avec quatre grands baillis, dont Jean de Roten, de 1638 à 1659, vieux, tâillon et toujours démissionnaire, qui n'était pas de taille à s'opposer à son bouillant secrétaire d'Etat (*Histoire du Valais*, t. 2, p. 387).

⁵²⁷ Le premier secrétaire fut le notaire Nicolas (III), de la branche aînée, nommé en 1638, qui mourut en poste dix ans plus tard. Puis ce fut au tour de la branche cadette, avec Jean Nicolas Gabriel, de 1694 à 1699. Son successeur, Jean Emmanuel Kuntschen, étant mort le 20 janvier 1700, il reprit du service de 1700 à 1701. Son neveu, Philippe (III) lui succéda de 1704 à 1706. Après l'intermède assuré par deux Kalbermatten, les Torrenté revinrent en force, de 1714 à

En fait, le nombre de Torrenté (dix-sept) qui furent bourgmestres entre 1550 et 1798 ne paraît pas excessif par rapport à celui d'autres familles. Les Kuntschen, par exemple, occupèrent ce poste treize fois⁵²⁸. Mais ce qui fit l'influence des Torrenté au sein de la bourgeoisie, c'est qu'il y eut, à chaque génération ou presque, au moins un représentant de chacune des deux branches au Sénat ou Petit Conseil, c'est-à-dire dans l'organe de décision du corps bourgeoisial, sans oublier qu'au XVIII^e siècle, pendant quarante-six années sur un siècle, le secrétaire de cette institution fut un Torrenté. A la dixième génération, il y eut même jusqu'à six sénateurs (*consules*), trois dans chaque branche! En voici la liste par génération:

- Génération VII (un): Nicolas (IV) (branche cadette)
- Génération VIII (trois): Antoine (VII) et Nicolas (III), cousins germains (branche aînée); Jean Nicolas Gabriel, fils de Nicolas (IV) (branche cadette)
- Génération IX (deux): Antoine (VIII), fils d'Antoine (VII) (branche aînée); Philippe (III), petit-fils de Nicolas (IV) (branche cadette)
- Génération X (six): Jean Adrien et Antoine (IX), fils d'Antoine (VIII) et Jean Joseph, neveu d'Antoine (VIII) (branche aînée); Jean Joseph et Jean Philippe, fils de Philippe (III) et Jean Nicolas Maurice, petit-fils de Jean Nicolas Gabriel (branche cadette)
- Génération XI (cinq): Jean Alexis Ignace et Antoine Théodule, fils de Jean Adrien (branche aînée); Jean Adrien Etienne et Jean Joseph Antoine, fils de Jean Philippe, et Jean Félix, neveu de ce dernier (branche cadette)
- Génération XII (quatre): Jean Joseph Philippe, fils d'Antoine Théodule, et Alphonse Xavier, fils de Jean Alexis Ignace (branche aînée); Alphonse Félix, fils de Jean Félix, et Joseph Marie, fils de Jean Joseph Antoine (branche cadette).

Rien d'étonnant à ce que l'on retrouve toujours un Torrenté lors des événements importants de la cité. C'est Antoine (VII), ancien châtelain vidomme, de la branche aînée, qui dirigea la réunion du Conseil bourgeoisial décidant de la construction de la future «maison de ville», le 15 janvier 1655⁵²⁹, en l'absence du bourgmestre Jean de Montheys. Dix ans plus tard, ce fut Nicolas (IV), de la branche cadette, qui présida en tant que bourgmestre l'inauguration de l'hôtel de ville, le 16 juillet 1665⁵³⁰. Il avait été membre du Sénat (*consul*) pendant toute la durée des travaux.

Les activités bourgeoises accaparèrent tant les Torrenté qu'ils délaissèrent un peu les autres fonctions au service du dizain. N'ayant guère la passion des armes, nous y reviendrons, rares furent ceux qui exercèrent la charge à vie de capitaine du dizain: Philippe (I), nous l'avons vu, son fils, Antoine (V), de 1582 à 1597 et Antoine Théodule, de 1765 à sa mort, le 24 août 1794. Tous les trois appartenaient à la branche aînée.

1745. Une fois encore, un Torrenté reprit le poste de son propre successeur: Jean Adrien, de la branche aînée, secrétaire de 1714 à 1726, fut remplacé par son beau frère (!) Barthélemy Waldin, mais ce dernier étant mort en 1729, Jean Adrien redevint titulaire du poste, qu'il céda, en 1730, à son frère Antoine (IX). En 1734, réapparition de la branche cadette en la personne du fils de Philippe (III), Jean Philippe, en charge jusqu'en 1745. Le fils de Jean Philippe, Jean Adrien Etienne, reprit le flambeau de 1762 à 1770 et c'est finalement un membre de la branche aînée, François Xavier Alphonse, le neveu d'Antoine (IX), qui fut secrétaire de la bourgeoisie de 1792 à 1798, puis de nouveau en 1802. Il est intéressant de souligner la présence à ce poste des trois familles les plus influentes de Sion, les Kalbermatter, les Kuntschen et les Torrenté! (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 181 v°-182).

⁵²⁸ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 290.

⁵²⁹ CURIGER, «L'hôtel de ville de Sion», p. 20.

⁵³⁰ CURIGER, «L'hôtel de ville de Sion», p. 29.

Onze furent châtelains vidomnes de Sion⁵³¹, six de la branche aînée et cinq de la branche cadette, et onze également, avec la même répartition entre les deux branches, châtelains de Granges et Bramois. Les deux listes ne sont guère différentes, dans la mesure où huit de ces titulaires ont exercé les deux fonctions.

En dehors de leurs activités ordinaires de juge, les châtelains ou ex-châtelains pouvaient recevoir des missions particulières de la part de la Diète. Ils étaient alors appelés à faire partie de tribunaux que l'on peut qualifier d'exceptionnels. C'est ainsi que Nicolas (IV), ancien châtelain de Granges et Bramois, fut choisi par la Diète à la session de Noël 1653 pour rechercher, juger et punir les chefs de la révolte des paysans contre leurs seigneurs, mouvement qui avait atteint le Valais, après les violents soulèvements de l'Entlebuch et de Berne. La répression fut très dure «envers de pauvres citoyens plus malmenés que coupables», selon le jugement de Grenat⁵³².

Rares furent les Torrenté qui exercèrent une charge en dehors du dizain de Sion, notamment celle de gouverneur, dont les titulaires étaient nommés directement par la Diète pour deux ans. Philippe (I) fut gouverneur d'Evian (en 1562 et 1563) et son fils, Antoine (V), gouverneur de Saint-Maurice (en 1594 et 1595). Dans la branche cadette, nous trouvons deux autres gouverneurs: Nicolas (IV), gouverneur de Saint-Maurice (en 1650 et 1651) et son petit-fils, Philippe (III), gouverneur de Monthey (en 1719 et 1720). Ces administrateurs élus par la Diète disposaient de toute la juridiction pénale à tous les degrés⁵³³. Ils étaient les représentants des VII dizains dans les pays conquis sur la Savoie en 1536. Quant au major de Nendaz, il était, lui aussi, l'émissaire de la Diète qui le désignait⁵³⁴; Jean Joseph, fils de Philippe (III), fut major de Nendaz de 1732 à 1734.

Aucun Torrenté ne fut colonel au-dessus ou au-dessous de la Morge, ni n'occupa l'importante charge de secrétaire d'Etat. La famille compta deux vice-baillis au XVI^e siècle, nous l'avons vu⁵³⁵. Mais il faut attendre 1791 pour retrouver un Torrenté à ce poste, sous le baillivat de Jacques Valentin Sigristen. Antoine Théodule de Torrenté prit la succession de Jacques de Preux, mort le 16 août 1791. Il resta vice-bailli jusqu'à sa mort, le 24 août 1794, et fut remplacé par un autre membre de la famille de Preux⁵³⁶. Aucun Torrenté n'accéda à la magistrature suprême du Valais, c'est-à-dire au poste de grand bailli. Nous en chercherons les raisons plus loin.

⁵³¹ A partir de 1434, la cité de Sion se vit reconnaître le droit de nommer un châtelain parmi ses municipaux (GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal*, p. 115).

⁵³² GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 304-305.

⁵³³ GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal*, p. 158.

⁵³⁴ GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal*, p. 160.

⁵³⁵ Le vice-bailli avait d'abord été nommé de droit par la ville de Sion, puis, à partir de 1645, les dizains exigèrent que le conseil de la ville présentât quatre candidats, parmi lesquels le grand bailli désignait son lieutenant (GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal*, p. 123). A partir de la Diète du 19-27 juin 1611, il fut décidé que si le grand bailli était choisi au-delà de la Raspille, le vice-bailli le serait dans les dizains du Haut-Valais (*Abschiede*, t. 9, p. 269). L'une des missions du vice-bailli était de surveiller les routes, avec l'assistance de deux commissaires, afin qu'il n'y eût aucun obstacle à la circulation des marchandises, dont la plus précieuse était le sel, et que les gens du pays et les étrangers pussent voyager en toute sécurité (28 juillet 1601, *Abschiede*, t. 8, p. 203).

⁵³⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 556.

Service étranger et pensions

Les Torrenté furent peu attirés par le métier des armes en général et par le service étranger en particulier⁵³⁷. Même si plusieurs partirent à l'étranger, très rares furent ceux qui y firent une longue carrière sous l'Ancien Régime.

Dans la branche cadette, le premier à mentionner, pour lequel nous avons des renseignements sûrs reposant sur l'indication des fonctions et titres précisés à la suite de son nom dans les actes notariés, est Nicolas (IV), fils de Philippe (II). Au moment de son mariage, le 15 août 1628, il est dit vice-capitaine au service du Piémont⁵³⁸ et, quatre ans plus tard, il est qualifié de capitaine⁵³⁹. A son retour d'Italie, il commanda le régiment du Valais⁵⁴⁰, avant de se consacrer à l'administration dans le cadre de sa ville, de son dizain et de l'Etat. L'un des rares Torrenté pour lequel nous avons des précisions sur ses débuts dans la carrière militaire est Philippe (III) (1665-1722), petit-fils de Nicolas (IV), grâce à une note d'une page, dans laquelle Jean Philippe, son fils, retrace brièvement la carrière paternelle:

1687 parti pour Paris, y arrivé en février, resté 11 mois aux gardes, ensuite entre au Régiment Courten, compagnie Marclézy, ou il a été 14 jours enseigne, et [1688] en revue fait lieutenant sous des certains traité de gage et de rang de capitaine lieutenant, est entré dans celle de (?)⁵⁴¹, le convenu n'étant pas observé, il a quitté la compagnie...⁵⁴²

Dès 1690, il était de nouveau en Valais, où il devenait procureur de la bourgeoisie. Son activité au service étranger avait été très brève!

Ensuite, il faut attendre plusieurs générations pour retrouver au service étranger un Torrenté de la branche cadette, en la personne de Joseph Ignace Aloys Gaspard Médard (1778-1814), fils de Jean Joseph Antoine et arrière-petit-fils de Philippe (III), qui est dit officier au service d'Espagne. C'est essentiellement à la onzième et à la douzième génération que l'on rencontre des militaires au service étranger dans la branche aînée et, pour certains, leur carrière y fut très courte.

Antoine Théodule (1715-1794) fut d'abord capitaine au service d'Espagne vers 1739, puis vice-colonel au service du Piémont⁵⁴³. Dès 1742, il est de retour en Valais, où il fut nommé syndic de la bourgeoisie. Son aptitude aux armes le fit désigner comme capitaine du dizain à vie en 1765⁵⁴⁴.

Son fils ne pouvait échapper à la carrière militaire. Jean Joseph Philippe (1742-1819) était, par sa mère, Anne Marie de Kalbermatten, allié à la famille qui recrutait et commandait le régiment valaisan au service de Sardaigne. C'est donc tout naturellement vers ce pays qu'il se dirigea. Cadet en avril 1760, enseigne en avril 1761, sous-lieutenant en juin 1768, lieutenant en mars 1770, capitaine-lieutenant en décembre 1774, il devint capitaine en avril 1782 et major du régiment de

⁵³⁷ La présence de grenades dans les armoires de la branche cadette accrédita à tort, nous le verrons plus loin, la légende de plusieurs Torrenté partis combattre à la tête de compagnies valaisannes au service de l'Espagne dès le XVI^e ou le début du XVII^e siècle.

⁵³⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 49/1/18.

⁵³⁹ AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 27-27 v°.

⁵⁴⁰ AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 5 v°.

⁵⁴¹ Le bord du document est abîmé, ce qui rend le nom inidentifiable.

⁵⁴² AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 5, n° 80.

⁵⁴³ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 193.

⁵⁴⁴ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 174 v°.

Courten⁵⁴⁵. Il termina sa carrière comme lieutenant-colonel du roi de Sardaigne, le 26 février 1794⁵⁴⁶.

Trois autres Torrenté, tous de la douzième génération de la branche aînée, entrèrent dans les armées étrangères. Il faut préciser que la seconde moitié du XVIII^e siècle correspond à l'apogée du service étranger, activité sur laquelle les familles de Courten, pour le service de France principalement, et de Kalbermatten, pour le service de Piémont-Sardaigne, bâtirent leur prestige et en partie leurs fortunes. C'est l'époque où bon nombre de rejetons des familles du patriciat valaisan (les de Riedmatten, de Preux, d'Allèves...) furent tentés d'acquérir gloire, décorations et richesse, voire aussi des titres nobiliaires, sur les champs de bataille européens.

Le premier, François Janvier, né en 1765, fils de Jean Joseph de Torrenté, fut sans doute influencé dans son choix de carrière par la famille de sa mère, Julienne de Riedmatten, elle-même fille d'une Kalbermatten. Il entra, comme le précédent, dans le régiment de Courten au service de Sardaigne, le 7 avril 1782, devint enseigne quatre mois plus tard (10 août 1782) et sous-lieutenant le 22 octobre de la même année⁵⁴⁷. Il avait le grade de lieutenant lorsqu'il entra dans la loge militaire franc-maçonne, *La Silencieuse*, constituée le 28 janvier 1791⁵⁴⁸. Devenu capitaine, il était toujours officiellement au service de Piémont-Sardaigne, le 28 décembre 1800, lorsqu'il donna l'ordre à son frère Joseph de vendre une part de ses biens afin d'éponger ses dettes; il en tira 164 écus⁵⁴⁹. Visiblement, le service étranger ne l'avait pas enrichi. Il fut l'un des chefs de la seconde insurrection du Haut-Valais en 1799. Il ne revint pas au pays pour des raisons politiques évidentes, après la défaite du Haut-Valais dans le bois de Finges. Il serait allé au service d'Angleterre⁵⁵⁰ et l'on perd sa trace.

Le second, Joseph Grégoire (né en 1745), l'aîné des enfants de Jean Alexis Ignace, était, lui aussi, allié par sa mère aux Kalbermatten, mais ce fut au service de France qu'il entra comme cadet dans le régiment de Courten, le 13 décembre 1770. Nommé sous-lieutenant le 30 mai 1774, il donna sa démission le 1^{er} octobre 1778⁵⁵¹. Il semble être revenu à Sion. Puis, on le retrouve officier au service d'Espagne en 1796⁵⁵², où il aurait fait carrière, puisqu'il serait mort dans les colonies espagnoles⁵⁵³.

Quant au dernier, il s'agit du fils de Frédéric Philippe et de la Franc-Comtoise Anne Thérèse Thomas. Est-ce pour tenter de redonner du lustre à ce rameau de la branche aînée, qui s'était allié à une étrangère, que les parents envoyèrent leur fils, Philippe Antoine, au service de France, où il entra comme enseigne dans le régiment de Courten, le 21 septembre 1754? Toujours est-il que le verdict tomba peu après: «Très indolent, a peu de goût pour le service». On ne sait ce qu'il advint de ses activités militaires ou civiles après ce jugement sans appel!

⁵⁴⁵ AEV, SE 7/1/1.

⁵⁴⁶ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 182.

⁵⁴⁷ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 195.

⁵⁴⁸ Il y était en compagnie du Valaisan Benjamin Copt, lieutenant au même régiment de Courten du service de Sardaigne (JUNOD, «Notes sur les loges militaires», p. 547).

⁵⁴⁹ AEV, fonds Charles Allet, P 279.

⁵⁵⁰ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 195. Nous reviendrons plus loin sur ce personnage, dans le cadre de la révolution valaisanne de 1798.

⁵⁵¹ AEV, fonds de Courten, carton 9, liasse 4.

⁵⁵² SARRE, «Casimir de Montvallon», p. 247.

⁵⁵³ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 44.

En fait, trois membres de la famille de Torrenté seulement firent une carrière de longue durée au service étranger, François Janvier, Jean Joseph Philippe, le fils d'Antoine Théodule, ainsi que le fils de Jean Alexis Ignace, Joseph Grégoire, qui fut décoré de l'ordre de saint Louis. Deux d'entre eux ne revinrent jamais en Valais, ce qui prouve bien que la tradition du service étranger ne faisait pas vraiment corps avec cette famille sous l'Ancien Régime. Ce service attirait des personnalités sortant de la norme. Il n'était pas vraiment ressenti par les Torrenté comme un moyen normal de faire carrière.

Ajoutons que plusieurs Torrenté servirent dans la milice valaisanne: en dehors de Nicolas (IV), il y eut, notamment, Jean (1653-1703), fils d'Antoine (VII), dans la branche aînée, ainsi que Jean Joseph (1692-1752) et Jacques François⁵⁵⁴, né en 1687, petit-fils de Nicolas (IV), dans la branche cadette. D'autre part, ils furent actifs dans la société de tir de la Cible, dont plusieurs furent membres, notamment Philippe (III)⁵⁵⁵. S'ils n'étaient pas prêts à s'expatrier pour aller au service étranger, n'en ressentant pas, en particulier, la nécessité économique, les Torrenté ne se désintéressèrent pas de la défense de leur patrie.

Mais si la famille de Torrenté n'a pas fourni beaucoup d'officiers au service étranger sous l'Ancien Régime, elle en tira quelques petits profits, même s'il n'y eut pas parmi elle de grands entrepreneurs militaires, comme chez les Courten, par exemple. Peut-être avait-elle plus ou moins conscience que le service étranger, si valorisé, si encensé et si glorifié qu'il fût, n'était, après tout, qu'un mercenariat «sublimé» et qu'il valait mieux s'occuper de la gestion de son patrimoine en Valais plutôt que d'essayer de s'enrichir en courant l'Europe et ses champs de bataille.

Antoine Théodule est le seul, à notre connaissance, à avoir participé à des investissements financiers concernant le service étranger. Il fut, en effet, propriétaire, avec le capitaine François Xavier de Kalbermatten, d'une compagnie dans le régiment suisse du baron de Reding au service d'Espagne. Le 9 juillet 1770, nos deux hommes en vendirent la moitié à un Martignerain, Jean François Massard, second lieutenant du régiment Bettschart, également au service d'Espagne, pour la somme élevée de 3000 écus. Deux jours plus tard, l'autre moitié fut vendue, au même prix, au capitaine Gillet, un Anniviard domicilié à Veyras⁵⁵⁶.

D'autre part, la famille de Torrenté, même si elle participa peu au service de France, sut profiter des pensions versées par le roi au Valais. Ces sommes ne dépassant pas globalement 2000 livres tournois pour le dizain de Sion étaient peu élevées, mais elles eurent le mérite d'être versées à peu près régulièrement pen-

⁵⁵⁴ C'est grâce aux listes des pensions de France que nous avons pu préciser l'activité de Jacques François, dont nous ne connaissons que la date de naissance et non celle de la mort. Il reçut, dès 1708, six livres tournois de pension, parce qu'il était capitaine de ce que l'on appelait les quatre *pagus* (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 468). Il était, en effet, capitaine de la milice des quatre villages de Bramois, Nax, Mase et Vernamiège. Sept personnes recevaient la pension de France en tant qu'*officarii pagorum*, c'est-à-dire chefs de milice des villages de Savièse, Ayent, Grimi-suat, Hérens, Vex et Hérémence, le septième étant celui des quatre villages, dont nous venons de parler.

⁵⁵⁵ Plusieurs objets semblent avoir été donnés à la Cible par Philippe (III). Un plat d'étain, de 41 cm de diamètre, portant les armoiries accolées de la branche cadette des Torrenté et des Kuntschen, ainsi que les poinçons de la Cible de Sion, aurait appartenu au dit Philippe (collection privée). A noter aussi la très belle coupe au pied très travaillé, en argent partiellement doré, portant en son centre la date du 27 septembre 1699 et le nom de Philippe de Torrenté, que le Musée cantonal d'histoire vient d'acquérir (MV 11226).

⁵⁵⁶ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 216-217.

dant tout l'Ancien Régime et de représenter un apport d'argent liquide dans un pays où la circulation de la monnaie était faible.

Il est souvent question de cet argent venu de France, mais jusqu'à présent aucune comptabilité à l'échelle d'une famille n'a été présentée. Nous allons donc étudier le cas des Torrenté, ce qui va nous amener à préciser certaines définitions concernant les pensions, avec l'aide des connaissances que M^{me} Louiselle Gally-de Riedmatten, en train de rédiger actuellement sa thèse sur le service étranger valaisan, a bien voulu nous communiquer.

Les premiers membres de la famille de Torrenté que nous avons retrouvés parmi les bénéficiaires de la pension de France sont le capitaine Philippe (I), qui reçut, en 1583, la somme de 70 livres tournois, et son fils, Antoine (V), qui eut droit à 10 livres. La liste suivante où l'on rencontre des Torrenté n'est pas datée, mais la présence comme bénéficiaire du grand bailli Jossen permet de la situer entre 1601 et 1603⁵⁵⁷. Il est à relever que c'est la première fois qu'apparaît la pension dite «à volonté» dans les archives valaisannes. Y étaient présents, au titre de la «pension par rôle»: Antoine (VI)⁵⁵⁸ de Torrenté, qui se vit octroyer 50 livres⁵⁵⁹, Nicolas (II), 20 livres, et l'oncle de ce dernier, Philippe (II), 10 livres.

A partir de 1624, les deux fils de Nicolas (II), de la branche aînée, Nicolas (III) et son frère Pierre, reçurent chacun 10 livres de la pension dite «par état» et les deux fils de Philippe (II), Jean et Nicolas (IV), de la branche cadette, 20 livres de la pension «par rôle»⁵⁶⁰. Dix ans plus tard, en 1634, le petit-fils d'Antoine (V), Antoine (VII), se joignit aux précédents; il toucha 10 livres. Cette année-là, Nicolas (III) émargea sur les deux listes pour 30 et 20 livres⁵⁶¹. C'est en 1639 qu'un Torrenté apparut pour la première fois sur la troisième liste, celle de la pension «à volonté», en la personne du bourgmestre Nicolas (IV)⁵⁶². Ce dernier allait jouer, vers 1660, un rôle important dans la répartition des pensions contrôlées alors par son cousin, Etienne de Kalbermatten, un partisan de l'alliance avec la France, qui exerça la charge de grand bailli de 1662 à 1664⁵⁶³.

Il est temps de préciser à quoi correspondaient les trois types de pensions dont nous avons déjà abondamment parlé et dont on retrouve la mention jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Ces termes ne sont pas faciles à définir, car ils n'ont pas eu le même sens pour l'administration française et pour les autorités valaisannes. Cela peut paraître étonnant, mais nous allons tenter d'en donner l'explication.

Philippe Gern, qui a étudié les relations franco-suisse au temps de Louis XVI, précise la chronologie de ces termes. Les pensions, dites secrètes à l'origine,

⁵⁵⁷ En plus du grand bailli, qui reçut 50 livres, on trouve parmi les bénéficiaires de cette «pension à volonté» le chapitre de Sion qui touchait 120 livres (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 181-186).

⁵⁵⁸ Il ne peut être question que d'Antoine (VI), car son père, Antoine (V), mourut le 24 septembre 1599 et, à cette date, Jossen n'était pas encore grand bailli. Mais l'importance de la somme qu'il reçut sur la pension par rôle ne peut s'expliquer que grâce aux mérites de son père, car lui-même n'était alors qu'un simple membre de la bourgeoisie de Sion, comme son oncle Philippe (II).

⁵⁵⁹ Un écu bon valaisan valait alors autour de 2,4 à 2,5 livres tournois (2,4 livres, le 21 décembre 1570 (*Abschiede*, t. 5, p. 183) et 2,5 livres, le 10 décembre 1603 (*Abschiede*, t. 8, p. 367)).

⁵⁶⁰ AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 189-192.

⁵⁶¹ AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 195 et 199.

⁵⁶² Nicolas (IV), bourgmestre en 1639, eut droit à 60 livres de la pension par état et 20 de la pension à volonté, soit 80 livres; son cousin, Nicolas (III) à 50 livres (pension par état) et 30 livres (pension par rôle), soit 80 livres également, ce qui montre l'importance de la fonction de secrétaire bourgeoisial (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 213).

⁵⁶³ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 327. En 1667, Nicolas (IV) émargea sur les trois listes pour un total de 85 livres (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 243, 245, 247).

pour lesquelles les bénéficiaires étaient regroupés sur un rôle, prirent peu à peu le nom de «pensions par rôle»; elles remontent à la fin du XV^e siècle.

Comme leur nom le laisse entendre, elles étaient à l'origine destinées à quelques individus que le roi voulait récompenser ou encourager. Elles se payaient sur une seule quittance, mise au bas d'un rôle de distribution dressé par le canton. Puis le rôle devint moins nécessaire et les cantons cessèrent d'indiquer la destination de ces sommes... on observe que les pensions par rôle sont devenues la propriété des cantons, qui en font un usage contraire à leur institution. Dans certains cantons, elles sont distribuées aux magistrats à titre de récompense et d'appointements pour les soins et le temps qu'ils consacrent aux affaires publiques⁵⁶⁴.

Ce fut le cas notamment en Valais. Le but initial des pensions par rôle n'étant pas atteint, la monarchie se vit obligée d'en créer de nouvelles. Comme l'habitude des institutions d'Ancien Régime en France était de ne rien supprimer, elles s'ajoutèrent aux anciennes, comme le dit Gern:

Les cantons ayant trouvé moyen de détourner à leur avantage l'objet de la pension par rôle, la cour de France pensa que pour s'attacher des créatures sur le zèle desquelles elle pût compter dans toutes les circonstances, il convenait de prévoir un fonds annuel que l'ambassadeur distribuerait, sous forme de gratification, à qui il jugerait bon. Elles récompenseraient les personnes les plus affectionnées à la France et les plus dévouées à ses intérêts⁵⁶⁵.

Ces pensions reçurent le nom de «pensions particulières par état», ce dernier terme se référant, là encore, au support comptable, c'est-à-dire à l'état de la distribution établi pour les paiements. Elles firent leur apparition dès 1537 sous François I^{er}. Mais elles subirent la même évolution que les pensions par rôle. On constate, en effet, que les cantons se rendirent maîtres également des pensions particulières par état, puisqu'en 1549 le roi Henri II éprouva la nécessité de créer de nouvelles pensions, les «pensions dites à volonté», pour récompenser les personnes les plus fidèles à sa monarchie. Il semble qu'au XVII^e siècle l'ambassadeur de France envoyait, de temps à autre, son secrétaire pour connaître les personnes bénéficiant des libéralités de son maître. Mais peu à peu, ces distributions réservées à quelques personnes provoquant la jalousie et la rancœur des «oubliés»⁵⁶⁶, le contrôle se relâcha et on fit confiance aux autorités locales pour la répartition de ces diverses pensions, au mieux des intérêts bien compris des deux parties.

En fait, comme le montre une curieuse lettre non datée et non signée, retrouvée par M^{me} Louiselle Gally-de Riedmatten dans le fonds de Courten⁵⁶⁷, les Valaisans n'interprétaient pas les termes de ces trois pensions dans leur sens originel, qui leur était inconnu et totalement étranger. Peu leur importait, en effet, la connotation comptable initiale des sommes versées. Ils essayèrent, au moins aux yeux de l'ambassadeur de France, de leur donner une autre logique. Voici comment les Valaisans concevaient la répartition des pensions vers 1685, au temps de l'ambassade de Tambonneau auprès du Corps Helvétique:

⁵⁶⁴ GERN, *Aspects des relations franco-suisse*s, p. 164.

⁵⁶⁵ GERN, *Aspects des relations franco-suisse*s, p. 165.

⁵⁶⁶ GERN, *Aspects des relations franco-suisse*s, p. 168.

⁵⁶⁷ AEV, fonds de Courten, B7, 1/17. Comme Tambonneau fut ambassadeur auprès du Corps Helvétique entre décembre 1684 et janvier 1689, cela permet de dater approximativement ce très intéressant document.

La pansion par estat doit estre distribué aus officiers generos comme banderets, capitaines de disains, capitaines des trois cens...y compris leurs officiers de guerre subalterne. La pansion par Rolle et a volonté doit estre conféré au juges des disains et donné à ceus qui sont porté de bonne volonté a conserver la pais l'union et bonne intelligence et maintenir les libertés des sept loables disains et à ceus qui sont bien intentioné pour le service du Roy et la conservation de l'aliance que nous avons l'honneur de avoir avecque la courone de France.

En réalité, on constate que, dès 1624, les pensions du dizain de Sion étaient réparties par le bourgmestre, assisté des sénateurs, c'est-à-dire par le Petit Conseil de la bourgeoisie de Sion. Le montant de la pension par état, qui s'élevait à 1360 livres, fut cette année-là distribué par le bourgmestre Balthazar Ambüel à cinquante-quatre personnes, dont deux membres de la famille de Torrenté, celui de la pension par rôle (555 livres), à trente-trois institutions⁵⁶⁸ ou personnes, parmi lesquelles deux autres membres des Torrenté, et enfin celui de la pension à volonté de 415 livres, à vingt personnes⁵⁶⁹; aucun Torrenté n'y figurait alors.

Nous possédons, à propos du dizain de Sion, cinquante listes de distribution comprenant les trois pensions pour les années allant de 1677 à 1735, c'est-à-dire couvrant une période de cinquante-huit ans⁵⁷⁰. Nous avons pu dresser un tableau des Torrenté qui touchèrent plus de 100 livres pendant cette période:

Noms	Branche	Dates (début et fin des versements)	Total
Philippe (III)	cadette	1686-1718	1760 livres
Antoine (VIII)	aînée	1677-1702	1672 livres
Jean Adrien, fils du précédent	aînée	1697-1731	1358 livres
Jean Nicolas Gabriel	cadette	1677-1700	558 livres
Jean, fils d'Antoine (VII)	aînée	1681-1702	331 livres
Jean Joseph, fils du précédent	aînée	1710-1731	316 livres
Antoine (IX), fils d'Antoine (VIII)	aînée	1707-1731	251 livres
Jean Joseph, fils de Philippe (III)	cadette	1717-1731	200 livres
Pierre Adrien	aînée	1702-1717	160 livres
Nicolas Gabriel, fils de Jean Nicolas Gabriel	cadette	1710-1731	143 livres
Jean Philippe	cadette	1720-1731	136 livres

A ces onze personnes (six de la branche aînée et cinq de la branche cadette), il faut ajouter les deux fils de Nicolas (III), Jean Nicolas et Jean Michel, ainsi que ceux de Jean Nicolas Gabriel, Jean Antoine et Jacques François. Ce dernier toucha au total 84 livres, soit six livres par année de 1708 à 1722, pour ses fonctions d'officier de milice des quatre villages.

En fait, tous les Torrenté – ou presque – ayant vécu entre 1677 et 1735 émarquèrent aux listes des pensions françaises, sans compter qu'il en fut de même pour leurs ancêtres à partir de 1583, nous l'avons vu, et pour leurs descendants jusqu'à

⁵⁶⁸ Notamment la confrérie des arquebusiers.

⁵⁶⁹ AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 187-190.

⁵⁷⁰ AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 263-565.

la fin de la monarchie française en 1791⁵⁷¹. L'influence qu'ils exerçaient au sein de la bourgeoisie leur permettait de ne pas être «oubliés» lors de la répartition des pensions par le bourgmestre. Ces pensions étaient, en réalité, devenues des gratifications que les bourgeois de Sion s'octroyaient en fonction de leur rang au sein du corps bourgeoisial.

Permettons-nous quelques remarques à propos de ces pensions qui n'ont guère été étudiées jusqu'à ce jour. Elles ne représentaient un apport financier intéressant que pour l'évêque, qui avait droit par an à 1200 livres tournois⁵⁷², et dans une moindre mesure pour les bannerets ou capitaines du dizain qui, en additionnant les trois pensions, arrivaient à toucher 120 livres par an, soit environ 40 à 45 écus. Il fallait avoir été pensionné pendant vingt ans pour approcher des 1500 livres, c'est-à-dire des 500 écus environ.

La pension, livrée en bonnes pièces de monnaie, si faible fût-elle, avait l'intérêt d'être immédiatement utilisable dans le circuit économique, pour acheter des sacs de sel par exemple. Mais certains touchaient des sommes extrêmement faibles, deux ou trois livres seulement. Il n'y avait pas là de quoi bouleverser leur budget! Alors, quel pouvait bien être le réel intérêt de ces pensions pour nos patriens séduois?

Le roi de France ayant laissé la répartition des pensions aux Valaisans depuis le début du XVII^e siècle, avec le minimum de contrôle de son ambassadeur, les autorités du pays (notamment la bourgeoisie de la capitale pour le dizain de Sion) s'étaient appliquées à les distribuer à toutes les familles influentes. Comme elles n'étaient pas héréditaires, les fils d'un pensionné faisaient en sorte qu'elles leur fussent attribuées. C'est ainsi que toucher la pension de France et participer au banquet qui accompagnait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, son arrivée célébrée en grandes pompes, devint un signe de reconnaissance sociale. Cela était de la plus grande importance dans une société où le paraître, la préséance, qui engendrait souvent des querelles interminables, et la soif de décorations et d'honneurs étaient essentiels et conditionnaient les rapports humains. Etrange dérive d'une mesure prise à l'origine par la monarchie française pour se faire une clientèle susceptible de soutenir ses intérêts dans le pays!

⁵⁷¹ Les rôles de la pension manquent pour les années 1735 à 1768. Ils reprennent en 1769. Nous n'avons pas fait de calcul après 1769. Donnons seulement un exemple. Prenons l'année 1788, où dix membres de la famille de Torrenté émargèrent: Antoine Théodule, de la branche aînée, capitaine du dizain, pour 120 livres (50 de la pension par état, 50 de la pension par rôle et 20 de la pension à volonté), Jean Joseph Antoine, de la branche cadette, châtelain, pour la même somme, Jean Nicolas Maurice, de la branche cadette, châtelain de Granges et Bramois, pour 35 livres (pension par état), le capitaine et châtelain Jean Joseph Philippe, fils d'Antoine Théodule, et le patrimonial Alphonse Félix, de la branche cadette, pour 35 livres également. Ces cinq bourgeois étaient membres du Sénat ou Petit Conseil; les autres appartenaient à la classe des syndics et des procureurs. Alphonse Xavier, de la branche aînée, perçut 15 livres en tant que syndic. Les quatre procureurs, qui n'émergeaient que pour 10 livres, étaient Joseph Christian Ignace Vincent, de la branche aînée, fils de Jean Joseph, Alphonse Philippe (V), de la branche cadette, fils de Jean Adrien, et les deux fils de Jean Alexis Ignace, de la branche aînée, Antoine Gabriel et Joseph Grégoire (AEV, ABS, tir. 219, n° 46, p. 85-87).

⁵⁷² Il est très difficile de comparer le pouvoir d'achat des monnaies. Disons qu'au XVIII^e siècle, le minimum nécessaire à un membre du prestigieux parlement de Paris, pour vivre selon son rang, était de 2000 à 3000 livres tournois de revenus annuels. La somme allouée «à bien plaire» au prince-évêque de Sion représentait donc une certaine valeur, puisqu'elle était, en principe, versée chaque année.

En conclusion, après avoir passé en revue les diverses charges occupées par les Torrenté, essentiellement au sein de la bourgeoisie de la capitale, que dire de leur action politique au niveau du pays?

Absorbés par la gestion de la bourgeoisie et du dizain de Sion, ils furent cependant attentifs aux événements qui agitèrent le Valais aux XVII^e et XVIII^e siècles, comme le montre le rôle joué par Nicolas (IV) dans la répression de la révolte des paysans en 1653, nous l'avons vu. Mais ils ne se distinguèrent pas au sein du patriciat valaisan par leurs activités ou leurs prises de position politiques.

L'une des grandes affaires intérieures qui secoua le Valais à la fin du XVII^e siècle fut la chute du grand bailli Gaspard Jodoc Stockalper en 1678 et 1679. Or, on constate que les Torrenté restèrent en dehors de cette révolte des patriciens contre l'un des leurs, devenu trop riche et trop puissant.

En fait, ils n'eurent que peu de rapports financiers avec celui qui demeure, après Schiner, le plus célèbre des Valaisans. Les livres de comptes de Gaspard Jodoc en sont la preuve. Dans trois de ses dix livres, leur nom n'apparaît même pas. Lorsqu'il est cité, c'est à l'occasion de factures pour l'achat de sacs de sel⁵⁷³, d'un règlement de succession ou d'une vente de terre. Le 27 décembre 1675, Jean Nicolas de Torrenté (mort en 1677) vendit au grand bailli une fauchée (*man matt*) de pré à Champsec pour 75 écus, que ce dernier paya en partie en sacs de sel⁵⁷⁴. On touche là l'un des nombreux moyens utilisés par Stockalper pour accroître sa richesse foncière, si l'on considère qu'il avait le monopole du sel à cette époque et donc, dans une large mesure, celui du prix de ce précieux produit. L'affaire de succession concernait les dettes des héritiers de Mageran, pupilles de Gaspard Jodoc, envers l'hoirie de Nicolas (III) de Torrenté, secrétaire de la bourgeoisie⁵⁷⁵.

Il n'est pas dans notre propos de nous étendre sur les causes de la chute de Stockalper, puisque les Torrenté n'y participèrent pas, à notre connaissance. Quelques remarques peuvent cependant être utiles. Nous rejoignons le chanoine Grenat, lorsqu'il écrit que le grand bailli fut victime du «parti protestant»⁵⁷⁶, mais ce terme doit être pris dans un sens essentiellement politique et non religieux; ce n'est pas seulement parce que Gaspard Jodoc avait implanté les jésuites à Brigue qu'il fut persécuté, mais bien parce qu'il avait déplacé le centre de gravité du pouvoir politique du Valais central, ancien berceau du protestantisme, dans le Haut-Valais. Les dizains vainqueurs du pouvoir temporel du prince-évêque en 1634, Sion, Sierre et Loèche, se refusaient à admettre, outre l'insolente richesse de

⁵⁷³ Nous n'allons pas passer en revue les achats de sel de la famille de Torrenté. Disons seulement que les sommes dues pour le sel pouvaient aller de quelques couronnes (le 21 mai 1665, le bourgmestre Nicolas (IV) devait 9 couronnes et demi) à 50 couronnes (Jean Michel de Torrenté, 50 couronnes en 1671, et la veuve du secrétaire Nicolas (III), 40 couronnes en 1657). Voir STOCKALPER, *Händels- und Rechnungsbücher*, t. 10, p. 208, 218 et t. 9, p. 17.

⁵⁷⁴ STOCKALPER, *Händels- und Rechnungsbücher*, t. 6, p. 66.

⁵⁷⁵ «Anno 1648, den 14 decembris, hab ich aus befelch und jn namen algemeiner herrn Mageranischen erben zalt an barem gelt den herrn vögten der kindrens eliges andenckens herr statschrybers, Nikolaus de Torrenté, tausend zweyhundert sibenzig und ein kronen alt, dico 1271 kr, welche abghen sollen von der summen, so die herren Mageran gesagten kindren schuldig, mir aber von dem fundo, so ich empfangen. Uber das soll ich noch gemeltes statsschreybers erben zalen fir die herrn Mageranische erben 1729 kr, das also die summa der 3000 kr zalt werd, welches ich acceptirt. Solvi totum.» Voir STOCKALPER, *Händels- und Rechnungsbücher*, t. 2, p. 284. Sur les rapports entre les héritiers de Michel Mageran et Stockalper, voir ARNOLD, *Gaspard Jodoc Stockalper*, t. 1, p. 86-89.

⁵⁷⁶ GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 328-329.

Stockalper, que les décisions politiques concernant l'ensemble du pays fussent, désormais, prises à Brigue par le bâtisseur de l'altière «Maison des Trois Rois»⁵⁷⁷.

Alors que la cité de Sion était menacée dans ses intérêts et son prestige de capitale par Stockalper⁵⁷⁸, on peut se demander pourquoi les Torrenté, dont l'influence était si grande dans le dizain, ne participèrent pas à la curée. Rappelons que Nicolas (III) s'était marié avec Marie Allet, sœur d'Annelie, épouse du capitaine Antoine Stockalper exécuté en 1627, et que les Torrenté, qui s'affirmaient de plus en plus ouvertement comme de fervents catholiques, ne pouvaient qu'approuver l'action du grand bailli en faveur des jésuites, de leur collègue et de leurs missions. Peut-être aussi le souvenir de Pierre (II), qui n'avait peut-être pas encore complètement disparu de la mémoire de quelques-uns des Torrenté, les poussait-il à la prudence, comme au temps de la Réforme.

Les Torrenté ne font guère parler davantage d'eux dans les recès de la Diète au XVIII^e siècle qu'au siècle précédent. Seul, Jean Philippe se vit confier une mission diplomatique par cette assemblée en 1747. Le Haut-Valais manquant de sel en provenance de Milan, à cause des conséquences de la guerre dite « de Don Philippe »⁵⁷⁹, qui ravageait le nord de l'Italie, la Diète de Sion du 7 au 17 décembre 1746 décida d'obtenir cette précieuse denrée auprès du roi de Sardaigne. C'est Jean Philippe de Torrenté qui fut chargé en mars 1747 de porter la missive au souverain⁵⁸⁰. Les recès de la Diète précisaient qu'il avait été choisi parce qu'il avait à se rendre à Turin pour des affaires personnelles⁵⁸¹.

Jean Philippe se fit, en effet, le porte-parole de plusieurs créanciers de la couronne de Sardaigne⁵⁸², parmi lesquels des bourgeoisies (celles de Saint-Maurice, de Sion et de Viège), des ecclésiastiques (le prieur du val d'Illiez et les religieuses de Brigue) et des particuliers, le lieutenant Nicolas Odet, de Saint-Maurice et la

⁵⁷⁷ N'oublions pas qu'en 1655 le parti protestant était encore puissant. «Sous l'influence de Stockalper, la Diète se décida à prendre une mesure extrême pour empêcher dans le pays le retour des querelles politique-religieuses... on ressortit les anciens recès de la Diète aux termes desquels les calvinistes devaient revenir définitivement à l'ancienne foi; sinon, ils avaient un délai de trois mois pour vendre leurs biens et quitter le pays » (ARNOLD, *Gaspard Jodoc Stockalper*, t. 2, p. 115). Arnold a parfaitement expliqué comment l'accumulation des rancœurs des particuliers et de quatre des sept dizains (Sion, Sierre, Loèche et Viège) contre Stockalper l'avait conduit à sa perte (t. 2, p. 203-214) et nous avons tenté de démontrer pourquoi le complot prit forme précisément en 1677-1678; le contrôle de la Franche-Comté par Louis XIV fragilisait, en effet, la position de l'Espagne en Valais et donc celle de son principal défenseur, «le seigneur de Brigue» (*Histoire du Valais*, t. 2, p. 392).

⁵⁷⁸ «Les hommes d'affaires, les commerçants, les diplomates ignoraient Sion et se rendaient à Brigue» (ARNOLD, *Gaspard Jodoc Stockalper*, t. 2, p. 204).

⁵⁷⁹ Cette guerre s'inscrit dans le cadre de la guerre de Succession d'Autriche, qui mit aux prises, en particulier, l'impératrice Marie Thérèse d'Autriche et la maison des Bourbons d'Espagne pour le contrôle de l'Italie. Au traité d'Aix-la-Chapelle, en octobre 1748, Marie Thérèse céda le duché de Parme au second fils de Philippe V d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse, Don Philippe. Cette tension en Italie avait beaucoup préoccupé les cantons suisses (GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 386-388).

⁵⁸⁰ D'après son journal, Jean Philippe partit le 10 mars 1747 et revint le 15 avril suivant (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL n° 94).

⁵⁸¹ «Concernant l'affaire du sel d'Italie, une missive de M.H.S. au roi de Sardaigne lui-même, ainsi que décidé en dernière Diète de Noël, y a été portée en mars dernier par le grand châtelain de Torrenté se rendant à Turin pour autres affaires.» Diète du 10/19 mai 1747 (AEV, AVL 23, p. 44). Nous précisons que Jean Philippe n'a jamais été châtelain vidomne de Sion, mais qu'il fit fonction de major de Nendaz et Hérémece et qu'il était châtelain de la seigneurie de Clèbes. De là vient l'emploi du titre «passe-partout» de «grand châtelain» qui lui est attribué ici.

⁵⁸² Le journal de Jean Philippe nous en fournit la liste, ainsi que les sommes qu'il rapporta à chacun d'eux.

propre épouse⁵⁸³ de notre envoyé, pour recouvrer intérêts et parties des capitaux prêtés.

Notre homme relate dans un journal de cinquante et un folios les audiences qu'il sollicita à Turin pour obtenir du sel auprès de la cour de Sardaigne, les sommes rapportées aux créanciers du roi sarde, ainsi que ses frais de voyage. Ce document pourrait être très utile aux économistes, car il indique avec précision le cours de nombreuses pièces de monnaies européennes.

Le résultat de l'ambassade de Jean Philippe fut la conclusion d'un traité concernant le sel, signé pour quinze ans avec l'intendant général du roi de Sardaigne en mai 1748⁵⁸⁴. L'érudit Jean Philippe venait de démontrer ainsi qu'il savait être un diplomate avisé et un homme d'affaires efficace⁵⁸⁵.

3. Les Torrenté et la culture

L'érudit Jean Philippe de Torrenté (mort en 1762)

Même si certains aspects de sa personnalité prêtent le flanc à la critique, rendons-lui hommage, car il avait la passion des livres et des manuscrits. Il a laissé un fonds d'archives important qui fut déposé à l'Etat du Valais en 1913 par ses descendants directs, Paul et Léon de Torrenté⁵⁸⁶. Ce fonds constitue actuellement l'un des fleurons des archives valaisannes⁵⁸⁷.

⁵⁸³ En 1747, l'épouse de Jean Philippe était la veuve de Jean Joseph de Torrenté, Anne Christine de Roten. S'agit-il de cette personne ou de la précédente épouse de Jean Philippe, Marie Cécile Barberini? Il est plus vraisemblable qu'il s'agisse d'une créance provenant des Barberini, famille du Bas-Valais en relations avec la Savoie, plutôt que de la famille de Roten. Mais le doute subsiste, car il n'indique pas que l'épouse, dont il défend les intérêts, est décédée.

⁵⁸⁴ Jean Philippe présida à la conclusion d'«un traité pour le sel par lequel la chambre royale ou Gabelle promet à notre état annuellement 15 000 staares de sel de Trapani, à l'ancien prix, à payer à Novare ou à Turin, et aussi en l'année prochaine une égale quantité au même prix pour reconstituer nos magasins vidés. Une copie en traduction allemande de ce traité sera envoyée avec le recès à chaque dixain... Sera adressée lettre de remerciement à sa dite Majesté, ajoutant que l'on eût désiré obtenir une plus grande quantité, vu que celle-ci ne suffit pas à la consommation annuelle.» Diète du 8/17 mai 1748 (AEV, AVL 23, p. 55).

⁵⁸⁵ Il eut à accomplir deux autres missions de type diplomatique. La première concernait un différend avec le canton de Berne à propos des droits de pêche près du pont de Saint-Maurice. Du 19 au 27 octobre 1756, il participa, en compagnie du secrétaire d'Etat Ignace Blatter, à une conférence à Aigle avec les Bernois (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 677). Peu après, il s'occupa de la seconde capitulation concernant le régiment de Courten en France. Estimant que les stipulations de la première capitulation de 1689 n'avaient pas été respectées, puisque des officiers étrangers avaient obtenu des compagnies dans le régiment, les Valaisans demandèrent une révision de ce traité. Ils obtinrent satisfaction, le 30 septembre 1760, grâce à la signature à Sion de la seconde capitulation par l'ambassadeur de Chagnon, pour la France, et par le colonel Jean Christian de Roten et Jean Philippe de Torrenté, pour le Valais. La capitulation fut ratifiée à Versailles par Louis XV, le 12 octobre 1760 (DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 120-121 et AEV, AVL 23, p. 203).

⁵⁸⁶ Le dépôt a fait l'objet d'une convention entre l'Etat du Valais (représenté par le conseiller d'Etat Joseph Burgener), d'une part, et Paul et son frère Léon de Torrenté, d'autre part, en date du 27 août 1913 (archives privées de M. Bernard de Torrenté).

⁵⁸⁷ Au fonds d'archives appelé «Philippe de Torrenté», de loin le plus important, se sont ajoutés, depuis 1913 jusqu'au début du XXI^e siècle, des fonds dont plusieurs sont en voie d'accroissement. En voici la liste: Flavien de Torrenté, Flavien et Albert de Torrenté, de Torrenté-Barman, de Torrenté-de Nucé, Henri de Torrenté (partiellement sous embargo), Vincent de Torrenté, hoirie Edmond de Torrenté, Maurice de Torrenté et Bernard de Torrenté. Ce dernier a déposé aux Archives de l'Etat du Valais, le 7 mai 1996, sept cartons venant de M^{lle} Marthe de Torrenté et destinés à compléter le fonds de Torrenté-de Riedmatten.

Il convient de s'arrêter quelques instants sur ce personnage, évoqué à plusieurs reprises. Fils cadet de Philippe (III), «gâté» par sa mère Anne Catherine Kuntschen, dont il était le préféré, nous l'avons vu, il était fier, orgueilleux et susceptible; il semble avoir été affecté d'une grande soif de prestige, à la fois personnel, familial et valaisan. Il avait une formation de juriste acquise à l'université de Vienne de 1715 à 1719⁵⁸⁸. Le 23 avril 1722, il obtint son diplôme de notaire⁵⁸⁹. Il allait suivre la carrière paternelle, tant au service de l'Eglise que de la bourgeoisie. Syndic de Sion dès 1728, il fut désigné comme chancelier de l'évêque et du chapitre, le 6 mars 1731⁵⁹⁰, et le resta jusqu'en 1745⁵⁹¹. Parallèlement, il exerça les fonctions de secrétaire et de notaire de la bourgeoisie de 1734 à 1745. Passionné par l'histoire, il fit un travail important en classant les archives bourgeoises, ce qui lui permit d'établir les listes des titulaires des diverses charges depuis leur création⁵⁹², nous l'avons vu. Louis Carlen le range parmi les quinze chroniqueurs et historiens valaisans qu'il a distingués entre 1500 et 1800⁵⁹³. Jean Philippe s'est intéressé à de nombreux sujets historiques, qui ne donnèrent cependant pas lieu à des publications. Il suivait en cela les traces de son père. Philippe (III) avait, en effet, recopié et corrigé le catalogue des évêques de Sion établi par Pierre Brantschen en 1576⁵⁹⁴. Jean Philippe travailla, par exemple, à une biographie du cardinal Schiner.

C'est sans doute en étudiant la vie de cet important personnage et celle de son farouche ennemi, Georges Supersaxo, qu'il découvrit les détails du tragique destin de son ancêtre, Pierre (II) de Torrenté. Etant donné l'atmosphère de Contre-Réforme qui régnait à cette époque, il ne pouvait que trouver cette histoire infamante pour sa famille. M^{me} Chantal Ammann a, en effet, retrouvé un manuscrit «caviardé», où l'on avait tenté de faire disparaître le nom de Pierre de Torrenté⁵⁹⁵.

Aveuglé par son orgueil familial, il est vraisemblable que Jean Philippe fit tout son possible pour falsifier la généalogie de sa famille⁵⁹⁶, afin que l'on ne puisse plus, à l'avenir, la faire remonter à Pierre (II), frappé d'infamie et jamais officiel-

⁵⁸⁸ MAISSEN, GATTLEN, «Verzeichnis der an der Universität Wien immatrikulierten Walliser», p. 147.

⁵⁸⁹ VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten», 1959, p. 36.

⁵⁹⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 653.

⁵⁹¹ Quand il en éprouvait le besoin, le chapitre investissait d'une sorte de titre de chancelier un laïc, dont le poste était reductible chaque année. Il s'agissait, en fait, d'un poste de secrétaire. Jean Philippe de Torrenté avait rempli ce rôle auprès de Jean Christian Hagen (1683-1746), lorsque celui-ci, ancien vicaire de Viège et alors doyen de Valère, avait remplacé le doyen de Sion. Or, quand, le 13 décembre 1743, le chapitre choisit comme «chancelier du chapitre de Sion» Jean Christian Hagen, il lui adjoignit comme secrétaire Joseph Benedict de Riedmatten. Se sentant blessé, Jean Philippe ne tint pas compte de la règle tacite de reconduction annuelle pour les laïcs. Il s'abstint de démissionner, comme il aurait dû le faire. Par diplomatie, Hagen présenta des excuses à notre homme, qui s'était révélé dans cette circonstance bien susceptible. Hagen, qui fut nommé doyen du chapitre le 10 novembre 1744, régla ainsi au mieux cette affaire, qui prouve qu'il y avait un certain malaise entre le chapitre et Jean Philippe, qui quitta alors son poste (CARLEN, «Generalvikar und Grossdekan Dr. Johann Christian Hagen», p. 484).

⁵⁹² Ces listes ont été continuées par le notaire Jean Joseph Rey (1733-1809). Voir AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 147 v°-201.

⁵⁹³ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 139.

⁵⁹⁴ Quatre copies de ce catalogue subsistent. L'une d'elles (copie *Sedunensis*: AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, P 44) est l'œuvre de Philippe (III). Datée de 1695, elle est «d'un scribe extrêmement conscient, qui corrige l'orthographe, la syntaxe et parfois même le style de son modèle, qu'il dit être l'original» (SANTSCHI, «Catalogue des évêques de Sion de Pierre Brantschen», p. 91).

⁵⁹⁵ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 141.

⁵⁹⁶ Selon la famille de Courten, Jean Philippe serait bien l'auteur d'une généalogie des Torrenté, qui leur donnait comme ancêtre un Antoine de Torrenté, bourgeois de Sion en 1445 (DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 231).

lement réhabilité à notre connaissance. Puisqu'il fallait une autre origine à la branche de la famille installée dans la capitale valaisanne, le notaire Antoine de Torrenté, venu de Vernamiège et reçu bourgeois de Sion en 1445, devint l'ancêtre tout désigné. Jean Philippe n'hésita pas à rattacher ce personnage aux Torrenté d'Ayer, dans un flou peu historique. C'est ainsi que le souvenir de Pierre (II) s'estompait jusqu'à ce qu'en affirmant que la victime de Supersaxo, brûlée en 1481, était bien l'ancêtre des Torrenté, l'abbé Hans Anton von Roten lui rendît, enfin, justice en 1975⁵⁹⁷.

Historien peu scrupuleux, habile juriste, volontiers procédurier, Jean Philippe sut défendre les droits de Sion dans son conflit de préséance avec Conches. La dispute avait éclaté en mai 1734 au moment de l'élection de l'évêque Jean Joseph Blatter. Pour se rendre en corps à la cathédrale, les députés de Conches avaient pris la tête du cortège. A la Diète suivante, les représentants de Sion protestèrent et revendiquèrent la préséance sur les Conchards. Sion obtint d'abord gain de cause et eut le premier pas le jour du sacre de l'évêque, mais l'affaire n'était pas terminée. Le feu couva pendant dix-huit ans et la discorde reprit de plus belle, le 31 août 1752, lors de l'élection épiscopale de Jean Hildebrand Roten. Les deux parties faillirent même en venir aux mains⁵⁹⁸. Il faut préciser que, quelques mois plus tôt, le 10 février, les Conchards avaient fait imprimer un libelle outrancier et maladroit

⁵⁹⁷ C'est à travers un échange de lettres entre l'abbé Hans Anton von Roten et M. Bernard de Torrenté que la vérité se fit jour. Voici ce qu'écrivait ce dernier, le 17 juillet 1975, à l'abbé, alors curé d'Ergisch: «Excusez-moi de devoir recourir à votre obligeance pour un problème concernant l'histoire de ma famille qui m'est posé par le chanoine Dupont Lachenal. Nous avions toujours admis que le premier Torrenté devenu bourgeois de Sion était Antoine en 1445. Or Monsieur Truffer, des Archives cantonales, a signalé au chanoine Dupont Lachenal une pièce des archives bourgeoises du 8 décembre 1527, intitulée *Einbürgerungen in Sitten* qui mentionne *Peter de Torrenté, Notar Burgerbrief vom 7. März 1507*».

Donnons un extrait de la réponse écrite le lendemain même (quelle rapidité de notre érudit... et de la poste!), 18 juillet 1975: «Es ist wirklich dringend notwendig, dass des älteren Perioden in den Genealogien der Walliser Familien etwas revidiert werden, wo manch Ungenaues und Unrichtiges fleissig nachgeschrieben wurde. So wird, zum Beispiel, P. Henry von Riedmatten nachweisen, wie die Genealogie de Riedmatten im 18. Jahrhundert verschönert und ziemlich grob verändert wurde. Was Ihre bekanntes und illustres Geschlecht betrifft, so gelt die stammreihe, meines Wissens, zurück auf Peter de Torrenté Notar und Burger von Sitten, der am 21 Mai 1514 Ysabella von Riedmatten die Schwester des spätern Fürst-Bischofs Adrien I. heiratete. Peter wurde am 7. März 1507 Burger von Sitten... war dieser Peter Sohn des Anton de Torrenté de *Anivisio* und der Elsa Macherel von Agarn bei Leuk. Die Angabe, dass ein Anton de Torrenté um 1445 Burger von Sitten war, ist gewiss richtig. Es handelt sich aber um Anton de Torrenté aus *Vernamiège*, der Notar war, reich und Stifter der Kapelle von Vernamiège... er starb vor dem 13. Februar 1487 und hinterliess, so viel wir wissen nur 3 Töchter Johanna, Frau des Notars Johann de Nochia, Agnes und Katharina, Frau des späteren Landeshauptmannes Anton Albi». L'abbé revient ensuite sur la famille d'Anniviers: «Im Aniviers waren die de Torrenté im 14. und 15. Jahrhundert reich und angesehen. Besonders traurig und tragisch ist der Fall des reichen Notars Peter de Torrenté, der um 1480 von Georg Supersaxo damals Kastlan von Aniviers gefangen genommen und als angeblicher Hexenmeister verbrannt wurde und sein Vermögen zum Teil konfisziert».

Il établit alors la filiation entre Pierre (II) et Pierre (IV): «Dieser Peter war, wenn ich nicht irre, der Vater des oben erwähnten Anton und Grossvater des Stammvater Peter de Torrenté-de Riedmatten».

Très occupé par sa profession de banquier et peut-être aussi un peu étonné par cette révélation de l'abbé, qui demandait à être vérifiée, M. Bernard de Torrenté ne reprit ses recherches qu'à sa retraite. A partir de 1988, une correspondance régulière, complétée par de fréquentes entrevues, s'établit alors entre les deux cousins et amis jusqu'à la mort de l'abbé (archives privées de M. Bernard de Torrenté). Les déductions de l'historien von Roten présentées dans la lettre du 18 juillet 1975, que nous venons de citer, allaient se révéler exactes et «révolutionner» ce que les Torrenté savaient de leurs origines.

⁵⁹⁸ GRENAT, *Histoire moderne du Valais*, p. 389-391.

contre Sion et qu'un mémoire, en version française et allemande, sorti des presses de l'imprimeur du Magistrat, Sébastien Naterer, y avait répondu de manière digne et habile. Il porte le titre suivant: *Manifeste et Reponce de la Ville et Dizain de Sion au memoire mal fondé ou libelle, que le L. Dizain de Conche a donné au public le 10 février 1752 au sujet de la pretention qu'il a formée à la presseance lors de l'Election Episcopale, et à la tête duquel il a protesté d'y ajouter, retrancher, et corriger ou besoin sera*⁵⁹⁹. L'auteur de ce manifeste anonyme était Jean Philippe de Torrenté, l'ancien bourgmestre de la ville. Cette affaire alla jusqu'à inquiéter les treize cantons et l'ambassadeur de France!

Cette querelle peut nous paraître ridicule et Maurice Zermatten, dans son ouvrage sur *Sion, capitale aristocratique et paysanne*, s'en est gaussé abondamment en racontant l'affaire par le menu⁶⁰⁰. Or, ce genre de conflit de préséance n'était pas une exception en Valais. Il y en avait, notamment, lors des processions des Rogations, pendant lesquelles affluaient à Sion les curés et les fidèles des paroisses environnantes⁶⁰¹. Mais, n'oublions pas, par ailleurs, que les conflits de préséance, et leurs suites judiciaires durant de longues années, ont encombré les chancelleries de l'Europe entière sous l'Ancien Régime. Ils étaient liés à un type de société, où la hiérarchie, les distinctions honorifiques et les codes vestimentaires jouaient un rôle capital. Le Valais ne faisait donc pas exception à la règle en ce domaine et il n'y a pas lieu de les mettre sur le compte du tempérament particulièrement combattif des Valaisans!

Travailleur infatigable, Jean Philippe de Torrenté a fourni, semble-t-il, la plupart des contributions concernant le Valais pour le *Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches oder Schweizerisches Lexikon* du Zurichois Hans Jakob Leu⁶⁰².

Notre homme avait, nous l'avons dit, la passion des livres, mais il nous est difficile de reconstituer sa propre bibliothèque. Il existe aux Archives de l'Etat du Valais deux bibliothèques d'importance très inégale, l'une conservée dans le fonds Philippe de Torrenté, de plus de deux cents volumes (AT 1-188), qui a été cataloguée en 1959 par M^{me} Elisabeth Castelli, et une autre, dans le fonds Flavien de Torrenté, qui ne comprend que sept ouvrages, en dehors des quarante-quatre almanachs d'Antoine Louis de Torrenté. Ces livres mériteraient une étude approfondie que nous ne pouvons pas faire ici. Les nombreux ex-libris, parfois difficiles à interpréter, pourraient permettre d'en découvrir les divers possesseurs. Leur premier intérêt, pour nous, est de révéler l'atmosphère culturelle dans laquelle ont été

⁵⁹⁹ CORDONIER, «Bibliographie des imprimés valaisans», p. 37-38.

⁶⁰⁰ ZERMATTEN, *Sion*, p. 195-200.

⁶⁰¹ «Afin de maintenir l'ordre parmi cette foule de dévots, le grand sacristain du V. Chapitre, tenant une baguette en baleine, surmontée d'un bouton en argent, fonctionnait comme ministre de police, pour empêcher toute rixe entre les différentes paroisses qui se disputaient le pas ou l'honneur d'être placées à droite. Ensuite des rapports des anciens manuscrits, ces animosités devenaient souvent sanglantes, au point que Mgr l'évêque Adrien (V) de Riedmatten a dû publier un mandement, le 18 mai 1700, statuant l'ordre à observer dans cette procession sous peine d'excommunication» (DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 24). Antoine Louis de Torrenté reproduit le mandement de l'évêque (*ordo et dispositio processionis et generalis stationis in vigilia dominicae Ascensionis*) précisant la place de chaque paroisse, dans un manuscrit intitulé *Religion und Kultur*, qui contient divers textes disparates, dont des prophéties (AEV, fonds Flavien de Torrenté, P 11/3, fol. 33-35).

⁶⁰² CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 139. Hans Jakob Leu (1689-1768), originaire de Zurich, dont il fut bourgmestre de 1759 à sa mort, était un grand érudit, continuateur de l'œuvre de Josias Simmler. Il publia son célèbre dictionnaire en vingt volumes entre 1747 et 1765 (*Dictionnaire d'histoire et de géographie suisse*, t. 4, p. 506).

élevés tous les membres de la famille de Torrenté. Très éclectiques, ils embrassent à peu près tous les domaines du savoir.

La bibliothèque du fonds Philippe de Torrenté est un ensemble trilingue de livres où dominent les ouvrages en latin, qui en représentent environ la moitié; puis viennent les ouvrages en français, pour un peu moins d'un tiers et, enfin, les ouvrages en allemand (un cinquième environ). Les ouvrages en italien se limitent à deux unités! La présence des ouvrages en latin est plus importante que dans celle d'Alphonse de Kalbermatten, mort en 1795, où nous avons relevé 46,6% d'ouvrages en français et 27,7% seulement en latin. Cela s'explique sans doute en partie parce que les éditions du XVI^e siècle sont plus fréquentes dans la bibliothèque de Torrenté que dans celle de Kalbermatten, qui s'intéressait davantage aux nouveautés littéraires françaises du XVIII^e siècle.

Les livres concernant la morale et la religion sont nombreux, mais sans excès. Ils ne comportent pratiquement pas de vies de saints, en dehors notamment de celle de Nicolas de Fluë, mais ce qui frappe, c'est le nombre d'ouvrages d'Erasmus ou de commentaires de son œuvre par divers auteurs. Parmi les œuvres du maître, citons d'abord deux éditions, l'une de Bâle (1521, AT 155 b⁶⁰³), l'autre de Lyon (1531, AT 53) de son *De copia verborum*, une sorte de libelle sur l'utilité des études, puis un éloge des bonnes mœurs et du mariage, *Moriae encomium*, dans l'édition de Strasbourg de 1511 (AT 154 b), enfin, l'un de ses écrits les plus célèbres, présent dans toute bibliothèque d'érudit, les *Adages*, dans l'édition de Genève de 1593 (AT 105). Les ouvrages érasmiens présents ici sont avant tout des recueils de morale mais, à l'époque de la Réforme, Erasme était l'auteur à méditer, car il permettait au lecteur de comprendre les critiques des protestants à l'égard de l'Eglise, sans le pousser à rompre avec le catholicisme, pas que le grand humaniste ne s'était jamais résolu à franchir, malgré ses vives critiques à l'égard du clergé séculier, des moines et de la papauté. Notons la présence d'un ouvrage de controverse entre catholiques et protestants. Il s'agit des *Lettres d'un Docteur allemand de l'Université catholique de Strasbourg à un Gentilhomme protestant sur les six obstacles au Salut qui se rencontrent dans la religion Luthérienne* de Jean Jacques Scheffmacher, dans la seconde édition de 1730 (AT 123).

Presque tous les grands auteurs écrivant en latin sont présents de Cicéron à Aristote, en passant par Ovide, Tite-Live, Quinte-Curce et Salluste. Peu d'auteurs grecs, en revanche, en dehors des discours de Démosthène et d'Eschine, de la célèbre *Géographie* de Ptolémée, en traduction latine, ou de Xénophon, en version française. Notons toutefois un livre d'initiation à la langue grecque pour les enfants, datant de 1572.

Deux préoccupations scientifiques ressortent de l'ensemble: le droit, d'une part, et la science utile aux ingénieurs, la géométrie, d'autre part. En ce qui concerne le droit, mentionnons d'abord deux ouvrages indispensables dans une famille où les notaires furent si nombreux, l'ouvrage en six volumes, paru à Bâle en 1619, de Johann Rudolph Sattler (*Thesaurus Notariorum. Notariat und Formular Buch*) et le *Stile general des Notaires Apostoliques*, dans l'édition de Lyon de 1652, puis des recueils d'ordonnances des rois de France et de lois impériales, ainsi que les œuvres de trois jurisconsultes français connus, Jean Bodin (*Les six Livres de la République*), Jacques Cujas et Hugues Doneau. A noter aussi la première édition du *Cours ou explication du coutumier du pays de Vaud*, parue à

⁶⁰³ Pour certains ouvrages, nous indiquons la cote du catalogue Castelli.

Lausanne en 1708. Quant à la géométrie, elle fait très bonne figure avec trois ouvrages⁶⁰⁴, en compagnie de plusieurs livres sur l'art des fortifications.

En ce qui concerne l'histoire, le Valais est à l'honneur avec la *Vallesiae descriptio* du Zurichois Josias Simmler (1530-1576) et la *Vallesia Christiana* de Sébastien Briguet, parue à Sion en 1744. Une édition des traités d'alliances de la Suisse avec les puissances étrangères complète *l'Histoire des Helvétiens aujourd'hui connus sous le nom de Suisses*, publiée à Fribourg de 1749 à 1751.

Il convient d'insister sur l'aspect avant tout pratique de cette bibliothèque. Elle contient peu d'ouvrages de littérature française, à l'exception de Boileau, Fénelon, Fontenelle, Scarron et Voiture et peu de livres de piété. Elle s'intéresse, en dehors du droit, de la géométrie, de l'art des fortifications et de la construction en général, à plusieurs autres secteurs du savoir professionnel. Citons les domaines aussi divers que le commerce et les monnaies⁶⁰⁵, les fonctions d'ambassadeur⁶⁰⁶, l'arboriculture et la pêche. Notons aussi la présence d'un vocabulaire latin, français et allemand. Parmi les «curiosités», mentionnons deux livres d'astrologie⁶⁰⁷ et un guide touristique de Rome, l'un des deux seuls ouvrages en italien de cet ensemble catalogué en 1959.

Il est difficile d'extrapoler à partir de ces ouvrages et d'émettre un jugement sur la culture de leurs utilisateurs, qui furent nombreux. Il ne s'agit pas, répétons-le, de la bibliothèque d'une seule personne, même si Jean Philippe, lors de ses voyages à Lyon, contribua beaucoup à sa constitution. Il s'agit d'une bibliothèque encyclopédique, mais tournée avant tout vers des ouvrages pratiques et utiles, faisant autorité en la matière. Elle démontre, par ailleurs, à quel point le latin était, encore à la fin du XVIII^e siècle, une langue très familière à l'élite valaisanne. Quasi-ment tous les Torrenté étaient trilingues. Quant à savoir quelle était la «langue maternelle» de chacun d'eux, il est impossible de répondre à cette question pour l'Ancien Régime, époque où les correspondances font cruellement défaut. Nous pouvons seulement nous prononcer pour Jean Philippe, car il a écrit le journal de bord de son voyage à Turin en français, dans une langue, il est vrai, lourde, peu agréable et souvent incorrecte. Francophone dans sa prime enfance, il l'était resté, malgré la fréquentation de l'école et de l'université en langue allemande, mais il n'avait visiblement jamais appris à écrire le français avec élégance.

⁶⁰⁴ *La géométrie pratique de l'ingénieur, ou l'art de mesurer. Ouvrage également nécessaire aux Ingénieurs, aux Toiseurs et aux Arpenteurs*, du sieur de Clermont, paru à Strasbourg en 1706 (AT 150); *La géométrie des lignes et des surfaces rectilignes et circulaires*, du mathématicien vaudois Jean Pierre de Crousaz (1663-1750), dans la première édition d'Amsterdam de 1718 (AT 79); l'ouvrage de Johann Friedrich Penther, *Praxis Geometriae, worinnen nicht nur alle bey dem Feldmessen vorkommende Fälle, mit Stäben, dem Astrolabio, der Boussole...*, paru à Augsbourg en 1752 (AT 182), en compagnie d'un ouvrage du même auteur sur l'évaluation des coûts de la construction (AT 181).

⁶⁰⁵ *Réflexions Politiques sur les finances et le commerce, où l'on examine quelles ont été sur les Revenus, les Denrées, le change étranger, et conséquemment sur notre commerce, les influences des Augmentations et des Diminutions des valeurs numéraires des Monnoyes*, ouvrage de Dutot paru à La Haye en 1740 (AT 103). L'auteur est un économiste français, caissier à la compagnie des Indes créée par Law, au début du règne de Louis XV.

⁶⁰⁶ *L'ambassadeur et ses fonctions*, de l'aventurier et diplomate hollandais, Abraham de Wicquefort (1606-1682), dernière édition en deux volumes parue à Cologne en 1715 (AT 168). La première date de 1681.

⁶⁰⁷ *Curiosités inouyes, sur la sculpture talismanique des Persans. Horoscope des Patriarches et lecture des Estoiles*, du prêtre français et savant orientaliste, Jacques Gaffarel (1601-1681), ouvrage paru en 1650 (AT 44), où ce dernier émit des théories hardies sur les doctrines cabalistiques, qui lui attira les foudres des docteurs de la Sorbonne, et le *De tuba coelesti: Hoc est de Cometa terrifico, qui anno Christi 1618 apparuit*, d'Elias Molherius (AT 71).

Jean Adrien Etienne et Antoine Gabriel de Torrenté, ingénieurs géomètres et dessinateurs de talent

Les livres de géométrie, cités plus haut, furent sans aucun doute utilisés par Jean Adrien de Torrenté, qui eut deux passions, l'une dont il fit son métier, le droit, et l'autre, le dessin.

Jean Adrien Etienne, fils de Jean Philippe et de Marie Cécile Barberini, était né le 24 décembre 1726⁶⁰⁸. Il suivit d'abord les traces de son père en débutant sa carrière par le notariat, puis en occupant le poste de secrétaire de la bourgeoisie de 1762 à 1770⁶⁰⁹. Il devint ensuite châtelain vidomne de Sion (1770-1772)⁶¹⁰, charge que son père n'avait pas exercée. Il était, par ailleurs, secrétaire épiscopal et chancelier du chapitre et succéda à son père comme châtelain de la seigneurie de Clèbes pour l'abbaye de Saint-Maurice. Ses diverses fonctions de juge lui donnèrent une connaissance de la pratique du droit valaisan qu'il pensa utile de transmettre. Aussi entreprit-il de rédiger un commentaire en latin sur les *Statuts* valaisans qu'il ne put achever⁶¹¹, car il mourut d'une attaque d'apoplexie dans la force de l'âge le 19 octobre 1778⁶¹².

Le juriste genevois, de réputation mondiale et d'origine valaisanne, Jean Graven⁶¹³, a utilisé à de nombreuses reprises⁶¹⁴ le manuscrit de celui qu'il appelle «le zélé magistrat de Torrenté»⁶¹⁵ pour la rédaction de son *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, paru en 1927. Il ignorait l'identité précise de ce juriste qui, d'après lui, aurait rédigé son commentaire des *Statuts* vers 1780. Ainsi, sans éléments biographiques sûrs à sa disposition, relevons que Jean Graven avait daté le manuscrit à quelques années près.

Jean Adrien de Torrenté se considérait aussi comme un ingénieur géomètre, comme le montre le portrait qu'il commanda en 1771 au peintre Rabiato⁶¹⁶. Il était alors dans sa quarante-cinquième année et venait d'accéder à la fonction de châtelain vidomne de Sion, dont il porte le costume noir et la perruque, ainsi que l'imposant glaive, emblème de sa nouvelle charge. Mais il est intéressant de remarquer qu'il s'est fait représenter avec quatre objets qui ne font pas référence à son métier de juge, un rapporteur, un compas, une équerre et un porte-mine, symboles de sa passion, le dessin. Derrière lui, un rideau cache en partie la bibliothèque héritée de son père.

⁶⁰⁸ Il fut baptisé le 26 décembre.

⁶⁰⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 182.

⁶¹⁰ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 180.

⁶¹¹ GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, p. 14.

⁶¹² Enseveli le 21 octobre.

⁶¹³ Jean Graven (1899-1987), fils d'Alexis et de Marie de Stockalper, avocat et notaire, professeur de droit pénal à l'université de Genève (1943-1969), occupa la charge de juge à la Cour de cassation de Genève. Il fut appelé par le Négus Hailé Sélassié I^{er} pour participer à la rédaction du code de droit pénal éthiopien. Il a été reçu bourgeois d'honneur de Sion, le 22 octobre 1971.

⁶¹⁴ Jean Graven fait référence à notre auteur à propos de l'énumération des différentes catégories de juges valaisans et en ce qui concerne la définition du «familier», nous l'avons vu. Il s'intéresse aussi à la variété des peines que Jean Adrien recensait dans les cas d'injures, aux divers supplices infligés, ainsi qu'au stellionat, «classe large et commode, dans laquelle il fait entrer tous les faits punissables pour lesquels une peine déterminée ne peut être expressément prévue» (*Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, p. 97, 142, 160, 180, 214, 442 et 462).

⁶¹⁵ GRAVEN, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, p. 180.

⁶¹⁶ Albert de Wolff a publié, dans la revue *Vallesia* en 1969, ce portrait qui se trouvait alors en possession de Pierre de Torrenté (DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», pl. VIII).

C'est en tant qu'ingénieur géomètre que Jean Adrien se distingua dans l'exercice de sa fonction de secrétaire bourgeoisial. Vers 1765, il dressa un plan géométrique du Grand-Pont⁶¹⁷, où l'on entrevoit le nouvel aménagement de la Sionne, qui multiplie les «traverses» pour faciliter le passage des habitants. Il s'agit d'un lavis de 75 x 53 cm, ne portant pas de date⁶¹⁸.

Jean Adrien est aussi l'auteur d'un plan visuel de Sion, ayant appartenu, comme son portrait peint par Rabiato, à Pierre de Torrenté. Ce plan, exécuté à la plume avec encre de sépia sur papier beige rehaussé de lavis, fut acheté par la bourgeoisie de Sion en 1999 et se trouve actuellement dans la chancellerie bourgeoise à l'hôtel de ville. Laissons Albert de Wolff, qui le publia pour la première fois en 1969, le décrire⁶¹⁹:

Ce grand dessin au lavis, mesurant 50 cm de hauteur sur 67 cm de largeur, présente la ville de Sion dessinée, ce qui est extrêmement rare, depuis le midi. En effet, toutes les gravures et tous les plans connus jusqu'ici montraient la cité vue depuis l'ouest avec, comme centre de ses remparts, la porte de Conthey, ou de France. Celui-ci représente Sion et son territoire, du quartier des Iles jusqu'au pont du Rhône, avec les vergers de Bramois... Le très grand intérêt de cette représentation urbaine est qu'elle montre la ville de Sion sous un aspect inconnu, vu du côté du Rhône. Les deux entrées sud, la Porte Neuve et la Porte du Rhône, font face au spectateur. C'est la seule vue ancienne de la capitale valaisanne prise depuis Salins! L'ensemble est remarquable, bien dessiné et très fidèle. L'artiste a certainement dû se placer d'abord sur les tours des remparts, puis sur le bâtiment de l'ancien hôpital, et enfin, pour englober le paysage, sur une demeure de Salins. Le résultat est, quant à la configuration du terrain, presque un plan de géomètre... La ville est surtout intéressante pour le relevé de ses remparts. Les cinq portes sont reproduites dans un angle encore inconnu jusqu'ici. Les quartiers de Citta, de Malacuria, de Glaviney et de Pratifori sont bien délimités... C'est la première fois que nous pouvons exactement nous représenter la porte de Loèche, vue de l'intérieur et la porte du Rhône, depuis l'extérieur de la ville.

C'est à un Torrenté de la branche aînée, Antoine Gabriel, que l'on doit deux autres plans intéressants pour l'histoire de la ville.

Antoine Gabriel (1752-1816) était le fils de Jean Alexis Ignace et d'Anne Marie de Kalbermatten. Syndic de Sion dès 1794, il n'occupait pas de charge importante à la bourgeoisie sous l'Ancien Régime. Peu avant l'incendie de la ville en 1788, il dessina un plan visuel de Sion de 49 x 70,5 cm. Il s'agit d'un dessin à la plume, rehaussé de lavis et inspiré de la célèbre vue de Sion éditée par Mérian et dessinée par Hans Ludolff en 1642. Un cartouche explicatif, en bas à droite, rédigé en français, énumère les vingt-deux monuments les plus importants de la cité.

Pour Albert de Wolff, l'intérêt principal de ce plan est qu'il est signé (*Dessin original pris sur les lieux par Ant. De Torrenté*) et permet ainsi des comparaisons: «Il va nous servir de base pour identifier l'auteur du grand lavis de la salle de la bourgeoisie.»⁶²⁰ C'est ainsi que notre érudit a pu attribuer à Antoine Gabriel le grand lavis sur papier blanc de 80 x 57,5 cm, appartenant à la bourgeoisie de

⁶¹⁷ AEV, ABS, tir. 97, n° 15 bis.

⁶¹⁸ Ce plan a été publié dans la revue *Vallesia* en 1961 par André Donnet (DONNET, «La fontaine du Lion», p. 248-249).

⁶¹⁹ DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 135-136 et planches II à VII.

⁶²⁰ DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 138.

Sion⁶²¹. Il situe son exécution entre 1781, date de la fin de la construction de l'hôpital, et 1786, année où fut terminée la maison de celui qui allait être l'architecte reconstructeur de la ville après l'incendie, Pierre Joseph Andenmatten. En voici la description:

C'est la représentation la plus exacte, la plus importante et la plus soignée de la ville de Sion avant l'incendie de 1788. Il montre la cité dans une vue axonométrique depuis l'ouest. L'ensemble a été dessiné probablement en grande partie depuis le clocher de la cathédrale, et l'auteur a dû se transporter sur les diverses tours des remparts pour mettre son relevé au point. Les bâtiments sont dessinés à la plume, à l'encre de Chine, et ombrée au lavis. Les toitures sont plus sombres et le premier plan est encore accentué, ce qui favorise l'effet de perspective. Le paysage est particulièrement soigné, et les montagnes environnantes, avec le Bietschhorn au fond de la vallée, sont esquissées par une main habile et rehaussées de lavis très dilué.

Antoine Gabriel allait transmettre son talent de dessinateur à son fils Antoine Louis, qui se ruina, en partie, pour assouvir sa passion de la construction, nous y reviendrons.

Le mécénat religieux

A la fin du XVII^e siècle, on peut dire que la Contre-Réforme a définitivement triomphé du protestantisme. Le clergé devint tout-puissant et contrôla complètement la société. Il s'est passé en Valais la même évolution qu'en Pologne. Les deux pays faillirent passer à la Réforme à la fin du XVI^e siècle, pour devenir à partir du XVIII^e siècle et jusqu'à nos jours des bastions du catholicisme. Bien que la constitution de janvier 1848 ait fait «passer le Valais d'une situation de Contre-Réforme à une Eglise limitée au spirituel»⁶²², l'Eglise resta puissante, car elle garda la majeure partie de sa fortune foncière.

Les Torrenté furent de fervents catholiques, mais ils comptèrent peu d'ecclésiastiques dans leurs rangs sous l'Ancien Régime. En dehors de Paul Maurice, chanoine de Sion, qui joua un rôle essentiel dans l'établissement du collège des jésuites à Sion, nous l'avons vu, nous n'avons à citer que François Antoine (1693-1751), fils de Jean et d'Anne Marie Kuntschen, de la branche du Pont de Sion, qui fut chanoine de Saint-Maurice. Quant à sa sœur aînée, Anne Marie, née en 1687, elle entra, elle aussi, dans les ordres. C'est un couvent du Bas-valais qui l'accueillit: elle devint religieuse bernardine à Collombey et prononça ses vœux en 1716. Il convient d'insister sur le caractère exceptionnel dans la famille de Torrenté de ces deux cas de religieux au sein de la même fratrie. S'ils ne donnèrent pas leurs enfants à l'Eglise, les Torrenté présidèrent à la création et au patronat de chapelles et contribuèrent à l'ornementation de plusieurs édifices.

Nicolas (IV) offrit un ex-voto à la chapelle de Longeborgne⁶²³. Le tableau porte, dans son coin inférieur gauche, la légende: «*Nobilis Nicolaus de Torrenté eques, castellanus, consul et gubernator Sancti Agaunensis, 1662*»⁶²⁴. La tradi-

⁶²¹ Albert de Wolff n'exclut cependant pas complètement l'hypothèse d'une copie faite par Antoine Gabriel, d'après un plan original exécuté par un artiste professionnel, sur commande de la ville.

⁶²² REY, «La démocratie radicale», p. 175.

⁶²³ Il s'agit du plus ancien ex-voto conservé à Longeborgne, portant le numéro 126. On en ignore l'auteur; reproduction en couleurs de l'ex-voto (*L'Ermitage de Longeborgne*, p. 20-21).

⁶²⁴ L'ex-voto a été restauré en 2000 par M^{me} Madeleine Meyer-de Weck.

tion veut qu'il ait fait peindre cet ex-voto pour avoir échappé à la peste, alors qu'il était bourgmestre de Sion et avait refusé de quitter la ville. On peut supposer que l'ex-voto a été réalisé bien après les événements qui l'ont suscité. Il s'agirait de la terrible peste d'août 1638, qui avait éclaté lors de son premier mandat de bourgmestre et qui fut responsable de la mort de plus de 450 habitants de Sion, soit environ le quart de la population urbaine⁶²⁵.

En 1711, le petit-fils de Nicolas (IV), Philippe (III) et son épouse Anne Catherine Kunstchen firent don à la nouvelle église de Bramois d'un autel dédié à saint Philippe⁶²⁶. Il fut transféré en 1899 à la chapelle du pont de Bramois et le tableau central représentant ce saint Philippe, qui a été remplacé dans le retable par sainte Catherine⁶²⁷, se trouve actuellement au Musée cantonal d'histoire à Sion⁶²⁸.

En 1735, le fils de Philippe (III), Jean Philippe, se vit attribuer par l'évêque le patronat de la chapelle du Bourg de Conthey, dédiée à sainte Pétronille⁶²⁹ et à saint Georges. Il recevait la charge de rétribuer le prêtre chargé de dire les messes des douze fondations qui y étaient attachées, d'entretenir le bâtiment et d'assurer une bonne gestion de ses biens. Il réaménagea le retable de style baroque, en y imprimant sa marque. Si les deux tableaux principaux, qui en forment le centre, représentent bien les deux saints patrons de l'édifice⁶³⁰, ceux de la famille de Jean Philippe complètent l'ornementation du retable. Pour couronner l'ensemble, dans une niche entourée de rinceaux, sainte Cécile, patronne de la femme de Jean Philippe, est représentée en relief jouant de l'orgue. On ne peut que voir là une manifestation de l'orgueil familial du nouveau patron de la chapelle. «Il est rare, sinon exceptionnel, précise Pascal Berthousoz, que toutes les statues d'un retable revêtent, comme ici, les traits des saints protecteurs de la famille donatrice.»⁶³¹

⁶²⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 604.

⁶²⁶ Il s'agirait de l'un des douze apôtres et non de saint Philippe de Néri (1515-1595), fondateur de l'Oratoire. Le saint du tableau porte, en effet, une longue croix, selon la représentation habituelle de l'apôtre Philippe.

⁶²⁷ «Suivant les injonctions de l'évêque au moment de la visite pastorale de 1899, le curé Louis Meichtry entreprit une nouvelle restauration de la chapelle. C'est alors que l'autel de style baroque prit sa forme actuelle. On procéda à la combinaison du vieux retable de la chapelle avec un autre, provenant de l'ancienne église paroissiale de Bramois, celle édifiée en 1710. Cet autre autel, à en croire l'inscription latine que présentait un cartouche de la prédelle, avait été offert en 1711 par les époux Philippe de Torrenté et Catherine Kuntschen, et dédié à saint Philippe de Néri (*sic*). Les armoiries des donateurs figurent toujours de chaque côté des colonnes du retable. Par contre, la toile montrant le saint titulaire a cédé sa place au tableau original de la chapelle qui représente sainte Catherine, patronne du Valais, des bibliothécaires, des libraires, des écrivains, etc... On la reconnaît à son attribut principal: roue hérissé de crocs, qui rappelle l'horrible supplice par lequel on avait tenté de déchiqueter son frêle corps» (BINER, «La chapelle du Pont»). Les Torrenté auraient-ils eu une dévotion particulière pour saint Philippe de Néri, éminent acteur de la Contre-Réforme? Ils auraient alors voulu préciser dans le cartouche qu'ils lui dédiaient cet autel, alors même que le tableau représente, sans aucun doute, l'apôtre saint Philippe? La question reste ouverte.

⁶²⁸ MV 3406. Une photographie en noir et blanc de cette œuvre se trouve dans la brochure de Jean Marc Biner et René Jacquod, *Bramois*, p. 27.

⁶²⁹ Le tableau représentant sainte Pétronille date de 1691 et porte les armoiries des précédents patrons de la chapelle, le chanoine Jean Martin Barberini et Barthélemy Waldin.

⁶³⁰ Le plus important des tableaux, situé dans le registre du bas du retable, est consacré à sainte Pétronille. Il présente l'originalité de dévoiler, par la fenêtre de la pièce où se tient la sainte, une scène montrant saint Georges terrassant le dragon, que l'on retrouve dans le registre du haut du retable.

⁶³¹ *Saint Séverin, son église, sa paroisse*, p. 76.

Jean Joseph Antoine continua la tradition paternelle, en offrant à la chapelle de Clèbes (commune de Nendaz), dont il était le châtelain, un tableau de 107 x 71 cm exécuté en 1789 par le peintre Arnold Koller, représentant la Visitation, œuvre étudiée par Gaëtan Cassina⁶³².

Quant à la branche aînée, elle se fit mécène de la chapelle Notre-Dame du Bon Conseil des Mayens-de-Sion grâce, notamment, à l'action de Jean Joseph (1720-1782), familier de l'évêque, et à celle de son épouse, Jeanne Ignatia Julienne de Riedmatten. Le financement de la chapelle, édifiée entre 1770 et 1773,

semble avoir été assuré par trois familles retenues comme fondatrices, soit les familles Ambüel (François Frédéric Ambüel est alors évêque de Sion), Ignace Kuntschen et Jean Joseph de Torrenté.

Dès ce moment peut-être, une légende commence à être diffusée, qui rapporte qu'un ange aurait désigné l'endroit de la future construction aux dames de Torrenté, Kuntschen et de Riedmatten⁶³³.

Le tableau de la maison bourgeoise d'Ayer: un retour aux sources

La bourgeoisie d'Ayer conserve un tableau de 74,7 x 60,9 cm, ayant trait aux origines des Torrenté, intéressant à plus d'un titre. Premier intérêt: il s'agit d'une représentation des diverses branches d'une famille figurées, non pas par des rameaux d'un arbre, mais par des ruisseaux issus d'une cascade d'un torrent, ce qui n'est pas courant. La cascade représenterait le torrent du val d'Anniviers, la Navisence. Arrivée dans la plaine, la rivière se partage en douze ruisseaux se jetant dans le Rhône, le long d'un vaste cône de déjection qui n'est pas sans rappeler l'aspect du fameux Illgraben, bien qu'il ne puisse s'agir de cet élément géographique. Ce cône est, en effet, censé symboliser l'entrée du val d'Anniviers surplombant le début du bois de Finges. Précisons que le tableau, qui a fait l'objet d'une étude par Gaëtan Cassina⁶³⁴, ne prétend pas reproduire la réalité de la vallée du Rhône. Il mêle un premier plan imaginaire et symbolique à une vue de la vallée du Rhône plus réaliste, où le fleuve, non endigué, serpentait alors dans son vaste lit. Il fallait un torrent impétueux de montagne pour faire allusion au nom de la famille de Torrenté. Quant aux collines de Valère et de Tourbillon, qui se dessinent dans le lointain, elles justifient en quelque sorte la légende du tableau: «BIs SeX SVnt genItI hoC De fLVMIne RIVI agros qVI Laeta fertILItate rIgant⁶³⁵» (nées d'un seul fleuve, elles sont douze rivières à irriguer les champs de leur vivifiante fertilité). Les Torrenté sont, en effet, allés offrir leurs talents à la capitale valaisanne, pour son plus grand profit. Tel est le message du tableau.

Deuxième intérêt: le chronogramme présent dans la légende, qui permet de déterminer la date de l'œuvre. Lorsqu'on additionne les majuscules rouges, plus hautes que les noires, qui représentent des chiffres romains, on obtient l'année 1795. Le chronogramme forme le centre de la banderole (ou phylactère) qui, en se déroulant, développe, de chaque côté de celui-ci, douze pans distincts. Six se déploient à gauche, six autres, à droite. Ces pans contiennent les noms des Torrenté vivants en 1795, avec le résumé de leurs principaux titres et la mention du

⁶³² CASSINA, «Des goûts et des couleurs», p. 77-78.

⁶³³ RIBORDY-EVÉQUOZ, «Les chapelles des Mayens-de-Sion», p. 10.

⁶³⁴ CASSINA, «La source généalogique», p. 10-13.

⁶³⁵ Les majuscules soulignées ici sont peintes en rouge sur le tableau.

nom de leur père⁶³⁶. Tous les pans sont surmontés d'un numéro, en chiffres arabes. Ils encadrent les armoiries de la famille, situées juste au-dessous du chronogramme. Il s'agit des armoiries des Torrenté dans leur version primitive:

d'azur à la bande onnée d'argent, dans un écu surmonté d'un casque entouré de lambrequins d'argent avec un bouquetin issant sur cimier. Ce sont des «armes parlantes», c'est-à-dire que le «meuble», la bande onnée, illustre en quelque sorte naturellement le patronyme par son évocation stylisée des eaux impétueuses d'un torrent⁶³⁷.

Enfin, ce tableau a le mérite de donner la liste des douze chefs des branches des Torrenté vivants en 1795. Quatre rameaux, deux de chaque côté, disparurent peu après. Nous nous trouvons, par ailleurs, à un moment où le rapport démographique entre les deux branches est le plus équilibré. En ce qui concerne la branche aînée, des quatre descendants correspondant à la onzième génération (Jean Alexis Ignace et Antoine Théodule, tous deux fils de Jean Adrien, ainsi que Jean Joseph et Frédéric Philippe), les trois premiers seulement eurent une descendance masculine. En outre, Frédéric Philippe serait mort à cette date. Ainsi sont présents en 1795, sur notre tableau, les deux fils de Jean Joseph, Joseph Christian Ignace Vincent⁶³⁸, né en 1761 et décédé après 1833, portant le numéro 9⁶³⁹, et son frère François Janvier⁶⁴⁰, né en 1765 (numéro 10), ainsi que le fils d'Antoine Théodule, Jean Joseph Philippe⁶⁴¹ (1742-1819), gratifié du numéro 4, et enfin les trois fils de Jean Alexis Ignace, Joseph Grégoire⁶⁴², né en 1745 (numéro 8), Antoine Gabriel⁶⁴³ (1752-1816), numéro 6, et Alphonse Xavier⁶⁴⁴ (1754-1834), portant le numéro 3.

La seconde branche, plus nombreuse, présente une plus grande complexité, puisque nous trouvons un membre de la dixième génération (numéro 2), Jean Nicolas Maurice⁶⁴⁵ (1736-1801) et un de la onzième (numéro 1), le fils cadet de Jean Philippe, Jean Joseph Antoine⁶⁴⁶ (1735-1796). Les deux premiers de la douzième génération (numéros 7 et 11) sont les deux fils de l'ingénieur géomètre Jean Adrien Etienne décédé (fils aîné de Jean Philippe), Alphonse Philippe (V) Gordien⁶⁴⁷ (1762-1839) et François Antoine Grégoire Mathias⁶⁴⁸ (1768-1799). Les deux autres représentants de la douzième génération (numéros 5 et 12), sont les deux fils de Jean Félix, Alphonse Félix⁶⁴⁹ (1753-1804) et Mathias⁶⁵⁰ (1762-1833).

L'ordre chronologique des naissances n'est que grossièrement respecté, les deux plus âgés se voyant attribuer les numéros 1 et 2 et les trois plus jeunes, les numéros 10, 11 et 12. Pour les autres, l'âge ne conditionne pas leur place dans le phylactère. Mais deux impératifs semblent tout de même avoir dirigé la disposi-

⁶³⁶ Nous n'insisterons pas sur leurs fonctions que nous avons déjà évoquées à plusieurs reprises et que l'on peut retrouver *in extenso* dans la généalogie en annexe. Elles sont citées, par ailleurs, dans l'article de M. Gaëtan Cassina.

⁶³⁷ CASSINA, «La source généalogique», p. 10.

⁶³⁸ Voir notice XI. 3.2.

⁶³⁹ La numérotation va alternativement de gauche à droite, de l'intérieur à l'extérieur et de haut en bas.

⁶⁴⁰ Voir notice XI. 3.4.

⁶⁴¹ Voir notice XII. 3.

⁶⁴² Voir notice XI. 1.1.

⁶⁴³ Voir notice XII. 1.

⁶⁴⁴ Ou Xavier Alphonse, voir notice XII. 2.

⁶⁴⁵ Voir notice X. 7.

⁶⁴⁶ Voir notice XI. 7.

⁶⁴⁷ Voir notice XII. 6.

⁶⁴⁸ Voir notice XI. 6.7.

⁶⁴⁹ Voir notice XII. 4.

⁶⁵⁰ Voir notice XII. 5.

tion des noms: la symétrie et le mélange des individus de chacune des deux branches. Ainsi, à gauche, figurent quatre Torrenté de la branche cadette et deux de la branche aînée et, à droite, exactement le contraire.

Cette disposition aboutit à une logique qui met, en fait, en valeur la branche cadette, puisque quatre de ses membres se trouvent à gauche de la banderole, du côté des nombres impairs. Cela conduit à chercher dans cette branche le commanditaire de ce tableau. Même si l'ensemble de la famille participa, sans aucun doute, à cette commande, il est vraisemblable que l'initiateur en fut Jean Joseph Antoine, l'aîné des Torrenté vivants en 1795. Il est ainsi gratifié du numéro 1, bien qu'il n'appartînt pas à la branche aînée, ni même au rameau aîné de la branche cadette. Peut-être avait-il hérité de son père, Jean Philippe, le même orgueil qui le poussa à glorifier sa famille⁶⁵¹.

Dernière question que l'on peut se poser et à laquelle il est bien hasardeux de répondre: pourquoi la famille de Torrenté, après avoir tout fait pendant trois siècles pour se fondre dans le patriciat séduois, éprouva-t-elle, en 1795, le besoin de revendiquer ostensiblement son appartenance à une vallée montagnarde du Valais central d'idiome franco-provençal, vallée dans laquelle elle n'avait plus d'attaches? Sentait-elle intuitivement que le vent de l'avenir du pays, s'il devait être lourd de peurs, de larmes et de deuils, ne venait plus du Haut-Valais, mais de l'ouest?

Ce tableau nous a permis de décrire les armes primitives des Torrenté. Avant d'en terminer avec l'histoire de la famille sous l'Ancien Régime, attardons-nous un instant sur les autres armoiries de Torrenté que l'on retrouve, notamment, sur les différentes maisons de Sion leur ayant appartenu.

Philippe (I), pour rendre hommage à sa mère et marquer son entrée dans la grande famille de Riedmatten, avait ajouté deux trèfles à son blason: «D'or à un pal ondé d'azur flanqué de deux trèfles de sinople»⁶⁵². C'est le blason qu'il utilisa en 1563, alors qu'il était gouverneur d'Evian. Difficile de préciser l'origine des armoiries qui devinrent celles de la branche aînée, dite du Pont de Sion: «Écartelé: aux I et IV d'or à l'aigle de sable armé de gueules; aux II et III d'argent au trèfle de sinople accompagné de trois coupeaux du même en pointe; un pal ondé d'azur couvrant le trait du parti»⁶⁵³. Antoine (V) semble l'avoir adopté dès 1581. Ce blason, dont le Musée d'histoire culturelle de Sion conserve un exemplaire gravé sur pierre portant la date de 1634⁶⁵⁴, orne la maison construite en 1838 au sommet du Grand Pont, au numéro 48, par Antoine Louis (1802-1880), descendant direct d'Antoine (V).

Quant à la branche cadette, dite de Sion, elle choisit d'autres armoiries pour se différencier de la branche aînée: «Ecartelé: aux I et IV de gueules à la grenade d'or, garnie de gueules; aux II et III d'argent au trèfle de sinople; un pal ondé d'azur couvrant le trait du parti»⁶⁵⁵. C'est du temps de Nicolas (IV), fils de Philippe (II) que ce nouveau blason apparut. Il figure sur l'ex-voto de Longeborgne

⁶⁵¹ Le projet de ce tableau avait-il germé dans l'esprit de Jean Philippe qui savait, grâce à ses recherches, que la famille de Torrenté venait bien du val d'Anniviers, alors même qu'il avait cherché à en escamoter le véritable ancêtre?

⁶⁵² *Armorial de la bourgeoisie de Sion*, t. 2.

⁶⁵³ *Ibidem*.

⁶⁵⁴ MV 3590. Difficile d'expliquer le choix des aigles. Faut-il les rattacher aux armoiries des Perini, pour rappeler les attaches avec la famille des Rarogne?

⁶⁵⁵ *Armorial de la Bourgeoisie*, t. 2.

de 1662. Les deux trèfles sont toujours présents, mais des grenades remplacent les aigles. La présence de ce fruit exotique a beaucoup intrigué la famille de Torrenté et les historiens, d'autant plus qu'on le retrouve dans les armoiries de la commune de Nendaz. S'il est vraisemblable que les Nendards adoptèrent au XVIII^e siècle le blason de l'un de leurs majors, en la personne du fils aîné de Philippe (III), Jean Joseph (1692-1752), qui fut major de Nendaz et d'Hérémenche de 1732 à 1734, cela n'explique pas l'origine de ce fruit dans les armoiries des Torrenté.

Une allusion du grand bailli Augustini, faite au cours d'un discours qu'il prononça, le 21 janvier 1806 à Saint-Maurice, devant le ministre plénipotentiaire espagnol auprès du Corps helvétique, D. José Caamaño y Gayoso⁶⁵⁶, lors du renouvellement de la capitulation avec l'Espagne, brouilla les pistes: «Depuis longtemps les Valaisans ont attaché un grand prix au service d'Espagne. La tradition nous parle des compagnies de Stockalper, de Courten, de Riedmatten, de Roten, de Torrenté, de Kalbermatten, de Chastonay...»⁶⁵⁷ En ce qui concerne les Torrenté, on ne peut pas faire remonter bien haut «la tradition». Des exemples sont difficiles à citer, en dehors de celui de Joseph Ignace Médard (1778-1814) et d'Antoine Théodule (1715-1794) qui fut capitaine au service d'Espagne vers 1739 et posséda même la moitié d'une compagnie vers 1770. S'il y eut un autre Torrenté qui alla, antérieurement à ces dates, servir le roi de Castille et d'Aragon, il le fit de sa propre volonté dans le cadre d'un mercenariat informel, mais nous n'en avons aucune preuve. N'oublions pas qu'il n'y eut pas de régiment valaisan constitué dans le cadre du service étranger espagnol avant la capitulation du 8 octobre 1795⁶⁵⁸.

La déclaration d'Augustini a, malencontreusement, fait naître l'idée que la présence de la grenade dans les armoiries des Torrenté pouvait être liée à leurs activités militaires en Espagne dans le cadre du service étranger. Or, nous l'avons vu, rares furent les Torrenté qui s'illustrèrent au service étranger, et ces cas se situent au XVIII^e siècle, soit deux siècles après l'apparition de la fameuse grenade dans leur blason. Essayons d'émettre une autre hypothèse, qui aura, au moins, le mérite de moins tordre la vérité historique. Partons de celui qui semble l'auteur du nouveau blason, Nicolas (IV). Il partit vers 1628 au service de Piémont. A-t-il été alors en contact avec des troupes espagnoles, disons plus généralement avec des Espagnols? C'est tout ce que l'on peut suggérer, sans oublier, avant tout, la signification de la grenade dans le langage héraldique, ce qui nous paraît ici le plus important⁶⁵⁹. Elle symbolise la fécondité, la générosité et la charité, qualités qui s'accordent bien avec ce personnage qui n'aurait pas quitté la ville de Sion pendant la terrible épidémie pesteuse de 1638. Les grenades des armoiries des

⁶⁵⁶ D. José Caamaño y Gayoso (né vers 1725-mort après 1811), originaire de Galice, chevalier de l'ordre de Santiago, fut secrétaire de l'ambassade d'Espagne au Portugal, avant de venir en Suisse. Il fut ministre plénipotentiaire auprès des cantons suisses de 1791 à 1799, puis de 1802 à 1811 (OZANAM, *Les diplomates espagnols*, p. 200-201).

⁶⁵⁷ SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service d'Espagne», p. 330.

⁶⁵⁸ SCHALBETTER, «Le régiment valaisan au service d'Espagne», p. 293.

⁶⁵⁹ N'oublions pas que, si l'héraldique obéit à des règles strictes en ce qui concerne le symbolisme et le vocabulaire spécifique utilisé pour décrire les blasons, cette codification rigide va de pair avec une grande liberté dans le choix des armoiries, où l'imagination de chacun pouvait se donner libre cours. Elle est issue du besoin de manifester sa personnalité aux yeux des Autres.

Torrenté ouvrent leurs fruits, encore actuellement, aux quatre coins de la vieille ville de Sion⁶⁶⁰.

A la veille de la révolution valaisanne, riches d'une fortune terrienne importante, reposant dans une large mesure sur la vigne, les Torrenté faisaient partie des familles les plus puissantes qui dirigeaient la bourgeoisie et le dizain de Sion. Au milieu du XVII^e siècle, les trois clans qui gouvernaient la capitale étaient les Kalbermatter, les Kuntschen et les Torrenté⁶⁶¹, tous étroitement alliés. De plus, grâce à leurs relations familiales, ces derniers furent toujours très proches du pouvoir de l'Etat. A certaines périodes, leur influence s'étendit à l'ensemble du pays. Ce fut le cas notamment vers 1660, au temps du vice-baillivat, puis du baillivat d'Etienne de Kalbermatten. Ce dernier, fils du grand bailli Nicolas II de Kalbermatten, beau-frère d'Antoine (V) de Torrenté, contrôlait la Diète, avec l'aide de son frère Jacques de Kalbermatten et de son cousin Nicolas (IV) de Torrenté⁶⁶². Dans ces conditions, comment expliquer qu'aucun Torrenté ne devint bailli? La même remarque est à formuler pour la famille Kuntschen. Cherchons-en la raison dans l'histoire de l'institution.

Grâce à la remarquable étude de l'abbé von Roten sur les grands baillis, nous disposons d'éléments précis concernant la charge la plus prestigieuse de l'Etat. Sur les quatre-vingt-sept personnes qui l'occupèrent de 1388 à 1798, dix seulement appartenaient aux vieilles familles séduinoises, alors que seize, par exemple, venaient du dizain de Conches. On constate qu'au XV^e siècle, aucun des vingt-six grands baillis n'était originaire du Valais central. Nicolas de Kalbermatten est dit de Sion, mais aussi d'Unterbäch (Rarogne). Le pouvoir temporel du prince-évêque étant à Sion, le Haut-Valais, par l'intermédiaire du grand bailli, devait lui faire contrepoids. Au XVI^e siècle, nous ne trouvons que quatre Séduinois sur trente et un grands baillis. Certes, la proportion en faveur de Sion s'améliore nettement au siècle suivant (six sur dix-neuf), mais aucun des douze grands baillis élus au XVIII^e siècle n'était originaire du dizain de Sion.

On remarque que l'élection d'un Séduinois se faisait souvent dans le cadre de circonstances particulières. Il n'est pas étonnant de voir élu grand bailli, en 1522, un grand adversaire de Schiner en la personne d'Antoine Wyss, dont la famille, de Törbel, était devenue bourgeoise de Sion en 1451⁶⁶³. C'est la puissance du «parti protestant» à la Diète qui permit l'élection d'Antoine Kalbermatter, d'Antoine

⁶⁶⁰ Citons, notamment, le blason colorié au-dessus de la porte de la maison Bonvin, 7 rue des Châteaux, où habitèrent Jules de Torrenté (1857-1926), puis ses filles Noëlle et Thérèse de Torrenté, toutes deux restées célibataires (voir notice XIV. 4.). La maison passa à leur sœur Janny de Torrenté, épouse d'André Joseph Gustave Bayard. Le même type de blason, en mauvais état il est vrai, rappelle que la maison de la place Saint-Théodule fut occupée au XIX^e siècle par Alexandre de Torrenté (voir notice XIII.7.). La maison au numéro 1 de la rue de l'Eglise présente, dans l'imposte de la porte d'entrée, toujours les mêmes armoiries coloriées, surmontant la date de 1789. D'autre part, le blason de la branche cadette est gravé sur l'un des murs de la maison du 10 rue des Châteaux, ainsi que sur le linteau de la porte d'entrée de la rue du Vieux-Colège, encadré des initiales PMDT, C. S., (Paul Maurice de Torrenté, bourgeois de Sion).

⁶⁶¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 355.

⁶⁶² «Kalbermatter war ein Anhänger Frankreichs, und er verteilt 1657 die kostbare Pension unter der grossen und kleinen Herren des Landes. Neben ihm erhielt besonders sein Bruder Jakob und der Grosskastlan Nicolaus de Torrenté einen bedeutenden Beitrag. Als Landesstatthalter vertritt er im August 1657 auf einem Ratstag in Sitten «Ihre Grossmächtigkeit», und als 1659 der alte Landeshauptmann endlich von der Bühne des Lebens und der Politik abtrat, berief Kalbermatter den ordentlichen Weihnachts – Landrat ein, um den Nachfolger zu wählen» (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 327).

⁶⁶³ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 150.

Waldin et de Nicolas II de Kalbermatten, entre 1550 et 1620. Quant à la nomination du Sédunois Jean de Montheys, elle s'explique facilement. Ayant pris la tête de l'opposition au grand bailli Gaspard Jodoc Stockalper, Montheys lui succéda tout naturellement en 1678, lors de sa destitution par la Diète. Les deux grands baillis qui prirent sa suite, Adrien Lambien et Jean de Platea, étaient très liés au clan Ambüel, l'un des piliers de l'ancien «parti protestant», encore puissant après l'éviction de Stockalper, dont il avait précipité la chute.

Parce qu'ils étaient très puissants dans la capitale sédunoise, les Torrenté et les Kuntschen avaient, en quelque sorte, un handicap auprès des députés de la Diète, peu favorables, en général, à l'élection de membres du Valais central⁶⁶⁴. Préférant la toge du juriste à l'épée de l'homme de guerre, peut-être aussi ne s'étaient-ils pas assez distingués dans le domaine militaire, au service étranger en particulier, comme les Courten, de Sierre, ou les Kalbermatten, de Sion, qui avaient pu ainsi faire oublier leur appartenance à l'élite du Valais central et accéder à la plus haute magistrature de l'État. On ne peut s'étonner que les familles de Torrenté et Kuntschen, qui ne parvinrent pas au baillivat sous l'Ancien Régime, aient pris leur revanche aux XIX^e et XX^e siècles, époque où elles gouvernèrent le pays.

⁶⁶⁴ Le dizain de Sierre fut encore plus préterité que celui de Sion: il n'eut que cinq grands baillis entre 1388 et 1798. Trois appartenaient à la famille de Platea et deux à la famille de Courten. Les dizains de Sion et de Sierre eurent, ensemble, moins de représentants à la tête du pays que le dizain de Conches. On peut comprendre les querelles de préséance entre Conches et la capitale!

IV. L'apogée des Torrenté (XIX^e-XX^e siècles)

1. La tourmente révolutionnaire et impériale

Les révoltes haut-valaisannes et les Torrenté

Le XVIII^e siècle, qui fut une époque particulièrement paisible pour le Valais, allait se terminer par une guerre civile et étrangère et le Haut-Valais en ressortir exsangue.

Il est incontestable que les événements de 1798/1799 représentent un moment clé dans l'histoire du Valais. Une explication rapide des événements de cette époque s'avère délicate. Dans la multiplicité des faits et dans la complexité de leur développement, les auteurs choisissent au hasard des éléments isolés qu'ils estiment fondamentaux et qui leur permettent de justifier leur point de vue. Ainsi, par exemple, le même événement peut être décrit comme une liberté menacée par les Français, ou comme l'affranchissement du Bas-Valais de la domination haut-valaisanne. Invasion ou libération? Résistance héroïque ou colère irréfléchie et absurde? Héros ou idiots? Les interprétations avancées par chacun des auteurs diffèrent fondamentalement selon le modèle utilisé⁶⁶⁵.

Il était nécessaire de rappeler cette mise en garde, lorsqu'on aborde l'histoire de la révolution valaisanne de 1798, dans laquelle les Torrenté n'ont pas joué, il est vrai, un rôle de premier plan. Devant un tel chambardement politique, chacun d'eux allait réagir à sa manière. Parmi les insurgés des deux révoltes successives du Haut-Valais en 1798 et 1799, on trouve, en effet, au moins un Torrenté. En fait, ils furent d'abord témoins des événements, comme ce fut le cas d'Alphonse Xavier, de la branche aînée, parce qu'ils faisaient partie des autorités locales en place en ces temps tourmentés. C'est en tant que secrétaire du dizain de Sion que ce dernier, par une lettre du 5 avril 1798, avertit Charles Emmanuel de Rivaz, l'un des trois membres du Directoire exécutif provisoire, du résultat de la consultation populaire du 4 avril concernant le projet d'incorporation du Valais à la République helvétique⁶⁶⁶. Sans entrer dans le détail, précisons seulement que ce Directoire avait été mis en place après l'acceptation par la Diète du projet de constitution proposé par le résident français Mangourit, le 13 mars précédent⁶⁶⁷.

Le Haut-Valais, qui n'avait accepté cette constitution et la réunion à la République helvétique qu'avec beaucoup de réticences, ne tarda pas à se révolter. L'insurrection débuta le 1^{er} mai 1798 dans la partie supérieure de la vallée de Conches, à l'instigation de celui qui est entré dans l'histoire comme le «géant de Geschinen», Sébastien Weger. Peu à peu, malgré des résistances, la révolte fit tache d'huile. Les insurgés arrivèrent à Sierre le 5 mai. Comme il leur fallait des chefs expérimentés dans l'art de la guerre, ils firent pression sur Joseph François de Courten et sur son neveu, Eugène, pour les obliger à prendre le commandement de

⁶⁶⁵ LÜBER, «Héros ou idiots?», p. 210.

⁶⁶⁶ Voici le contenu du rapport de Charles Emmanuel de Rivaz à propos de Sion: «Une lettre du citoyen Torrenté, secrétaire du dizain de Sion, en date du 5 avril, porte que le dizain assemblé le même jour a unanimement opiné pour la réunion à la République helvétique, vu que le Valais n'est pas en état de se maintenir et de se défendre tout seul sans être incorporé au Corps helvétique; il a cependant réservé que les cantons protestants ne puissent avoir aucun pouvoir sur la religion catholique...» (DONNET, *La révolution valaisanne de 1798*, t. 2, p. 89).

⁶⁶⁷ MOULIN, «1798: la révolution en Valais», p. 40-47.

leurs troupes. Ceux-ci résistèrent, précisant qu'ils désapprouvaient une expédition si mal concertée. La réplique ne se fit pas attendre. Les révoltés firent remarquer que leur famille «qui a si longtemps bien fait ses affaires en commandant les troupes de la république au service étranger, doit enfin, en reconnaissance, s'exposer en ce moment à celui de la patrie...»⁶⁶⁸ Sous la menace, les Courten se virent contraints d'accepter. Les insurgés se rendirent ensuite dans la capitale, qui n'opposa pas de résistance.

Le contingent fourni par le dizain de Sion fut commandé par le patrimonial Alphonse Félix de Torrenté (1753-1804), de la branche cadette. Le 9 mai 1798, un combat opposa, à Ecône, l'armée haut-valaisanne à l'armée vaudoise du général Bergier, qui était venue renforcer celle des Bas-Valaisans. Victorieux, les insurgés décidèrent d'envoyer, de Riddes, un détachement d'environ 1000 hommes sous le commandement de Jacquod et d'Alphonse Félix de Torrenté, par le col de la Croix-de-Cœur, jusqu'à la vallée de Bagnes, qui venait en partie de se soulever, afin de prendre Bergier à revers⁶⁶⁹. Ce dernier réussit par un stratagème⁶⁷⁰ à faire croire qu'il était à la tête d'une grande armée et à imposer, le 12 mai, une trêve de cinq jours à ses adversaires. Il gagnait ainsi un temps précieux pour attendre l'arrivée des renforts. La trêve fut signée à Sembrancher par le capitaine Jacquod, Joseph Brégy et le capitaine Alphonse Félix de Torrenté⁶⁷¹.

Malgré ce succès, le général vaudois Bergier fut destitué le lendemain par Mangourit et remplacé par un Français, le général Jean Thomas Guillaume Lorge, qui attaqua aussitôt avec violence. Joseph Augustin de Riedmatten a raconté la suite des événements:

Les Haut-Valaisans rebroussèrent jusqu'à Saint-Pierre[-de-Clages], d'où le général Joseph de Courten demanda qu'on lui envoyât ou le lieutenant [Philippe] de Torrenté ou le capitaine Augustin de Riedmatten pour l'assister dans les opérations militaires. L'un et l'autre refusèrent opiniâtement de servir sous les drapeaux des Haut-Valaisans⁶⁷².

Deux jours plus tard, le général de Courten fut conduit aux arrêts à Sion et limogé. Il fut remplacé par Perrig, qui se révéla incompetent. Les troupes haut-valaisannes s'installèrent aux portes de Sion, sur les hauteurs, le long de la Morge. Le choc avec les troupes française et vaudoise eut lieu le 17 mai et la défaite des Haut-Valaisans fut suivie du pillage de Sion, l'un des plus lamentables épisodes de cette première révolte. Le calme était revenu le 25 mai, lorsque Mangourit reçut officiellement son rappel, qu'il avait sollicité au lendemain de la prise de Sion⁶⁷³.

⁶⁶⁸ DONNET, *La révolution valaisanne de 1798*, t. 2, p. 127.

⁶⁶⁹ DONNET, *La révolution valaisanne de 1798*, t. 2, p. 159.

⁶⁷⁰ «Considérant que toute la vallée [de Bagnes] non encore occupée allait tomber d'elle même et se joindre aux ennemis, sans qu'il ne fût possible de l'empêcher par la force, il me restait que de tâcher d'en imposer par quelques stratagèmes; voici celui dont je m'avisai: je rangeai sur deux rangs mes 80 chasseurs; je les fis défiler ayant la musique en tête autour des maisons vers la butte qui est en arrière de Sembrancher, revenir sur leurs pas par une crasse [ravin] masquée à l'ennemi, pour redéfiler une seconde, une troisième, une quatrième fois, et faisant pendant ce temps battre la campagne par mes dragons pour empêcher tout espion de les informer de mon petit nombre.» (Rapport du général Bergier en date du 12 mai 1798). Voir «Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne», p. 207.

⁶⁷¹ DONNET, *La révolution valaisanne de 1798*, t. 2, p. 168.

⁶⁷² DONNET, *La révolution valaisanne de 1798*, t. 2, p. 316.

⁶⁷³ MOULIN, «1798: la révolution en Valais», p. 68-69.

Les Torrenté, membres du patriciat de la capitale, redevinrent les témoins des événements. C'est ainsi qu'Alphonse Félix assista, en tant que membre de l'Administration provisoire du dizain de Sion, à la «seconde plantation» de l'arbre de la liberté, en compagnie du gendre de son cousin Jean Nicolas Maurice de Torrenté, Antoine Rion, et du colonel Alphonse Philippe (V) de Torrenté, un autre de ses cousins⁶⁷⁴.

Le nouveau régime s'installa, avec à sa tête le préfet national, représentant du pouvoir exécutif, charge que Charles Emmanuel de Rivaz finit par accepter. Mais la situation était toujours tendue dans le Haut-Valais, comme ce dernier l'expliqua au ministre de l'Intérieur français *a posteriori*, dans une lettre du 29 août 1799:

Cette aversion (à l'égard du régime helvétique) dans la partie allemande a eu pour principales causes la défiance qui, dès les premiers moments de la Révolution, a fait craindre pour la conservation des autels ou du culte catholique, et le regret aux anciennes formes populaires, à ces assemblées de commune, à ces repas publics, au droit personnel de suffrage et toutes les institutions de ce genre qui leur étaient si chères.

A ces deux sentiments se sont joints ensuite l'aversion pour les impôts qu'ils ne connaissaient pas et la formation de la milice, sa mise en activité, la crainte de la voir envoyée hors de Suisse et confondue avec les troupes françaises. C'est le mélange de tous ces sentiments réunis qui a amené le peuple au point d'exaspération qui lui a fait prendre les armes dans le moment que la guerre avec l'Autriche lui a fait espérer la faire avec succès⁶⁷⁵.

Les causes profondes de la seconde révolte des Haut-Valaisans sont parfaitement analysées dans ce texte. Il est évident, en outre, que la déclaration de guerre de la France à l'Autriche, le 12 mars 1799, et la formation d'une coalition précipitèrent les événements en faisant naître beaucoup d'espoir dans le Haut-Valais. Les troubles commencèrent, en effet, en avril 1799. Parmi les dix-huit principaux chefs de la rébellion⁶⁷⁶, se trouvait un Torrenté, François Janvier⁶⁷⁷, né en 1765, ancien lieutenant au service de Sardaigne, fils du familier de l'évêque, Jean Joseph de Torrenté, et de Jeanne Ignatia Julienne de Riedmatten.

Les 27 et 28 mai, après des combats acharnés et sanglants dans le bois de Finges, l'armée haut-valaisanne dut battre en retraite. Le commandant des troupes franco-helvétiques proposa la paix. Mais les insurgés ne répondirent pas, espérant recevoir des secours autrichiens. Les armées restèrent face à face. Ce n'est que le 14 août que les opérations reprirent, car Masséna voulait empêcher la jonction de l'armée autrichienne et du corps expéditionnaire russe envoyé en Suisse. Dès lors, la guerre dite de la seconde coalition contre la France se déroula hors du territoire valaisan.

⁶⁷⁴ Voir le procès-verbal de la cérémonie de la restauration de l'arbre de la liberté («Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798», p. 236).

⁶⁷⁵ SALAMIN, «Pierre Joseph de Chastonay», p. 243.

⁶⁷⁶ SALAMIN, «Pierre Joseph de Chastonay», p. 251.

⁶⁷⁷ Voir notice XI. 3.

La deuxième révolte des Haut-Valaisans était matée, mais le pays était en ruines⁶⁷⁸. Les villages d'Agarn, Ems, Tschingeren, Termen, Grengiols avaient été entièrement brûlés⁶⁷⁹. Le gouvernement se devait de punir les responsables de l'insurrection. Ordre fut donné, le 4 novembre 1799, de les rechercher et de les incarcérer⁶⁸⁰. Parmi eux, il y avait le comte de Courten, qui était entré au service d'Angleterre dès 1794. Il avait reçu, en 1799, une commission de colonel pour lever un régiment en Italie, afin de s'opposer à l'avance des Français. Le comte se fit aider dans ses opérations de recrutement à Aoste et à Novare par François Janvier de Torrenté⁶⁸¹. La victoire de Bonaparte à Marengo, le 14 juin 1800, mit fin à l'offensive des coalisés. Quant à François Janvier, on perd sa trace après le mois de décembre 1800. Ses convictions politiques l'empêchèrent de revenir en Valais. Il dut s'exiler.

Le pays entra en résistance. Un exemple le montre clairement. Le refus des communes et des particuliers de fournir leurs contingents de foin, exigés par l'arrêté du 11 décembre 1799, pour la nourriture des chevaux de l'armée française. A cette occasion, le président de la municipalité de Sion, Alphonse Félix de Torrenté, qui avait participé à la révolte haut-valaisanne de 1798, nous l'avons vu, protesta violemment. «Contraint à travailler jour et nuit dans un esclavage sans fin pour notre République», il expose à la Chambre administrative les raisons qui l'empêchaient de fournir son contingent de foin:

S'il faut nonobstant mes représentations justes donner ou payer le foin, je vous obéirai en donnant une de mes deux vaches ou plutôt le pain quotidien des bouches de mes enfants en paiement. Je n'ai point d'autre revenu que celui de mes charges. Les revenus de mes biens ou terres ne suffisent guère à nourrir, à habiller ma grosse famille, à payer les domestiques, à faire travailler mes terres qui resteront cette année une partie inculte, incapable à payer les cens de mes dettes... Jetez vos yeux justes et pleins de pitié sur ma malheureuse famille qui a été fort touchée par un malheureux incendie en perdant trois gros bâtiments et plusieurs autres effets, qui a été pillée et volée, et qui aujourd'hui n'a pas seulement des forces nécessaires à travailler son bien pour assurer son pain à sa famille à l'avenir.⁶⁸²

On mesure là à quel point les deux années de guerre avaient bouleversé l'économie locale. Heureusement, les opérations militaires en se déplaçant en Italie du Nord allaient alléger les charges pesant sur le Valais.

La «Statistique morale et personnelle» de l'Empire

La vie reprit son cours et le Valais vécut, de 1802 à 1810, dans une sorte d'anarchie, où l'exécution des lois du gouvernement officiel était éludée⁶⁸³. Cha-

⁶⁷⁸ «Au terme de la guerre, le Haut-Valais n'était plus que ruine et désolation. De nombreux villages ont été abandonnés, parce qu'entièrement brûlés; du fait de l'absence d'ouvriers, la plaine du Haut-Valais n'a pas été travaillée: la terre n'est pas labourée et les champs pas ensemencés, de sorte qu'il n'y aura aucune récolte l'année suivante. Par ailleurs, la guerre a fait de nombreux orphelins et laissé de nombreuses veuves sans ressources, qu'il faut secourir. Près de trois cents de ces enfants sont confiés à des familles des communes francophones et des cantons voisins. Une collecte rapporte plus de vingt mille livres, des vêtements, de la nourriture et des céréales, divers outils.» Voir MOULIN, «1798: la révolution en Valais», p. 75.

⁶⁷⁹ SALAMIN, «Histoire politique du Valais sous la République helvétique», p. 73.

⁶⁸⁰ SALAMIN, «Pierre Joseph de Chastonay», p. 251.

⁶⁸¹ COURTEN, *Famille de Courten*, p. 195.

⁶⁸² SALAMIN, «Histoire politique du Valais sous la République helvétique», p. 122.

⁶⁸³ MOULIN, «1798: la révolution en Valais», p. 79-80.

cun se satisfaisait de cette situation. La France était occupée à son grand projet, la construction de la route du col du Simplon, inaugurée le 9 octobre 1805. Le Valais devint alors un enjeu important pour Napoléon, qui décida, purement et simplement, par le décret impérial du 12 novembre 1810, de le transformer en département français. Claude Joseph Parfait Derville-Malécharde (1774-1842), un Lyonnais, résident de France auprès de la République du Valais depuis le 1^{er} octobre 1806, devint le premier préfet du nouveau département du Simplon, par décret impérial du 16 janvier 1811. Il fut appelé, comme tous ses collègues préfets, au nombre de 129, à apporter sa contribution à la «Statistique morale et personnelle», instituée en 1807 par l'Empereur. C'est, comme le dit Léon Deries, «un véritable panégyrique des fiches, un hymne en prose administrative en l'honneur du Fichisme»⁶⁸⁴.

Divisée en trois parties, la première consacrée aux chefs de famille comportant 98 noms, la seconde, aux jeunes gens susceptibles de devenir l'élite du pays (112 noms), la troisième, enfin, aux riches héritières (31 noms), cette statistique donnait des renseignements, parfois à connotation intime, sur tous les notables du pays, patriciens et riches bourgeois.

Un Torrenté adulte de chacune des deux branches de la douzième génération eut droit à un commentaire du préfet: Jean Joseph Philippe (1742-1819), de la branche aînée, et Joseph Marie (1774-1837), de la branche cadette. Voici ce qu'il dit du premier, Jean Joseph Philippe, qui porte le numéro 28⁶⁸⁵:

M. de Torrenté, natif de Sion, ancien officier au service de Sardaigne, s'est retiré avec grade de lieutenant-colonel, conseiller de la ville de Sion
Retiré de toutes les affaires, étant septuagénaire
Marié, vieillard riche, considéré, probe, très attaché à la France
4500 francs de revenus.

Joseph Marie (numéro 13) se vit aussi gratifié d'un commentaire assez élogieux⁶⁸⁶:

M. de Torrenté, Joseph Marie, natif de Sion, ancien syndic de la ville, receveur du dizain
Receveur de l'Enregistrement et conservateur des Hypothèques
Assez laborieux et suffisamment versé dans les détails de la comptabilité, qualités rares dans ce pays, M. de Torrenté qui aime beaucoup l'argent sans manquer de probité, s'attache tous les jours à un ordre de choses qui lui donne une existence solide, et rendra modestement d'utiles services; son esprit ni ses opinions n'ont rien qui puisse le faire remarquer
3500 francs de revenus.

Dans la catégorie des jeunes gens, seul Alphonse Philippe (VI) Epiphane, âgé de onze ans, de la branche cadette, eut droit à une notice, car il était dit promettre beaucoup⁶⁸⁷. Parmi les héritières, ce sont ses deux sœurs qui furent choisies, Catherine⁶⁸⁸ et Marguerite⁶⁸⁹, âgées respectivement de 16 et 14 ans.

⁶⁸⁴ Cité par André Donnet (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 196).

⁶⁸⁵ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 223.

⁶⁸⁶ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 216.

⁶⁸⁷ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 277.

⁶⁸⁸ «Elle espère de Madame Lamon, sa tante, épouse du grand châtelain Michel Lamon, un héritage d'environ 10 000 francs... Joli physique, belle taille; son éducation n'est pas achevée» (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 295).

⁶⁸⁹ Le commentaire est lapidaire: «moins bien que sa sœur» (*Ibidem*).

Pour l'historien, l'un des intérêts de cette statistique est de montrer le poids économique du Bas-Valais et du Valais central par rapport au Haut-Valais. Même si des familles importantes sont oubliées, tels les Kuntschen de Sion, il n'en demeure pas moins que ces fiches restent un indicateur du niveau de fortune des gens considérés comme importants par l'occupant. Si l'on ne tient compte que des personnages laïcs, à travers ces derniers, la hiérarchie des districts, du plus riche au moins fortuné, s'établit ainsi: en tête celui de Brigue, grâce à la fortune exceptionnelle de la famille Stockalper, dont celle de Gaspard Eugène (25 000 francs de revenus), puis viennent ceux de Sion et de Sierre. L'ensemble du Bas-Valais devance largement les districts de Rarogne, Loèche, Conches, celui de Viège étant la lanterne rouge. Le poids économique du Bas-Valais allait se faire sentir en politique aux lendemains de la révolution valaisanne de 1798.

Des hommes nouveaux apparaissent. Leurs familles avaient fait fortune à la fin de l'Ancien Régime dans l'agriculture, le négoce ou le barreau, tels Jean Joseph Duc, «de la classe de simple paysan devenu très riche et en faveur sous l'Ancien Régime»⁶⁹⁰, qui est dit avoir 8000 francs de revenus, le négociant montheysan Hubert Franc (4000 francs)⁶⁹¹, l'avocat de Saint-Maurice Joseph Barman (3000 francs)⁶⁹² ou bien encore l'Anniviard Antoine Rion. La statistique attribue à ce dernier 2800 francs de revenus et le qualifie ainsi⁶⁹³: «Homme nouveau, paysan lettré, avocat, ne pouvant réussir à Sion s'était établi dans le dizain d'Hérémente où il n'existait pas un homme capable, instruit dans le droit, avide, intrigant, décrié pour ses mœurs». Ces familles de notables, originaires du Bas-Valais et du Valais central, allaient occuper des postes importants dans le pays au XIX^e siècle et s'allier avec les vieilles familles patriciennes de l'Ancien Régime, dont les Torrenté. Antoine Rion épousa, en effet, le 26 novembre 1794, Marie Christine de Torrenté, fille de Maurice et de Christine Summermatter⁶⁹⁴. Mais la présence de ces hommes nouveaux ne doit pas faire oublier que la plupart des familles de l'ancien patriciat séduisois réussirent à conserver une place prééminente dans la politique valaisanne, ainsi que leur fortune. La constitution de 1802 réservait, d'ailleurs, l'accession aux hautes fonctions à une petite élite. Selon l'article 34:

...pour être éligible à la Diète, il faut avoir rempli des fonctions législatives ou judiciaires, ou administratives dans les autorités supérieures ou des dizains, ou exercé l'office de notaire public, ou avoir occupé le grade d'officier dans les troupes de ligne⁶⁹⁵.

La constitution poussait le peuple à confier l'administration de la justice et du gouvernement «à ceux qui se consacrent habituellement aux études nécessaires à ces fonctions»⁶⁹⁶. Ainsi les mêmes familles se sont perpétuées au pouvoir tout au long du XIX^e siècle. Napoléon ne fit rien contre cet état de choses, puisqu'il distribua tout naturellement les charges administratives du pays aux notables distingués par son préfet. Le plus lucratif des emplois de finances fut confié à un Torrenté, bien vu de Derville-Malécharde, Joseph Marie, ce qui fit dire au chanoine Anne Joseph de Rivaz, dont on connaît les jugements entiers et percutants :

⁶⁹⁰ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 213.

⁶⁹¹ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 251.

⁶⁹² DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 247.

⁶⁹³ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 223.

⁶⁹⁴ L'origine anniviard de Antoine Rion a peut-être facilité ce mariage.

⁶⁹⁵ PAPILLOU, «Le pouvoir et les hommes», p. 44.

⁶⁹⁶ PAPILLOU, «Le pouvoir et les hommes», p. 30.

Personne de la ville ne fit mieux ses affaires avec le gouvernement français que M. Joseph Marie de Torrenté qui eut le bureau de l'enregistrement au moment où sa recette a dû produire des sommes considérables. Grand bien lui fasse! Car il est de mes parents et de mes amis⁶⁹⁷.

Jean-Henri Papilloud a montré comment à partir de la Restauration, qui débuta le 24 décembre 1813 avec le départ de l'occupant français, les mécanismes politiques mis en place avaient permis la permanence au pouvoir de l'élite de l'Ancien Régime. Il a étudié la carrière de seize personnes appartenant à huit familles différentes, qui ont assuré la transition avec la «modernité»⁶⁹⁸. Parmi elles, on retrouve Alphonse Xavier (1754-1834) et Joseph Marie de Torrenté, dont nous venons de parler. Notre historien en conclut:

De 1815 à 1839, l'aristocratie dirige la bourgeoisie sans partage. Certaines élections ont bien lieu périodiquement, mais il s'agit en fait d'une simple répartition des places entre les familles régnantes. Avec la caution des fameuses lois organiques votées par la Diète en 1826, la tendance aristocratique est encore renforcée. Elle n'est d'ailleurs pas limitée à l'exercice du pouvoir politique. Il s'agit bien d'une philosophie élitaire qui s'applique à tous les aspects de la vie... La permanence au pouvoir d'une petite élite, issue de quelques familles patriciennes, va de pair avec une relative stabilité sociale et une lente évolution économique. Cette permanence et cette stabilité donnent une cohérence certaine à cette période marquée par le caractère éphémère des institutions politiques et la violence qui sous-tend les premiers débats idéologiques⁶⁹⁹.

2. Le radicalisme au pouvoir: Alexandre de Torrenté, l'humaniste libéral-radical révolté (1815-1888)

Adrien Joseph Jean Alexandre* était le huitième des neuf enfants de Joseph Marie de Torrenté, dont nous venons de parler plus haut, et de Marie Joséphe de Riedmatten, fille de Pierre Hyacinthe et de Patience de Bons, et le dernier de leurs quatre fils qui parvinrent à l'âge adulte. Il avait été baptisé à Sion le 20 octobre 1815. Il devint ingénieur forestier, après avoir fait, semble-t-il, des études à Berne⁷⁰⁰. Epris de liberté, à vingt-trois ans, il allait rompre avec son milieu d'origine et rejoindre les rangs du clan libéral. Il est, pour nous, l'une des personnalités les plus marquantes de la famille de Torrenté au XIX^e siècle⁷⁰¹. Par ses écrits et ses nombreux articles de presse, il mériterait de faire l'objet d'un travail approfondi.

⁶⁹⁷ RIVAZ, *Mémoires historiques sur le Valais*, p. 332.

⁶⁹⁸ PAPILLOU, «De l'Ancien Régime à la modernité», p. 49. Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve, notamment, parmi ces huit familles, les trois qui ont dominé la vie séduoise (les Kuntzen, les Kalbermatten et les Torrenté), la famille ayant donné le plus de princes-évêques au Valais (les Riedmatten), ainsi que celle qui s'est le plus illustrée au service étranger, les Courten.

⁶⁹⁹ PAPILLOU, «De l'Ancien Régime à la modernité», p. 46.

⁷⁰⁰ Il déclare, en 1876, sur la couverture de son manuel sur le *Système métrique*, avoir été l'«élève de Kasthofer, membre de l'Institut National Genevois», directeur des forêts à Berne.

⁷⁰¹ Les divers dépôts d'archives faits par plusieurs membres de la famille de Torrenté aux Archives de l'Etat du Valais contiennent de nombreux documents les concernant aux XIX^e et XX^e siècles. Il ne pouvait être question, pour nous, de les consulter tous. Laissons des documents à découvrir aux jeunes historiens! Non spécialiste de l'époque contemporaine, nous avons voulu, d'autre part, éviter de raconter l'histoire du Valais pendant cette longue période à travers celle des Torrenté. Nous avons préféré mettre en valeur les personnalités qui ont, à notre point de vue, le plus marqué leur époque de leur empreinte. Nous avons choisi des personnages qui ont déjà été étudiés. Plusieurs ont fait, directement ou indirectement, l'objet d'un mémoire de licence, tels Henri (I) de Torrenté, le conseiller d'Etat, son fils Henri (II), l'ambassadeur, ou Maurice de Torrenté. Un seul a été un peu oublié, Alexandre de Torrenté.

Nous nous contenterons de donner ici un rapide aperçu de sa vie, de ses écrits et de son action. Signalons que M^{me} Danielle Allet-Zwissig a beaucoup utilisé les nombreux articles de notre homme parus dans le *Villageois*, pour rédiger son ouvrage sur la condition féminine en Valais de 1870 à 1880.

Alexandre de Torrenté et la «Jeune Suisse»

Très jeune, il fit preuve d'un esprit indépendant, avide de liberté et de justice:

Oui, je suis né dans le sein de l'Aristocratie, j'ai vécu pendant que j'étais (*sic*) enfant sous sa bannière, mais depuis que je suis entré dans la vie politique, et même avant d'avoir quitté les bancs de l'Ecole, la cause de la liberté m'a paru si sacrée, que je me suis rallié à ce parti qui prêche l'amour de l'humanité. Je m'y suis dévoué, je m'y dévoue toujours. J'ai acquis à cet égard une conviction d'autant plus profonde, que le camp adverse m'a prouvé tout ce que le régime aristocratique contenait d'inique, d'égoïste et d'étroit⁷⁰².

Cette profession de foi, qui a dû choquer plus d'un membre de sa famille et de son clan, est extraite d'un court libelle intitulé *Quelques mots à un calomniateur pseudonyme* et date du 11 août 1838; elle est signée «Alexandre Torrenté». En supprimant de son nom le «de», qui n'était pourtant pas une particule, il voulait montrer qu'il se distinguait de son milieu d'origine⁷⁰³. Notre homme, qui était alors syndic de la bourgeoisie de Sion⁷⁰⁴, répondait à un article injurieux et anonyme paru dans la presse vaudoise. Pour comprendre ces attaques, il convient de revenir quelque peu en arrière.

Dans les années 1830, les luttes politiques se focalisèrent en Valais sur la révision de la constitution. Les Bas-Valaisans voulaient l'adoption de la représentation proportionnelle à la population. «La révision était devenue le mot d'ordre, le refrain quotidien de la majorité des Bas-Valaisans.»⁷⁰⁵ Rappelons que la constitution du 12 mai 1815, inspirée par les gouvernements alliés victorieux de Napoléon I^{er}, en fixant la représentation à la Diète par dizains⁷⁰⁶, sans référence au nombre de la population de chacun d'eux, portait en germes tous les conflits dont fut victime le Valais pendant plusieurs décennies. Un frein supplémentaire avait été mis aux aspirations démocratiques par la loi du 20 mai 1826, appelée *loi organique*

⁷⁰² TORRENTÉ, *Quelques mots à un calomniateur*, p. 12.

⁷⁰³ Peu à peu, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le «de», faisant référence à l'ablatif latin du nom de Torrenté s'avéra très pratique et joua à tort le rôle d'une particule. Alexandre croyait, en le supprimant, abandonner en quelque sorte un statut nobiliaire qu'il n'avait pas! Cela montre à quel point l'aristocratie valaisanne, qui comptait très peu de nobles, s'assimilait à la noblesse à la fin de l'Ancien Régime. L'adjectif *nobilis*, souvent présent dans la titulature des membres du patriciat à cette période de l'histoire, n'a pas de signification en ce qui concerne le statut nobiliaire; il indique seulement l'honorabilité et l'appartenance à la catégorie supérieure, en quelque sorte, de ce patriciat.

⁷⁰⁴ Sa première expérience politique, comme syndic bourgeoisial, charge qu'il avait acceptée sous la pression de son père, ne lui apporta guère de satisfaction: «Jamais je n'aurais accepté les fonctions de Syndic (*sic*), si je n'avais dû céder aux sollicitations de mon père. On m'accuse dans le même libelle d'avoir rempli mes devoirs avec négligence: je ne m'arrêterai pas à cette inculpation... Je me bornerai à dire que le service du Syndic (*sic*) consiste principalement à surveiller l'exécution du Règlement de police, et à punir les contrevenans, et que depuis 20 ans, jamais les perceptions ne se sont élevées si haut comme cette année» (*Quelques mots à un calomniateur*, p. 13-14). On lui reprochait aussi sa mauvaise gestion financière de l'impôt sur les pavés et fontaines, accusation qu'il réfuta sans difficultés (p. 15-16).

⁷⁰⁵ BERTRAND, «La Jeune Suisse et ses débuts en Valais», p. 136.

⁷⁰⁶ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 90. Voir aussi BERTRAND, «La Jeune Suisse et ses débuts en Valais», p. 135.

qui privait le peuple d'un de ses droits essentiels, celui de choisir librement ses représentants dans le cadre de la commune⁷⁰⁷. N'oublions pas, en toile de fond, que la révolution de juillet 1830 en France avait redonné vie aux aspirations libérales et que l'effervescence était grande en Italie, pays qui aspirait à réaliser son unité en chassant les Autrichiens. Les esprits s'échauffaient dans toute l'Europe et ce fut la grande époque des sociétés secrètes.

Le Valais ne fut pas à l'abri de cette lame de fond de revendications démocratiques. Le notaire César Gross⁷⁰⁸, de Martigny, fonda dès 1833 une section de la *Société des droits de l'Homme*⁷⁰⁹, revendiquant notamment le suffrage universel. Une société du même type l'*Arc-en-ciel* vit le jour en 1834 à Monthey avec, entre autres, Casimir Dufour⁷¹⁰ et Hubert Franc⁷¹¹.

L'arrivée en Suisse de l'émigré Giuseppe Mazzini, le leader du *Risorgimento*, «dont la vie ne fut qu'une longue conspiration en faveur de l'unité italienne et de la république universelle»⁷¹², allait renforcer le mouvement contestataire valaisan. Il fonda à Berne, le 15 avril 1834, avec quelques réfugiés allemands, polonais et italiens, l'association de la *Jeune Europe*, qui devait avoir une branche dans chaque pays⁷¹³. Le 26 juillet 1835, il créa à Villeneuve, à l'auberge de la Croix-Blanche, le mouvement de la *Jeune Suisse*. On ne sait pas précisément quels Valaisans assistèrent à cette assemblée qui adopta des statuts et proclama des principes, tels que la représentation proportionnelle, la suppression des privilèges, la liberté de parole, d'enseignement, de la presse, d'association et de commerce, l'unification des poids et mesures et des monnaies⁷¹⁴, revendications dans lesquelles se reconnaissaient tous les libéraux valaisans. La devise de la société était «Liberté, Égalité, Humanité». L'avocat Adrien Félix Pottier⁷¹⁵ fut la cheville ouvrière de la *Jeune Suisse*, avant de passer le flambeau à Alexandre de Torrenté qui allait en devenir président en 1840.

Le mouvement de contestation commençait à porter ses fruits, puisqu'aux élections de 1837 les libéraux gagnèrent cinq sièges. L'année suivante, Alexandre de Torrenté se fit un devoir d'aider la bourgeoisie d'affaires maladroitement atta-

⁷⁰⁷ «Les conseils municipaux peuvent se composer de membres nommés à vie, soit à terme pour une période de douze ans, à la majorité relative des voix. Leur renouvellement se fait par tiers et les conseillers sortants sont toujours rééligibles. Les électeurs n'accordent leurs votes qu'à des candidats présentés par le Conseil communal... On s'en rend compte, cette loi investit les conseils communaux d'une sorte d'omnipotence» (SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 108).

⁷⁰⁸ César Gross (1787-1838), né à Martigny, un des fondateurs de la section valaisanne de la *Jeune Suisse*, radical, fut vice-grand châtelain de Martigny (1833-1837). Il était l'époux de Marie Louise Caroline de Nucé (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 209).

⁷⁰⁹ BERTRAND, «La *Jeune Suisse* et ses débuts en Valais», p. 138.

⁷¹⁰ Casimir Dufour (1797-1858), né à Monthey, officier, fils de Michel et de Marie Marguerite Dufay, député au Grand Conseil pour Monthey (1847-1852), fut membre du gouvernement provisoire (2 décembre 1847-11 janvier 1848), colonel inspecteur des milices. Il commanda l'artillerie de la *Jeune Suisse* au combat du Trient en mai 1844 (BINER, «Autorités valaisannes», p. 292). M. Pierre-Alain Putallaz prépare un article sur ce personnage.

⁷¹¹ D'autres sociétés de ce type furent créées (BERTRAND, «La *Jeune Suisse* et ses débuts en Valais», p. 138-139).

⁷¹² BERTRAND, «La *Jeune Suisse* et ses débuts en Valais», p. 140.

⁷¹³ Voici, en quelques mots, le projet de Mazzini: «C'est la *Jeune Europe* des peuples qui se superposera à la *Vieille Europe* des Rois. C'est la lutte de la *jeune* liberté contre le *vieil* esclavage; le combat de la *jeune* égalité contre les *anciens* privilèges; la victoire des *jeunes* idées sur les *vieilles* croyances... Elle sera formée d'une jeune Allemagne, d'une jeune Pologne, d'une jeune Espagne, d'une jeune Suisse, d'une jeune Italie...» (BERTRAND, «La *Jeune Suisse* et ses débuts en Valais», p. 140).

⁷¹⁴ BERTRAND, «La *Jeune Suisse* et ses débuts en Valais», p. 147.

⁷¹⁵ REICHENBACH, «Adrien Félix Pottier (1792-1855)», p. 102.

quée par les conservateurs⁷¹⁶. Il défendit en particulier Jacques Calpini⁷¹⁷, victime du calomniateur vaudois dont nous avons parlé plus haut:

Vous commencez à vous déchaîner contre Mr. Jacques Calpini; il est le premier but de vos philippiques. Quoi, ditez (*sic*) vous, Mr. Calpini serait un bon citoyen, lui qui a grandi sur le seuil de son magasin? Oh quel ingénu aveu du cas que vous faites (*sic*) de l'industrie et du commerce, ces deux sources principales de la prospérité des Nations... Oui, Mr. Calpini a grandi sur le seuil de son magasin et il doit s'en faire une gloire⁷¹⁸.

Alexandre profita de l'occasion que lui offraient ces attaques pour défendre l'industrie et le commerce, indispensables à la prospérité du pays, thème «leit-motiv» de ses discours, et pour exposer ses principales revendications politiques au niveau de la commune, notamment l'abolition de la *loi organique*:

Voulez-vous savoir ce que nous réclamons en particulier, nous citoyens Sédunois que vous appelez Agitateurs, le voici: un contrôle dans l'administration, un rendement de comptes *avec les pièces à l'appui*, un cadastre et une répartition équitable des charges publiques... une police qui ne viole pas à chaque instant des droits sacrés du domicile, la nomination directe des fonctionnaires, la suppression des privilèges et la conversion du conseil à vie en conseil temporaire: tel est le but suprême de tous nos efforts, telles sont les améliorations que les Agitateurs désireraient introduire dans notre chère cité⁷¹⁹.

A peine trois mois après l'affaire du calomniateur vaudois, qui l'avait fait connaître en Valais comme un ennemi des conservateurs, il épousait, le 2 novembre 1838, Marie Joséphe Catherine Beeger, née à Sion en 1819⁷²⁰. Elle était l'arrière-petite-fille d'un émigré bavarois, artisan du bois de son métier, dont la famille s'était installée à Sierre avant de venir dans la capitale. Là encore, il se distançait de son milieu d'origine.

Les libéraux remportèrent une victoire en 1839 en faisant voter, le 3 août, une nouvelle constitution par l'Assemblée constituante, à laquelle ne participèrent pas les dizains du Haut-Valais⁷²¹. Ces derniers finirent par l'accepter l'année suivante (6-14 avril), tout en rêvant de sécession. En réalité, on se dirigeait vers la rupture. De 1840 à 1844, la *Jeune Suisse* dont l'organe de propagande était le journal fondé en 1839, l'*Echo des Alpes*, fut au cœur de l'effervescence politique qui allait conduire à l'anarchie et à la guerre civile. Elle contribua «à marquer la scission entre les libéraux modérés et les radicaux»⁷²², dans le camp desquels se rangea Alexandre de Torrenté.

L'affaire de la suppression des couvents argoviens aggrava une situation déjà explosive. Le 13 janvier 1841, le Grand Conseil argovien décida la fermeture des huit monastères en activité dans le canton⁷²³. Le 17 mars suivant, Alexandre de

⁷¹⁶ ARLETTAZ, «Les conflits idéologiques», p. 107.

⁷¹⁷ Jacques Calpini (1804-1870), négociant, conseiller municipal de Sion (1848-1851, 1859-1860, 1863-1870), vice-président du Conseil municipal (1852-1853, 1861-1862). Voir CALPINI, «Etat du conseil municipal», p. 308. Les Calpini venaient de Vanzone, dans le val d'Ossola. Un Jacques et un Joseph Calpini furent reçus bourgeois de Sion, le 14 mai 1816 (FAYARD DUCHÊNE, «La population de Sion», p. 100).

⁷¹⁸ TORRENTÉ, *Quelques mots à un calomniateur*, p. 10.

⁷¹⁹ TORRENTÉ, *Quelques mots à un calomniateur*, p. 19.

⁷²⁰ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 438.

⁷²¹ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 130.

⁷²² PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 113.

⁷²³ *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*, t. 2, p. 262.

Torrenté, en tant que président de la *Jeune Suisse*, assisté de son secrétaire, le rédacteur de l'*Echo des Alpes*, Alphonse Morand⁷²⁴, adressa une lettre de félicitations aux autorités argoviennes. En voici le texte intégral:

L'association de la Jeune Suisse du canton du Valais croit devoir vous exprimer la satisfaction que lui fait éprouver la conduite de l'Etat d'Argovie dans les circonstances difficiles qu'il vient de traverser, au milieu des obstacles que lui suscitent les passions qui s'alimentent d'abus, de préjugés, de fanatisme. Elle espère que vous daignerez accueillir cette expression sincère de ses sentiments, comme un tribut des profondes convictions qui les animent, comme une manifestation spontanée d'hommes réunis en association pour faciliter le triomphe des principes que tout bon citoyen, tout bon Suisse doit professer. Il existe au sein de la Suisse une puissance occulte, infatigable, qui lutte sans cesse contre le mouvement national, contre le vœu des citoyens éclairés, contre le développement des institutions salutaires que le temps et l'expérience ont conseillé de fonder. De là découlent la division, le malaise, de là vient qu'à chaque instant on entend parler de réaction.

Vous avez compris cette vérité, cette grande vérité, puissent sous peu tous les Suisses la comprendre comme vous.

L'Argovie ne pouvait vivre heureuse et paisible qu'après avoir arraché de son sein le cancer qui la dévorait, qu'après avoir fait disparaître ces institutions dégénérées, d'où soufflait la discorde pour attiser le feu des passions, et qui tendaient sans cesse et chaque jour à détruire l'œuvre d'un gouvernement prudent et éclairé.

L'Etat d'Argovie a supprimé les couvents, il en avait le droit du moment où le mauvais génie de ces corporations avait rendu leur existence incompatible avec celle de l'Etat. Le pacte fédéral garantit avant toutes choses la souveraineté des cantons, il ne garantit point leurs ennemis. S'il en était autrement, il ne serait qu'une œuvre stupide. L'association de la Jeune Suisse vous exprime, M. le Président et Messieurs, le regret qu'elle éprouve de ce que les instructions données par le Grand Conseil du Valais à la députation à la Diète fédérale, concernant la suppression des couvents d'Argovie, soient si peu conformes aux vœux qu'elle fait pour la prospérité de votre canton et pour le bonheur de la Suisse entière.

Elle ne cherchera point à approfondir les causes qui ont provoqué ces instructions, elle se bornera à vous exprimer la conviction qu'elle éprouve que vous ne rencontrez point d'entraves sérieuses de la part du gouvernement du Valais et de sa députation. Elle compte au reste sur votre fermeté et votre persévérance à repousser avec énergie toute intervention des cantons dans vos affaires intérieures.

L'association de la Jeune Suisse croit encore devoir vous exprimer la satisfaction que lui fait éprouver votre respect pour la liberté religieuse, votre empressement à doter les citoyens qui professent la religion catholique d'institutions salutaires et conformes à l'esprit de celui qui l'a fondée.

Placés aux premiers rangs des gouvernements de la Suisse, les bons citoyens vous voient avec satisfaction marcher dans les voies que doivent parcourir les gouvernements destinés à faire le bien du peuple et à réaliser les bienfaits que doit procurer l'ordre social⁷²⁵.

⁷²⁴ Alphonse Morand (1809-1888), de Martigny, député au Grand Conseil pour Martigny (1847-1857, 1861-1873), conseiller aux Etats (1852-1854), sous-préfet du district de Martigny (1869-1877), radical (BINER, «Autorités valaisannes», p. 339).

⁷²⁵ Cette célèbre missive servit encore, plus d'un siècle plus tard, dans la sempiternelle polémique entre les conservateurs et les radicaux en Valais. Dans un article intitulé «Ne mêlons pas la religion à la politique (slogan du *Confédéré*)», *Le Nouvelliste* la reproduit *in extenso*, avec une curieuse conclusion: «Est-ce que cela ne vous rappelle pas le ton d'un Kadar à un Khrouchtchev? N'est-ce pas cette odeur de plat valet, aux fesses meurtries?» (*Nouvelliste*, 1^{er} mars 1957).

On imagine sans peine la réaction des catholiques à la lecture de cette lettre qui fut considérée comme un brûlot, autant antireligieux qu'anticléric. On touche aussi du doigt la violence de l'opposition qui ne faisait que croître dans toute la Suisse entre les deux camps ennemis, les catholiques conservateurs et les protestants radicaux. Les conservateurs valaisans déclarèrent aussitôt la religion en danger. Au début de l'année suivante, l'évêque défendit à son clergé de distribuer les sacrements aux membres de la *Jeune Suisse*. Cette affaire fit beaucoup de bruit⁷²⁶. Elle entraîna des situations ubuesques, des baptêmes célébrés par le parrain⁷²⁷ récusé et des mariages «à la Gaulmine»⁷²⁸. Une mésaventure du même ordre arriva à Alexandre de Torrenté, lorsqu'il fut choisi fin 1842 par Joseph Abbet⁷²⁹ – qui lui succéda à la tête de la *Jeune Suisse* –, comme parrain de l'aîné de ses enfants. Alexandre fut prié de déclarer que sa présence devait «être interprétée comme l'expression de sa promesse de se soumettre au jugement du Saint-Siège ou du moins» d'admettre cette proposition⁷³⁰.

On assiste, de part et d'autre, à un «débordement des passions», qui finit par déboucher sur la guerre civile en 1844⁷³¹. Vaincu à la bataille du Trient le 21 mai 1844, le parti de la *Jeune Suisse* fut mis en déroute et les conservateurs de la *Vieille Suisse* purent imposer leur loi. Par haine du radicalisme, par volonté de défendre le catholicisme, le gouvernement conservateur victorieux se rangea du côté du *Sonderbund*: il signa avec les six cantons catholiques de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Fribourg, le 11 décembre 1845, un pacte de défense

⁷²⁶ «Le 11 octobre 1842, le pape trancha le cas de la *Jeune Suisse*... Le jugement prononçait la condamnation de la *Jeune Suisse*... le pape s'était convaincu que la *Jeune Suisse* reposait sur des bases incompatibles avec la doctrine catholique. De par ses statuts, cette association appartenait à cette société condamnable qu'on appelait la *Jeune Europe*. Une lettre que la *Jeune Suisse* avait adressée le 17 mars 1841 au Conseil d'Etat du canton d'Argovie révélait d'une manière tout à fait claire la mentalité antireligieuse de la société. C'est pourquoi le pape avait acquis la certitude qu'il fallait considérer la *Jeune Suisse* comme antireligieuse et condamnable au même titre que la *Jeune Europe*. Toutefois, le Saint-Siège décida de retarder la publication de ce jugement de quatre mois à dater de sa réception. Entre temps, le Conseil d'Etat valaisan devait veiller à la disparition totale de la *Jeune Suisse*, afin d'épargner au pape l'obligation de faire publier ce jugement par le Saint-Siège. Le pape disposait en outre que, pendant cette période transitoire, les membres de la *Jeune Suisse* pourraient être absous sans formalité particulière, et qu'on pourrait leur accorder les sacrements, pour autant qu'ils promettaient de se soumettre à toute injonction du Saint-Siège» (SEILER, «Histoire politique du Valais (1815-1844)», p. 513). En fait, la dissolution de la *Jeune Suisse* n'intervint qu'après la victoire de la *Vieille Suisse* au combat du Trient, par le décret du Grand Conseil du 24 mai 1844 (SEILER, «Histoire politique du Valais (1815-1844)», p. 514).

⁷²⁷ Donnons un exemple: «le parrain devait être le président de Saxon Vollut; comme ce dernier était membre de la *Jeune Suisse*, le curé de Saxon exigea de lui qu'il signât ou reconnût au moins de vive voix la déclaration requise par le Saint-Siège. Vollut s'y étant refusé, le curé ne l'admit point comme parrain. Accompagné par plusieurs membres de la *Jeune Suisse*, Vollut se rendit à nouveau chez le curé pour l'amener à l'accepter comme parrain. Mais le curé resta sur son point de vue. Vollut procéda alors lui-même au baptême, devant une assistance nombreuse de Jeunes Suisses, et cette cérémonie solennelle se passa devant l'église» (SEILER, «Histoire politique du Valais (1815-1844)», p. 512).

⁷²⁸ Les fiancés comparaissaient à l'improviste devant leur curé, à la fin d'une messe par exemple, en compagnie de leurs témoins et échangeaient devant lui leur consentement mutuel. Le curé était réduit au rôle de simple témoin. On a beaucoup discuté de la validité de tels mariages. Voir SEILER, «Histoire politique du Valais (1815-1844)», p. 511 et DE RIVAZ, *Mémoires historiques*, t. 2, p. 309-317.

⁷²⁹ Joseph Abbet (1814-1853), né à Fully, président de la section valaisanne de la *Jeune Suisse* (1843-1844), député au Grand Conseil (1843-1844), en exil, député au Grand Conseil (1847-1852), radical (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 190).

⁷³⁰ REICHENBACH, «Adrien Félix Pottier (1792-1855)», p. 104. On ne sait si Alexandre accepta de faire cette promesse ou si le curé de la cathédrale de Sion se montra discret, étant donné l'appartenance sociale du parrain. L'enfant, né le 27 décembre 1842, fut baptisé le 1^{er} janvier 1843.

⁷³¹ Voir SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 145-152.

mutuelle, connu sous le nom de *Sonderbund* ou alliance séparée, que la Diète fédérale décida de dissoudre le 20 juillet 1847, ce qui entraîna le recours aux armes. Après vingt-six jours d'opérations militaires, les cantons catholiques étaient battus. «Guerre de religion, premier Kulturkampf, guerre de sécession ou guerre civile, il y a de tout cela dans le conflit armé de 1847»⁷³². Le 30 novembre, toute résistance avait cessé. A noter que, pour le Valais, ce sont deux membres du Grand Conseil qui furent envoyés pour signer la capitulation du pays avec le commandant de la première division fédérale, le colonel Rilliet de Constant, Henri Ducrey⁷³³ et Antoine Louis de Torrenté. La défaite du *Sonderbund* eut des répercussions immédiates en Valais. Elle entraîna la chute des conservateurs.

Le 29 novembre, le colonel Rilliet de Constant s'adresse à ses soldats pour leur signaler que les Valaisans ont été trompés, qu'ils sont malheureux et qu'il faut les occuper sans les combattre. Le bataillon de Valaisans ralliés aux troupes fédérales franchit le Rhône et marche sur Sion où il parvient le 1^{er} décembre. Les troupes fédérales ne progressent qu'à petites étapes pour ne pas apeurer les Valaisans et pour leur laisser le temps de se rendre à l'assemblée populaire convoquée à Sion, le 2 décembre 1847, par le comité patriotique formé des anciens Jeunes Suisses: Casimir Dufour, Joseph Torrent⁷³⁴, Alexis Joris⁷³⁵, Joseph Abbet, Maurice Filliez⁷³⁶ et Hippolyte Pignat⁷³⁷.

Alexandre de Torrenté, conseiller d'Etat (1848-1853)

Le 2 décembre 1847, un gouvernement provisoire, présidé par Maurice Barman⁷³⁸, fut désigné par une assemblée populaire réunie sur la Planta. Alexandre de Torrenté en fut l'un des sept membres. Le 16 décembre, les assemblées de district élirent le Grand Conseil. Une nouvelle constitution fut mise en chantier. Elle fut approuvée le 10 janvier 1848 par ce dernier et, le 16, par le peuple. Le 11 janvier, Le Grand Conseil élit sept conseillers d'Etat, dont Alexandre de Torrenté au Département de l'Intérieur. Le même jour, par 42 voix contre 36, les députés décidèrent la réunion au domaine de l'Etat des biens du clergé, à charge pour l'Etat d'en rétribuer convenablement les membres. Le 16 janvier, le peuple approuva ce décret à une très forte majorité, car il tenait à faire payer au clergé l'aventure malheureuse du *Sonderbund*, la défaite ayant entraîné le versement de dommages de guerre aux cantons vainqueurs⁷³⁹.

⁷³² *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, t. 2, p. 264.

⁷³³ Henri Ducrey (1805-1864), docteur en droit, avocat et notaire, député au Grand Conseil pour Martigny, conseiller aux Etats (1848-1850), juge fédéral (1862-1864), radical (BINER, «Autorités valaisannes», p. 292).

⁷³⁴ Joseph Torrent (1795-1885), né à Monthey, major de la milice en 1834, en exil (1844-1847), lieutenant-colonel de la milice (1851), député au Grand Conseil pour Monthey (1854-1877), conseiller national (1860-1863), radical (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 224).

⁷³⁵ Alexis Joris (1800-1867), né à Monthey, un des chefs militaires de la *Jeune Suisse* en 1844, lieutenant-colonel, chef de l'Etat-major cantonal (1848-1865).

⁷³⁶ Maurice Eugène Filliez (1811-1856), avocat et notaire, député au Grand Conseil pour l'Entremont (1840-1841), en exil (1844-1847), député au Grand Conseil (1847-1856), préfet du district d'Entremont (1850-1856), conseiller aux Etats (1854-1855), conseiller national, de 1855 à sa mort (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 206).

⁷³⁷ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 160-161. Hippolyte Pignat (1813-1885), de Vouvry, un des officiers des troupes libérales (1840), en exil, conseiller d'Etat (1848-1853), radical (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 215).

⁷³⁸ Maurice Barman (1808-1878), baptisé à Saint-Maurice, notaire, conseiller d'Etat (1840-1843), commandant en chef des troupes bas-valaisannes en 1844, conseiller d'Etat (1848-1850 et 1853-1857), conseiller national (1848-1857), radical (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 192).

⁷³⁹ Pour toutes ces questions, voir SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 163-166; REY, «La démocratie radicale», p. 157-160.

Des biens de l'Eglise furent mis en vente pour une valeur de 1 491 056,51 francs, d'après l'*Etat nominatif des acquéreurs de biens nationaux avec indication des prix payés et de ceux qui sont dus au 31 décembre 1852*⁷⁴⁰. A cette date, il en avait été vendu pour 1 318 754 francs⁷⁴¹. Parmi les acheteurs, on relève quatre membres de la famille de Torrenté, tous de la branche cadette, les trois frères Joseph Marie, Ferdinand et Alexandre, ainsi que leur cousin Philippe (VI) Epiphane.

Acheteur	Situation des biens	Prix en francs	Payé ou non au 31.12.1852
Joseph Marie	- Ile à Battassé	4369	Dû
	- Trois granges à Sion	4072,46	Payé
	- Vigne à Gravelone	1466,67	Payé
	- Pré à Champsec avec droit à Thyon	1397,82	Payé
	- Biens à Baar	531	Dû
	Total	11 836,95	
Ferdinand	- Biens à Baar	2817	Dû
Alexandre	- Propriété à la Planta avec verger près de la cible	21 928, 69	Dû
	- Biens aux Creusets et Condémines	18 246,20	Dû
	- Roches de St Georges	400	Dû
	Total	40 574,89	
Philippe (VI)	- Fossés et remparts	5253	Dû
	- Ile à Batassé	4369	Dû
	- Rachat du fief d'Arvillard à Salins	1917	Dû
	- Vigne à Clavau	607,39	Dû
	Total	12 146,39	
	Total des biens acquis	67 375.23	

Nous ferons peu de commentaires, car cette liste des biens de l'Eglise vendus entre 1848 et le 31 décembre 1852 mériterait une étude approfondie. Il est toutefois intéressant de souligner que nos quatre membres de la famille de Torrenté se portèrent acquéreurs de 5,10% (en valeur) de l'ensemble des biens de l'Eglise mis sur le marché et déjà vendus, ce qui montre leur richesse, même si plusieurs d'entre eux n'avaient pas encore payé les sommes qu'ils devaient à l'Etat à la fin de l'année 1852. Si l'on ne peut s'étonner de rencontrer Alexandre parmi ces acquéreurs, la présence de Ferdinand, qui n'adhéra jamais aux idées radicales de son frère, peut surprendre. Mais ce dernier aurait pris ses précautions et demandé à l'Eglise l'autorisation d'acquérir ces biens⁷⁴².

Un sujet épineux allait être, au même moment, une pomme de discorde à l'intérieur de la fratrie: le service étranger. La constitution fédérale du 12 septembre 1848 précisait, dans son article 11, qu'il ne pouvait plus être conclu de capitulations militaires. La journée du 15 mai 1848, qui avait vu, à Naples, les mercenaires suisses combattre les insurgés en révolte contre leur roi Ferdinand II des Deux-Siciles, avait donné à tous ceux qui considéraient «le service mercenaire comme une réalité devenue obsolète et insupportable l'occasion de le dénoncer avec vigueur»⁷⁴³. Le roi Ferdinand II avait prétendu avoir besoin de soldats, parce qu'il

⁷⁴⁰ AEV, fonds Charles Allet, P 648.

⁷⁴¹ L'Etat avait reçu 802'943 francs et les acheteurs devaient encore 515 811 francs.

⁷⁴² Ferdinand de Torrenté a reçu une autorisation de la nonciature de Lucerne, du 12 juin 1852, pour l'achat d'un pré à Nendaz, provenant des biens nationaux, selon les archives en possession de Ferdinand von Roten, descendant direct de Ferdinand (renseignements communiqués par M. Bernard de Torrenté).

⁷⁴³ PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 89.

voulait s'associer au mouvement de libération de l'Italie, alors qu'il ne se souciait que de sauvegarder son pouvoir de monarque absolu. Les deux frères de Torrenté, le capitaine quartier-maître Ferdinand et le lieutenant d'artillerie Charles Louis, avaient participé aux combats de rues napolitains de cette journée mémorable et avaient reçu, pour leur bravoure, la croix de droit de Saint-Georges. Ferdinand, quelques mois plus tard, avait été présent à l'expédition de Messine⁷⁴⁴, où il fut blessé, ce qui lui valut la croix de grâce de Saint-Georges. Il avait fait ensuite la campagne de Sicile⁷⁴⁵, toujours dans le troisième régiment suisse de Riedmatten. Mécontent du témoignage du lieutenant bernois Rodolphe de Steiger, qui minimisait le rôle du bataillon valaisan⁷⁴⁶, Ferdinand de Torrenté fit le récit de cette campagne, qu'il envoya à son colonel, le 11 mars 1851, avant de le publier à Naples en 1853⁷⁴⁷.

A propos du service étranger napolitain, plusieurs membres du Conseil d'Etat valaisan étaient enclins à fermer les yeux, pour une raison juridique, parce que la capitulation avec le royaume des Deux-Siciles était toujours valable, puisqu'elle avait été conclue en 1829 pour trente ans, mais aussi pour une raison économique, parce que ce service étranger permettait à de nombreuses familles de mieux vivre. Alexandre de Torrenté, par contre, se montra ferme et décidé à appliquer la constitution fédérale de 1848. Dans une lettre écrite de Naples le 5 août 1851 à son frère Ferdinand de Torrenté, qui venait de décider de prendre sa retraite, Charles Louis se déchaîna contre leur frère Alexandre, qu'il rangeait dans la catégorie des «écervelés utopistes»:

Pour le moment ce qui me touche de plus près, c'est le respect dû aux traités, soit à notre capitulation ou recrutement. Le dernier procédé du Président Mr Alexandre, en faisant payer une amende de 700 francs à Arlettaz, en arrêtant et dissolvant un transport et les menaces formelles contre tout recruteur, est une nouvelle iniquité à laquelle, nous et surtout moi, nous ne pouvions nous attendre, tandis qu'on le tolère maintenant ou qu'on ferme les yeux ailleurs. L'on s'arrête involontairement sur la différence de certaines destinées, comme celle de deux frères au service, sur la foi d'un traité, et celle d'un troisième, qui au mépris de liens si sacrés et de son mandat actuel, se laisse aller à des actes aussi indignes, tandis que Mrs Claivaz⁷⁴⁸, Rey⁷⁴⁹, Zenruffinen⁷⁵⁰, comme de Sepibus⁷⁵¹, fermaient les yeux et signaient les passeports.

⁷⁴⁴ La Sicile voulut mettre à profit la révolte des Napolitains contre Ferdinand II pour réaliser ses desseins séparatistes. Le roi réagit immédiatement en envoyant 14'000 hommes, dont les 1134 soldats du 3^{ème} régiment suisse d'Augustin de Riedmatten. L'armée quitta Naples le 30 août et la ville de Messine capitula le 7 septembre 1848. Le bombardement de Messine valut au roi Ferdinand II le surnom, peu glorieux, de «Bomba» (COURTEN, «Valaisans au service de causes perdues», p. 331 et 366).

⁷⁴⁵ L'expédition partit à la fin du mois de mars 1849. Catane tomba le 7 avril, après une vive résistance, et Palerme, le 15 mai, un an exactement après le combat de rues à Naples (COURTEN, «Valaisans au service de causes perdues», p. 332).

⁷⁴⁶ PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 125.

⁷⁴⁷ *Journal des étapes et faits d'armes du 3^{ème} régiment suisse de Riedmatten pendant la campagne de Sicile de 1849*, Naples, 1853, 36 pages.

⁷⁴⁸ Maurice Claivaz (1798-1883), né à Sembrancher, conseiller d'Etat (1848-1853), conseiller aux Etats (1855-1856), conseiller national (1856-1857), médecin en chef de l'armée cantonale, radical (BINER, «Autorités valaisannes», p. 273).

⁷⁴⁹ François Joseph Rey (1803-1853), né à Lens, notaire, conseiller d'Etat (1848-1853), libéral (BINER, «Autorités valaisannes», p. 355).

⁷⁵⁰ François Gaspard Ignace Zen Ruffinen (1803-1861), né à Loèche, avocat et notaire, conseiller d'Etat (1840-1847 et 1848-1855), conservateur devenu libéral (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 229).

⁷⁵¹ Il s'agit sans aucun doute de Gaspard de Sepibus (1788-1877), né à Mörel, capitaine recruteur au service de Naples, dans le 3^{ème} régiment suisse (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 221-222).



Planche 17 – Portrait d'Antoine Louis de Torrenté (1802-1880). Tableau anonyme, peint vers 1835. Collection privée. Voir p. 192.

(Photo M. J. de Torrenté-Mayor)

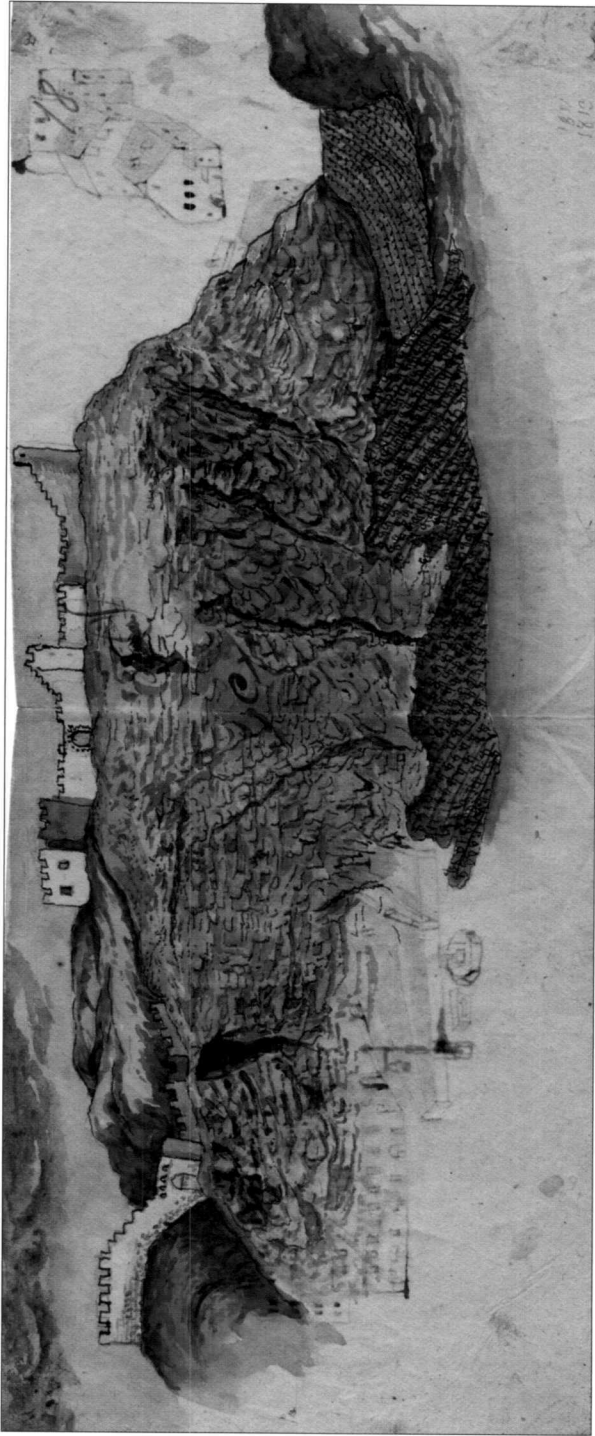


Planche 18 – Ruines de Tourbillon vers 1820. Dessin à l'encre et au lavis d'Antoine Louis de Torrenté, n° 18. Voir p. 193.

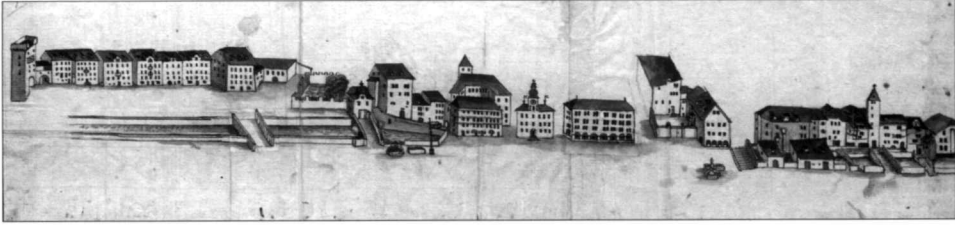


Planche 19 – La maison natale d'Antoine Louis de Torrenté, au numéro 7 de la rue du Rhône, dite maison Lambien. En haut, le Grand-Pont; à l'extrême droite de l'image, on distingue la maison Lambien, avec sa tour, vers 1820, d'après l'un de ses dessins (n° 1). En bas, état actuel, mai 2006. Voir p. 94 et 193.

(Photo P. Duchêne)

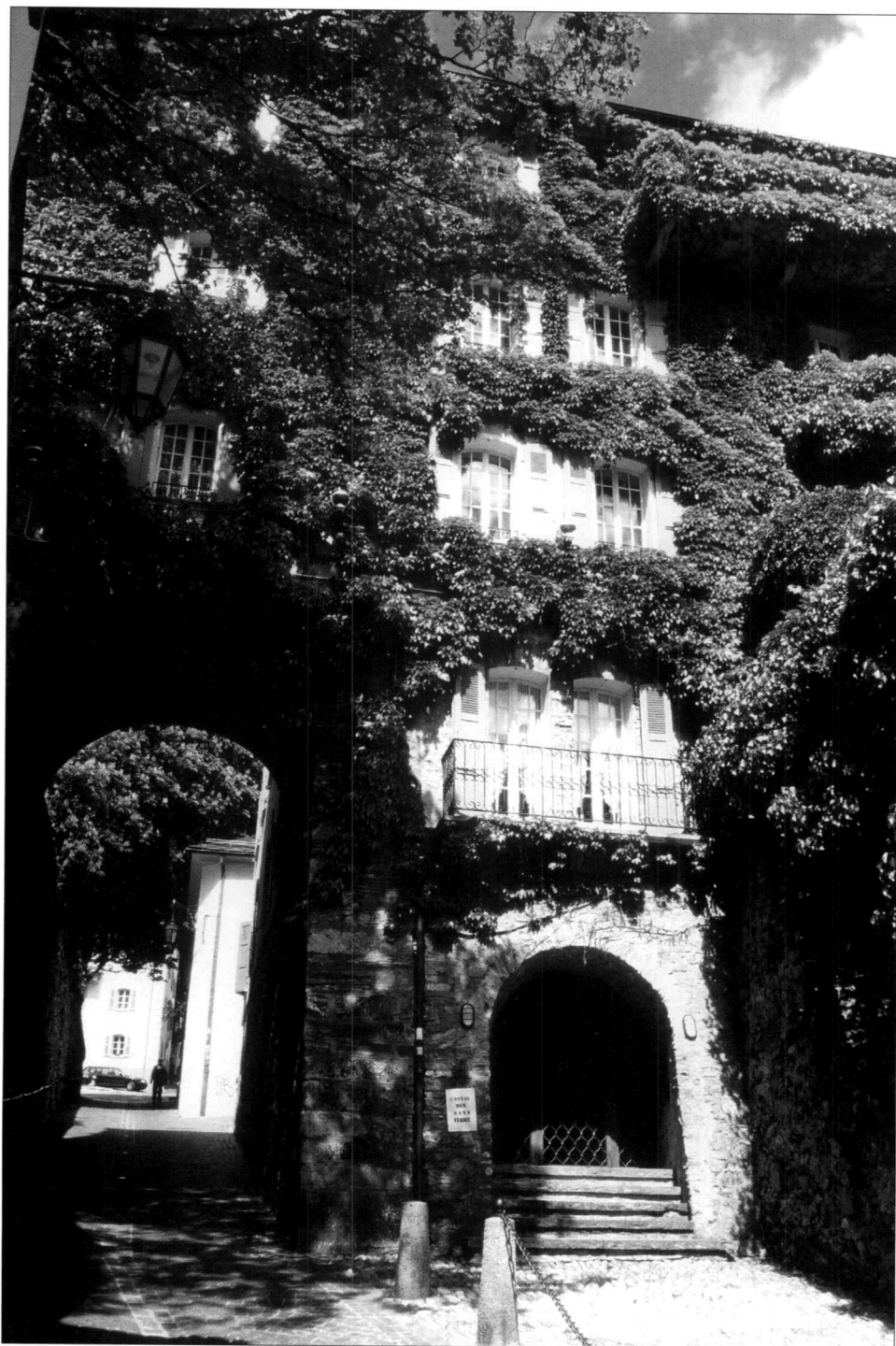


Planche 20 – La maison de Torrenté, au numéro 10 de la rue des Châteaux. Etat actuel, mai 2006. Voir p. 94.

(Photo P. Duchêne)



Planche 21 – La maison de Torrenté, au numéro 10 de la rue des Châteaux. Etat actuel, mai 2006. (Photo P. Duchêne)



Planche 22 – La maison construite en 1838 par Antoine Louis de Torrenté, au numéro 48 du Grand-Pont, dite maison Ribordy. Etat actuel, mars 2007. Voir p. 194. (Photo P. Duchêne)



Planche 23 – Porte d’entrée de la maison de Torrenté, au numéro 1 de la rue de l’Eglise.
Etat actuel, mai 2006. Voir p. 95.

(Photo P. Duchêne)



Planche 24 – Photographie de Philippe Epiphane de Torrenté (1800-1868). Collection privée. Voir p. 196.

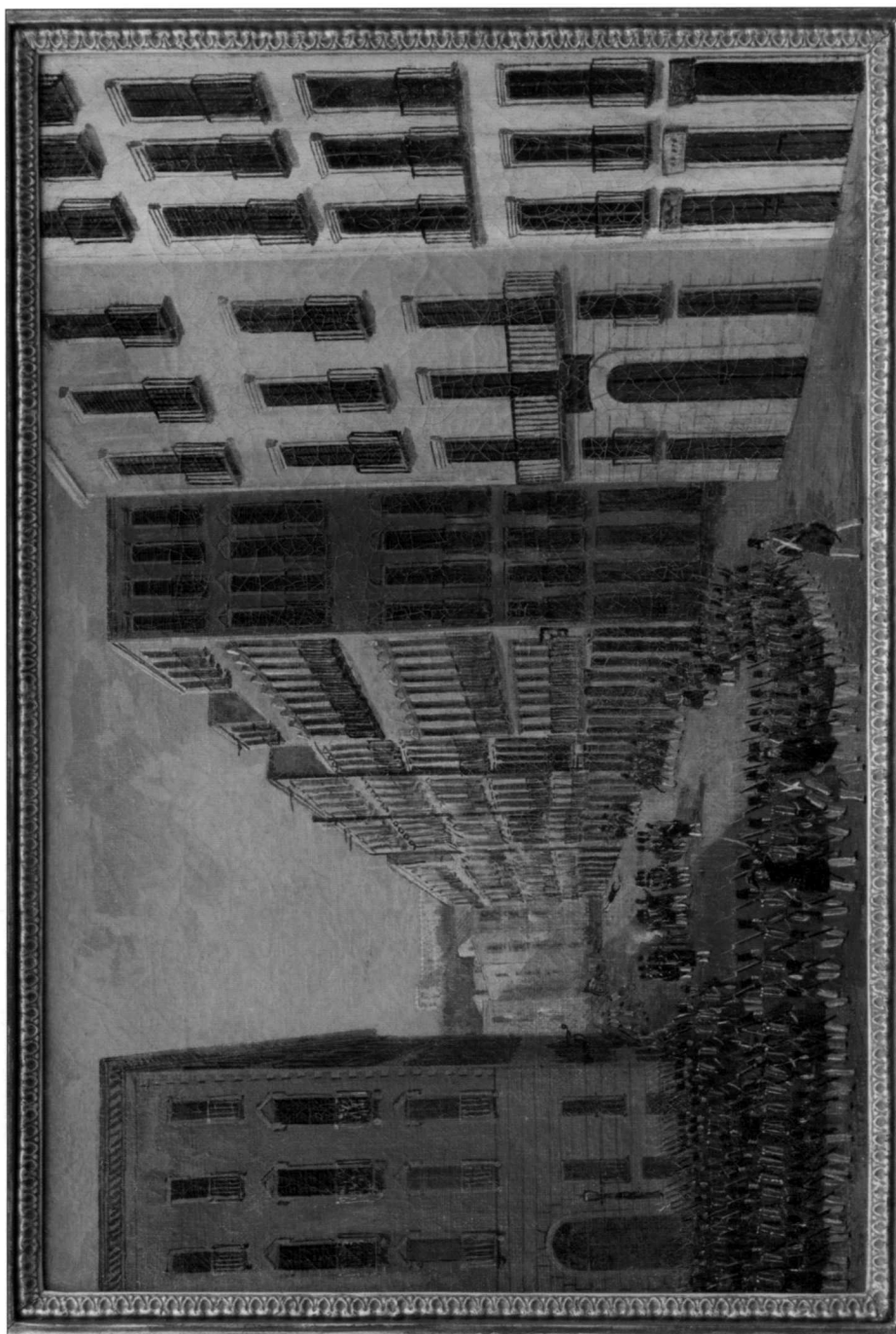


Planche 25 – Huile sur toile anonyme de 41,5 x 27,5 cm. Prise d'une barricade dans une rue de Naples, le 15 mai 1848, par le 3^e régiment suisse commandé par le colonel Dufour. Le lieutenant Charles Louis de Torrenté commandait l'artillerie. Collection privée. Voir p. 143.

(Photo R. Hofer)

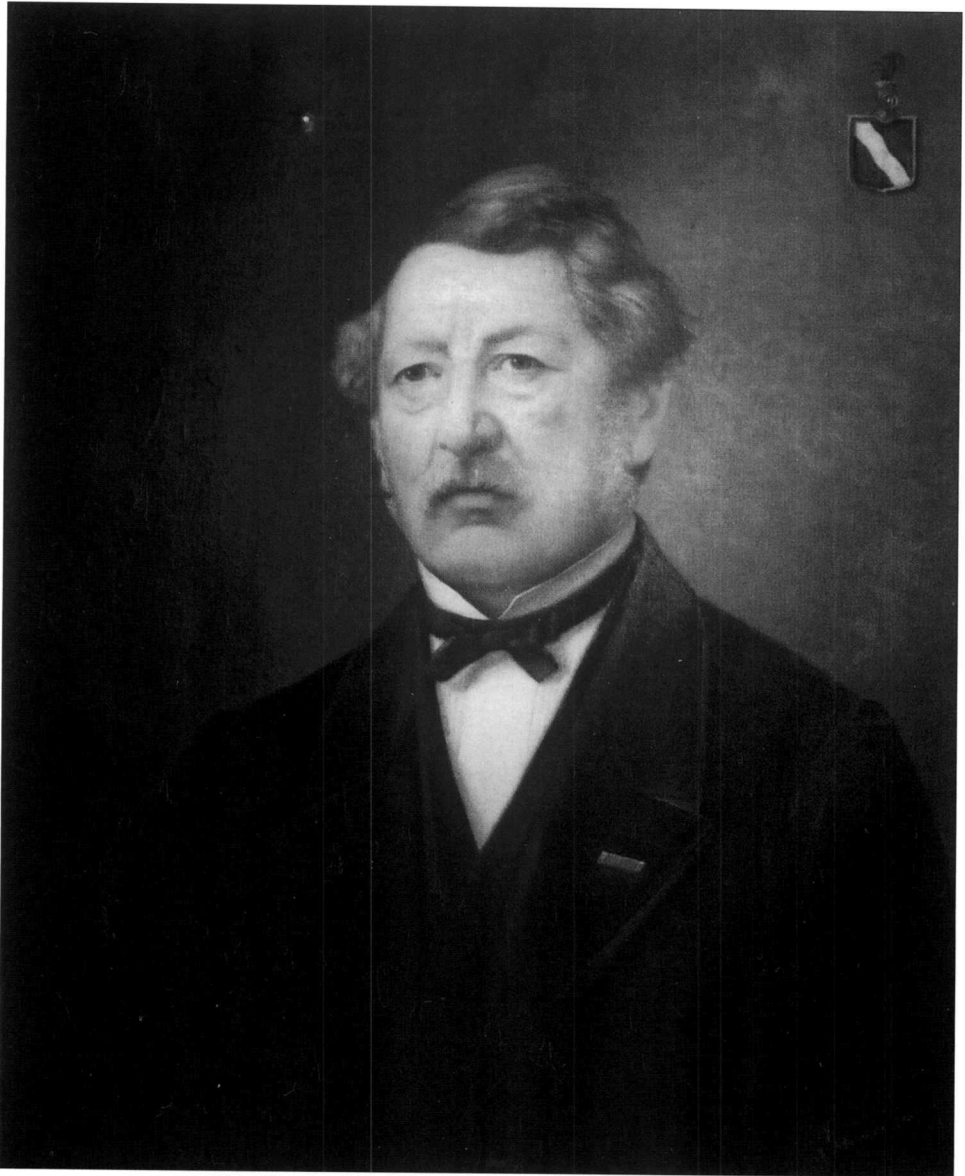


Planche 26 – Portrait de Ferdinand de Torrenté (1809-1873). Huile sur toile anonyme. Collection privée.

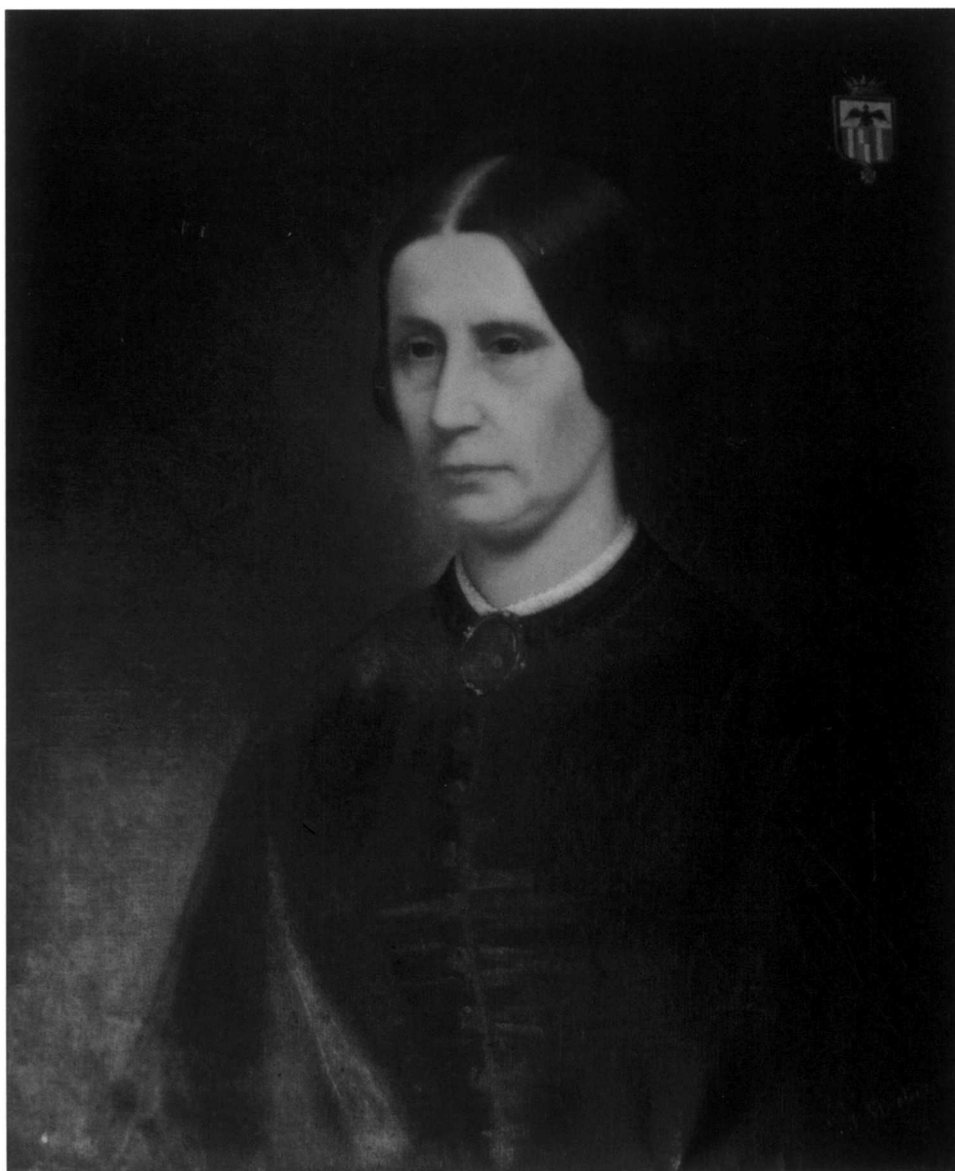


Planche 27 – Portrait de Paolina Giordano di Tommasi (1816-1875), qui épousa en 1842 Ferdinand de Torrenté. Huile sur toile anonyme. Collection privée. Voir p. 200.

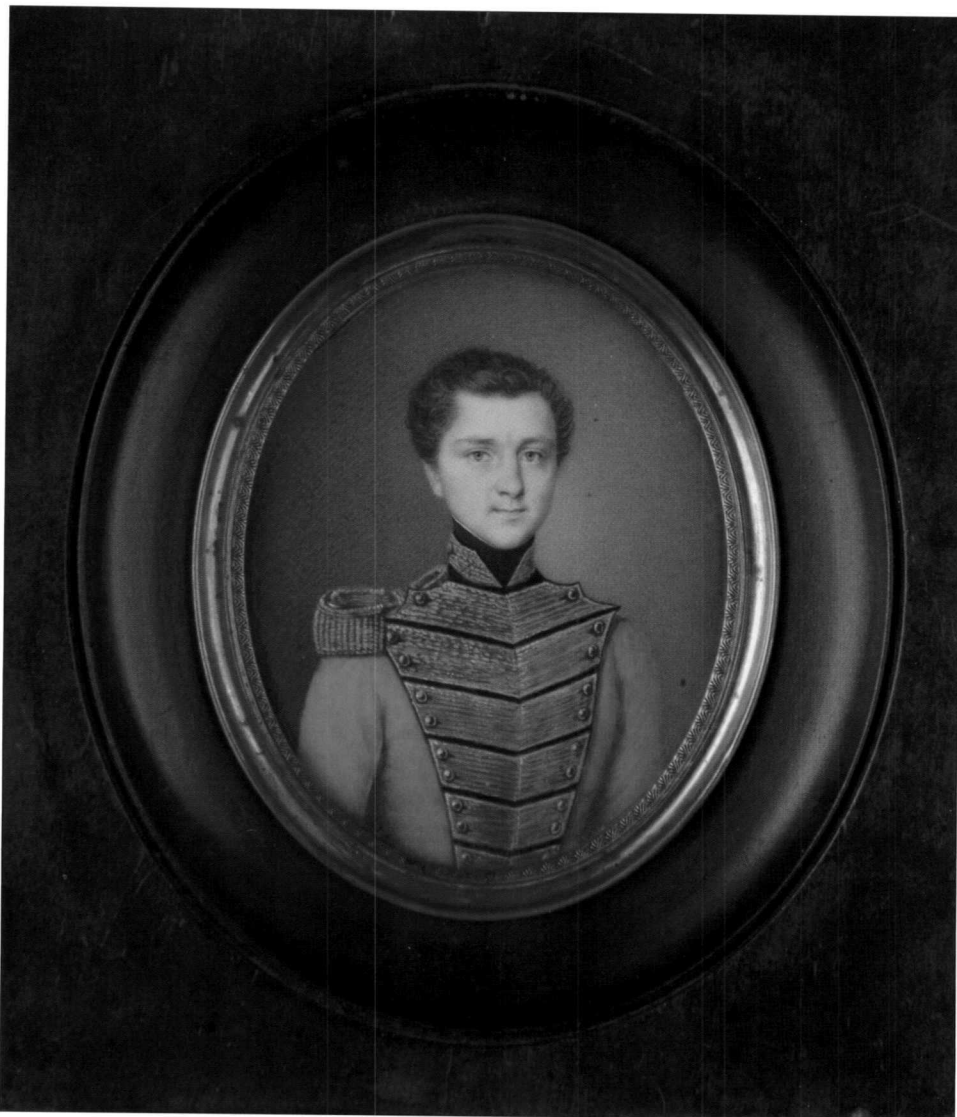


Planche 28 – Médaillon ovale de 7,5 x 9,5 cm, représentant Charles Louis de Torrenté (1812-1879), à l'âge de 17 ans environ. Collection privée.

(Photo R. Hofer)



Planche 29 – Photographie du conseiller d'Etat Alexandre de Torrenté (1815-1888). Collection privée.



Planche 30 – Photographie du conseiller d'Etat Henri (I) de Torrenté (1845-1922). Reproduction tirée de l'ouvrage de Michel Salamin, *Valais*, Neuchâtel, 1978, p. 44 (collection La Suisse en cantons, n° 21).



Planche 31 – Photographie de l’ambassadeur Henri (II) de Torrenté (1893-1962). Possession de la bourgeoisie d’Ayer, dont les Torrenté sont membres. (Photo Fayez)



Planche 32 – Photographie de Maurice de Torrenté (1889-1975) en juillet 1971. Collection privée.

(Photo N. Zimmermann)

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur l'action d'Alexandre de Torrenté au gouvernement, qui mériterait d'être étudiée plus en détail. Disons seulement qu'en tant que chef du Département de l'Intérieur, il fut responsable de l'ordre et constitua un réseau de surveillance en s'appuyant sur les gendarmes et les préfets⁷⁵². Il veilla aussi à ce que les biens communaux ne fussent pas détournés de leur véritable destination. Le 31 janvier 1851, il rappela à l'ordre le président de la bourgeoisie de Grône, Joseph Gaudin, à ce sujet, précisant que tout projet de partage de biens communaux devait être soumis à l'approbation de l'exécutif cantonal⁷⁵³. Il favorisa la création de sociétés pouvant améliorer les connaissances scientifiques pratiques. Il fit partie, dès sa fondation le 2 février 1852, de la Société scientifique valaisanne, qui regroupa les spécialistes de diverses disciplines, tels que le chanoine Rion pour la géologie, le chanoine Beck pour la zoologie et lui-même pour les sciences agricoles⁷⁵⁴.

Le gouvernement radical avait le plus grand mal à faire appliquer les lois et ses décisions. Les communes refusaient d'obéir et l'Etat manquait cruellement d'argent. La loi sur la perception d'un impôt sur le capital et sur le revenu fut rejetée le 5 janvier 1851⁷⁵⁵. Le régime s'essouffait. La constitution, adoptée le 23 décembre 1852, réduisit le nombre des conseillers d'Etat à cinq. Alexandre de Torrenté quitta alors le gouvernement, mais il entra au Grand Conseil où il siégea jusqu'en 1861.

Michel Rey a parfaitement analysé les causes de l'échec du radicalisme⁷⁵⁶. Cette force politique avait su créer un Etat moderne, capable de s'affirmer face aux autorités communales et à l'Eglise, une démocratie bourgeoise et des institutions dans lesquelles les conservateurs se coulèrent sans difficultés, mais il n'avait pas réussi à pénétrer les masses, ni à franchir la barrière linguistique, graves handicaps pour l'avenir. Mais surtout, notre historien estime qu'il s'agit:

d'un Etat de classe, réservé à la bourgeoisie dans ses postes. C'est un Etat de culture écrite, écartant le monde agricole arriéré... C'est un Etat mythique qui refuse les valeurs locales... au nom d'un progrès imposé d'en haut.

Le 29 septembre 1855 le conservateur Alexis Allet⁷⁵⁷ entra au gouvernement et les élections de 1857 mirent fin au régime radical. Alexis Allet allait imposer ses volontés de 1857 à 1870.

L'économiste et le journaliste

Alexandre de Torrenté fut très vite conscient des faiblesses du radicalisme, qui manquait d'assise électorale car il n'avait pas réussi à pénétrer dans le peuple. Or, pour lui, seul le radicalisme pouvait être le défenseur des masses populaires qu'il fallait sortir de l'état de superstitions dans lequel il était plongé, pour le plus grand bien des conservateurs et de l'Eglise. Avant tout, il fallait préparer le peuple à son rôle civique en l'éduquant. Mais, pour parvenir à cet objectif, il était urgent de lutter contre le paupérisme. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la «forme

⁷⁵² REY, «La démocratie radicale», p. 161.

⁷⁵³ ARBELLAY, *Grône*, p. 259.

⁷⁵⁴ RODUIT, *Les collèges en Valais de 1870 à 1925*, p. 40.

⁷⁵⁵ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1840*, p. 168.

⁷⁵⁶ REY, «La démocratie radicale», p. 186-187.

⁷⁵⁷ Alexis Allet (1820-1888), né à Loèche, fils d'Eugène et de Geneviève Augustini, avocat et notaire, conseiller d'Etat (1855-1870), conseiller national (1851-1872). Voir BINER, «Autorités valaisannes», p. 245.

gouvernée de la démocratie libérale»⁷⁵⁸, ayant pour idéaux le progrès et le développement du pays.

Le comité dirigeant de la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1810, avait mis au concours pour l'année 1866 la thèse suivante: «Influences générales et celles en particulier de l'industrie, du commerce, des cultures industrielles, qui sont de nature à combattre le paupérisme, dans un pays essentiellement agricole». Alexandre présenta à Zurich un rapport⁷⁵⁹, intitulé *Quelques moyens de combattre le paupérisme dans un pays essentiellement agricole*, dont nous résumons les idées principales.

Alexandre de Torrenté voyait trois remèdes au fléau du paupérisme, qu'il qualifiait de «typhus social», de «ver rongeur» ou de «funeste champignon»: une éducation meilleure que par le passé, le perfectionnement de la culture des terres et une législation rurale, appropriée aux besoins du pays.

En ce qui concerne l'enseignement, il s'attaque au traitement de misère alloué par les communes au personnel scolaire, les régents. Les communes pratiquaient «la honteuse plaie des enchères au rabais»⁷⁶⁰. On ne pouvait s'étonner, dans ces conditions, de la médiocrité de l'enseignement. Le traitement devait assurer l'indépendance des régents et être fixé de 50 à 60 francs par mois, alors que, d'après les renseignements qu'il avait pu rassembler, en l'absence de statistiques, c'était la somme que certains percevaient pour l'ensemble de l'année d'enseignement allant, selon les régions, de cinq à neuf mois! Sans critiquer l'Eglise, il lui rappelle l'un de ses devoirs:

Aussi longtemps que l'enseignement obligatoire⁷⁶¹ sera considéré par un grand nombre de pères de famille comme une supercherie, sinon comme un spectre dangereux;

Aussi longtemps que par une persuasion venant d'en haut, du vénérable clergé en particulier, les chefs du foyer domestique n'auront pas été convaincus qu'il y a ici pour eux l'accomplissement d'un devoir impérieux, d'une obligation des plus sacrées, une question de vie ou de mort, intéressant aussi bien leur propre avenir spirituel et temporel que celui de leurs enfants;

Que l'inspection des écoles ne se fera pas avec tout le sérieux que comporte la matière;

Que l'impunité couvrira de son manteau les absences;

Que les instituteurs ne recevront qu'une instruction insuffisante;

Que leur traitement sera assimilé au salaire des domestiques de la pire espèce;

Que les brevets de capacité ne seront qu'un leurre;

Que l'on autorisera l'enseignement par des régents incapables à la barbe même des instituteurs brevetés qui demeurent sans occupation;

⁷⁵⁸ «La forme gouvernée de la démocratie libérale en Valais englobe le régime radical de 1848 à 1857 et le régime conservateur de 1857 au début du XX^e siècle, à la Constitution de 1907 tout au moins. Cependant, si la «démocratie gouvernée» répond à une technologie de pouvoir trouvant sa légitimité dans le peuple, elle suppose également un mode de gérer la société et la population. Or, dans une formation nationale en construction, la réflexion politique s'oriente vers la double nécessité de préparer le peuple à son rôle civique et d'intégrer la population à un projet de société reposant sur l'idéal d'une «prospérité commune» affirmé par l'article 2 de la Constitution fédérale de 1848.» Voir sur ce sujet, ARLETTAZ, «L'émigration», p. 68.

⁷⁵⁹ Zurich, 1867, 47 pages. Nous le citerons sous la forme: Rapport d'Alexandre de Torrenté.

⁷⁶⁰ Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 8.

⁷⁶¹ Loi du 21 mai 1849 (RODUIT, *Les collèges en Valais*, p. 37).

Aussi longtemps, disons-nous, que des abus semblables, et tant d'autres trop longs à énumérer subsistent dans un pays, il ne faut pas se flatter d'être placé dans un échelon bien élevé en matière d'éducation, ni dans des conditions favorables pour combattre le paupérisme et la mendicité.»⁷⁶²

La situation était réellement catastrophique. Alexandre n'exagérait pas. Il fallut attendre encore de nombreuses années avant de voir une amélioration dans l'enseignement primaire, malgré la loi du 4 juin 1873, adoptée sur l'initiative du conseiller d'Etat Henri Biolley⁷⁶³. Dans les années 1875, les traitements des instituteurs n'étaient encore que de 40 à 50 francs par mois⁷⁶⁴.

Dans la seconde partie de son rapport, Alexandre s'intéresse au rôle de l'industrie et du commerce. En bon défenseur du rôle de l'Etat, il fustige les pesanteurs locales entravant tout progrès:

Il est certain que la souveraineté des communes, l'égoïsme local, ou si vous préférez une expression plus douce, l'amour de son clocher, l'orgueil extrême des corporations bourgeoises, l'esprit exclusif dont on faisait largement usage, ce dualisme entre localités voisines sont autant de circonstances ou de faits historiques qui ont entravé dès le principe la création d'établissements industriels et commerciaux... Dans un pays novice en matière industrielle, de même qu'en matière d'instruction, dans un pays où la culture des terres et le goût des services étrangers ont fait jouer à eux seuls tous les ressorts de la vie publique, il n'est pas rare ni étonnant de voir s'élever des préventions contre les industries et les productions nationales⁷⁶⁵.

Il fait un triste bilan des établissements industriels en Valais, qui n'occupaient que très peu d'ouvriers. Il en fait la liste:

Deux verreries à Monthey, établies sur une assez large échelle, où 50-60 ouvriers sont constamment employés. Deux fabriques de tabac, qui au plus fort de la saison occupent cent cinquante ouvriers et dont l'une a obtenu le grand prix d'honneur au dernier concours de Genève. Deux papeteries avec 6-8 ouvriers. 42 tanneries avec 80-100 bras occupés dans l'ensemble de ces divers établissements. Une petite parqueterie aux environs de Sion. Quelques petits ateliers où l'on fabrique des vases en bois de tout genre pour l'usage domestique. Nous citerons encore: les usines de plomb à Steg, qui ont commencé à exporter quelques produits de leur haut fourneau en pleine exploitation; les usines de fer, à Ardon, qui ont tout récemment repris leurs travaux. Nous ne mentionnons pas quelques établissements tout à fait secondaires. Le Valais ne possède pas une seule filature. Et voilà tout le bilan de notre industrie, aussi stérile en résultats que riche en perspective!⁷⁶⁶

Alexandre de Torrenté s'était intéressé, dès 1865, à la fabrique de tabac que le Lausannois Frédéric Kohler exploitait place du Midi, aux numéros 18-20 et 22, en face des anciennes Portes neuves de la rue des Vaches, dans un verger de la famille Dénériaz⁷⁶⁷. En 1867, il constituait la «Société anonyme des tabacs du Valais», en compagnie de Guillaume Stucky, pour assurer une meilleure rentabilité de la culture et de la fabrication du tabac⁷⁶⁸.

⁷⁶² Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 9.

⁷⁶³ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 211.

⁷⁶⁴ ROUX, *La vie politique en Valais (1875-1905)*, p. 109.

⁷⁶⁵ Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 31-32.

⁷⁶⁶ Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 39.

⁷⁶⁷ Voir DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 13, n° 48 et RAEMY-BERTHOD, *Inventaire suisse d'architecture*, p. 86.

⁷⁶⁸ MICHELET, «Sur la trace des précurseurs», p. 163.

Sur le plan agricole, notre homme milite pour la suppression des servitudes et des redevances de type féodal qui subsistaient encore, contre «l'influence délétère de l'indivision» des héritages, contre la mauvaise gestion des forêts par les communes qui déboisaient trop et de manière irréfléchie. Sujet qu'il connaissait bien, puisqu'il relevait de sa compétence professionnelle. Il s'intéresse à l'impact du déboisement sur le climat⁷⁶⁹, préoccupation peu courante à son époque! Il insiste sur les combats à mener: lutter contre «la fougue des préventions populaires, leur influence dictatoriale», encourager les cultures industrielles, parmi lesquelles il rangeait le colza⁷⁷⁰, le tabac, le houblon, la garance, la betterave⁷⁷¹. Il fallait aussi mettre en œuvre la participation aux concours et expositions, pour se confronter aux autres, le développement des caisses d'épargne, de prévoyance et des sociétés de secours mutuel, la création d'associations et de sections agricoles dans les communes.

Le rapport de 47 pages d'Alexandre de Torrenté est d'une grande richesse. Tous les maux du pays y étaient parfaitement analysés, ainsi que les moyens de les corriger, moyens qui furent peu à peu mis en œuvre par les gouvernements conservateurs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, dont celui de son neveu, Henri (I) de Torrenté.

A peine l'encre de ce rapport était-elle sèche que l'un des vœux d'Alexandre de Torrenté, la création d'associations agricoles, était exaucé. La première conséquence pratique de la parution de sa brochure sur le paupérisme fut la fondation de la Société séduinoise d'agriculture, le 12 janvier 1868. Elle comprit 77 membres avec un comité de quinze personnes, qu'il présida. Elle était divisée en vingt-sept sections se répartissant les différents secteurs de l'agriculture et de l'élevage, tels que les assolements, la viticulture, les laiteries, l'outillage agricole, etc... Un cours pratique d'arboriculture fut aussitôt mis en place, ainsi que l'ouverture d'un bureau de renseignements.

La création de la société séduinoise, dont l'action s'étend rapidement à l'ensemble du Valais, est un véritable coup de fouet au développement du pays. En 1871, la société fonde un journal agricole, *Le Villageois*. Cette feuille augmente l'impact des agronomes séduinois en leur permettant de dissenter sur les conditions économiques du Valais aussi bien que sur les détails techniques nécessaires à l'amélioration du rendement agricole. La société séduinoise est animée de l'idée de rééquilibrer la balance commerciale du Valais en plaçant entièrement sa confiance dans l'agriculture⁷⁷².

Alexandre de Torrenté resta président de la Société séduinoise d'agriculture jusqu'en 1872⁷⁷³. Il allait lui consacrer tout son temps. Après cette date, il continua son combat en faveur de l'agriculture, de l'économie en général, et de tout ce qui pouvait contribuer à améliorer le sort du peuple et lui apporter le progrès, en écrivant dans l'organe de presse de la société, *Le Villageois*, ainsi que dans la *Nouvelle Gazette du Valais* ou le *Confédéré*. M^{me} Danielle Allet-Zwissig a abondamment utilisé les articles d'Alexandre, nous l'avons dit, dans son étude de la condition féminine en Valais, en particulier ceux consacrés à l'alimentation et à l'hygiène. Notre économiste revient sur des thèmes déjà abordés dans son rapport

⁷⁶⁹ Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 26.

⁷⁷⁰ Sur cette plante, par exemple, voir les articles du journal *Le Villageois*, 1877, p. 45-46 et 75-77.

⁷⁷¹ Et même le pavot, utile dans la pharmacopée.

⁷⁷² ARLETTAZ, «Les transformations économiques», p. 35.

⁷⁷³ «1872. M. Alexandre de Torrenté demandant sa démission de président de la Société, d'instantes démarches sont tentées auprès de lui pour le faire revenir sur sa détermination, mais sans succès» (*La société séduinoise d'agriculture et le développement agricole de Sion*, p. 18).

sur le paupérisme, comme celui du mauvais état sanitaire du pays, qui ne comptait, en 1880, que vingt-cinq médecins patentés⁷⁷⁴. Il souhaite un contrôle des denrées alimentaires⁷⁷⁵, que le prix de la viande soit fixé selon la qualité de chaque morceau⁷⁷⁶, que des boucheries coopératives se créent afin de faire baisser les prix de cette denrée⁷⁷⁷.

À côté de ces revendications que l'état de l'économie valaisanne explique parfaitement, il convient de s'arrêter un instant sur certaines idées d'Alexandre, que l'on peut qualifier de très en avance sur son temps. Il vante la culture du soja, défend le pain de seigle, «notre produit national de panification par excellence», critique la mauvaise habitude des ménagères de faire tremper trop longtemps les aliments. Il ne parle pas de perte de vitamines, car le mot n'existe pas encore, mais précise que «l'eau absorbe les substances les plus déliées et les plus fines des matières alimentaires»⁷⁷⁸. Il se bat, enfin, contre les falsifications des aliments qui accompagnent l'apparition de l'utilisation de la chimie dans la fabrication des produits alimentaires⁷⁷⁹.

Il s'intéresse aussi à des sujets frivoles, comme la mode. Il en critique les extravagances: «Les chapeaux à la dernière mode et les traînes des robes cadrent à ravir avec le sans-façon difforme, ruineux et ridicule... avec l'inertie luxueuse des classes dirigeantes et le servilisme des couches inférieures.»⁷⁸⁰ Il manie volontiers l'humour pour mieux faire passer son message, comme lorsqu'il se moque à la fois de la mode des robes longues et de l'inefficacité de la voirie sédunoise: «L'hiver s'annonce pluvieux et tout présage que les robes traînantes ne suffiront pas pour suppléer à l'office du balai municipal. Le moment est donc venu de mettre en vigueur les règlements de police intérieure et d'y tenir la main par un contrôle journalier et efficace.»⁷⁸¹

L'époque d'Alexandre de Torrenté correspond à celle où le Valais connut une forte émigration. Avec un taux supérieur à celui de la Suisse entre 1850 et 1880, l'émigration présente plusieurs pointes, de 1857 à 1860, de 1868 à 1869 et de 1872 à 1876⁷⁸². L'agriculture et la jeune industrie ayant besoin de bras, Alexandre de Torrenté se montre hostile à ce phénomène. La seule émigration qu'il admet est celle du «professionniste», qui se rend à l'étranger pendant quelques années pour perfectionner ses connaissances dans son métier, afin d'en faire profiter son pays à son retour⁷⁸³.

Ayant acheté le mayen dit de la Sara⁷⁸⁴, il y vécut en ermite, comme il lui plaisait de se qualifier lui-même et de signer de ce pseudonyme certains de ses articles rédigés dans la quiétude de son alpage. Il éprouvait sans doute le besoin de s'isoler. Il faut dire que ses idées politiques et sociales ne plaisaient guère à deux de ses frères, piliers du service étranger sarde, nous l'avons vu, Ferdinand et Charles

⁷⁷⁴ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 137.

⁷⁷⁵ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 108.

⁷⁷⁶ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 128.

⁷⁷⁷ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 135.

⁷⁷⁸ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 101.

⁷⁷⁹ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 107.

⁷⁸⁰ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1989, p. 199.

⁷⁸¹ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1989, p. 197.

⁷⁸² ARLETTAZ, «L'émigration», p. 69.

⁷⁸³ Rapport d'Alexandre de Torrenté, p. 37.

⁷⁸⁴ ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine», 1990, p. 161. Le nom de ce mayen, situé aux Mayens-de-Sion, viendrait de Sara de Lavallaz (1737-1795), épouse d'Alphonse de Kalbermatten, une vertueuse dame connue pour sa bonté et sa charité.

Louis. Ces derniers lui reprochaient, en outre, de ne pas faire attention à ses dépenses. En 1861, il avait acheté à la bourgeoisie l'Hôtel du Lion d'Or, qu'il dut lui revendre en 1872⁷⁸⁵. Mais, s'il fit de mauvaises affaires financières, sujet que nous n'allons qu'effleurer un peu plus loin, sa générosité naturelle en était parfois la cause. Il vendit, par exemple, des terrains à bas prix pour faciliter la construction de la «promenade», devant la nouvelle gare de Sion⁷⁸⁶. A sa mort, il fit un legs de 100 francs à la Société sédunoise d'agriculture⁷⁸⁷.

Alexandre sut aussi être généreux de son temps. En 1876, il publia, avec l'aide de l'ingénieur Jules Zen Ruffinen, un *Exposé théorique et pratique du Système métrique, approprié aux écoles primaires suivi des tableaux officiels au grand complet renfermant la conversion des mesures locales et une foule de problèmes avec solution classique*. Cet ouvrage de 57 pages avait pour sous-titre *Guide populaire dédié aux villageois*, premier titre adopté par l'auteur⁷⁸⁸. Il faut rappeler que le système métrique, introduit par l'Empire, avait été rejeté en 1815. Il entra officiellement en vigueur dans toute la Suisse dès le 1^{er} janvier 1877. Conçu pour aider les villageois à utiliser facilement le nouveau système, cette sorte de *vademecum* devint avant tout un manuel scolaire. Le plan, en six leçons, en est simple: mesures de longueur, de surface, de volume, de capacité, de poids, la dernière leçon étant consacrée à la monnaie. Nous reproduisons la dédicace à la Société suisse d'utilité publique, car elle montre la vénération qu'Alexandre de Torrenté avait pour la Confédération et ses diverses institutions:

Permettez-moi de placer mon petit Manuel sous votre puissante égide. Vous avez été mon meilleur guide dans toutes mes investigations; il est bien naturel que vous soyez le parrain de mon nouveau-né. Agréez ce témoignage de mon amour, de ma reconnaissance la plus vive et du profond respect que m'inspirent vos travaux. Comme fils de Tell, je vous aime parce que vous mettez la patrie au-dessus de toutes les stériles et malsaines compétitions de parti ou de personnes. Comme patriote valaisan, je me souviens que vous avez couvert mon pays de bienfaits, à partir de la terrible débâcle du 16 juin 1818⁷⁸⁹, dans la vallée de la Dranse. Comme individu, je n'ignore pas que toutes les calamités suisses vous ont trouvés au poste d'honneur pour venir efficacement au secours des malheureux. Comme collègue, je garde la mémoire de la haute bienveillance avec laquelle vous avez encouragé mes études sur le paupérisme, et je constate un fait réjouissant: vos observations et vos recommandations ne sont pas tombées sur un terrain ingrat. Le Valais compte aujourd'hui deux bonnes écoles normales placées sous une excellente direction, et fréquentée par 80 élèves. Notre sphère d'action repose sur un triple pivot: «paupérisme, écoles, industrie», c'est-à-dire qu'elle tend à relever la dignité de l'homme sous tous les rapports. Je me suis fait un devoir sacré de faire valoir auprès du Gouvernement vos judicieuses réflexions sur l'école et l'industrie en Valais, et je suis heureux de pouvoir ajouter à la dédicace de mon *Guide*: l'Etat a compris sa noble mission, et notre Manuel populaire, sous vos auspices, concourra aussi au développement des écoles et de l'industrie.

⁷⁸⁵ IMHOFF, «Les périodiques, l'imprimeur», p. 170. Nous n'entrons pas dans le détail de ces deux ventes qui firent l'objet d'un conflit entre Alexandre de Torrenté et la bourgeoisie de Sion. Charles Louis, par solidarité familiale, malgré tout ce qui l'opposait à son frère, lui rendit service à cette occasion.

⁷⁸⁶ FRANCILLON, «Sion: ouverture à la modernité», p. 177.

⁷⁸⁷ *La société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion*, p. 26.

⁷⁸⁸ Voici un exemple des questions posées, avec solution à la fin de l'ouvrage: «J'ai acheté une vigne de 3 arpents et 150 perches. Combien dois-je, si j'ai payé à raison de 300 francs l'are?»

⁷⁸⁹ Il s'agit de la débâcle du glacier du Giétroz, au fond de la vallée de Bagnes, qui fit dix morts et de nombreuses destructions (SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 97-100).

Bien que nous n'ayons pas l'intention de nous occuper des biens de la famille de Torrenté aux XIX^e et XX^e siècles, nous faisons une petite exception pour Alexandre qui mit en vente une partie de ses biens, comme le prouve le *Bulletin officiel* du 14 août 1868⁷⁹⁰:

L'ancien Conseiller d'Etat A. de Torrenté offre à vendre, de gré à gré, les immeubles suivants:

1° Environ 35 peurs⁷⁹¹ de vignes, à Uvrier et à Saint-Léonard (le peur de 200 toises). Les deux tiers en fendant.

2° 3 maisons, granges et propriétés diverses de sa ferme, rière Saint-Léonard.

3° Une campagne à St-Georges (maison, granges, jardin, verger, avec 2000 toises⁷⁹² de vigne. Belle chute d'eau).

4° Une campagne à la Cible (maison, granges, jardin, verger, vignes et excellentes carrières).

5° Une maison à Sion, avec forges.

6° Diverses places à bâtir (environ 8000 toises⁷⁹³), en parcelles de 200 à 400 toises.

7° Prés en Champsec.

8° Une campagne au Croset⁷⁹⁴.

9° 25 séteurs⁷⁹⁵ de vergers⁷⁹⁶.

10° 25 peurs⁷⁹⁷ de vigne à la vaudoise au Bailloz, aux Rosses et aux Ousses, rière Conthey.

11° 3000 toises⁷⁹⁸ en plantation de vignes à St-Pierre.

12° Plusieurs champs et jardins.

Conditions de paiement très favorables (en 5 et 10 annuités)⁷⁹⁹.

Cette vente s'explique, sans aucun doute, par les investissements qu'il avait entrepris lors de la constitution de la Société des tabacs en 1867. Il avait alors fait de gros emprunts à la Banque cantonale du Valais. Il commença à vendre une partie des biens de cette liste dès 1868. Mais il en restait encore beaucoup à céder au moment de la faillite de la Banque cantonale, qui suspendit ses paiements dès 1871⁸⁰⁰. C'est en 1876 qu'Alexandre vendit le reste des biens de la liste citée plus haut aux enchères publiques sous la pression de ses créanciers, la Banque cantonale du Valais conjointement avec la Banque commerciale de Berne, créancière de la précédente⁸⁰¹. Il y ajouta une maison qu'il possédait à Sion, rue de la Banque. Nous n'avons pas l'intention de nous étendre davantage sur ce sujet. Disons seulement que la liquidation d'une partie des biens d'Alexandre de Torrenté donne un aperçu de sa fortune. Les terrains vendus représentaient plus de vingt hectares, dont 6,5 hectares de terrains viticoles. Cela montre la richesse de la branche cadette de la famille de Torrenté au XIX^e siècle, et plus précisément celle du père

⁷⁹⁰ Nous remercions vivement ici M^{me} Danielle Allet-Zwissig d'avoir attiré notre attention sur cette source.

⁷⁹¹ Soit 26 600 mètres carrés.

⁷⁹² Soit 7600 mètres carrés.

⁷⁹³ Soit 30 400 mètres carrés.

⁷⁹⁴ Il s'agit peut-être des biens nationaux figurant sur la liste du 31 décembre 1852. Nous savons que ces biens représentaient 28 844 perches, 7 pieds fédéraux, soit 25 596 mètres carrés. Voir *Bulletin officiel*, 10 août 1876, p. 96.

⁷⁹⁵ Soit 76 475 mètres carrés.

⁷⁹⁶ Ils étaient situés à côté de la gare de Sion et à Saint-Léonard.

⁷⁹⁷ Soit 19 000 mètres carrés, produisant essentiellement du fendant.

⁷⁹⁸ Soit 11 400 mètres carrés, produisant du fendant.

⁷⁹⁹ *Bulletin officiel*, 14 août 1868, p. 251.

⁸⁰⁰ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 196.

⁸⁰¹ *Bulletin officiel*, 1876, p. 96, 106, 109, 127, 130, 140, 155, 193, 194, 202, 230, 246 et 409.

d'Alexandre, Joseph Marie dont cinq des neuf enfants étaient parvenus à l'âge adulte.

Quelques mots de conclusion: Alexandre de Torrenté fut critiqué dans sa propre famille, considéré comme un traître à sa classe sociale d'origine par certains membres du patriciat sédunois. Toutefois, les historiens contemporains, depuis deux décennies environ, commencent à lui rendre hommage. Il ne s'agit pas de louer son action en tant que conseiller d'Etat, car il fut victime de la paralysie générale du gouvernement radical mis en place au lendemain de la défaite du *Sonderbund*, nous l'avons dit. Le pouvoir radical n'avait pas su, ni pu, se créer les moyens financiers de sa politique.

Il suffit de lire le rapport d'Alexandre sur le paupérisme et ses nombreux articles de presse pour comprendre à quel point il avait une perception vive, sensible et juste de la situation du Valais pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. C'était un penseur, à l'esprit à la fois pratique et utopiste, souvent en avance sur son temps, ne dédaignant pas l'humour pour mieux faire passer ses idées, aimant réfléchir, dans le calme de son mayen de la Sara, sur les actions à entreprendre pour améliorer le sort de l'ensemble de ses concitoyens. Pour ce faire, et lutter ainsi contre le paupérisme, la seule bataille qui valait, selon lui, la peine d'être livrée, il écrivait en 1883: «Quel est notre programme en deux mots? Nous voulons sincèrement encourager les armes pacifiques et productives (peu nous importe qu'on les appelle conservatrices ou libérales).»⁸⁰² Alexandre était un humaniste, pétri des Lumières de l'époque préévolutionnaire, pour qui les mots de «Liberté, Egalité, Humanité» avaient réellement un sens.

3. Le «Régime de Torrenté»: le conservateur Henri (I) de Torrenté (1845-1922), conseiller d'Etat de 1881 à 1905

Henri* Charles Joseph Nicolas Philomen de Torrenté était le neveu d'Alexandre. Né le 6 décembre 1845 à Naples, où son père était officier au service du roi de Sardaigne, Henri (I) était le fils aîné de Charles Louis (1812-1879), frère d'Alexandre, et de Constance de Rivaz (1821-1894). Il ne peut être question pour nous, dans le cadre d'une étude sur l'ensemble de la famille pendant cinq siècles, de nous attarder très longtemps sur cette personnalité, même si ce fut celle qui porta au plus haut le nom des Torrenté, puisqu'il gouverna le Valais pendant un quart de siècle, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Nous essaierons de résumer sa vie et son action, en citant quelques écrits inédits.

Les jeunes années et les premiers pas en politique

Charles Louis prit le plus grand soin de son fils aîné, Henri; il le fit assurer auprès de la Société de prévoyance suisse dès 1853⁸⁰³. Il faut dire que les voyages à l'époque pouvaient être très périlleux. Nous en avons un exemple, lorsque notre officier rentra en Valais, avec sa femme Constance et ses deux jeunes enfants, Henri et Louiselle (âgée de 18 mois seulement), un an avant de voir sa demande de retraite officiellement acceptée par le gouvernement sarde. Le voyage nécessita deux semaines de Palerme à Sion. Nous publions le récit qu'en fit Charles Louis

⁸⁰² ARLETTAZ, «L'émigration», p. 79.

⁸⁰³ Lettres envoyées de Naples, les 20 janvier et 9 avril 1853, par Charles Louis de Torrenté à son frère Ferdinand, à Sion (archives privées de M. Bernard Torrenté).

dans une lettre qu'il adressa à Sion, à son frère Ferdinand, à partir de la ville de Turin le 20 février 1855. Nous voudrions en profiter pour mettre en évidence l'un des désagréments que le service étranger occasionnait aux épouses des militaires et à leurs enfants, les voyages harassants dans des conditions très précaires.

Pensant toujours que nous arriverions plus vite que ma lettre, annonçant définitivement le jour de notre départ, n'aurait pu te parvenir, je voyais inutile de t'en écrire. Mais les difficultés que nous éprouvons dans notre voyage m'obligent aujourd'hui à te rassurer sur notre sort, vu que vous pourriez en être inquiets. Partis le 9 de Palerme, nous arrivâmes par une mer agitée à Naples le 10. Embarqués sur le même piroscave⁸⁰⁴ le 12, nous pûmes atteindre Civita Vecchia⁸⁰⁵, le 13. Constance souffrit une seconde nuit tellement, que je débarquais quelques effets, pour continuer le voyage par terre. Les mauvaises routes aussi longues que dispendieuses, et le renvoi du départ au lendemain de notre piroscave *Vesuvio* ne nous laissaient meilleur choix que de nous faire violence et de nous rembarquer le 14. Nous devions le lendemain, le 15, arriver à Livourne, mais au lieu de cela, nous éprouvâmes toute la nuit de si violentes rafales de vent et de pluie (*sic*), que nous avons frisé un naufrage. Un piroscave moins solide nous aurait probablement perdus. Ce n'est qu'en suspendant la marche de la vapeur et laissant balloter le gouvernail en pleine mer, loin des écueils et des côtes jusqu'à l'aube du jour, que nous fûmes empêchés d'être jetés et brisés contre quelques roches. A la pointe du Four, un ancien capitaine de navire, voyageur comme nous, fit reconnaître à notre commandant le port Longone (?) dans l'île d'Elbe où nous entrâmes et reconnûmes les dangers courus et notre salut. Nous y passâmes la journée pour attendre le calme des flots et, le lendemain 16, nous voguâmes sur Livourne. Ici, nous nous décidâmes, une seconde fois, de renoncer à la mer, et cela à d'autant plus de raisons. Mais, hélas, comme un fait exprès, toute la Toscane étant inondée, nous nous serions exposés à rester embourbés, Dieu sait où et pour combien de temps. Nous dûmes donc nous résigner à retourner à bord le 17 à 10 heures du matin, il est vrai, pour arriver à Gênes à 7 heures et sur une mer beaucoup plus calme. Il a fallu à Constance une bien grande force d'âme, j'en conviens; mais le choix toutefois n'était pas douteux et bien nous en a pris, car nous débarquâmes à Gênes le soir du 17, heureux d'être arrivés aussi loin. Le 18, nous restâmes à Gênes et le 19, nous vinmes à Turin, pour repartir ce soir vers Suse et le Mont-Cenis; mais il a si prodigieusement neigé dans tout le Piémont et il est encore aujourd'hui tombé une telle quantité de neige que nous avons cru prudent de ne partir d'ici que demain soir. Nous espérons avec de petites chances ne pas être entravés dans notre ascension du Mont-Cenis du 21 et de pouvoir arriver le soir du 22 à Chambéry. Le 23, nous irions alors jusqu'à Genève et le 24, nous prendrons la diligence de la Savoie pour enfin toucher le sol natal... Quoiqu'il arrive, ce qui nous reste à faire, ne peut se comparer à ce que nous avons subi sur mer. Henri et Louise ont bien supporté jusqu'ici; puissent les frimas ne pas les éprouver trop. Ta petite filleule s'aigrit un peu, transportée hors de ses habitudes et fatigue sa mère; il me tarde de la remettre sous une influence plus normale que celle des voyages. J'ai Picholet avec moi pour m'assister en qualité de Bonne; il m'est assez utile, car la petite marmotte le connaît et l'aime depuis longtemps, et elle est payée de retour⁸⁰⁶.

⁸⁰⁴ Le Pyroscaphe (littéralement «bateau à feu») fut le mon donné par Jouffroy d'Abbas au premier bateau à vapeur qu'il réussit, en 1783, à faire naviguer et à faire remonter la Saône pendant un quart d'heure. Ce nom devint un nom commun, encore utilisé plus de soixante-dix ans plus tard.

⁸⁰⁵ Civitavecchia, au nord de Rome.

⁸⁰⁶ Lettre de Charles Louis à Ferdinand (Archives privées de M. Bernard de Torrenté).

Il n'était pas aisé d'aller du sud de l'Italie à Sion au début de la seconde moitié du XIX^e siècle! On saisit sur le vif la vie de la famille. La sollicitude de Charles Louis à l'égard de son épouse et de ses enfants est profonde. On y apprend aussi que des Valaisans accompagnaient leurs maîtres en tant que domestiques. Certains passaient ainsi plusieurs mois à l'étranger.

Une fois la famille installée en Valais, le jeune Henri fit ses études au collège de Saint-Maurice. Il manifesta très tôt des qualités de plume et son goût de la polémique. Il publia un petit journal satirique qui circulait sous le manteau, l'*Observateur*, que le directeur de l'internat, le chanoine Auguste Bertrand, ne le trouvant pas à son goût, fit supprimer, en même temps que celui de son contradicteur, Jean-Baptiste Jaccoud, l'*Echo de la Vérité*⁸⁰⁷. Henri fit du théâtre, activité artistique très en vogue dans les collèges à l'époque, joua le rôle du grand prêtre dans *Athalie* et présida trois fois l'association des étudiants de Saint-Maurice, *Agaunia*, de 1862 à 1865. Il obtint son diplôme de juriste à l'École de droit de Sion en 1867⁸⁰⁸, puis alla compléter sa formation à l'université de Munich, de 1867 à 1868⁸⁰⁹. Avocat et notaire, il fit, en 1870, le service d'occupation à la frontière comme lieutenant d'infanterie⁸¹⁰ et obtint le grade de major. Cela lui conféra un certain prestige et allait faciliter ses relations sur le plan fédéral, tout en lui apportant le soutien des milieux militaires valaisans⁸¹¹.

C'est en 1871 qu'il fit ses premiers pas en politique en devenant membre du Conseil bourgeois de Sion, alors aux mains des radicaux-libéraux, sous la houlette d'Alexandre Dénériaz⁸¹². Dès 1873, il fut nommé juge suppléant au tribunal du district de Sion. M^{me} Elisabeth Roux expose les atouts dont bénéficiait le jeune Henri de Torrenté. En dehors du prestige de sa famille, qui le liait à tous les clans influents du pays, il avait l'appui des avocats et des notaires, qui «trustaient» tous les postes électifs du pays, mais aussi celui de l'Eglise et du parti clérical, car il participait activement, en compagnie de son père, à l'action du *Piusverein* ou Association suisse de Pie IX⁸¹³, dont l'Association catholique suisse prit la relève en 1899⁸¹⁴.

Les ambitions d'Henri (I) de Torrenté, qui voulait secouer le parti conservateur, se font jour dans une lettre écrite, le 27 mai 1871, au rédacteur de la *Gazette du Valais*. Selon lui, le parti était divisé en deux mouvances, les «Confiants» et les «Mécontents». Le désastre de la Banque cantonale du Valais, qui obligea Alexis Allet à démissionner, avait semé l'incertitude et la division:

⁸⁰⁷ Jaccoud entra dans les ordres (DUPONT-LACHENAL, «Notes sur la famille Bertrand», p. 179).

⁸⁰⁸ Il est incontestable que la présence à Sion de l'École de droit, seul établissement d'enseignement supérieur existant alors en Valais, a favorisé les vocations d'avocats et de notaires. Cette école fut créée en 1825 par le juriste Etienne Cropt (1798-1896), juge au Tribunal cantonal pendant un demi-siècle; elle ferma ses portes en 1908 (RODUIT, *Les collèges en Valais*, p. 144).

⁸⁰⁹ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München», p. 168.

⁸¹⁰ *La Gazette du Valais*, 8 mars 1917.

⁸¹¹ ROUX, *La vie politique en Valais (1875-1905)*, p. 48.

⁸¹² Alexandre Dénériaz (1830-1885), fils d'Amédée et d'Amélie Ducrey, président du Conseil bourgeois (1871-1885), président du Conseil municipal de Sion (1875-1876), conseiller national (1872 et 1875-1878), libéral (BINER, «Autorités valaisannes», p. 287).

⁸¹³ Fondée à Beckenried (NW) le 21 juillet 1857, cette association avait pour objet de réunir l'ensemble des catholiques, afin de défendre les droits de l'Eglise, d'encourager la création d'œuvres de charité et d'action sociale, mais aussi les œuvres littéraires, artistiques et scientifiques. La société comptait, en 1903, 224 sociétés locales et 35 000 membres (Voir *Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*, t. 5, p. 301).

⁸¹⁴ PITTELOUD, *Le mouvement chrétien-social*, p. 54.

Il faut seulement que la fraction des «Confiants» ne s'obstine pas à vouloir faire revivre un passé qui ne reviendra plus et cesse de reporter leurs vœux et leurs affections sur des hommes de talents, de génie, peut-être, mais qui doivent être désormais, et pour toujours, exclus du pouvoir...

Le parti conservateur affirmera sa vie nouvelle par des votes sages et raisonnés qui ne rappelleront en rien cette unanimité d'autrefois, que je ne puis aimer, car elle provenait souvent d'un manque d'indépendance complet de la part de la majorité. Et ce même reproche peut s'adresser avec autant de raison à la minorité, n'a-t-elle pas toujours aveuglément repoussé les projets du gouvernement, par cela seul qu'ils émanaient de leurs adversaires, sans jamais consulter leur patriotisme?

Les majorités ne sont pas éternelles et s'il y a des conservateurs auxquels le passé n'a rien appris, c'en est fait de l'union conservatrice, elle a vécu! Et dorénavant nous nous résignerons à faire partie de la minorité. Car les conservateurs, compris aujourd'hui dans la fraction des «Mécontents», ne pourront jamais s'entendre avec ceux qui placent les hommes au-dessus des principes et ne voient qu'illusion, erreur et aberration dans les faits malheureusement trop bien prouvés⁸¹⁵.

Derrière l'ambition évidente du jeune homme, impatient d'agir, perce déjà un souci d'homme d'Etat: faire passer l'intérêt du pays avant tout.

Avec ses amis, Charles de Rivaz⁸¹⁶ et Joseph Kuntschen⁸¹⁷, il s'attaqua alors à l'un des bastions des libéraux séduois, le Conseil communal. Ces trois hommes, qu'on allait appeler le «Triumvirat», formèrent le noyau dur et dynamique du parti conservateur, qui contribua à renverser la majorité libéro-radical de la cité en 1876⁸¹⁸.

Contraste des jugements portés sur le «régime de Torrenté»

Henri (I) entra au Grand Conseil en 1877, au moment où il devint rapporteur substitué à la cour d'appel et de cassation, ainsi que secrétaire de la bourgeoisie de Sion⁸¹⁹. Quatre ans plus tard, il était élu au Conseil d'Etat où il allait rester jusqu'en 1905, en charge successivement du département de Justice et Police (1881-1893) et du département des Finances (1893-1905)⁸²⁰. Les historiens sont loin d'être d'accord lorsqu'il s'agit de formuler un jugement sur son action à la tête de l'Etat pendant un quart de siècle. Citons les commentaires extrêmes:

Paul de Rivaz⁸²¹, dans son *Histoire contemporaine du Valais*, publiée en 1950, écrit:

⁸¹⁵ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/1.

⁸¹⁶ Charles de Rivaz (1850-1914), fils du conseiller d'Etat Charles de Rivaz et de Marie de Sepibus, président du Conseil municipal de Sion (1893-1899), président du Grand Conseil (1905-1907). Voir BINDER, «Autorités valaisannes», p. 360.

⁸¹⁷ Joseph* Emmanuel Kuntschen (1849-1928), fils de François Joseph et de Victoire de Riedmatten, conseiller national (1890-1921), conseiller d'Etat (1905-1928), fut le premier Valaisan à présider le Conseil national (1910-1911). Voir FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 338.

⁸¹⁸ ROUX, *La vie politique en Valais (1875-1905)*, p. 48.

⁸¹⁹ Il en fut secrétaire de 1877 à 1880 (*Bourgeoisie de Sion*, p. 140).

⁸²⁰ Il dirigea aussi le département des Travaux publics en 1897.

⁸²¹ Paul de Rivaz (1888-1959), fils de Paul et de Marie Marguerite Ribordy, fut médecin dentiste et historien. Il fut aussi conseiller municipal de Sion (1921-1928), député au Grand Conseil (1937-1941) et major (BINDER, «Autorités valaisannes», p. 360).

Lorsqu'en 1905, sur les instances de ses amis politiques, Henri de Torrenté quitta le Conseil d'Etat pour prendre la direction de la Caisse hypothécaire⁸²²..., la stupéfaction fut générale. Toute la presse conservatrice regretta cette décision. De simples citoyens manifestèrent dans la presse leur déception de ce départ, disant:

Nous n'oublierons jamais ce que M. de Torrenté a fait pour le canton. Le peuple travailleur surtout se souviendra de celui qui, à la tribune comme dans les conseils s'est toujours fait un honneur d'être son protecteur et son soutien assuré. Sans augmenter notre dette d'un centime et en l'amortissant régulièrement, sans créer de nouveaux impôts mais en allégeant au contraire les charges du contribuable, le Valais, sous sa direction, a fait face à tous ses engagements, développé nombre d'œuvres d'utilité publique et équilibré son budget...

Charles Saint-Maurice⁸²³, lui-même, qui l'avait vivement pris à partie à un moment donné, écrivait dans le *Nouvelliste*:

Jamais ministre ne fut, plus que M. de Torrenté, l'ami du peuple... Il mit dans l'administration des finances tout ce que son amour profond du peuple y pouvait mettre de prudence et de raison, en subventionnant de bonnes œuvres, en en créant même et ne bouclant jamais un budget avec déficit. C'était un administrateur⁸²⁴.

Paul de Rivaz conclut: «Nous n'ajouterons rien à cet éloge, ce serait en amoindrir la portée.»⁸²⁵

A l'opposé, dans *l'Histoire du Valais*, publiée en 2002, on lit, sous la plume d'Alain Clavien, une vive critique de l'équipe qui prit le pouvoir en Valais dès 1876 et dont Henri (I) de Torrenté fut le chef incontesté:

Dans ses options politiques comme dans ses pratiques, cette nouvelle équipe diffère peu de l'ancienne. Elle obéit toujours à cette même mentalité prédatrice qui confond les intérêts de l'Etat avec les siens propres et considère l'administration comme une réserve de prébendes destinées aux amis. Opposés à l'industrialisation, Torrenté et ses amis désirent, au fond, que rien ne change, que le pays demeure essentiellement agricole, et les Valaisans catholiques et analphabètes – la loi scolaire de 1873 contient de belles promesses⁸²⁶ que personne ne songe pourtant sérieusement à réaliser...⁸²⁷

M^{me} Elisabeth Roux a consacré son mémoire de licence, soutenu à l'université de Fribourg en 1976, à *La vie politique en Valais (1875-1905)*. Grâce à elle, nous allons essayer de sortir de l'opposition entre les lobbies conservateur et radical qui imprègnent incontestablement les deux jugements cités plus haut.

Comme nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de l'histoire du Valais de 1881 à 1905, nous tenterons simplement de dégager quelques points positifs et négatifs de l'action du «régime de Torrenté». Parmi le bilan positif, nous rangerons les éléments suivants:

⁸²² C'est sur la pression de ses amis qu'il avait fini par accepter de prendre la succession de Louis Evéquoaz à la direction de la Caisse hypothécaire. Paul de Rivaz écrit que ce fut une erreur, car il n'avait jamais été banquier. «Son inexpérience permit à l'un de ses sous-ordres de l'induire en erreur.» (DE RIVAZ, «Vingt-cinq ans de vie politique en Valais», p. 413).

⁸²³ Il s'agit du pseudonyme de Charles Haegler (1875-1949), fondateur, en 1903, du *Nouvelliste valaisan*. Conseiller communal, juge de paix et préfet du district de Saint-Maurice, il fut député au Grand Conseil de 1921 à 1943. C'était un conservateur ouvert au courant social (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 34 et t. 2, p. 368).

⁸²⁴ DE RIVAZ, *Histoire contemporaine du Valais*, t. 2, p. 58-59.

⁸²⁵ *Ibidem*.

⁸²⁶ Il fallut, en effet, attendre les résultats catastrophiques des examens concernant les aptitudes intellectuelles de l'ensemble des recrues suisses en 1875, pour voir davantage de crédits accordés à l'enseignement. Le cadre existait depuis la loi du 4 juin 1873, votée sous l'impulsion du conseiller d'Etat Henri Bioley (1841-1913).

⁸²⁷ *Histoire du Valais*, t. 3, p. 593.

- 1) Le règlement du conflit religieux, après la sécularisation et la vente d'une partie des biens de l'Eglise effectuées par le régime radical à partir de janvier 1848 et les sanctions religieuses contre certains des acheteurs de ces biens, qui s'ensuivirent. Le gouvernement réussit à établir une convention ou concordat entre le Conseil d'Etat et l'évêché, le 7 novembre 1879. En échange de la levée des sanctions religieuses, l'Etat remboursa 55 000 francs, somme bien dérisoire si l'on considère que les biens vendus étaient estimés autour du million de francs. Seuls, les conservateurs pouvaient se permettre d'imposer un tel accord à l'Eglise, accord indispensable car il ramena enfin la paix religieuse dans le canton.
- 2) L'accélération de l'industrialisation du Valais, encore bien peu développée, avec la poursuite des travaux d'endiguement du fleuve et d'assèchement de la plaine du Rhône, avec le développement du chemin de fer⁸²⁸, ainsi que celui de l'énergie électrique⁸²⁹. On peut donc dire que la modernisation du pays était en marche avant l'époque de Maurice Troillet⁸³⁰.
- 3) L'assainissement des finances et la création de la Caisse hypothécaire et d'épargne du Valais votée le 20 octobre 1895, qui commença ses activités à Sion le 2 janvier 1896 et qui allait faciliter, notamment, la mise en valeur du potentiel hydroélectrique du canton. Elle devint, le 1^{er} janvier 1917, la Banque cantonale du Valais.

Al'inverse, résumons les reproches principaux et les critiques:

- 1) La lenteur du gouvernement à aider l'industrie, parce qu'il préférerait consacrer ses efforts à l'agriculture. Ce n'est qu'en 1896 qu'il comprit que c'était le seul moyen de s'affranchir peu à peu de l'importation. M. Gérald Arlettaz résume ainsi la principale critique faite à l'égard du gouvernement:

⁸²⁸ Rappelons simplement quelques dates marquant les débuts de l'industrialisation du Valais: l'usine de conserves alimentaires «Vellino et Cie» qui s'ouvrit à Saxon (1875), le début des travaux de la ligne de chemin de fer Viège-Zermatt (novembre 1888), la constitution de la compagnie du Jura-Simplon, qui permit le percement du tunnel du Simplon (décembre 1889), les premières dispositions prises par le Conseil d'Etat pour régir l'octroi des concessions hydrauliques (29 septembre 1891), la fabrique de sucre de Monthey (1892), la fabrique d'explosifs de Gamsen (1894), l'installation de la première centrale téléphonique à Sion avec 50 abonnés (1896), le début de la production des usines de la Lonza (1897), la première loi cantonale concernant les concessions de forces hydrauliques (27 mai 1898), l'inauguration de la ligne Zermatt-Gornergrat, avec le premier train à crémaillère électrifié de Suisse (20 août 1898). Voir notamment ROULLER, «Le Valais par les dates», p. 189-192 et le dernier ouvrage paru sur ce thème: *Un peuple réfractaire à l'industrie? Fabriques et ouvriers dans les montagnes valaisannes*, Lausanne, 2006, en particulier, p. 155-191.

⁸²⁹ Donnons un exemple. Henri de Torrenté accueillait les entreprises extérieures au canton avec bienveillance et efficacité, comme le montre la lettre que l'ingénieur Palaz, professeur d'électricité industrielle à l'université de Lausanne, lui adressa le 4 mai 1899: «Au moment de remettre à la ville de Lausanne la concession des forces motrices du Rhône à Saint-Maurice et de commencer les travaux, je tiens à vous exprimer personnellement tous mes remerciements pour la part que vous avez bien voulu prendre aux négociations si difficiles qui ont enfin heureusement abouti. J'ose espérer que votre bienveillance continuera à nous être acquise dans les autres entreprises que nous poursuivons dans le Valais» (AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/2).

⁸³⁰ «Dans la problématique habituelle, les sources audiovisuelles sont surtout utilisées pour illustrer des propos et des analyses s'appuyant sur des documents écrits. Or, comme on l'a vu avec les exemples présentés, photographies et films peuvent donner une consistance certaine à des phénomènes qui ont encore de la peine à dépasser le cercle de quelques spécialistes. Ainsi, pour ne citer qu'un cas, après avoir examiné les photographies des implantations industrielles du début du XX^e siècle, il est plus difficile de faire commencer la modernisation du canton avec l'ère de Maurice Troillet.» (PAPILLOU, «Les sources audiovisuelles et les origines du Valais actuel», p. 35).

Entre 1880 et 1914, l'économie valaisanne s'est donc profondément transformée. Il s'agit d'un véritable «taxe-off» de l'industrie favorisé par l'ouverture des grands axes de communication et par l'utilisation des richesses du pays. Ce ne sont évidemment pas les autorités cantonales qui sont à l'origine de ce mouvement⁸³¹.

L'ouvrage qui vient de paraître, intitulé *Un peuple réfractaire à l'industrie?* revient sur la position des autorités valaisannes à la fin du XIX^e siècle: «Malgré leur attachement à l'économie traditionnelle, les autorités tiennent à ne pas rester à l'écart des progrès économiques»⁸³².

Ainsi, pendant la première industrialisation du canton, entre 1880 et 1918, l'attitude des autorités a été pragmatique, ceci malgré l'inquiétude des politiciens et des ecclésiastiques face aux conséquences politiques et sociales... C'est ainsi que le mythe d'une hostilité profonde et innée de la population valaisanne face à l'industrie nous empêche de voir qu'il y a eu différents points de vue, et masque le dynamisme des évolutions...⁸³³

- 2) Le manque de moyens financiers, par peur d'une révision trop précipitée de la constitution et du mécontentement des grands propriétaires terriens, – classe d'où les membres du gouvernement étaient issus –, s'il fallait recourir à une augmentation de l'impôt foncier. Cette misère financière, liée à la faiblesse des rentrées fiscales, eut des conséquences graves sur la modernisation de l'enseignement et sur les investissements en faveur des grands travaux.
- 3) Le poids des avocats et notaires, issus souvent de l'ancien patriciat, au sein du gouvernement. Le «Triumvirat» s'appuyait sur l'ensemble de la vieille aristocratie valaisanne, et plus particulièrement sédunoise. M^{me} Elisabeth Roux précise:

Des liens de parenté, d'amitié et d'intérêt réunissent les principales familles patriennes en une sorte de parti politique confortablement installé au pouvoir. Henri de Torrenté est lui-même apparenté aux familles de Rivaz, de Riedmatten, de Kalbermatten, de Chastonay et von Roten. Son beau-père, Antoine de Riedmatten⁸³⁴, est député au Grand Conseil de 1852 à 1885 et préfet du district de Sion de 1877 à 1892. Son beau-frère, Louis de Kalbermatten⁸³⁵, est député de 1881 à 1893 et directeur de la Caisse hypothécaire et d'épargne. Charles de Rivaz est le fils du conseiller d'Etat Charles de Rivaz et le beau-frère de Joseph Kuntschen. Ce dernier est préfet de Sion de 1895 à 1905, député au Grand Conseil de 1877 à 1922...⁸³⁶

Les institutions auraient permis une représentation des diverses tendances politiques. Mais le peuple était encore si soumis à l'ancienne aristocratie et au clergé, soutien infailible du parti conservateur, qu'il rendit possible le maintien au pouvoir des mêmes familles depuis le XVI^e jusqu'à l'aube du XX^e siècle... et même au-delà.

⁸³¹ ARLETTAZ, «Développement et mutations du Valais », p. 47.

⁸³² *Un peuple réfractaire à l'industrie?*, p. 176.

⁸³³ *Un peuple réfractaire à l'industrie?*, p. 421.

⁸³⁴ Antoine de Riedmatten (1811-1897), fils de Pierre Louis et de Catherine de Lavallaz, conseiller d'Etat (1857-1871). Voir BINER, «Autorités valaisannes», p. 358.

⁸³⁵ Louis de Kalbermatten (1856-1896), né à Reckingen, fils de Louis et d'Adèle Taffiner, conseiller d'Etat (1895-1896). Voir BINER, «Autorités valaisannes», p. 322.

⁸³⁶ *Histoire de la démocratie en Valais*, p. 216-217.

Un «honnête homme», soucieux de l'avenir du Valais

Henri (I) fut le premier Valaisan à accéder à la présidence du Conseil des Etats, le 4 juin 1894, par 32 suffrages sur 37. Il ne voulait pas d'ovation populaire, car il était en deuil. Il avait, en effet, perdu son frère Charles, le 17 janvier, et sa mère, le 13 février de la même année. Mais les autorités lui avaient répondu que c'était le pays que l'on fêtait en sa personne et qu'elles ne pouvaient accéder à ses désirs. Sa nièce⁸³⁷, Marie de Riedmatten fait le récit de son retour de Berne, le 18 juin:

Un cortège a été formé qui devait se diriger depuis le sommet du Grand-Pont jusqu'à la gare. En tête marchaient des petits garçons portant des flambeaux, puis Alphonse de Kalbermatten avec le drapeau fédéral suivi d'autres petits garçons, un plumache au chapeau et tenant les drapeaux de chaque canton. Troisièmement, il y avait les jeunes filles habillées de blanc portant les armoiries des treize districts du Valais, précédées d'une quatorzième avec un bouquet: Emma de Torrenté⁸³⁸... Les étudiants suisses les suivaient, puis la société de gymnastique avec leur drapeau... les pompiers en costume, casque en tête, la Société d'agriculture, la municipalité, les députés et le Grand Conseil...

Lorsque le train est arrivé en gare, on a tiré un premier coup de canon. Les conseillers d'Etat, MM. Antoine de Riedmatten et Joseph de Kalbermatten, ont été à sa rencontre. Arrivé au milieu du passage que l'on avait laissé libre, l'oncle Henri a pleuré! Il pensait probablement à sa mère et à son frère Charles qui s'étaient réjouis de ce jour, lorsqu'il a été nommé vice-président, et qui n'ont pu le voir.

Poupponne⁸³⁹ était là, mêlée à la foule, avec sa bonne, mais on ne la lui a pas montrée...

Lorsque le cortège est passé sur la Planta, on a tiré un second coup de canon, puis un troisième à son arrivée à l'hôtel de ville. Sur son passage, des feux de Bengale illuminaient la ville. M. Charles de Rivaz lui a fait un discours de bienvenue auquel il a répondu après avoir reçu le bouquet d'Emma de Torrenté, en rapportant tout l'honneur qu'il recevait au nom du canton du Valais, auquel la Confédération avait voulu justement témoigner son estime, parce qu'il s'est toujours bien montré en toutes circonstances, etc... De là, il s'est rendu à son appartement de la rue du Château, accompagné du Conseil d'Etat, des jeunes filles et des petits garçons...⁸⁴⁰

Seize ans plus tard, le 6 décembre 1910, un accueil similaire fut réservé à Sion au second Valaisan élu à la présidence de l'une des Chambres fédérales, le

⁸³⁷ Henri (I) de Torrenté avait épousé, en 1871, Marie de Kalbermatten (1848-1872), fille de Louis de Kalbermatten et de sa seconde épouse Adèle Taffiner. Marie de Kalbermatten était la demi-sœur de Madeleine, née en 1840 (fille de Louis de Kalbermatten et de sa première épouse, Madeleine de Lavallaz), qui épousa, en 1861, Philomen de Riedmatten et fut la mère de notre auteur de mémoires, Marie de Riedmatten, née en 1862. Marie de Riedmatten était donc la nièce par alliance d'Henri de Torrenté.

⁸³⁸ Emma (1877-1963), fille de Flavien de Torrenté et d'Elisa Burgener.

⁸³⁹ Il s'agit de Marie Antoinette Constance Anne, née le 7 janvier 1888.

⁸⁴⁰ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 276-277.

très cher collègue, parent et ami⁸⁴¹ d'Henri de Torrenté, Joseph Kuntschen⁸⁴², conseiller national. Des cérémonies de ce genre avaient pour double but de renforcer la cohésion cantonale et fédérale. Il ne faut pas oublier que le mauvais souvenir de l'impôt du *Sonderbund* n'avait pas disparu en Valais et que le canton était hostile aux velléités centralisatrices de la Confédération. «Cette attitude n'empêche pas les politiciens valaisans de premier plan de tirer avantage des fruits d'une Helvétie progressiste. Les Barman, Allet et de Torrenté savent très bien apprécier leur rôle de partenaires politiques fédéraux et les retombées économiques qui en découlent.»⁸⁴³

Henri (I) de Torrenté sut se faire entendre à Berne. Grand travailleur, il ne se prononçait qu'après avoir longuement réfléchi et rédigé des commentaires sur les projets de lois fédérales⁸⁴⁴. Laissons Paul de Rivaz le faire revivre physiquement devant nos yeux.

Brillant orateur, il en imposait par sa voix, son geste était impératif, et lorsqu'il prenait la parole au Grand Conseil, on l'écoutait et on le suivait; il avait le tempérament d'un chef.

D'allure distinguée, il passait dans la vie le front haut, le regard clair, attirait l'attention et commandait le respect. Quand il parlait, c'était son âme qui vibrait, tant son éloquence était sincère et son émotion communicative. Certains de ses discours eurent un grand retentissement.

Il avait conservé une allure toute militaire. N'était-il pas, en effet, major dans l'armée fédérale et n'avait-il pas pris part, comme jeune lieutenant, à l'occupation des frontières en 1870? Son front large, couronné par ses cheveux ondulés, reflétait l'intelligence tandis que, derrière son lorgnon, ses yeux brillaient de perspicacité.

Et cependant, sous cette apparence autoritaire et distante, Henri de Torrenté était un modeste, voire un timide. Si, au Grand Conseil ou aux Etats, à Berne, il prenait aisément la parole et en s'appuyant toujours sur une forte documentation, il n'aimait cependant pas parler en public. Lors du congrès catholique de Valère, en 1904, les

⁸⁴¹ Lorsqu'Henri de Torrenté décida de ne plus siéger au Conseil des Etats, Joseph Kuntschen, le 6 juin 1898, lui envoya une lettre de Berne, qui atteste de la forte amitié qui les unissait: «Mon cher Henri. C'est le cœur bien gros que j'ai quitté Sion pour me rendre à Berne. Je ne pouvais me faire à l'idée de ne plus t'avoir comme collègue aux Chambres fédérales. Tu sais que c'est avec ton seul concours que j'ai pu t'accompagner ici. Les plus agréables moments ne les ai-je pas passés avec toi. Ce qui me pèse surtout, c'est de ne plus avoir près de moi mon ami le plus dévoué. Et puis, dans la politique, n'avons-nous pas toujours été amis et n'avons-nous pas constamment marché ensemble. Malgré cette séparation, j'espère que je puis, comme par le passé, compter sur ton amitié la plus sûre, la plus fidèle et la plus constante. Mon cher, je dois t'en faire l'aveu, je ressens un vide immense. Au revoir à Sion. Ton ami particulier» (AÉV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/5). Joseph Kuntschen fut conseiller national de 1890 à 1921.

⁸⁴² FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 338-339. Remarquons, en passant, que la famille, notamment l'épouse, n'était absolument pas associée à la cérémonie.

⁸⁴³ *Histoire de la démocratie en Valais*, p. 313.

⁸⁴⁴ Nous avons, par exemple, son commentaire sur le projet de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, loi votée en juin 1900. Il explique que «beaucoup de commerçants en seront sans doute les victimes, mais les agriculteurs auront à en pâtir. Par contre, les industriels, sûrs d'être payés argent comptant par leurs clients et les gros capitalistes qui ont de l'argent à placer en achetant au rabais les biens meubles et immeubles des saisis et des faillis, en feront leur profit. Somme toute ce projet sera accepté dans les pays où domine l'industrie et dans certains cantons habitués au système expéditif et sommaire en matière de poursuites pour dettes. Il sera, par contre, rejeté sans aucun doute avec un ensemble parfait dans les cantons agricoles» (AÉV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/3). Bien qu'il regrettât que cette loi permît au Conseil fédéral de mettre un pied dans le domaine pénal, Henri la défendit, ce qui lui valut l'éloge du *Journal de Genève*, le 6 juin 1900.

organisateurs durent insister auprès de lui pour qu'il acceptât de parler. Mais le discours qu'il prononça fit sensation⁸⁴⁵.

Nous possédons le brouillon de ce discours, écrit de la main d'Henri de Torrenté. Prononcé devant les délégués de l'Association catholique suisse, réunis les 10 et 11 septembre 1904 à Sion, il est un peu le testament politique de son auteur, car il passe en revue tous les sujets qui lui tenaient à cœur, un an avant son départ du gouvernement. En dehors des envolées lyriques pour louer l'énergie et le travail des Valaisans⁸⁴⁶, sans cesse en lutte contre les multiples dangers de la montagne, qu'ils ont su apprivoiser, notamment grâce aux canaux d'irrigation, les bisses, il rappelle quelques idées politiques qui lui étaient chères.

Ennemi des polémiques stériles, il milite pour l'entente entre les autorités civiles et ecclésiastiques, chacun de ces pouvoirs restant dans sa sphère d'activité, ainsi que pour l'égalité des droits des minorités religieuses dans l'ensemble de la

⁸⁴⁵ DE RIVAZ, *Histoire contemporaine du Valais*, t. 2, p. 53-54.

⁸⁴⁶ «Vous avez vu par-ci par là, sur votre parcours pointer quelques cheminées d'usines et de fabriques, qui vous ont indiqué que le commerce et l'industrie se développent également petit à petit dans notre canton. Ces travaux vous auront appris que l'on fait tort au peuple valaisan en lui prêtant un caractère indolent et que c'est à tort aussi qu'on le dépeint comme hostile à toute innovation et à toute idée de progrès» (AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/1).

Henri de Torrenté était très sensible à l'image du Valais dans la presse des autres cantons. En témoigne l'intéressante lettre qui lui fut adressée, le 18 mars 1904, par le journaliste, d'origine valaisanne, Oscar Perrollaz (1874-1923): «Les quelques lignes que vous avez bien voulu m'envoyer, pour me témoigner votre satisfaction d'un article dans le *Journal de Genève*, m'ont causé un vif plaisir. J'y ai vu que les soupçons élevés au sujet de mon attitude journalistique se sont évanouis. Ils m'étaient particulièrement pénibles, venant de la part d'un magistrat que je révère si profondément. Certes, dans mes correspondances, j'ai toujours en vue l'objectivité, et autant que les circonstances le permettaient, j'ai présenté les choses du Valais sous un jour favorable. Il est impossible, dans un journal protestant, de rendre entièrement son opinion, dans certains cas. Il faut toujours tenir compte du milieu et de la majorité des lecteurs, sous peine de voir la correspondance traitée de partielle, et mise à l'écart. Or, je ne puis ni ne veux agir en sorte que le *Journal de Genève* perde la confiance très grande qu'il a en son correspondant du Valais. Par la voie du *Journal de Genève* bien des nouvelles favorables aux autorités valaisannes ont passé dans la presse suisse. Elles n'y auraient point pénétré, si le *Journal de Genève* n'avait pas le soussigné comme correspondant. En ce qui concerne la *Gazette de Lausanne*, j'y écris très peu, quand je le fais, je traite des questions économiques. Si vous y lisez des choses antipatriotiques, Monsieur le Président, soyez certain que cela ne provient pas de moi. Afin de faire prendre au *Bund* une attitude moins hostile au Valais, je m'étais proposé à ce journal comme correspondant, attestant de mon attitude indépendante, le *Bund* n'a pas voulu d'un correspondant *indépendant*, il ne veut que des nouvelles malveillantes et repousse l'objectivité. C'eût été un grand point de gagné, pour le bon renom du Valais à l'extérieur, et je l'eus fait par patriotisme. C'est également dans l'intention de répandre plus souvent des nouvelles vraies et objectives sur le Valais dans la presse radicale que j'écris ici et là une lettre. Parfois j'admets 1/4 pour sauver 3/4, je donne tort dans un détail, pour donner raison au gouvernement dans l'ensemble. Je suis obligé d'agir diplomatiquement, pour avoir une porte ouverte dans les journaux radicaux. Cette œuvre silencieuse, dont personne ne se doute et que vous êtes le premier à savoir, je veux l'étendre autant que possible. Si je réussis à faire disparaître des préjugés ridicules vis-à-vis de ma patrie, je serai satisfait et j'aurai la conscience d'avoir rendu service au Valais, malgré des soupçons injustes qui pourront encore me frapper. Les présentes lignes sont à titre absolument confidentiel. Comme vous l'aurez peut-être remarqué, je collabore activement à la *Gazette du Valais*, à raison d'un article principal par semaine, parfois sous un pseudonyme. Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.» (AEV, fonds Henri de Torrenté, n°82/4). Oscar Perrollaz est l'auteur d'une *Chronique séduinoise* et d'une chanson sur la «raclette» (DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 1, p. 69, t. 2, p. 375, 387 et 458). La sincérité de cette lettre n'a guère besoin de commentaire. Elle en dit long sur les difficultés du métier de journaliste, sur le besoin d'Henri de Torrenté de contrôler la presse, mais surtout sur les séquelles du *Sonderbund*. Cinquante ans plus tard, l'image du Valais est encore à reconstruire dans les cantons protestants et c'est un travail qui tint beaucoup à cœur à notre conseiller d'Etat.

Suisse⁸⁴⁷, pour le développement des organismes s'occupant d'œuvres sociales prônées par l'Association catholique suisse. Il se félicite de la paix qui règne entre le Haut et le Bas-Valais. L'acceptation qu'il fit, au nom du gouvernement valaisan, du don du monument de la forêt de Finges, lors de la célébration du centenaire des événements de 1799, allait, pour lui, dans le sens de la réconciliation entre les deux parties du canton, même si l'on peut voir dans la fête de Finges de 1899 bien d'autres messages⁸⁴⁸. Il aborde aussi la politique valaisanne:

Depuis quelque temps une révision de la constitution cantonale a été décidée. Nous avons le ferme espoir qu'elle pourra être réalisée dans un sens qui donne satisfaction à tous les citoyens valaisans et qu'elle ouvrira une nouvelle ère de prospérité matérielle et de concorde entre tous les hommes de bonne volonté. En ce qui concerne le premier point, nous devons réclamer pour le peuple une participation à l'élaboration de la législation cantonale, ainsi que cela existait dans notre ancien droit valaisan. C'est par l'exercice du contrôle plein et entier des actes du pouvoir législatif qu'on accroîtra les droits du peuple. En ce qui concerne le second point, nous devons nous inspirer des conditions économiques nouvelles faites à notre pays par le percement du Simplon. Un vaste champ va être ouvert à notre activité et notre devoir est de veiller à ce que nos populations soient prêtes à tirer parti de cette situation nouvelle et en recueillir les fruits. La nouvelle constitution devra donc contenir toutes les dispositions de nature à favoriser les progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce⁸⁴⁹.

Dès 1893, le projet de révision de la constitution occupa tous les esprits et, en particulier, l'instauration de la représentation proportionnelle des partis, prônée par les libéraux. On allait vers l'ouverture aux minorités, comme l'avait montré l'entrée au Conseil d'Etat du libéral modéré, Jules Ducrey⁸⁵⁰, avocat et notaire d'Entremont, ami d'Henri de Torrenté. Mais «un certain nombre de députés n'appréciaient guère cette bienveillance. Ils désirent que la participation des libéraux-radicaux soit déterminée par la loi et non pas seulement par le bon vouloir de la majorité.»⁸⁵¹ L'évolution de la conjoncture politique semblait favorable à cette représentation des minorités.

L'atmosphère «fin de siècle» et la frénésie des affaires liée à l'expansion économique se conjuguent pour amener les partis traditionnels à bannir les luttes politico-religieuses de naguère, considérées comme dépassées, et à instaurer entre eux un «modus vivendi» qui leur permettra à la fois de franchir sans haine mutuelle le cap du vingtième siècle et surtout de combattre ensemble l'hydre rouge du socialisme international et de la lutte des classes⁸⁵².

⁸⁴⁷ «Loin de moi la pensée de vouloir offenser les protestants qui habitent notre canton. Je suis convaincu qu'aucun d'eux ne me démentira si j'affirme qu'il n'est peut-être pas de canton en Suisse où ils jouissent d'une liberté aussi complète que dans le Valais: école, temples, sonneries de cloches, port du costume ecclésiastique, tout leur est permis, sans qu'aucune autorisation préalable soit exigée. Et cependant, le port de la soutane n'est pas autorisé dans d'autres; dans certains Etats confédérés, on a dépouillé les catholiques de leurs églises... Nous devons donc à regret constater que les catholiques ne jouissent pas d'une liberté égale à celle des protestants et nous devons revendiquer pour nous l'égalité des droits» (AEV, fonds de Torrenté, n° 82/1).

⁸⁴⁸ ANTONIETTI, «Les lieux de mémoire», p. 67-70. Signalons que cet article fut traduit de l'allemand, en 1999, par l'ethnologue Maurice de Torrenté!

⁸⁴⁹ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/1.

⁸⁵⁰ Jules Ducrey (1846-1905), né à Lausanne, fils d'Henri (1805-1864) et d'Hortense Morand, conseiller d'Etat (1893-1905). Il fut remplacé au Conseil d'Etat en 1905 par Arthur Couchepin (1869-1941), qui occupa le poste jusqu'en 1916 (BINER, «Autorités valaisannes», p. 292 et 278).

⁸⁵¹ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 215.

⁸⁵² *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 271.

La représentation proportionnelle est un sujet qui préoccupa beaucoup Henri de Torrenté, surtout après le vote surprise du Grand Conseil du 16 novembre 1895, qui s'était prononcé pour ce mode de scrutin⁸⁵³. Dans les archives déposées par ses héritiers à l'Etat du Valais, deux brouillons, sous forme d'aide-mémoire, concernent ce problème. Les reproches qu'il faisait à ce système électoral étaient de trois ordres. D'abord, il risquait de remettre en question la paix installée depuis une cinquantaine d'années entre le Haut et le Bas-Valais, sujet, on le voit encore ici, qui lui tenait beaucoup à cœur, et il ne diminuerait pas l'ardeur des luttes électorales. En second lieu, il favoriserait la trahison à l'intérieur même des partis, grâce à la possibilité de rayer des noms. Il instaurerait, enfin, un émiettement des partis. Son argument de poids était que les pays qui avaient accepté ce système (Belgique, cantons de Fribourg, Genève et Zoug, par exemple), désiraient revenir en arrière⁸⁵⁴. Il déclare cependant:

Si l'on était sûr du résultat de la proportionnelle, que tous les partis soient plus régulièrement représentés, je pourrais m'en déclarer partisan, mais la pratique a confirmé les griefs que l'on faisait en théorie à la proportionnelle... Suis pas hostile à la proportionnelle, si les partis restent debout et si l'on trouve la formule juste pour l'appliquer⁸⁵⁵.

Il conclut: «Nous sommes tous d'accord d'admettre que la minorité soit représentée dans le sein de la haute assemblée par un nombre de députés supérieur au nombre en électeurs dans le pays»⁸⁵⁶, état de choses que risquait de remettre en cause la proportionnelle⁸⁵⁷. Difficile après la lecture de ces deux mémoires de ne pas reconnaître qu'il ne rejetait pas les arguments de ses adversaires sans y avoir mûrement réfléchi!

Henri (I) de Torrenté quitta le Conseil d'Etat en 1905 et, comme l'écrit Michel Salamin: «Le poids de la ville de Sion diminue dans la vie politique. Celui de la campagne s'accroît d'autant.»⁸⁵⁸

Le 18 mai 1917, Henri (I) de Torrenté donna sa démission du comité de direction de la Banque cantonale. Un mois plus tôt, le comité avait découvert des opérations frauduleuses, qui remontaient à 1907. Le responsable en était le chef comptable, Francis Roten, qui fut incarcéré le 1^{er} mai. Le Grand Conseil, dans sa séance du 23 mai 1917, estimait que: «Ces opérations n'ont pu se faire et rester si longtemps inaperçues que grâce à une confiance aveugle de la direction dans ses employés et à un défaut total et coupable de surveillance et de contrôle.»⁸⁵⁹ Alexis Graven⁸⁶⁰, membre du Grand Conseil, déclara lors de cette séance:

En ce qui concerne les responsabilités civiles, je peux vous dire que, si elles existent, elles s'étendent à tous les organes; du haut en bas de l'échelle c'était, en effet, un peu la même manière d'agir. Tous, plus ou moins, doivent faire leur *mea culpa*, car tous sont, de près ou de loin, les artisans de la situation actuelle. D'ailleurs, notre caractère y est aussi pour quelque chose; nous avons le tort de nous déclarer trop facilement content, de nous fier trop facilement. Comment, avec les employés qu'on occupait

⁸⁵³ *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 238.

⁸⁵⁴ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/1 et 6.

⁸⁵⁵ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/6.

⁸⁵⁶ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/6.

⁸⁵⁷ Les députés du Grand Conseil furent élus à la proportionnelle pour la première fois en 1921.

⁸⁵⁸ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 230.

⁸⁵⁹ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 1917, p. 162-163.

⁸⁶⁰ Alexis Graven (1867-1933), avocat et notaire, député au Grand Conseil (1897-1899 et 1909-1921), président de Sion (1910-1918), juge cantonal (1909-1933). Voir GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. 3, p. .

avec le traitement payé à la Caisse hypothécaire, pouvait-on cheminer sans encombre et sans danger? Le teneur des livres touchait 1200 francs par an! Messieurs, c'est le cas de le dire: «L'occasion fait le larron». Il n'est pas possible qu'avec 1200 francs un employé puisse vivre, par conséquent, il sera poussé à trouver un autre moyen pour compléter son gain⁸⁶¹.

Le découvert de la banque s'élevait à 180 000 francs. Même si c'était une somme très importante pour l'époque, ce découvert ne mettait pas en péril l'avenir de l'institution. Cette affaire déclencha aussitôt une vaste campagne de presse contre le président du comité de direction⁸⁶². «Excès de confiance d'une part, abus de confiance de l'autre, le jeu est classique. Henri (I) de Torrenté paya cher matériellement (il fut condamné à la suite du procès que l'Etat lui intenta), et moralement surtout, cet excès de confiance.»⁸⁶³ Absence de membres suffisamment compétents dans les conseils d'administration et confiance aveugle de ces derniers dans les dirigeants qu'ils contribuent à désigner, ce sont toujours, hélas, des maux d'actualité!

Henri (I) de Torrenté a commis quelques erreurs, notamment à la Banque cantonale par excès de confiance, mais personne ne peut mettre en doute sa volonté d'agir, en son âme et conscience, pour le bien du pays. On peut lui reprocher de ne pas avoir été assez audacieux en ce qui concerne les investissements en faveur des grands travaux, mais il ne faut pas oublier que sa politique était jugée trop dépensière⁸⁶⁴ par une bonne partie de son électorat conservateur. Mais la plus grande critique que lui adressent les historiens, c'est d'incarner la vieille aristocratie d'Ancien Régime qui, dans un réflexe prédateur, pratiquait le clientélisme et le népotisme et faisait fi du peuple. Pour avancer ce reproche, a-t-on répondu à des questions simplistes, telles que: Henri (I) était-il responsable du type de société dans laquelle il vivait? Avait-il les moyens de la changer en profondeur? La société valaisanne était – et est toujours – une société de type clanique⁸⁶⁵. L'oncle d'Henri (I), Alexandre de Torrenté, avait, certes, su franchir le pas et dépasser cet obstacle, en se rebellant contre son clan d'origine. Mais, animé des meilleures intentions en faveur du peuple, il n'avait pas pu réaliser ses idées une fois au gouvernement, car le pays, dominé par le clergé, n'était pas prêt à suivre un gouvernement radical. Précisons, en outre, que, lorsque les radicaux participèrent au gouvernement, qu'il fût communal ou cantonal, ils pratiquèrent la même politique clanique. «Il s'agit plus d'une rivalité de pouvoir que d'un réel souci de la situation populaire.»⁸⁶⁶

⁸⁶¹ *Bulletin des séances du Grand Conseil*, 1917, p. 191-192.

⁸⁶² La dureté des articles de presse dépassa, en fait, la gravité du problème. Ces virulentes attaques valurent à Henri de Torrenté de recevoir une avalanche de lettres de soutien. En voici une émanant d'un curé de Genève, le Père Alexis Bioley, en date du 21 mai: «Je suis indigné et écoeuré de la campagne de presse qui se fait, en ce moment, contre un magistrat respectable auquel le Valais doit tant de reconnaissance. Sans doute les agissements criminels de certains organes de la banque méritent d'être blâmés et punis, selon la loi, mais ce n'est pas une raison de s'attaquer avec une injuste sévérité et une acrimonie bien proche de la haine, à un homme tel que vous» (AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/5).

⁸⁶³ GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. 1, p. 67.

⁸⁶⁴ Marie de Riedmatten, sa nièce par alliance, écrit le 24 mai 1893, après qu'Henri de Torrenté eut pris le Département des finances: «plusieurs ne sont pas contents, car il est très dépensier» (DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 155).

⁸⁶⁵ Le regroupement des six communes du val d'Anniviers, accepté en votation le 26 novembre 2006, a été ressenti comme une défaite des clans. Est-ce le début d'un changement de mentalité en Valais? Voir l'article: «Anniviers: la fusion a mis les clans en échec» (*Le Nouvelliste*, 27 novembre 2006).

⁸⁶⁶ *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 228.

Le «régime de Torrenté» est bien le reflet de l'importance des clans dans la société valaisanne. Portons tout de même à l'actif de son chef d'avoir su faire évoluer le parti conservateur dans l'intérêt du pays, au grand dam de certains membres de sa famille, de son clan et de sa formation politique. Il a préparé et facilité ainsi l'action de Maurice Troillet. Le meilleur compliment qui fut adressé à Henri (I) de Torrenté fut, peut-être, celui de son oncle Alexandre, par l'entremise de l'épouse de ce dernier, Eugénie Jaggi. Elle offrit une grande photo de son mari à Henri, avec la dédicace suivante, qui a le mérite de montrer à quel point Alexandre appréciait les qualités humanistes de son neveu et sa volonté d'agir pour le bien du pays: «A Monsieur Henri de Torrenté, Président du Conseil d'Etat. Il vous a aimé, vous l'avez flatté dans son amour propre et il s'est senti revivre en vous. Sion, le 24 janvier 1889. Eugénie de Torrenté».

4. Le diplomate Henri (II) de Torrenté (1893-1962)

Henri* Charles Louis Joseph, fils d'Henri (I) de Torrenté et de sa seconde épouse Ida de Riedmatten, était né à Sion le 5 novembre 1893, un mois avant que son père ne fût nommé vice-président du Conseil des Etats. Notre diplomate a déjà fait l'objet d'un mémoire de licence consacré, plus précisément, au journal écrit pendant les deux années qu'il passa en Chine. Ce mémoire fut présenté devant l'université de Fribourg en février 2005 par sa petite-fille, Antoinette Moser. Henri (II) laisse d'abondantes archives non exploitées, dont une importante correspondance, encore sous embargo. Nous ne donnerons ici qu'un très rapide exposé de son action, qui mériterait une vaste étude.

L'entrée dans la «carrière»

Après des études secondaires à Sion, Henri (II) passa la maturité fédérale à Einsiedeln. Il suivit ensuite des cours aux universités de Berne et de Bâle, puis obtint trois licences à l'université de Genève, en droit, en sciences sociales et politiques, ainsi qu'en sciences commerciales. Grâce à cette vaste formation, à vingt-cinq ans, plusieurs carrières s'ouvraient devant lui. Un intéressant texte, écrit de la main de son père, nous renseigne sur les débuts de sa carrière. Il s'agit de la copie (inédite) d'une lettre adressée à un banquier de Bâle, au début de l'année 1919.

M'autorisant des relations que ma famille a eu l'honneur d'avoir avec vous aux Mayens de Sion, comme aussi des excellents rapports que j'ai toujours entretenus avec le *Bankverein* suisse de Bâle, pendant les douze années que j'ai été à la tête de la Caisse hypothécaire du Valais, je me permets de m'adresser à vous pour vous demander si mon fils Henri aurait quelque chance, s'il se présentait, d'obtenir une place dans cet établissement financier qui vous doit la plus grande part de son merveilleux épanouissement.

Mon fils Henri a 25 ans, il possède bien les langues française et allemande. Il a suivi les cours universitaires à Berne, à Bâle et à Genève pendant cinq années interrompues par les fréquentes mobilisations auxquelles il a dû consacrer environ 700 jours de service et qui lui ont valu le grade de premier lieutenant d'infanterie. Il a passé les trois dernières années à l'université de Genève, où il a obtenu successivement les diplômes de licencié en droit, licencié ès sciences sociales et politiques, et de licencié ès sciences commerciales. Il a déjà passé l'examen oral de doctorat en droit dans d'excellentes conditions, puisqu'il a obtenu 56 points sur 60. Il ne lui reste que la thèse à présenter, ce qui ne presse pas, pour obtenir le grade de Docteur en droit.

Depuis le commencement de l'année courante, il travaille au Comptoir d'Escompte à Genève, pour y compléter, par la pratique, ses études commerciales. Dans ce but, on l'a autorisé, très gracieusement, à passer à son gré dans les divers départements de l'établissement.

Vous me pardonnerez d'entrer dans ces détails, c'est afin que vous puissiez vous rendre compte de ses connaissances et vous convaincre que c'est un garçon sérieux et travailleur, ce que je puis vous confirmer.

Il est maintenant temps pour lui d'entrer dans la vie pratique et de faire choix d'une carrière, provisoire tout au moins. Il ne pense pas au barreau en ce moment, et ses goûts le poussent nettement du côté de la carrière commerciale. Tout ce qui concerne l'état du marché financier, la situation des sociétés industrielles et commerciales, le contentieux, les changes, les chèques sont pour lui du plus haut intérêt⁸⁶⁷.

A vingt-cinq ans, Henri (II) de Torrenté paraît peu désireux de suivre une carrière politique, vers laquelle le poussait la tradition paternelle et familiale. Il n'appréciait guère, semble-t-il, les aléas des luttes électorales⁸⁶⁸. De plus, la dure campagne de presse, dont son père avait été injustement victime en 1917, ne contribua sans doute pas à le pousser vers une carrière, dans laquelle il pouvait difficilement faire mieux que ce dernier, qui gouverna le Valais pendant un quart de siècle! Attiré par les affaires commerciales, comme nous le révèle la lettre citée plus haut, il est possible qu'Henri (II) ait pensé très tôt à entrer, par ce biais, dans la carrière diplomatique.

Comme nous manquons de documents d'archives pour étudier l'action d'Henri (II) de Torrenté, nous nous servons de la trame de son existence, qu'il retrace brièvement à l'occasion d'un exposé présenté à Zurich, le 17 septembre 1960, devant l'assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie. Son but était de confronter les expériences de son auditoire aux siennes, à propos de l'activité de ce qu'il appelle «la première ligne de sauvegarde de nos intérêts économiques: nos représentations diplomatiques et consulaires»⁸⁶⁹. Il voulait ainsi, en relatant son parcours diplomatique, rendre son récit plus vivant et moins didactique.

Il raconte qu'il se heurta, dès la présentation de sa candidature au département Politique⁸⁷⁰, aux clichés, collant à la peau des Valaisans, contre lesquels s'était tant battu son père. Le chef de la Division des affaires étrangères qui s'occupa de son cas s'écria: «un Valaisan! Ce doit être un paresseux». Ce qu'on lui proposa alors ne lui ayant pas convenu, parce qu'il ne voulait pas s'éloigner de la Suisse, sans doute à cause de l'état de santé de son père, il entra finalement, après la mort de ce dernier survenue le 20 janvier 1922, dans l'administration fédérale à Berne, en qualité de secrétaire de l'Office pour la législation sociale qui venait d'être créé, poste où il fit une série d'expériences de la plus grande utilité pour sa future carrière. Laissons-lui la parole:

⁸⁶⁷ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/3.

⁸⁶⁸ COURTEN, «Henry de Torrenté», p. 56.

⁸⁶⁹ Ce discours a été publié, en tiré-à-part du procès-verbal de l'assemblée, sous le titre «*Nos représentations à l'étranger, première ligne de sauvegarde de nos intérêts économiques. Impressions et expériences*», 28 pages. Nous le citerons sous la forme raccourcie: «Nos représentations à l'étranger».

⁸⁷⁰ C'est-à-dire le département s'occupant des Affaires étrangères. Nous n'entrons pas ici dans l'historique du département. Disons seulement que, s'il existe déjà à partir de la Première guerre mondiale un département complètement autonome s'occupant des Affaires extérieures, il continue à conserver le nom de département Politique, par tradition. Ce n'est qu'en 1979 que la Suisse s'aligna sur le modèle international et que le département prit le nom de département fédéral de Affaires étrangères (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 58).

En effet, j'allais être à même d'aborder les problèmes sociaux sur le terrain pratique surtout en ma qualité de *collaborateur du délégué du Conseil fédéral pour la législation sociale*, fonction qui devait bientôt être absorbée par l'OFIAMT, dont je devins secrétaire. C'est en cette qualité que je fus envoyé à Londres pour me perfectionner dans la langue, et introduit par M. le Conseiller Schulthess⁸⁷¹ auprès de Miss Margaret Bonfield, Sous-secrétaire au ministère du travail, pour un stage dans l'administration britannique.

Après m'avoir chargé d'élaborer la législation sur les subsides de change à l'horlogerie, M. Schulthess, chef du Département fédéral de l'économie publique, me rattacha à son secrétariat, puis à la *Division du commerce* dont les directeurs successifs, M. E. Wetter et M. le Ministre Stucki⁸⁷², m'initèrent à la préparation et à la négociation des conventions de commerce et me firent participer à diverses conférences économiques de la Société des Nations.

Ainsi, lorsque M. Stucki proposa au Département de me confier le poste d'Attaché commercial auprès de notre Légation à Paris, j'avais déjà une connaissance appréciable des affaires.

S'étant occupé pendant trois ans, de 1925 à 1928, des conventions de commerce avec la France, il arriva dans la capitale plein d'enthousiasme, en tant qu'attaché de commerce à la légation de Suisse à Paris.

Paris - Berne: la défense des intérêts commerciaux de la Suisse

Nous n'entrerons pas dans le détail de son action à Paris, sous la direction du ministre plénipotentiaire de Suisse en France, Alphonse Dunant⁸⁷³. Il sema assez vite l'inquiétude chez ce dernier, parce qu'il mélangeait hardiment les questions politiques et commerciales, ce qui était très mal vu des diplomates de la vieille école. Nommé conseiller économique à partir de 1932, il se vit confier deux tâches, à partir de 1935, celle de chargé d'affaires *ad interim*, en plus de celle qu'il exerçait déjà⁸⁷⁴. En 1937, on lui promit un poste à Berne, qui le tentait, celui de délégué aux accords commerciaux. Mais le successeur de Dunant, Walther Stucki, souhaitait le garder auprès de lui à Paris. Il dut donc s'incliner. Deux ans plus tard, les deux hommes eurent à faire face à une lourde tâche, après la déclaration de guerre, suivie de l'invasion de la France et de la débâcle en juin 1940. Henri resta d'abord dans la capitale, alors que son chef était obligé de suivre le gouvernement français à Vichy. Il eut alors pour mission de défendre les intérêts des Suisses dans la France occupée, notamment ceux de leurs maisons de commerce.

Au mois de juin (1941) les autorités d'occupation exigèrent la fermeture des Légations. Je fus sans façon mis à la porte avec M. de Salis⁸⁷⁵ qui m'avait rejoint depuis quelques mois. Nous gagnâmes Vichy, où il n'y avait guère pour nous d'occupations,

⁸⁷¹ Edmond Schulthess, conseiller fédéral de 1912 à 1935.

⁸⁷² Walther Stucki (1888-1963), chef de la Division du commerce (1925), ministre délégué du Conseil fédéral (1933-1937), ministre de Suisse en France (1937-1945).

⁸⁷³ Alphonse Dunant fut ministre plénipotentiaire de Suisse à Paris de 1919 à 1937.

⁸⁷⁴ «J'assumai volontiers cette double tâche, faute de solution meilleure. L'expérience m'apprit que c'était une erreur, à une époque de constantes négociations, de cumuler sur la même tête les fonctions de chargé d'affaires *ad interim* et celles de conseiller économique. Ce dernier en effet doit, à l'occasion, se jeter dans la mêlée, car il est normalement attaché aux délégations commerciales; il lui est donc difficile, si les négociations aboutissent à une impasse et nécessitent une intervention décisive, au niveau le plus élevé, de tourner sa veste comme maître Jacques et de rechercher, après s'être compromis dans la bataille, les termes d'une solution d'apaisement» (*Nos représentations à l'étranger*, p. 9).

⁸⁷⁵ P. de Salis devint après la guerre ministre de Suisse en Roumanie.

puis la Suisse où je sollicitai du Général Guisan la faveur de rejoindre l'armée. Et j'attendis les événements! A la fin de 1941 le Conseil fédéral m'appela au poste de *Délégué aux accords commerciaux*, pour lequel on m'avait prévu quatre ans plus tôt. Je me vis attribuer les négociations avec les USA, la France, l'Espagne, le Portugal et, *par interim*, la Belgique et la Hollande. J'étais de nouveau dans mon élément et l'occasion me fut donnée de mettre en pratique, sous ma responsabilité cette fois, les expériences que j'avais acquises à Berne et à Paris.

Cette activité qui couvre les années 1942 à 1946 fut l'une des phases les plus heureuses de ma carrière. Nul n'ignore le rôle essentiel que la *Division du commerce* joua avec ses équipes de négociateurs dans notre économie de guerre. Sous la ferme direction de M. le Ministre Hotz⁸⁷⁶, notre diplomatie économique avait atteint, dans les circonstances les plus difficiles, un degré d'efficacité inégalé⁸⁷⁷.

En novembre 1944, le Conseil fédéral décida de confier la légation de Suisse en France à Henri (II) de Torrenté, mais le gouvernement provisoire de la République française, dirigé par le général de Gaulle, ne lui accorda pas son agrément «pour des raisons mal éclaircies», comme il le précise lui-même. M^{me} Antoinette Moser, la petite-fille de notre diplomate, a tenté d'expliquer, dans son mémoire de licence, le refus du gouvernement français. Les raisons qu'elle nous donne semblent très plausibles. Henri (II) aurait été victime d'une «cabale», menée notamment par Jean Fernand Juge, le conseiller commercial de l'ambassade de France à Berne⁸⁷⁸. De plus, il faut prendre en compte le contexte dans lequel cette affaire s'est développée. Les relations étaient particulièrement difficiles entre la Suisse et le gouvernement provisoire de la République française, qui n'avait pas apprécié le retard de sa reconnaissance par le Conseil fédéral, sous prétexte de neutralité. N'oublions pas non plus que les nouvelles autorités françaises rejetaient tout ce qui rappelait, de près ou de loin, le gouvernement de Vichy. Les indiscretions de la presse, qui avait indiqué le nom du candidat qui semblait avoir le plus de chance d'être désigné au poste de ministre de Suisse à Paris, permirent au gouvernement français d'expliquer son refus, sans blesser l'opinion suisse.

L'entrée en fonctions du nouveau chef du département Politique au Conseil fédéral, Max Petitpierre⁸⁷⁹, calma les tensions entre les deux pays. Petitpierre, qui avait apprécié le travail accompli par Henri (II) de Torrenté, à Paris pendant treize ans et à Berne de 1942 à 1945, tint à rendre justice au diplomate en montrant que le gouvernement ne lui tenait pas rigueur de l'«affront» parisien. Le 27 février 1945, Henri (II) fut élevé au rang de ministre plénipotentiaire. Il souhaitait oublier le plus rapidement possible ce regrettable incident. «Pour sortir d'une situation équivoque, je sollicitai le privilège d'installer la Légation de Suisse en Chine, qui venait d'être créée par les Chambres. Le 2 novembre 1945, le Conseil fédéral me

⁸⁷⁶ Jean Hotz (1890-1969), directeur de la Division du commerce, chargé de la politique extérieure de la Suisse.

⁸⁷⁷ *Nos représentations à l'étranger*, p. 11-12.

⁸⁷⁸ Deux ans plus tard, en passant par Paris lors de son départ pour la Chine, il écrit, le 11 avril 1946, dans son journal intime: «C'est bien Juge qui, semble-t-il, est à l'origine de cette affaire. Sa disgrâce est aujourd'hui complète; c'est en vain qu'il a essayé en jouant de ses appuis dans la franc-maçonnerie, dont il est membre, de se cramponner. Sa démission a été demandée sans rémission. J'ai bien fait de ne pas m'émouvoir de ma mésaventure qui revient à des proportions ridicules» (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 128).

⁸⁷⁹ Max Petitpierre (1899-1994), de Neuchâtel, conseiller fédéral, chef du département Politique (1944-1961), fut l'artisan du concept de neutralité active, conciliant l'attachement de l'opinion suisse au concept de neutralité et un rôle international actif (nouvelles conventions humanitaires, participation à l'AELE, etc...).

nomma ministre plénipotentiaire dans ce pays et en avril 1946, je rejoignais mon poste.»⁸⁸⁰

La création de la légation suisse en Chine

Henri (II) de Torrenté partit en Chine avec sa femme Anny de Courten, qu'il avait épousée le 14 avril 1944⁸⁸¹. Ils quittèrent Sion le 4 avril 1946 et arrivèrent à Shanghai exactement un mois plus tard, après un périple à travers la France, l'Angleterre, l'Égypte, l'Irak et l'Inde⁸⁸². M^{me} Antoinette Moser a édité, nous l'avons dit, le journal intime, intitulé «cahiers de Chine»⁸⁸³, et cite d'abondants passages de la correspondance d'Henri (II) pour retracer les deux années qu'il passa en Chine. Nous utiliserons donc son travail.

Notre diplomate arriva à son poste en pleine guerre froide entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, qui se combattaient en Chine à travers les nationalistes et les communistes. Le siège du gouvernement nationaliste du Guomintang du Maréchal Jiang Jieshi (Tchiang Kai-Chek), qui ne contrôlait plus l'ensemble du pays, résidait alors à Nanjing (Nankin). Tandis que quelques pays décidèrent de laisser leurs légations à Shanghai, pour des raisons économiques essentiellement, la Suisse suivit les autres États et choisit d'installer sa représentation diplomatique auprès du gouvernement chinois. C'est à Nankin qu'Henri (II) de Torrenté présenta ses lettres de créance, le 10 juin 1946, au Maréchal Tchiang Kai-Chek. La situation économique était déplorable⁸⁸⁴. On imagine les difficultés qu'il dut surmonter pour arriver à mettre sur pied la légation suisse. En 1960, il nous résume le souvenir de ces deux années:

Je relève ici l'insuffisance de notre information sur les conditions qui régnaient en Chine à cette époque. Que ce pays fût appelé tôt ou tard à un prodigieux développement, en adoptant les techniques modernes, il était aisé de le constater. En revanche l'on se méprit entièrement sur l'aptitude de Kuomintang de reconstruire l'économie du pays au lendemain de la guerre. L'on ne lésina pas sur les moyens d'équiper ma

⁸⁸⁰ *Nos représentations à l'étranger*, p. 14.

⁸⁸¹ Ils laissèrent à Sion leur fille Marie Joséphe, née le 15 septembre 1945, à la garde de Stéphanie, la sœur aînée d'Henri (II). L'enfant rejoignit ses parents quelques mois plus tard. Le 12 août 1947 naissait, à Nankin, leur fils Henri, qui mourut de tuberculose à Londres, le 7 mars 1949.

⁸⁸² Si le début du périple prit des allures de voyage d'agrément avec le passage par l'Égypte, qui leur permit de visiter Le Caire, les Pyramides de Gizeh et de Saqqarah, il n'en fut plus de même par la suite, où les vols, en avion ou en hydravion, se succédèrent, dans le plus grand inconfort, avec une interruption de quatre jours dans la fournaise de Calcutta. L'aviation civile n'en était qu'à ses débuts et les rares compagnies existantes avaient été mises à rude épreuve par la guerre. Les seuls avions disponibles étaient souvent des appareils militaires aménagés pour le transport de troupes, et non pour des voyageurs civils! C'est dans ce type d'appareil qu'ils se rendirent de Calcutta à Shanghai. En 1946, les aéroports étant peu nombreux et souvent en très mauvais état, les hydravions, dont le défaut était d'être peu rapides, étaient volontiers utilisés, car ils avaient l'avantage de se poser sur n'importe quel plan d'eau, fleuve ou lac. C'est avec ce moyen de transport qu'Henri et sa femme allèrent du Caire à Bassorah et de Karachi à Calcutta (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 133-139).

⁸⁸³ Henri en rédigea six; il manque le quatrième.

⁸⁸⁴ «La politique suivie est inefficace devant la hausse en flèche des prix et l'impossibilité d'exporter. La fixation du cours du dollar est arbitraire et la spéculation paralyse les mesures prises. Il faudrait un contrôle des prix, mais cette mesure serait difficile à appliquer faute d'éléments certains d'information et du personnel nécessaire», 22 mai 1946 (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 157). Notre diplomate se plaignit sans cesse de la hausse des prix.

Légation⁸⁸⁵, il fut question de m'attribuer immédiatement un conseiller commercial recruté dans la grande industrie, ainsi qu'un attaché culturel en plus d'un groupe important de collaborateurs de tous grades.

C'est à Shanghai que je constatai «de visu» le désordre qui régnait dans l'Empire Céleste, dans tous les secteurs et à tous les échelons, en particulier sur le plan économique.

Je proposai donc «d'arrêter les frais» en confiant à notre consul général à Shanghai les fonctions de conseiller commercial et au professeur Dr. Höppli, qui avait été durant la guerre Consul de Suisse à Pékin, celles de conseiller culturel à titre honoraire.

Il faut néanmoins reconnaître qu'en dépit du désordre économique et financier, les maisons suisses firent de fructueuses affaires. Elles profitèrent largement du fait que le contrôle des changes n'était pas assorti d'un contrôle des prix...

Ma mission en Chine devait m'ouvrir sur la politique générale des aperçus insoupçonnés. A la vérité je n'étais pas encore sorti d'Europe: je «n'avais jamais mis le nez à la fenêtre». Du coup je dus réviser mon appréciation sur le rôle de l'Occident en Asie et les notions qui m'avaient été inculquées dès l'enfance. Je devins conscient de l'intensité du ressentiment des peuples sous-développés, écrasés par l'avance technique et les moyens militaires de l'Europe, de l'Amérique et du Japon. Je m'efforçai d'en pénétrer les causes dont certaines sont dues sans conteste au comportement de l'Occident, d'autres en revanche au choc de deux économies parvenues à des stades de développement différents⁸⁸⁶.

Henri (II) de Torrenté eut beaucoup de mal à trouver des locaux où installer la légation et son personnel, tant la vie était chère à Nankin. Dès son arrivée, il fut aussitôt accaparé par les questions politiques. Il intervint auprès du gouvernement chinois pour qu'il appuyât la demande de la Suisse d'adhésion à la cour internationale de Justice et obtint satisfaction le 24 juin 1946⁸⁸⁷. Au même moment, le Conseil fédéral le désigna comme envoyé extraordinaire aux célébrations de l'indépendance des Philippines⁸⁸⁸, dont la date fut fixée par les Américains symboliquement au 4 juillet. A cette occasion, Henri proposa au département de créer un consulat général de Suisse à Manille. Mais il ne fut pas donné suite à cette affaire.

Notre diplomate n'était guère optimiste sur les chances de victoire du gouvernement nationaliste face aux communistes et ne se faisait que peu d'illusions sur les possibilités de faire de bonnes affaires sur le plan économique, dans de telles circonstances. Il écrit, le 12 janvier 1948, dans son journal intime: «ce que veulent

⁸⁸⁵ Henri semble, *a posteriori*, un peu optimiste. La cherté de la vie en Chine rendait précaire la situation des membres de la légation. Il écrit, le 21 juin 1946: «les loyers doivent être modestes pour les membres de la Légation car il faut comprendre dans une certaine mesure les inconvénients d'une vie en commun et d'autre part si l'on entame trop fortement les salaires, il faudra les augmenter par ailleurs. Je calcule qu'une dactylo ne doit pas payer plus de cent francs. L'on peut vivre convenablement à condition de ne boire que de l'eau fraîche, de n'avoir besoin ni de médecin, ni de pharmacie, ni de tailleur, ni de cordonnier, ni de chemisier, ni de dentiste. Cette situation ne peut durer à la longue... Dans ces conditions une amélioration s'impose dès maintenant» (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 180).

⁸⁸⁶ *Nos représentations à l'étranger*, p. 14-15.

⁸⁸⁷ «J'ai reçu du Gouvernement chinois l'assurance écrite que son délégué au sein du Comité avait reçu l'ordre d'émettre une voix favorable pour l'adhésion de la Suisse à la cour internationale de Justice. Cet avis précieux est immédiatement envoyé à M. le conseiller fédéral Petitpierre» (MOSER, «Henri de Torrenté», p. 181).

⁸⁸⁸ MOSER, «Henri de Torrenté», p. 70. Les Américains, anciens colonisateurs de l'archipel philippin, l'avaient délivré en 1945 de la tutelle japonaise consécutive à la Seconde guerre mondiale. Mais l'expérience américaine se soldait par un échec, dans la mesure où la structure coloniale établie pendant trois siècles par les Espagnols n'avait pas été réellement transformée après la chute de la domination de ces derniers en 1898.

les Chinois, c'est notre argent ou des marchés à crédit. Ils ne se soucient guère de notre participation technique, si nous ne leur apportons pas des fonds»⁸⁸⁹.

Malgré le contact rude qu'il eut, en ces années difficiles, avec le monde chinois, Henri (II) de Torrenté a été fasciné par ce pays, comme tant d'Occidentaux. Il admirait profondément le peuple chinois, au point d'aimer répéter plus tard: «Je suis un vieux Chinois!»⁸⁹⁰. Il rejoint la cohorte des intellectuels européens, et notamment français, impressionnés par l'Empire Céleste. Des jésuites à Alain Peyrefitte et Roland Barthes, en passant par Voltaire, tous ont «manifesté un don singulier pour la voir telle qu'elle n'est pas»⁸⁹¹. Depuis le XVIII^e siècle⁸⁹², la Chine réelle disparaît derrière l'idée que s'en font ses visiteurs successifs. Ils inventent tous leur Chine, «conservatrice» pour les admirateurs du confucianisme, parmi lesquels se range Henri (II) de Torrenté, «progressiste», pour les intellectuels du milieu du XX^e siècle, français et italiens notamment, fascinés par Mao Zedong, celle du «miracle économique», pour les délégations d'hommes d'affaires du début du XXI^e siècle, qui s'y succèdent en rangs serrés et qui ont l'impression de découvrir un pays où tout est possible⁸⁹³. Tous oublient que cet immense pays, où l'individu a toujours été méprisé, brutalisé, annihilé, n'a jamais connu la démocratie et qu'il est passé des siècles d'anarchie sous la domination des seigneurs de la guerre à une dictature institutionnalisée.

L'expérience chinoise d'Henri (II) de Torrenté se termina le 17 avril 1948, lorsqu'il quitta Shanghai par avion pour aller rejoindre son nouveau poste à Londres, en passant par le Japon, les îles aléoutiennes, Anchorage, le Canada, Minneapolis, Chicago et New York, où il arriva le 18 avril en fin de journée⁸⁹⁴.

Diplomatie et commerce: Henri (II) de Torrenté en poste à Londres (1948-1954) et à Washington (1954-1960)

Notre diplomate quitta la Chine avec regret, parce qu'il aimait ce pays. Il aurait voulu pouvoir aider ses compatriotes au moment de l'arrivée imminente des communistes à Nankin⁸⁹⁵. En bon militaire habitué à obéir, il accepta le poste de Londres, plus prestigieux et, il est vrai, plus digne de sa valeur que celui de Chine. Après un séjour en Suisse, il arriva à Londres à la fin du mois de mai, en pleine visite officielle du général Guisan, et présenta ses lettres de créance le 2 juin 1948.

⁸⁸⁹ MOSER, «Henri de Torrenté», p. 206.

⁸⁹⁰ MOSER, «Henri de Torrenté», p. 112.

⁸⁹¹ SORMAN, *L'année du coq*, p. 9.

⁸⁹² Parmi les Français qui font exception à cette règle et n'ont pas succombé au charme de ce pays, citons le navigateur La Pérouse qui avait, en peu de jours, jugé la Chine avec justesse.

⁸⁹³ «L'intérêt les motive, de même que le profit et la raison d'État, mais n'était-ce pas déjà le cas pour les jésuites? Les intérêts ne rendent pas forcément clairvoyants. Comme les intellectuels progressistes des années 1970, ces voyageurs, une génération plus tard, gardent le sentiment que se rendre en Chine n'est pas ordinaire, qu'il convient de ne pas juger cette nation selon les mêmes critères que si l'on se rendait dans un autre pays d'Asie, fût-ce à côté, en Corée ou au Japon. Un certain ébahissement s'empare toujours des délégations occidentales qui parviennent à Pékin, un sentiment d'être ailleurs entretenu par les hôtes communistes, des as de la mise en scène comme le furent les empereurs et Mao Zedong. On reste perplexe devant cette démission de l'esprit critique chez les officiels occidentaux en Chine: ce pays n'est pas plus «exotique» que l'Afrique ou l'Inde; depuis une vingtaine d'années, il l'est moins. Mais la Grande Chine de fantaisie occulte encore la Chine réelle.» (SORMAN, *L'année du Coq*, p. 13).

⁸⁹⁴ MOSER, «Henri de Torrenté», p. 208.

⁸⁹⁵ Au début de l'année 1949, les communistes contrôlaient tout le nord de la Chine jusqu'à Nankin et Shanghai. L'avènement de la République populaire de Chine fut proclamé le 1^{er} octobre 1949.

Les problèmes économiques accaparèrent notre diplomate, comme il le rappelle en 1960: «Les difficultés essentielles provenaient, à l'époque, des dévaluations de la livre, du contrôle des changes, du contingentement de certains produits, de la modicité de la *tourist allowance*.»⁸⁹⁶ Henri ne pouvait oublier le rôle qu'avaient joué les Anglais dans le développement du tourisme en Valais. Il milita pour le relèvement de l'allocation touristique, afin de faciliter la reprise des voyages des Britanniques à l'étranger. En 1953, il lui incombait la mission de représenter la Suisse aux fêtes du couronnement de la reine Elisabeth II.

En 1954, Henri (II) de Torrenté parvenait au sommet de sa carrière grâce à sa nomination en tant que ministre plénipotentiaire à Washington. Là encore, les questions économiques passèrent au premier plan, notamment les problèmes de l'horlogerie suisse sur le marché américain⁸⁹⁷. En toile de fond, l'accord de libre échange que voulaient conclure les deux groupes de pays européens, que l'on appelait alors les six (le Marché commun⁸⁹⁸) et les sept (l'AELE⁸⁹⁹), occupait alors beaucoup les chancelleries occidentales. Les Etats-Unis craignaient qu'un arrangement entre ces deux blocs n'accrût la discrimination dont les produits américains faisaient déjà l'objet dans ces deux zones. Henri avait à faire comprendre à ses interlocuteurs américains la position de la Suisse, membre de l'AELE, mais il était pessimiste: «Je crains que les divergences qui nous séparent ne puissent être éliminées par des explications. Il ne s'agit pas de simples malentendus, mais bien d'une manière différente de concevoir de part et d'autre l'intérêt général et les intérêts de chacun.»⁹⁰⁰ Il ne ménagea pas sa peine pour soutenir les intérêts de la Suisse. Lorsqu'en 1957, le Conseil fédéral décida d'élever les légations au rang d'ambassades, il fut l'un des premiers à recevoir le titre prestigieux d'ambassadeur. Notre diplomate défendait si bien les intérêts du pays que ses supérieurs lui demandèrent de retarder de deux ans sa retraite, qu'il ne prit que le 30 juin 1960, quatre mois avant son 67^e anniversaire⁹⁰¹.

Fervent patriote, Henri (II) de Torrenté, qui avait les qualités d'un chef, a été, sans conteste, l'un des meilleurs ambassadeurs (ou ministres plénipotentiaires) que la Suisse ait eus dans l'après-guerre. S'il fut particulièrement apprécié du Conseil fédéral, et plus précisément de son chef, Max Petitpierre, c'est parce qu'il avait réussi à imposer une autre vision du rôle de la légation (ou ambassade) et de son chef. Dans les années 1930-1935, nous l'avons dit, s'occuper des affaires commerciales était souvent mal vu des diplomates. Henri comprit très vite, pendant son long séjour parisien, que l'un des principaux rôles des légations, pour ne pas dire le principal, était de sauvegarder les intérêts économiques du pays à l'étranger. Il s'y consacra avec enthousiasme et opiniâtreté, s'occupant des droits

⁸⁹⁶ *Nos représentations à l'étranger*, p. 15.

⁸⁹⁷ «Le département de Justice (américain) reproche à nos horlogers d'avoir pris certaines libertés avec la législation américaine. Or, après plusieurs interventions de l'Ambassade auprès du Département d'Etat et du Département de Justice, la procédure a pris un tour nouveau, vu le refus de la Fédération horlogère de signer le «content decree» si laborieusement élaboré par ses avocats.» (*Nos représentations à l'étranger*», p. 19).

⁸⁹⁸ Il comprenait les trois états du Bénélux (Pays-Bas, Belgique et Luxembourg), l'Allemagne, la France et l'Italie, à partir du traité de Rome du 25 mars 1957, qui créa la Communauté économique européenne (C.E.E.), dite «Marché commun».

⁸⁹⁹ L'Association européenne de libre-échange, créée les 20 et 21 juillet 1959, comprit sept pays (Autriche, Danemark, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse), ainsi qu'un pays associé, la Finlande.

⁹⁰⁰ *Nos représentations à l'étranger*, p. 20-21.

⁹⁰¹ Ses obsèques se déroulèrent à Sion, le 2 avril 1962, en présence de trois conseillers fédéraux, Max Petitpierre, Fritz Wahlen et Max Hollenstein (*Feuille d'Avis du Valais*, 3 avril 1962), ce qui montre le poids qu'eut l'ambassadeur Henri de Torrenté dans la politique suisse.

de douane à Paris, Londres et Washington, notamment pour nos exportations horlogères, veillant avec soin à la protection des colonies suisses à l'étranger, à qui il fallait, répétait-il sans cesse, témoigner la considération qu'elles méritaient pour les services rendus au pays. Cette attitude et sa compétence en matière industrielle et commerciale lui attirèrent bien des jalousies et des critiques. Elles ne sont sans doute pas étrangères à la «cabale» de 1944. Il aimait rappeler que ses préoccupations tournées vers l'économie avaient causé de l'inquiétude au sein de la légation parisienne. «Cette suspicion à l'égard des problèmes commerciaux n'a rien d'étrange, si l'on se rapporte aux conditions qui régnaient à l'époque. Mes collègues inclinaient à me considérer comme un tâcheron plutôt que comme un diplomate.»⁹⁰²

En 1956, il proposa au Conseil fédéral la création à Washington d'un poste de conseiller scientifique qui devait être un lien important entre le milieu scientifique américain et les industries et universités suisses. Il en fait un portrait précis:

Le conseiller scientifique traite les questions d'ordre technique intéressant la Suisse et les Etats-Unis, donne des avis à l'Ambassade et à l'Administration, signale dans le domaine qui lui est propre les problèmes nouveaux, participe comme expert aux négociations, assiste les scientifiques suisses qui visitent les Etats-Unis et les scientifiques américains qui vont en Suisse, prend part à certains congrès.

Il doit pour remplir sa tâche disposer d'une documentation considérable. A cette fin, il est en rapport aussi bien avec les industries suisses qu'avec les industries américaines et reçoit des maisons, des laboratoires, des universités aux Etats-Unis un matériel d'information qu'il transmet en partie à l'Ecole polytechnique fédérale. Celle-ci en dispose à sa convenance.

Le conseiller scientifique rencontre le «Science Advisor» du State Department, le «Special Assistant for Science and Technology» de la Maison Blanche. Il maintient des contacts étroits avec toutes les institutions spécialisées et assiste aux conférences à Washington et, avec l'approbation du Département, à quelques congrès hors de Washington concernant l'énergie atomique et l'automatisation. Il visite les grands laboratoires des Etats-Unis⁹⁰³.

Ainsi, le poste proposé par Henri (II) de Torrenté devint vite «le collaborateur indispensable de l'administration, de l'industrie et de l'enseignement universitaire» et, de ce fait, l'une des pièces maîtresses de l'ambassade suisse aux Etats-Unis.

Par ailleurs, Henri (II) milita pour une formation économique des futurs diplomates. Il avait conscience que c'étaient les connaissances qu'il avait acquises, très jeune, dans ce domaine qui lui avaient permis d'être un diplomate efficace pour défendre les intérêts de la Suisse à l'étranger. Les futurs ambassadeurs étaient invités à ajouter aux qualités qui faisaient autrefois les diplomates «le sens aigu de la vie moderne et l'intelligence des nécessités économiques qui dominent aujourd'hui la politique des Etats». Pour cela, le gouvernement devait faciliter les échanges entre les futurs diplomates et l'économie:

C'est en vue de les préparer à ces tâches que le département confie ses agents à la Division du commerce pour un stage plus ou moins prolongé. Cet échange de personnel devrait à mon avis être systématisé: il conviendrait d'en faire bénéficier surtout les sujets qui portent un bâton de maréchal dans leur giberne. Ce stage est d'autant plus précieux que seule la défense de nos intérêts économiques fournit à nos agents l'occa-

⁹⁰² *Nos représentations à l'étranger*, p. 6.

⁹⁰³ *Nos représentations à l'étranger*, p. 22.

sion constante de se former dans l'art indispensable de la négociation, aboutissement de toute action diplomatique.

Les négociations commerciales initient également nos agents à la pratique des grandes affaires qui, selon une opinion célèbre, constitue la préparation la plus adéquate à la carrière. Mais cette éducation devrait encore, selon moi, être utilement complétée avec la collaboration active de nos industries, de nos banques, de nos sociétés d'assurances et de nos maisons de commerce. Nos grandes entreprises pourraient adopter pour un stage des diplomates qualifiés sous la réserve expresse de les restituer à l'Administration. Il s'agirait dans mon esprit d'agents assez avancés dans la carrière pour que l'on puisse discerner en eux des promesses d'avenir.»⁹⁰⁴

Henri (II) de Torrenté a révolutionné la conception de la formation des diplomates. Ce vaste programme, axé avant tout sur l'économie, était aussi destiné à redonner un sens et du lustre à la carrière diplomatique, en perte de vitesse dans les années 1960, bien que le réseau des représentations suisses à l'étranger comptât alors 163 postes⁹⁰⁵. Il prit sa retraite le 30 juin 1960, nous l'avons dit, mais il continua à servir son pays en s'occupant du concept de la neutralité suisse au sein de la nouvelle Europe en train de se constituer. Il mourut à Londres, d'une crise cardiaque, le 28 mars 1962, au lendemain d'une conférence qu'il venait de prononcer sur le Marché commun.

Henri (II) de Torrenté et l'Europe

C'est à Washington qu'Henri (II) de Torrenté commença à s'intéresser au grand mouvement vers l'intégration économique européenne. Avant d'en venir à sa conception de la neutralité suisse dans ses rapports avec l'Europe, telle qu'elle apparaît dans les écrits des deux dernières années de sa vie, revenons sur ses idées à propos de l'avenir du continent européen, alors qu'il se trouvait en Chine. De Nankin, il écrit au ministre de Suisse à Prague, Girardet, le 27 août 1947:

Mon séjour en Extrême-Orient a bouleversé mes idées et mes prévisions sur le rétablissement, la reconstruction et l'importance de l'Europe dans l'après-guerre. Durant plus d'un siècle, nous avons vécu directement ou indirectement de ce continent asiatique qui groupe avec des richesses inouïes plus de la moitié de la population du globe.

Or cette politique dominatrice et rapace est une chose révolue. L'Europe ne peut plus vivre des autres; or repliée sur elle-même, elle constitue le continent le plus pauvre avec la population la plus dense. Perspective peu réjouissante pour l'avenir. L'Amérique cherchera à nous insuffler la respiration artificielle pour maintenir chez nous un

⁹⁰⁴ *Nos représentations à l'étranger*, p. 27.

⁹⁰⁵ «Le nombre des candidats à la carrière tend à diminuer et menace d'être nettement inférieur aux besoins. Les causes de cette désaffection sont multiples. Je me bornerai à relever celles qui paraissent essentielles. En premier lieu une raison valable pour tous les secteurs de l'administration: la prospérité qui règne dans notre pays où les jeunes voient s'ouvrir devant eux des carrières attrayantes et plus généreusement rétribuées que les emplois de l'Etat. A quoi s'ajoute un certain ralentissement de cet esprit civique qui inspirait à leurs anciens l'enthousiasme nécessaire pour se vouer à l'intérêt général. En second lieu, le nombre des postes difficiles s'est accru considérablement avec les Etats nés nouvellement à l'indépendance; ce fait aggrave pour le diplomate l'appréhension de vivre dans des climats malsains où la vie de famille et l'éducation des enfants créent souvent des problèmes coûteux ou même insolubles. Enfin le prestige de la carrière s'est amenuisé. Fort heureusement, celle-ci s'est démocratisée en ouvrant ses portes à des candidats de toutes conditions. Mais ce faisant elle ne flatte plus le snobisme de personne. Même la passion des titres, aussi vivace en Suisse qu'ailleurs, tend à s'atténuer et le titre d'ambassadeur que l'on vous prête pour jouer votre rôle n'a plus le même attrait qu'autrefois.» (*Nos représentations à l'étranger*, p. 24-25).

certain pouvoir d'achat et nous vendre sa camelote. Elle échouera et nous abandonnera à notre triste sort pour sauver ses dollars en vue de la crise sans précédent qui l'atteindra un jour.

Le pays qui devait tirer parti de cette situation, c'était, pour lui, la Chine car son standing de vie très bas la rendait moins sensible aux aléas économiques. Il y a, dans cette lettre, à la fois des idées visionnaires, l'émergence de la puissance économique de la Chine, ainsi que l'essoufflement de l'Amérique et de son dollar, et une erreur de jugement en ce qui concerne l'Europe. Il revient, à plusieurs reprises, sur l'avenir sombre qui attendait l'Europe: «Notre standard de vie s'écroule et notre continent deviendra par sa pauvreté relative en richesses naturelles l'une des terres les plus déshéritées.»

On pourrait penser qu'une quinzaine d'années plus tard son jugement sur l'Europe aurait un peu changé, lorsqu'il accepta, en décembre 1961, de faire partie d'une commission fédérale chargée d'étudier les rapports entre la Suisse et le Marché commun⁹⁰⁶. Fin 1961, la deuxième décennie de la période historique que les historiens appellent les «Trente glorieuses», était déjà commencée. La reconstruction de l'après-guerre avait entraîné la croissance et provoqué une certaine euphorie économique. Mais on constate que notre diplomate a toujours sur ce continent des idées bien négatives.

On sent le peu de considération qu'il avait, avec raison, pour les gouvernements français et allemand de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle, qui s'étaient laissés entraîner dans le chaos de la guerre par trois fois en soixante-dix ans, ainsi que la méfiance qu'il éprouvait envers l'orgueilleux Empire britannique. A cela s'ajoutaient une certaine crainte que lui inspiraient les Etats-Unis qu'il comparait à «un pachyderme qui vous écraserait le pied sans même s'en apercevoir»⁹⁰⁷ et, bien évidemment, la peur viscérale du communisme.

Ayant eu sans cesse comme objectif suprême de son action, au cours de sa longue carrière diplomatique, l'économie, il semble avoir eu du mal à admettre l'une des idées qui fut à l'origine de l'intégration européenne: bannir la guerre. Il écrit, en effet: «Du reste, le Marché commun n'est-il pas l'expression de la nostalgie qu'ont gardée certains grands Etats de leur hégémonie traditionnelle?»⁹⁰⁸ C'était faire là bien peu de cas de la volonté de réconciliation des peuples d'Europe, prônée par Jean Monnet, Robert Schuman, Charles de Gaulle, Konrad Adenauer et Denis de Rougemont. Cette idée fut l'un des moteurs qui présidèrent à la naissance de l'Union européenne. Il est, de temps à autre, indispensable que, pour la sauvegarde des droits de l'homme, le politique commande à l'économie. Bien sûr, le continent européen, meurtri par quatre années de désolations, de dévastations et de tueries, voulait retrouver la prospérité économique qui avait été la sienne avant la guerre, mais ce n'est pas là une ambition que notre diplomate pouvait décemment lui reprocher.

Nous connaissons les idées d'Henri (II) de Torrenté sur l'Europe et sur le concept de la neutralité suisse, grâce à une brochure publiée après sa mort à l'initiative de ses amis et intitulée: «*La neutralité suisse et le marché commun européen*». Il est intéressant de relever qu'il se sert de l'histoire mouvementée de la formation de la Suisse fédérale, dont la dernière guerre civile remontait au *Son-*

⁹⁰⁶ COURTEN, «Henry de Torrenté», p. 57.

⁹⁰⁷ *Nos représentations à l'étranger*, p. 18.

⁹⁰⁸ *La neutralité suisse*, p. 7.

derbund, un siècle plus tôt, pour suggérer que ce modèle de fédéralisme est impossible à appliquer à l'échelle de l'Europe⁹⁰⁹.

Il présente d'abord l'historique du concept de neutralité, défini par le Conseil fédéral en son *memorandum* du 8 février 1919 et repris par l'article 435 du traité de Versailles du 28 juin 1919. Il insiste ensuite particulièrement sur le fait que la neutralité suisse n'est pas liée à la notion de guerre, mais qu'elle a son originalité propre. Elle était, pour lui, la pierre angulaire qui devait définir les rapports avec le Marché commun. En fait, notre diplomate avait déjà établi, en 1962, les grands axes de la politique à l'égard de l'Union européenne, qui sont toujours d'actualité:

Pour sauvegarder notre indépendance et notre neutralité, il y a une limite aux obligations que nous pourrions assumer à l'égard de la Communauté européenne, un front d'arrêt que nos négociateurs devront à tout prix tenir. Voici quelques jalons sur lesquels doit s'aligner ce front d'arrêt:

1° Reconnaissance du *principe même de la neutralité* avec la conséquence que cette reconnaissance comporte: la latitude de prendre toute mesure utile pour la maintenir et de rejeter toute mesure incompatible avec notre statut.

2° Possibilité, en prévision de certaines éventualités, dont la guerre ou une menace de guerre, de *suspendre les effets de l'association*...

3° Liberté *d'organiser notre économie et notre ravitaillement* pour le cas de guerre ou de menace de guerre, avec les conséquences que ces mesures comporteraient dans le domaine agricole.

4° Maintien de nos relations économiques *avec tous les pays tiers*, y compris la latitude de conclure avec eux des traités de commerce.

5° Prévention contre une *immigration excessive* qui mettrait en péril notre indépendance par un déséquilibre des éléments ethniques.

6° Régime institutionnel contractuel, afin que les organes de la communauté ne puissent nous imposer des décisions, paralysant ainsi le fonctionnement de nos institutions démocratiques et des droits populaires.

7° Nous devons fixer *nous-mêmes* le prix d'une association éventuelle: ce prix ne saurait consister en sacrifices d'ordre politique. Nous ne saurions troquer les principes de notre politique extérieure et intérieure contre une situation qui reste contingente et fluide.

8° Une *confirmation purement verbale du maintien de la neutralité ne saurait suffire*. Si elle doit inspirer confiance, la neutralité exige, même en temps de paix, une certaine attitude de l'Etat et une compréhension adéquate de l'opinion publique... L'on doit donc éviter en cas d'association toute apparence d'un *Anschluss* au bloc occidental. Nous perdrons bientôt l'auréole que nous confèrent notre stabilité, notre impartialité, notre objectivité, en un mot notre neutralité. Le caractère universel de celle-ci doit se manifester en ce sens que même les Etats soumis au régime communiste soient contraints d'admettre *de facto* la sincérité de notre attitude.

De cette énumération qui n'est pas exhaustive, il apparaît que la tâche de nos négociateurs ne sera pas aisée. C'est un peu la quadrature du cercle.

En pragmatique, en diplomate soucieux, avant tout, des intérêts économiques de la Suisse, Henri (II) de Torrenté avait déjà imaginé les accords bilatéraux (!), lorsqu'il écrivit: «Ainsi, à l'exclusion de l'adhésion à part entière, un éventail de possibilités s'ouvre devant nous pour régler notre coopération avec la CEE, qui

⁹⁰⁹ «Nombre de Suisses nourrissent une sympathie certaine pour l'idée d'une fédération européenne qui permettrait de ne pas abdiquer la personnalité et l'originalité de la Confédération. Si cette sympathie est tempérée d'un certain scepticisme, c'est que les Suisses ont expérimenté eux-mêmes les difficultés à surmonter pour atteindre ce but.» (*La neutralité suisse*, p. 14).

vont d'une union douanière à des accords fondés sur les articles 111 et 113 du traité de Rome.»⁹¹⁰

Le lecteur de cette brochure très documentée, et toujours d'actualité plus de quarante ans après sa rédaction (!), ne peut toutefois s'empêcher de ressentir un sentiment mélangé d'admiration pour l'intelligence, l'esprit de synthèse, de son auteur et de tristesse, face au pessimisme qui s'en dégage. En fait, ce qui sourd en permanence de ces quinze pages, c'est un sentiment de méfiance, de crainte et de même de peur, face aux grands pays et face au communisme. Il n'était guère optimiste sur l'avenir, lorsqu'il s'adressa, en février 1962, devant les membres de l'association *Rhodania* du collège de Sion:

La Suisse jouit aujourd'hui d'un prestige et d'une prospérité inégalés. Mais si l'on considère la situation internationale dans son ensemble, l'héritage qui vous est échu est grevé de lourdes hypothèques et la tâche qui vous attend ne sera pas aisée. Et pour ce qui me concerne, je conçois que dans votre for intérieur vous puissiez éprouver des sentiments assez mêlés à l'égard de vos aînés en considérant la complexité des problèmes qu'ils vous lèguent et cela dans une atmosphère de confusion et de méfiance qui pourraient mettre à une rude épreuve votre énergie, votre volonté, toutes vos aspirations.

C'est là, sans aucun doute, la vision d'un homme pessimiste, désabusé et fatigué pour avoir tant œuvré aux intérêts de sa patrie à travers tous les continents.

5. Le mouvement chrétien-social: le conservateur progressiste Maurice de Torrenté (1889-1975)

Maurice* Joseph Marie Célestin Louis naquit à Sion le 7 avril 1889. Il était le cousin germain de l'ambassadeur dont nous venons de retracer le parcours. Il était, en effet, le fils de Charles de Torrenté, frère cadet d'Henri (I), et d'Emilie Ducrey. Par sa mère, il descendait d'un émigré savoyard, Jacques Joseph Ducrey.

Arrêtons-nous un instant sur cet ancêtre, dont Maurice de Torrenté paya une dette contractée en 1816! Le 28 avril 1930, il régla, en effet, à la bourgeoisie de Sion le solde de la taxe d'agrégation de son arrière-grand-père, s'élevant à 1084 francs⁹¹¹. Cela demande quelques explications. Jacques Joseph Ducrey, né à Sallanches (Haute Savoie) le 27 mars 1772⁹¹², était venu en Valais comme tant d'autres de ses compatriotes au XVIII^e siècle. Marchand de son état, il s'était d'abord installé à Martigny, puis dans la capitale valaisanne dans les années 1785-1787. Il y avait épousé, le 14 août 1798, Marie Joséphe Passy (1777-1846), la fille d'un riche marchand-banquier d'origine savoyarde, André Passy⁹¹³. Favorable aux Français, notre homme fut nommé membre du Conseil municipal de Sion en 1811, à l'époque du département du Simplon, en remplacement du docteur Jean Joseph Emmanuel Gay⁹¹⁴.

⁹¹⁰ *La neutralité suisse*, p. 10.

⁹¹¹ Archives privées de M. Bernard de Torrenté.

⁹¹² FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 411.

⁹¹³ André Passy (1730-1803) était né à Arâches (Haute Savoie). «Habitant perpétuel», il avait fait un beau mariage en épousant à Sion, le 5 octobre 1775, Marie Joséphe Bovier (1747-1782), fille de Jean Maurice et de Thérèse de Riedmatten, elle-même fille de François Arnold de Riedmatten et d'Elisabeth Schillig, descendante de la vieille famille des Waldin (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 267-270 et 453).

⁹¹⁴ AEV, fonds Maurice de Torrenté, P 6.

Grâce à son aisance financière, Jacques Joseph fit partie des «citoyens actifs» sous la République helvétique. Ce statut lui offrit la possibilité de devenir citoyen du Valais, selon l'article 18 du titre V de la constitution du 30 août 1802, qui précisait: «Sont citoyens du Valais... ceux qui, étant citoyens actifs en Valais aux termes des lois présentement en vigueur dans la République helvétique, sont ou se feront recevoir communiers dans une commune quelconque, suivant un mode aisé que la loi déterminera pour cette classe d'habitant.»⁹¹⁵ Il avait entre le 25 mai 1803, date de la loi d'application, et le 26 mai 1804, pour se faire recevoir bourgeois ou communier. Passé ce délai, il lui faudrait payer pour devenir «patriote», si sa situation vis-à-vis de la commune n'avait pas été régularisée. Le régime dominé par les Français avait, en effet, intérêt à favoriser l'intégration des récents immigrants savoyards, qui lui étaient favorables. Jacques Joseph ne profita pas de cette opportunité. Mal lui en prit, car la constitution du 12 mai 1815 changea la donne.

Jacques Joseph devint bourgeois de Sion le 21 février 1816, en compagnie, notamment, de deux autres Savoyards, Claude Joseph Dénériaz et Jacques Joseph Delacoste⁹¹⁶. Notre homme eut à verser 1240 écus, ainsi que dix louis d'or à la place du traditionnel repas offert aux bourgeois, sans compter un écu à chacun des bourgeois ayant voté au conseil⁹¹⁷. L'ensemble de ces taxes représentait une somme très importante, équivalant environ à la valeur d'une belle maison⁹¹⁸. Lorsque nos trois nouveaux bourgeois demandèrent à être reconnus «patriotes», parce qu'ils avaient été citoyens actifs dès 1798, le Grand Conseil n'entra pas en matière. Ils durent payer le patriotage, dont le coût était toutefois modique (quelques dizaines de louis), comparé à celui de la bourgeoisie. Le 20 mai 1816, Jacques Ducrey reçut, enfin, sa lettre de naturalisation⁹¹⁹.

Jacques Joseph Ducrey et Marie Josèphe Passy eurent six enfants, dont Joseph Ferdinand*, baptisé à Sion le 24 avril 1806. En 1829, ce dernier était sergent-major au service de Naples⁹²⁰, avant d'entrer en 1832 au service du Saint-Siège⁹²¹, où il resta jusqu'en 1849. En 1853, il épousa Marie Catherine Emilie* Duc (1818-1877). Fille du colonel Jean Baptiste Duc (1781-1862) et d'Antoinette de Nucé, elle était veuve de son cousin, le notaire Joseph Duc (1806-1852), fils de

⁹¹⁵ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 100.

⁹¹⁶ Tous les trois étaient des négociants aisés. Jacques Joseph Delacoste paya 1160 écus et l'horloger Claude Joseph Dénériaz, la somme la plus élevée, soit 1450 écus (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 42).

⁹¹⁷ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 65.

⁹¹⁸ Ces conditions financières très élevées l'étaient toutefois moins qu'avant la révolution de 1798. En 1791, la bourgeoisie demandait 400 doublons, soit 1800 écus. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait eu seize agrégations en 1816, année où le tarif avait baissé. Parmi les nouveaux bourgeois, il est intéressant de noter que, en dehors des Savoyards déjà cités, il y eut l'Autrichien Antoine Beeger et les Italiens Jacques et Joseph Calpini. Les descendants de ces nouveaux bourgeois de 1816 firent souvent une brillante carrière dans la politique aux XIX^e et XX^e siècles et plusieurs s'allièrent à la famille de Torrenté.

⁹¹⁹ AEV, fonds Maurice de Torrenté, P 8.

⁹²⁰ Lettre envoyée de Capoue, le 9 janvier 1829, à Jacques Joseph Ducrey (AEV, fonds Maurice de Torrenté, P. 10).

⁹²¹ C'est à la suite des révoltes dans les Légations, en particulier à Bologne en 1831, que le pape Grégoire XVI décida de constituer, l'année suivante, une petite armée à caractère international pour défendre son autorité dans ses propres Etats. Deux anciens maréchaux de camp au service de Charles X se chargèrent du recrutement de deux régiments d'infanterie. L'un d'eux était le comte Eugène de Courten; il commanda le 2^e régiment, comprenant quatre compagnies (COURTEN, «Valaisans au service de causes perdues», p. 343-344). Ferdinand Ducrey fut nommé 2^e lieutenant dans la première compagnie. Il devint aide-major en 1834 et 1^{er} lieutenant en 1837 (PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 28, 32-38, 146-152 et 201).

Pierre Joseph et de Mansuette de Riedmatten. On saisit ici sur le vif, une fois de plus, les alliances entre les familles de l'aristocratie sédunoise et ceux que l'on peut appeler les hommes nouveaux, qu'ils fussent d'origine étrangère, comme les Ducrey, ou issus de familles valaisannes du peuple, arrivées à la notoriété par leur enrichissement au XVIII^e siècle, comme les Duc. Emilie Duc avait eu deux enfants de son premier mariage: Albert Duc, qui devint notaire, et Marie, qui épousa Charles Dufour⁹²². De sa seconde alliance avec Ferdinand Ducrey, elle eut plusieurs enfants, morts en bas-âge, et Emilie (1858-1930), qui épousa en 1881 Charles de Torrenté. Ferdinand Ducrey fut conseiller municipal de Sion de 1853 à 1858⁹²³. Il mourut en 1887.

Son petit-fils, Maurice de Torrenté fit des études juridiques dans les universités de Fribourg, Lausanne, Berne⁹²⁴ et Munich, où il séjourna de 1908 à 1909⁹²⁵. Il obtint son diplôme de notaire, le 2 novembre 1910, et celui d'avocat, le 9 août 1912⁹²⁶. Quelques jours plus tard, le 16 septembre 1912, il épousait Marie Evéquo, fille de Raymond⁹²⁷, ancien député au Grand Conseil et alors conseiller national. Le 1^{er} novembre 1912, il entra dans l'étude de son beau-père, dont il devint l'associé. Il eut comme stagiaires Oscar de Chastonay⁹²⁸ et Antoine Favre⁹²⁹, qui ne tardèrent pas à devenir ses amis et ses compagnons dans son combat pour faire triompher les idées chrétiennes-sociales, à la fin des années 1920.

Maurice de Torrenté se consacra d'abord à son métier de juriste, allant jusqu'à traduire en français, avec l'aide d'Emile Thilo, greffier au Tribunal fédéral, les deux volumes (800 pages) du code suisse des obligations de Andreas von Tuhr (1864-1925), juriste d'origine allemande⁹³⁰. L'ouvrage, publié en 1924 et 1925 à Zurich, sous le titre *Allgemeiner Teil des schweizerisches Obligationenrechts*, parut en français en 1929, sous celui de *Partie générale du Code fédéral des obligations*. Sans doute sur les conseils de son beau-père, influent à Berne, Maurice se laissa pousser vers la politique.

⁹²² PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 94. Charles (1839-1898) était le fils de Pierre Marie Dufour et d'Eugénie de Rivaz.

⁹²³ CALPINI, «Etat du conseil municipal», p. 309.

⁹²⁴ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 379.

⁹²⁵ MAISSEN, ARNOLD, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt – Landshut – München», p. 172.

⁹²⁶ Archives privées de M. Bernard de Torrenté.

⁹²⁷ Raymond Evéquo (1863-1945), fils de Maurice et d'Antoinette Roten, fut député au Grand Conseil (1889-1941), puis conseiller national (1902-1928); il présida cette chambre fédérale de 1923 à 1924, avant de passer au Conseil des Etats, où il resta, de 1928 à sa démission en 1943. A partir de la Première guerre mondiale, il présida le parti conservateur valaisan pendant près de trente ans. En 1934, il présida le parti conservateur suisse. Il fut l'une des principales figures du parlement valaisan pendant vingt ans. Voir BINER, «Autorités valaisannes», p. 295, DE RIVAZ, «Vingt-cinq ans de vie politique du Valais», *passim*, PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 363-364.

⁹²⁸ Oscar de Chastonay (1897-1965), né à Sierre, avocat et notaire, député au Grand Conseil (1933-1937), fut conseiller d'Etat (département des Finances) de 1937 à 1942, puis directeur de la Banque cantonale du Valais de 1943 à sa mort (BINER, «Autorités valaisannes», p. 272).

⁹²⁹ Antoine Favre (1897-1974) avocat et notaire, professeur de droit à l'université de Fribourg (1930-1952), conseiller national (1943-1952), député au Grand Conseil (1945-1952), fut juge fédéral (1952-1967) et juge à la Cour européenne des droits de l'homme en 1963 (BINER, «Autorités valaisannes», p. 297).

⁹³⁰ Professeur à Bâle (1888-1897), puis à Strasbourg (1898-1918), alors ville allemande, il se rejeta à Cologne, après la fin de la Première guerre mondiale, avant de devenir professeur ordinaire de droit romain et de droit suisse des obligations à l'université de Zurich en 1920 (*Dictionnaire d'histoire et de biographie suisse*, t. 6, p. 707-708).

Elu au Grand Conseil le 1^{er} mars 1925, il démissionna toutefois aussitôt. En plus de la traduction du code des obligations qu'il venait d'entreprendre, il était, en effet, occupé par des activités sociales qu'il jugeait plus essentielles à sa vie et à son pays, sur lesquelles nous allons revenir un peu plus loin. Il comprit cependant, quelques années plus tard, qu'il pouvait apporter davantage au mouvement qu'il dirigeait en étant membre du Grand Conseil. Elu en 1929, il y resta jusqu'en 1953. Parallèlement, il fit une carrière administrative, exerçant la fonction de préfet du district de Sion de 1927 à 1959.

«*L'Albert de Mun valaisan*»⁹³¹: *Maurice de Torrenté à la tête du cartel chrétien-social*

Très tôt, Maurice de Torrenté prit contact avec le mouvement issu du *Piusverein*, l'Association populaire catholique suisse. La deuxième journée (*Katholikentag*) de l'association organisée à Sion, après celle de 1904, où son oncle avait prononcé un discours remarqué, nous l'avons vu, eut lieu le 4 juin 1912, devant six mille personnes, contre dix mille en 1904. Joseph Kuntschen, l'ami de ce dernier, y prit la parole, à propos de la collaboration du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir politique. Quant à Raymond Evéquo, conseiller national, le futur beau-père de Maurice, il parla des devoirs du citoyen⁹³².

En Valais, l'association, minée d'abord par des difficultés entre membres romands et haut-valaisans, le fut encore davantage par les dissensions qui apparurent, après la grève de Chippis en 1917, entre les tendances catholiques sociales et chrétiennes-sociales du mouvement. Il y avait, en effet, ceux qui estimaient avoir rempli tous leurs devoirs, quand ils avaient, à titre individuel, fait acte de piété et œuvre de bienfaisance, les catholiques sociaux, et «une élite soucieuse de l'avenir et qui cherche les moyens et les méthodes permettant à l'Eglise de développer son action sociale», les chrétiens-sociaux⁹³³. Le mouvement végéta jusqu'à ce que Monseigneur Victor Bieler (1881-1952) le sortît de sa léthargie en 1919.

Il convient de s'arrêter un instant sur ce prélat, devenu évêque de Sion le 2 juin 1919. Il comprit que les grandes manifestations du *Piusverein* ne suffisaient plus. Il fallait une action profonde et continue sur l'ensemble de la population par des initiatives favorables au christianisme social. Précisons qu'en cette année 1919, les socialistes commencèrent à faire beaucoup parler d'eux. En octobre, le groupe socialiste de Brigue décida, pour la première fois, de participer aux élections nationales avec comme candidats, notamment, Charles Dellberg⁹³⁴ et Alfred Schreier, le premier secrétaire-ouvrier des métallurgistes de Sierre⁹³⁵. Comprenez le danger du nouvel «*évangile rouge*», le prélat déclara vouloir favoriser tous les efforts capables d'améliorer la situation sociale, car il était «persuadé que, seule, une action directe sur l'ouvrier, et menée sur un double plan idéologique et

⁹³¹ C'est le 20 juin 1954, lors du vingt-cinquième anniversaire de la Fédération valaisanne des corporations et des syndicats chrétiens, que le conseiller national René Jacquod employa cette expression pour remercier Maurice de Torrenté de son action au sein du mouvement chrétien-social, dont Albert de Mun fut un des précurseurs. Nous y reviendrons.

⁹³² PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 85-89.

⁹³³ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 111.

⁹³⁴ Charles Dellberg (1886-1978), surnommé «le vieux lion de Sierre», fonctionnaire postal, député au Grand Conseil (1921-1941, 1945-1949 et 1953-1965), fut conseiller national de 1935 à 1947 et de 1951 à 1971 (BINER, «Autorités valaisannes», p. 287).

⁹³⁵ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 121.

matériel» pouvait triompher du socialisme⁹³⁶. Dès l'automne 1919, des cours de formation sociale furent organisés à Sion (24 et 25 septembre) et à Saint-Maurice (8 et 9 octobre)⁹³⁷. Les participants à ces conférences estimèrent qu'il fallait créer une œuvre permanente faisant appel à toutes les bonnes volontés en vue de l'épanouissement, sur le sol valaisan, d'institutions chrétiennes-sociales⁹³⁸.

C'est dans ce cadre que fut fondée, le 21 octobre 1919, une association, désignée sous le nom d'Œuvre diocésaine d'Action catholique sociale⁹³⁹, que Maurice de Torrenté, délégué de l'autorité diocésaine auprès des organisations ouvrières, dirigea de 1919 à 1928. En 1920, on mit sur pied un secrétariat permanent, pour la bonne marche de l'institution. Ce secrétariat fut placé sous la direction de Paul Gustave Hofer (1883-1958), nommé secrétaire-ouvrier.

En janvier 1922 fut créé, à Saint-Maurice, le cartel valaisan chrétien-social, dans un double objectif d'éducation sociale et d'entraide matérielle. Il était destiné à regrouper les différents organismes se réclamant de l'esprit chrétien-social, afin d'améliorer les contacts et les synergies entre eux. Il englobait les organisations professionnelles, les unions de travailleurs⁹⁴⁰, les cercles d'étude, les caisses-maladie⁹⁴¹ et les coopératives Concordia⁹⁴². L'accent était mis sur la propagande. C'est dans cette optique que Paul Gustave Hofer lança un nouveau journal, *Le Travailleur*. Il entraînait aussi dans ses attributions de représenter le cartel au comité romand, à Fribourg.

Hofer dépensa une intense activité à la tête du secrétariat du cartel. Il fit de nombreuses démarches à l'office cantonal du travail pour le placement de la main-d'œuvre, auprès des patrons à propos des salaires des ouvriers, s'efforça d'améliorer les conditions de vie de ces derniers, notamment en période de chômage, tout en se lançant avec ardeur dans des campagnes de presse. Né à Lausanne dans une famille protestante, il avait pris contact avec le Valais au cours de la mobilisation de la Première guerre mondiale. Conquis par le pays, il s'y était fixé. Après des études religieuses approfondies, il abjura le protestantisme à Saint-Maurice en 1916. Il fut employé d'une maison valaisanne de denrées coloniales, puis travailla

⁹³⁶ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 123.

⁹³⁷ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 268.

⁹³⁸ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 124.

⁹³⁹ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 437-440.

⁹⁴⁰ L'abbé Jean Follonier (1876-1957), originaire de Mase, pionnier de l'organisation ouvrière en Valais, créa à Sion, le 16 juillet 1905, l'Union ouvrière chrétienne-sociale valaisanne, qui fut rattachée, le 27 février 1907, à l'organisation centrale chrétienne-sociale suisse. Elle offrit des services intéressants: «une caisse de pension et d'assurance pour la vieillesse, un bureau de renseignements concernant les contrats de travail, le logement, les litiges entre employeurs et employés» (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 98). Elle compta bientôt sept sections qui s'organisèrent en Fédération ouvrière valaisanne, dont l'activité se manifesta dans la création de mutualités scolaires, de caisses de crédit, dans l'organisation de cours professionnels. Autre exemple: en août 1919 apparut la section séduinoise de l'union romande des travailleurs chrétiens, née sous l'impulsion des catholiques, très inquiets des progrès du socialisme. Elle désirait se cantonner à des problèmes matériels et se voulait apolitique.

⁹⁴¹ Les premières caisses-maladie apparurent en Valais à la fin du XIX^e siècle. Citons la caisse-maladie créée par le *Piusverein* en 1895 et la caisse-maladie chrétienne-sociale de Sion, fondée par l'abbé Jean Follonier en 1906, dont les statuts s'inspirèrent de la caisse de Saint-Gall. Elle s'affilia à la caisse centrale de Lucerne créée en 1899 (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 53 et 96).

⁹⁴² Après la guerre, la cherté de la vie poussa les consommateurs à se grouper. Des coopératives Concordia virent le jour pour résoudre les difficultés administratives et financières provoquées par ce besoin d'achats en commun; elles se transformèrent en sociétés locales de consommation (SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 268). En 1920, à côté des coopératives socialistes, il y avait neuf coopératives Concordia, à Ardon, Chamoson, Evionnaz, Hérémence, Leytron, Nax, Premploz, Sembrancher et Vex (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 167).

au département des finances valaisan⁹⁴³. Une fois à la tête du cartel, il se dépensa sans compter. Mais, d'un tempérament diamétralement opposé à celui de l'évêque, il n'allait pas tarder à se heurter à ce dernier. Le conflit était inévitable.

L'autoritarisme d'un prélat, parfaitement conscient de sa dignité, s'opposait à l'indépendance souveraine d'un propagandiste un peu bohème, à la saint François d'Assise... Ame de feu, une générosité débordante, il avait donné le meilleur de lui-même à la cause chrétienne-sociale du Valais, qu'il parcourait en bon samaritain autant qu'en pèlerin d'un ordre social nouveau. Malheureusement, il n'avait pas le don de l'organisation. Il formait l'individu. Il ne créait ni le mouvement, ni le syndicat... Bref, d'incontestables qualités ne suffisaient pas à réaliser le programme qu'on attendait de l'activité du secrétaire-ouvrier. De plus, celui qui ne cédait jamais à la crainte et ne sacrifiait rien à l'ambition, s'était attiré l'hostilité d'une classe influente, par son extrême indépendance. C'était, d'office, compromettre le succès de la plus désintéressée des propagandes, le crédit de la meilleure des causes... Pour aboutir à des réalisations valables, il eût fallu le soutien efficace du parti gouvernemental. Or, pour faire sortir ce dernier de son indifférence, le prestige d'une personnalité conservatrice... et valaisanne s'imposait⁹⁴⁴.

Cette personnalité allait être Maurice de Torrenté.

En 1927 l'offensive socialiste fut particulièrement intense et efficace et fit peur au parti gouvernemental. La droite prit alors conscience de la force du parti adverse, qu'elle avait tendance à considérer comme une quantité négligeable jusque là. Il était urgent de mettre sur pied des programmes de réformes précis. Mais la désunion des chefs n'arrangeait rien. La menace socialiste et l'action de la presse poussèrent le président du parti conservateur, Henri de Preux, à démissionner, ainsi que l'ensemble du comité directeur du parti, afin de faciliter la tâche du futur président. En février 1927, Maurice de Torrenté fut élu à la présidence du parti conservateur, à la grande joie de son beau-père, qui voyait ainsi assuré l'avenir du christianisme social. Cet avenir parut encore plus favorable, lorsque, quelques mois plus tard, Maurice se retrouva à la tête du cartel valaisan chrétien-social.

Le 9 octobre 1927 eut lieu, en effet, la séance qui reconstitua le cartel, en présence de l'abbé André Savoy⁹⁴⁵, de Charles Haegler, de Maurice de Torrenté, d'Henri Berra⁹⁴⁶, des curés de nombreuses paroisses et de délégations des anciens groupements. Elle donna la présidence à Maurice de Torrenté. Henri Berra assura temporairement les fonctions de secrétaire-ouvrier. Les préoccupations maté-

⁹⁴³ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 338.

⁹⁴⁴ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 173-176.

⁹⁴⁵ André Savoy (1885-1940), originaire d'une très vieille famille d'Attalens (FR), devint prêtre en 1910 après des études à Fribourg et à Rome. Il fut le premier Suisse licencié en Ecriture sainte en 1912. Il mit sur pied à Fribourg, en 1913, un mouvement chrétien-social romand autonome par rapport à celui de Saint-Gall. Il travailla en étroite collaboration avec son ami l'abbé Auguste Pilloud (1883-1956), de La Chaux-de-Fonds, qui entra chez les dominicains en 1929. En 1922, l'abbé Savoy devint le chef de l'Union romande des travailleurs chrétiens. Eminent sociologue, il formula en termes précis les thèses corporatives. Il mourut en 1940, à l'hospice du Simplon (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 377-378).

⁹⁴⁶ Henri Berra (1894-1958), originaire de Champéry, avait fait ses études à Fribourg en même temps que l'abbé Savoy. Devenu secrétaire général des syndicats chrétiens-sociaux de Genève, il entra au Grand Conseil genevois. Il fut nommé en 1927 secrétaire-ouvrier temporaire du cartel valaisan. Il aurait voulu créer en Valais un parti politique chrétien-social, mais il n'eut pas de succès (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 355-356).

rielles restaient au premier plan et le cartel se fixait un but précis, l'adoption rapide de la loi sur l'assurance-chômage. Le projet de loi avait été déposé devant le Grand Conseil par Maurice de Torrenté dès 1926 et accepté à l'unanimité.

Le cartel se demande si le projet franchira le récif du verdict populaire. Quel accueil trouvera auprès du Valais agricole une loi au bénéfice de l'ouvrier exclusivement? Il est aisé de comprendre que le cartel s'inscrira en tête pour une immense campagne électorale. Sierre, le district le plus industriel du canton, devient aussi le centre de la propagande socialiste. Or, tous les dirigeants de paroisses, réunis en assemblée de décanat et à laquelle Henri Berra est invité, sont fermement résolus à lutter contre l'emprise «rouge»... L'heureuse issue du projet de loi revêt une importance capitale pour le mouvement. Elle permettrait à l'organisation caritative de poser sa première pierre en Valais. Le bureau du cartel intervient à l'Etat afin que la nouvelle loi s'élabore selon l'esprit corporatif. En même temps, l'usine de Chippis est pressentie sur la création éventuelle d'une caisse paritaire⁹⁴⁷.

Le 11 mai 1928, le peuple accepta la loi sur l'assurance-chômage. Charles Dellberg l'avait critiquée, mais il avait recommandé à ses sympathisants de la voter, car elle était, selon lui, «un premier pas vers le socialisme»⁹⁴⁸. Le 2 mai, l'office fédéral du travail approuva la première caisse paritaire du Valais, celle de Chippis, dont le gérant était René Jacquod⁹⁴⁹, un ancien instituteur, qui devint aussi secrétaire permanent du cartel. C'était une belle victoire pour le cartel et pour Maurice de Torrenté, père de cette loi. La restructuration de 1927 avait porté ses fruits. Le christianisme social avait, en effet, besoin d'avoir à sa tête une personnalité capable de se faire entendre du gouvernement. Dans la perspective du combat en vue des allocations familiales, objectif qui tenait à cœur à Maurice de Torrenté, le cartel valaisan fonda, le 9 juin 1929, la Fédération valaisanne des corporations et syndicats chrétiens⁹⁵⁰. Elle fut présidée par Marius Gay-Balmaz, assisté de René Jacquod au secrétariat⁹⁵¹.

Avant de poursuivre le récit de l'action de Maurice de Torrenté, essayons de définir le mouvement chrétien-social, en rappelant ses origines laïques. L'historien Gérard Cholvy précise, en effet, que les recherches récentes invitent «à situer dans la première moitié du XIX^e siècle l'émergence d'un vigoureux laïcat catholique dans la France post-révolutionnaire. La Révolution a libéré l'initiative des laïcs»⁹⁵². Le meilleur exemple de cette laïcité est la fondation, en 1836 à Lyon, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à l'initiative de Frédéric Ozanam⁹⁵³.

⁹⁴⁷ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 191-192.

⁹⁴⁸ Voir la lettre de Maurice de Torrenté au chanoine François Elie Bussard, du 20 avril 1929 (PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 450).

⁹⁴⁹ René Jacquod, né à Bramois en 1905, instituteur, puis secrétaire-ouvrier, député au Grand Conseil, pour Sierre (1937-1941), pour Sion (1950-1969), fut conseiller national de 1952 à 1967. Il fonda en 1941 la première caisse d'allocations familiales, la C.I.V.A.F. (BINER, «Autorités valaisannes», p. 319).

⁹⁵⁰ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 200 et t. 2, annexe non paginée.

⁹⁵¹ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 294.

⁹⁵² CHOLVY, *Frédéric Ozanam*, p. 747.

⁹⁵³ Il s'agit d'une œuvre laïque, fondée par des étudiants lyonnais, inspirés par l'œuvre de Lamennais. Son principal but était de secourir et de visiter les pauvres à domicile (CHOLVY, *Frédéric Ozanam*, p. 237-271).

Arrêtons-nous un instant sur cet homme⁹⁵⁴. Influencé par Lamennais⁹⁵⁵, il incarne le modèle de l'engagement apostolique du laïc. Pour lui, la justice allait de pair avec la charité. Il écrit en 1836:

Si la question qui agite aujourd'hui le monde autour de nous n'est ni une question de personnes ni une question de formes politiques, mais une question sociale; si c'est la lutte de ceux qui n'ont rien et de ceux qui ont trop, si c'est le choc violent de l'opulence et de la pauvreté qui fait trembler le sol sous nos pas; notre devoir, à nous chrétiens, est de nous interposer entre ces ennemis irréconciliables, et de faire... que les uns cessent d'exiger et les autres de refuser; que l'égalité s'opère autant qu'elle est possible parmi les hommes⁹⁵⁶.

Ozanam définit les règles du droit en matière de salariat dans la vingt-quatrième leçon de son cours public de droit commercial à l'université de Lyon en 1840⁹⁵⁷, où il faisait preuve d'idées hardies pour l'époque, car il revendiquait pour l'ouvrier, non seulement un salaire lui permettant de vivre et d'éduquer correctement ses enfants, mais aussi une retraite⁹⁵⁸. Ce dernier ne devait pas être un simple instrument, une machine, mais un auxiliaire, un collaborateur, dont on rémunérait la force, ainsi que la connaissance technique et la bonne volonté.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et la Suisse furent des foyers de cette réflexion chrétienne-sociale. Pour la France, citons en particulier Albert de Mun⁹⁵⁹, digne héritier d'Ozanam. Le comte de Mun fonda en 1871 les cercles catholiques d'ouvriers et en 1886 l'Association catholique de la jeunesse française, mouvements où les laïcs jouaient le premier rôle⁹⁶⁰. Il voulait substituer la collaboration des patrons et des ouvriers à la lutte des classes au sein de syndicats contrôlés par l'Etat et prônait le retour à l'ancien régime des corporations.

Les historiens s'accordent à dire que Frédéric Ozanam fut le précurseur de la doctrine sociale de l'Eglise⁹⁶¹, que le pape Léon XIII (1878-1903) présenta dans sa célèbre encyclique *Rerum Novarum* du 15 mai 1891. Le pape y redéfinissait la propriété privée, précisait le rôle de l'Etat, celui des syndicats et préconisait un juste salaire pour l'ouvrier. Ce texte eut un grand retentissement et encouragea l'ensemble du mouvement chrétien-social européen. Mais cette encyclique ne venait-elle pas un peu tard pour contrer les idées de Karl Marx, dont l'œuvre maîtresse, *Le Capital*, avait paru en 1867?

En Suisse, le mouvement chrétien-social se développa principalement à Saint-Gall et à Fribourg. C'est un professeur de l'université de Fribourg, Gaspard

⁹⁵⁴ Frédéric Ozanam (1813-1853), avocat, puis professeur de droit commercial à Lyon, fut l'un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul en 1836. Il créa avec Lacordaire, en 1848, le journal démocrate-chrétien, *L'Ere nouvelle*. Il réfuta les thèses de Saint-Simon (1760-1825), qui avait cherché à définir un socialisme planificateur et technocratique. Frédéric Ozanam a été béatifié, le 22 août 1997, par le pape Jean-Paul II en la cathédrale Notre-Dame de Paris (CHOLVY, *Frédéric Ozanam*, p. 743).

⁹⁵⁵ Félicité Robert de Lamennais (1782-1854), un prêtre dont l'humanitarisme socialisant fut désavoué par le pape Grégoire XVI.

⁹⁵⁶ OZANAM, *Œuvres complètes*, t. 10, p. 209-210.

⁹⁵⁷ OZANAM, *Œuvres complètes*, t. 8, p. 577-589. Ce cours fut donné huit ans avant la parution du *Manifeste du Parti communiste* de Marx et Engels, ainsi qu'avant la grande tourmente politique et sociale qui ébranla tous les gouvernements d'Europe en 1848.

⁹⁵⁸ OZANAM, *Œuvres complètes*, t. 8, p. 585.

⁹⁵⁹ Albert de Mun (1841-1914), officier, membre de l'Académie française, prôna la mise sur pied d'une législation sociale avancée.

⁹⁶⁰ CHOLVY, *Frédéric Ozanam*, p. 268.

⁹⁶¹ CHOLVY, *Frédéric Ozanam*, p. 749.

Decurtins (1855-1916), grison d'origine, qui avait conseillé le pape Léon XIII pour la préparation de son encyclique et c'est encore dans cette ville que parut le journal *L'Action sociale*, fondé en 1913 par l'abbé André Savoy⁹⁶². Ce prêtre fut, en Suisse, à l'origine du courant chrétien-social corporatif, déjà préconisé par Albert de Mun. Le corporatisme était basé sur l'idée de collaboration entre les divers acteurs de la production au sein d'une profession organisée, appelée corporation. La première tâche consistait à faire collaborer patrons et ouvriers, au nom de la solidarité.

Maurice de Torrenté se réjouit de la renaissance de cette notion: «Il souffle sur le pays un vent de solidarité, secouant la poussière et les cendres sous lesquelles elle s'était endormie.»⁹⁶³ Il est vrai que la doctrine corporative, prônée par l'abbé André Savoy, basée sur la collaboration des classes au sein d'une profession organisée, rencontra un courant de réelle sympathie en Valais, car elle n'avait pas l'esprit revendicatif des syndicats socialisants, qui heurtait souvent la sensibilité des gens du pays. De plus, le parti conservateur y voyait un moyen de réconcilier ses deux courants, catholique social et chrétien-social. Mais n'oublions pas que ce qui fit le grand succès de l'idée corporative, c'est qu'elle était considérée comme le moyen le plus efficace pour freiner la propagation du socialisme.

S'il veut perdurer, tout mouvement doit s'occuper de la jeunesse. Pour réaliser le vaste programme chrétien-social, il fallait préparer les jeunes générations. Il apparut évident que l'objectif à atteindre consistait «dans l'harmonie absolue à réaliser entre la vie privée et l'activité professionnelle»⁹⁶⁴. Pour cela, il était nécessaire de créer des groupements capables d'assurer cette formation religieuse, personnelle et sociale. C'est ce qui fut fait, en novembre 1929, grâce à la fondation de l'Association valaisanne des jeunesses catholiques. On voulait former une pépinière de syndicalistes.

Maurice de Torrenté, présentant le programme, insiste sur le côté social de la nouvelle organisation, tandis que le chanoine François Elie Bussard, de l'abbaye de Saint-Maurice, rappelle le devoir de perfectionnement moral et individuel du jeune catholique. D'ailleurs, l'abbé André Savoy, Henri Berra et Maurice de Torrenté y entretiennent la flamme sacrée par des conférences et des semaines d'études, conformément à l'objectif initial visé, expressément mentionné dans les protocoles, à savoir: former des jeunes à l'apostolat chrétien-social⁹⁶⁵.

Parmi les champions de la diffusion de la conception corporative, en dehors du politicien Maurice de Torrenté, toujours sur la brèche, citons Oscar de Chastanay et Antoine Favre, qui présida, en 1930, la section valaisanne de la société des étudiants, *Vallensis*, apparue en 1900. Ces deux hommes se chargeaient volontiers de la propagande dans la presse. Leur journal, *La Patrie valaisanne*, fondé en décembre 1927, voulait être «le carrefour des bonnes volontés et le réservoir des énergies... retirer les professions et la société des ornières libérales... et libérer les âmes du spectre collectiviste avec tout son cortège de ruine et de corruption»⁹⁶⁶.

Le début des années 1930 correspondit à une grave crise économique dans le monde et en Suisse. Genève avait alors six mille chômeurs. L'Union nationale, à tendance fasciste, s'opposait aux socialistes. Le 9 novembre 1932, ils en vinrent aux mains. Le Conseil d'Etat genevois requit alors l'aide de l'armée fédérale. La

⁹⁶² PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 2, p. 378.

⁹⁶³ Cité par PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 196.

⁹⁶⁴ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 208.

⁹⁶⁵ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 209.

⁹⁶⁶ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 294.

troupe, au sein de laquelle se trouvait un bataillon valaisan, tira sur les manifestants, faisant treize morts et plusieurs dizaines de blessés⁹⁶⁷. Cette affaire déclencha une grave polémique au Grand Conseil. En fait, si le Valais était épargné par la violence, les effets de la crise s'y faisaient sentir et le parti conservateur devait être très vigilant.

La Fédération des corporations et syndicats chrétiens participa à l'élaboration de la loi sur la protection ouvrière, acceptée en votation populaire, le 25 juin 1933. Un an plus tard, le mouvement corporatif valaisan remporta une autre victoire lorsque, le 25 novembre 1934, les syndicats chrétiens-sociaux du bâtiment décidèrent, lors des assises d'une journée réunissant l'ensemble des sections corporatives, de demander aux autorités d'étudier «les voies et moyens capables d'accorder à cette corporation un pouvoir de réglementation permettant aux professionnels du bâtiment d'accomplir leurs tâches sociales et de réaliser, dans un ordre stable, la prospérité d'un métier dont dépendent tant d'existences individuelles et familiales»⁹⁶⁸. Le 15 juin 1935, vingt-huit patrons se constituèrent en syndicat patronal et jetèrent les bases, en s'entendant avec le syndicat ouvrier, de la première corporation valaisanne, celle de l'industrie du bois et du bâtiment. Elle comprenait soixante employeurs, quinze techniciens et six cents ouvriers. Maurice de Torrenté déclara le 20 octobre 1934: «Je ne quitterai pas mon poste sans que l'existence de notre Fédération soit assurée, sans que la corporation soit définitivement établie en Valais.»⁹⁶⁹ Sa foi dans le mouvement corporatif était encore intacte.

Pourtant, les perspectives n'étaient pas favorables à l'extension du mouvement corporatif, qui risquait de se laisser prendre de vitesse par le socialisme. En 1935, Charles Dellberg fut le premier socialiste valaisan à être élu au Conseil national. L'une des ripostes⁹⁷⁰ à l'offensive socialiste fut la constitution en Valais du mouvement des Jeunes Travailleurs, né à Genève en 1932⁹⁷¹. Devenu officiel à partir de son premier congrès le 2 mai 1936 à Fully⁹⁷², le mouvement accueillit, en avril 1937, le congrès des Jeunes Travailleurs romands. Cette fête donna l'occasion à Oscar de Chastonay et à Maurice de Torrenté, notamment, de proclamer leur foi dans la rénovation complète du système économique et social, grâce à l'esprit corporatif⁹⁷³.

Malgré les succès de ses débuts, le mouvement des Jeunes Travailleurs allait lentement s'étioler. Il allait en être de même de l'ensemble du mouvement corporatif, que la guerre, en mobilisant patrons et employés, mit en veilleuse.

Une ère nouvelle s'ouvrit. En février 1943, le canton se dota d'un office social, dirigé par l'ingénieur Roger Bonvin⁹⁷⁴, le futur conseiller fédéral. Il avait pour tâche d'harmoniser le développement économique et les problèmes sociaux.

⁹⁶⁷ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 284-287.

⁹⁶⁸ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 219-220.

⁹⁶⁹ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 223.

⁹⁷⁰ Les conservateurs, ne voulant pas courir le risque de voir un socialiste entrer au Conseil d'Etat, s'entendirent avec les radicaux. Ce sont Charles Haegler et Maurice de Torrenté qui furent chargés des négociations avec le parti radical. Dans le gouvernement élu en mai 1937, Albano Fama représenta ce parti. C'est à cette occasion qu'Oscar de Chastonay entra au Conseil d'Etat (SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 305-308).

⁹⁷¹ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 226.

⁹⁷² SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 299.

⁹⁷³ PITTELOU, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 231.

⁹⁷⁴ Roger Bonvin (1907-1982), né à Icoigne, ingénieur civil EPF, député au Grand Conseil (1957-1962), conseiller national (1955-1962), conseiller fédéral (1962-1973), fut le premier Valaisan à devenir président de la Confédération (BINER, «Autorités valaisannes», p. 261).

Pour le gouvernement, dans lequel siégeait au département des Finances Oscar de Chastonay, les préoccupations sociales devinrent plus que jamais d'actualité.

La dernière belle victoire du mouvement chrétien-social fut la loi sur les allocations familiales. En effet, en Valais, leur introduction ne répondit pas à une politique nataliste. «Comme dans les autres cantons romands, elle est plutôt liée à l'influence des chrétiens-sociaux et des conservateurs acquis aux idées corporatistes.»⁹⁷⁵ C'est en novembre 1943 que Maurice de Torrenté déposa une motion devant le Grand Conseil demandant l'introduction d'un «sursalaire familial»:

Le Conseil d'Etat est invité à élaborer et à présenter au Grand Conseil, dans le plus bref délai, un projet de loi assurant le versement d'un sursalaire familial à tous les salariés. Il est invité également à faire rapport au Grand Conseil sur la possibilité de verser des allocations familiales aux non-salariés dans la gêne, en particulier aux populations de montagne⁹⁷⁶.

En 1943, seul l'Etat faisait bénéficier ses employés de cet avantage, car il s'était affilié à la Caisse interprofessionnelle valaisanne d'allocations familiales (C.I.V.A.F.), fondée en 1941 par René Jacquod, l'une des chevilles-ouvrières du mouvement chrétien-social. La gestation de la législation cantonale dans ce domaine prit du temps. Si la motion de Maurice de Torrenté fut adoptée à l'unanimité à la session de mars 1944 du Grand Conseil, le projet de loi ne fut soumis à cette assemblée, en première lecture, qu'en février 1946. De plus, le problème soulevé par le versement d'allocations familiales aux indépendants entraîna la mise sur pied de deux autres moutures du projet. La loi ne fut finalement acceptée, en votation populaire, que le 20 mai 1949⁹⁷⁷. En 1943, Maurice de Torrenté abandonna le cartél chrétien-social et fut élu président du parti conservateur. Il resta à sa tête jusqu'en 1950⁹⁷⁸.

L'administrateur

Maurice de Torrenté eut une importante activité dans le domaine économique. Ses qualités morales, sa grande expérience des rapports sociaux lui permirent d'être un excellent administrateur. Maurice Troillet fit appel à lui pour l'aider à constituer les caves coopératives du Valais (Provins)⁹⁷⁹. C'est ainsi que Maurice de Torrenté en fut l'un des membres fondateurs, en compagnie de Camille

⁹⁷⁵ EVÉQUOZ-DAYEN, «CACI (1951-2001)», p. 16.

⁹⁷⁶ PITTELOUD, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 245

⁹⁷⁷ EVÉQUOZ-DAYEN, «CACI (1951-2001)», p. 20.

⁹⁷⁸ C'est en 1970 que le parti conservateur changea de nom pour s'appeler parti démocrate-chrétien (BÜCHI Christophe, «PDC: le parti du "ni ni"» in *Choisir*, n° 563, 2006, p. 25).

⁹⁷⁹ Au fil des ans, le groupement des caves coopératives ressembla, de plus en plus, aux autres entreprises. «Symbole de cette évolution, la nouvelle raison sociale *Provins* s'impose à la fin des années trente» (CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 161). D'après André Guex, le nom de Provins apparut en 1934: «M. et Mme Michaud baptisèrent les Caves d'un nom plus expressif que la trop longue et terne formule des Fédérations des caves coopératives valaisannes. Provins, heureuse trouvaille et qui fit fortune, car elle avait cette vertu, poétique entre toutes, de jouer sur deux sens tout en gardant la brièveté, la vigueur et la justesse. Il se référait aux origines latines de la vigne valaisanne pour le vin et aux ancestrales traditions des versannes où la vigne se reproduisait par provignement, par provins, donnant au vignoble cet aspect de houle suggérant l'image d'une mer travaillée par le vent, creusant parallèles des vagues profondes.» (GUEX, *Provins*, p. 50-51).

Desfayes⁹⁸⁰ et d'Alexis Graven, notamment. Cette idée de coopératives ne pouvait que convenir au chrétien-social convaincu qu'était Maurice de Torrenté. De surcroît, les problèmes de la viticulture lui étaient familiers, comme à tous les membres de sa famille.

La création de coopératives parut la seule manière de venir en aide aux viticulteurs, en grandes difficultés après les reconstitutions du vignoble, nécessitées par l'attaque du phylloxéra à partir de 1906. Dès 1927, Charles Dellberg l'avait préconisée. Ce système⁹⁸¹ était à même d'aider les très nombreux viticulteurs possédant de petites exploitations très morcelées. En 1929, la grandeur moyenne d'une exploitation en Valais n'était que de 2600 mètres carrés, contre 4900 au Tessin et 7600 dans le canton de Vaud⁹⁸². Le 16 mai 1929, le Conseil d'Etat exposa devant le Grand Conseil les moyens capables d'améliorer les conditions de la viticulture et précisa les causes de la crise: 1) le déséquilibre entre les prix payés pour les récoltes et les coûts de la production, 2) l'irrégularité de la qualité des vins, due en grande partie aux mélanges des cépages, 3) l'absence de marques d'origine, 4) le prix de vente au détail trop élevé dans les cabarets, 5) une propagande (publicité) embryonnaire et inefficace, 6) la concurrence des vins étrangers⁹⁸³. Les avantages du système coopératif étaient nombreux.

Les avantages des caves coopératives pour la viticulture valaisanne seraient tout d'abord de faire face aux frais d'installation que des personnes individuelles ne pourraient pas se permettre. Elles réduiraient les frais généraux pour la vinification. Deuxième avantage, la production de vins de qualité constante avec le concours de spécialistes en matière d'œnologie. Enfin, le producteur pourrait placer plus facilement sa vendange et être mieux rémunéré⁹⁸⁴.

Le 2 février 1930, en présence de Maurice Troillet, Maurice de Torrenté présida l'assemblée constitutive de la cave de Sion⁹⁸⁵, l'une des deux caves coopératives constituées en 1930, avec celle de Leytron. Alexis Graven fut appelé à présider le comité de la cave, mis sur pied lors de cette séance. La cave de Sion comprenait 113 sociétaires fondateurs, parmi lesquels figurait Maurice de Torrenté⁹⁸⁶. En 1931, les caves coopératives de Sierre et d'Ardon vinrent s'ajouter aux deux précédentes.

⁹⁸⁰ Camille Desfayes (1861-1947), né à Leytron, avocat et notaire, rapporteur substitut auprès du tribunal cantonal (1941-1951), fut député au Grand Conseil de 1945 à 1951 (BINER, «Autorités valaisannes», p. 288). Radical, il avait été choisi par Maurice Troillet pour être son bras droit dans la mise sur pied des caves coopératives, notamment pour convaincre les radicaux d'en faire partie (CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 159).

⁹⁸¹ Cette idée n'était pas nouvelle. La plus ancienne association de vigneron valaisans, la Société vinicole de Sion, avait été créée en 1872. Les propriétaires, qui appartenaient aux anciennes familles aristocratiques, s'étaient rassemblés pour commercialiser leurs vins. Il y avait 40 associés en 1906 (CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 40). Il existait des coopératives en Hongrie, en Italie, en France, dans le Mâconnais, et en Suisse, où la première cave coopérative avait été créée à Morges, dans le canton de Vaud (GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. 1, p. 252).

⁹⁸² CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 21.

⁹⁸³ Voir GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. 1, p. 252 et CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 57-58.

⁹⁸⁴ CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 58.

⁹⁸⁵ CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 73.

⁹⁸⁶ Maurice de Torrenté avait, en 1940, 2,3 hectares de vigne faisant partie des caves coopératives. A cette date, c'est le plus gros sociétaire de la cave de Sion, devant l'hoirie Samuel Heusi (1,85 hectare) et Joseph Martin Kuntschen avec 1,6 hectare (CLEMENZO, *La fondation des caves coopératives et la crise du vignoble valaisan*, p. 89).

En définitive, les caves coopératives du Valais sont l'exemple d'une économie au service de l'homme. Les caves ont été créées pour venir en aide aux producteurs. Elles n'ont pas été fondées pour faire fructifier des actions ou un capital. Les sociétaires sont des membres participant directement à la marche de l'entreprise. Ils sont rétribués en fonction de leurs apports de raisins. Cette participation démocratique n'a pas pour autant empêché une gestion commerciale moderne. Les caves ont fait preuve de dynamisme et ont développé des stratégies d'entreprise. Cette page de l'Histoire mérite d'être retenue⁹⁸⁷.

Une telle entreprise, soucieuse d'être avant tout au service de l'homme, ne pouvait que susciter l'intérêt et le dévouement de Maurice de Torrenté. Membre du conseil d'administration de Provins de 1938 à 1969, vice-président de 1947 à 1961, Maurice de Torrenté en fut aussi l'avocat⁹⁸⁸. Au début de 1962, il prit la succession de Maurice Troillet en tant que président du conseil d'administration. Il occupa cette fonction jusqu'à la fin de l'année 1969⁹⁸⁹.

S'il consacra beaucoup de son activité à la gestion de Provins, il s'occupa aussi d'autres secteurs économiques. Il fut président du conseil d'administration de l'entreprise Electricité de la Lienne S.A., de 1953 à 1966, et membre du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer Brigue-Viège-Zermatt, de 1952 à 1971, dont il fut vice-président de 1958 à 1971. La dernière activité à signaler est son rôle dans la création de l'École d'infirmières de Sion, à l'instigation de Monseigneur Bieler en 1944. Il fit partie du comité d'initiative, présidé par Joseph Kuntschen, à qui il succéda en 1955. Il quitta cette charge en 1973⁹⁹⁰.

Fervent catholique, Maurice de Torrenté fut un homme d'une grande intégrité morale et d'une honnêteté si scrupuleuse qu'elle le poussa, nous l'avons vu, à payer la dette de son arrière-grand-père, que Ferdinand Ducrey, le propre fils de ce dernier, n'avait pas voulu acquitter!⁹⁹¹ Ses convictions religieuses firent de lui l'un des laïcs les plus actifs dans le mouvement chrétien-social valaisan, disons même l'un de ses fers de lance. Il lutta sur le même terrain que le socialiste Charles Dellberg, qui ne put qu'appeler à faire voter la loi sur le chômage, dont son adversaire avait été l'initiateur. Mais il ne réussit pas à faire triompher le corporatisme chrétien-social dans lequel il avait fondé tant d'espoirs.

Revenons un instant sur ce thème. On lit sous la plume d'Hans Ulrich Jost, dans *La Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*: «Dans les milieux catholiques conservateurs et chrétiens-sociaux (l'abbé Savoy et le professeur Jakob Lorenz à Fribourg), on proposait une politique économique qui s'efforçait de concilier les principes du fascisme italien et l'encyclique *Quadragesimo Anno*⁹⁹², en les accommodant aux données helvétiques.»⁹⁹³ Ce jugement équivoque appelle quelques commentaires.

Certes, quelques conservateurs suisses éprouvèrent une certaine sympathie, voire même de l'admiration, pour les réalisations mussoliniennes. D'autre part, les fascistes avaient gagné en respectabilité, grâce aux accords du Latran en 1929

⁹⁸⁷ CLEMENZO, *Fondation des caves coopératives*, p. 162.

⁹⁸⁸ GUEX, *Provins*, p. 72.

⁹⁸⁹ GUEX, *Provins*, p. 176.

⁹⁹⁰ En 1973, il rédigea une brève histoire de cette école en dix-sept pages dactylographiées (archives privées de M. Bernard de Torrenté).

⁹⁹¹ Il justifiait son refus de payer la dette de son père, en disant que sa famille perdrait la bourgeoisie de Sion, puisqu'il n'avait qu'une fille.

⁹⁹² L'encyclique date de 1931 (*Nouvelle Histoire de la Suisse*, t. 3, p. 119).

⁹⁹³ *Nouvelle Histoire de la Suisse*, t. 3, p. 142.

et au concordat avec l'Allemagne nazie en 1933. En outre, en Valais, un parti frontiste à tendance fasciste avait été fondé en mai 1933. L'un de ses chefs, l'ingénieur Charles Desfayes, était partisan du système corporatif et, lors des élections des conseillers nationaux en 1935, ce mouvement fasciste s'apparenta au parti conservateur, ce qui fit perdre à ce dernier un siège au Conseil national au profit du socialiste Charles Dellberg. Dès lors, la rupture fut définitive entre le parti conservateur et l'extrême droite fasciste. La section valaisanne de la fédération fasciste suisse disparut en 1936⁹⁹⁴.

Certes, les esprits étaient appelés, de plus en plus, à choisir entre les deux courants qui conduisaient alors le monde, comme le rappelait Maurice Troillet en 1927: «Actuellement, deux grands courants se partagent les intelligences, celui de l'ordre et celui du désordre. L'un prend sa source à Rome, l'autre à Moscou.»⁹⁹⁵ Mais, de là à dire que le courant corporatif fut influencé par la politique sociale du fascisme italien, il y a un pas qu'on ne peut pas franchir, sans faire d'anachronisme.

Le jugement de Jost⁹⁹⁶ oublie que le mouvement corporatif prit une forme précise dans l'esprit de l'abbé André Savoy pendant la Première guerre mondiale et qu'en outre ce dernier n'en était pas le premier concepteur, nous l'avons dit. Il convient de ne pas faire l'impasse, dans ce domaine, sur les écrits et sur l'action d'Albert de Mun. Le corporatisme avait une longue histoire derrière lui et n'était qu'un des aspects du courant chrétien-social, dont l'origine remontait aux années 1830.

Il faut aussi se rappeler que, si bien des Valaisans adhèrent à la doctrine corporative par peur du socialisme, d'autres l'adoptèrent par conviction religieuse. Il faut donc chercher dans le système lui-même, et dans son histoire, les causes de son échec. En fait, il n'était pas vraiment adapté aux réalités économiques.

Les organisations économiques comptent davantage sur leurs institutions propres, dont elles ont pu apprécier les avantages, que sur les aléas d'une formule nouvelle, qui répond assez peu à des réalités concrètes. En bref, la corporation a plus contribué à la collaboration des classes, dans des mouvements politiques et de jeunesse, que dans des groupements professionnels qu'elle n'est pas arrivée à convaincre totalement⁹⁹⁷.

Le corporatisme était né dans les milieux ecclésiastiques ou dans des milieux laïques très imprégnés de foi chrétienne. En réalité, pour fonctionner, le système corporatif exigeait de chacun de ses membres des qualités humaines de généro-

⁹⁹⁴ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1940*, p. 302-303.

⁹⁹⁵ GUEX, *Le demi-siècle de Maurice Troillet*, t. 1, p. 216.

⁹⁹⁶ Il semble que le jugement de Jost soit, en fait, un raccourci un peu trop rapide d'un texte de Ruffieux: «Outre la pensée reynoldienne, fleuve dont la majesté poétique dissimule les alluvions qu'il charrie, la doctrine fédéraliste comprend deux courants mineurs qui révéleront plus tard leur importance: le corporatisme et l'antilibéralisme. Le premier mouvement se rattache, immédiatement après la guerre à Fribourg, qui est alors un des pôles de la pensée politique suisse. Le pionnier en la matière est l'abbé André Savoy, un théologien que son tempérament bouillant oriente rapidement vers l'action sociale et la lutte politique. Dans *Capital et Travail*, publié en 1919, il critique, à partir des encycliques, l'ordre libéral, en se rapprochant souvent des socialistes. Mais ceux-ci n'apprécient guère ses conclusions: la rédemption par Jésus-Christ et la charité condamnent la lutte des classes; la corporation tant sociale que politique offre une issue valable. Comme l'abbé, dans son journal *L'Action sociale*, suit avec intérêt la tentative du corporatisme italien, il gagne bientôt des sympathies jusque dans les milieux protestants. Un autre théoricien, qui fera également carrière à Fribourg, Jakob Lorenz se sépare alors du socialisme, amorçant une évolution analogue qui le conduit alors du catholicisme social au corporatisme.» Voir RUFFIEUX, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, p. 154.

⁹⁹⁷ PITTELOUD, *Le mouvement chrétien-social*, t. 1, p. 260.

sité, de solidarité, de souci de l'Autre, qui n'étaient pas à la portée de tous. Rares étaient les hommes qui avaient les qualités de cœur, de bon sens, de dévouement et de modestie de Maurice de Torrenté. En un mot, le corporatisme relevait de l'utopie.

Maurice de Torrenté, déçu quelque peu dans ses ambitions sociales, soutint la politique de l'homme fort du gouvernement, Maurice Troillet, souvent critiqué dans son propre parti pour sa politique de grands travaux engendrant d'importantes dépenses⁹⁹⁸. Il savait que Troillet travaillait pour l'avenir du pays. Il fut l'un de ses amis, comme le prouve la lettre que lui écrivit le neveu de ce dernier, l'écrivain Maurice Chappaz, le 21 mai 1966⁹⁹⁹: «Il n'y a point de grand homme sans amis. Et je sais quelle part intime, efficace vous avez eue aux entreprises de mon oncle, quelle indéfectible amitié vous lui avez témoignée à tout moment difficile.»¹⁰⁰⁰

6. La famille de Torrenté et «la maladie de la pierre»: les constructions réalisées à Sion aux XIX^e et XX^e siècles

Dessins et description de Sion par Antoine Louis de Torrenté (1802-1880)

Antoine Louis vécut à l'époque où la ville de Sion s'est profondément transformée, en se débarrassant du corset de ses remparts, sous la pression urbaniste, née de la création de nouveaux axes de circulation, ainsi que sous la pression hygiéniste, au nom de la salubrité publique. Quelques repères chronologiques de cette évolution: en 1830, démolition de la porte de Loèche et aménagement du tronçon de la nouvelle route du Simplon entrant dans la ville, qui devint la rue de Loèche; en 1838, destruction de la porte de Conthey et de la muraille qui la reliait à la tour des Sorciers, au nord; en 1841-1842, aménagement d'un nouvel axe *extra-muros*, avec la création de la rue de Lausanne; en 1850, début de la démolition du mur d'enceinte au nord, entre la tour des Sorciers et la porte de Savièse; en 1852, démantèlement de cette porte et aménagement d'une promenade appelée avenue du Couchant, soit la partie nord de la future avenue de la Gare; en 1854, démolition de la porte du Rhône au sud de la cité; en 1855, aménagement de la place du Midi, à l'extérieur de l'enceinte méridionale; en 1858, démolition de la muraille sud entre la porte du Rhône et la porte Neuve; en 1860, arrivée du chemin de fer à Sion, entraînant l'ouverture de l'avenue de la Gare, et création de la rue des Remparts¹⁰⁰¹.

Impressionné par les événements qui secouèrent sa ville natale pendant sa jeunesse, Antoine Louis de Torrenté fut sensible aux idées nouvelles, tout en étant vivement intéressé par le passé et les traditions ancestrales. Passionné par le des-

⁹⁹⁸ Voici l'opinion d'un des défenseurs de Maurice Troillet: «Un pays peut fort bien se permettre ce qui serait interdit à un père de famille. Celui-ci ne peut engager des dépenses sans les amortir, au risque d'endetter les siens et de mourir insolvable. Tout autre est la situation d'un pays. Le pays comme tel ne meurt pas. Une politique hardie de dépenses productives lui procure des ressources nouvelles. Si le budget ne suffit pas à couvrir ses dépenses, les générations futures continueront à les amortir pendant un siècle s'il le faut. Car si l'œuvre est durable, elles en profiteront aussi. Il est donc juste qu'elles en paient leur part, ainsi que leurs successeurs, comme une chaîne ininterrompue» (DE RIVAZ, «Vingt-cinq ans de vie politique du Valais», p. 454-455).

⁹⁹⁹ Cette lettre fut écrite quelques jours après l'inauguration du buste de Maurice Troillet, à l'entrée ouest de la ville de Sion.

¹⁰⁰⁰ Archives privées de M. Bernard de Torrenté.

¹⁰⁰¹ RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 15-17.

sin et l'architecture dès l'adolescence, notre jeune homme avait hérité des talents artistiques de son père, Antoine Gabriel, l'auteur du plan de Sion, exécuté entre 1781 et 1785, dont nous avons parlé plus haut.

Antoine Louis¹⁰⁰² avait été baptisé à Sion le 10 novembre 1802. Il était le fils unique¹⁰⁰³ d'Antoine Gabriel (de la branche aînée) et de Marie Catherine Barbe Bonvin. Il fit des études chez les jésuites, qui, si l'on se réfère à son acrimonie à leur égard dans sa maturité, ne lui avaient pas laissé de bons souvenirs! Il fit ensuite des études juridiques, comme la quasi-totalité des membres du patriciat sédunois. Son sens de la liberté et, sans doute aussi, l'influence de la famille de sa mère, née Bonvin, le poussèrent vers le courant politique libéral et radical. Avocat et notaire, il participa en tant que juge suppléant au procès intenté contre le journal conservateur, *La Gazette du Simplon*, par ses adversaires radicaux qui obtinrent gain de cause, en août 1842, devant le tribunal correctionnel de Saint-Maurice¹⁰⁰⁴. Antoine Louis entama ensuite une carrière politique; il devint secrétaire de la ville (1845-1848), puis chancelier de la bourgeoisie de 1847 à 1850¹⁰⁰⁵, député au Grand Conseil avant 1847, puis de 1847 à 1852, ainsi que juge au tribunal d'Appel de 1848 à 1853¹⁰⁰⁶, pendant le régime radical. Ce sont ses opinions politiques qui l'avaient fait choisir, en 1847, par les autorités valaisannes pour aller négocier avec les troupes fédérales la capitulation du *Sonderbund*, nous l'avons vu. Il termina sa carrière comme conservateur des hypothèques¹⁰⁰⁷.

Vers sa vingtième année, Antoine Louis présentait sans doute les bouleversements que Sion allait connaître, à commencer par la couverture complète de la Sionne. Il avait alors parcouru la cité, en faisant des relevés, très fidèles, des perspectives des rues. De ses pérégrinations urbaines, il a laissé dix-huit dessins, au crayon, à l'encre noire et au lavis, dont plusieurs ont été publiés: les numéros 1, 5, 12, 13 et 17 par Albert de Wolff¹⁰⁰⁸, les numéros 1, 5 et 7 par Antoine Lugon¹⁰⁰⁹, le numéro 1 par Dominique Studer¹⁰¹⁰ et le numéro 6 par Vincent Krenz¹⁰¹¹. Voici la description que donne Albert de Wolff du premier dessin, le plus important et le plus reproduit; il se présente sous la forme d'un dépliant.

Il donne l'aspect du Grand-Pont qui n'est, à cette époque, recouvert que depuis la Résidence (actuel n° 14) jusqu'à la maison Zenklusen-de Quay (actuel n° 2). En face de la grande fontaine, il y a un pont de pierre, mais les autres franchissant la Sionne sont des passerelles en bois. Les deux fontaines sont à leur place originale... On remarque la cour du Lion d'Or où sera bâti le Casino en 1863 par l'architecte Emile Vouillod; au sommet de la rue du Rhône, la maison Waldin (actuellement Pfefferlé,

¹⁰⁰² Nous connaissons trois portraits d'Antoine Louis: le premier, un autoportrait exécuté au lavis, aux alentours de ses dix-huit ans, publié en noir et blanc par Albert de Wolff (DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion, pl. XII), le second, un portrait à l'huile, d'un auteur inconnu, peint vers 1835, également publié en noir et blanc par Albert de Wolff (DE WOLFF, «Le portrait valaisan, p. 285) et le troisième, peint en 1846 par Laurent Ritz (GATTLEN, «Porträtverzeichnis des Walliser Malers Lorenz Justin Ritz», n° 486, p. 241). Ce tableau fait actuellement partie d'une collection privée.

¹⁰⁰³ Ses trois sœurs moururent entre onze et vingt-sept mois.

¹⁰⁰⁴ SALAMIN, *Le Valais de 1798 à 1840*, p. 144.

¹⁰⁰⁵ *Bourgeoisie de Sion*, p. 140.

¹⁰⁰⁶ BINER, «Autorités valaisannes», p. 380.

¹⁰⁰⁷ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 383. Il occupa cette fonction pendant plus de vingt ans.

¹⁰⁰⁸ DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», pl. XIV-XVI.

¹⁰⁰⁹ LUGON, «Noms de lieux sédunois d'hier et d'aujourd'hui», p. 11, 13, 16, 17, 21 et 24.

¹⁰¹⁰ STUDER, «Sion, après le grand incendie de 1788», p. 98.

¹⁰¹¹ KRENZ, «De la disparition des jardins au jardin des disparus», p. 10.

n° 2 de la rue de la Lombardie); puis, avec une tour, l'ancienne maison Lambiel, construite en 1620, héritée par la famille de Torrenté et où habitait l'auteur de ces dessins¹⁰¹².

Il faut signaler aussi l'intéressant croquis des remparts avec la tour des Sorciers et le quartier de la cathédrale (n° 5), ainsi que le dessin au lavis de la colline de Tourbillon, montrant l'état des ruines du château vers 1820 (n° 18).

Antoine Louis ne se contenta pas de dessiner les maisons de Sion, il éprouva le besoin de faire des commentaires sur les changements survenus dans la ville au XIX^e siècle. En fait, l'idée venait de son oncle, le docteur en médecine Bonaventure Bonvin, le demi-frère de sa mère¹⁰¹³, qui semble avoir rédigé un texte en allemand qu'Antoine Louis se mit en devoir de traduire, en y ajoutant ses propres remarques¹⁰¹⁴. Les textes des deux hommes sont parfois très imbriqués. Ils constituent un manuscrit de 48 pages formé de deux cahiers brochés. Si les connaissances historiques médiévales des deux auteurs sont souvent fantaisistes, leurs observations concernant la topographie sédunoise sont justes et précises. Sur ce point, on peut leur accorder un crédit «presque sans réserve»¹⁰¹⁵. Il convient d'insister sur la valeur de ce texte en ce qui regarde la description des lieux et l'histoire des maisons rencontrées au cours d'un itinéraire, parfois difficile à suivre, à travers le dédale des rues de la ville. Mais là n'est pas le seul intérêt de ce manuscrit. Il faut, en effet, y ajouter l'apport ethnographique, grâce aux fêtes et aux coutumes disparues que les auteurs se plaisent à décrire, avec vivacité et humour.

Par ailleurs, Antoine Louis ne se prive pas d'exposer, dans ce texte, ses idées anticléricales et libérales. Son aversion à l'égard des jésuites allait, n'hésitons pas à le dire, jusqu'à la haine. Il écrit, en effet, dans son «Suppléments aux changements de Sion»:

Dans les anciennes vignes du V. Chapitre en face des fossés entre le magasin de sel et la tour des Sorciers, on construit actuellement (1873) un vaste Séminaire de théologiens, devant aussi servir de pensionnat. Ce serait un ornement de la ville si des créneaux représentant bizarrement la tiare pontificale ne nuisaient à l'effet. Fasse Dieu que les jeunes prêtres qui y recevront leur instruction soient imbus de la véritable doctrine de Jésus-Christ! Cet édifice est doté d'une jolie chapelle gothique à ornements à molasse. Il est à regretter que l'architecte de ce bâtiment, un jésuite, Lovis¹⁰¹⁶, ait cru pouvoir se permettre d'enlever encore quelques débris de tuf de l'antique chapelle de Tourbillon pour les appliquer à la construction: *quod flamma non destruxerat, destruxit Jesuita*¹⁰¹⁷.

Un autre texte, de source différente, va dans le même sens et démontre sa vive hostilité à l'égard de la compagnie de Jésus. Le fonds de l'hoirie d'Edmond de

¹⁰¹² DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 142.

¹⁰¹³ Marie Catherine Barbe, baptisée le 29 novembre 1765, était la fille de Jean Pierre Bonvin et de sa première épouse, Marie Elisabeth de Torrenté, morte en octobre 1771, alors qu'Etienne Henri Bonaventure, baptisé le 14 juillet 1775, était le fils de sa seconde épouse, Marie Madeleine Bay (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 358).

¹⁰¹⁴ AEV, fonds Flavien de Torrenté, P 23/1 et 2.

¹⁰¹⁵ DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 5.

¹⁰¹⁶ François Lovis (1817-1890), jésuite, architecte amateur et professeur de théologie (RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 26).

¹⁰¹⁷ DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 14-15, n° 60.

Torrenté renferme quatre recueils de poèmes et de chansons¹⁰¹⁸, recopiés de la très belle écriture d'Antoine Louis; deux sont en français et deux en allemand. Parmi les nombreux textes rassemblés par notre amateur de poésie, on trouve l'*Épithaphe de la société jésuistique*, une diatribe antijésuite d'une extrême violence¹⁰¹⁹. Les souvenirs de jeunesse de son oncle Bonaventure ont incontestablement poussé notre jeune homme dans l'anticléricalisme et vers les idées libérales. Citons un paragraphe, particulièrement antiaristocratique, qui figure dans le manuscrit concernant les changements survenus dans la ville de Sion:

Pour fournir une preuve de l'esprit aristocratique fier et intolérant qui dominait avant la Révolution française, je citerai le fait que j'ai vu et connu une femme de magistrat, dame hautaine, qui pendant la célébration de la messe sortit de son banc de bourgeoise pour aller couper avec des ciseaux un ruban de soie trop large pendant sous le chapeau d'une servante agenouillée, pour lui faire sentir que sa condition ne lui permettait pas de porter un ruban de cette largeur. Un habitant perpétuel fut banni de la ville, pour n'avoir pas tiré le chapeau en passant devant un patricien, ainsi qu'une femme qui n'avait pas fait l'humble révérence à une dame de haut parage. Mais les perruques à trente-six marteaux¹⁰²⁰, les cadenettes¹⁰²¹ et sachets¹⁰²² des nobles, les hautes robes, busquières¹⁰²³ des dames ont disparu¹⁰²⁴.

Malgré ses idées radicales, Antoine Louis ne dérogea pas et épousa une jeune fille de son milieu. Le 24 avril 1827, il se maria avec Antoinette de Riedmatten (1800-1883), fille de Pierre Adrien Charles et d'Anne Marie Elisabeth Crésence Kuntschen. A l'emplacement d'une maison ayant appartenu à ses beaux-parents, Antoine Louis se fit construire, en 1838, une demeure au sommet du Grand-Pont (rive gauche), au numéro 48. Elle existe toujours¹⁰²⁵. Ce bel édifice de trois étages comporte, dans sa partie centrale, un fronton où sont peintes les armoiries des Torrenté et des Riedmatten. C'est l'artiste valaisan Laurent Justin Ritz qui devait

¹⁰¹⁸ Le tome 1 contient 579 pages et une table, le second, 143 pages, le troisième, 566 pages avec une table et le dernier, 290 pages. Impossible de connaître les divers auteurs de ces nombreux textes choisis et rassemblés par Antoine Louis. La première page du premier recueil comporte la mention suivante: «Rédigé par Antoine Louis de Torrenté», mais on ne peut pas lui attribuer la paternité de l'ensemble. Certes, certains poèmes («A Fanni», p. 45, «Le buveur intrépide», p. 47, «A Guiton sur le cou», p. 48, «Aux beautés valaisannes», p. 54) paraissent avoir été composés par Antoine Louis, mais il convient d'être prudent. Il s'agit de poèmes légers, sans grande prétention littéraire, volontiers grivois, célébrant les femmes, le vin et la vie.

¹⁰¹⁹ Il s'agit, peut-être, de la copie d'un texte paru vers 1762. En voici un extrait:
«Elle est tombée cette grande Babylone,
Elle est tombée cette intolérable société des jésuites,
Le fléau et la honte de l'humanité
Se décorant du nom de Jésus, blasphémant contre Jésus-Christ.
Ecole de tous les vices...
Elle est tombée cette société
Exécrable aux yeux de Dieu et des hommes,
Chassée du Portugal par un édit du Roi Très Fidèle
Et proscrite de France, par arrêt du parlement du 6 août 1762» (AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 6, p. 106-107).

¹⁰²⁰ L'exagération du nombre est, sans aucun doute, voulue. La perruque la plus courante est celle à trois marteaux, qui comporte, à l'arrière, une boucle entre deux nœuds.

¹⁰²¹ Tresses de cheveux portées de chaque côté du visage.

¹⁰²² Petit sac contenant des parfums ou des senteurs diverses.

¹⁰²³ Sorte de jabot, cachant le devant du corsage, que les femmes portaient avec leurs manteaux.

¹⁰²⁴ DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 25. Ce paragraphe est, sans aucun doute, un souvenir de Bonaventure Bonvin, qui avait 23 ans en 1798, et non d'Antoine Louis, né en 1802, mais il figure dans la rubrique dite Suite du «Supplément» d'Antoine Louis de Torrenté.

¹⁰²⁵ Appelée actuellement maison Ribordy (DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 146).

effectuer ce travail. Ce dernier nous raconte, dans son journal, qu'il s'était pressé de rentrer de Lucerne pour remplir ce contrat à la date fixée. Et cela pour rien, car, à son retour à Sion, il constata que la commande avait été exécutée par un peintre italien!¹⁰²⁶

Albert de Wolff n'hésite pas à écrire qu'Antoine Louis était atteint de la «maladie de la pierre»¹⁰²⁷. En plus de la demeure du Grand-Pont, il possédait toujours la maison morative de ses parents, l'ancienne maison Lambien, sise rue du Rhône au numéro 7, ainsi qu'un chalet aux Mayens-de-Sion, héritage de sa femme. Cela ne l'empêcha pas de se faire construire, en 1865, une maison à l'angle de l'avenue Saint-François, l'ancien chemin des capucins, au numéro 4 de la rue de Gravelone, comme il nous le révèle dans le manuscrit concernant la ville de Sion: «L'écrivain de ce supplément de changements a, à son tour, construit une petite villa entre jardin et verger en 1865, sur la route conduisant au couvent des capucins.»¹⁰²⁸ Il n'est pas dans notre propos de tenter d'évaluer les conséquences de ces constructions sur la fortune de notre homme.

Bien qu'Antoine Louis n'ait pas joué de rôle politique significatif dans l'histoire du pays, il mériterait une étude. Il a, en effet, laissé de nombreuses archives. Il faudrait aborder cette recherche d'un point de vue sociologique, en quelque sorte. Exemple même du bon vivant, il représente un personnage type de cette aristocratie sédunoise du XIX^e siècle, qu'elle fût conservatrice ou radicale, qui vivait encore, en grande partie, de ses rentes.

L'hôtel de l'ingénieur Philippe (VI) Epiphane (1800-1868)

Avant de nous intéresser au contemporain d'Antoine Louis, Philippe (VI) Epiphane (de la branche cadette), qui fut atteint de la même «maladie de la pierre» que son cousin, groupons, en un tableau, quelques-uns des renseignements rassemblés sur les demeures et bâtiments propriétés de la famille de Torrenté au XIX^e et au début du XX^e siècle. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Ce ne sont là que quelques points de repères, relevés principalement dans le précieux *Inventaire suisse d'architecture*.

Situation	Propriétaire	Remarques	Références
Grand-Pont n° 44	Alphonse Xavier (1754-1834)	Le 24 août 1830, lors du sacre de l'évêque Maurice Roten, le nonce apostolique logea dans cette maison.	- DE RIVAZ, <i>Mémoires historiques sur le Valais</i> , t. 3, p. 105. - STUDER, «Sion, après le grand incendie de 1788», p. 95, avec photographie.

¹⁰²⁶ GATTLEN, «Notizen aus meinem Leben Aufzeichnungen des Walliser Malers Lorenz Justin Ritz», p. 118.

¹⁰²⁷ DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 141.

¹⁰²⁸ DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 14, n° 58. Cette maison de campagne avait été transformée, en 1934, par le petit-fils d'Antoine Louis, Edmond de Torrenté qui avait demandé à l'architecte Roger Bruttin d'en modifier les combles et de créer de nouvelles mansardes. Elle fut démolie pour faire place à l'immeuble de la Résidence (RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 79).

Situation	Propriétaire	Remarques	Références
Uvrier	Joseph Marie (1807-1865)	Très belle et grande maison de campagne, transformée en magnanerie. En 1885, elle devint un pensionnat et une école apostolique pour les Rédemptoristes. Bâtiment <i>démoli</i> pour faire place au centre Magro (actuel Hyper Casino).	- ALLET-ZWISSIG, «La condition féminine en Valais», 1988, p. 155. - RAEMY-BERTHOD, <i>Sion</i> , p. 100.
Grand-Pont n° 33	Philippe (VI) Epiphane	Il aurait été propriétaire de cette maison en 1850.	- DE WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 147.
Rue de Lausanne n° 23	Philippe (VI) Epiphane	Construction d'un hôtel de tourisme en 1866.	- RAEMY-BERTHOD, <i>Sion</i> , p. 80-81.
Creusets n° 11	Paul (1863-1951), négociant en vins	Bâtiment d'habitation avec dépendance agricole (1897-1898). Transformation et agrandissement (1910). Modification des combles (1926). <i>Démoli</i> pour construire l'annexe de la Banque cantonale.	- RAEMY-BERTHOD, <i>Sion</i> , p. 73.
Avenue de la Gare n° 25	Albert (1872-1962), banquier	Maison de maître construite par l'architecte Joseph Dufour. <i>Démolie</i> .	- RAEMY-BERTHOD, <i>Sion</i> , p. 76.

En dehors des maisons du Grand-Pont, la plupart de celles que nous venons de citer ont été démolies dans la seconde moitié du XX^e siècle. Une seule a eu une longue vie, qui mérite d'être retracée. Il s'agit de la maison de la rue de Lausanne, numéro 23, construite en 1866 par Philippe (VI) Epiphane. Nous ne nous étendons pas ici sur les autres propriétés des Torrenté en ville de Sion, c'est-à-dire les édifices datant de l'Ancien Régime et, parfois, remaniés au XIX^e siècle. Nous les avons évoqués dans notre paragraphe sur les demeures séduoises.

Arrière-petit-fils de Jean Philippe, Philippe (VI) Epiphane était le fils d'Alphonse Philippe (V) Gordien et de Marie Catherine de Torrenté. En 1828, nous le trouvons sous les ordres de l'ingénieur du canton, Jean Joseph Ignace Venetz (1785-1859). Il dressa, le 8 janvier de cette année-là, *un Plan d'une partie de la ville de Sion et les Environs le long de la grande Route*, dessiné à la plume sur papier¹⁰²⁹. On discerne sur ce plan la couverture de la Sionne dans le haut du Grand-Pont. Le problème qui se posait alors avec acuité était l'amélioration de la traversée de Sion par l'artère essentielle au trafic régional que représentait la route cantonale. Deux possibilités s'offraient, l'une passait Sous-le-Scex, contournant Valère par le sud, l'autre, par Platta, au nord de Tourbillon. La variante du sud ne fut pas retenue. Bonaventure Bonvin commente ce choix d'un ton acerbe:

Le projet de cette route a été abandonné grâce aux manœuvres de l'ingénieur Venetz soudoyé par quelques matadors, qui persuada au (*sic*) gouvernement que la correction de la route de Platta coûterait moins que la nouvelle sous le Sex (*sic*), tandis qu'il a été démontré plus tard qu'elle avait dépassé pour 24 000 francs anciens le nouveau plan évitant les rampes¹⁰³⁰.

¹⁰²⁹ Reproduction du plan, voir STUDER, «Sion, après le grand incendie de 1788», p. 118-119.

¹⁰³⁰ DONNET, CASSINA, «Des changements survenus en ville de Sion», p. 20-21, n° 88.

Philippe (VI) Epiphane devint ingénieur à l'Etat du Valais, le 9 septembre 1841¹⁰³¹, avec un traitement annuel de 650 francs et, à peine quatre ans plus tard, le 18 juin 1845¹⁰³², il dirigeait le service en tant qu'ingénieur en chef. Il fut le responsable du percement de la rue de Lausanne¹⁰³³. C'est dans cette artère, à l'entrée ouest de la ville, qu'il décida, en 1866, de construire un édifice destiné à l'hôtellerie, bien que les touristes fussent encore rares à l'époque. «C'était un établissement sans grande prétention, dont l'austérité et le dépouillement étaient le propre des hôtels de montagne de cette période du tourisme naissant où le confort n'était pas une priorité absolue.»¹⁰³⁴ Notre ingénieur ne vit pas l'achèvement de son ouvrage, car il mourut le 9 octobre 1868. Il laissait une situation financière quelque peu embrouillée. Pour l'assainir, ses trois enfants vendirent le bâtiment, ainsi qu'une partie de la maison de la rue de Conthey, sise au numéro 9.

De plan simple, avec un espace central, ou *atrium*, «ouvert sur tous les niveaux et éclairé naturellement par un vaste lanterneau»¹⁰³⁵, ce bâtiment ne devint jamais un hôtel. Il eut une histoire intéressante et mouvementée. Il fut d'abord racheté par la ville de Sion et l'Etat du Valais, mais il attendit huit ans sa première affectation. En 1876, on y installa le collège jusqu'à la construction de l'établissement de la Planta, achevé en 1892. C'est en 1891 que l'administration fédérale des Postes fit l'acquisition de l'édifice et y ajouta, en 1896, une tourelle téléphonique. L'édifice, qui subit des transformations en 1906 et 1909, fut occupé par les PTT jusqu'en 1939. Il fut alors racheté par le Conseil communal qui y installa plusieurs de ses services, dont la police municipale¹⁰³⁶. C'est grâce à la simplicité de sa conception, qui l'avait rendu adaptable, que cet édifice a pu remplir diverses fonctions jusqu'à nos jours.

Cette continuité offre l'avantage de stabiliser l'environnement urbain en limitant le processus de démolition-reconstruction. L'hôtel de Philippe de Torrenté, aussi banal et maladroit qu'il puisse être, offre finalement l'image d'un vécu et par ce vécu, il donne une leçon d'architecture et d'urbanisme, modeste, mais très claire¹⁰³⁷.

L'hôtel de Philippe (VI) Epiphane de Torrenté est l'un des témoins de cette architecture séduisante du XIX^e siècle actuellement en grand danger de disparition.

Les personnalités (notamment les deux conseillers d'Etat, Alexandre et Henri), dont nous avons retracé la carrière, ne doivent pas nous faire oublier le poids des autres membres de la famille de Torrenté dans la vie politique valaisanne.

Entre 1847 et 1969, neuf Torrenté¹⁰³⁸, soit trois de la branche aînée et six de la branche cadette, furent membres du Grand Conseil:

- 1847-1852, Antoine Louis, de la branche aînée, radical
- 1852-1861, Alexandre, de la branche cadette, radical
- 1861-1865 et 1869-1873, Ferdinand (I)¹⁰³⁹, de la branche cadette, frère du précédent, conservateur

¹⁰³¹ AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 55.

¹⁰³² AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB, 81.

¹⁰³³ RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 26.

¹⁰³⁴ DE KALBERMATTEN, «L'hôtel de Philippe de Torrenté», p. 4.

¹⁰³⁵ *Ibidem*.

¹⁰³⁶ RAEMY-BERTHOD, *Sion*, p. 81.

¹⁰³⁷ DE KALBERMATTEN, «L'hôtel de Philippe de Torrenté», p. 10.

¹⁰³⁸ Ajoutons que Joseph Marie (1807-1865) fut député suppléant au Grand Conseil.

¹⁰³⁹ Voir notice XIII. 5.

- 1877-1881 et 1905-1917, Henri (I), de la branche cadette, neveu du précédent, conservateur
- 1893-1894, Robert¹⁰⁴⁰, fils de Ferdinand (I), conservateur
- 1921-1926, Albert (I)¹⁰⁴¹, de la branche aînée, petit-fils d'Antoine Louis, radical
- 1929-1953, Maurice, de la branche cadette, neveu d'Henri (I), conservateur progressiste
- 1945-1949, Flavien (II)¹⁰⁴², de la branche aînée, fils d'Albert (I), radical
- 1965-1969, Bernard¹⁰⁴³, de la branche cadette, fils de Maurice, conservateur

Une seule fois deux Torrenté siégèrent ensemble au Grand Conseil, mais dans deux partis opposés, Maurice et Flavien (II). La prédominance de la branche cadette, d'obédience conservatrice, est nette à la tête de la municipalité séduinoise. Au XIX^e siècle, trois Torrenté furent bourgmestre ou présidents de la ville de Sion:

- 1833-1834, Joseph Marie, bourgmestre de la ville¹⁰⁴⁴
- 1853-1862 et 1867-1872, Ferdinand (I), fils du précédent, président
- 1885-1892, Robert, fils du précédent, président.

La totalité des mandats de ces trois politiciens représente vingt-deux ans sur un siècle, avec une continuité de neuf années, entre 1853 et 1862, à une époque où la capitale valaisanne s'est profondément transformée, nous l'avons vu. Ferdinand (I) et Robert jouèrent un rôle important dans la gestion des problèmes d'urbanisme, car ils furent présidents de la commission d'édilité: Ferdinand, de 1855 à 1865, année où il fut même président de la commission des Travaux publics, et son fils, de 1897 à sa mort en 1906¹⁰⁴⁵. Si l'on ajoute à l'action de ces hommes politiques, celle des techniciens que furent Philippe (VI) Epiphane, dont nous avons parlé, et son fils, Philippe (VII), tous deux ingénieurs cantonaux, on prend la juste mesure de l'influence de la famille de Torrenté sur le paysage urbain séduinois.

Aucun Torrenté ne fut président de la municipalité de Sion au XX^e siècle, alors qu'il y eut deux présidents de la bourgeoisie pendant ce siècle. De 1869 à 1976, citons, d'une part, les deux radicaux, Flavien (I)¹⁰⁴⁶, de 1885 à 1892, et son fils Albert, de 1918 à 1944 et, d'autre part, les deux conservateurs, Charles Louis¹⁰⁴⁷, de 1869 à 1870, et Bernard, son arrière-petit-fils, de 1967 à 1976. Le Conseil bourgeois fut, en quelque sorte, le «pré-carré» des vieilles familles de l'aristocratie. Elles le présidèrent souvent au XX^e siècle, alors qu'il n'en fut plus de même du Conseil communal à partir de 1945¹⁰⁴⁸.

¹⁰⁴⁰ Voir notice XIV. 3.

¹⁰⁴¹ Voir notice XV. 2.

¹⁰⁴² Voir notice XVI. 1.

¹⁰⁴³ Voir notice XVI. 8.

¹⁰⁴⁴ La scission entre l'ancienne commune bourgeoise, ne comprenant que les bourgeois, et la commune municipale, englobant tous les habitants de la cité, ne se produisit qu'en 1848. A partir de cette date, il y a donc, à la fois, un président de la municipalité et un président de la bourgeoisie.

¹⁰⁴⁵ RAEMY-BERTHOD, Sion, p. 30.

¹⁰⁴⁶ Voir notice XIV. 1.

¹⁰⁴⁷ Voir notice XIII. 6.

¹⁰⁴⁸ Le dernier membre de l'ancien patriciat séduinois qui présida le Conseil communal de Sion fut Joseph Martin Kuntschen (1883-1954), fils du conseiller d'Etat Joseph Kuntschen (1849-1928). Joseph Martin occupa ce poste de 1920 à 1945 (FAYARD DUCHÊNE, «Les Kuntschen», p. 365).



Etiquette de vin.

Conclusion

Après avoir parcouru plus de six siècles avec des bottes de sept lieues à travers le passé valaisan, l'équité nous pousse à consacrer quelques lignes aux grandes absentes, disons plutôt aux grandes muettes, de cette histoire familiale: les femmes. Nous n'avons parlé abondamment que d'une seule d'entre elles, Anne Catherine Kuntschen, la mère du célèbre Jean Philippe, et, qui plus est, pour ne pas en dire du bien! Les épouses des divers membres de la famille de Torrenté ont pourtant assumé un rôle essentiel. Selon l'expression populaire traditionnelle, mais hautement péjorative, elles n'auraient été que des «pièces rapportées». Mais, sans elles, point de famille! Ne mériteraient-elles pas plutôt le qualificatif de «valeurs ajoutées», comme aime à le suggérer, avec humour, Marie-Jo de Rivaz, épouse de Bernard de Torrenté?

Faut-il rappeler, encore une fois ici, l'importance de la dette des Torrenté à l'égard d'une femme, Isabelle de Riedmatten? Après les tragiques événements de 1480 qui avaient compromis l'ascension sociale de cette famille anniviarde, elle offrit en 1514 à son époux, Pierre (IV), l'opportunité de lui redonner un élan en l'intégrant définitivement au patriciat sédunois.

Nous avons souligné le rôle significatif joué par certaines d'entre elles, parce que les hasards de la vie les avaient conduites au remariage, ce qui leur permit d'étendre leur influence sur plusieurs clans familiaux. Le meilleur exemple d'une «marâtre» ayant renforcé les liens entre les familles de ses deux maris successifs fut Christine Waldin, épouse d'Antoine (VII) de Torrenté, puis du bailli Adrien Lambien.

La grande majorité de ces femmes ont rempli leurs devoirs d'épouse et de mère avec joie et fierté, quelques-unes sans doute avec soumission et résignation, dans la hantise toujours présente de la mort liée aux accidents de l'accouchement. Citons le cas de Marie Cécile Barberini, la première épouse de Jean Philippe, qui mourut d'une fièvre puerpérale, lors de la naissance de son huitième enfant.

Parce que le service étranger était peu apprécié des Torrenté, il n'y eut, sous l'Ancien Régime, pratiquement pas d'épouses confrontées aux problèmes de la solitude conjugale ou de l'expatriation, à l'exception d'Anne Marie de Kalbermaten, épouse d'Antoine Théodule, au début de leur mariage, entre 1738 et 1742. Mais il n'en fut plus de même au XIX^e siècle. La napolitaine Paolina Giordano di Tommasi, épouse de Ferdinand de Torrenté, connut les difficultés de l'intégration dans une terre étrangère et sa belle-sœur Constance de Rivaz, épouse de Charles Louis, les voyages éprouvants entre Naples et le Valais. Plusieurs demoiselles de Torrenté firent les mêmes expériences, telle «la Générale de Riedmatten», Henriette de Torrenté¹⁰⁴⁹ (1804-1876), fille de Joseph Marie et épouse du général Augustin de Riedmatten, qui vécut à Naples, avec tout ce qu'un tel dépaysement sous-entend: alternance de séparation conjugale et de voyages longs, difficiles et épuisants, suivis de l'installation dans un pays étranger pendant plusieurs mois, voire des années.

Comme le mentionne avec minutie, vivacité et naïveté Marie de Riedmatten, la nièce d'Henri (I) de Torrenté, dans son *Journal intime*, les fêtes de famille, les

¹⁰⁴⁹ Voir son portrait au Musée cantonal d'histoire de Sion (MV 2456). Il fut décrypté au cours d'une conférence donnée, dans le cadre des «chambres secrètes», par M^{me} Romaine Syburra-Bertelotto, le 28 novembre 2006.

réunions de clan étaient nombreuses et les épouses des Torrenté en étaient les chevilles-ouvrières, mais elles n'étaient jamais associées à la vie publique de leurs maris, même à la fin du XIX^e siècle. Nous l'avons constaté lors de la réception de ce dernier par la ville de Sion, après son élection à la présidence du Conseil des Etats en 1894. Il faut attendre le changement des mentalités vis-à-vis des femmes après la Seconde guerre mondiale, pour qu'on commence à les voir apparaître timidement dans les réceptions officielles aux côtés de leurs époux, à l'image d'Anny de Courten, épouse de l'ambassadeur Henri (II) de Torrenté.

Même si les filles de l'aristocratie recevaient une bonne éducation, de type primaire depuis le XVIII^e siècle au moins, il faut attendre le XX^e siècle pour qu'elles aient réellement accès aux études supérieures. Dès 1911-1912, l'Etat du Valais confia aux ursulines la construction et la direction de l'Ecole normale, pour la formation des institutrices. En 1914, la commune de Sion créa l'Ecole commerciale des filles, qui comportait deux cycles, dont le second avec trois ans de formation commerciale¹⁰⁵⁰. Ce n'est qu'en 1937 qu'apparut un établissement d'enseignement secondaire classique, le collège de la congrégation des franciscaines de Sainte Marie des Anges, dite les Dames Blanches, qui permettait, enfin, aux filles de suivre les mêmes études que les garçons. C'était le premier pas timide vers l'égalité! C'est en 1943 que les deux premières Valaisannes obtinrent la maturité fédérale, examen qu'elles allèrent passer à Neuchâtel¹⁰⁵¹. Les lauréates étaient Antoinette Bruttin, qui dirigea l'établissement des Dames Blanches (devenu le lycée-collège de la Planta en 1977) de 1965 à 1980, et Marie-Jo de Rivaz, qui fut l'une des sept premières femmes à entrer de conserve au Grand Conseil en 1973, deux ans après l'octroi du droit de vote aux femmes en Valais.

Au terme de cette longue étude prosopographique rassemblant quelque 370 personnes – des deux sexes – portant le nom de Torrenté à la naissance, sans compter leurs épouses (ou époux), quelques réflexions en guise de conclusion. La famille de Torrenté présente bien des caractéristiques des familles de l'aristocratie sédunoise et valaisanne, mais elle offre aussi quelques particularités qui l'en distinguent. Examinons d'abord les traits communs.

La famille de Torrenté doit son ascension sociale à la carrière notariale et juridique depuis Pierre (II), au début du XV^e siècle, jusqu'à Christian, né en 1951, fils de Raymond de Torrenté, par exemple. Nous avons beaucoup insisté sur le rôle du notaire sous l'Ancien Régime, pour y revenir ici. La présence d'une école de droit à Sion, au XIX^e siècle, facilita le maintien de cette tradition à l'époque contemporaine. Les études juridiques et l'exercice des professions d'avocat et de notaire s'avèrent être la formation type de tout politicien valaisan du Moyen-Age à nos jours. Les Torrenté en sont bien l'illustration. Alexandre (1815-1888) et Robert de Torrenté (1844-1906) furent les seuls politiciens, députés au Grand Conseil, à avoir eu une formation de type ingénieur, forestier ou agricole. Les Torrenté exercèrent tout l'éventail des charges de la bourgeoisie de Sion sous l'Ancien Régime et ils comptèrent, en outre, en leur sein dix-sept bourgmestres sous l'Ancien Régime, un bourgmestre et deux présidents de la commune de Sion au XIX^e siècle. Peu de familles peuvent se targuer d'une telle continuité, à part les Kunt-schen et les Kalbermatten.

¹⁰⁵⁰ RODUIT, *Les collèges en Valais*, p. 274.

¹⁰⁵¹ *Lycée-collège Cantonal de la Planta*, p. 23.

Les Torrenté furent tous de riches propriétaires terriens sous l'Ancien Régime et ils surent le rester aux XIX^e et XX^e siècles, par une sage gestion de leurs biens et par une politique matrimoniale appropriée, visant à compenser la division du patrimoine à chaque succession par un apport de dots substantielles. Leur richesse terrienne s'appuyait, peut-être davantage que dans d'autres familles patriciennes, sur la vigne, ce qui leur permit, sans doute, de mieux préserver leurs revenus tout au long du XIX^e siècle.

Dès l'extrême fin du XVIII^e siècle, les Torrenté commencèrent à s'allier avec les familles des «hommes nouveaux» qui profitèrent des bouleversements politiques pour participer au gouvernement valaisan. Prenons comme exemple le mariage, en 1794, de Marie Christine de Torrenté, fille de Jean Nicolas Maurice, avec le notaire Antoine Rion, un Anniviard, substitut du procureur impérial. La révolution valaisanne de 1798, qui libéra le Bas-Valais du joug des Patriotes du Haut-Valais, permit à l'élite bas-valaisanne de jouer, enfin, un rôle politique en rapport avec son réel poids économique. Celle-ci s'intégra peu à peu par mariage à la vieille aristocratie. La force du patriciat sédunois a été de savoir assimiler les hommes de talent issus des riches familles de l'ancien pays-sujet. Ainsi, la révolution valaisanne a permis une certaine ouverture de la société valaisanne, même si d'aucuns la jugent bien timide. En effet, ce phénomène n'a pas eu lieu dans tous les cantons à cette époque. A Genève, par exemple, la suppression du statut bourgeois et la disparition du cens électoral poussèrent les anciennes familles bourgeoises, soucieuses de préserver leurs traditions calvinistes, à se replier sur elles-mêmes pendant la totalité du XIX^e siècle, grâce à une forte endogamie¹⁰⁵². Il est vrai qu'en Valais les familles d'origine paysanne associées à la vieille aristocratie dès le début du XIX^e siècle eurent tendance à faire corps avec elle. Cela eut pour conséquence de maintenir l'influence politique du patriciat jusqu'au milieu du XX^e siècle. C'est ainsi qu'un membre de la famille Kuntschen, Joseph Martin, a pu être président de Sion pendant vingt-cinq ans, de 1920 à 1945.

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que les Torrenté commencèrent à essaimer en Suisse, puis en Europe et dans le monde¹⁰⁵³. C'est un phénomène que l'on retrouve souvent à cette époque dans l'ensemble de l'élite valaisanne même si, dès le XVIII^e siècle, certaines familles, comme les Courten, s'établirent en Espagne et en France. Ces installations étaient liées au service étranger. Les Torrenté restèrent bien ancrés en Valais jusqu'au milieu du XX^e siècle. L'ambassadeur Henri (II), qui fut le premier de la famille à faire le tour du monde, revint se fixer en Valais au moment de sa retraite.

Résumons les quelques caractères et habitudes de vie qui attirent notre attention dans la famille patricienne des Torrenté: une formation juridique et l'utilisation du notariat comme tremplin social, une richesse terrienne bien gérée, l'endogamie au sein du patriciat, avec une légère ouverture vers les riches familles d'origine paysanne du Valais central et du Bas-Valais dès le début du XIX^e siècle, et enfin un attachement à la terre natale, comportement que l'ethnologue Gabriel

¹⁰⁵² Voir la thèse de Olivier Perroux, *Tradition, vocation et progrès. Les élites bourgeoises de Genève (1814-1914)*, Genève, 2006, 590 p.

¹⁰⁵³ Actuellement, on rencontre des personnes ayant un de leurs parents portant le nom de Torrenté au Canada, aux Etats-Unis et au Brésil, où vit l'ethnologue Maurice de Torrenté.

Bender qualifierait de «vache d'Hérens»¹⁰⁵⁴. Cet animal, si emblématique du Valais, symbolise l'amour du sol natal, le refus d'abandonner ses racines. Telles sont quelques-unes des caractéristiques sociologiques, qui s'appliquent à l'ensemble du patriciat valaisan – et plus précisément séduinois – et que l'on retrouve chez les Torrenté.

Après ce rappel des traits communs, voyons ce qui différencie, dans une certaine mesure, ces derniers des autres membres de l'aristocratie valaisanne.

La famille de Torrenté n'a pas cédé à la tentation de la Réforme, à la différence des Allet, des Kuntschen, des Venetz ou des Waldin. Elle n'a pas non plus été un fer de lance dans la lutte des Patriotes contre le pouvoir temporel du prince-évêque.

Bien qu'elle fût une famille réputée très catholique au XVIII^e siècle, on est frappé par le petit nombre d'ecclésiastiques rencontrés en son sein. Notons aussi la faible proportion de célibataires, à la différence des Kuntschen, par exemple. Les Torrenté n'ont pas encouragé le célibat pour préserver le mieux possible l'intégrité de leur patrimoine; ils ont cherché, au contraire, à marier tous leurs enfants, pour assurer un plus grand rayonnement à leur famille et à leur clan. Ils ont été, grâce aux nombreuses branches de leur famille, un moteur du brassage génétique de l'élite du pays, à l'instar des Riedmatten, notamment.

Les Torrenté participèrent peu au service étranger, nous l'avons dit, et ceux qui se laissèrent attirer par ses avantages y restèrent, à quelques exceptions près, très peu de temps. C'est au XIX^e siècle que l'on trouve les deux plus belles carrières militaires, celles de Ferdinand et de Charles Louis, mais elles se situent à l'époque où cette activité n'avait plus la faveur de la Confédération. Nos deux officiers partirent en pleine décadence du service étranger, lorsqu'il en était réduit à la défense de ce que l'on a appelé «les causes perdues». Dans ce domaine, les Torrenté se distinguent nettement des familles de Courten, de Preux, de Riedmatten ou de Kalbermatten. Précisons, cependant, que cette absence de participation au service étranger les a, peut-être, empêchés d'améliorer leur statut social, par l'acquisition éventuelle d'un titre nobiliaire remporté en guerroyant sur les champs de bataille européens.

Mais la grande originalité de la famille de Torrenté est sans aucun doute liée à ses racines, ainsi qu'aux vicissitudes des débuts de son ascension sociale. On peut considérer, d'après les recherches d'Erasmus Zufferey, que dès la fin du XIII^e siècle les ancêtres de cette famille avaient su s'affranchir de la servitude des seigneurs du val d'Anniviers, s'enrichir et avoir des serfs à leur service. C'est ainsi qu'un siècle et demi plus tard, en 1459, l'un d'eux, en la personne de Pierre (II), devint assez riche pour servir de garant aux Rarogne, les seigneurs d'Anniviers, en compagnie de plusieurs membres de la vieille noblesse féodale. En fait, dès le milieu du XV^e siècle, Pierre (II) de Torrenté était parvenu à être l'un des hommes les plus importants du val d'Anniviers, bien qu'il n'appartînt pas à cette noblesse. Même si son influence se limitait à cette vallée, il s'en servit efficacement pour défendre les libertés des Anniviards face au pouvoir du prince-évêque. On peut

¹⁰⁵⁴ *Le Nouvelliste*, 17 juin 2006. A l'opposé, les jeunes des familles de l'ancien patriciat valaisan, qui furent nombreux à s'engager au C.I.C.R., à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, représentent ce que notre auteur appelle l'esprit «saint-bernard», qui symbolise les lieux de rencontre et de métissage, la Suisse généreuse et attentive aux malheurs des autres, menacée justement par l'esprit «vache d'Hérens». Prenons, dans la famille de Torrenté, l'exemple de Nicolas, né à La Chaux-de-Fonds en 1968, fils d'Antoine, médecin néphrologue, et de Catherine Burckhardt, actuellement directeur exécutif de Médecins sans frontières, aux Etats-Unis.

donc affirmer que la famille de Torrenté avait atteint, vers 1475, une position sociale de premier plan dans sa vallée d'origine; elle commençait, en outre, à s'implanter, grâce au notariat, dans la capitale valaisanne. Ce fut alors que tout s'écroula, à la suite d'un procès de sorcellerie. Peu de familles eurent ainsi une ascension sociale interrompue brutalement. On ne peut citer, toutes proportions gardées, que le cas de la famille Schiner, devenue très célèbre grâce au cardinal, mais qui perdit ensuite la majeure partie de sa fortune¹⁰⁵⁵.

L'accusation de sorcellerie était la pire des catastrophes qui pouvaient s'abattre sur une famille ou sur un clan. Pierre (II), jaloux pour son influence et sa richesse, fut, en réalité, la victime, avec son fils Nycollin, de la lutte entre les représentants de la vieille noblesse féodale, les Rarogne, et l'évêque Walter Supersaxo, bien décidé à imposer son pouvoir absolu de prince de la Renaissance dans cette fière vallée alpine. Ainsi, après être parvenus à la fortune et à la notoriété, les Torrenté ont réellement couru le risque de sombrer dans l'anonymat. Ils furent sauvés par l'habileté du petit-fils de Pierre (II), Pierre (IV). Ce dernier sut admirablement tirer parti des luttes sanglantes entre Mathieu Schiner et Georges Supersaxo, qui ravagèrent le Valais à l'aube du XVI^e siècle. Il sut saisir sa chance, devenir l'ami du secrétaire du cardinal Schiner, Adrien de Riedmatten, et épouser sa sœur Isabelle. Ce mariage revêt la plus haute importance – n'hésitons pas à nous répéter -, car c'est cette union qui fit entrer rapidement, en une seule génération, la famille anniviarde des Torrenté dans l'aristocratie sédunoise.

De par leurs racines géographiques, les Torrenté constituent une exception au sein du patriciat sédunois, car ils ne sont pas originaires du Haut-Valais, à la différence de la quasi-totalité de l'aristocratie valaisanne d'Ancien Régime, mais du Valais central. Cela est très important, car cette origine allait conditionner leur mentalité et leurs réactions au sein de la société valaisanne, mais aussi le regard des Autres sur eux. Ils venaient d'une vallée ouverte vers l'extérieur. Les Anniviards avaient pris, dès le Moyen-Age, l'habitude de descendre dans la plaine du Rhône et de s'installer dans la Noble Contrée, où ils possédaient des vignes, en particulier. En plus de cette ouverture, le val d'Anniviars avait la particularité, tout en étant francophone, de n'avoir jamais appartenu au pays-sujet. Les Anniviards ne faisaient pas partie du Bas-Valais. Ils ne subissaient pas le joug des dizains supérieurs. Ils n'étaient pas des opprimés, des serfs, mais des hommes libres, donc juridiquement les égaux des gens du Haut-Valais.

Même si les Torrenté furent éduqués à Sion, cité alors germanophone, ils ne perdirent jamais le contact avec les dialectes franco-provençaux (dits aussi arpitàns), parlés dans tous les villages environnants, où ils mettaient leurs enfants en nourrice, possédaient des terres, qu'elles fussent réservées à l'élevage dans le val d'Hérens, ou à la vigne autour de Sion. N'oublions pas, en outre, que dès le XVI^e siècle ils eurent des biens dans le Bas-Valais, à Riddes, puis dans la région de Monthey. Tous, ou presque, étaient bilingues, et même trilingues, à l'image de Jean Philippe, car le latin était la première langue de l'écrit, puisqu'elle était celle des notaires, et le resta jusqu'au XIX^e siècle. N'avait-il pas le grand avantage fédérateur de rapprocher les élites de langue maternelle différente? Bien que l'ensemble du patriciat haut-valaisan eût une bonne connaissance du latin et que ce dernier fût alors pratiqué par toutes les chancelleries européennes, les Torrenté furent souvent utilisés, au XVI^e siècle, comme négociateurs avec les Savoyards, par exemple, car ils en comprenaient la langue.

¹⁰⁵⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 244.

A partir de la révolution valaisanne, les Torrenté ont noué des alliances matrimoniales avec les familles importantes du Bas-Valais, tout en restant profondément ancrés en Valais central, entraînant la famille Kuntschen dans leur sillage, politiquement du moins jusqu'à l'époque de Maurice Troillet. Les deux familles restèrent en symbiose, depuis le mariage, en 1610, d'Annelie, fille de Philippe (II) de Torrenté avec Michel Kuntschen, fils du vice-bailli Martin, jusqu'à l'amitié profonde unissant Henri (I) de Torrenté et Joseph Kuntschen, les deux représentants de ce Valais central, qui gouvernèrent le pays à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle et qui furent les deux premiers Valaisans à présider les Chambres fédérales. Il est incontestable que ces deux puissantes familles du Valais central, écartées de la charge de grand bailli sous l'Ancien Régime, prirent alors une belle revanche sur le patriciat du Haut-Valais, grâce à l'influence qu'elles avaient réussi à acquérir dans le Bas-Valais.

Mais ces conclusions ne doivent pas être prises dans un sens négatif. Le Valais central, grâce aux familles qui le dominèrent à l'époque contemporaine, sut faire le lien entre les différentes composantes du pays. Parce qu'elle veilla toujours à ce que ses membres fussent bilingues et surtout parce qu'elle n'était, en quelque sorte, ni du Haut, ni du Bas-Valais, la famille de Torrenté a pu, tout naturellement, faire le pont entre ces deux entités souvent hostiles et prêtes à la rupture. Rappelons que l'une des raisons qui empêcha Henri (I) d'accepter la représentation proportionnelle, c'étaient les difficultés que ce mode de scrutin pouvait provoquer dans le Haut-Valais, risquant de remettre en cause la paix enfin rétablie entre les deux parties du canton, après les errements sanglants du XIX^e siècle.

Sous l'Ancien Régime, les Torrenté apparaissent comme des ennemis de la violence, inconsciemment peut-être à cause du lointain supplice de Pierre (II). Prudents, ils sont plus spectateurs qu'acteurs à l'époque de la Réforme et au moment de la chute de Stockalper. Certains qualifieront cette attitude attentiste d'ambiguë et de timorée. Mais elle est aussi synonyme de sagesse, car elle évite les conflits. Aux XIX^e et XX^e siècles, les Torrenté ont souvent eu le sens de la mesure et apprécié la force du compromis, concept pas toujours bien vu des Valaisans, surtout lorsqu'il conduit à une entente avec l'adversaire politique!

A quelques exceptions près, parmi lesquelles on peut citer notamment Ferdinand et Charles Louis, les défenseurs à l'étranger des «causes perdues», les Torrenté ont regardé vers l'avenir, comme le montrent, notamment, les écrits d'Alexandre de Torrenté ou l'action sociale de Maurice de Torrenté et son soutien à Maurice Troillet.

On peut dire qu'au XIX^e siècle, époque où la famille de Torrenté fut la plus puissante, ses représentants ont parfaitement su gouverner le pays dans un sens fédérateur. Les Torrenté ont ressenti, plus que d'autres, le besoin d'union entre le Haut et le Bas-Valais, parce qu'ils se sentaient appartenir aux deux moitiés du canton, même si d'aucuns, dans chacune des deux parties du pays, leur ont peut-être parfois fait sentir leur différence. Leurs origines anniviardes et leur culture francophone les rapprochent du Bas-Valais, tandis que leur histoire sous l'Ancien Régime les fonde dans l'élite du Haut-Valais, au sein duquel ils jouèrent un rôle politique important, même s'ils ne parvinrent jamais au baillivat. C'est ainsi qu'au sein du patriciat valaisan les Torrenté représentent une famille quelque peu atypique.

Annexe 1

Notices concernant deux objets des Musées cantonaux ayant appartenu à la famille de Torrenté

rédigées par Romaine SYBURRA-BERTELLETO, conservatrice au Musée cantonal d'histoire, Département Ancien-Régime

1. Coupe à boire aux armes de Philippe III de Torrenté, 1699 (planche 5).

Argent partiellement doré H 18,8 cm poids 246 g.

Poinçon de contrôle de la ville de Sion et poinçon de maître «RG» sur le rebord du pied.

Inscription à l'intérieur de la coupe «PHILIP' DE TORENTE LOCVM OPT 27.7BRE 1699»

Musée cantonal d'histoire MV 11226

La pièce est constituée d'un pied circulaire campaniforme à fort ressaut décoré de 8 cœurs inversés. Sur la terrasse lisse se dresse un soldat barbu en armure, casqué, l'épée au côté et la longue pique dans la main gauche. Sur son casque prend place la coupe après un élément de transition orné d'enroulements et un important tore gravé de feuilles de laurier. La coupe hexagonale reprend les motifs du pied; le centre est occupé par un médaillon doré, entouré de feuilles de laurier, portant l'inscription répartie autour des armes de Torrenté sommées de deux fusils posés en sautoir et couronnées.

L'auteur de cette coupe, l'orfèvre au monogramme «RG» n'est pas identifié. D'autres pièces conservées de sa main – un gobelet et trois calices – permettent de situer son activité à la fin du XVII^e dans la ville de Sion. Ce corpus encore modeste mais d'excellente facture offre une intéressante alternative à l'importante production des orfèvres Ryss pour la même époque à Sion.

L'inscription nous renseigne sur le commanditaire de la coupe soit Philippe III de Torrenté (1665-1722). Les deux fusils disposés en cimier indiquent un rapport étroit avec la Cible de Sion. La date gravée du 27 septembre 1699 indique une occasion précise, pourtant la consultation des archives n'en relève pas une en particulier. Sans indication précise, deux hypothèses sont possibles. Il pourrait s'agir de l'élection de Philippe III avec effet pour l'année 1700 au grade de capitaine de la Cible. Il pourrait aussi s'agir d'un don de Philippe III à l'occasion de l'admission de son fils cadet Jean Philippe. Ce dernier entra dans la confrérie le 25 janvier 1700¹, âgé d'environ 5 ans. Ce jeune âge, 4 ou 5 ans, des nouveaux membres de la Cible est à relever. Ce phénomène se vérifie régulièrement pour les fils de familles du patriciat essentiellement. En effet, la confrérie avait tout avantage à accueillir le plus grand nombre de membres fortunés puisqu'ils payaient une cotisation régulière. Pour ne donner qu'un seul autre exemple, citons, en date du 28 janvier 1697, l'entrée, à l'âge de 4 ans et 3 mois, de Jean Joseph de Torrenté (1692-1752)², fils aîné de Philippe III et frère de Jean Philippe.

¹ AEV, ABS, tir. 22, p. 1.

² AEV, ABS, tir. 218, n° 28, p. 59.

Dans ce contexte, cette coupe est l'un des rares exemplaires de cadeau de réception encore conservé bien que cette pratique soit bien attestée lors de la réception dans une bourgeoisie ou une confrérie et lors de l'accession à une fonction publique.

2. Tableau représentant l'apôtre saint Philippe, 1711 (planche 9)

Atelier Koller, saint Philippe, 1711
D'après une gravure de Jacques Callot
Huile sur toile collée sur bois
Chapelle du Pont de Bramois
Musée cantonal d'histoire MV 3406
Dépôt de la Paroisse de Bramois depuis 1969

Malgré les renseignements précis sur les commanditaires de l'œuvre, Philippe III de Torrenté et son épouse Anne-Catherine Kuntschen, l'auteur de ce tableau reste non identifié. Les caractéristiques stylistiques et techniques laissent penser à une œuvre réalisée dans l'atelier sédunois des peintres Koller d'après une gravure de Jacques Callot tirée de la série «Les Grands Apôtres debout» publiée en 1631 par Israël Henriet.

Pour représenter saint Philippe, notre peintre ne se contente pas seulement de répéter l'image gravée. Il adopte la mise en page de Callot et notamment la différence d'échelle très marquée entre la grandeur du personnage central et la petitesse de la scène du fond. Si cette dernière est fidèlement copiée de la gravure, les modifications sont particulièrement visibles en ce qui concerne la représentation du saint. On assiste ici à la transcription d'un saint très hiératique chez Callot dans un vocabulaire plus baroque. D'un Philippe campé sur ses deux pieds et de face, on passe à un personnage en position de *contra-posto* en appui sur le pied gauche; d'un Philippe lisant la tête penchée vers son livre, on passe à un saint la tête relevée, le regard perdu dans une méditation douloureuse, le livre appuyé sur la jambe droite juste retenu de la main; la fine croix constituée de deux baguettes lassées devient une croix de planches, véritable instrument de crucifixion. Sur le tableau, la scène du martyre occupe le fond en bas à droite, dans le ciel deux anges apparaissent sur des nuages accompagnés de chérubins.

Le tableau, avec tout un retable, a été offert à l'église paroissiale de Bramois en 1711 par Philippe III de Torrenté et son épouse Anne-Catherine Kuntschen. Le cartouche portait l'inscription aujourd'hui recouverte: «IN HONOREM S PHILIPPI APST [?] NERI. PHILIPPUS DE TORRENTE CAP ET CATHARINA KUNTSCHEN EJUS CONJUX 1711». Ce retable constituait l'autel latéral dédié à saint Philippe dans l'église bénie par Mgr François-Joseph Supersaxo le 5 juin 1710 et consacrée le 29 novembre 1721. Cet autel est régulièrement cité lors des visites épiscopales jusqu'à la fin du XIX^e siècle. En 1899, le retable est déplacé à la chapelle du Pont, le tableau est déposé pour faire place à une représentation de sainte Catherine.

Si le cartouche mélange Philippe l'apôtre et Philippe Néri, c'est bien une image de Philippe l'apôtre qui est présentée sur le tableau. Comme les autres disciples du Christ, il apparaît tenant un livre ouvert. Ni jeune, ni vieux, il ne répond pas à des caractéristiques physiologiques particulières. De la main gauche il retient une grande croix, instrument de son martyre figuré dans le fond de la scène en bas à droite. Né à Bethsaïde sur les bords du lac de Tibériade tout comme Pierre

et André, il fut choisi par Jésus comme disciple. Selon l'évangile de Jean, c'est à lui que s'adresse Jésus avant la première multiplication des pains (VI 5-7); pendant la Cène, il demanda à Jésus de montrer le Père (XIV 7-12). Après le départ du Christ, il prêcha aux Scythes et mourut très vieux à Hiérapolis (Phrygie). La légende raconte que des païens le forcèrent à sacrifier à une statue de Mars. Alors un dragon surgit, asphyxia la fille du roi et des assistants de son souffle empoisonné. Les païens, épouvantés, supplièrent Philippe de chasser le dragon et de ressusciter les victimes. Philippe obtempéra et les exhorta à briser leur idole et à ériger une croix à sa place. Son apostolat se finit en martyre. Sous Domitien ou sous Trajan, il fut attaché par des cordes à une croix et lapidé.

Saint Philippe Néri (1515-1595), figure emblématique de la Contre-Réforme italienne, est quant à lui représenté en prêtre oratorien avec un rosaire, un ange lui présentant le livre des Psaumes ouvert, une mitre et un chapeau de cardinal jetés à ses pieds.

Le mélange de Philippe l'apôtre et du vocable de Philippe Néri permet d'entrevoir les conditions de création pour un peintre et la réception d'une œuvre par ses commanditaires. Ce qui aujourd'hui apparaîtrait comme une imprécision iconographique, soit l'utilisation de l'image d'un saint pour son homonyme, ne semble pas avoir posé problème en 1711 ni lors des visites épiscopales des XVIII^e et XIX^e siècles. Le peintre a puisé dans ses modèles provenant des grands centres de production d'images que sont Paris ou les Pays-Bas et a réalisé la figure commandée; l'inscription sur la prédelle du retable a ajouté la personnalité de Philippe Néri. On assiste ainsi à un intéressant phénomène de syncrétisme que notre besoin moderne d'identification précise relève automatiquement comme une erreur alors que la mentalité du début du XVIII^e siècle semble l'accepter sans difficulté.



Coupe à boire aux armes de Philippe (III) de Torrenté, 1699, détail de l'intérieur. Argent partiellement doré H 18,8 cm poids 246 g. Poinçon de contrôle de la ville de Sion et poinçon de maître «RG». Musée cantonal d'histoire, MV 11226.

(Photo Musées cantonaux, Sion, Jean-Yves Glassey)



Jacques Callot, Saint Philippe. Estampe à l'eau-forte, tirée de la série «Les Grands Apôtres debout», publiée par Israël Henriet, Paris, 1631. (Photo Musées cantonaux, Sion, François Lambien)

Annexe 2

Généalogie de la famille de Torrenté, de Sion, du XV^e au XXI^e siècle

*Sorti J'en suis Du Torrent*¹

Présentée sous forme de liste par génération, séparée en deux branches, cette généalogie des Torrenté a pour objet d'individualiser chaque membre de la famille du début du XV^e siècle à nos jours, en apportant le maximum de repaires chronologiques² et en mentionnant les alliances ainsi que les carrières politiques et les professions. Mais seuls les descendants mâles ayant eu une progéniture, même si elle est féminine, ont droit à une notice individualisée numériquement par génération. Les renseignements concernant les descendants mâles restés célibataires – ou sans enfant – figurent à l'intérieur de la notice de leurs pères. Nous indiquons là également les mariages des filles de ces derniers. Dans cette conception très masculine et traditionnelle de la généalogie, la descendance des femmes a tendance à être sacrifiée; aussi avons-nous essayé de la mentionner brièvement, en général en notes.

Pendant deux siècles environ, pour la période allant des années 1670 aux années 1900, les principales sources utilisées, pour déterminer les dates des baptêmes, des mariages et des décès des Torrenté, sont les registres paroissiaux et, dans la quasi-totalité des cas, ceux de Sion³. C'est pourquoi nous avons choisi de n'indiquer, pour alléger le texte, que les formules «bapt., ensev.», suivies des dates, sans ajouter à chaque fois «à Sion». Il est bien évident que si, pendant cette période, un baptême, par exemple, a eu lieu ailleurs, cela est noté.

A partir de la treizième génération environ, certains membres de la famille de Torrenté quittant la capitale valaisanne, nous avons systématiquement précisé le lieu de la naissance, du mariage et du décès, même s'il s'agissait de Sion. S'il n'est pas indiqué, c'est que nous l'ignorons.

Comme il n'est pas aisé d'avoir accès aux documents de l'état-civil, nous avons utilisé, pour la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, l'*Almanach généalogique suisse*, en vérifiant ses données chaque fois que cela a été possible. Nous avons aussi mis à profit les recherches d'André Donnet, notamment le précieux travail d'identification qu'il a accompli pour l'édition du *Journal intime* de Marie de Riedmatten. Pour la période actuelle (générations XVI à XVIII principalement), nous remercions vivement M. Bernard de Torrenté qui n'a pas ménagé sa

¹ Cette devise (abrégée et légèrement modernisée ici) est tirée d'un *ex-libris* vraisemblablement d'Antoine (V), dont le texte complet, mi-latin, mi-français, est le suivant: «Antonius a Torrente Sedunus...Sorti Jen suis Du Torrent». Elle figure sur une édition de Plaute de 1562 (AEV, bibliothèque de Flavien de Torrenté, AT Fl. 4).

² Nous avons voulu permettre au lecteur de contrôler le plus grand nombre possible des renseignements fournis, au risque d'allonger notre texte. Toutefois, précisons que quatre des notes de notre appareil-critique ne pourront pas être vérifiées. Elles font, en effet, référence à des fiches écrites et communiquées par l'abbé Hans Anton von Roten à M. Bernard de Torrenté, il y a de nombreuses années, alors que bien des fonds privés déposés aux Archives de l'Etat du Valais n'avaient pas encore été inventoriés. Nous n'avons pas pu, malgré nos efforts, retrouver la cote actuelle du document. Mais, étant donné la qualité du travail de recherche et celle de l'ensemble de l'œuvre de l'abbé, nous avons considéré qu'il serait dommage de ne pas utiliser ces fiches.

³ Pour les baptêmes des membres de la famille de Torrenté, voir de 1671 à 1890, pour leurs mariages, de 1701 à 1904, et pour leurs décès, de 1711 à 1873.

peine pour se renseigner auprès de descendants de chaque branche. Qu'ils soient tous remerciés ici pour leur collaboration⁴. Notre gratitude va enfin au personnel de l'Office de l'Etat civil de Sion, dont la mission n'est pas de s'occuper des chercheurs. Grâce à son amabilité, nous avons pu corriger certaines erreurs. Il reste néanmoins des imprécisions concernant les époux et surtout les enfants (nés au XX^e siècle) des demoiselles de Torrenté. Que le lecteur nous pardonne.

Les prénoms étant souvent très nombreux, nous avons pris le parti de supprimer les traits d'union entre eux et de respecter l'ordre donné par les registres paroissiaux, au risque de choquer les habitudes affectives des contemporains. Toutefois les prénoms usuels sont indiqués par un astérisque. Lorsque nous les connaissons, nous avons mentionné les sobriquets et diminutifs, même s'ils peuvent paraître relever de la sphère intime. N'oublions pas qu'un sobriquet n'est pas qu'un «baptême familial», mais aussi souvent un «baptême social».

En ce qui concerne les charges occupées par les Torrenté sous l'Ancien Régime, nous avons essentiellement eu recours aux recès de la Diète et aux listes établies par le notaire Jean Joseph Rey, mort en 1809⁵. Pour les XIX^e et XX^e siècles, nous avons mis à profit les recherches de Jean-Marc Biner qui a répertorié l'ensemble des autorités valaisannes de 1848 à 1979⁶. Plus précisément pour ce qui regarde les charges municipales et bourgeoises de Sion, c'est le travail de Jacques Calpini, publié dans les *Annales valaisannes* en 1966, qui fut notre guide⁷.

Une fois encore, tous nos remerciements vont à M. Bernard de Torrenté, dont le patient travail d'accumulation de notes pendant des décennies nous a évité bien des erreurs.

I. Pierre (I)

- Mort avant le 11 octobre 1427⁸.
- Enfants: **1)** Jean, mort vers 1447, curé de Vercorin, 2 février 1432⁹, Hérémente, 19 août 1436¹⁰, Vex, 3 février 1437¹¹, Anniviers, 4 décembre 1441¹²; il travailla pour la chancellerie de Sion¹³; **2) Pierre (II), voir notice II.**

II. Pierre (II), fils de Pierre (I)

- Mort fin octobre ou début novembre 1481, brûlé vif, accusé à tort de crime de sorcellerie¹⁴.
- Notaire vers 1453.

⁴ En particulier, M^{me} Lucienne Duckert, M^{me} Fabienne Karlen-Comte, M^{me} Danièle Ribordy-de Torrenté, M^{me} Albert de Torrenté, M. Claude Bayard, M. Ferdinand von Roten, MM. Antoine et Ferdinand de Torrenté, ainsi que M. Baudouin de Wolff.

⁵ AEU, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 147v- 201.

⁶ BINER, «Autorités valaisannes». Voir notamment l'index, p. 380-381.

⁷ CALPINI, «Etat du conseil municipal et du conseil bourgeois de Sion (1848-1965)». Voir l'index, p. 318.

⁸ ACS, Min. B 56, p. 18-20.

⁹ ACS, Min. A100, p. 11.

¹⁰ ACS, Min. A 254, p. 341.

¹¹ ACS, Min. A 111, p. 127-128.

¹² ACS, Min. A 105, p. 24.

¹³ Voir AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 136.

¹⁴ Voir l'étude complète du procès de Pierre (II), faite par Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Les chasses aux sorciers», p. 129-147.

- Epousa: **1)** avant le 27 février 1433¹⁵ Antoinette, fille d’Antoine Jacolat, de Fang (val d’Anniviers); **2)** par contrat du 9 janvier 1453¹⁶, Catherine Cordolet, alias Bon, originaire de Loèche.
- Enfants: **1)** Nycollin, notaire, brûlé vif en 1481, en même temps que son père, qui a eu des enfants, dont nous ne savons rien; **2) Jean, voir notice III. 1.; 3) Pierre (III), voir notice III. 2.; 4) Antoine (I), voir notice III. 3.; 5) Antoinette**, qui épousa Johannod Massey¹⁷; **6) Nicoline**, qui épousa *Johannodus Andree*¹⁸; **7) Jaquette**, qui épousa Jean de Prarion, dont elle eut un fils Jean¹⁹; **8) Perrette**, qui épousa le fils de *Perrodus* Juillet, de Mission²⁰; **9) Jeannette**, qui épousa, par contrat du 22 octobre 1461²¹, Jacques, fils de Jean Berthod de Prato Domingier, de Vernamiège, et de Perrette, fille de *Uldricus* Allevoz, de Vernamiège; **10) Jeannette**, qui épousa en 1465 le notaire Jean de Prinsières, fils de Benoît et de *Jordana* Bosonyer, tous deux de Savièse (contrat du 11 novembre 1465)²².

III. 1. Jean, fils de Pierre (II)

- Mort avant le 23 décembre 1474²³.
- Notaire.
- Epousa: **1)** par contrat du 8 février 1460²⁴ *Frisquina*, fille du maître copiste Mathieu Rondelli et d’Alexia, fille d’*Henglinus* Kraus; **2)** par contrat du 4 mai 1468²⁵. *Frisquina*, fille de Jean de Bertherinis, bourgeois de Sion, marchand originaire de Lombardie, et de Françoise, lombarde, fille de Christophe de Lungiis, tailleur et bourgeois de Sion.
- Enfants: du premier mariage: **1)** Jean, moine carme de Géronde, puis recteur de l’autel saint Paul à Sion, qui eut un fils naturel, Etienne, qui mourut avant 1496²⁶; **2)** Jean *junior*, qui mourut avant 1496; du second mariage: **3)** François²⁷.

III. 2. Pierre (III), fils de Pierre (II)

- Mort avant le 21 octobre 1513²⁸.
- Notaire, juré de la chancellerie.

¹⁵ ACS, Min. 53, p. 28-29.

¹⁶ ACS, Min. A 115, p. 341-344.

¹⁷ Mention de ce mariage dans un accord conclu, le 27 janvier 1511, entre les héritiers de Johannod Massey (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 161).

¹⁸ ACS, Min. B 59 IX, p. 16.

¹⁹ ACS, Min. B 61, p. 513-515.

²⁰ ACS, Min. B 61, p. 513-515.

²¹ ACS, Min. A 115, p. 440-443.

²² ACS, Min. A 147, p. 71-71.

²³ Il était décédé, lors du testament de son beau-père, Mathieu Rondelli (ACS, Th 17, n° 16). Sur Mathieu Rondelli, voir AMMANN-DOUBLIEZ, «Le notaire et la vieillesse», p. 174.

²⁴ ACS, Th 111 B, n° 25.

²⁵ ACS, Min. A 148, p. 314-317.

²⁶ Sa grand-mère, Alexia Rondelli, lui fit un legs de dix livres par testament, le 25 mars 1488 (ACS, Tir. 17, n° 62).

²⁷ Ce François est mentionné dans le testament de son demi-frère, Jean de Torrenté, recteur de l’autel Saint-Paul à Sion, qui légua ses biens maternels au couvent des carmes de Géronde, où il avait été moine, et la moitié de ses biens paternels à son demi-frère François (renseignement communiqué par l’abbé von Roten à M. Bernard de Torrenté). Ce testament portait l’ancienne cote ACS, T 146. Nous n’avons pas pu le retrouver. Voir aussi un acte du 14 octobre 1511 concernant François de Torrenté (AEV, fonds Supersaxo, Pg 46).

²⁸ Il ne figure pas parmi les héritiers directs de Pierre (II), lors de la désignation de trois procureurs pour les représenter à la curie romaine (ACS, Min. B 68 II, p. 234).

- Epousa: Agnès²⁹, fille d'Antoine Venetz, de Sierre, et d'Antillia Im Steinhaus; Agnès était la sœur de Martin Venetz, châtelain de Sierre en 1475.
- Enfants: **1)** Antoinette, qui épousa, par contrat du 25 mai 1507³⁰, Barthélemy de Furno, fils de Jean Perrod, de Nax; **2)** Mariona, qui épousa Maurice Salamin, originaire du val d'Anniviers³¹; **3)** Claudine; **4)** Pierre³².

III. 3. Antoine (I), fils de Pierre (II)

- Mort après le 21 octobre 1513.
- Epousa: Elsa Macherel, fille de Thomas, d'Ayert (Agarn), paroisse de Loèche³³.
- Enfants: **1)** Jean *senior*; **2)** Jean *junior* (ils épousent l'un, Jeannette, fille de Jean Massey, l'autre, en 1511, Peronnette, fille d'Antoine Monet)³⁴; **3)** Antoine (II), sur lequel nous n'avons pas de renseignements sûrs, si ce n'est la mention d'un acte daté de 1534, par lequel il vendit à ses belles-sœurs Isabelle de Riedmatten et Peronnette Monet, les biens hérités de l'un de ses deux frères prénommés Jean³⁵; **4)** Pierre (IV), voir notice IV. 1.

IV. 1. Pierre (IV), fils d'Antoine (I) et d'Elsa Macherel

- Mort entre le 20 juin 1528 (date de son testament) et le 1^{er} mars 1529³⁶.
- Notaire, 16 février 1504³⁷; reçu bourgeois de Sion le 7 mars 1507³⁸; membre des instances judiciaires réunies en 1514 par Mathieu Schiner pour juger ses adversaires, député à la Diète de Sion du 9 octobre 1517³⁹.
- Epousa: **1)** Barbe Hartmann, fille de Jean, bourgeois de Sion, d'une famille de tanneurs fribourgeois, et d'Agnès, fille du notaire Antoine de Torrenté, de Vernamiège⁴⁰; **2)** 1514 Isabelle de Riedmatten, fille de Petermann, et d'Anne de Platea (contrat du 21 mai 1514)⁴¹.
- Enfants (tous du second mariage): **1) Antoine (III), voir notice V.1.; 2) Philippe (I), notice V. 2.**

V. 1. Antoine (III), fils de Pierre (IV) et d'Isabelle de Riedmatten

- Mort en 1545 (testament du 8 juillet 1545)⁴².
- Camérier de l'évêque.
- Epousa: Marguerite (?).

²⁹ Elle mourut avant le 8 juillet 1472, date du partage des biens de son père Antoine (ACS, Min. A 147, p. 262-265).

³⁰ ACS, Min. A 206, p. 12-14.

³¹ ACS, Judicialia 4/14, p. 79-83.

³² Nous sommes sûre qu'Antoinette était bien la fille d'Agnès Venetz; par contre, pour les trois autres enfants, nous ignorons le nom de leur mère. Le 21 octobre 1513, Pierre a pour tuteur son cousin germain Pierre (IV) de Torrenté (ACS, Min. B 68 II, p. 234). Était-il le fils (alors mineur) d'une éventuelle seconde épouse de Pierre (III), et serait-il le Pierre de Torrenté mentionné comme bourgmestre de Sion en 1540 dans la liste de Rey (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 167v)? Impossible de répondre à cette question dans l'état actuel de nos connaissances.

³³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 167 (21 mai 1514).

³⁴ AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 235.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 205.

³⁷ ACS, Calendes 1, p. 139.

³⁸ AEV, ABS, tir. 22, n° 86, fol. 23v- 24.

³⁹ *Abschiede*, t. 1, p. 393.

⁴⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 152 (1^{er} mai 1506).

⁴¹ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 167.

⁴² AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 48/4/5.

- Enfants: **1)** Jean, mort de la peste en 1565 (testament du 10 novembre 1565)⁴³; **2)** Antoine (IV), qui fit son testament le 12 septembre 1566⁴⁴; **3)** une fille⁴⁵.

V. 2. Philippe (I), fils de Pierre (IV) et d'Isabelle de Riedmatten

- Né vers la fin de l'année 1522⁴⁶; mort de la peste le 30 décembre 1581⁴⁷.
- Boursier du roi de France (1530-1534), châtelain du val d'Anniviers et député à la Diète pour le dizain de Sierre (1546), bourgmestre de Sion (1549-1550), député à la Diète pour le dizain de Sion et châtelain de Sion (1552-1553), vice-bailli (1558-1559 et 1561), gouverneur d'Evian (1562 et 1563), député à la Diète, de manière quasi ininterrompue, de 1552 à 1557 et de 1565 à 1579, adjoint de l'archiviste (*clavifer*) de l'Etat (1572-1574), *clavifer* (1574-1581), capitaine du dizain (1574-1575). Voir l'index des *Abschiede*, t. 3, 4, 5 et 6.
- Epousa: **1)** vers 1544 Marguerite de Petra, fille de Jean et de Lucie Wyss⁴⁸; **2)** 15 juin 1556 Madeleine Grand, fille de Maurice, major de Vernamiège, et de Péronnette Gallat, *alias* Jaquemet⁴⁹.
- Enfants: **Premier mariage de Philippe (I): 1) Antoine V, souche de la branche dite du Pont de Sion, voir notice VI. 1.; 2) Honorine**, qui épousa 1. Georges de Platea, mort de la peste en 1583⁵⁰; 2. 19 juillet 1584 Nicolas II de Kalbermatten⁵¹ (bailli de 1616 à 1621); Honorine mourut en 1603⁵²; elle avait eu plusieurs fils de son second mariage dont: Jacques de Kalbermatten, souche des comtes de Kalbermatten, et Etienne de Kalbermatten, bailli de 1662 à 1664. **Second mariage de Philippe (I): 3) Philippe (II), souche de la branche dite de Sion, notice VI. 2.; 4) Henri**, mort en 1585⁵³, qui épousa 1. Catherine In der Wilden, morte de la peste en 1582⁵⁴, fille de Thomas⁵⁵, sœur d'Isabelle, première épouse de Martin (II) Kuntschen⁵⁶; 2. Antoinette, fille du notaire Pierre Rumieri⁵⁷; **5) Isabelle**, qui épousa par contrat du 1^{er} juin 1572⁵⁸, François, fils de

⁴³ ACS, Min. A 288, p. 93-95.

⁴⁴ ACS, Min. A 270, p. 519-521. Bien qu'il ait fait son testament en 1566, il y a tout lieu de penser qu'Antoine (IV) mourut lors de l'épidémie de peste de 1582, en compagnie de sa femme, dont le nom de jeune fille ne fut pas alors mentionné (AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 87). Il se pourrait que cette personne fût Antoinette Wiestiner, fille d'un certain Mathieu ou Jean Wiestiner, deux actes de 1571 et 1574 n'indiquant pas le même père! (ACS, Min. B 98, p. 1005-1005v et AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 328). Dans la première partie de ce dernier acte, Antoinette est d'abord appelée Marguerite, mais la rectification est faite, ensuite, en faveur du prénom Antoinette. Précisons, par ailleurs, que la filiation maternelle d'Antoine (IV) de Torrenté n'est pas précisée dans ces actes. Un Jean Wiestiner appartenait au clan Schiner (*Abschiede*, t. 1, p. 103-105).

⁴⁵ Le testament d'Antoine (IV) fait mention d'une sœur, dont il ne tient pas compte parmi ses héritiers, parce qu'elle se serait mariée sans le consentement de leur oncle Philippe. Son prénom n'est pas précisé (ACS, Min. A 270, p. 520).

⁴⁶ AEV, ABS, tir. 91, n°1 (témoin n° 73).

⁴⁷ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 67. Il fit son testament à Riddes le 20 octobre 1581 (ACS, Min. A 295, p. 299-305).

⁴⁸ VON ROTEN, «Adrien 1^{er} de Riedmatten», p. 486.

⁴⁹ AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 236.

⁵⁰ Confirmation d'usufruit de la veuve, le 23 décembre 1583 (AEV, fonds de Kalbermatten, Pg 124).

⁵¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 271.

⁵² Usufruit en faveur de Nicolas de Kalbermatten, 2 avril 1603 (AEV, fonds de Kalbermatten, Pg 220).

⁵³ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 118.

⁵⁴ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 87.

⁵⁵ Mention du mariage d'Henri de Torrenté et de Catherine In der Wilden dans un acte du 20 octobre 1581 (ACS, Min. A 312, p. 158-159).

⁵⁶ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 352.

⁵⁷ Mention de ce second mariage d'Henri dans un acte du 11 mai 1583 (ACS, Min. A 312, p. 148-150).

⁵⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 318.

François Liviodi, notaire, bourgeois de Sion, et de Catherine, fille de feu Etienne In Albon, de Bramois; **6**) Catherine, qui épousa, par contrat du 31 mai 1585⁵⁹, Jean Eusèbe Metzelten, ancien syndic et ancien capitaine au service de France, fils de Barthélemy, bourgeois de Sion, ancien capitaine au service de France, et de Marguerite, fille de feu Georges Supersaxo; Catherine devint veuve l'année suivante⁶⁰; **7**) Madeleine, morte en octobre 1591⁶¹, qui épousa, le 4 août 1583⁶², Jean Supersaxo, fils de Barthélemy et de Barbe de Platea, veuf de Catherine Canalis.

Branche dite du Pont de Sion

VI. 1. Antoine (V), fils de Philippe (I) et de Marguerite de Petra

- Mort le 24 septembre 1599⁶³.
- Bourgmestre de Sion deux fois (1569 et 1589), châtelain de Granges et Bramois (1573-1575), vice-bailli (1577-1578 et 1588-1589), châtelain de Sion (1580-1582), capitaine du dizain de Sion (1582-1597), boursier de la bourgeoisie de Sion (1585-1597), archiviste (*clavifer*) de l'Etat (1585-1599), gouverneur de Saint-Maurice (1594 et 1595), banneret (1598-1599). Voir l'index des *Ab-schiede*, t. 6, 7 et 8.
- Epousa: Cécile Schiner, fille de Nicolas et de Cécile de Platea, nièce du grand bailli Mathieu Schiner et petite-nièce du cardinal.
- Enfants⁶⁴: **1**) Antoine, né le 1^{er} octobre 1566, mort le 20 janvier 1567 (AEV, archives de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n°3); **2**) **Antoine (VI), voir notice VII. 1.**; **3**) **Nicolas (II), voir notice VII. 2.**; **4**) Anne, née le 10 juin 1573, morte le 18 juin 1573; **5**) Catherine, née le 18 juin 1574, morte le 12 juillet 1574; **6**) Lucie, née le 8 mai 1576, morte le 1^{er} septembre 1599 (épousa le 19 novembre 1592⁶⁵ le châtelain Antoine de Platea, mort le 17 mars 1623⁶⁶, dont elle n'eut qu'une fille Cécile, *simplex*); **7**) Barbe, née le 4 décembre 1577, morte le 19 août 1579; **8**) Marguerite, née le 17 août 1579⁶⁷; **9**) Catherine, née en septembre 1583, morte avant mars 1618), qui épousa, le 3 février 1600⁶⁸, Barthélemy (II) Wyss (mort fin 1624), sautier héréditaire de la ville de Sion, sei-

⁵⁹ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 11, n° 6, fol. 17-21.

⁶⁰ Acceptation par Catherine de l'usufruit de son mari, le 4 octobre 1586 (ACS, Min. B 90 I a, p. 232-236).

⁶¹ Protestation d'usufruit faite par Jean Supersaxo, le 26 novembre 1591 (AEV, fonds Supersaxo I, Pg 519).

⁶² VON ROTEN, «Zur Geschichte der Familie Supersaxo», p. 18. Madeleine n'eut pas d'enfant.

⁶³ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 256.

⁶⁴ Pour les dates de naissance des enfants, voir AEV, ABS, 121, n° 15, fol 44-66v. Voir aussi le partage des biens d'Antoine (V), le 15 mai 1604 (AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 30).

⁶⁵ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 192.

⁶⁶ Il était le fils de Benoît de Platea et d'Annelie de Bertherinis. Veuf, Antoine de Platea épousa Christine Allet, fille de Barthélemy, de Loèche (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 765).

⁶⁷ Elle mourut de la peste en 1583. Le 20 janvier 1584, Martin Guntern annonça, en effet, à ses deux fils, Jacques et Hildebrand, résidant alors à Bâle, que le capitaine du dizain de Torrenté avait perdu deux de ses filles de la peste. S'il est facile d'identifier l'une d'elles, la mort de la seconde pose un problème: il faudrait supposer qu'entre Marguerite (n° 8) et Catherine (n° 9) Antoine de Torrenté aurait eu une autre fille, dont on ne trouve pas la trace dans son livre de comptes (GUNTERN, «Die Pest im Wallis», p 48).

⁶⁸ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 276.

gneur de Salins et vice-bailli⁶⁹, fils de Barthélemy (I) et de Marguerite Cudreri, d'Ardon, fille naturelle de Claude Cudreri, prieur de Lens et de Saint-Pierre-de-Clages, doyen de Valère.

VII. 1. Antoine (VI), fils d'Antoine (V) et de Cécile Schiner

- Né le 4 juillet 1571, mort avant le 7 juillet 1618⁷⁰.
- Bourgeois de Sion.
- Epousa: 1) Marie Amried⁷¹, fille de Jean, familier du bailli, veuve du notaire Jean Thenen, dont elle eut une fille, Marie Thenen; 2) à Ernen le 5 novembre 1600⁷², Marie Perren, qui se remaria avec Christian Schwick, d'Ernen.
- Enfant: du second mariage: **Antoine (VII), voir notice VIII. 1.**

VII. 2. Nicolas (II), fils d'Antoine (V) et de Cécile Schiner

- Né le 11 juin 1572, mort avant le 2 mars 1617.
- Etudiant à la faculté de Bâle (5 septembre 1592)⁷³, syndic de Sion dès 1605⁷⁴.
- Epousa: en novembre 1596⁷⁵, Christine Waldin, fille de Jean⁷⁶ et de Marie, fille de François de Pensa; elle se remaria, en 1622⁷⁷, avec Jean de Nynauld, docteur en médecine, intendant des mines en Bas-Valais, et fit son testament le 24 février 1632⁷⁸.
- Enfants: **1) Nicolas (III), voir notice VIII. 2.;** 2) Pierre, qui épousa Marguerite Uffembort, fille du châtelain Barthélemy, dont il eut une fille, Marguerite, qui épousa 1) en 1661 Marc Wolff⁷⁹, fils de Nicolas et de Catherine Waldin; 2) en 1666 Antoine Julier; **3) Christine**, qui, en 1628, est dite mariée avec le notaire Aymon Burnier, dont elle eut une fille, Christine; **4) Julienne**, qui épousa 1) Antoine de Kalbermatten, fils de Barthélemy et de Lucie Mageran; 2) Jean Venetz (notaire et châtelain vidomne de Sion de 1652 à 1654)⁸⁰.

⁶⁹ Sur ce personnage et ses ancêtres, voir VON ROTEN, «Eine Walliser Familie in Bern», p. 152-154. Barthélemy Wyss, qui occupa la charge de bourgmestre de Sion de 1615 à 1617, fit don à la bourgeoisie séduoise de la salterie et de la seigneurie de Salins. Il eut pour épouse, en secondes noces en 1618, Catherine Allet, veuve du grand bailli Antoine Waldin. Veuve de Barthélemy Wyss, cette dernière épousa, en troisièmes noces, le grand bailli Michel Mageran (VON ROTEN, «Die Landes-hauptmänner», p. 269 et 310).

⁷⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 513.

⁷¹ Mention de cette alliance dans un acte du 17 novembre 1600 (AEV, fonds Odet IV, Pg 29).

⁷² AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 276.

⁷³ AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 22.

⁷⁴ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 187v.

⁷⁵ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 222. Voir aussi un acte de vente du 19 mars 1598, faite par Christine avec l'accord de son père Jean Waldin, alors châtelain de Sion (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 407).

⁷⁶ Fils de Maurice, vice-bailli, et frère du grand bailli Antoine Waldin (VON ROTEN, «Die Landes-hauptmänner», p. 752).

⁷⁷ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 47 (contrat du 16 février 1622).

⁷⁸ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 87.

⁷⁹ Marguerite de Torrenté et Marc Wolff eurent une fille Marie Christine Marguerite Wolff (ACS, comptes de la généralité, G 23, p. 6), qui épousa Jean Jacques Antoine Kuntschen (FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 357).

⁸⁰ Julienne était morte avant le 2 avril 1653, date à laquelle son second mari, Jean Venetz, vendit, pour 360 écus, des biens situés à Bramois et aux Agettes hérités de sa femme (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 717). Il se remaria, par contrat du 28 août 1653, avec Christine, fille de Claude Guerratti, bourgeois de Monthey (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 720).

VIII. 1. Antoine (VII), fils d'Antoine (VI) et de Marie Perren

- Mort vers 1660.
- Syndic de Sion, dès 1643, châtelain de Granges et Bramois (1646), châtelain vidomne de Sion (1648-1650)⁸¹. Il présida la réunion du Conseil bourgeoisial qui fixa l'emplacement de la future maison de ville de Sion, le 15 janvier 1655⁸².
- Epousa: Christine Waldin, fille d'Antoine⁸³; elle se remaria avec Adrien Lambien, veuf de Julienne Ambüel, fille de Balthasar⁸⁴.
- Enfants: **1) Antoine (VIII), voir notice IX. 1.;** **2) Jean, voir notice IX. 2.;** **3) Catherine**, qui épousa Etienne de Platea; **4) Anne Christine**, qui épousa Martin Lambien, fils de François et de Jeanne Rard⁸⁵.

VIII. 2. Nicolas (III), fils de Nicolas (II) et de Christine Waldin

- Mort le 31 juillet 1648⁸⁶.
- Diplôme de notaire le 24 mai 1624⁸⁷, syndic dès 1632, secrétaire de la bourgeoisie de Sion (1638-1648)⁸⁸, familier des deux baillis successifs, Jean II de Roten (1628-1631)⁸⁹ et Michel Mageran (1631-1638).
- Epousa: mars 1623 à Loèche⁹⁰ Marie Allet⁹¹, fille du capitaine Michel, de Loèche, et de Lucie Wyss.
- Enfants: **1) Jean Michel, voir notice IX. 3.;** **2) Jean Nicolas**, notaire, mort en 1677, qui épousa, par contrat du 28 novembre 1669⁹² Annelie Cécile Wolff, fille de Nicolas et de Catherine Waldin, fille d'Adrien, dont il eut trois enfants: Anne Christine (bapt. 24 janvier 1672), Jean Antoine (bapt. 24 novembre 1673) et Anne Marie, née posthume (bapt. 23 décembre 1677)⁹³; **3) Christine**, née *simplex*; **4) Lucie**, née *simplex*; **5) Julienne**, qui épousa le notaire Jean Pellissier⁹⁴, bourgeois de Sion, fils de Michel et d'Anne d'Aragon⁹⁵.

⁸¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 179, 183, 188.

⁸² CURIGER, «L'hôtel de ville de Sion», p. 20.

⁸³ Voir la taxation des biens ruraux du capitaine Antoine Waldin, faite les 5 et 6 décembre 1637, à la demande de ses trois filles, Christine, épouse d'Antoine (VII) de Torrenté, Marie Marthe et Barbe, ces deux dernières étant sous la tutelle de Jacques de Kalbermatten (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 100). L'inventaire est malheureusement incomplet.

⁸⁴ Adrien Lambien fut bailli de 1684 à 1687 (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 371). Voir aussi l'échange du 28 décembre 1673 (AEV, fonds Charles Allet, Pg 119) et la vente des biens sis à Conches, le 4 juin 1674 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 87).

⁸⁵ Le couple eut deux filles: Anne Christine (morte en 1722) qui épousa Jean Antoine de Preux, gouverneur de Saint-Maurice (1706-1708), et Anne Marie, qui épousa Frédéric Ambüel, bourgmestre de Sion (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 763).

⁸⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 181v.

⁸⁷ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 7, n° 181.

⁸⁸ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 181v, 188.

⁸⁹ ГИКА, «Luttes politiques», p. 145.

⁹⁰ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 50. Sur la fortune de Marie Allet, voir le mémoire de 1637 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 3, n° 1) et le partage de ses biens, le 17 mars 1672 (AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 15).

⁹¹ Elle était la sœur d'Annelie Allet, épouse du capitaine Antoine Stockalper, exécuté en 1627.

⁹² AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 58.

⁹³ Pas de descendance mâle.

⁹⁴ Voir une vente du 20 février 1687 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, carton 48, fasc. 5, n° 130).

⁹⁵ L'un de leurs trois fils, Etienne Pellissier, épousa Marie Christine Wolff, fille d'Aymon et d'Anne Marie Marguerite Elisabeth de Preux; les deux autres, Antoine Ignace et Nicolas, entrèrent dans les ordres.

IX. 1. Antoine (VIII), fils d'Antoine (VII) et de Christine Waldin

- Mort en 1703⁹⁶.
- Syndic de Sion dès 1676, châtelain de Granges et Bramois (1683-1684), châtelain vidomne (1686-1688), saunier (1688-1691), boursier (1696-1699), bourgmestre de Sion (1700-1702)⁹⁷.
- Epousa: Anne Barbe Lambien (ensev. 21 juin 1721), fille d'Adrien Lambien (bailli de 1684 à 1687) et de Julienne, fille de Balthasar Ambüel⁹⁸.
- Enfants: **1)** Anne Barbe (bapt. 19 décembre 1677); **2)** Anne Christine (bapt. 20 avril 1679, ensev. 2 juillet 1712), célibataire; **3) Jean Adrien, voir notice X. 1.**; **4)** Marie Josèphe (bapt. 16 mai 1683); **5)** Anne Barbe (bapt. 8 mars 1685, ensev. 29 mai 1723), qui épousa Alphonse Ambüel (1664-1742), grand bailli de 1737 à 1741, fils d'Emmanuel et de Catherine de Platea, dont elle eut sept descendants vivants, dont trois alliés à la famille de Torrenté: Anne Marie Ambüel, qui épousa Jean Félix de Torrenté⁹⁹, Joseph Etienne Ambüel, qui épousa Anne Marie Catherine de Torrenté¹⁰⁰ et Alphonse Ambüel, qui épousa Marie Elisabeth Cécile de Torrenté¹⁰¹; **6)** Marie Judith (bapt. 26 décembre 1687, ensev. 28 mars 1732), qui épousa Barthélemy Waldin¹⁰² (bapt. 16 octobre 1681, ensev. 14 février 1729), châtelain vidomne (1722-1724) et secrétaire de Sion (1726-1729), fils d'Antoine et d'Anne Barbe de Nucé; **7)** Anne Marie (bapt. 14 janvier 1690); **8) Antoine (IX), voir notice X. 2.**

IX. 2. Jean, fils d'Antoine (VII) et de Christine Waldin

- Bapt. le 25 mars 1653¹⁰³, mort en 1703¹⁰⁴.
- Etudiant à Augsbourg en 1674¹⁰⁵, syndic de Sion dès 1690¹⁰⁶, lieutenant de la milice.
- Epousa: Anne Marie Kuntschen (ensev. 27 août 1722), fille de Barthélemy et de Christine de Quartéry.
- Enfants: **1)** Anne Marie (bapt. 18 mai 1687), religieuse bernardine à Collombey¹⁰⁷; **2)** Anne Catherine (bapt. 11 septembre 1689); **3) Jean Joseph, voir notice X. 3.**; **4)** François Antoine (bapt. 30 avril 1693, ensev. à Saint-Maurice le 19 février 1751), chanoine à l'abbaye de Saint-Maurice; **5)** Marie Christine (bapt. 29 mars 1696), qui épousa 1. le 1^{er} juin 1722 Pierre de Kalbermatten, fils d'Etienne et de Marie Kuntschen¹⁰⁸; 2. le 5 septembre 1734 Jean Joseph Wolff

⁹⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 1, n° 38 et AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 263.

⁹⁷ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 169v, 176v, 177v, 179v, 183, 188v.

⁹⁸ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 370-373.

⁹⁹ Jean Félix (1723-1768) appartient à la seconde branche, dite de Sion; il est le fils de Jean Joseph de Torrenté et de Marie Catherine Berthod (voir notice XI. 5.).

¹⁰⁰ Sœur de Jean Félix de Torrenté (voir notice X. 5.4.).

¹⁰¹ Marie Elisabeth Cécile (1730-1773), qui appartient à la seconde branche, est la fille de Jean Philippe de Torrenté et de Cécile Barberini (voir notice X. 6.4.).

¹⁰² Le couple eut quatre filles: Marie Catherine, Marie Elisabeth, Barbe et Marie Christine, qui épousa Jean Joseph Alexis Kuntschen (FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 358).

¹⁰³ Les parrains de Jean de Torrenté furent Jean de Riedmatten, major de Conches, capitaine au service de France, et le notaire Jean Collombin, bourgeois de Saint-Maurice; la marraine, Marguerite Jossen, épouse de Barthélemy Wyss. La mention de cet événement figure au verso de la première page du registre des minutes du notaire Collombin pour l'année 1653 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 15, n° 17, fol. 1v).

¹⁰⁴ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 1, n° 38.

¹⁰⁵ Mention dans un acte du 1^{er} mai 1674 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 87).

¹⁰⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 189.

¹⁰⁷ Elle prononça ses vœux le 11 septembre 1716, d'après le recteur Jean Jacques de Riedmatten (VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten», 1955, p.43).

¹⁰⁸ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 354.

(1676-1741), veuf de Marie Elisabeth de Torrenté¹⁰⁹, fils d'Aymon Wolff et d'Anne Marie Marguerite Elisabeth de Preux¹¹⁰.

IX. 3. Jean Michel, fils de Nicolas (III) et de Marie Allet

- Mort vers 1691¹¹¹.
- Sautier du châtelain vidomne (1664-1666 et 1680-1682)¹¹², notaire¹¹³.
- Epousa: par contrat du 9 juillet 1656¹¹⁴, Catherine de Vinea, fille de Charles, capitaine d'Ardon, et de Marguerite de Curiis, fille de Silve, major de Vex.
- Enfants: **1) Anne Esther** (bapt. 14 mars 1665); **2) Pierre Adrien, voir notice X. 4.;** **3) François Michel** (bapt. 16 février 1677).

X. 1. Jean Adrien, fils d'Antoine (VIII) et d'Anne Barbe Lambien

- Bapt. 4 mai 1681, ensev. 14 novembre 1732 (mort d'apoplexie)¹¹⁵.
- Etudiant à Bâle (1702-1703)¹¹⁶, syndic dès 1708¹¹⁷, notaire¹¹⁸, secrétaire de la bourgeoisie de Sion (1714-1726 et 1729)¹¹⁹, châtelain vidomne de Sion (1724-1726¹²⁰), boursier (1726-1729)¹²¹, bourgmestre (1730)¹²².
- Epousa: après dispense du 10 novembre 1706¹²³ Anne Catherine Udret (ensev. 9 juin 1729), fille d'Emmanuel et d'Anne Marie Ambüel.
- Enfants: **1) Jean Alexis Ignace, voir notice XI. 1.;** **2) Antoine Théodule, voir notice XI. 2.;** **3) Anne Marie** (bapt. 8 août 1717, morte en 1726); **4) Marie Elisabeth** (bapt. 3 février 1720, ensev. 24 novembre 1783), qui épousa, le 29 janvier 1736, Maurice Philibert Mathieu Zuber, syndic de Sion, fils de Félix Mathieu et d'Anne Marie Venetz (mort en 1773)¹²⁴; **5) Marie Christine** (bapt. 4 mai 1723, ensev. 17 avril 1793), qui épousa 1. en 1739 Antoine Barberini¹²⁵, capitaine en Piémont, fils de Barthélemy et d'Anne Marie de Quartéry, veuve le 20 février 1742; 2. 26 juillet 1742 François Joseph Grégoire* de Kalbermatten (bapt. 13 mars 1712), colonel au service de Piémont, fils de Jacques Arnold Antoine et de Pétronille Fabri; **6) Anne Marie**, jumelle de la précédente (bapt. 4 mai 1723).

¹⁰⁹ Elle appartient à la seconde branche (voir notice VIII. 4.2.).

¹¹⁰ De son second mariage, Marie Christine eut deux enfants: une fille mort-née en 1735 et Joseph Alexis Maurice* Wolff en 1737.

¹¹¹ La dernière pension de France, de 10 livres, fut perçue en 1690 (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 359).

¹¹² AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 192.

¹¹³ AEV, fonds Charles Allet, Pg 121 (acte de vente du 31 mai 1674).

¹¹⁴ AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, collectanea III, n° 54.

¹¹⁵ Voir le partage de ses biens entre ses deux fils, Jean Alexis et Antoine Théodule, et ses deux filles, Marie Elisabeth et Marie Christine, fait les 14 et 15 février 1738 (AEV, fonds Charles Allet, P. 122).

¹¹⁶ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 151.

¹¹⁷ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 189.

¹¹⁸ Voir ses minutes (1715-1726) dans un cahier de 136 pages (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 8) et VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 787.

¹¹⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 182.

¹²⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 742.

¹²¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 176v.

¹²² AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 169v. Dans le rôle des pensions de France, tenu par la bourgeoisie, il est dit *secretarius*, de 1722 à 1725 et *magnus castellanus* en 1730 (AEV, ABS, tir. 219, n° 47, p. 522, 526, 530, 534 et 553).

¹²³ AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 49, n° 10.

¹²⁴ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 288. Le couple eut une fille, Anne Marie Pétronille Zuber (1743-1820), qui épousa Jacques Arnold de Kalbermatten (1740-1823), syndic de Sion (FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 381).

¹²⁵ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 418.

X. 2. Antoine (IX), fils d'Antoine (VIII) et d'Anne Barbe Lambien

- Bapt. 16 novembre 1692, ensev. 15 février 1737.
- Syndic dès 1724¹²⁶, notaire¹²⁷, secrétaire de la bourgeoisie de Sion (1730-1734), boursier (1733-1736, bourgmestre de Sion (1736)¹²⁸.
- Epousa: le 19 novembre 1721¹²⁹ Marie Elisabeth de Montheys (ensev. 22 juillet 1742), fille de Jean de Montheys, sénéchal.
- Enfants: **1)** Marie Pétronille (bapt. 27 août 1723 ensev. 2 novembre 1771), qui épousa Antoine Mathias* Ryff¹³⁰, docteur en médecine, châtelain vidomne de Sion (1778-1780) et bourgmestre (1786-1788), fils de Jean Gaspard et d'Anne Marie Niggelin; **2)** Joseph Alphonse (bapt. 29 mars 1725); **3)** Anne Marie (bapt. 31 janvier 1727); **4)** Marie Catherine (bapt. 27 mai 1728, ensev. 7 septembre 1781), qui épousa, le 25 janvier 1746¹³¹, Jean François Xavier de Courten, fils de Jean Antoine et d'Anne Marie Ambüel¹³²; **5)** Marie Elisabeth (bapt. 31 octobre 1730); **6)** Marie Barbe (bapt. 24 juillet 1732, ensev. 7 avril 1789), qui épousa Jean Adrien Etienne de Torrenté (1726-1778)¹³³, fils de Jean Philippe et de Marie Cécile Barberini; **7)** Anne Christine (bapt. 9 octobre 1733 ensev. 12 janvier 1793), qui épousa Félix Zuber.

Pas de descendance mâle.

X. 3. Jean Joseph, fils de Jean et d'Anne Marie Kuntschen

- Bapt. 20 février 1691, ensev. 12 septembre 1735.
- Syndic dès 1721, châtelain de Granges et Bramois (1733-1735)¹³⁴.
- Epousa: le 1^{er} avril 1720¹³⁵ Anne Christine de Roten (bapt. à Rarogne le 11 septembre 1696, ensev. 16 février 1754), fille de Christian, grand bailli (1729-1730) et d'Anne Marie Udret, qui se remaria, le 29 janvier 1743, avec Jean Philippe de Torrenté (voir notice X. 6.).
- Enfants: **1) Jean Joseph, voir notice XI. 3.;** **2)** Anne Marie Louise (bapt. 28 mars 1722); **3)** Marie Judith (bapt. 20 septembre 1723, ensev. 13 octobre 1783), célibataire; **4)** Marie Agnès (bapt. 9 février 1726); **5)** Antoine Etienne Christian (bapt. 13 juin 1727); **6)** François Maurice Ignace (bapt. 10 septembre 1728); **7)** François Alexis (bapt. 13 mars 1731).

X. 4. Pierre Adrien, fils de Jean Michel et de Catherine de Vinea

- Bapt. 21 juin 1671, ensev. 27 août 1717.
- Bourgeois de Sion.
- Epousa: **1)** Marthe Nanschen, fille de Pierre; **2)** Christine Waldin; **3)** Barbe Imahorn, de Ulrichen, qui mourut le 18 septembre 1718¹³⁶.

¹²⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 189v.

¹²⁷ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 36.

¹²⁸ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 171, 176v, 182.

¹²⁹ VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten», 1959, p. 29.

¹³⁰ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 360. Le couple eut un fils, Antoine Alphonse, né en 1754.

¹³¹ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 38 et AEV, fonds Charles Allet, Pg 184 (acte de cession de biens en date du 20 mars 1722).

¹³² François de Courten, qui fut grand châtelain de Sion, de 1765 à 1767, mourut le 26 mars 1782 (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 184). Le couple eut quatre enfants: François Xavier Alphonse Emmanuel, Joseph Eugène Libérat, Anne Marie Elisabeth et Marie Catherine (voir DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 38).

¹³³ Il appartient à la seconde branche de la famille de Torrenté (voir notice XI. 6.).

¹³⁴ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 183v, 189v.

¹³⁵ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 445.

¹³⁶ D'après le recteur de Sion Jean Jacques de Riedmatten (VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten», 1955, p. 52).

- Enfants: du 1^{er} mariage: **1**) Anne Elisabeth (ensev. 2 avril 1729), qui épousa le 10 novembre 1723 Pierre Sigismond Franc, docteur en médecine, de Saint-Maurice; enfants du second mariage: **2**) Marie Catherine (bapt. 23 octobre 1703); **3**) Anne Elisabeth (bapt. 12 novembre 1705, ensev. 4 février 1778), qui épousa, à Sion le 1^{er} mars 1729, Antoine Louis Thomas, *incola* de Sion, barbier et perruquier, franc-comtois de Saint-Hippolyte¹³⁷, fils de Pierre et de Jeanne Moureau¹³⁸; **4**) **Frédéric Philippe, voir notice XI. 4.**

XI. 1. Jean Alexis Ignace, fils de Jean Adrien et d'Anne Catherine Udret

- Bapt. 8 juin 1713, ensev. le 27 avril 1776 (mort d'apoplexie).
- Syndic dès 1744, patrimonial (1754-1760), châtelain vidomne (1760-1762), bourgmestre (1766), boursier (1766-1770), saunier (1772-1775)¹³⁹.
- Epousa: en 1744¹⁴⁰ Anne Marie Elisabeth de Kalbermatten (bapt. 4 septembre 1726, ensev. 6 septembre 1794), fille de François Xavier de Kalbermatten, châtelain vidomne (1740-1742)¹⁴¹ et de Marie Elisabeth de Torrenté¹⁴².
- Enfants: **1**) Joseph Grégoire (bapt. 11 janvier 1745), entra, le 13 décembre 1770, au régiment de Courten et en sortit, le 1^{er} octobre 1778, avec le grade de lieutenant¹⁴³; il est dit chevalier de Saint-Louis; procureur de la bourgeoisie de Sion¹⁴⁴; officier au service d'Espagne en 1796¹⁴⁵, il serait mort dans les colonies espagnoles¹⁴⁶; **2**) Philippe Antoine Jean Xavier (bapt. 22 juin 1746); **3**) Marie Elisabeth (bapt. 21 août 1747, ensev. 3 juillet 1748); **4**) Marie Elisabeth Cécile (bapt. 11 mars 1749, ensev. 13 juillet 1825¹⁴⁷); **5**) **Antoine Gabriel, voir notice XII. 1.**; **6**) **Xavier Alphonse, voir notice XII. 2.**; **7**) Maurice François (bapt. 25 septembre 1757).

XI. 2. Jean Antoine Théodule, fils de Jean Adrien et d'Anne Catherine Udret

- Bapt. 13 juin 1715, ensev. 24 août 1794.
- Capitaine au service d'Espagne¹⁴⁸, vice-colonel au service de Piémont¹⁴⁹, syndic dès 1742, châtelain de Granges et Bramois (1751-1753), châtelain vidomne (1762-1764), capitaine du dizain à vie (1765-1794), bourgmestre deux fois (1768 et 1778), boursier (1770-1774), saunier (1775-1779)¹⁵⁰, vice-bailli (août 1791-août 1794)¹⁵¹.

¹³⁷ Le couple Thomas eut un fils, Jean Joseph Alphonse, tailleur de son état.

¹³⁸ Voir acte du 1^{er} juillet 1752 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN 41).

¹³⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 171v, 177, 178, 180, 185v, 189v.

¹⁴⁰ Le registre paroissial de Sion ne nous fournit qu'une indication d'année (1746), sans mention ni du jour, ni du mois. Il est vraisemblable que cette date est fautive; le contrat de mariage a, en effet, été conclu le 13 février 1744 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 155).

¹⁴¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 179v. Vice-bailli en 1771, il fut élu banneret le 7 septembre 1775 et mourut le 10 décembre à 82 ans (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 151 et 173v).

¹⁴² Elle appartient à la seconde branche, dite de Sion; elle est la fille de Philippe (III) et d'Anne Catherine Kuntschen, voir notice IX. 4.4.

¹⁴³ AEV, fonds de Courten, carton 9, liasse n° 4.

¹⁴⁴ Dans le phylactère du «Tableau de la famille de Torrenté d'Ayer», il est dit, en 1795, ancien procureur de Sion.

¹⁴⁵ SARRE, «Casimir de Montvallon», p. 247.

¹⁴⁶ CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 44.

¹⁴⁷ Mentions de deux testaments, les 24 mai 1813 et 4 octobre 1816 (AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 93, n° 4).

¹⁴⁸ Renseignement tiré des registres paroissiaux, lors de la naissance de quelques-uns de ses enfants.

¹⁴⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 193.

¹⁵⁰ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 171v, 172, 174v, 177, 178, 180, 184, 189v.

¹⁵¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 556.

- Epousa: le 19 novembre 1738, Anne Marie de Kalbermatten (bapt. 19 août 1716, ensev. 16 juin 1798), fille de Jacques Arnold et de Pétronille Fabri¹⁵².
- Enfants: **1)** François Antoine Alphonse (bapt. 7 septembre 1739); **2)** Marie Catherine Josèphe, jumelle du précédent (bapt. 7 septembre 1739); **3) Jean Joseph Philippe, voir notice XII. 3.**; **4)** Marie Elisabeth (bapt. 3 juillet 1744, ensev. 6 décembre 1808), qui épousa, le 24 avril 1785¹⁵³, Alphonse Paul Kuntschen (1755-1814), lieutenant au régiment de Courten, puis capitaine du dizain de Sion en 1803¹⁵⁴; **5)** Marie Barbe (bapt. 2 mars 1746); **6)** François Xavier Bruno Antoine (bapt. 15 septembre 1747); **7)** Anne Marie Catherine (bapt. 12 mai 1749); **8)** Marie Catherine Véronique (bapt. 4 février 1751, ensev. 28 mars 1823), qui épousa, le 3 janvier 1774, François Joseph Christophe de Courten¹⁵⁵ (1747-1800), capitaine au service de France, fils de Jean Christophe Michel et d'Anne Catherine Berthod; **9)** Gabriel Jean François (bapt. 1^{er} septembre 1752); **10)** Anne Marie Madeleine (bapt. 19 juin 1754); **11)** Anne Marie Josèphe (bapt. 14 février 1756, ensev. 27 janvier 1832), qui épousa, le 3 février 1786, Gaspard Etienne Bernard d'Allèves¹⁵⁶ (1759-1799), gouverneur de Saint-Maurice (1790-1792)¹⁵⁷, fils de Joseph Ignace (1698-1773), banneret et châtelain de Sembrancher, et de Pétronille Pellissier; **12)** François Xavier Antoine (bapt. 4 décembre 1757).

XI. 3. Jean Joseph, fils de Jean Joseph et d'Anne Christine de Roten

- Bapt. 27 décembre 1720, ensev. 14 avril 1782.
- Familier de l'évêque, syndic dès 1749¹⁵⁸.
- Epousa: Jeanne Ignatia Julienne* de Riedmatten (bapt. 24 août 1724, ensev. 26 novembre 1798), fille d'Adrien de Riedmatten et de Marie Judith de Kalbermatten.
- Enfants: **1)** Marie Barbe Marguerite (bapt. 24 décembre 1758, ensev. 2 mai 1832¹⁵⁹), célibataire; **2)** Joseph Christian Ignace Vincent (bapt. 19 janvier 1761, mort après le 26 mars 1833¹⁶⁰), camérier de l'évêque, procureur de la bourgeoisie de Sion, célibataire; **3)** Marie Anne Louise (bapt. 25 août 1762, ensev. 30 septembre 1831), célibataire; **4)** François Janvier (bapt. 31 mai 1765), syndic de Sion, qui entra dans le régiment de Courten au service de Sardaigne le 7 avril 1782, devint enseigne le 10 août 1782 et sous-lieutenant le 22 octobre de la

¹⁵² Elle est la sœur du beau-frère de son mari, Grégoire de Kalbermatten (voir notice X. 1.). Le 15 août 1780, Antoine Théodule et son épouse firent un court testament commun. Leurs quatre héritiers encore en vie étaient: leur fils, Jean Joseph Philippe, et leurs trois filles Marie Elisabeth, Marie Véronique Christine et Marie Anne Josèphe (AEV, fonds Charles Allet, P. 158).

¹⁵³ Voir les projets de contrat de mariage des 2 et 19 avril 1785 (AEV, fonds Charles Allet, P 181 et 182).

¹⁵⁴ Le couple eut un fils, François Joseph Antoine Alphonse, qui épousa, le 20 juin 1808, Marie Josèphe Jeanne Catherine de Sépibus (FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 360).

¹⁵⁵ Le couple eut deux enfants: Joseph Antoine Pancrace Christophe* François et Marie Madeleine* Joseph Christine (FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 420).

¹⁵⁶ Le couple eut six enfants: Joseph* Antoine* Maurice Gaspard, qui épousa Madeleine de Montheys; Félix* François Antoine; Anne Marie Josèphe*; Georges François Antoine; Jean Joseph Philippe*; Joseph Gaspard Ignace (voir FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 347).

¹⁵⁷ BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais», p. 188.

¹⁵⁸ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 189v.

¹⁵⁹ Elle fit son testament le 28 avril 1832 (renseignement communiqué par M. Bernard de Torrenté qui a lu ce document dans le fonds privé (non déposé aux Archives cantonales) de M^{me} Henri Dallèves.

¹⁶⁰ Il était vivant lors de la rédaction du testament de sa sœur, le 28 avril 1832, et se porta garant pour son neveu Ignace Dallèves, le 26 mars 1833 (renseignement communiqué par M. Bernard de Torrenté, après sa consultation des archives privées Dallèves).

même année¹⁶¹; il est dit lieutenant en 1795¹⁶²; il participa activement à la révolte du Haut-Valais en 1798-1799¹⁶³ et continua sa carrière comme capitaine en Piémont¹⁶⁴; il serait allé au service d'Angleterre¹⁶⁵; ensuite on perd sa trace; 5) Marie Christine (bapt. 14 juin 1767, ensev. 18 février 1800), qui épousa, le 23 décembre 1787, Joseph Ignace d'Allèves (bapt. 23 avril 1762, mort en Espagne le 20 février 1809¹⁶⁶), capitaine au service du roi de Sardaigne¹⁶⁷, fils de Joseph Ignace d'Allèves (1698-1773), capitaine au service de Sardaigne, banneret de Sembrancher, et de Pétronille Pellissier¹⁶⁸.

Pas de descendance mâle.

XI. 4. Frédéric Philippe, fils de Pierre Adrien et de Catherine Waldin

- Bapt. 1^{er} juin 1707¹⁶⁹.
- Bourgeois de Sion.
- Epousa: Anne Thérèse Thomas (ensev. 3 mars 1744), sœur de Louis Thomas, époux d'Anne Elisabeth de Torrenté (voir notice X. 4.).
- Enfants: 1) Philippe Antoine (bapt. 19 décembre 1734), qui entra comme enseigne, en 1754, au régiment de Courten au service de France¹⁷⁰; 2) Marie Christine (bapt. 8 février 1736); 3) Barbe Thérèse (bapt. 23 décembre 1738, ensev. 5 avril 1773), célibataire.

Pas de descendance mâle.

XII. 1. Antoine Gabriel, fils de Jean Alexis Ignace et d'Anne Marie de Kalbermatten

- Bapt. 13 août 1752, ensev. 8 mai 1816.
- Syndic de Sion dès 1794¹⁷¹, dessinateur, auteur, notamment, d'une vue cavalière de Sion¹⁷².
- Epousa: par contrat du 26 décembre 1797¹⁷³ Marie Catherine Barbe Bonvin (bapt. 29 novembre 1765, ensev. 14 mars 1837), fille de Jean Pierre et de Marie Elisabeth de Torrenté¹⁷⁴.
- Enfants: 1) Marie Catherine Barbe Marguerite (bapt. 3 novembre 1798, ensev. 10 septembre 1799); 2) Marie Barbe Marguerite (bapt. 3 juillet 1801, ensev. 18 mai 1802); 3) **Joseph Antoine Louis, voir notice XIII. 1.**; 4) Anne Barbe Judith (bapt. 17 mai 1806, ensev. 30 septembre 1808).

¹⁶¹ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 195.

¹⁶² Voir le phylactère du «tableau de la famille de Torrenté d'Ayer».

¹⁶³ Sur ce personnage, voir AEV, fonds de Rivaz, Rz carton 73, fascicule 14, n°35; DONNET, «Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798», p. 208 et 226; SALAMIN, «Pierre Joseph de Chastonay», p. 251.

¹⁶⁴ Le 28 décembre 1800, Joseph de Torrenté vendit pour 164 écus de biens de son frère François Janvier, dit alors capitaine en Piémont, afin d'éteindre les dettes de ce dernier (AEV, fonds Charles Allet, P 279).

¹⁶⁵ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 195.

¹⁶⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 206.

¹⁶⁷ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 420.

¹⁶⁸ Marie Christine et Joseph d'Allèves eurent deux fils: Joseph Ignace d'Allèves, qui épousa Henriette Ducrey (1801-1867), fille de Marin Joseph et de Marie Thérèse Fessler, et Joseph Alexis, qui épousa Catherine Stockalper (1800-1877), fille de Gaspard Emmanuel et de Clara de Chastonay.

¹⁶⁹ Nous ignorons la date de sa mort. Peut-être est-il parti s'installer en France, d'où sa femme était originaire. Il ne figure pas dans le phylactère du «Tableau de la famille de Torrenté d'Ayer» en 1795.

¹⁷⁰ AEV, fonds de Courten, carton 9, liasse n°1.

¹⁷¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 190.

¹⁷² WOLFF, «Plans visuels inédits de Sion», p. 137.

¹⁷³ AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 38, n° 17.

¹⁷⁴ Voir notice IX. 5.1.

XII. 2. Xavier Alphonse*, fils de Jean Alexis Ignace et d'Anne Marie de Kalbermatten

- Bapt. 22 décembre 1754, ensev. 8 avril 1834¹⁷⁵.
- Etudiant en droit à l'université de Fribourg-en-Brigau (1774-1778)¹⁷⁶, notaire¹⁷⁷, syndic de Sion dès 1785, secrétaire de la bourgeoisie de Sion (16 novembre 1792-mars 1798)¹⁷⁸, secrétaire du dizain de Sion¹⁷⁹, grand châtelain (1818-1819), bourgmestre (1819-1820), président du dizain (1822-1823)¹⁸⁰.
- Epousa: **1)** le 11 août 1795 Marie Catherine Pélagie de Preux¹⁸¹ (ensev. 25 avril 1804), fille d'Antoine, vice-bailli, et de Catherine de Preux; **2)** le 21 janvier 1805 Marie Elisabeth Lamon (bapt. à Lens le 4 novembre 1764, ensev. 1^{er} juin 1815), veuve d'Ignace de Preux, fille de Jean François Michel* Lamon, ancien châtelain, et d'Anne Catherine Elisabeth Zuber; **3)** le 18 décembre 1815 Marie Josèphe Antoinette* de Roten (bapt. à Monthey le 16 janvier 1782, morte à Sion le 26 décembre 1849), fille de Nicolas de Roten, de Rarogne, ancien vice-bailli, et de Marie Josèphe Brême, originaire de Franche-Comté)¹⁸².
- Enfant: née du premier mariage, Judith (bapt. 24 janvier 1798, ensev. 1^{er} octobre 1799).

Pas de descendance mâle.

XII. 3. Jean Joseph Philippe, fils d'Antoine Théodule et d'Anne Marie de Kalbermatten

- Bapt. 23 mars 1742, ensev. 6 octobre 1819.
- Cadet au service de Sardaigne (avril 1760), enseigne (avril 1761), sous-lieutenant (juin 1768), lieutenant (mars 1770), capitaine lieutenant (décembre 1774), capitaine (avril 1782)¹⁸³, major au régiment de Courten, lieutenant-colonel d'infanterie du roi de Sardaigne (1794)¹⁸⁴, syndic de Sion dès 1768, châtelain de Granges et Bramois (1781-1783)¹⁸⁵.
- Epousa: 30 décembre 1777 Anne Catherine de Riedmatten (bapt. 18 mai 1753, ensev. 9 décembre 1811), fille d'Emmanuel et d'Anne Catherine de Willa.
- Enfant: Jeanne Marie Catherine Marthe (bapt. le 29 juillet 1782, ensev. le 20 février 1823, morte en couches), qui épousa, le 7 décembre 1809, Pierre

¹⁷⁵ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 356-357.

¹⁷⁶ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Freiburg im Brigau», p. 122.

¹⁷⁷ Il a laissé cinq cahiers de minutes, représentant plus de 350 pages, allant du 10 juin 1782 au 4 octobre 1831 (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 9).

¹⁷⁸ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 182, 190.

¹⁷⁹ C'est le titre qu'il portait, en avril 1798, au moment de la consultation populaire au sujet de la réunion du Valais à la République helvétique.

¹⁸⁰ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 357.

¹⁸¹ Nièce de l'évêque François Xavier de Preux.

¹⁸² L'acte de décès de Marie Josèphe Antoinette* de Roten, en 1849, indique bien que sa mère était originaire de France (Besançon), mais son nom de famille y est mal orthographié (Brem au lieu de Brême). Peut-être était-elle apparentée avec la famille originaire de la paroisse de Planche, en Franche-Comté, installée au Châble à la fin du XVIII^e siècle (voir *Familles de Bagnes*, t. I, p. 331-332). Marie Josèphe Antoinette* était la sœur de Fabien Maurice* de Roten (1783-1843), évêque de Sion (1830-1843).

¹⁸³ AEV, SE 7/1/1.

¹⁸⁴ Le brevet du 26 février 1794 qui le nomme à ce grade fait état de son désir de mise à la retraite (AEV, fonds Flavien de Torrenté, Pg 182).

¹⁸⁵ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 184, 190.

François Xavier de Riedmatten¹⁸⁶ – dit Franz Peter – (bapt. à Sion le 23 juin 1788), fils de Pierre Adrien Charles (1761-1835) et d'Anne Marie Elisabeth Thérèse Crésence Kuntschen (1763-1834).

Pas de descendance mâle.

XIII. 1. Joseph Antoine* Louis*, fils d'Antoine Gabriel et de Marie Catherine Barbe Bonvin

- Bapt. le 10 novembre 1802, mort le 19 avril 1880.
- Diplôme de notaire (23 décembre 1824¹⁸⁷), secrétaire de la ville (1845-1848), chancelier de la bourgeoisie (1847-1850), député au Grand Conseil à Sion (avant 1847 et de 1847 à 1852), juge au Tribunal d'appel (1848-1853), conseiller bourgeoisial (1847-1851), conseiller municipal (1848-1852), conservateur des hypothèques¹⁸⁸. Il négocia la capitulation de l'armée valaisanne du Sonderbund. Dessinateur talentueux, il laissa dix-huit dessins et croquis de Sion entre 1820 et 1830¹⁸⁹.
- Epousa: le 24 avril 1827 Antoinette de Riedmatten¹⁹⁰ (1800-1883), fille de Pierre Adrien Charles de Riedmatten (fils d'Emmanuel et de Marie Catherine de Willa) et d'Anne Marie Elisabeth Thérèse Crésence Kuntschen.
- Enfant: **Antoine Adrien Flavien (I)* Marie Joseph, voir notice XIV. 1.**

XIV. 1. Antoine Adrien Flavien (I)* Marie Joseph, fils de Joseph Antoine* Louis* et d'Antoinette de Riedmatten

- Né à Sion le 22 décembre 1838, mort à Sion le 9 juin 1906.
- Notaire, syndic, conservateur des hypothèques, conseiller bourgeoisial de Sion (1881-1884, 1893-1900), vice-président (1885 et 1901-1904) président du Conseil bourgeoisial de Sion (1885-1892)¹⁹¹.
- Epousa: **1**) à Sion le 16 janvier 1866 Madeleine Emmanuelle Victoire* Kuntschen (née à Sion le 25 octobre 1845, morte à Sion le 28 novembre 1869), fille de François* Joseph* Pierre Alphonse (1812-1897) et de Louise Marie Joséphe Victoire de Riedmatten (1814-1869); **2**) à Viège, le 12 septembre 1871, Elisa Burgener (1839-1913), fille de Joseph et d'Emma de Riedmatten¹⁹².
- Enfants: du premier mariage: **1**) Louis Antoine (né le 6 novembre 1866, mort le 3 décembre, 1867); **2**) **Edmond* François Xavier Antoine Joseph Louis Cyrille, voir notice XV. 1.**; du second mariage: **3**) **Albert (I)* Augustin Joseph Emmanuel, voir notice XV. 2.**; **4**) Antoinette (née le 15 septembre 1873, morte le 22 juillet 1952)¹⁹³, qui épousa le 24 septembre 1897 Charles Albert de Courten (né le 18 février 1870, mort le 2 janvier 1947), banquier, fils d'Adolphe et de

¹⁸⁶ Il était le frère d'Antoinette de Riedmatten, épouse de Joseph Antoine Louis de Torrenté (voir notice XIII.1.). Notre homme se remaria deux fois; sur sa nombreuse descendance, voir FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 446. Parmi les six enfants du premier lit, nés de Jeanne Marie de Torrenté, notons: Marie Joséphe Antoinette de Riedmatten (1813-1866), qui épousa Alphonse de Nucé, et Polycarpe* Xavier Raphaël de Riedmatten (1821-1903), célibataire.

¹⁸⁷ AÉV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, R 5, p. 109, n° 8.

¹⁸⁸ BINER, «Autorités valaisannes», p. 380.

¹⁸⁹ WOLFF «Plans visuels inédits de Sion», p. 142.

¹⁹⁰ Antoinette de Riedmatten était la nièce de Pierre Joseph de Riedmatten (1744-1812), fils d'Emmanuel et de Marie Catherine de Willa, dit «le Parisien», seigneur de Saint-Gingolph, bourgmestre de Sion, président de l'assemblée nationale provisoire (1798), député à Paris de 1802 à 1810. Voir DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 214 et la notice du même historien dans sa publication des *Mémoires* du chanoine de Rivaz (DE RIVAZ, t. 3, p. 304).

¹⁹¹ *La Bourgeoisie de Sion*, p. 138.

¹⁹² Voir DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 478 et FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 362.

¹⁹³ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 477.

Célestine de Wolff¹⁹⁴; 5) **Pierre Marie Louis* Nestor, voir notice XV. 3.**; 6) Emma (née le 22 février 1877, morte le 22 avril 1963), qui épousa le 19 juin 1900 Joseph Dufay de Lavallaz, avocat, professeur à l'école de droit de Sion, député au Grand Conseil (1894-1905) qu'il présida en 1903 (né à Sion le 13 mars 1864, mort à Sion le 22 mars 1930)¹⁹⁵, fils d'Antoine et de Ludovine Kay¹⁹⁶.

XV. 1. Edmond* François Xavier Antoine Joseph Louis Cyrille, fils d'Antoine Adrien Flavien (I)* et de Victoire Kuntschen

- Né à Sion le 9 juillet 1868, mort à Sion le 14 juin 1952.
- Ingénieur aux Chemins de Fer Fédéraux (dès janvier 1900)¹⁹⁷.
- Epousa: le 10 novembre 1896¹⁹⁸ à Zurich Fanny Elise Waser (née à Zurich le 6 janvier 1872, morte à Vallorbe le 24 décembre 1960), fille de Johann Heinrich et d'Emilie Syz.
- Enfants: 1) Marguerite Fanny (née le 17 mai 1898, morte à Lausanne le 10 août 1993), qui épousa à Lausanne, le 10 septembre 1921, Pierre Emile Juillard (né à Cortébert (Berne) le 23 avril 1896, mort à Lausanne le 1^{er} mars 1970), pasteur, fils d'Emile, de Sonvilier (Berne), et de Jeanne Buttica¹⁹⁹; 2) Alice* Elisabeth (née le 8 avril 1900, morte à Laufen le 16 novembre 1990), qui épousa, le 25 septembre 1925 à Lausanne, Charles Juillard, industriel (né à Cortébert le 23 mai 1893, mort aux Mayens-de-Sion le 20 août 1982), fils d'Emile et frère du précédent²⁰⁰; 3) Hélène* Anna (née à Berne le 9 novembre 1902, morte le 7 novembre 2001), pharmacienne, qui épousa à Cartigny (Genève) le 29 mai 1928 Enrico Carlo dit Henri Bachofen, d'Uster (Zurich) et de Genève (né à Genève le 30 décembre 1900), chimiste²⁰¹; 4) Victor Ernest Antoine (né à Lausanne le 17 février 1909²⁰², mort accidentellement aux Diablerets le 4 mars 1928), célibataire.

Pas de descendance mâle.

XV. 2. Albert (I)* Augustin Joseph Emmanuel Antoine, fils d'Antoine Adrien Flavien (I)* et d'Elisa Burgener

- Né à Sion le 28 août 1872, mort à Sion le 27 décembre 1962.
- Etudiant en droit à Sion, puis à l'université de Munich (1895-1896)²⁰³, notaire, cofondateur avec Henri Spahr (1905) et codirecteur de la Banque populaire de Sion

¹⁹⁴ Le couple Antoinette – Charles de Courten eut huit enfants: 1. Eugène, 2. Louis, 3. Henri, 4. Gabrielle, 5. Jeanne, 6. Louise, 7. Anny, 8. Renée. Anny de Courten épousa l'ambassadeur Henri de Torrenté (voir notice XV. 8.).

¹⁹⁵ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 451.

¹⁹⁶ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 478. Le couple Emma – Joseph de Lavallaz eut neuf enfants: 1. Germaine, 2. Marie, 3. Antoine, 4. Cécile, 5. Thérèse, 6. Stanislas, 7. Georges, 8. Marcelle, 9. Joseph. Ce dernier épousa Suzanne de Torrenté (voir notice XV. 9.8.).

¹⁹⁷ Diplôme des CFF pour les 25 ans de service d'Edmond de Torrenté; il est alors ingénieur en chef adjoint à la division des Travaux à Lausanne (23 janvier 1925, AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, P 27).

¹⁹⁸ AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, P 22.

¹⁹⁹ Le couple eut trois filles: 1. Denise, née en 1922, qui épousa Louis Duckert (mort le 12 septembre 1994), 2. Madeleine, née en 1924, infirmière, célibataire, 3. Anne Marguerite, née en 1927, qui épousa Willem van Gruethuysen (mort le 6 octobre 2004).

²⁰⁰ Le couple eut trois filles: 1. Simone (1926-1966), chimiste, épouse de Claude Girod (1925-1966), 2. Lucienne, née en 1928, traductrice et interprète, épouse de François Duckert (né en 1922, décédé le 4 février 1998), 3. Claudine, née en 1929, épouse de René Nicolet, né en 1928.

²⁰¹ Le couple eut deux enfants: 1) Charles Edmond, né en 1930, qui épousa 1. Raymonde Maulaz (1937-1962) 2. Nicole Golay, née en 1943; 2) Françoise, née en 1934, qui épousa Claude Banse.

²⁰² AEV, fonds hoirie de Torrenté, P 25.

²⁰³ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München», p. 171.

- (1905-1937)²⁰⁴, conseiller bourgeoisial (1913-1918), président du Conseil bourgeoisial (1918-1944)²⁰⁵, député au Grand Conseil, Sion (1921-1926), major²⁰⁶.
- Épousa: à Sion le 14 novembre 1897, Marie Madeleine Cécile* Elisabeth Dufay de Lavallaz (née à Sion le 2 septembre 1871, morte aux Mayens-de-Sion le 13 juillet 1941), fille d'Antoine et de Ludovine Kay²⁰⁷.
 - Enfants: **1) Flavien (II)* Antoine Marie, voir notice XVI. 1.;** **2) Elisabeth** (née à Sion le 29 mars 1900, morte à Sion le 9 juin 1980), qui épousa, à Sion le 25 octobre 1921, André de Quay (né à Sion le 9 mars 1895, mort à Sion le 7 octobre 1973), docteur en pharmacie, vice-président de la municipalité de Sion, fils de Georges et d'Angèle Dénériaz²⁰⁸; **3) Jean** (né à Sion le 27 octobre 1901, mort le 12 février 1923), étudiant en droit; **4) Léon Marc, voir notice XVI 2.;** **5) Myriam** (née à Sion le 7 mai 1906, morte à Arras (France) le 29 avril 1995), qui épousa, à Sion le 27 octobre 1932, François Dufay de Lavallaz (né à Collombey le 18 février 1905, mort à Arras le 5 novembre 1966), ingénieur agronome à l'Etat du Valais, fils d'Albert et de Fanny de Kalbermatten²⁰⁹; **6) Odette* Odile Emma Marie** (née à Sion le 29 août 1908, morte à Fribourg le 3 février 1984), qui épousa, à Sion le 9 octobre 1937, Pierre von der Weid (né à Fribourg le 7 août 1906, mort à Fribourg le 4 juillet 1978), fils de Marie Charles Roger René* et de Marie Eugénie de Techtermann²¹⁰; **7) Denise** (née à Sion le 17 février 1913, morte à Sion le 19 novembre 1987), qui épousa, à Sion le 2 juin 1939, Jacques Henri de Wolff, ingénieur EPFZ, ingénieur cantonal à l'Etat du Valais, chef du service des eaux (né à Sion le 7 septembre 1912, mort à Sion le 5 avril 1979), fils de François Louis et de Marie Charlotte Brenning²¹¹; **8) Simone** (née à Sion le 27 octobre 1915, morte le 26 février 1996), qui épousa, à Sion le 28 décembre 1960, Charles de Sepibus, de Mörel (né à Sierre le 11 mars 1912), puis divorça le 12 décembre 1966.

XV. 3. Pierre Marie Louis* Nestor, fils d'Antoine Adrien Flavien (I)* et d'Elisa Burgener

- Né le 3 mars 1875, mort le 1^{er} août 1962²¹².
- Etudiant à Munich 1897-1898²¹³, ingénieur forestier à la bourgeoisie de Soleure.
- Epousa: à Soleure le 10 août 1903 Mathilde Niggli (née à Soleure le 12 juin 1877, morte à Soleure le 9 août 1942), fille de Léon et d'Emilie Klara Scherrer.
- Enfants: **1) Emilie** (née à Soleure, le 8 mars 1903), qui épousa, à Soleure le 18 janvier 1937, Paul Louis Lenziger, de Weinfeld²¹⁴; **2) Maurice, voir notice XVI. 3.;** **3) Georges Flavien** (né à Viège le 25 octobre 1908, mort à Disentis (Grisons) le 27 octobre 1977), fonctionnaire fédéral, qui épousa, à Berne le 27 avril 1949, Catherine Barbe Schwarz (née le 4 mars 1912, morte à Disentis (Grisons) le 13 octobre 1996), fille de Joseph Marie et de Maria Ursula Blumenthal; sans enfant.

²⁰⁴ Notice nécrologique rédigée par Léon Dupont Lachenal, dans *Annales valaisannes*, 1963, p. 63-64.

²⁰⁵ *La Bourgeoisie de Sion*, p. 138.

²⁰⁶ BINER, «Autorités valaisannes», p. 380.

²⁰⁷ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 450.

²⁰⁸ Le couple eut six enfants: 1. Maurice, 2. Léonard, 3. Juliane, 4. Yves, 5. Christian, 6. Pierre André.

²⁰⁹ Le couple eut trois enfants: 1. Gilbert, 2. Jean Didier, 3. Christine.

²¹⁰ Le couple eut deux enfants: 1. Emmanuel, 2. Maryse.

²¹¹ Le couple eut quatre enfants: 1. Baudouin, 2. Pierre Nicolas, 3. Louis Michel, 4. Henri.

²¹² *Feuille d'Avis du Valais*, 1962, n° 178.

²¹³ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München», p. 171.

²¹⁴ Elle eut une fille naturelle, Marie Thérèse, née à Lucerne le 23 novembre 1932, adoptée en 1934 par M. et M^{me} Emil Montanus, de Coire, qui épousa à Zoug, le 7 août 1965, Cornelis Antoon Legro, Hollandais.

XVI. 1. Flavien (II)* Antoine Marie, fils d'Albert (I)* Augustin Joseph Emmanuel et de Cécile Dufay de Lavallaz

- Né à Sion le 19 août 1898, mort à Sion le 18 juin 1988²¹⁵.
- Docteur en droit, avocat notaire, greffier au Tribunal du district de Sion, directeur de la Banque populaire valaisanne, puis de la Société de Banque Suisse à Sion, conseiller général de Sion, député au Grand Conseil à Sion (1945-1949), juge suppléant au Tribunal cantonal (1945-1969), conseiller bourgeoisial de Sion (1945-1969)²¹⁶.
- Epousa: à Martigny, le 1^{er} août 1936, Hélène Marie Henriette Schupbach (née le 11 mars 1906, morte le 11 septembre 1967), fille d'Ernest, de Biglen (Berne) et d'Henriette Stapf.
- Enfants: **1) Albert (II)* Antoine, voir notice XVII. 1.; 2) Françoise* Henriette Hélène** (née le 11 mars 1943), poétesse, musicienne (piano et guitare), auteur-compositeur et interprète²¹⁷, qui épousa: 1) à Sion le 6 octobre 1972, Guy Ovide Jules Marie Theven de Guéleran (né le 23 novembre 1914, mort à Paris le 8 septembre 1984), fils d'Anatole Eugène Marie et de Juliette Anne Albertine Desmoulin, Français; 2) en 1996 Claude Gazel, Français; **3) Flavienne Cécile Benjamine** (née le 30 décembre 1944), qui épousa, à Sion le 3 octobre 1969, John Foljambe Hall Idiens²¹⁸, Canadien, fils de Walter Cyril, et divorça le 14 août 1978.

XVI. 2. Marc Léon*, fils d'Albert (I)* Augustin Joseph Emmanuel et de Cécile Dufay de Lavallaz

- Né le 8 juillet 1904, mort le 12 avril 1969.
- Directeur de la Banque Nationale Suisse à Neuchâtel et à Genève.
- Epousa: à Sion, le 22 septembre 1932, Luzia Rosa Broquet – dite Colette – (née à Brigue le 9 octobre 1907), fille de Marc et de Rose Cutat.
- Enfants: **1) Chantal Alberte Marie** (née à Payerne le 18 octobre 1933, décédée à Berne le 10 septembre 1978), qui épousa, à Neuchâtel le 31 mai 1957, Charles Winfield Treyvaux, de Cudrefin et Neuchâtel; sans enfant; **2) Elisabeth Marcelle** (née à Payerne le 24 novembre 1934), qui épousa, à Coligny (Genève) le 29 mai 1959, Jean Alfred Lauener, né le 30 juin 1933, de Gorgier (Neuchâtel), industriel²¹⁹; **3) Antoine Marc Albert Marie, voir notice XVII. 2.; 4) Léonard François Marie** (né à Berne le 28 octobre 1945, mort à Berne le 29 octobre 1945).

XVI. 3. Maurice* Antoine Louis, fils de Louis et de Mathilde Niggli

- Né à Soleure le 1^{er} janvier 1906, mort à Berne le 14 février 1966.
- Epousa: à Fribourg le 24 mai 1930, Simone* Germaine Rossy (née à Fribourg le 3 décembre 1911, morte à Küsnacht (Zürich) le 7 novembre 1999), fille de Pierre Joseph et de Catherine Clément.
- Enfants: **1) Liliane** (née à Fribourg le 9 mars 1931), qui épousa, à Laupen (Berne) le 28 novembre 1955, Daniel Emile Zingg, d'Arbon et Rothenhausen

²¹⁵ Voir *Le Nouvelliste*, 29 juin 1988.

²¹⁶ BINER, «Autorités valaisannes», p. 380.

²¹⁷ Elle a sorti un disque sous le titre *Les chevaux d'écume* (voir l'article dans *Le Nouvelliste*, en date du 3 février 1983, intitulé «Un soir avec la chanteuse et poétesse Françoise de Torrenté»). Après la mort de son premier mari, elle a édité en 1987 à «l'Age d'Homme» un recueil de poèmes intitulé: *Les contes pervers qui voient les yeux*. Françoise n'a pas eu d'enfant de ses deux mariages.

²¹⁸ Ils eurent une fille, Valérie, née en 1970, qui épousa Luis Alberto Miranda, Mexicain, puis divorça. Elle a deux enfants.

²¹⁹ Le couple eut quatre enfants, tous nés à Neuchâtel: 1. Dominique, né le 3 mars 1960, 2. Solange, née le 16 septembre 1962, 3. Patrick Bernard Marie, né le 7 janvier 1964, mort à Neuchâtel le 3 mai 1970 et 4. Sabine, née le 27 juin 1971.

(Thurgovie); trois enfants; **2**) Pierre Louis Maurice (né à Fribourg le 21 mai 1932, mort à Berne le 1^{er} février 1993), qui épousa, à Berne le 6 février 1987, Esther Franziska Drack (née à Bâle le 9 novembre 1940, morte à Meggen (Lucerne) le 10 novembre 1999), fille de Friedrich et de Marie Elisabeth Kessler; sans enfant.

Pas de descendance mâle.

XVII. 1. Albert (II)* Antoine, fils de Flavien (II) et d'Hélène Schupbach

- Né le 26 mai 1937.
- Ingénieur de l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), conseiller général de Sion.
- Épousa: à Sion le 26 avril 1962, Marie José Mayor, enseignante à l'école de commerce de Sion (née le 1^{er} janvier 1938), fille de Raymond, de Saint-Martin, et de Lydie Marguerite Voeffray.
- Enfants: **1**) Flavien André (né à Lausanne le 6 mars 1963 et décédé le 11 du même mois); **2**) Christine, comptable (née à Lausanne le 22 mars 1964), qui épousa, à Sion le 22 février 1991, Jean Michel Fauth²²⁰, docteur en physique-chimie (né à Sion le 5 mai 1957), fils de Michel et de Marie Thérèse Seydoux; **3**) **Flavien (III), voir notice XVIII. 1.**; **4**) **Alexandre, voir notice XVIII. 2.**

XVII. 2. Antoine Marc Albert Marie, fils de Léon Marc et de Colette Broquet

- Né à Berne le 5 janvier 1941.
- Docteur en médecine FMH, spécialiste en néphrologie, ancien médecin-chef du département de médecine à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds, chargé de cours, puis professeur associé à l'université de Genève (août 1993)²²¹.
- Épousa: à Genève, le 2 septembre 1966, Agathe Katarina – dite Catherine – Burckhardt (née à Bâle le 1^{er} novembre 1940), marionnettiste professionnelle, fille de Félix Lucas, de Bâle, et d'Alice Agathe Sandreuter.
- Enfants: **1**) **Nicolas* Antoine, voir notice XVIII. 3.**; **2**) Gabrielle Anne (née à Genève le 21 juillet 1969), docteur en médecine, cheffe de clinique à la polyclinique universitaire de médecine de Lausanne, qui épousa, à Cully (Vaud) le 26 février 2000, Raphaël Hiram de la Jara (né à Kalamazoo (Michigan, USA) le 25 juin 1967), psychologue²²²; **3**) **Jérôme Alain, voir notice XVIII. 4.**

XVIII. 1. Flavien (III), fils d'Albert (II) et de Marie José Mayor

- Né à Lausanne le 19 janvier 1966.
- Instituteur (diplôme universitaire de pédagogie curative).
- Épousa: à Conthey, le 5 mai 1989, Paola Sofia dos Santos, infirmière (née à Barreiro (Portugal) le 12 octobre 1966), fille de Manuel Joao et de Maria Rosa Ferreira, puis divorça.
- Enfant: Florine (née le 23 février 1994).

XVIII. 2. Alexandre, fils d'Albert (II) et de Marie José Mayor

- Né à Sion le 29 juin 1970.
- Technicien ébéniste aux Musées cantonaux valaisans.
- Épousa: à Saint-Maurice le 28 mars 2002, Linda Maria Teresa Cotruzzola (née à Saint-Maurice le 11 avril 1977), professeur d'histoire à l'École de commerce de Monthey et collaboratrice responsable d'inventaires aux Musées cantonaux,

²²⁰ Ils ont une fille, Emilie, née à Martigny le 15 février 1992.

²²¹ *Le Journal de Genève*, 19 août 1993.

²²² Le couple a trois enfants (Jonas Hiram, né à Lausanne, le 6 avril 2000, Achim Lucas, né à Lausanne, le 17 août 2002 et Line Anne, née à Lausanne, le 29 mai 2006).

conseillère générale (2001-2003), puis communale (avril 2003-31 décembre 2004) à Saint-Maurice.

XVIII. 3. Nicolas* Antoine, fils d'Antoine et de Catherine Burckhardt

- Né à La Chaux-de-Fonds le 12 avril 1968.
- Ph D de la London School of Economics; directeur exécutif de Médecins sans frontières (USA).
- Epousa: à Saint-Jérôme (Québec-Canada), le 23 décembre 2000, Ssanyu Kalibbala, Canadienne (née le 9 mai 1970 à Montréal (Canada), titulaire d'un master «in media art», à l'université de Long Island; le couple a deux enfants: Mutesi Léa, née, le 29 juillet 2000, à Laval (Canada), et Emile Asuma, né le 11 février 2004 à New York (USA).

XVIII. 4. Jérôme Alain, fils d'Antoine et de Catherine Burckhardt

- Né à Genève le 27 mars 1972.
- Infirmier spécialisé au CHUV de Lausanne.

Branche dite de Sion

VI. 2. Philippe (II), fils de Philippe (I) et de Madeleine Grand

- Mort entre juillet 1610 et le 4 octobre 1618²²³.
- Bourgeois de Sion.
- Epousa: **1** en 1577²²⁴, après promesse de mariage par contrat du 28 août 1575²²⁵, Marguerite Majoris²²⁶, *alias* de Vergeriis, fille de Théobald, notaire et métral de Riddes, et de Claudine, fille de noble François de Montheys, vidomne de Leytron²²⁷; **2** avant le 3 juin 1588²²⁸ Catherine Imsand, fille de Gaspard, de Münster.
- Enfants: **du premier mariage: 1** Catherine, qui épousa, en janvier 1609, François de Riedmatten, fils du châtelain Jean; elle mourut trois mois plus tard²²⁹; **2**) Jean²³⁰, qui épousa: 1. par contrat de mariage du dimanche après la Pentecôte 1606²³¹, Eva Owlig (fille d'Adrien, de Viège, ancien gouverneur de Saint-Maurice, et de Marguerite Martinet, de Varone, fille de Pierre), dont il eut deux enfants, Jean, *simplex*²³², et Marguerite Marie*²³³; 2. à Evian, le 7 juin 1620, Isabelle Mugnier, fille d'Etienne, d'Evian²³⁴; **du second mariage: 3) Nicolas**

²²³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 474 et AT Pg 518 (acte de donation de sa veuve, Catherine Imsand, à ses fils).

²²⁴ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 23.

²²⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 333.

²²⁶ Elle est encore vivante le 27 mai 1587 (ACS, Min. A 328, p. 364-365).

²²⁷ AMMANN-DOUBLIEZ, «Les notaires et les âges», p. 213-214.

²²⁸ Le 3 juin 1588, Philippe (II) vendit, pour 327 livres de Saint-Maurice, les biens dont sa femme Catherine avait hérité sur le territoire de Münster (Archives paroissiales de Münster, B5 c, Minutes du notaire Heinrich Im Ahoren, de Ulrichen, p. 145-146).

²²⁹ AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 395.

²³⁰ Jean de Torrenté, qui fut étudiant à Fribourg-en-Brisgau en 1606 (AEV, ABS, tir. 22, n° 79, p. 346), mourut avant le 5 novembre 1630 (AEV, ABS, tir. 242, n° 48/2, fol. 22).

²³¹ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 450. Eva Owlig mourut après le 14 février 1616 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 2, n° 27).

²³² Il est mort avant le 3 août 1659 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 752).

²³³ Marie épousa, en 1652 à Saint-Maurice, Claude Porrallis, fils de feu Bernard Porrallis, bourgeois de Saint-Maurice, domestique du gouverneur Nicolas (IV) de Torrenté, oncle de la mariée; voir le contrat de mariage, sans mention du mois et du jour (AEV, fonds de Torrenté-de Riedmatten, Pg 168 a). Le couple eut un fils, François, bapt. à Saint-Maurice le 18 décembre 1653.

²³⁴ *Rameaux Savoisiens*, mai 2004, n° 40, p. 20.

(IV), voir notice VII. 3.; 4) Annelie, qui épousa, par contrat du 11 février 1610²³⁵, Michel Kuntschen (fils de feu Martin, ancien vice-bailli, et de Catherine, fille de feu Etienne Berthod, marchand), dont elle n'eut qu'un fils, Martin²³⁶ *simplex*; 5) Madeleine, qui épousa, par contrat du 20 octobre 1616²³⁷, Jean Nicolas Lengen, futur intendant de l'hôpital de Sion, fils de Jean (bourgmestre de Sion de 1604 à 1606) et de Catherine Encken²³⁸; 6) Honorine (ou Honorande), qui épousa *Aegidius* Georges Waldin²³⁹, banneret en Piémont, fils du grand bailli Antoine Waldin²⁴⁰, veuf d'Anne de Triono²⁴¹; 7) Antoine, banneret en Piémont, qui épousa Marguerite Imhoff²⁴², fille de Jean, de Münster, et de Cécile Imahorn²⁴³.

VII. 3. Nicolas (IV), fils de Philippe (II) et de Catherine Imsand

- Mort entre le 6 janvier²⁴⁴ et le 8 octobre 1669²⁴⁵.
- Capitaine au service de Piémont²⁴⁶, préfet du régiment du Valais (1632)²⁴⁷, châtelain de Granges et Bramois (1635-1637)²⁴⁸, bourgmestre de Sion à trois reprises (1638-1639, 1646-1647 et 1664-1665)²⁴⁹, chevalier de la Milice d'or. Il présida, en tant que bourgmestre, l'inauguration de l'hôtel de ville de Sion, le 16 juillet 1665²⁵⁰. Il fut gouverneur de Saint-Maurice (1650 et 1651)²⁵¹.
- Epousa: par contrat du 15 août 1628²⁵², Elisabeth (Elégie) Waldin, fille de Pierre, secrétaire de la bourgeoisie (1592-1596), châtelain vidomne de Sion (1609-1611), et d'Annelie de Pensa.
- Enfants: 1) Jean Barthélemy, voir notice VIII. 3.; 2) Jean Nicolas Gabriel, voir notice VIII. 4.; 3) Catherine, morte en 1678²⁵³, qui épousa le notaire Barthélemy Kuntschen, familier de l'évêque, fils de Martin (III) et de Christine de Quartéry²⁵⁴.

²³⁵ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 471.

²³⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 590.

²³⁷ AEV, ABS, tir. 168, n° 60.

²³⁸ Madeleine mourut en 1639, car son époux, Nicolas Lengen, *hospitalarius*, demanda l'usufruit de ses biens, le 10 septembre 1639 (AEV, ABS, tir. 178, n° 2, fasc. 3, fol. 18-19).

²³⁹ Frappé par la peste, il dicta son testament depuis la fenêtre de sa maison, le 2 avril 1629 (renseignement communiqué par Hans Anton von Roten à Bernard de Torrenté). La cote trop imprécise n'a pas permis de retrouver le document.

²⁴⁰ En 1632, Honorine était veuve avec une fille en bas-âge, Catherine Waldin (AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 28, acte du 9 novembre 1632).

²⁴¹ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 752.

²⁴² Antoine de Torrenté et son épouse moururent de la peste en 1629, sans laisser d'enfants survivants (AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 241, voir aussi ACS, Min. A 337, p. 153-154, acte de succession du 22 décembre 1631).

²⁴³ Veuve, Cécile Imahorn se remaria avec Pierre de Riedmatten et fut la mère de l'évêque Adrien III (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 762).

²⁴⁴ Date de son testament (renseignement communiqué par Hans Anton von Roten à Bernard de Torrenté). Ce document, dont l'ancienne cote était «collectanea VIII, n° 55», n'a pas pu être retrouvé.

²⁴⁵ AEV, AC Vernamiège, supplément, Pg 87.

²⁴⁶ AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 27-27v, acte du 9 novembre 1632.

²⁴⁷ AEV, ABS, tir. 242, n° 42/1, fol. 5v, acte du 4 février 1632.

²⁴⁸ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 183.

²⁴⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 169.

²⁵⁰ CURIGER, «L'hôtel de ville de Sion», p. 29.

²⁵¹ BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais», p. 211.

²⁵² AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN n° 49/1/18.

²⁵³ AEV, fonds Oswald de Riedmatten, n° 682.

²⁵⁴ Le couple eut cinq enfants: 1. Jean Emmanuel Kuntschen, qui épousa Jeanne Catherine de Montheys; 2. Anne Catherine; 3. Marie Elisabeth, qui épousa Jean Barthélemy de Kalbermatten, châtelain du Bouveret; 4. Anne Christine, qui épousa Jean Antoine de Kalbermatten, cousin du précédent; 5. Anne Marie, qui épousa le banneret Jean de Torrenté, fils d'Antoine (VII) et de Christine Waldin (voir notice IX. 2.). Pour plus de précisions chronologiques sur ces personnages, voir FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 355.

VIII. 3. Jean Barthélemy, fils de Nicolas (IV) et d'Elisabeth Waldin

- Né en 1640, mort entre le 29 mars²⁵⁵ et le 14 mai 1676.
- Diplôme de docteur en philosophie de l'université de Vienne, Autriche (2 septembre 1660²⁵⁶), syndic de Sion dès 1671²⁵⁷.
- Epousa: **1)** Madeleine de Vantéry, fille de Jean Antoine, châtelain et capitaine général de Monthey, et de Madeleine Dufay de Lavallaz²⁵⁸; **2)** par contrat du 13 janvier 1675²⁵⁹, Anne Catherine de Preux (fille de noble Jean Antoine, d'Anchettes, capitaine et châtelain de Sierre, et de Marie de Platea, fille de François, banneret et châtelain de Sierre), qui se remaria, le 14 mai 1676, avec Petermann (II) de Riedmatten²⁶⁰.
- Enfants: du premier mariage: **1) Philippe (III), voir notice IX. 4.;** **2)** Jean Nicolas, célibataire.

VIII. 4. Jean Nicolas Gabriel, fils de Nicolas (IV) et d'Elisabeth Waldin

- Mort en 1701²⁶¹.
- Notaire, syndic de Sion dès 1678, patrimonial (1687-1693), châtelain de Granges et Bramois (1693-1695), secrétaire de la bourgeoisie (1694-1699 et 1700-1701), châtelain vidomne (1699-1700)²⁶².
- Epousa: **1)** Anne Marie In Albon²⁶³, fille de Jean Hildebrand et de Sara Payerat; **2)** par contrat du 13 août 1677 à Bramois Anne Catherine de Kalbermatten, fille de François et de Lucie Udret.
- Enfants: du second mariage: **1)** Anne Marie (bapt. 18 août 1678, ensev. 19 avril 1742), qui épousa, le 30 avril 1701, Jean Christian Ballifard, sautier (futur châtelain vidomne de Sion de 1728 à 1730), fils d'Etienne et de Catherine Liviodi; **2)** Marie Elisabeth (bapt. 7 mars 1680, ensev. 4 juin 1733), qui épousa, le 17 juillet 1701, Jean Joseph Wolff, fils d'Aymon et de Marguerite de Preux; **3)** Jean Pierre (bapt. 6 juillet 1681, ensev. 17 janvier 1750); **4)** Jean Antoine (bapt. 8 novembre 1682, ensev. 13 mai 1741), qui épousa, à Sion le 19 novembre 1738, Anne Marie Elisabeth de Kalbermatten, sans enfant; **5)** Marie Hélène (bapt. 27 juin 1684); **6)** Jacques François (bapt. 30 juillet 1687), capitaine de la milice; **7) Nicolas Gabriel, voir notice IX. 5.;** **8)** Paul

²⁵⁵ Il fit son testament le 29 mars 1676 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, carton 48, fasc. 5, n° 99).

²⁵⁶ AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 33.

²⁵⁷ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 188v.

²⁵⁸ Parmi les héritiers de Madeleine Dufay figure son petit-fils Philippe (III) de Torrenté, voir le testament de cette dernière en date du 9 septembre 1694 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, AT Pg 913).

²⁵⁹ AEV, fonds de Preux, AP II Pg 97.

²⁶⁰ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 408.

²⁶¹ Renseignement tiré d'un document de la main de Jean Philippe de Torrenté (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 1, n° 38).

²⁶² AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 179v, 181v, 183v, 185v, 188v.

²⁶³ Elle fit son testament, le 7 juin 1675, et désigna comme héritiers son frère Adrien In Albon, banneret, futur vice-bailli, et sa sœur Anne Catherine. Ce renseignement est tiré d'une fiche de Hans Anton von Roten, communiquée à Bernard de Torrenté. Il nous a été impossible de le vérifier, car le document, qui porterait la cote AV 110, Thèque Steiger-Ulrich, ne correspond pas. Anne Marie était la petite-nièce du grand bailli Henri (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 757).

Maurice (bapt. 23 avril 1690, ensev. 10 août 1749), curé de Sion de 1734 à 1749²⁶⁴, juriste²⁶⁵; 9) François Alphonse (bapt. 18 janvier 1693).

IX. 4. Philippe (III), fils de Barthélemy et de Madeleine Devantéry

- Né le 25 février 1665²⁶⁶, mort le 23 juin 1722²⁶⁷.
- Etudiant à Augsbourg (1685-1686), passa onze mois aux gardes suisses à Paris (1687), enseigne, puis capitaine lieutenant au régiment de Courten (1688)²⁶⁸, procureur de la bourgeoisie (1690), sautier du châtelain vidomne (1692-1696), syndic dès 1696, curial et économiste de l'évêque²⁶⁹, notaire et secrétaire de la bourgeoisie (1704-1706), boursier (1706-1709)²⁷⁰, saunier (1711-1716), bourgmestre (1712-1713), banneret du dizain de Sion (1713-1722)²⁷¹, gouverneur de Monthey (1719 et 1720)²⁷², major d'Ardon et de Chamoson.
- Epousa: Anne Catherine Kuntschen, fille de Jean Jodoc et de Catherine, fille de Jean Burnier et d'Anne Marthe Waldin²⁷³; Anne Catherine fit son testament le 21 avril 1736²⁷⁴.
- Enfants: **1) Jean Joseph, voir notice X. 5.; 2) Jean Philippe, voir notice X. 6.; 3) Anne Catherine** (bapt. à Sion le 8 octobre 1693), **4) Marie Elisabeth** (née en 1696, ensev. à Sion le 11 mai 1775 à 78 ans), qui épousa, le 24 novembre 1721²⁷⁵, François Xavier de Kalbermatten (fils de Jacques Arnold et de Pétronille Fabri), châtelain vidomne, banneret, puis vice-bailli de 1771 à sa mort le 10 décembre 1780, à l'âge de 82 ans²⁷⁶; **5) Maurice Frédéric** (bapt. à Sion le 18 novembre 1697); **6) Marie Catherine** (bapt. à Sion le 16 mars 1700); **7) François Antoine** (bapt. à Sion le 4 octobre 1702); **8) Ignace** (bapt. à Sion le 22 octobre 1703).

²⁶⁴ Après des études à l'université de Vienne, Autriche (1711-1719), il fut recteur des écoles de Sion de septembre 1719 à 1734 (CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 155), chanoine (3 mars 1724), chancelier de l'évêque (1734), puis curé de Sion. Il échangea, le 10 février 1724, la maison Ambüel-Groely, du Grand-Pont, contre la maison de Platea, de la rue du Vieux-collège actuelle (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 785-787), puis en 1737 fit don de celle-ci à la Bourgeoisie de Sion pour qu'elle y installât un collège de Jésuites. Voir CARLEN, *Kultur des Wallis*, t. 2, p. 134 et 155, ainsi que ZIMMERMANN, *Essai sur l'histoire du collège de Sion*, p. 32, 45, 48-49, 52-58.

²⁶⁵ Il est l'auteur d'une brochure sur le droit de succession, célèbre auprès des juristes (*De jure successionis*), parue en 1724 (GRAVEN, «L'école de Droit valaisanne», p. 177).

²⁶⁶ Indication tirée d'une courte biographie écrite de la main de son fils Jean Philippe (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 5, n° 80). Malheureusement, cette sorte d'aide-mémoire mal écrit et raturé, paraît rempli d'incertitudes, surtout en ce qui concerne les dernières fonctions exercées par Philippe (III).

²⁶⁷ VON ROTEN, «Die Landshauptmänner», p. 467.

²⁶⁸ *Ibidem*.

²⁶⁹ Mention de cette fonction, notamment, le 15 avril 1703 (AEV, fonds Charles Allet, Pg 153).

²⁷⁰ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 176v, 182, 189, 192. D'après son fils, Jean Philippe, Philippe (III) aurait été «grand châtelain» (sans autre précision) en 1710-1711 et en 1716-1717. Notons seulement que ce dernier ne figure pas dans la liste des châtelains vidomnes de Sion, dressée par Rey (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, p. 178v-180v).

²⁷¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 169v, 173v, 177v.

²⁷² BINER «État des gouverneurs du Bas-Valais», p. 211.

²⁷³ FAYARD DUCHÈNE, «Les Kuntschen», p. 356.

²⁷⁴ AEV, fonds Flavien de Torrenté, Ms 16, p. 119-125.

²⁷⁵ VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten», 1959, p. 29.

²⁷⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 151. Marie Elisabeth de Torrenté et François Xavier de Kalbermatten eurent une fille Anne Marie de Kalbermatten (1726-1794), qui épousa Jean Alexis Ignace de Torrenté (voir notice XI. 1.).

IX. 5. Nicolas Gabriel, fils de Jean Nicolas Gabriel et d'Anne Catherine de Kalbermatten

- Bapt. à Sion le 10 octobre 1688, ensev. à Sion le 12 juin 1738.
- Bourgeois de Sion, procureur.
- Epousa: **1**) par contrat de mariage du 16 novembre 1718²⁷⁷ Anne Christine Groely (ensev. à Sion le 2 novembre 1726), fille de Paul Nicolas Groely (fils du capitaine Jean) et de Jeanne Marie Gasner (fille du capitaine Christian); **2**) à Loèche le 27 avril 1729, Marie Christine Plaschy (bapt. à Loèche le 6 janvier 1709), fille d'Etienne, major et capitaine de Loèche, et d'Anne Barbe Plaschy; veuve, elle se remaria, à Sion le 8 février 1744, avec Pierre Etienne Udret.
- Enfants: du second mariage: **1**) Marie Elisabeth (bapt. 23 août 1730, ensev. 24 octobre 1771), qui épousa, à Sion le 24 avril 1754, Jean Pierre Bonvin (1733-1801), fils de Jean Pierre et de Rose Grange²⁷⁸; **2**) Marie Christine (bapt. à Sion le 2 novembre 1734), qui épousa, à Sion le 29 septembre 1762²⁷⁹, Jean Etienne Joseph Zen Ruffinen²⁸⁰, familier de l'évêque (bapt. à Loèche le 5 juillet 1733), fils de François, banneret de Loèche, et de Marie Catherine Allet; **3**) **Jean Nicolas Maurice, voir notice X. 7.;** **4**) Anne Marie Josèphe (bapt. à Sion le 1^{er} juillet 1738, née posthume).

X. 5. Jean Joseph, fils de Philippe (III) et d'Anne Catherine Kuntschen

- Bapt. à Sion le 17 octobre 1692, mort en 1752.
- Syndic dès 1722, capitaine (1728-1730), châtelain de Granges et Bramois (1731-1733)²⁸¹, major de Nendaz et Hérémenche (1732-1734)²⁸², châtelain vidomne (1736-1738), boursier (1739-1743), saunier (1743-1746), bourgmestre (1744)²⁸³.
- Epousa: par contrat du 24 avril 1718²⁸⁴ Marie Catherine Berthod (ensev. à Sion le 5 juillet 1766), fille de François Georges, châtelain vidomne de Sion (1702-1704), bourgmestre de Sion (1706-1708), et de Marguerite Udret, fille de Pierre.
- Enfants: (tous bapt. à Sion) **1**) François Joseph Philippe (bapt. 18 avril 1719); **2**) Joseph Philippe Maurice (bapt. 1^{er} mai 1720, mort en 1728²⁸⁵); **3**) **Jean Félix, voir notice XI. 5.;** **4**) Anne Marie Catherine (bapt. 8 janvier 1726, ensev. 11 février 1785 d'apoplexie), qui épousa, à Sion le 24 février 1748, Joseph Etienne Ambüel, capitaine au service de France, mort à Landau, le 5 octobre 1749²⁸⁶, fils d'Alphonse et d'Anne Barbe de Torrenté²⁸⁷; veuve, Anne Marie

²⁷⁷ AEV, fonds Charles Allet, Pg 179.

²⁷⁸ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 357-358. Marie Elisabeth de Torrenté, épouse de Jean Bonvin, eut treize enfants, dont une fille, Marie Catherine Barbe* (1765-1837), qui épousa Antoine Gabriel de Torrenté (voir notice XII. 1.).

²⁷⁹ Contrat de mariage conclu le 27 septembre 1762 (AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATN, carton 48, fasc. 6, n° 79).

²⁸⁰ Il est le frère de François Melchior Joseph Zen Ruffinen (1729-1790), évêque de Sion (1780-1790). Le couple eut pour fils Etienne Sulpice Augustin* Zen Ruffinen (1765-1827), évêque de Sion (1817-1829).

²⁸¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 183v, 189v. Il précéda, comme châtelain de Granges et Bramois, son cousin et homonyme Jean Joseph de Torrenté (1691-1735), fils de Jean et d'Anne Marie Kuntschen (voir notice X. 3.), qui est dit châtelain de Granges et Bramois, dans son acte de décès du 12 septembre 1735, et non major de Nendaz.

²⁸² BINER, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais», p. 211. Le Jean Joseph de Torrenté, qui fut major de Nendaz en 1732, est bien Jean Joseph, fils de Philippe (III) de Torrenté, et non Jean Joseph (1691-1735), fils de Jean de Torrenté (voir notice X. 3.).

²⁸³ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 180v, 183v, 184, 190.

²⁸⁴ AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 12.

²⁸⁵ Indication en marge de l'acte de baptême.

²⁸⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 469.

²⁸⁷ Voir notice IX. 1.5.

Catherine se remaria, en décembre 1751²⁸⁸, avec François Antoine Bernard Pierre de Courten²⁸⁹ (bapt. à Sierre le 15 juin 1721, ensev. à Sion le 17 août 1780), capitaine, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean Antoine et d'Anne Marie Ambüel.

X. 6. Jean Philippe (IV), fils de Philippe (III) et d'Anne Catherine Kuntschen

- Ensev. à Sion le 11 octobre 1762.
- Etudes de droit à l'université de Vienne (Autriche) de 1715²⁹⁰ à 1719, diplôme de notaire (23 avril 1722²⁹¹), syndic de Sion dès 1728²⁹², *fit fonction de major* de Nendaz et Hérémente en 1731²⁹³, chancelier de l'évêque et du chapitre (1731-1745), notaire et secrétaire de la bourgeoisie (1734-1745), boursier (1745-1749), saunier (1750-1754), bourgmestre de Sion (1748 et 1760), châtelain de la seigneurie de Clèbes pour l'abbaye de Saint-Maurice²⁹⁴.
- Epousa: **1**) à Vionnaz par contrat du 22 juillet 1720²⁹⁵ Marie Cécile Barberini (ensev. à Sion le 30 avril 1740), fille de Barthélemy, châtelain vidomne de Sion (1694-1696) et d'Anne Marie de Quartéry; **2**) à Sion le 29 janvier 1743, Anne Christine de Roten (1696-1754), fille de Jean Christian (grand bailli de 1729 à 1730)²⁹⁶ et de Christine Udret; Anne Christine était veuve de Jean Joseph de Torrenté (voir notice X. 3.).
- Enfants: tous du premier mariage, et baptisés à Sion: **1**) Philippe Jacques (bapt. 25 juillet 1721, ensev. à Sion le 6 mai 1745), lieutenant; **2**) François Antoine Barthélemy (bapt. 14 juin 1723, ensev. à Sion le 18 septembre 1748), procureur de Sion; **3**) **Jean Adrien* Etienne, voir notice XI. 6.;** **4**) Marie Elisabeth Cécile (bapt. 8 janvier 1730, ensev. à Sion le 17 avril 1773), qui épousa, à Sion le 24 février 1748, Joseph Alphonse Ambüel²⁹⁷ (mort en 1764), capitaine au service de France, fils d'Alphonse (1664-1742), grand bailli, et de Barbe de Torrenté (voir notice IX. 1.); **5**) Marie Josèphe Elisabeth (bapt. 7 août 1732), qui épousa Joseph Arnold Michel de Kalbermatten (bapt. à Sion le 2 septembre 1729), fils de Jean Joseph Barthélemy et d'Elisabeth de Montheys; **6**) **Jean Joseph Antoine, voir notice XI. 7.;** **7**) Marie Pétronille (bapt. 23 mai 1737); **8**) Georges (bapt. et ensev. 27 avril 1740).

X. 7. Jean Nicolas Maurice (ou Maurice Nicolas), fils de Nicolas Gabriel et Marie Christine Plaschy

- Bapt. à Sion le 7 mai 1736, ensev. à Sion le 14 août 1801.
- Syndic dès 1774, châtelain de Granges et Bramois (1787-1789), châtelain vidomne (1788-1790), châtelain d'Isérables.

²⁸⁸ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 39.

²⁸⁹ Du second mariage d'Anne Marie Catherine naquirent quatre enfants: 1. Marie Catherine; 2. Philippe Antoine, qui épousa Cécile Kuntschen; 3. Frédéric Théodule 4. Joseph Eugène Edouard Félix Alexis, qui épousa Patience de Quartéry, puis Marie Barbe Mabillard (DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 39-40).

²⁹⁰ MAISSEN, GATTLEN, «Verzeichnis der an der Universität Wien», p. 147.

²⁹¹ VON ROTEN, «Die Chronik des Johann Jacob von Riedmatten, 1959, p. 36.

²⁹² AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 189v.

²⁹³ AEV, fonds Philippe de Torrenté, ATL 1, n° 150.

²⁹⁴ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 171, 176v, 178, 182.

²⁹⁵ Voir AEV, fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R 2, p. 167.

²⁹⁶ VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 445.

²⁹⁷ Le couple eut quatre enfants: 1. Alphonse Ambüel, capitaine du dizain (1794-1798), mort en 1801; 2. Emmanuel; 3. Balthasar (mort en 1811), qui épousa Marguerite de Courten (morte en 1835) 4. Marie Josèphe (morte en 1826), qui épousa Joseph Augustin de Riedmatten (VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner», p. 768).

- Epousa: Anne Marie Catherine Summermatter (ensev. à Monthey le 30 septembre 1771).
- Enfants: **1) François Joseph Maurice***, voir notice **XI. 8.**; **2) Marie Christine** (bapt. à Sion le 29 septembre 1768, décédée en 1806), qui épousa, à Sion le 26 mars 1794, Antoine Rion²⁹⁸, du val d’Anniviers (bapt. à Vissoie le 24 février 1772, ensev. à Sion le 29 juillet 1814), fils de Chrétien, sautier, et de Marie Monnier²⁹⁹; **3) François Joseph Vincent** (bapt. à Sion le 22 janvier 1771, ensev. à Sion le 30 juillet 1786).

XI. 5. Jean Félix, fils de Jean Joseph et d’Anne Catherine Berthod

- Bapt. à Sion le 4 avril 1723, ensev. à Sion le 22 mars 1768.
- Syndic dès 1750, châtelain de Granges et Bramois (1761-1763)³⁰⁰.
- Epousa: en 1747 Anne Marie Ambüel (bapt. à Sion le novembre 1720, ensev. à Sion le 3 mars 1780), fille d’Alphonse et d’Anne Barbe de Torrenté³⁰¹.
- Enfants: (tous bapt. et ensev. à Sion) **1) Joseph Maurice** (bapt. 15 mai 1748, ensev. 16 octobre 1748); **2) Anne Marie Catherine** (bapt. 5 septembre 1750); **3) Félix Xavier** (bapt. 24 octobre 1751); **4) Félix Alphonse, voir notice XII. 4.**; **5) Marie Barbe** (bapt. 12 septembre 1754); **6) Marie Christine** (bapt. 25 octobre 1755); **7) Marie Judith** (bapt. 28 octobre 1756, ensev. 9 décembre 1799), célibataire; **8) Félix Philippe** (bapt. 29 novembre 1757); **9) Marie Elisabeth** (bapt. 9 avril 1759, ensev. 23 mars 1814), qui épousa 1) à Sion le 2 août 1789 Jean Joseph Antoine de Torrenté, fils de Jean Philippe et de Marie Cécile Barberini³⁰²; 2) à Sion le 3 mai 1798 Jean François Michel Lamon, veuf d’Anne Catherine Elisabeth Zuber, fils de Jean Michel et d’Anne Marie Tapparel³⁰³; **10) Maurice Sigismond Aloys** (bapt. 21 avril 1761); **11) Mathias, voir notice XII. 5.**; **12) Marie Catherine Lucrèce** (bapt. 30 septembre 1765, ensev. 22 février 1814), qui épousa, à Sion le 13 juillet 1791, Alphonse Philippe (V) Gordien de Torrenté³⁰⁴.

XI. 6. Jean Adrien Etienne, fils de Jean Philippe (IV) et de Marie Cécile Barberini

- Bapt. à Sion le 26 décembre 1726, ensev. à Sion le 21 octobre 1778.
- Notaire, syndic dès 1754, secrétaire de la bourgeoisie de Sion (1762-1770), secrétaire de la Chambre de santé de la République du Valais³⁰⁵, châtelain vidomne (1770-1772)³⁰⁶, secrétaire épiscopal et chancelier du chapitre, châtelain de la seigneurie de Clèbes pour l’abbaye de Saint-Maurice. Juriste³⁰⁷ et historien, il laisse aussi une œuvre de géomètre et de dessinateur³⁰⁸.

²⁹⁸ Avocat, grand châtelain d’Hérémece, sous-préfet de Sion, membre de la Diète, membre de l’Administration provisoire du dizain de Sion (1798), substitut du procureur impérial (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 223). Il eut deux fils: du premier mariage 1. Joseph Hildebrand Antoine Rion (1804-1891), conseiller d’Etat, au département de l’Intérieur (1853-1857), du second mariage 2. le chanoine Alphonse Rion (1809-1856), recteur du lycée de Sion, géologue et botaniste, auteur du *Guide du botaniste en Valais*.

²⁹⁹ Antoine Rion se remarria, en 1807, avec Marie Josèphe Imbiederland.

³⁰⁰ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 184, 189v.

³⁰¹ Voir notice IX. 1.5.

³⁰² Voir notice XI. 7.

³⁰³ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 381.

³⁰⁴ Voir notice XII. 6.

³⁰⁵ Notamment le 22 décembre 1770 (CORDONIER, «Bibliographie des imprimés valaisans», p. 49).

³⁰⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 180, 182, 189v.

³⁰⁷ Il composa un commentaire des Statuts, la source du droit valaisan. Cette étude inachevée fut très appréciée et souvent citée (GRAVEN, *Essai sur l’évolution du droit pénal valaisan*, p. 14, 97, 142, 160, 180, 214, 442 et 462).

³⁰⁸ Voir notamment un plan géométrique du Grand-Pont vers 1760-1765 (DONNET, «La fontaine du Lion», p. 247-249, 250, 256, et 257).

- Epousa: en 1755 Marie Barbe de Torrenté, fille d’Antoine (IX) et de Marie Elisabeth de Montheys (bapt. 24 juillet 1732, ensev. 7 avril 1789), voir notice X. 2.).
- Enfants: (tous bapt. et ensev. à Sion) **1)** Philippe Casimir Théodule (bapt. 6 mars 1757); **2)** Joseph Adrien Georges (bapt. 19 avril 1760, ensev. 6 avril 1771); **3) Alphonse Philippe (V)* Gordien, voir notice XII. 6.;** **4)** Frédéric Antoine Guillaume (bapt. 29 mai 1763, ensev. 22 août 1782); **5)** Marie Josèphe Pétronille (bapt. 2 mai 1765, ensev. 28 janvier 1777); **6)** Marie Cécile Barbe (bapt. 10 avril 1767, ensev. 5 avril 1773); **7)** François Antoine Grégoire Mathias (bapt. 18 novembre 1768, ensev. 24 mars 1799), syndic de Sion dès 1795, secrétaire et chancelier épiscopal, qui épousa, à Sion le 21 janvier 1799, Marie Antoinette Louise* de Nucé (ensev. à Sion le 30 juillet 1856)³⁰⁹, fille de Gaspard Benjamin et de Marie Barbe de Tornéry; de ce mariage naquit une fille posthume Marie Elisabeth Antoinette (bapt. 10 novembre 1799, ensev. 21 avril 1804); **8)** Marie Barbe Thérèse Adrienne (bapt. 9 septembre 1775).

XI. 7. Jean Joseph Antoine, fils de Jean Philippe (IV) et de Cécile Barberini

- Bapt. à Sion 1^{er} mai 1735, ensev. à Sion le 11 décembre 1796.
- Syndic de Sion dès 1763, patrimonial (1774-1781), bourgmestre (1788), boursier (1790-1793), saunier (1794-1796)³¹⁰, châtelain d’Hérens pour l’évêque, châtelain de la seigneurie de Clèbes pour l’abbé de Saint-Maurice.
- Epousa: **1)** à Sion le 22 juin 1760, Marie Josèphe Andenmatten (ensev. à Sion le 1^{er} avril 1766), fille de Joseph Barthélemy et de Jeanne Françoise Hélène de Marclézy; **2)** à Sierre le 16 février 1773³¹¹, Anne Marie Thérèse de Courten (ensev. à Sion le 12 mai 1788), fille de Joseph Maurice Jost Alexis de Courten et d’Anne Christine Ambüel; **3)** à Sion le 2 août 1789 Marie Elisabeth de Torrenté, fille de Jean Félix et d’Anne Marie Ambüel³¹², qui se remaria, à Sion le 3 mai 1798, avec Jean François Michel Lamon (1740-1816), châtelain de Granges et Bramois, major de Nendaz-Hérémente, veuf d’Anne Catherine Elisabeth Zuber³¹³.
- Enfants: du premier mariage (tous bapt. et ensev. à Sion): **1)** Marie Josèphe Béatrice (bapt. 10 mai 1761); **2)** Marie Anne Josèphe Cécile* (bapt. 27 septembre 1763); du second mariage: **3) Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon, voir notice XII. 7.;** **4)** Joseph Ignace Aloys Gaspard Médard (bapt. 9 juin 1778, ensev. 29 mars 1814), officier au service d’Espagne, qui épousa, le 25 janvier 1803³¹⁴, Marie Madeleine* Josèphe Christine de Courten (fille de François Joseph Christophe et de Marie Catherine Véronique de Torrenté³¹⁵); Marie Madeleine se remaria, le 25 janvier 1816, avec François Guillaume Dufay de Lavallaz.

³⁰⁹ Veuve, Louise de Nucé se remaria, le 5 janvier 1803, avec Louis Grégoire de Kalbermatten (1768-1845), capitaine au service de Sardaigne (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 217). Colonel de la garde royale de Turin, il se vit octroyé le titre de comte par le roi de Sardaigne en 1832.

³¹⁰ AÉV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 178, 185v, 190.

³¹¹ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 69.

³¹² Voir notice XI. 5.9.

³¹³ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 381.

³¹⁴ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 79.

³¹⁵ Voir notice XI. 2.8.

XI. 8. François Joseph Maurice*, fils de Jean Nicolas Maurice et d'Anne Marie Summermatter

- Bapt. à Sion le 25 septembre 1766, mort à Sion le 20 mars 1825.
- Syndic en 1802³¹⁶.
- Epousa: **1)** à Sion le 1^{er} janvier 1794, Madeleine Nenda, de Hérémente; **2)** à Sion le 13 janvier 1800, Marie Schmidt (ensev. 9 juin 1807), de Saint-Maurice; **3)** à Sion le 9 mai 1816, Anne Marie Agathe Euver, fille de Jean-Baptiste Balthazar Euver, marchand, et d'Anne Marie Hischier; veuve du peintre Jacques Arnold François Koller³¹⁷.
- Enfants: du premier mariage: **1)** Anne Marie Catherine Marguerite Madeleine* (bapt. à Sion le 8 janvier 1795, morte en 1845), qui épousa, en 1816, Jean André Theytaz³¹⁸, d'Hérémente, fils de Jérôme et de Rose Jognier; **2)** Jean Joseph Maurice (bapt. à Sion le 22 octobre 1798).

Pas de descendance mâle.

XII. 4. Félix Alphonse (ou Alphonse Félix), fils de Jean Félix et d'Anne Marie Ambüel

- Bapt. à Sion le 11 mars 1753, ensev. à Sion le 30 octobre 1804.
- Syndic dès 1782, patrimonial (1786-1796), châtelain vidomne (1796-1804)³¹⁹, capitaine de la première cohorte³²⁰, membre de l'Administration provisoire du dizain de Sion et un des signataires du procès-verbal de la restauration de l'arbre de la liberté à Sion (8 juin 1798)³²¹, membre du Tribunal cantonal, dont il fut greffier, puis accusateur public³²², président de la municipalité de Sion³²³.
- Epousa: à Vercorin le 5 août 1784³²⁴, Marie Josèphe Thérèse de Courten (bapt. à Sierre en mai 1764, morte d'hydropisie à Sion le 19 mai 1832), fille de Joseph Eugène Alphonse et de Marie Catherine Josèphe de Courten.
- Enfants: (tous bapt. et ensev. (ou morts) à Sion) **1)** Joseph Eugène* Alphonse Félix (bapt. 7 juin 1785, mort le 23 avril 1860), recteur de Saint-Nicolas à Valère; **2)** Adrien* Joseph Etienne (bapt. 27 décembre 1786, mort le 14 avril 1860), camérier de l'évêque, qui épousa en 1823 Marie Josèphe de Roten, de Rarogne (1798-1871), fille d'Aloys de Roten et de Marie Josèphe de Werra; ils eurent un enfant mort-né le 3 juin 1837; **3)** Joseph Antoine* (bapt. 27 avril 1790, ensev. 9 mai 1814); **4)** Marie Catherine Josèphe (bapt. 23 juin 1792, morte le 26 novembre 1868), célibataire; **5)** Joseph Maurice Alphonse* (bapt. 27 septembre 1794, mort le 20 avril 1832, paralysé depuis plusieurs années); **6)** Marie Josèphe Judith (bapt. 24 janvier 1798, ensev. 1^{er} octobre 1799); **7)** Joseph Félix Michel (bapt. 22 octobre 1800, ensev. 24 octobre 1800); **8)** Julie* Marie Josèphe (bapt. 3 février 1803, morte le 6 août 1828), célibataire; **9)** Marie Josèphe Louise*, née posthume (bapt. 1^{er} janvier 1805, morte le 4 août 1859), célibataire.

Pas de descendance mâle.

³¹⁶ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 190.

³¹⁷ FAYARD DUCHÊNE, *La population de Sion*, p. 359 et 442.

³¹⁸ Le couple eut un fils, Jean André Theytaz, né en 1823, qui épousa en 1845 Marguerite Mayoraz. La famille émigra en Argentine en 1877.

³¹⁹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 180v, 186, 190.

³²⁰ Il exerçait cette fonction au moment de sa mort (AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 192v).

³²¹ DONNET, «Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne», p. 236.

³²² PUTALLAZ, «La carrière publique de Michel Dufour», p. 602.

³²³ SALAMIN, «Histoire politique du Valais sous la République helvétique», p. 242.

³²⁴ DE COURTEN, *Famille de Courten*, p. 69.

XII. 5. Mathias, fils de Jean Félix et d'Anne Marie Ambüel

- Bapt. à Sion le 26 avril 1762, mort le 31 janvier 1833.
- Bourgeois de Sion, syndic.
- Epousa: **1**) à Sion le 10 février 1801 Louise* Marguerite de Riedmatten (née en 1784, ensev. à Sion le 30 mars 1825), fille de François Joseph Janvier* et d'Anne Marie Elisabeth Louise de Courten; **2**) le 27 novembre 1828 Aloysia Theiler, de Brigue (morte à Sion le 11 décembre 1871), fille de Jacques et de Louise Catherine Zenklusen.
- Enfant: du second mariage: **Joseph Antoine* Philippe Aloys, voir notice XIII. 2.**

XII. 6. Alphonse Philippe (V)* Gordien, fils de Jean Adrien Etienne et de Marie Barbe de Torrenté

- Bapt. à Sion le 10 mai 1762, mort à Sion le 7 juin 1839.
- Syndic de Sion dès 1792³²⁵, conseiller municipal (1814).
- Epousa: à Sion le 13 juillet 1791 Marie Catherine Lucrèce de Torrenté, fille de Jean Félix et d'Anne Marie Ambüel³²⁶.
- Enfants: (tous bapt. à Sion) **1**) Anne Marie Josèphe Catherine Rose (bapt. 29 août 1793, ensev. 11 février 1794); **2**) Marie Catherine* Elisabeth (bapt. 5 juillet 1795, morte à Sion le 14 septembre 1859), qui épousa, à Sion le 28 mai 1815, François Xavier Nicolas de Kalbermatten, fils d'Arnold et de Claudine d'Allèves³²⁷, conseiller d'Etat³²⁸; **3**) Marie Josèphe Antoinette (bapt. 14 juin 1797, morte à Sion le 4 octobre 1848), célibataire; **4**) **Alphonse Philippe* (VI) Epiphane Alexandre, voir notice XIII. 3.**; **5**) Anne Catherine Louise* (bapt. 12 mai 1802, morte à Sion le 4 novembre 1869), célibataire; **6**) Anne Catherine Marguerite* Louise (bapt. 27 janvier 1804), qui épousa, à Sion le 22 décembre 1844, Laurent Justin Ritz³²⁹, peintre, major, conseiller de Sion, fils de Joseph Ignace Ritz, de Niederwald, et de Catherine Schmid; **7**) Marie Joséphine Antoinette Elisabeth Lucrèce (bapt. 16 juillet 1805, ensev. à Sion le 16 juillet 1805).

XII. 7. Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon, fils de Jean Joseph Antoine et d'Anne Marie Thérèse de Courten

- Bapt. à Sion le 19 février 1774, mort à Sion le 11 avril 1837.
- Etudes de philosophie à Sion³³⁰, syndic dès 1802³³¹, receveur de l'Enregistrement et conservateur des Hypothèques dans le département du Simplon³³², secrétaire de la ville (1814-1818), châtelain du dizain (1822-1823), président du

³²⁵ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 190.

³²⁶ Voir notice XI. 5.12.

³²⁷ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 430 et 445.

³²⁸ Le couple eut trois enfants: 1. Catherine de Kalbermatten (1816-1867) qui épousa, en 1848, Donat Andenmatten (1820-1889), 2. Léopold, 3. Marie (FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 445).

³²⁹ Il s'agit du père du célèbre peintre Raphaël Ritz. Ce dernier, orphelin de mère, fut, en fait, élevé par sa belle-mère, Marguerite de Torrenté.

³³⁰ La Médiathèque Valais possède les thèses défendues pour obtenir le diplôme de philosophie décerné à Joseph Marie de Torrenté et Etienne Bonaventure Bonvin par le collège de Sion, les 4 et 5 août 1794. Le président du jury était Alphonse Pignat, professeur de philosophie et de théologie (CORDONIER, «Bibliographie des imprimés valaisans», p. 70). Voir un exemplaire imprimé sur soie jaune au Musée cantonal d'histoire à Sion (MV 2045).

³³¹ AEV, ABS, tir. 120, n° 3, fol. 190.

³³² Il occupe ce poste en 1811, dans le cadre du département du Simplon, lors de la rédaction de l'*Etat des chefs de familles* du Valais, dressé par le gouvernement impérial (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 199).

dizain de Sion (1824-1826), trésorier de la ville (1825-1832), bourgmestre (1833-1834)³³³.

- Epousa: à Sion le 27 janvier 1801, Marie Josèphe de Riedmatten (morte à Sion le 24 décembre 1835), fille de Pierre Hyacinthe et de Patience de Bons.
- Enfants: (tous bapt. et ensev. (ou morts) à Sion) **1)** Joseph Marie Hyacinthe (bapt. 21 octobre 1802, ensev. 23 octobre 1802); **2)** Patience Josèphe Henriette* Antoinette Marie (bapt. 8 juin 1804, morte le 28 novembre 1876)³³⁴, qui épousa, à Sion le 14 mars 1822, Jean Etienne Augustin* Germain de Riedmatten³³⁵ (bapt. 29 mai 1798, mort le 19 août 1867), officier au service de Naples, lieutenant général (1860); **3)** Marie Josèphe Louise Cécile Eugénie* Madeleine Adélaïde Françoise (bapt. 25 février 1806, ensev. 3 novembre 1809), **4) Joseph* Marie* Séverin Pierre Louis, voir notice XIII. 4.; 5) Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand*, voir notice XIII. 5.; 6)** Marie Josèphe Catherine Eugénie (bapt. 26 septembre 1810, ensev. 7 janvier 1813); **7) Joseph Charles Louis Béat, voir notice XIII. 6.; 8) Adrien Joseph Jean Alexandre*, voir notice XIII. 7.; 9)** Marie Josèphe Alphonsine* Judith (bapt. 2 février 1819, ensev. 14 juin 1819).

XIII. 2. Joseph Antoine* Philippe Aloys, fils de Mathias et de Louise Theiler

- Bapt. à Sion le 21 novembre 1829, mort à Simplon-Village le 20 février 1907, ensev. à Sion).
- Ingénieur forestier cantonal, conseiller bourgeoisial (1867-1868), fondateur et premier président de la section valaisanne «Monte Rosa» du club alpin suisse (4 octobre 1865)³³⁶, membre fondateur de la société des traditions valaisannes (10 décembre 1903)³³⁷.
- Epousa: à Sion le 27 novembre 1861, Sylvie Wolff (1842-1917), fille d'Edouard, général à Naples, et de Marie Louise de Riedmatten.
- Enfants: **1)** Un fils mort-né à Sion le 20 juin 1862; **2)** Un fils (bapt. à Sion le 15 mars 1863, mort à Sion le 15 avril 1863); **3)** Sylvie* Louise Marie Cécile – dite Vivie – (née à Sion le 30 mars 1864, morte à Sion le 30 avril 1942), célibataire; **4)** Caroline Catherine Marie* Antoinette, dite Maya (née à Sion le 27 novembre 1866, morte à Sion le 16 janvier 1957), qui épousa le 2 octobre 1901 Léon Augustin Chevassu³³⁸, hôtelier à Evian-les-Bains (France), fils de Ferdinand³³⁹; **5)** Louis Philippe Alphonse Edouard* – dit Dodelet – (né à Sion le 23 juillet 1869, mort à Sion le 2 juin 1935), hôtelier, qui épousa, à Sion le 20 septembre 1905, Marie Caroline Eugénie – dite Pépé – Aymon (née à Sion le 8 mars 1861, morte à Cannes le 5 avril 1938), veuve de Léon de Cocatrix (1854-1904), fille de Charles Aymon et d'Eugénie Dufour; sans enfant.

Pas de descendance mâle.

³³³ FAYARD DUCHÈNE, *La population de Sion*, p. 441.

³³⁴ DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 276.

³³⁵ Le couple eut six enfants: 1. Jean Joseph, 2. Marie, 3. Philomen, 4. Henriette, 5. Augustin, 6. Anne Marie.

³³⁶ ROULLER, «Le Valais par les dates», p. 186. On lit sur la plaque apposée sur la maison du 10 rue des Châteaux, où il habita, le texte suivant: «1866-1915. La section Monte Rosa à son fondateur Antoine de Torrenté premier président».

³³⁷ DONNET, «Le musée de Valère», p. 118.

³³⁸ Le couple eut une fille, Renée Chevassu (1905-1977), qui épousa Pierre de Torrenté (voir notice XVI. 4.).

³³⁹ La famille Chevassu descend de Jérôme Vital Chevassus-Clément, fils de Claude Joseph et de Jeanne Rose Gruet, né le 20 mai 1808 à Septmoncel (Jura, France), qui fut reçu, le 18 mars 1864, citoyen genevois, ressortissant de la commune de Dardagny (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 28).

XIII. 3. Alphonse Philippe* (VI) Epiphane Alexandre, fils d'Alphonse Philippe (V)* Gordien et de Marie Catherine Lucrèce de Torrenté

- Bapt. à Sion le 8 avril 1800, mort à Sion le 9 octobre 1868.
- Syndic de Sion³⁴⁰, ingénieur à l'Etat du Valais (9 septembre 1841)³⁴¹, nommé ingénieur en chef du canton (18 juin 1845)³⁴², capitaine du génie à l'Etat-major général du canton (1^{er} janvier 1848)³⁴³. Dans le cadre de ses fonctions d'ingénieur, il fit plusieurs plans de Sion et dressa, notamment, le 8 janvier 1828, un projet du nouveau tracé de la route cantonale pour traverser la ville³⁴⁴.
- Epousa: à Sion le 12 mars 1827 Catherine Patience Madeleine Louise Adelaïde* Emilie de Riedmatten (bapt. à Sion le 15 septembre 1807), fille de Pierre Louis et de Catherine Dufay de Lavallaz³⁴⁵.
- Enfants: **1)** Marie Madeleine* Philippine Catherine (bapt. à Sion le 18 mai 1828, morte à Sion le 21 juillet 1915), qui épousa, le 8 février 1875, Maurice de Quay (né à Ommen (Pays-Bas) le 25 janvier 1831, mort à Sion le 10 mars 1880), veuf d'Eugénie Bonvin³⁴⁶, pharmacien, fils de Pierre Jean (1785-1839), notaire, juge de paix à Ommen, et de Maria Frederika Jeanne Eléonore Horn (1791-1863); **2)** Philippe, fils mort-né à Sion le 8 février 1830; **3) Pierre Louis François Philippe* (VII) Marie, voir notice XIV. 2;** **4)** un enfant mort-né (*in utero*) le 7 décembre 1833; **5)** Adrien Antoine François de Paule Charles Marie (bapt. à Sion le 4 avril 1835, mort à Sion le 3 novembre 1839); **6)** Adrien, fils mort-né le 3 novembre 1839; **7)** Marie Louise Eugénie Sébastienne Stéphanie (née à Sion le 20 janvier 1844).

XIII. 4. Joseph* Marie* Séverin Pierre Louis, fils de Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon et de Marie Joséphe de Riedmatten

- Bapt. à Sion le 12 février 1807, mort à Sion le 24 avril 1865.
- Avocat et notaire, élu vice-châtelain (12 novembre 1838) et trésorier de la ville de Sion (11 novembre 1840; président (1848-1853) et juge au tribunal du district de Sion (1853-1856), député suppléant au Grand Conseil à Sion, conseiller municipal de Sion (1848-1850)³⁴⁷.
- Epousa: à Sion le 29 novembre 1828³⁴⁸ Marie Joséphine Louise – dite Josette – de Roten, de Rarogne (née le 8 mars 1809, morte à Sion le 4 mai 1864), fille de Jacques Nicolas, président et ancien grand châtelain du dizain de Rarogne, et de Julie de Courten.

³⁴⁰ Nous avons quelques renseignements sur sa carrière militaire fédérale: le 11 février 1831, il est nommé par le Conseil d'Etat du Valais au poste de lieutenant des fusiliers dans le contingent de la République du Valais à l'armée fédérale (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 50). Peu de temps avant sa mort, alors qu'il est âgé de plus de 67 ans, le département militaire du Valais le rappela en activité le 31 décembre 1867 et lui conféra le commandement de la compagnie d'artillerie n° 22 de la Landwehr, parce que la Confédération ne tolérait pas de vacance au sein du personnel des officiers de l'armée fédérale! (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 123).

³⁴¹ Il recevait un traitement annuel de 650 francs (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 55).

³⁴² Il gardait le même traitement! (AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 81).

³⁴³ AEV, fonds de Torrenté-Barman, ATB 96.

³⁴⁴ STUDER, «Sion après le grand incendie de 1788», p. 118-119.

³⁴⁵ La date de mort (1835) indiquée par A. Donnet s'avère fautive (DONNET, «Personnages du Valais (1811)», p. 277). Elle serait morte vers 1850.

³⁴⁶ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 462. Maurice de Quay avait eu trois enfants de sa première femme (Georges, Marie et Sophie) et aucun de Madeleine.

³⁴⁷ BINDER, «Autorités valaisannes», p. 381.

³⁴⁸ Contrat de mariage du 29 novembre 1828 (AEV, fonds hoirie Edmond de Torrenté, P 15). L'oncle et parrain de Josette est le chanoine Fabian Maurice de Roten (1783-1843), ancien curé d'Unterbäch, évêque de Sion (1830-1843).

- Enfants: **1)** Joséphine (née en 1829, morte le 6 janvier 1889), qui épousa, à Saint-Léonard le 23 juillet 1850, Gaspard Louis Ribordy³⁴⁹, de Sembrancher (bapt. le 15 février 1815, mort le 17 août 1887), avocat et historien, président de Sembrancher, député (1847-1857), secrétaire du Grand Conseil (1848-1854), fils de Gaspard Daniel, président de Sembrancher, préfet, et de Marie Antoinette Delasoie; **2)** Marie Joséphe Madeleine Henriette* Louise Philippine (bapt. à Sion le 23 août 1832, morte à Monthey en mai 1872), qui épousa, à Sion le 16 août 1852, François Contat³⁵⁰ (né en août 1819, mort le 17 mars 1908), de Monthey, directeur et propriétaire des verreries de Monthey, fils de Jean Thomas, Savoyard, et de Françoise Dupanloup; **3)** Marie Joséphe Antoinette Philomène Caroline (bapt. à Sion le 29 avril 1835, ensev. à Sion le 3 juin 1837); **4)** Marie Joséphe Célestine* Caroline Louise Jeanne (bapt. à Sion le 24 mai 1839, morte le 2 août 1891), qui épousa 1) à Sion le 30 décembre 1862, Nicolas de Roten, colonel, directeur de l'arsenal, fils d'Elie Nicolas et d'Antoinette Perig, 2) à Sion le 4 avril 1876, Alfred Solioz, fils d'Auguste et de Julie Wyer; **5)** Marie Joséphe Julie* Adèle (bapt. à Sion le 14 février 1842, morte le 11 novembre 1912), qui épousa, à Sion le 10 juin 1868, le capitaine Othmar Calpini³⁵¹ (né le 8 mars 1842, mort le 15 août 1880), fils de Joseph et de Catherine Bonvin; **6)** Marie* Joséphe Henriette Faustine (bapt. à Sion le 14 février 1842 – sœur jumelle de la précédente –, morte de la grippe espagnole le 25 août 1918), qui épousa, à Sion le 9 octobre 1866, Othmar Bonvin³⁵² (né à Sion le 3 août 1836, mort à Sion le 23 janvier 1902), marchand de vin, conseiller bourgeois, fils d'Isaac, docteur en médecine, et d'Antoinette de Preux³⁵³; **7)** Marie Joséphe Adrienne* Constance Anne (bapt. à Sion le 2 mai 1846, morte le 16 mars 1917), qui épousa, à Sion le 19 juin 1864, Joseph Antoine Alphonse Ribordy (bapt. 6 septembre 1837, mort 17 août 1916), fils de Pierre Antoine et de Marie Rosalie Rossier, notaire à Riddes³⁵⁴.

Pas de descendance mâle.

XIII. 5. Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand (I)*, fils de Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon et de Marie Joséphe de Riedmatten

- Bapt. à Sion le 12 avril 1809, mort à Sion le 11 octobre 1873.
- Il entra à 17 ans au service de Naples: second sous-lieutenant au troisième régiment suisse (26 décembre 1826), premier sous-lieutenant (2 mars 1830), lieutenant quartier-maître (30 juin 1838), premier lieutenant (28 juillet 1840), capitaine quartier-maître (10 novembre 1844); il participa aux combats du 15 mai 1848 à Naples et reçut la croix de droit de Saint-Georges; il prit part ensuite à l'expédition contre Messine, fut blessé par un coup de feu sous les murs de la citadelle et fut fait chevalier de grâce de Saint-Georges (1849)³⁵⁵; après 24 ans de service, il demanda sa retraite (septembre 1851), qui lui fut accordée avec le

³⁴⁹ Ribordy, p. 232, 255 et 267. Le couple eut trois fils: 1. Alexandre, 2. Louis Adrien, 3. Henri.

³⁵⁰ Le couple eut neuf enfants: 1. Hermann, 2. Joseph, 3. Ida, 4. Charles, 5. Armand, 6. Julie, 7. Cécile, 8. Antoine, 9. Edmond.

³⁵¹ Le couple eut quatre enfants: 1. Fernande, 2. Cécile, 3. Anna, 4. Joseph.

³⁵² Le couple eut trois filles: 1. Marie Louise, 2. Suzanne, 3. Anne Marie.

³⁵³ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 425.

³⁵⁴ Ribordy, p. 217 et pour les douze enfants de ce couple (1. Joséphine, 2. Charles Louis, 3. Léonce, 4. Rosalie, 5. Antoinette, 6. Louiselle, 7. Hermann, 8. Edmond, 9. Joseph, 10. Adrienne, 11. Berthe, 12. Léonie, voir p. 222-226. Charles Louis Ribordy, président de la commune de Riddes (1899-1916), fut député au Grand Conseil (1893-1925).

³⁵⁵ PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 225. Voir son *Journal des étapes et faits d'armes du troisième régiment suisse de Riedmatten pendant la campagne de Sicile de 1849*, imprimé à Naples en 1853 (36 pages).

- grade de major³⁵⁶; conseiller bourgeois de Sion (1852-1853), président du Conseil municipal de Sion (1853-1862 et 1867-1872), conseiller municipal (1863-1866 et 1873), sous-préfet (1859-1865), préfet du district de Sion (1865-1873), député de Sion au Grand Conseil (1861-1865 et 1869-1873)³⁵⁷, premier président de la Société du Casino (1864-1872)³⁵⁸.
- Épousa: à Nocera (Italie) le 23 juin 1842, Paolina Giordano di Tommasi³⁵⁹ (née le 24 mars 1816 à Capoue, morte à Sion le 20 février 1875), fille de Gaetano Giordano di Tommasi, colonel d'artillerie (né le 9 novembre 1761 à Arezzo (Toscane), mort le 5 novembre 1821), et de Teresa Scapulatempo, fille de Joseph (morte le 13 janvier 1863). Le mariage des parents de Paolina avait eu lieu le 12 septembre 1805 à Milan.
 - Enfants³⁶⁰: **1)** Mariannina (bapt. à Naples le 4 août 1843, morte à Gaète le 15 mai 1845); **2) Robert* Joseph Charles Gaëtan, voir notice XIV. 3.;** **3)** Adrien* Henri Joseph Pierre (né à Naples le 20 juin 1846, mort à Sion le 26 août 1894), étudia la théologie à Innsbruck, curé de Mase(1870), curé de Granges (1872) et de Saint-Léonard, recteur de Saint-Nicolas et curé hors-les-murs de Sion (mars 1881)³⁶¹; **4)** Emma Maria (bapt. à Naples le 12 août 1848, ensev. à Naples le 12 août 1849); **5)** Marie Pauline* Thérèse Eugénie Catherine (née à Sion le 5 février 1852, morte à Sion le 22 mai 1931), célibataire; **6)** Vincent* Joseph Alexandre Ferdinand (né à Sion le 8 juin 1854, mort à Collombey le 30 mai 1927), prêtre, docteur en théologie, professeur aux collèges de Fribourg, puis de Sion, curé de Givisiez (Fribourg) 1890-1920, aumônier du couvent des Bernardines à Collombey (nommé le 5 mars 1920³⁶² jusqu'à sa mort en 1927), chanoine honoraire du chapitre de Sion; **7)** Noël* Auguste Constant Joseph (né à Sion le 25 décembre 1855, mort à Sion le 12 mai 1870); **8)** Jules* Joseph Adrien Lazare, voir notice XIV. 4.; **9)** Aloys Joseph Eugène Maxime (né à Sion le 26 mars 1860, mort à Sion le 4 août 1864).

XIII. 6. Joseph Charles* Louis* Béat, fils de Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon et de Marie Josèphe de Riedmatten

- Bapt. à Sion le 10 mai 1812, mort à Sion le 7 septembre 1879.
- Officier de cavalerie au service de Naples dans le troisième régiment suisse (1831-1856), second sous-lieutenant (1831), premier sous-lieutenant (1839), premier lieutenant quartier-maître (1844), lieutenant d'artillerie (1848), croix de droit de Saint-Georges (15 mai 1848), capitaine (10 août 1850), commandant de la compagnie de voltigeurs d'élite (1853-1855), avait 25 ans de service au 11 août 1856, retraite du service de Naples (15 septembre 1856), major du bataillon valaisan (1861-1862), puis commandant de ce bataillon (1862-1868)³⁶³, secrétaire (1858-1864 et 1865-1868), puis président du Conseil bourgeois (1869-1870)³⁶⁴, membre de la commission du projet du Casino de Sion (1861), en compagnie de son frère Ferdinand³⁶⁵.

³⁵⁶ Voir notamment sa notice nécrologique (*Gazette du Valais*, 17 octobre 1873).

³⁵⁷ BINER, «Autorités valaisannes», p. 380.

³⁵⁸ DONNET, «La société du Casino», p. 281.

³⁵⁹ La famille Giordano di Tommasi est une vieille famille patricienne du royaume de Naples, originaire de Trani, ville des Pouilles (Archives de l'Etat de Naples, fonds Serra di Gerace, vol. 5, p. 1778). Le nom de Tommasi a été transformé, à tort, en Thomaso (DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 479).

³⁶⁰ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 476-479.

³⁶¹ Voir sa notice nécrologique dans la *Gazette du Valais* du 29 août 1894.

³⁶² Archives du monastère de Collombey, LI, p. 354-356.

³⁶³ PUTALLAZ, «Le service étranger», p. 225.

³⁶⁴ *La Bourgeoisie de Sion*, p. 138-140.

³⁶⁵ DONNET, «La société du Casino», p. 185.

- Epousa: à Saint-Maurice le 10 décembre 1844 Constance de Rivaz (bapt à Saint-Maurice le 12 juin 1821, morte à Sion le 13 février 1894), fille de Benjamin et de Louise Joris.
- Enfants: **1) Henri* Charles Joseph Nicolas Philomen, voir notice XIV. 5.;** **2) Louiselle* Marie Constance Fernande Léonine** (née à Palerme le 24 août 1853, morte à Sion le 30 octobre 1930), qui épousa, à Sion le 9 décembre 1880, Adrien Antoine Hyacinthe de Riedmatten³⁶⁶ (né le 19 août 1844, mort le 13 août 1905), veuf d’Alexandrine de Torrenté³⁶⁷, fils d’Eugène de Riedmatten et de Madeleine Dufay de Lavallaz; **3) Charles* Constant Adrien Laurent Marie André, voir notice XIV. 6.;** **4) Marie* Amélie Augustine Séverine – dite Mayette –** (née à Sion le 11 février 1860, morte à Sion le 26 août 1925), célibataire.

XIII. 7. Adrien Joseph Jean Alexandre*, fils de Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon et de Marie Josèphe de Riedmatten

- Bapt. à Sion le 20 octobre 1815, mort à Sion le 11 décembre 1888.
- Ingénieur forestier, forestier cantonal (1854-1860), président de la «Jeune Suisse» en Valais (1840), membre du gouvernement provisoire (2 décembre 1847-11 janvier 1848), puis conseiller d’Etat (11 janvier 1848), chef du département de l’Intérieur (1848-1853), président (1851-1852) et vice-président (1852-1853) du Conseil d’Etat, suppléant, puis député au Grand Conseil à Sion (1852-1861), président du Grand Conseil (1853-1857), conseiller bourgeois de Sion (1847-1850)³⁶⁸, rédacteur du journal «Le Villageois», membre fondateur de la société scientifique valaisanne (2 février 1852)³⁶⁹, premier président de la société séduinoise d’agriculture (12 janvier 1868)³⁷⁰, fonda à Sion, avec Guillaume Stucky, la société anonyme des tabacs du Valais (1867)³⁷¹. Il est l’auteur d’un opuscule intitulé: *Quelques moyens de combattre le paupérisme dans un pays essentiellement agricole*, Berne, 1867, 47 p.
- Epousa: **1) à Sion le 2 novembre 1838, Marie Josèphe Catherine Beeger** (bapt. à Sion le 1^{er} avril 1819, morte à Sion le 12 mai 1854), fille d’Antoine Melchior et de Marie Josèphe Oggier; **2) à Hérémenche le 30 août 1864, Eugénie Jaggi** (née en 1844, morte le 27 février 1917), fille d’Eugène et de Marguerite Indermatten³⁷².
- Enfants: du premier mariage: **1) Joseph Marie Alexandre Antoine – dit Gioz –** (né à Sion le 21 août 1842), émigra, jeune et célibataire, en Amérique; **2) Marie* Louise* Josèphe Rosalie**³⁷³ (née à Sion le 22 décembre 1843, morte le 13 septembre 1922), qui épousa: 1) le 15 avril 1863 Guillaume Stucky (mort aux Indes en 1870), fils de Louis et de Sophie de Quay; 2) 28 février 1874 Jules Delacoste (né à Monthey le 23 février 1840, mort le 21 novembre 1902), fils de François et de Madeleine Devantéry³⁷⁴; **3) Marie Adrienne Madeleine Alexandrine* Léopoldine** (née à Sion le 15 novembre 1846, morte à Sion le 27 avril 1869), qui épousa, à Sion le 24 novembre 1868, Adrien Antoine Hyacinthe de Riedmat-

³⁶⁶ Le couple eut un fils, Eugène.

³⁶⁷ Voir notice XIII. 7.3.

³⁶⁸ BINER «Autorités valaisannes», p. 380.

³⁶⁹ RODUIT, *Les collègues en Valais*, p. 40 et 50-51.

³⁷⁰ ARLETTAZ, *Développement et mutations du Valais*, p. 34-36.

³⁷¹ ROULLER, «Le Valais par les dates», p. 186.

³⁷² DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 476.

³⁷³ Elle eut un enfant de son premier mariage, Edouard Stucky.

³⁷⁴ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 437.

ten³⁷⁵ (né à Sion le 19 août 1844, mort à Sion le 13 août 1905)³⁷⁶, fils d'Eugène et de Madeleine Dufay de Lavallaz; **4**) Ernest Maurice* Alfred Emile – dit Boyon – (né à Sion le 28 octobre 1848, mort à Sion le 6 octobre 1872), notaire, célibataire; **5**) Alphonsine Marie Zoé Césarine* (née à Sion le 2 décembre 1850, morte à Vienne (Autriche) le 3 mai 1915), qui épousa³⁷⁷, à Vienne le 7 février 1881, Ernest Abbet³⁷⁸ (1847-1920), docteur en médecine et philosophie, professeur à Vienne (Autriche), fils de Joseph et d'Émérentienne Mermoud³⁷⁹; **6**) Mathilde* Pauline Berthe Alphonsine Caroline (née à Sion le 8 juin 1852, morte à Sion le 20 février 1918), célibataire; **7**) Berthe* Henriette Catherine Sarah (née à Sion le 9 avril 1854, morte à Sion le 4 décembre 1938), qui épousa, le 2 octobre 1902, Vincent Pitteloud (né aux Agettes le 30 janvier 1845, mort à Sion le 9 avril 1917), pharmacien, député, fils de Barthélemy et de Marie Favre; du second mariage: **8**) Alphonsine* Eugénie Marie Joseph Célestine (née à Sion le 11 juin 1865, morte à Sion le 5 février 1947), qui épousa, à Sion le 7 mai 1894, Léon Bruttin³⁸⁰, (né à Sion le 18 septembre 1863, mort à Sion le 16 janvier 1922), banquier, fils d'Auguste et de Célestine Rey³⁸¹; **9**) Adèle* Blanche Marie Louise Eugénie Caroline (née à Sion le 1^{er} décembre 1866, morte à Sion le 14 avril 1952), qui épousa, à Sion le 19 septembre 1898, Emmanuel Barberini³⁸², géomètre, contrôleur d'impôt cantonal (né à Sion le 9 décembre 1856, mort à Sion le 3 janvier 1921), fils d'Emmanuel et de Joséphine de Preux³⁸³.

Pas de descendance mâle.

XIV. 2. Pierre Louis François Philippe* (VII) Marie, fils d'Alphonse Philippe* (VI) Epiphane Alexandre et de Catherine Patience Madeleine Louise Adelaïde* Emilie de Riedmatten

- Bapt. à Sion le 5 octobre 1831, mort à Sion le 23 mai 1880.
- Ingénieur cantonal, conseiller municipal (1865-1870).
- Epousa: à Martigny le 30 décembre 1858, Léonice Barman (1835-1906), fille de Maurice (1808-1878), conseiller d'Etat, et d'Eugénie Morand.
- Enfants: **1) Maurice Daniel Philippe Léon***, voir notice XV. 4.; **2) Paul François Philippe** (né à Sion le 16 septembre 1861, mort à Sion le 15 avril 1862; **3) Paul* Louis Georges**, voir notice XV. 5.

XIV. 3. Robert* Joseph Charles Gaëtan, fils de Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand* et de Paolina Giordano di Tommasi

- Né à Gaète (Italie) le 19 décembre 1844, mort à Sion le 31 août 1906³⁸⁴.
- Il fit des études à l'école d'agriculture de Saint-Rémy France³⁸⁵; contrôleur des comptes des communes à l'Etat du Valais, sous-préfet (1880-1881 et 1893-1894) et préfet du district de Sion (1893-1894), député au Grand Conseil à Sion (1893-1894), vice-président (1881-1884) et président (1885-1892) du Conseil

³⁷⁵ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 464.

³⁷⁶ Veuf, Adrien de Riedmatten se remaria avec Louiselle de Torrenté (voir notice XIII. 6.2.).

³⁷⁷ Le couple eut deux enfants: 1. Jules, 2. Marguerite.

³⁷⁸ Il est le frère de Jules Maurice Abbet (né à Bex le 11 septembre 1845, mort à Sion le 11 juillet 1918), évêque de Sion de 1901 à 1918.

³⁷⁹ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 477.

³⁸⁰ Le couple eut trois fils: 1. Roger, 2. Alexandre, 3. Jean.

³⁸¹ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 427.

³⁸² Le couple eut trois filles: 1. Armande, 2. Suzanne, 3. Emma.

³⁸³ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 422.

³⁸⁴ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 479.

³⁸⁵ Voir sa notice nécrologique dans *La Gazette du Valais* du 1^{er} septembre 1906.

municipal de Sion, conseiller municipal 1893-1906), major³⁸⁶, membre de la commission chargée du contrôle des boissons et substances alimentaires (12 juin 1883)³⁸⁷, président du conseil d'administration de la caisse hypothécaire et d'épargne³⁸⁸.

- Epousa: à Sion le 20 avril 1871, Marie Ducrey (née à Sion le 29 août 1848, morte à Sion le 11 février 1918), fille d'Henri (1805-1864), docteur en droit, juge fédéral, et d'Hortense Morand.
- Enfants: **1)** Marie Hortense* Fernande Pauline (née à Sion le 2 août 1872, morte à Sion le 6 avril 1957), célibataire; **2)** Pauline* Marie Cécile Marguerite (née à Sion le 14 janvier 1877, morte à Sion le 3 mars 1879); **3)** Caroline Marie Joséphine Amélie Louise* (née à Sion le 6 avril 1879, morte à Sion le 6 décembre 1895), célibataire; **4)** Henriette* Marie Joséphine (née à Sion le 12 juillet 1884, morte à Lausanne le 25 décembre 1968), qui épousa à Conthey le 19 septembre 1904, Louis Evéquo³⁸⁹, (né le 20 juillet 1865, mort à Conthey le 10 octobre 1905), directeur de la Banque cantonale du Valais, fils de Maurice et d'Antoinette de Roten³⁹⁰, veuf de Fanny Dallèves, dont il avait un fils, Henri; **5)** Gabrielle Marie Adrienne Sophie (née à Sion le 30 avril 1888, morte le 26 février 1942), qui épousa, à Sion le 25 octobre 1910, Nicolas François* Denis – dit Francis – de Roten³⁹¹ (né le 1^{er} mars 1878, mort le 4 juin 1938), fils de Louis et de Marie Thérèse Viotti.

Pas de descendance mâle.

XIV. 4. Jules* Joseph Adrien Lazare, fils de Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand* et de Paolina Giordano di Tommasi

- Né à Sion le 17 décembre 1857, mort à Sion le 8 juin 1926³⁹².
- Secrétaire au département cantonal de l'Intérieur (16 mars 1890), caissier d'Etat, conseiller bourgeois de Sion (1905-1916)³⁹³, nommé membre de la commission forestière et des ruraux par la Bourgeoisie (21 décembre 1905), secrétaire (1891-1893 et 1894-1895) et caissier (1892-1894) de la société du Casino³⁹⁴, secrétaire du comité de la société sédunoise d'agriculture, membre du comité de l'exposition cantonale du Valais (1909). Il est l'auteur d'un ouvrage: *La société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion (1868-1908)*, Sion, 1908, 286 p.
- Epousa: **1)** à Saint-Maurice le 6 juin 1892, Delphine de Werra (née à Saint-Maurice le 5 septembre 1864, morte le 17 janvier 1894), fille de Gustave et de Delphine de Cocatrix; **2)** à Sion le 5 février 1901, Fanny de Nucé (née en 1865, ensevelie à Sion le 23 juin 1937³⁹⁵), fille de Gustave Dominique et d'Henriette Penon.
- Enfants: du premier mariage: **1) Ferdinand, voir notice XV. 6.;** du second mariage: **2)** Noëlle* Thérèse Marie (née le 21 décembre 1901, morte le 7 septembre 1994), célibataire; **3)** Thérèse* Louise Pauline (née le 11 février 1903,

³⁸⁶ BINER, «Autorités valaisannes», p. 381.

³⁸⁷ AEV, Protocoles des séances du Conseil d'Etat, 1101, n° 58, p. 350.

³⁸⁸ *Feuille d'Avis du Valais*, 1^{er} septembre 1906.

³⁸⁹ Evéquo³⁸⁹ eut une fille d'Henriette: Louisette (1905-1989).

³⁹⁰ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 440.

³⁹¹ Le couple eut deux enfants: 1. Jean Louis, 2. Ferdinand.

³⁹² Article nécrologique dans *Le Courrier de Sion* du 12 juin 1926 (AEV, fonds de Torrenté-de Nucé, P405).

³⁹³ *La Bourgeoisie de Sion*, p. 133.

³⁹⁴ DONNET, «La société du Casino», p. 179-182.

³⁹⁵ *Feuille d'Avis du Valais* du 23 juin 1937 (AEV, fonds de Torrenté-de Nucé, P408).

morte le 26 juillet 1994)³⁹⁶, célibataire; **4**) Jules Pierre Joseph – dit Julon – (né le 28 juin 1905, mort le 20 août 1932 accidentellement au Cervin), docteur en droit, célibataire; **5**) Joseph Henri François (né le 9 mars 1907, mort le 21 juin 1908), **6**) Jeanne Françoise Marie – dite Janny – (née le 20 octobre 1908, morte le 17 octobre 2000), qui épousa, à Sion le 13 février 1939, André Joseph Gustave Bayard³⁹⁷ (né à Loèche le 10 décembre 1906, mort à Sierre le 12 octobre 1965), docteur en médecine, fils du docteur Adolphe et d'Anne Josèphe Lorétan; **7**) **Joseph, voir notice XV. 7.;** **8**) Madeleine Françoise Anne Marie (née le 16 mai 1913, morte à Lutry (Vaud) le 10 décembre 1995), qui épousa, le 22 juillet 1940, Jean Alfred de Preux³⁹⁸ (né le 17 février 1912, mort à Lutry le 4 mars 1998), fils de Charles et de Marthe de Rivaz.

XIV. 5. Henri (I)* Charles Joseph Nicolas Philomen, fils de Joseph Charles* Louis* Béat et de Constance de Rivaz

- Né à Naples le 6 décembre 1845, mort à Sion le 20 janvier 1922.
- Etudiant en droit à Sion, puis à l'université de Munich (1867-1868)³⁹⁹, avocat et notaire, sous-préfet du district de Sion (1878-1880), juge suppléant au tribunal du district de Sion (1873-1877), rapporteur substitut à la cour d'appel et de cassation (1877-1881), député au Grand Conseil à Sion (1877-1881 et 1905-1917), conseiller d'Etat (1881-1905), chef du département de Justice et Police (1881-1893), du département des Finances (1893-1905) et du département des Travaux Publics (1897), vice-président du Conseil d'Etat (1882-1883, 1887-1888, 1892-1893, 1897-1898, 1902-1903 et 1905), président du Conseil d'Etat (1883-1884, 1888-1889, 1893-1894, 1898-1899, 1903-1904, conseiller aux Etats (1888-1898 et 1902-1903), président du Conseil des Etats (1894-1895), conseiller bourgeoisial de Sion (1871-1884), directeur de la Caisse hypothécaire et d'épargne (1905-1917), membre du conseil de la Banque Nationale Suisse (21 septembre 1906)⁴⁰⁰, nommé par le Conseil fédéral membre du conseil d'administration du chemin de fer du Jura-Simplon pour trois ans (1^{er} avril 1896)⁴⁰¹, nomination qu'il dut refuser parce que la constitution du Valais ne lui permettait pas d'accepter cette fonction, major⁴⁰².
- Epousa: **1**) à Sion le 12 octobre 1871, Marie de Kalbermatten (née le 3 juillet 1848, morte le 2 février 1872), fille de Louis et d'Adèle Taffiner⁴⁰³, sans enfant; **2**) à Sion le 18 janvier 1885, Ida Marie Françoise de Riedmatten (née à Sion le 19 juin 1854, morte à Sion le 13 novembre 1942), fille d'Antoine et de Stéphanie Asselin de Crèvecoeur⁴⁰⁴.
- Enfants: du second mariage: **1**) et **2**) jumeaux morts-nés à Sion le 14 mars 1886; **3**) Marie Antoinette Constance Anne – dite Pouponne – (née à Sion le 7 janvier 1888, morte à Sion le 26 mars 1956), qui épousa, à Sion le 26 septembre 1911, Léon de Riedmatten⁴⁰⁵, avocat notaire (né à Massongex 17 avril 1886, mort à Sion le 22 avril 1920), fils de Jacques et de Charlotte d'Odet⁴⁰⁶; **4**) Stéphanie Ida

³⁹⁶ *Le Nouvelliste*, faire-part du 28 juillet 1994.

³⁹⁷ Le couple eut six enfants: 1. Anne Françoise, 2. Patrice, 3. Pierre André, 4. Jean, 5. Claude, 6. Yves.

³⁹⁸ Le couple eut trois enfants: 1. Jean François, 2. Dominique, 3. Chantal.

³⁹⁹ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München», p. 168.

⁴⁰⁰ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/4.

⁴⁰¹ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/2.

⁴⁰² BNER, «Autorités valaisannes», p. 380-381.

⁴⁰³ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 449.

⁴⁰⁴ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 466.

⁴⁰⁵ Le couple eut six enfants: 1. Henri, 2. Léon, 3. Jacques, 4. Geneviève, 5. Charles, 6. Maurice.

⁴⁰⁶ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 478.

Marie Catherine (née à Sion le 17 avril 1890, morte à Sion le 27 septembre 1981), célibataire; **5) Henri Charles Louis Joseph – dit Ricolet –, voir notice XV. 8.**

XIV. 6. Charles* Constant Adrien Laurent Marie André, fils de Joseph Charles* Louis* Bétat et de Constance de Rivaz

- Né à Sion le 29 novembre 1857, mort à Sion le 17 janvier 1894.
- Secrétaire au département de l'Intérieur.
- Epousa: à Sion le 5 décembre 1881, Marie Berthe Amélie Césarine, dite Emilie Ducrey (née à Sion le 27 juillet 1858, morte à Sion le 24 février 1930), fille de Ferdinand et d'Emilie Duc.
- Enfants: **1) Charles* Marie Ferdinand** (né à Sion le 14 septembre 1882, mort à Sion le 2 décembre 1961), ingénieur civil à l'Etat du Valais, chef du service cantonal des eaux⁴⁰⁷, conseiller municipal (1917-1928), qui épousa, à Sion le 28 octobre 1911, Adèle de Kalbermatten (née à Sion le 22 novembre 1888, morte à Sion le 30 septembre 1968), fille de Louis et de Louise Dufay de Laval-laz⁴⁰⁸, sans enfant; **2) Constant* Henri Antoine Louis** (né à Sion le 17 janvier 1885, mort à Sion le 2 janvier 1927), pharmacien, célibataire; **3) Anne Louise Marie Jeanne** (née à Sion le 24 novembre 1887, morte à Genève le 8 décembre 1971), qui épousa, le 24 novembre 1914, Jacques Henri Marcel* Meyer de Stadelhofen⁴⁰⁹ (né le 15 mars 1878, mort à Genève le 3 avril 1973), avocat, puis juge à Genève, député au Grand Conseil de Genève, médaillé d'or de tir aux Jeux olympiques d'Athènes (1906), membre fondateur du Comité olympique suisse, dont il fut vice-président (1912-1915), puis président (1915-1921); **4) Maurice* Joseph Marie Célestin Louis, voir notice XV. 9.**

XV. 4. Maurice Daniel Philippe Léon*, fils de Pierre Louis François Philippe* (VII) et de Léonice Barman

- Né à Sion le 16 avril 1860, mort à Sion le 2 janvier 1942.
- Propriétaire exploitant d'un domaine agricole.
- Epousa: à Sion le 2 septembre 1891⁴¹⁰, Aline de Riedmatten (née à Sion le 8 juillet 1861, morte à Sion le 24 octobre 1946), fille de Charles et de Léonie de Nucé⁴¹¹.
- Enfants: **1) Marie Léona Paule – dite Maria –** (née à Sion le 18 février 1894, morte le 24 mars 1987), qui épousa, à Sion le 17 avril 1929, Pierre de Riedmatten, (né à Genève le 5 avril 1888, mort aux Mayens-de-Sion le 5 août 1979), directeur, puis président de la Banque commerciale de Sion, président de l'association valaisanne des Banques, conseiller bourgeoisial, fils de Raoul et d'Anne Marie de Montserrat; sans enfant; **2) Marthe* Léonice** (née à Sion le 4 janvier 1897, morte le 16 octobre 1995), célibataire.

Pas de descendance mâle.

XV. 5. Paul* Louis Georges, fils de Pierre Louis François Philippe* (VII) et de Léonice Barman

- Né à Sion le 8 avril 1863, mort à Sion le 8 décembre 1951.
- Propriétaire viticulteur, conseiller bourgeoisial (1909-1912).

⁴⁰⁷ Il est l'auteur de *La correction du Rhône en amont du lac Léman*, Berne, 1964, 135 pages.

⁴⁰⁸ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. 2, p. 447.

⁴⁰⁹ Le couple eut trois enfants: 1. Henri, 2. Marcel, 3. Anne Marie.

⁴¹⁰ DONNET, *Marie de Riedmatten*, p. 478.

⁴¹¹ DONNET, *Marie de Riedmatten*, t. II, p. 464.

- Epousa: à Lancy (Genève), le 13 février 1895, Adèle* Adrienne Laurence Louise Mallet (née à Lancy le 18 avril 1873, morte à Sion le 20 février 1962), fille de Léonce et de Stéphanie Bénit.
- Enfants: **1)** Yvonne* Léonie Julienne (née à Sion le 27 avril 1896, morte à Sion le 22 janvier 1985), qui épousa, à Sion le 15 septembre 1921, Edmond de Roten⁴¹² (né le 15 novembre 1892, mort en 1976), droguiste, fils du docteur Albert et de Marie Jost; **2) Pierre* Léon Jules, voir notice XVI. 4.;** **3) Renée*** Madeleine Théodora Clara (née à Lancy (Genève) le 5 juin 1898, morte à Tigery (Essonne-France) le 6 février 1991), religieuse des Dames de la Retraite de Notre-Dame du Cénacle.

XV. 6. Ferdinand (II), fils de Jules* Joseph Adrien Lazare et de Delphine de Werra

- Né à Sion 30 décembre 1893, mort à Martigny le 1^{er} avril 1981.
- Docteur en droit, notaire, capitaine d'infanterie. Il est l'auteur d'un ouvrage présentant les débuts de l'industrie en Valais à partir de 1815, intitulé *Le développement industriel du Valais*, paru en 1927⁴¹³.
- Epousa: à Bellinzone (Tessin) le 27 novembre 1926, Olga* Caterina Maria Teresa Piazza-Molo, d'Olivone (Tessin) (née à Bellinzone le 9 avril 1903, morte à Lausanne le 22 février 1996), fille de Giovanni Martino Piazza et d'Alice Molo.
- Enfants: **1)** Marie* José* Delphine Alice (née au Petit-Saconnex (Genève) le 2 novembre 1927), qui épousa, à Lausanne le 7 septembre 1949, Arthur Otto Schmidt⁴¹⁴, de Lausanne, bijoutier à Genève, fils d'Edouard et d'Ida Mayer; **2) Danièle*** Françoise Erminia (née à Lausanne le 10 juin 1936), qui épousa, à Riddes le 3 avril 1962, Guido* Léon Clément Ribordy (né le 5 octobre 1935)⁴¹⁵, directeur d'agence immobilière et fiduciaire à Martigny, président de l'Association valaisanne des Fiduciaires (1981-1987), fils de Léon, docteur en médecine, et d'Isaline Michellod; **3) Ferdinand* Jules Martin, voir notice XVI. 5.**

XV. 7. Joseph* Charles Marie – dit Josi –, fils de Jules* Joseph Adrien Lazare et de Fanny de Nucé

- Né à Sion le 13 septembre 1910, mort à Ollon (Vaud) le 11 septembre 1968, dans un accident de voiture avec sa fille Dominique.
- Ingénieur.
- Epousa: à Fahrwangen (Argovie) le 1^{er} mars 1946, Claudine Irène – dite Claude – Döbeli (née à Lausanne le 4 août 1923, morte à Sion le 1^{er} février 1990), fille de Gustave Adolphe et de Béatrice Irène Décoppet.
- Enfants: **1) Nicolas* Ferdinand Gustave, voir notice XVI. 6.;** **2) Dominique*** Béatrice Françoise (née à Zurich le 1^{er} août 1948, morte à Lausanne le 12 septembre 1968), célibataire; **3) Patricia*** Claude Thérèse (née à Sion le 17 juin 1950), qui épousa, à Bagnes le 2 juin 1978, Harald Joseph Baumeler, de Schongau (Lucerne)⁴¹⁶, fils de Joseph.

⁴¹² Le couple eut quatre enfants: 1. René, 2. Andrée, 3. Régis, 4. Christian. Andrée – dite Chouquette – épousa en 1947 Raymond de Torrenté, (voir notice XVI. 7.).

⁴¹³ LUGON, «La recherche historique sur le Valais», p. 53.

⁴¹⁴ Le couple eut quatre enfants: 1. Carole, 2. Christian, 3. Pascal, 4. Fabienne.

⁴¹⁵ Ribordy, p. 228. Le couple a deux fils: 1. Laurent, 2. Jean.

⁴¹⁶ Le couple eut deux enfants: 1. Stéphanie, 2. Mathieu.

XV. 8. Henri (II)* Charles Louis Joseph, fils d'Henri Charles Joseph Nicolas et d'Ida de Riedmatten

- Né à Sion le 5 novembre 1893, mort à Londres le 28 mars 1962.
- Maturité à Einsiedeln (juillet 1913), obtint trois licences à l'université de Genève (droit, 2 mai 1917, sciences sociales et politiques, 29 avril 1918, sciences commerciales, 27 janvier 1919), employé au Comptoir d'Escompte à Genève pour compléter par la pratique ses études commerciales⁴¹⁷, entra en 1922 dans l'Administration fédérale en qualité de collaborateur du délégué du Conseil fédéral pour la législation sociale, puis comme secrétaire de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), stage à Londres (1923-1924), seconda les directeurs de la «Division du commerce» à Berne (1925-1928), attaché de commerce à la légation de Suisse à Paris (1928), chargé d'affaires *ad interim* et conseiller économique à Paris (1935-1941), rejoignit l'armée et fut promu colonel (décembre 1941), délégué de Berne aux accords commerciaux (1942-1945), élevé au rang de ministre plénipotentiaire (27 février 1945), nommé le 2 novembre 1945 ministre de Suisse en Chine (séjour du 4 mai 1946 au 17 avril 1948), ministre plénipotentiaire de Suisse en Grande-Bretagne (1948-1954), ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis (1954-1957), reçut le grade d'ambassadeur de Suisse aux Etats-Unis en 1957 et prit sa retraite le 30 juin 1960⁴¹⁸.
- Epousa: à Sion le 14 avril 1944 Marie Anne Françoise – dite Anny – de Courten (née à Sion le 23 août 1905, morte à Sion le 25 juin 1980), fille de Charles Albert et d'Antoinette de Torrenté⁴¹⁹.
- Enfants: 1) Marie* Josèphe* Antoinette Stéphanie Ida (née à Sion le 15 septembre 1945), libraire, qui épousa, à Colley-Bossy (Genève) le 24 octobre 1978, Pierre* Albert Joseph Moser⁴²⁰ (né à Bâle le 5 février 1950), de Bâle et Würenlos (Argovie), ancien directeur de fiduciaire, fils de Paul et de Marie Vonach; 2) Henri* Charles Marie François d'Assise (né à Nankin le 12 août 1947, mort à Londres le 7 mars 1949).

Pas de descendance mâle.

XV. 9. Maurice* Joseph Marie Célestin Louis, fils de Charles* Constant Adrien Laurent Marie André et d'Emilie Ducrey

- Né à Sion le 7 avril 1889, mort à Sion le 18 novembre 1975.
- Etudiant en droit aux universités de Munich (1908-1909⁴²¹), Fribourg et Berne, diplôme de notaire (2 novembre 1910), diplôme d'avocat (9 août 1912), entra dans l'étude de son beau-père Raymond Évéquoz (1^{er} novembre 1912), président de l'Action catholique sociale valaisanne et délégué de l'autorité diocésaine auprès des organisations ouvrières (1919-1928), président du Cartel chrétien-social valaisan (1928-1942), député au Grand Conseil à Sion (élu le 1^{er} mars 1925, démissionna, puis élu de nouveau de 1929 à 1953), second vice-président du Grand Conseil (1944-1945), premier vice-président (1945-1946) et président (1946-1947), préfet du district de Sion (1928-1959)⁴²², président du parti conservateur de Sion (1927), membre du directoire du parti conservateur

⁴¹⁷ AEV, fonds Henri de Torrenté, n° 82/3.

⁴¹⁸ Voir MOSER, *Henri de Torrenté, passim*.

⁴¹⁹ Voir notice XIV. 1.

⁴²⁰ Le couple a trois enfants: 1. Antoinette Marie Moser (née à Genève le 23 décembre 1979), qui rédigea son mémoire de licence de l'université de Fribourg en 2005 sur le journal du ministre de Suisse en Chine, Henri de Torrenté, son grand-père; 2. Raoul Henri Paul (né à Genève le 30 août 1981); 3. Henri Charles Albert (né à Sion le 18 mai 1984).

⁴²¹ MAISSEN, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München», p. 172.

⁴²² BINER, «Autorités valaisannes», p. 381.

valaisan (1937), président du parti démocrate-chrétien valaisan (1943-1950), membre fondateur (1944), puis président de l'École d'infirmières de Sion (1953-1973), membre fondateur en 1930 de la cave coopérative de Sion qu'il préside de 1933 à 1960, membre fondateur, puis président du conseil d'administration de la Fédération des caves coopératives Provins (1961-1969), bâtonnier des avocats valaisans, membre du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer Brigue-Viège-Zermatt (1952-1971), et vice-président (1958-1971).

- Epousa: à Sion le 16 septembre 1912, Marie* Marthe Célestine Henriette Evéquo (née à Sion le 8 octobre 1890, morte à Lausanne le 18 novembre 1980), fille de Raymond et de Joséphine Dubuis.
- Enfants: **1)** Germaine* Marie (née à Sion le 4 août 1913), qui épousa, à Sion le 18 juin 1934, Michel de Riedmatten⁴²³ (né le 1^{er} août 1908, mort à Berne le 10 octobre 2005), docteur en droit, avocat et notaire, adjoint au chef de la Division fédérale de Justice et Police, délégué du Conseil fédéral au Conseil de l'Europe à Strasbourg, fils d'Augustin et de Madeleine de Werra; **2) Raymond* Charles Marie, voir notice XVI. 7.;** **3) Bernard* Charles Joseph, voir notice XVI. 8.;** **4)** Charles* Joseph Marie (né à Sion le 19 janvier 1921, mort à Sion le 6 janvier 1976), qui épousa, à Genève le 19 mai 1956, Anne Marie Déglise (née à Remaufens (Fribourg) le 27 octobre 1919, morte à Bulle (Fribourg) le 29 novembre 2002), fille d'Albert et de Julie-Marie Noël, sans enfant; **5)** Marie* Thérèse* Andrée (née à Sion le 30 novembre 1922), qui épousa, à Sion le 21 juin 1944, Jean Pierre* Sébastien Zimmermann (né à Sion le 29 juin 1914, mort à Sion le 11 juillet 2001), avocat, antiquaire, vice-président de la Bourgeoisie de Sion (1945-1960), fils de Pierre⁴²⁴ et de Mathilde de Roten⁴²⁵; **6)** Anne Suzanne Marie – dite Anny – (née à Sion le 12 avril 1925), qui épousa, à Sion le 23 avril 1948, Jacques* Marie Jérôme Zimmermann (né à Sion le 8 août 1917), avocat et notaire, frère du précédent⁴²⁶; **7)** Suzanne* Marie Louise (née le 26 avril 1926, morte le 23 mai 1926); **8)** Suzanne* Marie Thérèse (née à Sion le 26 août 1927), qui épousa, à Sion le 2 mai 1949, Joseph* Marie Léon Dufay de Lavallaz⁴²⁷ (né le 14 avril 1919, mort à Sion le 8 septembre 2004), docteur ès sciences, pharmacien (laboratoire d'analyses médicales à Sion), fils de Joseph et d'Emma de Torrenté⁴²⁸.

XVI. 4. Pierre* Léon Jules, fils de Paul* Louis Georges et d'Adèle Mallet

- Né à Lancy (Genève) le 5 avril 1897, mort à Lausanne le 29 mai 1970.
- Marchand de vins, conseiller municipal de Sion (1929-1945 et 1950, officier.
- Epousa: à Sion le 11 mai 1926, Renée* Marie Antoinette Jeanne Chevassu (née aux Agettes (Mayens-de-Sion) le 3 août 1905, morte à Sion le 10 mai 1977), fille de Léon* Augustin et de Caroline Catherine Marie* de Torrenté⁴²⁹.
- Enfants: **1)** Christiane (née à Sion le 18 juillet 1927, morte à Montana le 9 janvier 1998), qui épousa, à Romont (Fribourg) le 9 mai 1952, François Charles Eugène – dit Francis – Comte (mort à Sion le 15 avril 2002), fils de Charles et de

⁴²³ Le couple eut trois enfants: 1. Jean Jacques, 2. Bernard, 3. Madeleine.

⁴²⁴ AEV, fonds Charles Allet, P 977.

⁴²⁵ Le couple eut six enfants: 1. Marie Joséphe, 2. Françoise, 3. Emmanuelle, 4. Jean Cosme, 5. Véronique, 6. Grégoire.

⁴²⁶ Le couple eut quatre enfants: 1. Nicolas, 2. Bruno, 3. Elisabeth, 4. Philippe.

⁴²⁷ Le couple eut trois enfants: 1. Antoine, 2. François, 3. Romaine.

⁴²⁸ Voir notice XIV. 1.6.

⁴²⁹ Voir notice XIII. 2.4.

Louise Steinauer; le couple⁴³⁰ divorça le 11 novembre 1971; **2**) Jacqueline* Adèle Léonice Madeleine (née à Sion le 9 juillet 1929), qui épousa, à Évian le 12 juillet 1952, Maurice Marie Lucien Favre⁴³¹ (né en 1925, mort à Créteil – Val de Marne (France) – le 15 juin 1975), Français, notaire, fils d’Henri et de Renée Jolicoeur; **3 et 4**) Philippe* Louis Régis et Paul, jumeaux (morts à leur naissance le 22 mars 1934); **5**) **Philippe* Yves Louis, voir notice XVII. 3.**

XVI. 5. Ferdinand (III)* Jules Martin, fils de Ferdinand et d’Olga Piazzo-Molo

- Né à Lausanne le 27 juillet 1938.
- Médecin dentiste à Lausanne.
- Epousa: à Lausanne le 10 octobre 1964, Pierrette Jeanne Bujard, de Lutry et Riex (née à Lausanne le 7 mai 1941), fille de Georges Henri et d’Emma Emilie Buchs.
- Enfants: **1) Thierry* Ferdinand Georges Gérard, voir notice XVII. 4.;**
2) Carole Pierrette (née à Lausanne le 21 octobre 1969).

XVI. 6. Nicolas* Ferdinand Gustave, fils de Joseph* Charles Marie et de Claudine Döbeli

- Né à Zurich le 2 mai 1947.
- Restaurateur à Verbier.
- Epousa: à Verbier le 10 octobre 1975, Marie Hélène Hortense Emonet, de Sembrancher (née le 21 mars 1953), fille de Léonce Emile et de Léa Marie Louise Rossier.
- Enfant: **Thibault* Joseph Marie, voir notice XVII. 5.**

XVI. 7. Raymond* Charles Marie, fils de Maurice* Joseph Marie Célestin Louis et de Marie Evéquo

- Né à Sion le 20 août 1914, mort à Sion le 6 mai 1975.
- Licencié en droit de l’université de Fribourg, notaire (1938), avocat (1940), membre du conseil d’administration du téléphérique Monthey-Champéry, et du chemin de fer Viège-Zermatt, dont il devint vice-président; bâtonnier de l’ordre des avocats valaisans (de 1972 à sa mort)⁴³².
- Epousa: à Sion le 7 octobre 1947, Andrée* Marie Paule – dite Chouquette – de Roten (née à Sion le 6 février 1926, morte à Sion le 3 février 2006), fille d’Edmond et d’Yvonne de Torrenté⁴³³.
- Enfants: **1) Chantal* Marie Paule, éducatrice de la petite enfance** (née le 5 novembre 1948), qui épousa, à Sion le 12 juin 1970, Charles Alexandre Elsig⁴³⁴, fondé de pouvoirs de la Banque cantonale du Valais, président du Conseil bourgeoisial de Sion (né le 15 juin 1943), fils d’Henri et de Yolande In Albon; **2) Jean* Yves Maurice** (né à Sion le 9 mars 1950, mort à Conthey le 7 février 1997), célibataire; **3) Christian* Marie Edmond, voir notice XVII. 6.**

⁴³⁰ Le couple eut six enfants: 1. Fabienne, 2. Danièle, 3. Madeleine, 4. Muriel, 5. Régis, 6. Pierre Alain.

⁴³¹ Le couple eut quatre enfants: 1. Xavier, 2. Jean Maurice, 3. Sylvie, 4. Pascal.

⁴³² *Le Nouvelliste*, 8 mai 1975.

⁴³³ Voir notice XV. 5.1.

⁴³⁴ Le couple eut quatre enfants: un garçon, Romain, et trois filles: Dominique, Clémentine et Constance.

XVI. 8. Bernard* Charles Joseph, fils de Maurice* Joseph Marie Célestin Louis et de Marie Evéquo

- Né à Sion le 30 octobre 1919.
- Licencié en sciences politiques et économiques (juillet 1947), licencié en droit (octobre 1947) à l'université de Fribourg, directeur du Crédit Suisse à Sion et à Lausanne, conseiller général, conseiller municipal (1961-1964), président du Conseil bourgeois de Sion (1967-1976), député au Grand Conseil à Sion (1965-1969), président du conseil d'administration de Provins (1981-1990).
- Epousa: à Sion le 27 mars 1948, Marie Joseph de Rivaz – dite Marie Jo⁴³⁵ – (née le 3 mars 1924), fille de Paul et de Valentine Frida Binder.
- Enfants: **1)** Christine* Marie Valentine (née à Sierre le 1^{er} mars 1949), physiothérapeute, qui épousa, à Pulinge (Genève) le 10 décembre 1971, Philippe* Etienne Chessex, de Montreux (né à Londres le 9 décembre 1947), docteur en médecine, néonatalogue (Vancouver-Canada), fils de Cyril et d'Anne Marie Fatzer⁴³⁶; **2)** Anne* Marie Paule (née à Sierre le 19 août 1950), enseignante d'école enfantine, ludothécaire, qui épousa, à Martigny le 23 mai 1970, Daniel* Joseph Nestor Berguerand (né à Martigny le 26 mars 1945), artisan indépendant en chauffage et sanitaire, vice-président de l'Association suisse des Maîtres ferblantiers et appareilleurs, conseiller général de Martigny, fils d'Emile et d'Ida Bürgy⁴³⁷; **3)** Jacques* Marie Charles Blaise, voir notice XVII. 7.; **4)** Maurice* Charles Henri Marie Raymond, voir XVII. 8.

XVII. 3. Philippe* Yves Louis, fils de Pierre* Léon Jules et de Renée Chevassu

- Né à Sion le 22 mai 1940, mort à Port-Valais le 25 juin 1989.
 - Œnologue.
 - Epousa: à Evian le 12 novembre 1960, Françoise Raymonde Gonnet (née à Lyon le 20 octobre 1939), fille de Marcel et d'Adèle Marie Blanc, puis divorça le 21 septembre 1967.
 - Enfant: Valérie* Renée Geneviève (née à Lausanne le 27 janvier 1962), qui épousa, à Fribourg le 7 janvier 1994, Aloïs Stulz, de Tafers (Fribourg), fils d'Aloïs et de Maria Strommer.
- Pas de descendance mâle.**

XVII. 4. Thierry* Ferdinand Georges Gérard, fils de Ferdinand* Jules Martin et de Pierrette Bujard

- Né à Lausanne le 23 janvier 1966.
- Opticien.
- Epousa: à Lausanne le 19 avril 1990, Sandra Carole Genier (née le 22 février 1966), de Thierrens (Vaud), fille d'Armand et de Sonia Maria Kellenberger.
- Enfants: **1)** Audrey Coralie (née à Lausanne le 27 octobre 1992); **2)** Mélanie Marie (née à Lausanne le 11 août 1994).

XVII. 5. Thibault* Joseph Marie, fils de Nicolas* Ferdinand Gustave et de Marie Hélène Hortense Emonet

- Né à Sion le 12 juillet 1976.

⁴³⁵ Diplômée de l'école des bibliothécaires de Genève (1949), députée au Grand Conseil à Sion (1973-1981), secrétaire du Grand Conseil (1977-1980).

⁴³⁶ Le couple eut trois enfants: 1. Caroline, 2. Sébastien, 3. Noémie.

⁴³⁷ Le couple eut deux enfants: Katia et Sylvie.

XVII. 6. Christian* Marie Edmond, fils de Raymond* Charles Marie et d'Andrée de Roten

- Né à Sion le 3 juin 1951.
- Avocat.
- Epousa: à Sion le 7 décembre 1978, Aline* Cécile Marie Barral, bibliothécaire (née à Toulouse (France) le 10 mars 1958).
- Enfants: **1)** Laurence* Véronique Andrée (née à Sion le 10 octobre 1983), étudiante en mathématiques; **2)** Sophie* Chantal (née à Berne le 16 avril 1986), étudiante en droit.

XVII. 7. Jacques* Marie Blaise, fils de Bernard Charles Joseph et de Marie-Jo de Rivaz

- Né à Sierre le 9 avril 1953.
- Diplômé du conservatoire de Genève, metteur en scène et enseignant⁴³⁸.
- Epousa: à Genève, le 4 avril 1981, Catherine* Anna Jacqueline Sumi (née à Nyon le 3 octobre 1950), de Nyon et de Saanen (Berne), comédienne et enseignante, fille de Marcel Louis et de Jacqueline Hortense Barbès.
- Enfants: **1)** Julie* Jacqueline Marie Joseph (née à Genève le 27 septembre 1981), diplômée de l'école des Beaux-arts de Genève, plasticienne et enseignante; **2)** Jérémie Bernard Marcel, voir XVIII. 5.

XVII. 8. Maurice* Charles Henri Raymond, fils de Bernard Charles Joseph et de Marie-Jo de Rivaz

- Né à Sion le 3 février 1962.
- Ethnologue (master en anthropologie médicale de l'université de Montréal).
- Epousa: à Sion le 11 juillet 2002, Mônica* de Oliveira Nunes (née à Salvador de Bahia (Brésil) le 23 avril 1964), docteur en médecine et en anthropologie, professeur à l'université fédérale de Bahia, fille de Jose Fraga Nunes et de Celia Maria de Oliveira Nunes.

XVIII. 5. Jérémie* Bernard Marcel, fils de Jacques* Marie Blaise et de Catherine Sumi

- Né à Genève le 22 mars 1984.
- Etudiant en biologie à l'université de Genève.

⁴³⁸ Il dirigea, notamment, la troupe de théâtre amateur «Malacuria» à Sion.

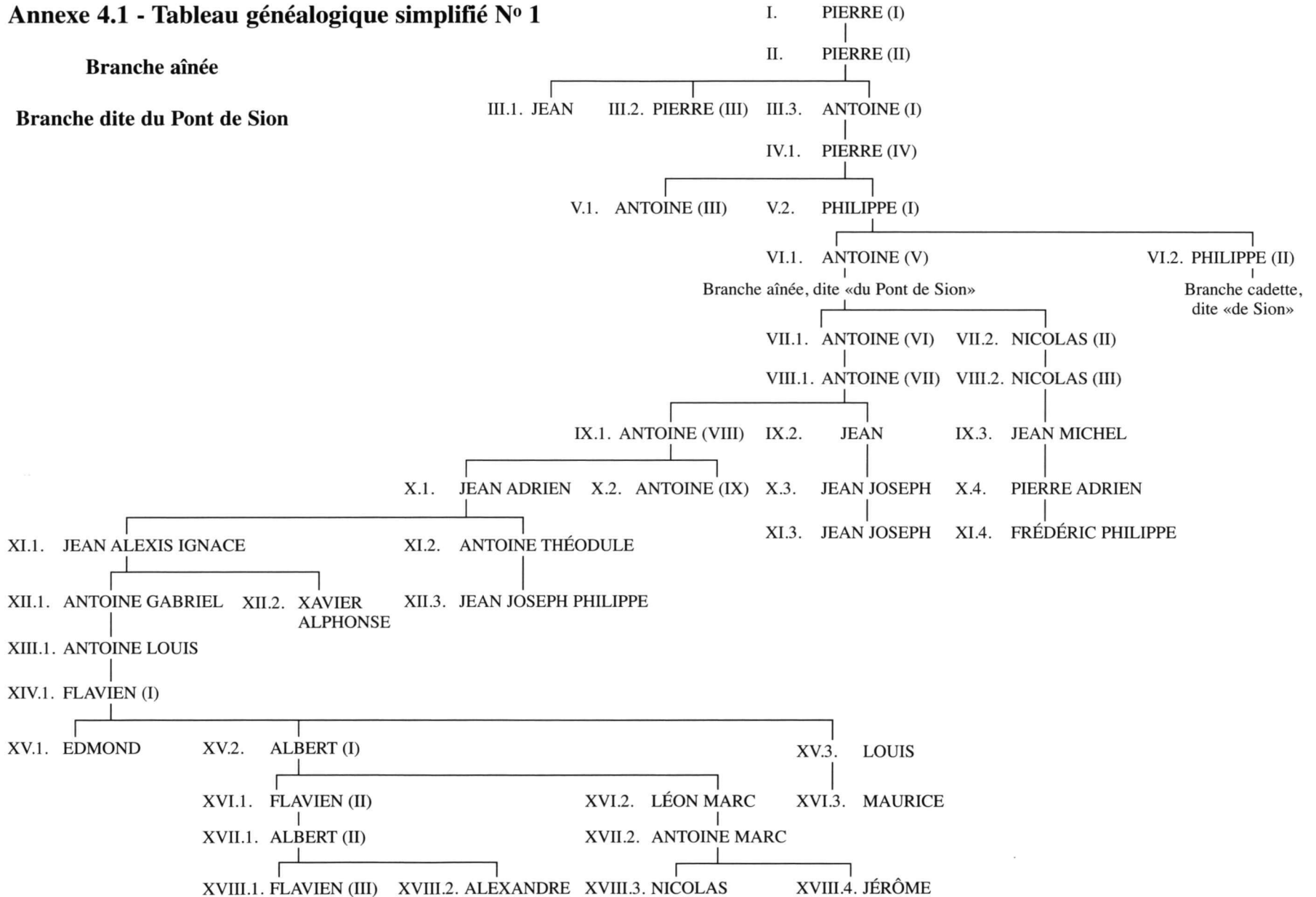
Annexe 3 - Les alliances matrimoniales de la famille de Torrenté de la quatrième à la seizième génération (XVI^e-XX^e siècles)

Familles	IV ^e gén.	V ^e gén.	VI ^e gén.	VII ^e gén.	VIII ^e gén.	IX ^e gén.	X ^e gén.	XI ^e gén.	XII ^e gén.	XIII ^e gén.	XIV ^e gén.	XV ^e gén.	XVI ^e gén.	Total
d'Allèves									2					2
Ambüel							1	3						4
Barberini							1	1			1			3
Bonvin							1		1		1			3
Chevassu											1		1	2
de Courten								3	3			2		8
Ducrey											2			2
Dufay de Lavallaz												2	2	4
Évéquoz												2		2
Juillard													2	2
de Kalbermatten			1		2	1	2	4		1	1	1		13
Kuntschen				1	1	2			1		1			6
Lambien						2								2
Lamon									2					2
de Nucé									1		1			2
de Platea			1	1		1								3
de Preux					1				1			1		3
de Quay											1		1	2
Ribordy											2		1	3
de Riedmatten	1			1				1	3	4	3	2	2	17
de Rivaz										1			1	2
de Roten							2		1	2	1	1	2	9
Thomas								2						2
de Torrenté								2	1					3
Waldin				3	1		2							6
Wolff						3	1			1			1	6
Zimmermann													2	2
Zuber								2						2

Annexe 4.1 - Tableau généalogique simplifié N° 1

Branche aînée

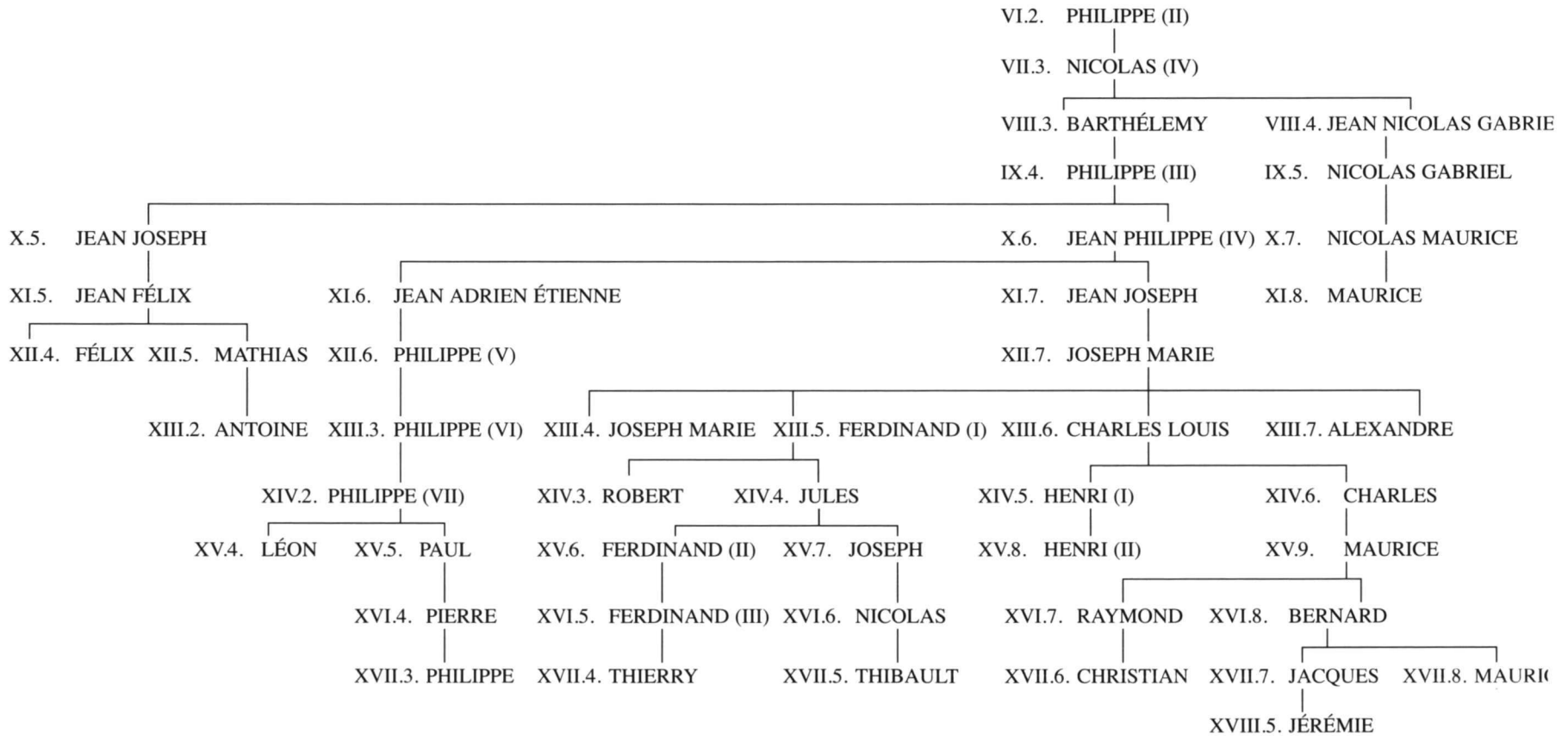
Branche dite du Pont de Sion



Annexe 4.2 - Tableau généalogique simplifié N° 2

Branche cadette

Branche dite de Sion



Bibliographie

- 1798: la Révolution en Valais*. Publication accompagnant l'exposition «Messieurs du Haut et sujets du Bas, 1798: la Révolution en Valais», du Musée cantonal d'histoire, du 29 mai au 1^{er} novembre 1798 à la Tour des Sorciers à Sion, Sion, 1998, 323 p.
- Abschiede*, t. 1 et 2, voir IMESCH Dionys.
- Abschiede*, t. 3, 4, 5, 6, voir TRUFFER Bernard.
- Abschiede*, t. 7, 8, 9, voir AMMANN Hans-Robert.
- Actes. Le Valais de l'entre-deux-guerres et la Suisse moderne. Quelques travaux récents. Journée d'étude de la Société académique du Valais, samedi 1^{er} mai 1999*, dactylographié, 38 p.
- ALLET-ZWISSIG Danielle, «La condition féminine en Valais à travers la presse et les publications officielles du canton (1870-1880). Fragments pour le portrait d'une absente», dans *Annales valaisannes*, 1987, p. 3-110, 1988, p. 119-237, 1989, p. 147-181, 1990, p. 81-181, 1991, p. 77-135, 1992, p. 75-158.
- AMMANN Hans-Robert, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit Jahre 1500 (1586-1595)*, t. 7, Sion, 1988, 516 p.
- AMMANN Hans-Robert, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit Jahre 1500 (1596-1604)*, t. 8, Sion, 1992, 481 p.
- AMMANN Hans-Robert, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit Jahre 1500 (1605-1613)*, t. 9, Sion, 1996, 403 p.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, «Esquisse d'une histoire notariale du diocèse de Sion au Moyen Age: sources et problématique», dans *Vallesia*, 46 (1991), p. 169-204.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, «Le notaire et la vieillesse dans le Valais des XIV^e et XV^e siècles», dans *Vallesia*, 49 (1994), p. 155-190.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, «Le notaire, les âges et la mémoire: à propos de la succession du bourgeois de Sion Pierre Cottin, *alias* Barberii (XV^e siècle)», dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 207-271.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, «Les chasses aux sorciers en Valais au Bas Moyen Age. Deux sorciers du val d'Anniviers à la fin du XV^e siècle: les notaires Pierre et Nycollin de Torrenté», dans *Annales valaisannes*, 2003, p. 129-147.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, «Les seings manuels des notaires dans le diocèse de Sion, de l'apparition du notariat public jusqu'en 1350», dans *Vallesia*, 59 (2004), p. 282-380.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, AMMANN Hans-Robert, «Un procès de sorcellerie devant Jost de Silenen, évêque de Sion: le cas de Peter Eschiller, de Münster (1484)», dans *Vallesia*, 51 (1996), p. 91-161.
- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, AMMANN Hans Robert, «Vin et sorcellerie: de la vigne au pressoir. Vendanges dans les archives valaisannes (XV^e-XVII^e siècles)», dans *Vallesia*, 60 (2005), p. 347-398.

- AMMANN-DOUBLIEZ Chantal, FAYARD DUCHÊNE Janine, «Le 'Temps de l'angoisse' à l'aube de la Réforme à travers l'œuvre du prêtre valaisan Johann Albertini († 1533)», dans *Vallesia*, 57 (2002), p. 131-163.
- ANTONIETTI Thomas, «La Fête de Finges de 1899», dans *1798: la Révolution en Valais*, p. 275-293.
- ARBELLAY René, *Grône. Un passé à découvrir*, Grône, 1995, 735 p.
- ARLETTAZ Gérald, «L'émigration: un enjeu politique cantonal et national (1848-1888)», dans *Vallesia*, 46 (1991), p. 67-81.
- ARLETTAZ Gérald, «Les conflits idéologiques», dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 93-147.
- ARLETTAZ Gérald, «Les transformations économiques et le développement du Valais (1850-1914)», dans *Développement et mutations du Valais*, p. 9-62.
- ARNOLD Peter, *Gaspard Jodoc Stockalper de la Tour (1609-1691)*, 2 vol., Genève, 1987-1988.
- BERTRAND Jules Bernard, «La Jeune Suisse et ses débuts en Valais (1835-1840)», dans *Annales valaisannes*, 1936, p. 134-153.
- BINER Jean-Marc, «Autorités valaisannes (1848-1977/79)», dans *Vallesia*, 37 (1982), p. 7-407.
- BINER Jean-Marc, «Etat des gouverneurs du Bas-Valais (1488-1798)», dans *Vallesia*, 18 (1963), p. 177-215.
- BINER Jean-Marc, *La chapelle du Pont*, Sion, 1978, 8 p. (Sedunum nostrum, bulletin n° 23).
- BINER Jean-Marc, JACQUOD René, «L'église de Bramois restaurée», s.l., 1967, 46 p.
- BOHNET Raphaël, CRETZAZ Bernard, *Analyse d'une fortune sédunoise au XVIII^e siècle, d'après le constat de partage de Jean Pierre Bonvin*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Genève, 1966, 116 p.
- La Bourgeoisie de Sion des origines à l'an 2000*, Sion, 2000, 144 p.
- BÜCHI Albert, *Le cardinal Mathieu Schiner*, adapté de l'allemand par André Donnet, Neuchâtel, 1950, 318 p.
- CALPINI Jacques, «Etat du conseil municipal et du conseil bourgeois de Sion (1848-1965)», dans *Annales valaisannes*, 1966, p. 275-314.
- CARLEN Louis, «Generalvikar und Grossdekan Dr. Johann Christian Hagen (1683-1746)», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 18 (1985), p. 467-488.
- CARLEN Louis, *Kultur des Wallis*, 2 vol., Brig, 1981-1984.
- CASSINA Gaëtan, «Des goûts et des couleurs en Valais à la fin de l'Ancien Régime: notes d'histoire de l'art», dans *La Part du feu*, p. 65-81.
- CASSINA Gaëtan, «La 'source généalogique' des Torrenté», dans *Association valaisanne d'études généalogiques*, bulletin n° 11, 2001, p. 10-13.
- CHOLVY Gérard, *Frédéric Ozanam (1813-1853). L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX^e siècle*, Paris, 2003, 784 p.
- CLEMENZO Jean-Yves, *Fondation des caves coopératives. Crise du vignoble valaisan (1920-1940)*, Sierre, 1998, 195 p.

- CLEMENZO Jean-Yves, *La fondation des caves coopératives et la crise du vignoble valaisan (1920-1940)*, Mémoire de diplôme dactylographié, Université de Genève, 1997, 108 p.
- CORDONIER Alain, «Bibliographie des imprimés valaisans des origines jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (1644-1798) suivie des Notices biographiques des imprimeurs (1644-1798)», dans *Vallesia*, 39 (1984), p. 9-96.
- COURTEN Eugène de, «Valaisans au service de causes perdues: Naples 1861 – Rome 1870», dans *Annales valaisannes*, 1965, p. 325-372.
- COURTEN Eugène de, *Famille de Courten: Généalogie et services militaires*, Metz, 1885, 258 p.
- CROUZET Denis, *Les Guerriers de Dieu, la violence au temps des troubles de religion (vers 1525-vers 1610)*, 2 vol., Seyssel, 1990.
- CURIGER Othmar, «L'hôtel de ville de Sion (1657-1665)», dans *Vallesia*, 15 (1960), p. 1-143.
- DELUMEAU Jean, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, 1965, 417 p. (Nouvelle Clio, 30).
- Développement et mutations du Valais*, éd. Groupe valaisan de sciences humaines, Sion, 1976, 272 p. (Société et culture du Valais contemporain, 2).
- DONNET André, «Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798», dans *Vallesia*, 32 (1977), p. 1-246.
- DONNET André, «La fontaine du Lion sur le Grand-Pont à Sion», dans *Vallesia*, 16 (1961), p. 243-260.
- DONNET André, «La société du Casino de Sion», dans *Annales valaisannes*, 1990, p. 183-305.
- DONNET André, «Le musée de Valère et la protection des monuments d'art et d'histoire en Valais jusqu'en 1935», dans *Vallesia*, 1 (1946), p. 87-119.
- DONNET André, «Personnages du Valais fichés par l'administration française du département du Simplon (1811): trois exemples de la 'Statistique morale et personnelle' de l'Empire», dans *Vallesia*, 41 (1986), p. 193-308.
- DONNET André, *La révolution valaisanne de 1798*, 2 vol., Martigny, 1984 (Bibliotheca vallesiana, 17-18).
- DONNET André, *Marie de Riedmatten*, voir RIEDMATTEN, Marie de.
- DONNET André, CASSINA Gaëtan, «Des changements survenus en ville de Sion durant un siècle (1780-1880), observés par le Dr Bonaventure Bonvin et son neveu Antoine-Louis de Torrenté», dans *Annales valaisannes*, 1985, p. 3-36.
- DUBLER Anne-Marie, *Masse und Gewichte im Staat Luzern und in der alten Eidgenossenschaft*, Luzern, 1975, 74 p.
- DUBUIS François-Olivier, LUGON Antoine, «Sion: inventaire topographique des maisons aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Vallesia*, 35 (1980), p. 129-436.
- DUBUIS Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, 1995, 319 p. (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 16).
- DUPONT LACHENAL Léon, «Notes sur la famille Bertrand», dans *Annales valaisannes*, 1943-1945, p. 117-192.

- EVÉQUOZ-DAYEN Myriam, «L'introduction des allocations familiales», dans *CACI 1951-2001. Caisse d'allocations familiales du commerce indépendant*, [Sion], 2001, p. 5-25.
- FAYARD DUCHÊNE Janine, «Le symbole de l'ostracisme en Valais: la levée de la Matze», dans *Ordre moral et délinquance de l'Antiquité au XX^e siècle*, dir. Benoît Garnot, Dijon, 1994, p. 149-159.
- FAYARD DUCHÊNE Janine, «Une famille au service de l'Etat pendant six siècles, les Kuntschen de Sion», dans *Vallesia*, 48 (1993), p. 269-366.
- FAYARD DUCHÊNE Janine, *Les origines de la population de Sion: bourgeois, habitants perpétuels et tolérés*, Sion, 1994, XXVI + 528 p. (Cahiers de Vallesia, 4).
- FRANCILLON Denise, «Sion: ouverture à la modernité et recherche d'identité (1830-1897)», dans *La Part du feu*, p. 163-194.
- GALLY-DE RIEDMATTEN Louiselle, «Le soldat valaisan au service de l'Empereur Napoléon: un service étranger différent (1806-1811)», dans *Vallesia*, 59 (2004), p. 1-197.
- GATTLEN Anton, «Notizen aus meinem Leben: Aufzeichnungen des Walliser Malers Lorenz Justin Ritz (1796-1870)», dans *Vallesia*, 16 (1961), p. 1-224 + XVI pl.
- GATTLEN Anton, «Portrait des Walliser Malers Lorenz Justin Ritz», dans *Vallesia*, 18 (1963), p. 217-260 + VIII pl.
- GERN Philippe, *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI. Diplomatie, économie, finances*, Neuchâtel, 1970, 274 p.
- GHIKA Grégoire, «Luttes politiques pour la conquête du pouvoir temporel sous l'épiscopat de Hildebrand Jost (1613-1634)», dans *Vallesia*, 2 (1947), p. 71-158.
- GHIKA Grégoire, *La fin de l'état corporatif et l'établissement de la souveraineté des dizains au XVII^e siècle*, Sion, 1947, 286 p.
- GRAVEN Jean, «L'école de Droit valaisanne (1807-1908)», dans *Annales valaisannes*, 1965, p. 177-242.
- GRAVEN Jean, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan*, Lausanne, 1927, 539 p.
- GRAVEN Jean, *Réhabilitation du capitaine Antoine Stockalper*, Sion, 1927, 158 p.
- GREMAUD Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne, 1875-1898 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 1^{ère} série, 29-33, 37-39).
- GRENAT Pierre Antoine, *Histoire moderne du Valais 1536-1815*, Genève, 1904, XII + 646 p.
- GUËX André, *Le demi-siècle de Maurice Troillet. Essai sur l'aventure d'une génération*, 3 vol., Lausanne, 1971 (Bibliotheca vallesiana, 5, 6, 7).
- GUËX André, *Provins Valais, 1930-1980. 50 ans de batailles pour la vigne*, [Martigny], 1980, 192 p.
- GUNTERN Josef, «Die Pest im Wallis», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 27 (1995), p. 1-286.

- HAUSER Henri, RENAUDET Augustin, *Les débuts de l'âge moderne*, Paris, 1956, 668 p. (Peuples et civilisations, 8).
- Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, éd. Groupe valaisan de sciences humaines, Sion, 1979, 331 p. (Société et culture du Valais contemporain, 3).
- Histoire du Valais*, éd. Société d'histoire du Valais romand, 4 vol., Sion, 2002 (*Annales valaisannes*, 2000-2001).
- IMESCH Dionys, *Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500, (1500-1519)*, t. 1, Brig, 1916, 772 p.
- IMESCH Dionys, *Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500, (1520-1529)*, t. 2, Brig, 1949, 403 p.
- IMHOFF Léon, «Les périodiques, l'imprimeur et les libraires du Valais à l'époque du département du Simplon (1810-1813)», dans *Annales valaisannes*, 1957, p. 149-172.
- JUNOD Louis, «Notes sur les loges militaires dans les régiments suisses au service de France sous l'Ancien Régime», dans *Revue d'histoire suisse*, 29/4 (1949), p. 493-548.
- KALBERMATTEN Philippe de, *L'hôtel de Philippe de Torrenté*, Sion, 1991, 12 p. (Sedunum nostrum, bulletin n° 47).
- KÖRNER Martin, FURRER Norbert, BARTLOME Niklaus, *Währungen und Sortenkurse in der Schweiz. Systèmes monétaires et cours des espèces en Suisse. Sistemi monetari e corsi delle specie in Svizzera (1600-1799)*, Lausanne, 2001, 512 p. (Etudes de numismatique et d'histoire monétaire, 3).
- KRENZ Vincent, *De la disparition des jardins au jardin des disparus*, Sion, 2006, 36 p. (Sedunum nostrum, bulletin n° 77).
- LEISIBACH Joseph, JÖRGER Albert, *Livres sédunois du Moyen Age, enluminures et miniatures, trésors de la bibliothèque du Chapitre de Sion*, Sion, 1985, 111 p. (Sedunum nostrum, annuaire n° 10).
- LEISIBACH Joseph, *Schreibstätten der Diözese Sitten*, Genève, 1973, 159 p. + 64 pl. (*Scriptoria medii aevi helvetica*, 13).
- LÜBER Alban Norbert, «Héros ou idiots? Thèmes et thèses sur les années 1798/1799 dans l'historiographie valaisanne», dans *1798: la Révolution en Valais*, p. 209-220.
- LUGON Antoine, «La recherche historique sur le Valais: état des lieux», dans *Annales valaisannes*, 1999, p. 51-89.
- LUGON Antoine, *Noms de lieux sédunois d'hier et d'aujourd'hui*, Sion, 2001, 28 p. (Sedunum nostrum, bulletin n° 70).
- Lycée-Collège Cantonal de la Planta (1885-1985)*, Sion, 1985, 80 p.
- MAISSEN Felix, «Walliser Studenten an der Universität Freiburg im Brisgau (1460-1914)», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 21 (1989), p. 115-127.
- MAISSEN Felix, ARNOLD Klemens, «Walliser Studenten an der Universität Ingolstadt-Landshut-München (1472-1914)», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 19 (1986), p. 161-176.
- MAISSEN Felix, GATTLEN Anton, «Verzeichnis der an der Universität Wien immatrikulierten Walliser Studenten (1377-1794)», dans *Vallesia*, 22 (1967), p. 135-151.

- MICHELET Henri, «Sur les traces des précurseurs: industries bas-valaisannes (1800-1850)», dans *Vallesia*, 23 (1968), p. 133-203.
- MICHELET Henri, *Le Valais: récit des événements et aperçu des grands problèmes valaisans de l'époque*, vol. 1: *Au temps de son extension territoriale, 1475-1569*, Saint-Maurice, 1982, 238 p.
- MICHELET Henri, *Le Valais: récit des événements et aperçu des grands problèmes valaisans de l'époque*, vol. 2: *Des réformes religieuses à l'avènement de la République, 1517-1634*, Saint-Maurice, 1990, 384 p.
- MOSER Antoinette, *Henri de Torrenté, un diplomate suisse au miroir de son journal et de sa correspondance. L'installation de la première légation de Suisse en Chine (1946-1948)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Fribourg, 2005, 234 p.
- MOULIN Alexandra, «1798: la Révolution en Valais. Le contexte historique et les événements», dans *1798: la Révolution en Valais*, p. 7-91.
- OZANAM Didier, *Les diplomates espagnols du XVIII^e siècle. Introduction et répertoire biographique (1700-1808)*, Madrid-Bordeaux, 1999, 579 p. (Collection de la Casa de Velázquez, 64; Collection de la Maison des Pays ibériques, 72).
- OZANAM Frédéric, *Œuvres complètes*, 11 vol., Paris, 1872-1873.
- PAPILLOU Jean-Henry, «De l'Ancien Régime à la Modernité: la société séduoise de 1788 à 1839», dans *La Part du feu*, p. 35-64.
- PAPILLOU Jean-Henry, «Le pouvoir et les hommes», dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 13-91.
- La Part du feu. Sion (1788-1988), urbanisme et société après le grand incendie*. Catalogue édité par les Musées cantonaux du Valais et les Archives communales de Sion, Sion, 1988, 287 p.
- PITTELOU Marguerite-Chantal, *Le mouvement chrétien-social dans le Valais romand (1891-1949)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Fribourg, 1969, 493 p. en 2 t.
- POSSA Mario, «Die Reformation im Wallis bis zum Tode Bischof Johann Jordans 1565», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 9 (1940), p. 1-216.
- PRAPLAN Serge, *La correspondance de Martin Guntern (1581-1585)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Lausanne, 1978, 118 p.
- PUTALLAZ Pierre-Alain, «Le service étranger vu à travers l'étude des enfants du grand bailli Michel Dufour: Louis, Pierre-Marie, Adrien, Marguerite, Casimir, Joseph, Frédéric et Pauline, dite aussi Henriette», dans *Vallesia*, 58 (2003), p. 1-230.
- QUAGLIA Lucien, *La maison du Grand-Saint-Bernard, des origines aux temps actuels*, Aoste, 1955, 696 p.
- RAEMY-BERTHOD Catherine, «Sion (1850-1929)», dans *INSA: inventaire suisse d'architecture, 1850-1920: villes*, vol. 9: *Sion, Solothurn, Stans, Thun, Vevey*, Zurich, 2003, p. 13-103.
- REICHENBACH Pierre, «Adrien-Félix Pottier (1792-1855)», dans *Annales valaisannes*, 2002, p. 63-115.

- REICHENBACH Pierre, «Les comptes personnels de P.-J. de Riedmatten, ancien bourgmestre de Sion pour les années 1800-1804», dans *Vallesia*, 13 (1958), p. 239-265.
- REY Michel, «La démocratie radicale», dans *Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)*, p. 149-188.
- Ribordy, essai de généalogie et d'histoire, sept siècles de présence en Valais 1290-1990*, Martigny, 1991, 383 p.
- RIBORDY-EVÉQUOZ Véronique, *Les chapelles des Mayens-de-Sion*, Sion, 1992, 34 p. (Sedunum nostrum, bulletin n° 49).
- RIEDMATTEN Henry de, «Herkunft und Schicksal einer St. Niklauser Familie: die Riedmatten», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 13 (1964), p. 531-561.
- RIEDMATTEN Marie de, *Journal intime (1882-1896)*, édition intégrale, texte établi, annoté et présenté par André Donnet, 2 vol., Lausanne, 1975 (Bibliotheca vallesiana, 14, 15).
- RIVAZ Anne Joseph de, *Mémoires historiques sur le Valais (1798-1834)*, publiés par André Donnet, 3 vol., Lausanne, 1961 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3^e série, 5, 6, 7).
- RIVAZ Paul de, «Vingt-cinq ans de la vie politique du Valais contemporain (1906-1932). Pages inédites présentées par Michel Salamin», dans *Annales valaisannes*, 1965, p. 409-475.
- RIVAZ Paul de, *Histoire contemporaine du Valais*, 2 vol., Sion, 1950.
- RODUIT Benjamin, *Les collèges en Valais de 1870 à 1925: tradition ou modernisation*, Lausanne, 1993, 398 p. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4^e série, 1).
- ROTEN Hans Anton von, «Adrien 1^{er} de Riedmatten, prince-évêque de Sion, 1529-1548» (adaptation française de Louis de Riedmatten), dans *Annales valaisannes*, 1948, p. 461-493.
- ROTEN Hans Anton von, «Die Chronik des Johann Jakob von Riedmatten (1716-1726)», dans *Walliser Jahrbuch*, 1955, p. 42-55; 1956, p. 36-44; 1957, p. 35-40; 1959, p. 27-36; 1960, p. 44-50; 1961, p. 19-29; 1962, p. 42-48; 1963, p. 51-59.
- ROTEN Hans Anton von, «Die Großkastläne von Sidiers 1451-1562», dans *Vallesia*, 38 (1983), p. 85-136.
- ROTEN Hans Anton von, «Die Landeshauptmänner von Wallis 1388-1798», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 23 (1991).
- ROTEN Hans Anton von, «Eine Walliser Familie in Bern und in der Waadt: die v. Weiss, Herren von Mollens und Dailens, ein Beitrag zur Geschichte der Beziehungen zwischen Bern und Wallis», dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, 17 (1978), p. 135-170.
- ROTEN Hans Anton von, «Zur Geschichte der reformierten Gemeinde Leuk 1560-1651», dans *Vallesia*, 46 (1991), p. 39-66.
- ROUILLER Jean-Luc, «Le Valais par les dates, une chronologie des origines à nos jours», dans *Annales valaisannes*, 1999, p. 91-277.

- ROUX Elisabeth, *La vie politique en Valais (1875-1905)*, Mémoire de licence dactylographié, Université de Fribourg, 1976, 208 p.
- RÜCK Peter, «Der Abtausch von Archivalien zwischen Wallis und Savoyen im 16. Jahrhundert», dans *Vallesia*, 28 (1973), p. 245-256.
- RUFFIEUX Roland, *La Suisse de l'entre-deux guerres*, Lausanne, 1974, 448 p.
- SALAMIN Michel, «Histoire politique du Valais sous la République helvétique (1798-1802)», dans *Vallesia*, 12 (1957), p. 1-281.
- SALAMIN Michel, «Pierre-Joseph de Chastonay et l'insurrection de 1799», dans *Annales valaisannes*, 1955, p. 241-270.
- SALAMIN Michel, *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre, 1978, 328 p.
- Saint-Séverin, son église, sa paroisse*, Sion, 1994, 248 p.
- SANTSCHI Catherine, «Catalogue des évêques de Sion de Pierre Branschen (1576). Edition critique par Catherine Santschi», dans *Vallesia*, 22 (1967), p. 87-134.
- SARRE Claude-Alain, «Un jeune Français émigré à Sion de 1792 à 1798: Casimir de Montvallon», dans *Vallesia*, 53 (1998), p. 233-255.
- SAUTHIER Georges, «Etude sur le vidomnat d'Anniviers du XII^e au XV^e siècle», dans *Annales valaisannes*, 1954, p. 153-168.
- SCHALBETTER Jacques, «Le régiment valaisan au service de l'Espagne (1796-1808)», dans *Annales valaisannes*, 1969, p. 283-369.
- Sion, la part du feu: urbanisme et société après le grand incendie (1788-1798)*, Sion, 1988, 288 p.
- SCHINER Hildebrand, *Description du département du Simplon ou de la ci-devant République du Vallais*, Sion, 1812, 547 p.
- SEILER Andreas, «Histoire politique du Valais (1815-1844), traduit de l'allemand par Grégoire Ghika», dans *Annales valaisannes*, 1951, p. 453-577.
- La Société sédunoise d'agriculture et le développement agricole de Sion*, Sion, 1908, 286 p.
- SORMAN Guy, *L'année du coq, Chinois et rebelles*, Paris, 2006, 327 p.
- STOCKALPER Kaspar Jodok von, *Handels- und Rechnungsbücher*, 10 vol., Brig, 1987-1997.
- STUDER Dominique, «Sion après le grand incendie de 1788: le nouveau visage de la ville», dans *La Part du feu*, p. 83-123.
- SYBURRA-BERTELLETO Romaine, SANTSCHI Catherine, *L'Ermitage de Longeborne*, Sion, 2003, 168 p.
- TORRENTÉ Alexandre de, *Exposé théorique et pratique du système métrique approprié aux écoles primaires suivi des tableaux officiels au grand complet renfermant la conversion des mesures locales et une foule de problèmes avec solution classique. Guide populaire dédié aux villageois*, Vevey, 1877, 55 p.
- TORRENTÉ Alexandre, *Quelques moyens de combattre le paupérisme dans un pays essentiellement agricole. Rapport présenté le 25 septembre 1866 à la Société suisse d'utilité publique*, Zurich, 1867, 47 p.
- TORRENTÉ Alexandre, *Quelques mots à un calomniateur pseudonyme*, [Sion], 1838, 20 p.

- TORRENTÉ Henri de, «Nos représentations à l'étranger, première ligne de sauvegarde de nos intérêts économiques. Impressions et expériences. Exposé présenté à Zurich le 17 septembre 1960», dans *Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie*, Zurich, 1960, 28 p.
- TORRENTÉ Henri de, *La neutralité suisse et le marché commun européen*, publié par le Secrétariat général de Parti conservateur-chrétien-social suisse, tiré à part de *Civitas*, 3/4, nov./déc. 1962, 15 p.
- TRUFFER Bernard, «Das Walliser Archivwesen im 16. Jahrhundert», dans *Vallesia*, 28 (1973), p. 213-244.
- TRUFFER Bernard, *Portraits des évêques de 1418 à 1977*, Sion, 1977 (Sedunum nostrum, annuaire n° 7).
- TRUFFER Bernard, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500 (1529-1547)*, t. 3, Sion, 1973, 413 p.
- TRUFFER Bernard, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500 (1548-1565)*, t. 4, Sion, 1977, 499 p.
- TRUFFER Bernard, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500 (1565-1575)*, t. 5, Sion, 1980, 394 p.
- TRUFFER Bernard, *Die Walliser Landsrats-Abschiede seit dem Jahre 1500 (1576-1585)*, t. 6, Brig, 1983, 375 p.
- Un peuple réfractaire à l'industrie? Fabriques et ouvriers dans les montagnes valaisannes*, dir. Werner BELLWALD et Sandro GUZZI-HEEB, Lausanne, 2006, 549 p.
- WOLFF Albert de, «Plans visuels inédits de Sion (XVI^e-XIX^e siècle)», dans *Vallesia*, 24 (1969), p. 133-152 + XVII pl.
- WOLFF Albert de, «Un tableau de Sion exposé au Salon de Paris en 1810», dans *Annales valaisannes*, 1965, p. 123-127.
- WOLFF Albert de, *Le portrait valaisan*, Genève, 1957, 326 p.
- ZERMATTEN Maurice, *Sion, capitale aristocratique et paysanne*, Neuchâtel, 1944, 308 p.
- ZIMMERMANN Jérôme, *Essai sur l'histoire du collège de Sion*, Sion, 1914, 163 p.
- ZUFFEREY Erasme, *Le passé du val d'Anniviers (l'époque moderne 1482-1798)*, présenté et amendé par Michel Salamin, Sierre, 1973, 285 p.
- ZUFFEREY Erasme, *Le passé du val d'Anniviers dans le cadre de l'histoire valaisanne, d'après les archives des communes et tous les renseignements accessibles*, Ambilly-Annemasse, 1927, 406 p.

Index des noms propres

A

- Abbet Ernest (1847-1920), gén. XIII. 7. 5., fils du suivant.
- Abbet Joseph (1814-1853), p. 141, 142.
- Ackermann Martin (1725), armurier, p. 91 n.
- Adenauer Konrad (1876-1967), p. 175.
- Adrien VI, pape, p. 35.
- Albertini Jean, p. 34, 61 n., 64 n.
- Albi Antoine, voir Wyss Antoine.
- Albi, veuve de Jean (1569), boulangère, p. 50 n.
- Alesii Jean (1453), prêtre, p. 10.
- Allet
- Alexis (1820-1888), conseiller d'Etat, p. 145, 154.
 - Annelie, ép. d'Antoine Stockalper, p. 113.
 - Barthélemy, gouverneur de Monthey, fils du bailli Pierre, p. 56 n., 69.
 - Catherine, ép. du bailli Antoine Waldin, puis de Barthélemy Wyss, p. 58 n.
 - Charles (1905-1989), p. 4 n.
 - Marie, ép. de Nicolas (III) de Torrenté, gén. VIII. 2., p. 59, 74, 78, 79, 113.
 - Michel, capitaine, père de Catherine, p. 59, 77.
 - Pierre (1556), doyen du chapitre de Sion, p. 45.
 - Pierre, bailli (1558-1559), p. 40.
- Allet-Zwissig Danielle, historienne, p. 4 n., 137, 148, 151 n.
- d'Allèves
- Gaspard Etienne Bernard (1759-1799), gén. XI. 2. 11.
 - Joseph Ignace (1762-1809), gén. XI. 3. 5.
- Allevoz Perrette, ép. de Jean Berthod, p. 11.
- Am Troyen Heynoz (1461), p. 13.
- Ambüel
- Alphonse (1664.1742), bailli, gén. IX. 1. 5., p. 86, 97.
 - Alphonse (Joseph Alphonse*) fils du bailli Alphonse, gén. X. 6. 4.
 - Alphonse (Joseph Alphonse* Aloys) (1753-1801), petit-fils du bailli Alphonse, p. 88, 89.
 - Anne Marie, ép. de Jean Félix de Torrenté, fille du bailli Alphonse, gén. XI. 5., p. 75, 76 n.
 - Balthazar (1624), bourgmestre de Sion, p. 77 n., 110.

- Catherine (1773), épouse de Melchior, p. 53, 55.
 - François Frédéric, évêque de Sion (1760-1780), p. 124.
 - Joseph Etienne (1719-1749), fils du bailli Alphonse, gén. X. 5. 4., p. 75.
 - Julienne, fille de Balthazar, p. 77.
 - Melchior (1573), vice-bailli, p. 53, 55.
 - Pierre, gouverneur de Monthey, réformé, p. 40. 41, 58.
- Ammann Hans Robert, historien, archiviste cantonal, p. 23.
- Ammann – Doubliez Chantal, historienne, p. 4 n., 5, 7, 20 n., 23, 26 n., 35, 46, 115.
- Amried Marie, ép. d'Antoine (VI), gén. VII. 1.
- Andenmatten
- Hans (1569), boulanger, p. 50 n.
 - Marie Josèphe, ép. de Jean Joseph Antoine de Torrenté, gén. XI. 7.
 - Pierre Joseph (1749-1837), architecte, p. 122.
- Andree
- famille, p. 23.
 - *Johannodus*, gén. II. 6.
- d'Angreville Jacques Etienne (1808-1867), héraldiste, p. 1 n.
- d'Anniviers
- Antoinette (1268), ép. de Pierre de Venthône, p. 6 n.
 - Béatrice, petite-fille de Jean, ép. de Pierre de Rarogne, p. 19 n.
 - Guillaume (1235), vidomne, p. 6.
 - Jacques (1266), vidomne, p. 6.
 - Jean (1278), vidomne et major, p. 19 n.
- Arlettaz Gérald, historien, p. 157.
- Armbruster Jean (1485), prévôt de Berne, p. 25.
- Augustini Antoine (1743-1823), bailli, p. 127.
- Aymon Marie Caroline Eugénie, dite Pépé (1861-1938), ép. d'Edouard de Torrenté, gén. XIII. 2. 5.
- Aymonet Antoine (1488), d'Ayer, p. 23 n.

B

- Bachofen Henri (Enrico Carlo, dit Henri), gén. XV. 1. 3.

- Ballifard Jean Christian, gén. VIII. 4. 1.
de la Balma
- Pierre, serf du val d'Anniviers, p. 8.
- Ulrich, serf du val d'Anniviers, p. 8.
- Barberini,
- famille, p. 95.
- Antoine, capitaine, gén. X. 1. 5.
- Emmanuel (1856-1921), gén. XIII. 7. 9.
- Jean Martin, chanoine de Sion, p. 123 n.
- Marie Cécile, ép. de Jean Philippe (IV) de
Torrenté, gén. X. 6., p. 76 n., 77, 78 n., 84,
114 n., 120, 200.
- Marie Josèphe, ép. d'Alphonse de Kalber-
matten, p. 88, 89.
- Petermann (1672), châtelain vidomne de
Sion, p. 79.
- Bardi
- Antoine, p. 42 n., 43.
- Georges (1571), fils d'Antoine, p. 42 n.
- Marguerite (1571), fille d'Antoine, p. 42 n.
- Barman
- Joseph (1761-1814), avocat, p. 135.
- Léonice (1835-1906), ép. de Philippe (VII)
de Torrenté, fille de Maurice, gén. XIV. 2.
- Maurice (1808-1878), conseiller d'Etat,
p. 142.
- Barral Aline* Cécile Marie, ép. de Christian*
Marie Edmond de Torrenté, gén. XVII. 6.
- Barthes (1915-1980), écrivain et critique
français, p. 171.
- de la Bâtia Isabelle, ép. de Richard de Vil-
lette, p. 7.
- Baumeler Harald Joseph, gén. XV. 7. 3.
- Baumgarter Jodoc (1626), réformé, p. 67.
- Bay Marie Madeleine (1741-1805), ép. de
Jean Pierre Bonvin, p. 193 n.
- Bayard André Joseph Gustave (1906-1965),
docteur en médecine, gén. XIV. 4. 6.,
p. 128 n.
- Beck Joseph Marie (1814-1883), chanoine,
p. 145.
- Beeger
- Antoine Melchior (1765-1832), bourgeois
de Sion, p. 178 n.
- Marie Josèphe Catherine (1819-1854), ép.
d'Alexandre de Torrenté, petite-fille d'An-
toine Melchior, gén. XIII. 7., p. 139.
- Bellini
- Catherine (1569), boulangère, p. 50 n.
- François (1569), vendeur de sel en gros,
capitaine, p. 50 n., 53.
- Bemondi Jean (1572), ép. de Barbe de Ried-
matten, p. 52 n.
- Bencher Jacques (1514), p. 31
- Bender Gabriel, ethnologue, p. 203.
- de Beneis André (ou dei Benzi), dit de
Gualdo, évêque de Sion (1418-1437),
p. 20 n., 22.
- Bennassar Bartolomé, historien, p. 2 n.
- Berclaz Peronnette (1485), p. 15.
- Bergier Jean Samuel (1758-1825), général
vaudois, p. 131.
- Berguerand Daniel* Joseph Nestor, gén.
XVI. 8. 2.
- Berra Henri (1894-1958), syndicaliste,
p. 182, 183, 185.
- de Bertherinis
- *Frisquina*, ép. de Jean de Torrenté, gén.
III. 1., p. 13.
- Jean, père de *Frisquina*, p. 13.
- Berthod
- Catherine, ép. de Martin (II) Kuntschen,
p. 78 n.
- Etienne (1553), bourgeois de Sion, p. 40 n.
- François (1569), vendeur de sel en gros,
p. 50 n.
- Isaac (1622 et 1626), réformé, p. 66 n., 67.
- Jacques, de Vernamiège, gén. II. 9., p. 11,
16, 27.
- Jean (1461), père de Jacques, p. 11.
- Marie Catherine, ép. de Jean Joseph de Tor-
renté, gén. X. 5., p. 75, 78 n., 84.
- Michel (1576), major de Nendaz, p. 53, 56.
- Bertrand Auguste, chanoine de Saint-Mau-
rice, p. 154.
- de Bèze Théodore (1519-1605), réformateur,
p. 64.
- Bieler Victor (1881-1952), évêque de Sion,
p. 180, 182, 189.
- Binder Thomas, bourgeois de Sion, boulan-
ger, p. 53 n.
- Bioley Alexis (1917), curé de Genève,
p. 164 n.
- Biolley Henri (1841-1913), conseiller d'Etat,
p. 147, 156 n.
- Blatter
- Ignace (1756), secrétaire d'Etat, p. 114 n.
- Jean Joseph, évêque (1734-1752), p. 116.
- *Yaninus*, ép. d'Agnès de Torenté, de Verna-
miège, sœur d'Antoine, p. 13 n.
- Bodin Jean (1530-1596), juriste français,
p. 118.
- de Bons Patience, ép. de Pierre Hyacinthe de
Riedmatten, p. 136.
- Bonvin
- Anne Catherine, ép. de Jean Rey, p. 39 n.

- Bonaventure (Etienne Henri Bonaventure*) (1775-1863), p. 193, 194, 196.
 - Jean Pierre *senior* (1765), p. 88, 89.
 - Jean Pierre *junior* (1733-1801), gén. IX. 5. 1., 193 n.
 - Marie Catherine Barbe, ép. d'Antoine Gabriel de Torrenté, gén. XII. 1., p. 192, 193 n.
 - Othmar (1836-1902), gén. XIII. 4. 6.
 - Roger (1907-1982), conseiller fédéral, p. 186.
 - Bosoni Jacques, notaire, p. 26 n.
 - Bosonyer *Jordana*, ép. de Benoît de Prinsières, p. 12.
 - Bovier Marie Joséphe, ép. d'André Passy (1747-1782), p. 177 n.
 - Brantschen Pierre, auteur du catalogue des évêques de Sion en 1576, p. 115.
 - Brégy Joseph (1798), p. 131.
 - Briguet Sébastien (1685-1746), chanoine de Sion, historien, p. 119.
 - Broquet Colette (Luzia Rosa, dite Colette), ép. de Léon Marc de Torrenté, gén. XVI. 2.
 - Bruttin
 - Antoinette, directrice du lycée-collège de la Planta, p. 201.
 - Jean (1461), prêtre, p. 13.
 - Juliette (1903-1995), tante d'Antoinette, p. 4 n.
 - Léon (1863-1922), gén. XIII. 7. 8.
 - Roger (1934), architecte, p. 195 n.
 - du Buc Guillaume, pasteur à Lausanne, p. 64.
 - Bujard Pierrette Jeanne, ép. de Ferdinand (III) Jules Martin de Torrenté, gén. XVI. 5.
 - Bulliet
 - Barthélemy (1566), p. 52.
 - Catherine, voir Passietaz Catherine
 - Jean (1571), p. 52, 54.
 - Marie (1571), fille de Jean, p. 52.
 - Mathieu (1622), sautier, p. 66 n.
 - Burkhardt Catherine (Agathe Katarina, dite Catherine), ép. d'Antoine Marc Albert Marie, gén. XVII. 2., p. 203 n.
 - Burgener
 - Elisa (1839-1913), ép. de Flavien (I) de Torrenté, gén. XIV. 1., p. 75 n., 159 n.
 - Joseph (1872-1964), conseiller d'Etat, p. 114 n.
 - Pierre (1556), curé d'Anniviers, p. 45.
 - Burnier
 - Aymon (1617), notaire, gén. VII. 2. 3, p. 96.
 - Catherine, ép. de Jean Jodoc Kuntschen, p. 81 n., 93 n.
 - Jean (1605), marchand, p. 96.
 - Bussard François Elie (1929), chanoine de Saint-Maurice, p. 183 n., 185.
- ## C
- Caamaño y Gayoso Jose (1806), ministre plénipotentiaire espagnol, p. 127.
 - de Cabanis
 - Amédée, p. 9 n.
 - Etienne, p. 9 n.
 - Françoise, ép. de Perrod de Torrenté, p. 8.
 - Hyllioz (1453), p. 10
 - Jean (1437-1438), fils d'Amédée, p. 9 n.
 - Jean Amédée, p. 14, 15.
 - Jeannette, fille d'Etienne, p. 9 n.
 - Pierre, p. 9 n.
 - Ulrich, p. 9 n.
 - Callot Jacques, p. 208, 210.
 - Caloz
 - Anthille (1531), de Saint-Luc, p. 17.
 - Jean (1453), p. 10.
 - Calpini
 - Jacques (1816), bourgeois de Sion, p. 139 n., 178 n.
 - Jacques (1804-1870), négociant, p. 139.
 - Joseph (1816), bourgeois de Sion, p. 139 n., 178 n.
 - Othmar (1842-1880), gén. XIII. 4. 5.
 - Calvin Jean (1509-1564), réformateur, p. 64.
 - Carlen Louis, historien, p. 115.
 - Cassina Gaëtan, historien de l'art, p. 124, 125 n.
 - Castelli Elisabeth, historienne, p. 117.
 - de Cervent
 - François, p. 20 n.
 - Jean (1449), fils de François, p. 20.
 - de Chaignon Pierre, résident de France en Valais, p. 114 n.
 - Chandelers Jean (1297), p. 8
 - Chappaz Maurice, écrivain, p. 191.
 - Charles X, roi de France, p. 178 n.
 - Charles Quint, empereur, p. 35.
 - de Chastonay Oscar (1897-1965), conseiller d'Etat, p. 179, 185, 186, 187.
 - Chessex Philippe* Etienne, gén. XVI. 8. 1.
 - Chevassu
 - Léon* Augustin, gén. XIII. 2. 4., p. 94 n.
 - Renée* Marie Antoinette Jeanne (1905-1977), ép. de Pierre* Léon Jules de Torrenté, fille de Léon, gén. XVI. 4., p. 94 n.

de Chevron

- Isabelle, ép. de Christophe de Silenen, p. 25 n.

- Nicolas, vidomne, p. 45, 53, 54.

Cholvy Gérard, historien, p. 183.

Ciprian Peter (1569), p. 50 n.

Claivaz Maurice (1798-1883), conseiller national, p. 144.

Clausen Martin, bailli, p. 40.

Clavien Alain, historien, p. 156.

Communis ou de Communis

- Barthélemy (1569), vendeur de sel en gros, p. 50 n.

- Jean (1569), vendeur de sel en gros, p. 50 n.

Comte Francis (François Charles Eugène, dit Francis), gén. XVI. 4. 1.

Contat François (1819-1908), gén. XIII. 4. 2.

Copt Benjamin (1791), officier, p. 106 n.

Cordolet Catherine, *alias* Bon, ép. de Pierre (II) de Torrenté, gén. II, p. 10.

Cotruzzola Linda Maria Teresa, ép. d'Alexandre de Torrenté, gén. XVIII. 2.

Couchepin Arthur (1869-1941), conseiller d'Etat, p. 162 n.

de Courten

- famille, p. 106, 107, 127, 129, 131, 136 n., 203.

- Anne Marie Thérèse, ép. de Jean Joseph Antoine de Torrenté, gén. XI. 7.

- Anny (Marie Anne Françoise, dite Anny) (1905-1980), ép. d'Henri (II) de Torrenté, gén. XV. 8., p. 169, 201.

- Antoine, bailli (1432), p. 32 n.

- Barthélemy, fils du bailli Antoine, p. 32 n.

- Charles Albert (1870-1947), gén. XIV. 1. 4.

- Eugène (Antoine Joachim Eugène* Louis), comte (1771-1839), colonel, p. 130, 133, 178 n.

- François Antoine Bernard Pierre (1721-1780), capitaine, gén. X. 5. 4.

- François Joseph Christophe (1747-1800), capitaine, gén. XI. 2. 8.

- Guillemette, fille de Barthélemy, p. 32 n.

- Jean François Xavier, gén. X. 2. 4.

- Joseph* François (1741-1824), p. 130, 131.

- Madeleine (Marie Madeleine* Josèphe Christine, ép. de Joseph Ignace Aloys Gaspard Médard de Torrenté, puis de François Guillaume Dufay de Lavallaz, gén. XI. 7. 4.

- Marie Josèphe Thérèse (1764-1832), ép. de Félix Alphonse de Torrenté, gén. XII. 4.

Crettaz Martin (1760), p. 98 n.

Cropt Etienne (1798-1896), juriste, p. 154 n.

Crouzet Denis, historien, p. 61 n.

Cujas Jacques (1522-1590), juriste français, p. 118.

D

Dayer

- Antoine, notaire, p. 28 n.

- Catherine, fille d'Antoine, ép. de Félix Hartmann, p. 28 n.

Decurtins Gaspard (1855-1916), professeur à Fribourg, p. 184-185.

Déglise Anne Marie (1919-2002), ép. de Charles* Joseph Marie de Torrenté, gén. XV. 9. 4.

Delacoste

- Jacques Joseph (1759-1825), marchand, p. 178.

- Jules (1840-1902), gén. XIII. 7. 2.

Dellberg Charles (1886-1978), conseiller national, p. 180, 183, 186, 188, 189, 190.

Delumeau Jean, historien, p. 61 n.

Dénériaz

- Alexandre (1830-1885), conseiller national, p. 154.

- Amédée, père d'Alexandre, p. 154 n.

- Claude Joseph, horloger, père d'Amédée, p. 178.

Deries Léon, historien, p. 134.

Derville-Malécharde Claude Joseph Parfait, préfet du département du Simplon, p. 134.

Desfayes

- Camille (1861-1947), p. 188.

- Charles, frontiste, p. 190.

de Diesbach Nicolas (1430-1475), p. 19.

Döbeli Claude (Claudine Irène, dite Claude), ép. de Joseph Charles Marie de Torrenté (1923-1990), gén. XV. 7.

Dominarum Pierre, notaire, p. 26 n.

Doneau Hugues, juriste français, p. 118.

Donnet André, historien, p. 3 n.

Drack Esther Franziska (1940-1999), ép. de Pierre Louis de Torrenté, gén. XVI. 3. 2.

Dubler Anne Marie, historienne, p. 16.

Dubuis

- François Olivier, historien, p. 92, 93.

- Pierre, fils de François Olivier, p. 54.

Duc

- Albert, notaire, fils du notaire Joseph et d'Emilie Duc, p. 179.

- Emilie (Marie Catherine Emilie*) (1818-1877), veuve du notaire Joseph Duc, ép. de Joseph Ferdinand* Ducrey, p. 178, 179.

- Jean Baptiste (1781-1862), colonel, père d'Emilie, p. 178.
- Jean Joseph (1748-1821), père de Pierre Joseph, p. 135.
- Joseph (1806-1852), notaire, fils de Pierre Joseph, p. 178.
- Pierre Joseph* (1774-1818), ép. de Manuette de Riedmatten, p. 179.
- Marie, ép. de Charles Dufour, fille du notaire Joseph et d'Emilie Duc, p. 179.

Ducrey

- Amélie, ép. d'Amédée Dénériaz, p. 154 n.
- Emilie (Marie Berthe Amélie Césarine, dite Emilie) (1858-1930), fille de Joseph Ferdinand*, ép. de Charles de Torrenté, gén. XIV. 6., p. 96 n., 177, 179.
- Ferdinand (Joseph Ferdinand*) (1806-1887), fils de Jacques Joseph, p. 178, 189.
- Henri (1805-1864), juge fédéral, p. 142.
- Jacques Joseph (1772-1839), p. 177, 178.
- Jules (1846-1905), conseiller d'Etat, fils d'Henri, p. 162.
- Marie (1848-1918), fille d'Henri, ép. de Robert de Torrenté, gén. XIV. 3.

Dufay Joseph Emmanuel, seigneur de Tanay, p. 80.

Dufay de Lavallaz, voir de Lavallaz.

Duffrat

- Catherine (1573), ép. de Jean, p. 53, 54.
- Jean (1573), notaire, p. 53, 54.
- Jean (1569), veuve de, p. 50 n.

Dufour

- Casimir (1797-1858), p. 138, 142.
- Joseph, architecte, p. 95 n., 196.
- Michel (1768-1843), père de Casimir, p. 138 n.

Dunant Alphonse, diplomate, p. 167.

Dupont-Lachenal Léon, historien, p. 116 n.

E

- Elisabeth II, reine d'Angleterre, p. 172.
- Elsig Charles Alexandre, gén. XVI. 7. 1.
- Emonet Marie Héléne Hortense, gén. XVI.6.
- Erasme (1469-1536), p. 118.
- Escheler
 - Antoinette (15149, veuve de Pierre, p. 33
 - Pierre, de Münster, p. 33.
- Esperlin
 - Henri, évêque (1451-1457), p. 19.
 - Rodolphe, frère de l'évêque, p. 19-22.

Euver Anne Marie Agathe, ép. de François Joseph Maurice* de Torrenté, gén. XI. 8.

Évéquoaz

- Louis (1865-1905), gén. XIV. 3. 4.
- Marie* Marthe Célestine Henriette (1890-1980), ép. de Maurice de Torrenté, gén. XV. 9., p. 179.
- Maurice, père de Raymond, p. 179 n.
- Raymond (1863-1945), conseiller national, p. 179, 180.

F

Fabri

- Claude, ép. de Jean Groely, p. 53, 55, 56.
- Dyonis, père de Claude, p. 56.
- Pétronille, ép. de Jacques Arnold de Kalbermatten, p. 75.

Falfier

- Barthélemy (1583), marchand, p. 53, 54.
- Françoise (1576), ép. de Pierre, p. 53, 56.
- Marie, ép. de Michel Berthod, fille de Pierre *senior*, p. 56.
- Pierre *senior* (1569), vendeur de sel en gros, p. 50 n.
- Pierre *junior*, vendeur de sel, p. 50 n., 53, 54, 56.

Fama Albano (1865-1945), p. 186 n.

Farnèse Elisabeth, ép. du roi Philippe V d'Espagne, p. 113 n.

Fauth Jean Michel, gén. XVII. 1. 2.

Favre

- Antoine (1897-1974), conseiller national, p. 179, 185.
- Maurice Marie Lucien (1925-1975), gén. XVI. 4. 2.

Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, p. 143, 144 n.

Filley

- Barbe (1571), fille de François, p. 43 n.
- François, de Bagnes, p. 43 n.
- Jean (1571), fils de François, p. 43 n.

Filliez Maurice Eugène (1811-1856), conseiller national, p. 142.

Foljambe Hall Idiens John, gén. XVI. 1. 3.

Follonier Jean (1876-1957), abbé, p. 181 n. de la Forchex Aymonnet (1435), de Cordona, p. 10 n.

Franc

- Hubert, p. 138.
- Pierre Sigismond, docteur en médecine, de Saint-Maurice, gén. X. 4. 1., p. 97.

François 1^{er}, roi de France, p. 32, 33, 37, 109.
Frégand
- André (1563), notaire, p. 53, 54.
- Antoine, père de Jean, p. 52 n.
- Jean (1571), p. 52, 53, 54.
- Pierre (1586), p. 52 n.
de Freneto Jean (1468), notaire, p. 13.
de Furno Barthélemy (1507), de Nax, gén.
III. 2. 1., p. 26.
Furrer Nicolas, p. 31.

G

Gallat *alias* Jacquemet Peronnette, ép. de Maurice Grand, p. 45.
Gally – de Riedmatten Louiselle, historienne, p. 108, 109.
Gaspoz Jean Baptiste (1869), notaire, p. 95.
Gaudin Joseph (1851), président de Grône, p. 145.
de Gaulle Charles (1890-1970), p. 168, 175.
Gay Jean Joseph Emmanuel (1768-1842), p. 177.
Gay – Balmaz Marius (1929), p. 183.
Gazel Claude, gén. XVI. 1. 2.
Genier Sandra Carole, ép. de Thierry* Ferdinand Georges Gérard, gén. XVII. 4.
Gern Philippe, historien, p. 108, 109.
Ghika Grégoire, historien, p. 25, 61.
Gillet Georges (1770), capitaine, p. 107.
Giordano di Tommasi Paolina (1816-1875), ép. de Ferdinand (I) de Torrenté, gén. XIII. 5., p. 200.
Gonnet Françoise Raymonde, ép. de Philippe Yves Louis de Torrenté, gén. XVII. 3.
Grand
- Jean (1581), major de Vernamiège, p. 48 n.
- Madeleine, ép. de Philippe (I) de Torrenté, gén. V. 2., p. 45, 48, 49.
- Maurice, major de Vernamiège, père de Madeleine, p. 45.
Grant, *alias de Clavibus*, famille, p. 23.
Graven
- Alexis (1867-1933), président de Sion, p. 120 n., 163, 188.
- Jean (1899-1987), juriste, fils d'Alexis, p. 120.
Grégoire XVI, pape, p. 178 n.
Grenat Pierre Antoine, chanoine, historien, p. 104, 112.
Groely

- Anne Christine, ép. de Nicolas Gabriel de Torrenté, gén. IX. 5., p. 78 n.
- Annelie, fille de Jean, p. 53, 56.
- Claude, voir Fabri Claude.
- François, docteur en médecine, fils de Jean, p. 43 n., 53, 56.
- François Joseph, p. 97.
- Jacques, fils de Jean, p. 56 n.
- Jean (1585), châtelain, aubergiste, p. 53, 56.
- Julienne, fille de Jean, ép. de Barthélemy Supersaxo, p. 56 n.
- Marguerite, fille de Jean, p. 56 n.
- Paul Nicolas, gén. IX. 5., p. 99 n.
Gross César (1787-1838), p. 138.
de Gualdo André, voir de Beneis André.
Guisan Henri (1874-1960), général, p. 168, 171.
Guntern
- Daniel (1581-1583), fils de Martin, p. 51 n., 57.
- Hildebrand, fils de Martin, p. 57.
- Jacques, fils de Martin, p. 56, 57, 65, 66.
- Madeleine, fille de Martin, p. 57.
- Martin, p. 41, 42, 50 n., 51 n., 52, 55, 56, 57, 58, 102 n.

H

Haegler Charles (dit Charles Saint-Maurice) (1875-1949), journaliste et député, p. 156, 182, 186 n.
Hagen Jean Christian (1743), chanoine de Sion, p. 115 n.
Halenbarter Simon (1530), d'Obergesteln, p. 37.
Hartmann
- Barbe, fille de Jean, ép. de Pierre (IV) de Torrenté, gén. IV. 1., p. 28, 36.
- Conrad, demi-frère de Barbe et de Félix, p. 28.
- Félix, frère de Barbe, p. 28, 36.
- François, frère de Barbe et de Félix, p. 28 n.
- Jean, demi-frère de Barbe et de Félix, p. 28 n.
- Jean, père des cinq précédents, p. 28 n.
- Paul, fils de Conrad, p. 28.
Henri II, roi de France, p. 109.
Henry Philippe, historien, p. 2 n.
Heusi Samuel (1940), propriétaire viticole, p. 188 n.
Hofer Paul Gustave (1883-1958), secrétaire du cartel valaisan chrétien-social, p. 181, 182.

Hollenstein Max, conseiller fédéral, p. 172 n.
Hotz Jean (1890-1969), diplomate, p. 168.

I

Imahorn Barbe, ép. de Pierre Adrien de Torrenté, gén. X. 4.
Imesch Dionys, historien, p. 34.
Imhoff Marguerite, ép. d'Antoine de Torrenté, gén. VI. 2. 7.
Imsand Catherine, ép. de Philippe (II) de Torrenté, gén. VI. 2.
In Albon
- Adrien, p. 43 n.
- Adrien, arrière-petit-fils du bailli Jean, p. 77.
- Anne, ép. du bailli Antoine de Kalbermatten, p. 55.
- Anne Marie, ép. de Jean Nicolas Gabriel de Torrenté, gén. VIII. 4.
- Jean, six fois bailli, p. 58, 61, 102 n.
- Jean, forgeron, p. 43 n.
- Jean (1574), fils de précédent, p. 43 n.
- Marc (1579), fils d'Adrien, p. 43 n.
- Simon (1579), bourgeois de Sion, p. 43 n.
In der Kumben Gilles, bailli (1456), p. 24 n.
In der Wilden Catherine, ép. d'Henri de Torrenté, gén. V. 2. 4.
Indenbechen Clément (1566), boulanger, bourgeois de Sion, p. 42 n.
Innocent VIII, pape, p. 25.

J

Jaccoud Jean baptiste, p. 154.
Jacolat
- Antoine, père d'Antoinette, p. 10.
- Antoinette, fille d'Antoine, ép. de Pierre (II) de Torrenté, gén. II, p. 9, 10 n., 17, 23.
Jacquod
- Barthélemy (1798), capitaine des Quatre-villes, p. 131.
- René, conseiller national (1952-1967), p. 180 n., 183, 187.
Jaggi Eugénie (1844-1917), ép. d'Alexandre de Torrenté, gén. XIII. 7., p. 165.
Jaquier Nicolas (1459), de Saint-Léonard, châtelain d'Anniviers, p. 20.
de la Jara Raphaël Hyram, gén. XVII. 2. 2.

Jean-Paul II, pape, p. 184 n.
Jergen
- Adrien, lieutenant, père des trois suivants, p. 82.
- Etienne, p. 82 n.
- Joseph, p. 82 n.
- Philippe, p. 82 n.
Jiang Jieshi, voir Tchiang Kai-Chek.
Jonet Jacques (1569), boulanger, p. 50 n.
Jordan Jean, évêque de Sion (1548-1565), p. 42, 63.
Joris Alexis (1800-1867), lieutenant-colonel, p. 142.
Jossen – Banmatter Gilles, bailli (1601-1603), p. 108.
Jost
- Hans Ulrich, historien, p. 189, 190.
- Hildebrand, évêque de Sion (1613-1638), p. 57, 59, 67 n., 69 n.
- Jean (1582), notaire et maître d'école, p. 57.
Juge Jean Fernand, diplomate français, p. 168.
Juillard
- famille, p. 75 n.
- Charles (1893-1982), gén. XV. 1. 2.
- Pierre Emile (1896-1970), pasteur, frère du précédent, gén. XV. 1. 1.
Juillet *Perrodus*, gén. II. 8., p. 11 n., 27.
Jules II, pape, p. 30 n.

K

Kalbermatter, de et von Kalbermatten
- Adèle (1888-1968), ép. de Charles* Marie Ferdinand de Torrenté, gén. XIV. 6. 1., p. 96 n.
- Alphonse (1870-1960), p. 159.
- Alphonse (Jean Joseph Alphonse*) (1732-1762), p. 149 n.
- Alphonse (Joseph Jacques Alphonse* (1762-1795), fils du précédent, p. 88, 89, 118.
- Anne, fille du bailli Jodoc, p. 53.
- Anne Catherine, ép. de Jean Nicolas Gabriel de Torrenté, gén. VIII. 4., p. 78 n.
- Anne Marie (1716-1798), ép. d'Antoine Théodule de Torrenté, gén. XI. 2., p. 75, 200.
- Anne Marie Elisabeth, ép. de Jean Antoine de Torrenté, gén. VIII. 4. 4.
- Anne Marie Elisabeth (1726-1794), ép. de Jean Alexis Ignace, gén. XI. 1., p. 121.

- Antille (1575), p. 43 n.
- Antoine, fils de Barthélemy, gén. VII. 2. 4.
- Antoine, bailli (1566-67 et 1569-71), p. 32, 37, 41, 52, 54, 55, 128.
- Arnold (1569), châtelain, vendeur de sel en gros, p. 50 n.
- Catherine, ép. de Martin Guntern, p. 57 n., 58.
- Catherine, fille du bailli Antoine, ép. de Petermann de Platea, p. 53, 55.
- Christine, fille du bailli Antoine, ép. de Maurice Waldin, p. 52, 55.
- Etienne, bailli (1662-1664), p. 108, 128.
- François, p. 48.
- François Xavier, capitaine, vice-bailli, fils de Jacques Arnold, gén. IX. 4. 4., p. 107.
- François Xavier Nicolas (1795-1859), gén. XII. 6. 2.
- Gaspard, fils d'Antille, p. 43 n.
- Grégoire (François Joseph Grégoire*), colonel, fils de Jacques Arnold, gén. X. 1. 5., p. 75.
- Jacques (1653), châtelain de Sion, frère du bailli Nicolas II, p. 76, 128.
- Jacques Arnold, p. 75.
- Jean, ép. d'Antoinette de Riedmatten, père des baillis Jean et Antoine, p. 32.
- Jean, bailli (1549-1551), p. 32, 41, 44.
- Jean, secrétaire d'Etat (1562-1570), p. 52, 53, 54, 55.
- Jean, fils du précédent, p. 55, 56 n.
- Jean (1572), notaire, p. 56.
- Jodoc, bailli (1540-1541), p. 44, 53.
- Joseph Arnold Michel, gén. X. 6. 5.
- Joseph Barthélemy, p. 88, 89.
- Louis, père du suivant et de Marie, p. 159 n.
- Louis (1856-1896), conseiller d'Etat, p. 158.
- Madeleine (1840-1909), ép. de Philomen de Riedmatten, p. 159 n.
- Marc (1569), marchand, vendeur de sel en gros, p. 50 n.
- Marie (1848-1872), ép. d'Henri (I) de Torrenté, gén. XIV. 5., p. 159 n.
- Nicolas (1459), bourgeois de Sion, p. 20.
- Nicolas (1569), marchand, vendeur de sel en gros, p. 50 n.
- Nicolas I, bailli (1453-1455), p. 128.
- Nicolas, vice-bailli (1548-1549), père de Nicolas II, p. 57.
- Nicolas II, bailli (1616-1621), ép. d'Honorine de Torrenté, gén. V. 2. 2., p. 57, 58, 128, 129.
- Pierre, fils d'Etienne, gén. IX. 2. 5.
- Kalibbala Ssanyu, ép. de Nicolas Antoine de Torrenté, gén. XVIII. 3.
- Kasthofer Albrecht Karl Ludwig (1777-1853), directeur des forêts de l'Etat de Berne, p. 136 n.
- Kay Ludovine, ép. d'Antoine de Lavallaz, p. 75 n.
- Kohler Frédéric, industriel lausannois, p. 147.
- Koller Jacques Arnold (1757-1807), peintre, p. 124.
- Kraus
 - *Henglinus*, père d'Aldisia, p. 11.
 - Aldisia (ou Alexia) (1460), p. 11.
- Krenz Vincent, historien, p. 192.
- Kreutzer
 - Antoine (1566), p. 42 n., 43.
 - Théodule, oncle du précédent, p. 42 n.
- Kritzer Antoine (1553), bourgeois de Sion, p. 40 n.
- Kuntschen
 - famille, p. 4, 72, 74, 92, 95, 100, 103, 128, 129, 135, 136 n., 201, 203, 205.
 - Alphonse* Paul (1755-1815), gén. XI. 2. 4., p. 78 n., 91.
 - Anne Catherine, ép. de Philippe (III) de Torrenté, gén. IX. 4., p. 78 n., 81, 83 n., 84, 92, 93 n., 95, 99 n., 115, 200, 208.
 - Anne Marie, ép. de Jean de Torrenté, gén. IX. 2., p. 77, 122.
 - Anne Marie Elisabeth Crésence (1763-1834), ép. de Pierre Adrien Charles de Riedmatten, p. 194.
 - Barbe (1572), ép. de Pierre de Riedmatten, p. 53 n.
 - Barthélemy, fils de Martin (III), gén. VII. 3. 3., p. 98.
 - François Xavier Balthazar Paul (1725-1810), p. 88, 89.
 - Jean Emmanuel, fils de Barthélemy, p. 102 n.
 - Jean Jodoc, fils de Martin (IV), p. 81 n., 93 n., 99 n.
 - Jean Joseph Bonaventure* (1674-1737), p. 81, 82, 84, 85.
 - Jeanne Marie Elisabeth (1670-1724), ép. d'Adrien Jergen, p. 81 n., 82.
 - Joseph* Emmanuel Martin Xavier (1849-1928), conseiller d'Etat, p. 155, 158, 160, 180, 198 n., 205.
 - Joseph Martin (1883-1954), fils du précédent, p. 188 n., 189, 198 n., 202.

- Martin (II), vice-bailli (mort en 1602), p. 57, 78 n., 205.
 - Martin (IV), p. 88, 89.
 - Martin, *simplex*, fils de Michel, p. 74 n.
 - Michel, fils de Martin (II), gén. VI. 2. 4., p. 59, 74 n., 78 n., 205.
 - Victoire (Madeleine Emmanuelle Victoire*) (1845-1869), ép. de Flavien (I) de Torrenté, gén. XIV. 1.
- Kuonen Thomas, p. 53.

L

- Lacordaire Henri (1802-1861), religieux français, p. 184 n.
- Lambien
- famille, p. 93, 94.
 - Adrien, bailli (1684-1687), p. 77, 95, 129, 200.
 - Anne Barbe, ép. d'Antoine (VIII) de Torrenté, gén. IX. 1., p. 77, 95.
 - François, père de Martin, p. 77.
 - Martin, gén. VIII. 1. 4., p. 77.
- de Lamennais Félicité (1782-1854), religieux français, p. 183 n., 184.
- Lamon
- Jean François Michel*, gén. XI. 5. 9., p. 98, 134 n.
 - Marie Elisabeth, fille du précédent, ép. de Xavier Alphonse de Torrenté, gén. XII. 2.
- Lauener Jean Alfred, gén. XVI. 2. 2.
- de Lavallaz, Dufay de Lavallaz
- Antoine, p. 75 n.
 - Cécile (Marie Madeleine Cécile* Elisabeth) (1871-1941), fille du précédent, ép. d'Albert (I) de Torrenté, gén. XV. 2.
 - François (1905-1966), ingénieur, gén. XV. 2. 5.
 - Joseph (1864-1930), gén. XIV. 1. 6.
 - Joseph* Marie Léon (1919-2004), fils du précédent, gén. XV. 9. 8.
 - Sara (1737-1795), ép. d'Alphonse de Kalbermatten, p. 149 n.
- Lehner (ou Lener) Antoine, bailli (1479-1482), p. 24.
- Lehner Marguerite, ép. de Georges Supersaxo, p. 24 n.
- Lengen Jean Nicolas, gén. VI. 2. 5.
- Lenziger Paul Louis, gén. XV. 3. 1.
- Léon X, pape, p. 35.
- Léon XIII, pape, p. 184, 185.
- Lergien Charles (1577), tailleur, p. 53, 54.

- Leu Hans Jakob, érudit zurichois, p. 117.
- Liviodi François, notaire, gén. V. 2. 5., p. 43 n.
- Lochmatter Nicolas, p. 44, 48.
- Lorenz Jakob, professeur à Fribourg, p. 189, 190 n.
- Loretan Jacques (1577), p. 48 n.
- Lorge Jean Thomas Guillaume, général français, p. 131.
- Louis XI, roi de France, p. 19.
- Louis XII, roi de France, p. 37.
- Louis XIV, roi de France, p. 113 n.
- Louis XV, roi de France, p. 114 n.
- Louis XVI, roi de France, p. 108.
- Lovis François (1817-1890), jésuite architecte, p. 193.
- de Loyola Ignace, p. 38.
- Ludolff Hans, dessinateur, p. 121.
- Lugon Antoine, historien, p. 92, 93, 192.
- de Lungiis
- Christophe, tailleur, p. 13.
 - Françoise, fille du précédent, ép. de Jean de Bertherinis, p. 13.
- Luther Martin, réformateur, p. 35, 64.
- Lyod
- Antoine, du val d'Anniviers, père des trois suivants, p. 43 n.
 - François (1571), p. 43 n.
 - *Jeneta*, ép. d'Antoine Bardi, p. 43 n.
 - Pierre, p. 43 n.

M

- Macherel
- Elsa, ép. de Antoine (I) de Torrenté, gén. III. 3., p. 28, 116 n.
 - Thomas, père de la précédente, p. 28.
- Mageran Michel, bailli (1631-1638), p. 49 n., 67, 78, 112.
- Major (1609), chanoine de Sion, p. 96.
- Majoris *alias* de Vergeriis
- Marguerite, ép. de Philippe (II) de Torrenté, gén. VI. 2., p. 46, 47.
 - Théobald, père de la précédente, p. 46, 52.
- Maley Jean (1569), p. 50 n.
- Mallet Adèle* Adrienne Laurence Louise, ép. de Paul de Torrenté, gén. XV. 5.
- de Mandrot Louis Alphonse (1814-1882), colonel, héraldiste, p. 1 n.
- Mangourit Michel-Ange Bernard, résident français, p. 130, 131.
- Manir Martin (1569), boulanger, p. 50 n.

Mao Zedong (Mao Tsé-Toung), p. 171.
 Marie Thérèse d'Autriche, impératrice, p. 113 n.
 Massard Jean François (1770), officier au service d'Espagne, p. 107.
 Massey Johannod, gén. II. 5., p. 11 n.
 Mayenzet Antoine, six fois bailli, p. 41, 43 n., 47, 57, 58, 102 n.
 Mayor Marie-José, ép. d'Albert (II) de Torrenté, gén. XVII. 1.
 Mazzini Giuseppe (1805-1872), patriote italien, p. 138.
 de Médicis Catherine, reine de France, p. 38.
 Mérian Matthieu (1593-1650), graveur, p. 121.
 Metzelten Jean Eusèbe, gén. V. 2. 6.
 Meyer de Stadelhofen Marcel (Jacques Henri Marcel*) (1878-1973), gén. XIV. 6. 3.
 Michaud
 - Ernestine, ép. du suivant, p. 187 n.
 - Joseph (1908-1997), viticulteur, p. 187 n.
 Michelet Henri, chanoine de Saint-Maurice, historien, p. 67 n.
 Michod Pierre (1591), bourgeois de Thonon, p. 56 n.
 Monnet Jean (1888-1979), homme politique français, p. 175.
 de Montheys
 - Claudine, ép. de Théobald Majoris, p. 46, 47.
 - Elisabeth, ép. de Joseph Barthélemy de Kalbermatten, p. 88.
 - François, vidomme de Leytron, père de Claudine, p. 46.
 - Jean, deux fois bailli, p. 103, 129.
 - Marie Elisabeth, ép. d'Antoine (IX) de Torrenté, gén. X. 2., p. 76 n., 87 n.
 Morand Alphonse (1809-1888), conseiller aux Etats, p. 140.
 Morandt Jean (1569), boulanger, p. 50 n.
 Moren Michel (1583), de Bagnes, p. 53, 54.
 Moser Melchior (1569), p. 50 n.
 Moser
 - Antoinette, fille du suivant, gén. XV. 8. 1., p. 165, 168, 169.
 - Pierre Albert Joseph, gén. XV. 8. 1.
 Mottier Aymon (1622), p. 66 n.
 Moureau Jeanne, ép. de Pierre Thomas, p. 75.
 Mousnier Roland, historien, p. 3.
 Mugnier Isabelle, ép. de Jean de Torrenté, gén. VI. 2. 2.
 de Mun Albert (1841-1914), comte, p. 180, 184, 185, 190.

Murmann Jean (1514), de Brigue, p. 31, 32, 33.
 Mutter Marguerite (1583), ép. d'Antoine Quintin, p. 53.

N

Nanchoz Jacques (1577), p. 53.
 Nanschen
 - Fyttly (1569), boulanger, p. 50 n.
 - Jean (1622), frère de Martin et Pierre, p. 66 n.
 - Marthe, ép. de Pierre Adrien de Torrenté, gén. X. 4., p. 97.
 - Martin (1622), p. 66 n.
 - Pierre (1622 et 1626), p. 66 n., 67.
 Nanseti
 - Antoinette, ép. d'Antoine Frégand, p. 52 n.
 - Elisabeth (1571), ép. de Georges Nanseti, p. 52.
 - Georges (1514), notaire, p. 32.
 - Georges (1571), notaire, ép. d'Elisabeth, p. 52, 54.
 - Marguerite, ép. de François Hartmann, p. 28 n.
 - Marguerite (1578), p. 43 n.
 Napoléon 1^{er}, empereur des Français, p. 133, 135, 137.
 Naterer Sébastien, imprimeur, p. 117.
 Nenda Madeleine, ép. de François Joseph Maurice* de Torrenté, gén. XI. 8., p. 76.
 Niblousa Béatrice, p. 8.
 Niggli Mathilde (1877-1942), ép. de Louis de Torrenté, gén. XV. 3.
 de Nochia
 - Antoine (1485), p. 15.
 - Jean, ép. de Johanna de Torrenté, de Vernamiège, p. 116 n.
 - Laurent, père de la suivante, p. 53, 56.
 - Pernelle, ép. de Jean Kalbermatter, p. 53, 56.
 de Nucé
 - Antoinette, ép. du colonel Jean Baptiste Duc, p. 178.
 - Fanny (1865-1937), ép. de Jules* Joseph Adrien Lazare de Torrenté, gén. XIV. 4.
 - Louise (Marie Antoinette Louise*), ép. de François Antoine Grégoire Mathias de Torrenté, gén. XI. 6. 7.
 - Marie Louise Caroline, ép. de César Gross, p. 138 n.
 de Nynauld Jean (1622), p. 96.

O

- Odet Nicolas, lieutenant, p. 113.
de Oliveira Nunes Mônica, ép. de Maurice*
Charles Henri Marie Raymond de Torrenté,
gén. XVII. 8.
Owlig
- Adrien, père de la suivante, p. 78 n.
- Eva, ép. de Jean de Torrenté, gén. VI. 2. 2.,
p. 74 n., 76, 78 n., 98.
- Gaspard (1530), de Mörel, fils du suivant,
p. 37.
- Jean, de Mörel, p. 37.
Ozanam Frédéric (1813-1853), p. 183, 184.

P

- Palaz (1899), ingénieur, p. 157 n.
Papilloud Jean-Henri, historien, p. 136.
Passient Catherine, ép. de Jean Scharren,
p. 52 n.
Passietaz Catherine (1566), p. 52.
Passy
- André (1730-1803), père de la suivante,
p. 177.
- Marie Josèphe, ép. de Jacques Joseph
Ducrey, p. 177, 178.
Pellissier
- Jean, gén. VIII. 2. 5.
- Marie Elisabeth, ép. de Jean Joseph Rey,
p. 39 n.
de Pensa
- François, père de Marie, p. 58 n.
- Jean (1569), boulanger, p. 50 n.
- Marie, ép. de Jean Waldin, p. 58 n.
Perren
- Jean, gouverneur de Saint-Maurice, p. 53 n.
- Marguerite, veuve du précédent, voir Schu-
ler Marguerite.
- Marie, ép. d'Antoine (VI), gén. VII. 1.
- Paul (1514), p. 31.
Perrig Moritz (1798), p. 131.
Perrini
- Agnès, ép. de Pierre de Petra et de Martin
Steffilen, p. 45.
- Anne, ép. de Gilles de Prato, p. 29.
- Jean (1459), p. 20, 29.
- Jodoc (1459), p. 20.
Perrolaz Oscar (1874-1923), journaliste,
p. 161 n.
Peter
- famille, p. 23.

- Antoine (1478), p. 11 n.
Petitpierre Max (1899-1994), conseiller fédé-
ral, p. 168, 170 n., 172.
de Petra
- Isabelle, ép. de Nicolas Furrer, p. 31.
- Jean (1514), châtelain d'Hérens, p. 32, 44.
- Marguerite, ép. de Philippe (I) de Torrenté,
gén. V. 2., p. 44, 49.
- Pierre, ép. d'Agnès de Perrini, p. 45 n.
Peyrefitte Alain (1925-1999), homme poli-
tique et écrivain français, p. 171.
Pffifer Rodolphe, avoyer de Lucerne, p. 69 n.
Philippe (Don), fils de Philippe V d'Espagne,
p. 113.
Philippe apôtre, p. 208-209.
Philippe Néri, p. 208-209.
Philippe V, roi d'Espagne, p. 113 n.
Piazza-Molo Olga* Caterina Maria Teresa,
ép. de Ferdinand (II) de Torrenté, gén. XV.
6.
Pie IX, pape, p. 154.
Pignat Hippolyte (1813-1885), conseiller
d'Etat, p. 142.
Pilloud Auguste (1883-1956), abbé, p. 182 n.
Pissiveri Marc, ép. de Jeannette de Cabanis,
p. 9 n.
Pitteloud Vincent (1845-1917), gén. XIII. 7.
7.
Pittier Jean Louis (1794), p. 76 n.
Plaschy Marie Christine, ép. de Nicolas
Gabriel de Torrenté, gén. IX. 5., p. 78.
de Platea
- Anne, ép. de François de Riedmatten
- Antoine, gén. VI. 1. 6.
- Benoît (1569), vendeur de sel, p. 50 n.
- Cécile, ép. de Nicolas Schiner, p. 46.
- Claude, frère de l'évêque Philippe, p. 32.
- Erhard, père de Cécile, p. 46.
- Etienne, gén. VIII. 1. 3., p. 77.
- Georges, gén. V. 2. 2., p. 57.
- Jean (1440), p. 17.
- Jean, banneret de Sion et *clavifer*, p. 40, 41,
45.
- Jean (1591), réformé, fils du châtelain Phi-
lippe, p. 55, 56, 64.
- Jean Etienne, bailli (1689-1699), p. 97 n.
- Petermann, bailli (1459 et 1467), p. 24 n.
- Petermann (1529), banneret de Sierre, p. 36.
- Petermann (1659), châtelain, vendeur de sel
en gros, p. 48, 50 n., 53, 55.
- Philippe, châtelain, père du réformé Jean,
p. 56 n.
- Philippe, évêque, p. 32, 35, 62.

- Pierre, frère de Jean (1440), p. 17.
- Platter Thomas, réformé, p. 38.
- Porrallis Claude, gén. VI. 2. 2., p. 76.
- Porthonier Barbe (1580), ép. de Jacques Lorétan, p. 48 n.
- Possa Mario, historien, p. 49 n.
- Pottier Adrien Félix (1792-1855), p. 138.
- de Prarion Jean, gén. II. 7., p. 11 n., 27.
- de Prato
- Gilles (1513), notaire, p. 29.
- Georges, marchand et châtelain, p. 52, 53, 54.
- Georges, docteur en médecine, fils du précédent, p. 52 n.
- de Preux
- Anne Catherine, ép. de Jean Barthélemy de Torrenté, gén. VIII. 3.
- Henri, président du parti conservateur, p. 182.
- Jacques (1791), vice-bailli, p. 104.
- Jean Alfred (1912-1998), gén. XIV. 4. 8.
- Marie Catherine Pélagie, ép. de Xavier Alphonse de Torrenté, gén. XII. 2.
- de Prinsières
- Benoît, père du notaire Jean, p. 12.
- Etienne (1528), notaire, p. 36.
- Jean (1513), chanoine, p. 31.
- Jean, notaire, gén. II. 10., p. 12, 13, 26 n., 27.
- Putallaz Pierre Alain, historien, p. 138 n.

Q

- Quintin Antoine (1583), p. 53, 54.
- de Quartéry
- Antoine (1602), capitaine, p. 66.
- Pierre (1571), p. 50 n.
- de Quay
- André (1895-1973), gén. XV. 2. 2.
- Maurice (1831-1880), gén. XIII. 3. 1.

R

- Rabiato Joseph (1727-1784), peintre, p. 120, 121.
- Ramuz Barthélemy (1591), barbier, p. 56 n.
- Rapillard Simon, notaire, p. 26 n.
- de Rarogne
- Anna, ép. de François de Cervent, fille de Guichard, p. 20 n.

- *Francisquina*, ép. de Rodolphe Esperlin, fille de Guichard, p. 19, 20 n.
- Guichard, bailli (1391 et 1399-1415), p. 19, 20 n.
- Guillaume V, évêque (1392-1402), p. 19.
- Guillaume VI, évêque (1402-1418), p. 9 n., p. 13 n.
- Hildebrand, fils de Guichard, p. 9 n., 16, 19, 20, 21.
- Jodoc (1447), fils illégitime d'Hildebrand, p. 9 n.
- Petermann, fils de Guichard, p. 16, 19, 20 n.
- Petermann, fils illégitime de Guichard, p. 20 n., 22, 23.
- Pierre (1278), père de Guichard, p. 19.
- Régis *Perrodus*, *alias* Penset (1453), de Chermignon, p. 17.
- Révilliod Claude, notaire de Monthey, p. 50 n.
- Rey
- François Joseph (1803-1853), conseiller d'Etat, p. 144.
- Jean, père de Jean Joseph, p. 39 n.
- Jean Joseph (1733-1809), notaire, p. 39, 76 n., 100, 101, 115 n.
- Michel, historien, p. 145.
- de Reynold Gonzague, écrivain, p. 3.
- Rhodt François (1569), marchand, p. 50 n.
- Ribordy
- Gaspard Gabriel (1823), p. 47 n.
- Gaspard Louis (1815-1887), gén. XIII. 4. 1.
- Guido* Léon Clément, gén. XV. 6. 2.
- Joseph Antoine Alphonse (1837-1916), gén. XIII. 4. 7.
- de Riedmatten
- famille, p. 100. 106, 116 n., 126, 127, 136 n., 203.
- Adélaïde (Catherine Patience Madeleine Louise Adélaïde* Emilie), ép. d'Alphonse Philippe (VI) de Torrenté, gén. XIII. 3.
- Adrien 1^{er}, évêque (1529-1548), p. 29, 32, 35, 36, 37, 38 n., 42, 43, 60, 62, 63, 68 n., 204.
- Adrien V, évêque (1672-1701), p. 117 n.
- Adrien (1579), p. 43 n.
- Adrien Antoine Hyacinthe (1844-1905), gén. XIII. 6. 2, XIII. 7. 3.
- Aline (1861-1946), ép. de Maurice Daniel Philippe Léon* de Torrenté, gén. XV. 4.
- Anne Catherine (1753-1811), ép. de Jean Joseph Philippe de Torrenté, gén. XII. 3.
- Antoine (1811-1897), conseiller d'Etat, p. 158, 159.

- Antoinette, ép. de Jean Kalbermatter, p. 32.
- Antoinette (1800-1883), ép. d'Antoine Louis de Torrenté, gén. XIII. 1., p. 194.
- Augustin (Jean Etienne Augustin* Germain) (1798-1867), gén. XII. 7. 2., p. 200.
- Barbe (1572), fille de Jacques, ép. de Jean Bemondi, p. 52 n.
- Barbe (1574), fille de Petermann, ép. de Georges de Prato, p. 52 n., 53, 54.
- François (1465), notaire, p. 32.
- François (1609), gén. VI. 2. 1.
- Henry, historien, p. 116 n.
- Hildebrand, évêque (1565-1604), p. 52 n., 58, 63, 65.
- Ida* Marie Françoise (1854-1942), ép. d'Henri (I) de Torrenté, gén. XIV. 5., p. 165.
- Isabelle, ép. de Pierre (IV) de Torrenté, gén. IV. 1., p. 32, 35, 36, 45, 47, 48, 78, 200, 204.
- Jacques, frère de l'évêque Hildebrand, p. 52.
- Jean (IV) (1514), notaire, châtelain de Viège, p. 32.
- Jean (1579), capitaine et banneret, p. 41, 43 n., 52 n.
- Joseph Augustin (1751-1837), capitaine, p. 131.
- Joseph Bénédicte (1743), p. 115 n.
- Julienne (Jeanne Ignatia Julienne*) (1724-1798), ép. de Jean Joseph de Torrenté, gén. XI. 3., p. 106, 124, 132.
- Léon (Marc Léon*) (1886-1920), gén. XIV. 5. 3.
- Louise* Marguerite (1784-1825), ép. de Mathias de Torrenté, gén. XII. 5.
- Mansuette (Marie Marguerite Barbe Dominique, dite Mansuette) (1789-1867), ép. de Pierre Joseph Duc, p. 179.
- Marguerite (1572), fille de Jacques, p. 52 n.
- Marie (1862-1924), auteur du *Journal intime*, p. 159, 164 n., 200.
- Marie Josèphe, ép. de Joseph Marie de Torrenté, gén. XII. 7., p. 136.
- Michel (1908-2005), gén. XV. 9. 1.
- Petermann (1470), p. 32.
- Petermann, père de Barbe, p. 52 n.
- Philomen (1836-1879), p. 159 n.
- Pierre (1572), p. 53 n.
- Pierre (1888-1979), gén. XV. 4. 1., p. 95.
- Pierre Adrien Charles (1780-1835), p. 194.
- Pierre François Xavier, gén. XII. 3., p. 47 n.
- Pierre Hyacinthe (1748-1811), p. 136.
- Pierre Joseph Aloys Michel (1744-1812), p. 89, 92.
- Thomas (1514), de Viège, p. 32.
- Rilliet de Constant Louis (Frédéric Jacques Louis*), colonel, p. 142.
- Rion
 - Alphonse (1809-1856), chanoine de Sion, gén. X. 7. 2., p. 145.
 - Antoine (1772-1814), gén. X. 7. 2., p. 132, 135, 202.
- Ritz Laurent Justin (1796-1870), peintre, gén. XII. 6. 6., p. 192 n., 194, 195.
- de Rivaz
 - Anne Joseph (1751-1836), chanoine de Sion, p. 135.
 - Charles (1796-1878), conseiller d'Etat, p. 155, 158.
 - Charles (1850-1914), fils du précédent, p. 155, 158, 159.
 - Charles Emmanuel (1753-1830), père du conseiller d'Etat, p. 130, 132.
 - Constance (1821-1894), ép. de Charles Louis de Torrenté, gén. XIII. 6., p. 152, 153, 200.
 - Marie-Jo (Marie Joseph, dite Marie-Jo), ép. de Bernard de Torrenté, fille de Paul, gén. XVI. 8., p. 200, 201.
 - Paul (1888-1959), médecin-dentiste, historien, p. 155, 156, 160.
- Rivelli Pierre (1465), de Chermignon, p. 16.
- Roberti Michel (1574), notaire, p. 53, 54.
- Rochoz, veuve de Michel (1569), boulangère, p. 50 n.
- Rolet *alias* Hugoz Germain, p. 52 n.
- Rondelli
 - *Frisquina* (1460), ép. de Jean de Torrenté, gén. III. 1., p. 11, 13 n.
 - Mathieu, copiste, père de la précédente, p. 11, 13 n.
- Rong
 - Jean, notaire, père de Marie, p. 53 n.
 - Marie (1582), ép. de Barthélemy Falfier, p. 53 n.
- Rormatter Pierre (1481), vice-bailli, p. 24, 28.
- Rossy Simone* Germaine (1911-1999), ép. de Maurice de Torrenté, gén. XVI. 3.
- Roten, de et von Roten
 - famille, p. 114 n., 127.
 - Andrée* Marie Paule, dite Chouquette (1926-2006), ép. de Raymond* Charles Marie de Torrenté, gén. XVI. 7.
 - Anne Christine (1696-1754), ép. de Jean Joseph de Torrenté, puis de Jean Philippe (IV) de Torrenté, gén. X. 3., X. 6., p. 77, 114 n.

- Antoinette, ép. de Maurice Evéquo, p. 179 n.

- Edmond (1892-1976), gén. XV. 5. 1.

- Ferdinand (1942), p. 95 n.

- Francis, comptable de la Banque cantonale, p. 163.

- Francis (Nicolas François Denis, dit Francis) (1878-1938), gén. XIV. 3. 5.

- Hans Anton, abbé, historien, p. 1, 3, 5, 30 n., 31 n., 37, 38 n., 49 n., 55 n., 57 n., 58, 61, 63, 64, 77 n., 95, 116, 128.

- Jean (1579), ancien gouverneur de Saint-Maurice, p. 43 n.

- Jean, bailli (1623-31, 1638-59), p. 49 n., 59, 67, 102 n.

- Jean Christian (1760), colonel, p. 114 n.

- Jean Hildebrand, évêque (1752-1760), p. 116.

- Jean Louis (1942), p. 95 n.

- Josette (Marie Joséphine Louise, dite Josette), ép. de Joseph* Marie* Séverin Pierre Louis (1809-1864), gén. XIII. 4.

- Marie Joséphe, ép. d'Adrien* Joseph Etienne de Torrenté (1798-1871), gén. XII. 4. 2.

- Marie Joséphe Antoinette, ép. de Xavier Alphonse de Torrenté (1782-1849), gén. XII. 2.

- Maurice Fabien, évêque de Sion (1830-1843), p. 195.

- Nicolas, colonel, gén. XIII. 4. 4.

Rotten Pierre (1569), boulanger, p. 50 n.

de Rougemont Denis (1906-1985), p. 175.

Roux Elisabeth, historienne, p. 154, 156, 158.

Rubini

- Adrien, vice-bailli, p. 43 n.

- Adrien (1580), fils illégitime du vice-bailli, p. 43 n.

- David (1580), fils illégitime du vice-bailli, p. 43 n.

Ruffieux Roland, historien, p. 190 n.

Rumieri

- Antoinette, ép. d'Henri de torrenté, gén. V. 2. 4.

- Michel (1582), p. 52.

Ruvinel Pierre (1312), p. 8.

Ryff

- Christophe (1569), marchand, p. 50 n.

- Mathias (Antoine Mathias*), bourgmestre de Sion (1586-1588), gén. X. 2. 1., p. 87.

Ryss, famille, p. 207.

Ryss Marie Barbe (1725), ép. de Martin Ackermann, p. 91 n.

S

de Saint-Jean

- Guillaumette (1369), ép. de François de Torrenté, p. 8.

- Jacquemet, père de la précédente, p. 8.

Saint-Maurice Charles, voir Haegler Charles.

Saint-Simon (1760-1825), économiste français, p. 184 n.

Salamin

- Antoinette (1577), ép. d'André Frégand, p. 53.

- Jaquet (1531), de Saint-Luc, p. 17.

- Maurice, gén. III. 2. 2., p. 26 n.

- Michel, historien, p. 163.

- Peter (1569), boulanger, p. 50 n.

de Salis P., diplomate, p. 167.

dos Santos Paola Sofia, ép. de Flavien (III) de Torrenté, gén. XVIII. 1.

Sarre Claude Alain, historien, p. 2.

Sattler Johann Rudolph, p. 118.

Savoy André (1885-1940), abbé, p. 182, 185, 189, 190.

von Schallen Anastasie, ép. de Martin Guntern, p. 52, 56.

Scharren

- Françoise (1573), p. 52 n.

- Jean, père de Françoise, p. 52 n.

Schiner

- Cécile, ép. d'Antoine (V) de Torrenté, gén. VI. 1., p. 46, 57, 71, 96.

- Gaspard, père du bailli Mathieu, p. 29 n., 46.

- Gaspard, fils du précédent, p. 29.

- Hildebrand (1754-1819), p. 99 n.

- Mathieu, évêque (1499-1522), cardinal, p. 29-35, 45, 46, 61, 64, 67, 68, 112, 115, 128, 204.

- Mathieu, quatre fois bailli, p. 46, 102 n.

- Nicolas, père de Cécile, p. 46.

- Pierre, frère du cardinal, p. 34.

Schlietter

- Christine, fille de Pierre, p. 43 n.

- Pierre, d'Evolène, p. 43 n.

Schmidt

- Arthur Otto, gén. XV. 6. 1.

- François (1569), vendeur de sel, p. 50 n.

- Franz (1569), boulanger, p. 50 n.

- Georges (1574), familier du bailli, p. 53.

- Jacques (1573), p. 53.

- Marie, ép. de François Joseph Maurice* de Torrenté, gén. XI. 8.

Schreier Alfred, p. 180.

- Schuler
- Marguerite, ép. de Jean Perren (ou Perry), p. 53 n.
 - Thomas, père de Marguerite, p. 53 n.
- Schulthess Edmond, conseiller fédéral, p. 167.
- Schuman Robert (1886-1963), p. 175.
- Schupbach Hélène Marie Henriette (1906-1967), ép. de Flavien (II) de Torrenté, gén. XVI. 1.
- Schwarz Catherine Barbe (1912-1996), ép. de Georges de Torrenté, gén. XV. 3. 3.
- de Sepibus
- Charles, gén. XV. 2. 8.
 - Gaspard (1788-1877), p. 144.
 - Marie, ép. de Charles de Rivaz, conseiller d'Etat, p. 155 n.
- Sigristen Jacques Valentin, bailli (1790-1798), p. 104.
- de Silenen
- Anne (1470), p. 32.
 - Christophe, père de l'évêque Josse, p. 25 n.
 - Josse, évêque (1482-1496), p. 25, 26, 37.
- Simmler Josias (1530-1576), p. 117 n., 119.
- Sinfresius Claude (1572), notaire, p. 53, 56.
- Sleidan Jean, historien réformé, p. 55.
- Soboul Albert, historien, p. 3 n.
- Soloz Alfred, gén. XIII. 4. 4.
- Steffilen Martin, bailli (1513-1515), p. 31, 33 n., 45 n.
- Steiger Rodolphe (1818-1872), officier bernois, p. 144.
- Stockalper ou de Stockalper
- Antoine, capitaine, p. 67, 113.
 - Elisabeth, ép. de François Groely, p. 53, 56.
 - Gaspard Eugène (1750-1826), p. 135.
 - Gaspard Jodoc, bailli (1670-1678), p. 77, 102 n., 112, 113, 129, 205.
 - Marie (1871-1948), ép. d'Alexis Graven, p. 120 n.
 - Pierre, bailli (1546-47 et 1551-1553), p. 56.
- Stucki Walther (1888-1963), diplomate, p. 167.
- Stucky Guillaume, gén. XIII. 7. 2., p. 147.
- Studer Dominique, historien, p. 192.
- Stulz Aloïs, gén. XVII. 3.
- Sumi Catherine* Anna Jacqueline, ép. de Jacques* Marie Blaise de Torrenté, gén. XVII. 7.
- Summermatter Anne Marie Catherine, ép. de Jean Nicolas Maurice de Torrenté, gén. X. 7., p. 135.
- Supersaxo
- Barthélemy (1574), p. 56 n.
 - Georges, fils de l'évêque Walther, p. 15-18, 22-27, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 45, 61, 67, 68, 115, 116, 204.
 - Georges (1536), fils du précédent, 50 n.
 - Georges (1573), vice-bailli, p. 42, 56 n.
 - Jean, fils de Barthélemy, gén. V. 2. 7.
 - Stéphanie (1503), p. 29.
 - Walther, évêque (1457-1482), p. 19-22, 24, 25, 204.
- Syburra-Bertelto Romaine, p. 200 n., 207-210.

T

- Tambonneau, ambassadeur de France auprès du Corps helvétique (1684-1689), p. 109.
- Tchiang Kai-Chek, p. 169.
- Testaz Jean (1571), du val d'Anniviers, p. 42 n.
- Theiler (ou Teiler) André (1513), p. 33.
- Theiler Louise (Aloysia), ép. de Mathias de Torrenté, gén. XII. 5., p. 94.
- Thenen
- Annelie (1580), ép. de Nicolas Venetz, p. 53 n.
 - Heinrich (1569), boulanger, p. 50 n.
 - Jean, châtelain, père d'Annelie, p. 53 n.
 - Marie (1626), ép. de Jodoc Baumgartner, p. 67.
- Théobald Etienne (1634), camérier de l'évêque, p. 67 n.
- Theven de Guéleran Guy Ovide Jules Marie (1914-1984), gén. XVI. 1. 2.
- Theytaz Jean André, d'Héremence, p. 76.
- Thilo Emile, juriste, p. 179.
- Thomas
- Anne Thérèse, ép. de Frédéric Philippe de Torrenté, gén. XI. 4., p. 75, 106.
 - Antoine Louis, fils de Pierre, gén. X. 4. 3., p. 75.
 - Jean François, marchand bourrelier à Poligny, fils de Pierre, p. 75.
 - Jean Joseph Alphonse, tailleur, fils d'Antoine Louis, p. 75.
 - Pierre, p. 75.
- Torrent Joseph (1795-1885), conseiller national, p. 142.
- de Torrenté, de Vernamiège
- Agnès, sœur du notaire Antoine, p. 13 n.
 - Agnès, fille du notaire Antoine, ép. de Jean Hartmann, p. 28, 116 n.

- Antoine, notaire, p. 4 n., 5, 10, 11, 13, 28, 45, 115 n., 116.
- Catherine, fille du notaire Antoine, ép. d'Antoine Wyss (Albi), p. 45, 116 n.
- Guillaume (1397), frère de Jean et de Jacques, p. 4 n.
- Jacques (1397), p. 4 n., 5.
- Jean (1397), p. 4 n.
- Johanna, fille d'Antoine, ép. de Jean de Nochia, p. 116 n.
- de Torrenté, du val d'Anniviers et de Sion**
- Adèle* Blanche Marie Louise Eugénie Caroline (1866-1952), ép. d'Emmanuel Barberini, gén. XIII. 7. 9.
- Adrien* Henri Joseph Pierre (1846-1894), ecclésiastique, fils de Ferdinand (I), gén. XIII. 5. 3.
- Adrien* Joseph Etienne (1786-1860), fils de Félix Alphonse, gén. XII. 4. 2.
- Adrienne (Marie Josèphe Adrienne* Constance Anne) (1846-1917), ép. de Joseph Antoine Ribordy, gén. XIII. 4. 7.
- Albert (I) Augustin Joseph Emmanuel Antoine (1872-1962), gén. XV. 2., p. 196, 198.
- Albert (II) Antoine, gén. XVII. 1.
- Alexandre (Adrien Joseph Jean Alexandre*) (1815-1888), gén. XIII. 7., p. 128 n., **136-152**, 164, 165, 197, 201, 205.
- Alexandre, fils d'Albert (II), gén. XVIII. 2.
- Alexandrine (Marie Adrienne Madeleine Alexandrine* Léopoldine) (1846-1869), ép. d'Adrien Antoine Hyacinthe de Riedmatten, gén. XIII. 7. 3.
- Alice* Elisabeth (1900-1990), ép. de Charles Juillard, gén. XV. 1. 2.
- Alphonse Félix, voir Félix Alphonse.
- Alphonse Xavier, voir Xavier Alphonse.
- Alphonsine* Eugénie Marie Josèphe Célestine (1865-1947), ép. de Léon Bruttin, gén. XIII. 7. 8.
- Anne, fille d'Antoine (V), gén. VI. 1. 4., p. 51, 53, 55.
- Anne* Marie Paule, ép. de Daniel* Joseph Nestor Berguerand, gén. XVI. 8. 2.
- Anne Barbe (1685-1723), ép. d'Alphonse Ambüel, gén. IX. 1. 5.
- Anne Catherine, fille de Philippe (III), gén. IX. 4. 3., p. 84 n.
- Anne Christine, ép. de Martin Lambien, gén. VIII. 1. 4., p. 46, 77.
- Anne Christine (1733-1793), ép. de Félix Zuber, gén. X. 2. 7., p. 86, 87, 93, 97.
- Anne Elisabeth, ép. de Pierre Sigismond Franc, gén. X. 4. 1., p. 97.
- Anne Elisabeth (1705-1778), ép. d'Antoine Louis Thomas, gén. X. 4. 3., p. 75.
- Anne Louise Marie Jeanne (1887-1971), ép. de Jacques Henri Marcel* Meyer de Stadelhofen, gén. XIV. 6. 3.
- Anne Marie (1678-1742), ép. de Jean Christian Ballifard, gén. VIII. 4. 1.
- Anne Marie, fille de Jean, religieuse, gén. IX. 2. 1., p. 122.
- Anne Marie Catherine (1726-1785), ép. de Joseph Etienne Ambüel, puis de François Antoine Bernard Pierre de Courten, gén. X. 5. 4., p. 75.
- Anne Marie Josèphe (1756-1832), ép. de Gaspard Etienne Bernard d'Allèves, gén. XI. 2. 11.
- Annelie, ép. de Michel Kuntschen, gén. VI. 2. 4., p. 59, 74 n., 78 n., 205.
- Anny (Anne Suzanne Marie, dite Anny), ép. de Jacques* Marie Jérôme Zimmermann, gén. XV. 9. 6.
- Antoine (I), gén. III. 3., p. 11, **25-28**, 31, 116 n.
- Antoine (II), gén. III. 3. 3., p. 54 n.
- Antoine (III), gén. V. 1., p. 36, 43, 44, 47, 48, 54 n.
- Antoine (IV), gén. V. 1. 2., p. 44, 54 n.
- Antoine (V), gén. VI. 1., p. 43 n., **45-52**, **54-59**, 66, 71, 96, 99, 101 n., 102, 103, 104, 108, 126.
- Antoine (VI), gén. VII. 1., p. 49, 51, 52, 54, 56, p. 83 n., 108.
- Antoine (VII), gén. VIII. 1., p. 77, 82, 97, 99, 103, 107, 108, 110, 200.
- Antoine (VIII), gén. IX. 1., p. 46, 72, 77, 93, 95, 97, 102, 103, 110.
- Antoine (IX) (1692-1737), gén. X. 2., p. 76 n., 80, 86, 87, 88, 97, 100, 102, 103, 110.
- Antoine (1566-1567), fils d'Antoine (V), gén. VI. 1. 1., p. 51, 52, 55.
- Antoine, fils de Philippe (II), gén. VI. 2. 7.
- Antoine (Joseph Antoine* Philippe Aloys) (1829-1907), ingénieur, gén. XIII. 2., p. 94.
- Antoine Gabriel (1752-1816), gén. XII. 1., p. 72, 95, 111 n., 120, 121, 122, 125, 192.
- Antoine Louis (Joseph Antoine* Louis*) (1802-1880), gén. XIII. 1., p. 72, 93, 95, 117, 122, 126, 142, **191-195**, 197, 198.
- Antoine Marc Albert Marie, gén. XVII. 2., p. 203 n.

- Antoine Théodule (Jean Antoine* Théodule*) (1715-1794), gén. XI. 2., p. 72, 75, 78 n., 88, 91, 93, 97, **102-105**, 107, 111 n., 125, 127, 200.
- Antoinette, ép. de Johannod Massey, gén. II. 5., p. 11.
- Antoinette, ép. de Barthélemy de Furno, gén. III. 2. 1., p. 26.
- Antoinette (1873-1952), ép. de Charles Albert de Courten, gén. XIV. 1. 4.
- Audrey Coralie, fille de Thierry, gén. XVII. 4. 1.
- Barbe (1577-1579), fille d'Antoine (V), gén. VI. 1. 7., p. 51, 53, 56.
- Barbe Thérèse (1738-1773), fille de Frédéric Philippe, célibataire, gén. XI. 4. 3.
- Barthélemy, voir Jean Barthélemy.
- Bernard* Charles Joseph, gén. XVI. 8., p. 3 n., 4, 5, 35, 114 n., 116 n., 198, 200, 211, 212.
- Berthe* Henriette Catherine Sarah (1854-1938), ép. de Vincent Pitteloud, gén. XIII. 7. 7.
- Carole Pierrette, fille de Ferdinand (III), gén. XVI. 5. 2.
- Catherine, ép. de Jean Eusèbe Metzelten, gén. V. 2. 6., p. 45.
- Catherine (I), fille d'Antoine (V), gén. VI. 1. 5., p. 51, 53, 54, 55.
- Catherine (II), fille d'Antoine (V), ép. de Barthélemy Wyss, gén. VI. 1. 9., p. 51, 58.
- Catherine, ép. de François de Riedmatten, gén. VI. 2. 1.
- Catherine, ép. de Barthélemy Kuntschen, gén. VII. 3. 3., p. 98.
- Catherine, ép. d'Etienne de Platea, gén. VIII. 1. 3., p. 77.
- Catherine (Marie Catherine* Elisabeth) (1795-1859), ép. de François Xavier Nicolas de Kalbermatten, gén. XII. 6. 2., p. 134.
- Célestine (Marie Josèphe Célestine* Caroline Louise Jeanne) (1839-1891), ép. de Nicolas de Roten, puis d'Alfred Solioz, gén. XIII. 4. 4.
- Césarine (Alphonsine Marie Zoé Césarine*) (1850-1915), ép. d'Ernest Abbet, gén. XIII. 7. 5.
- Chantal Alberte Marie (1933-1978), ép. de Charles Winfield Treyvaux, gén. XVI. 2. 1.
- Chantal* Marie Paule, ép. de Charles Alexandre Elsig, gén. XVI. 7. 1.
- Charles* Constant Adrien Laurent Marie André (1857-1894), gén. XIV. 6., p. 96, 159, 177, 179.
- Charles* Joseph Marie (1921-1976), fils de Maurice* Joseph Marie Célestin Louis, gén. XV. 9. 4.
- Charles Louis (Joseph Charles* Louis* Béat) (1812-1879), gén. XIII. 6., p. 95, 144, 149, 150, 152, 153, 154, 198, 200, 203, 205.
- Charles* Marie Ferdinand (1882-1961), ingénieur, fils de Charles Constant, gén. XIV. 6. 1., p. 96 n.
- Christian* Marie Edmond, avocat, gén. XVII. 6., p. 201.
- Christiane (1927-1998), ép. de Francis Comte, gén. XVI. 4. 1.
- Christine, ép. d'Aymon Burnier, gén. VII. 2. 3., p. 96.
- Christine, *simplex*, fille de Nicolas (III), gén. VIII. 2. 3., p. 74, 79, 80.
- Christine (1964-1991), ép. de Jean Michel Fauth, gén. XVII. 1. 2.
- Christine* Marie Valentine, ép. de Philippe* Etienne Chessex, gén. XVI. 8. 1.
- Claudine, fille de Pierre (III), gén. III. 2. 3., p. 26.
- Constant* Henri Antoine Louis (1885-1927), fils de Charles Constant, célibataire, gén. XIV. 6. 2.
- Danièle* Françoise Erminia, ép. de Guido* Léon Clément Ribordy, gén. XV. 6. 2.
- Denise (1913-1987), ép. de Jacques Henri de Wolff, gén. XV. 2. 7.
- Dominique* Béatrice Françoise (1948-1968), fille de Joseph Charles Marie, célibataire, gén. XV. 7. 2.
- Edmond* François Xavier Antoine Joseph Louis Cyrille (1868-1952), gén. XV. 1., p. 75 n., 114 n., 193, 195 n.
- Edouard (Louis Philippe Alphonse Edouard*, dit Dodelet) (1869-1935), gén. XIII. 2. 5.
- Elisabeth (Elisabeth* Marie Antoinette) (1900-1980), ép. d'André de Quay, gén. XV. 2. 2.
- Elisabeth Marcelle, ép. de Jean Alfred Lauener, gén. XVI. 2. 2.
- Emile Asuma, fils de Nicolas, gén. XVIII. 3.
- Emilie, ép. de Paul Louis Lenziger, gén. XV. 3. 1.
- Emma (1877-1963), ép. de Joseph de Lavallaz, gén. XIV. 1. 6., p. 159.

- Eugène (Joseph Eugène* Alphonse Félix) (1785-1860), ecclésiastique, gén. XII. 4. 1.
- Félix Alphonse (ou Alphonse Félix) (1753-1804), gén. XII. 4., p. 72, 85, 93, 94, 101 n., 103, 111 n., 125, 131, 132, 133.
- Ferdinand (I) (Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand*) (1809-1873), gén. XIII. 5., p. 95, 143, 144, 149, 152 n., 153, 197, 198, 200, 203, 205.
- Ferdinand (II) (1893-1981), gén. XV. 6.
- Ferdinand (III), gén. XVI. 5.
- Flavien (I) (Antoine Adrien Flavien*) (1838-1906), gén. XIV. 1., p. 72, 75 n., 114 n., 159 n., 198.
- Flavien (II) Antoine Marie (1898-1988), gén. XVI. 1., p. 114 n., 198.
- Flavien (III), gén. XVIII. 1.
- Flavienne Cécile Benjamine, ép. de John Foljambe Hall Idiens, gén. XVI. 1. 3.
- François (1384), fils de Perrod, p. 8.
- François (1511), fils de Jean, gén. III. 1. 3., p. 13 n.
- François Antoine (1693-1751), chanoine de Saint-Maurice, gén. IX. 2. 4., p. 122.
- François Antoine Barthélemy (1723-1748), procureur de Sion, gén. X. 6. 2.
- François Antoine Grégoire Mathias (1768-1799), gén. XI. 6. 7., p. 125.
- François Janvier, officier, gén. XI. 3. 4., p. 106, 107, 125, 132, 133.
- François Xavier Alphonse, voir Xavier Alphonse.
- Françoise* Henriette Hélène, ép. de Guy Ovide Jules Marie Theven de Guéleran, puis de Claude Gazel, gén. XVI. 1. 2.
- Frédéric Philippe, gén. XI. 4., p. 75, 97, 106, 125.
- Gabrielle Anne, ép. de Raphaël Hiram de la Jara, gén. XVII. 2. 2.
- Gabrielle Marie Adrienne Sophie (1888-1942), ép. de Francis de Roten, gén. XIV. 3. 5., p. 95 n.
- Georges, fils de Jean Philippe, gén. X. 6. 8.
- Georges (1908-1977), gén. XV. 3. 3.
- Germaine* Marie, ép. de Michel de Riedmatten, gén. XV. 9. 1.
- Guillaume (1300), fils de Pierre ou Perronet, p. 7.
- Hélène* Anna (1902-2001), ép. d'Henri de Bachofen, gén. XV. 1. 3.
- Henri (I) Charles Joseph Nicolas Philomen (1845-1922), gén. XIV. 5., p. 95, 96, 136 n., 148, **152-166**, 197, 198, 200, 205.
- Henri (II) Charles Louis Joseph (1898-1962), gén. XV. 8., p. 96 n., 114 n., 136 n., **165-177**, 201, 202.
- Henri, fils de Philippe (I), gén. V. 2. 4., p. 44, 45, 49.
- Henri* Charles Marie François d'Assise, fils d'Henri (II), gén. XV. 8. 2., p. 169 n.
- Henriette (Patience Josèphe Henriette* Marie) (1804-1876), ép. de Jean Etienne Augustin* Germain de Riedmatten, gén. XII. 7. 2., p. 95 n., 200.
- Henriette (Marie Josèphe Madeleine Henriette* Louise Philippine) (1832-1872), ép. de François Contat, gén. XIII. 4. 2.
- Henriette* Marie Joséphine (1884-1968), ép. de Louis Evéquoz, gén. XIV. 3. 4.
- Honorine, ép. de Georges de Platea, puis de Nicolas (II) de Kalbermatten, gén. V. 2. 2., p. 45, 57.
- Honorine, ép. de *Aegidius* Georges Waldin, gén. VI. 2. 6., p. 59.
- Hortense* Marie Fernande Pauline (1872-1957), fille de Robert, célibataire, gén. XIV. 3. 1.
- Isabelle, ép. de François Liviodi, gén. V. 2. 5., p. 45.
- *Jacodus* (1384), fils de François, p. 8.
- Jacqueline* Adèle Léonice Madeleine, ép. de Maurice Marie Lucien Favre, gén. XVI. 4. 2.
- Jacques, de Réchy, juré d'Ayer, fils de Pierre ou Perronet, p. 4 n., 7, 8, 9 n., 26 n.
- Jacques François, fils de Jean Nicolas Gabriel, capitaine de la milice, gén. VIII. 4. 6., p. 107, 110.
- Jacques* Marie Blaise, gén. XVII. 7.
- Janny (Jeanne Françoise Marie, dite Janny) (1908-2000), ép. d'André Bayard, gén. XIV. 4. 6., p. 128 n.
- Jaquemmet, fils de Louis, p. 8.
- Jaquette (1384), fille de François, p. 8.
- Jaquette, ép. de Jean de Prarion, gén. II. 7., p. 11, 27.
- Jean (1268), p. 6.
- Jean (1300), fils de Pierre ou Perronet, p. 7, 8 n.
- Jean, fils de Pierre (I), gén. I. 1., p. 9.
- Jean, fils de Pierre (II), père des deux suivants, gén. III. 1., p. 11, 12, 13, 100.
- Jean, moine carme, gén. III. 1. 1.
- Jean *junior*, gén. III. 1. 2.
- Jean *senior*, fils d'Antoine (I), gén. III. 3. 1., p. 36.

- Jean *junior*, fils d'Antoine (I), gén. III. 3. 2., p. 36.
- Jean, fils d'Antoine (III), gén. V. 1. 1., p. 44, 48.
- Jean, fils de Philippe (II), gén. VI. 2. 2., p. 74 n., 76, 78 n., 98, 108.
- Jean, fils du précédent, *simplex*, gén. VI. 2. 2., p. 74 n., 82, 98.
- Jean (1653-1703), gén. IX. 2., p. 46, 99, 107, 110, 122.
- Jean Adrien (1681-1732), gén. X. 1., p. 75, 80, **88-92**, 99, 100, 102, 110, 111 n., 125.
- Jean Adrien Etienne (1726-1778), gén. XI. 6., p. 59 n., 76 n., 87, 100, 103, 120, 121, 125.
- Jean Alexis Ignace (1713-1776), gén. XI. 1., p. 88, 102, 103, 106, 111 n., 121, 125.
- Jean Antoine (1682-1741), fils de Jean Nicolas Gabriel, gén. VIII. 4. 4., p. 110.
- Jean Antoine Théodule, voir Antoine Théodule.
- Jean Barthélemy (1640-1676), gén. VIII. 3., p. 99.
- Jean Félix (1723-1768), gén. XI. 5., p. 72, 75, 76 n., 80, 85, 87, 101 n., 103, 125.
- Jean Joseph (1691-1735), gén. X. 3., p. 77, 103, 110, 114 n.
- Jean Joseph (1692-1752), fils de Philippe (III), gén. X. 5., p. 75, 78 n., 81, 83, 84, 93, 102, 103, 104, 107, 110, 127, 207.
- Jean Joseph (1720-1782), gén. XI. 3., p. 93, 106, 111 n., 124, 125, 132.
- Jean Joseph Antoine (1735-1796), gén. XI. 7., p. 71 n., 76, 94, 95, 99 n., 102, 103, 111 n., 124, 125, 126.
- Jean Joseph Philippe (1742-1819), gén. XII. 3., p. 47 n., 97, 98, 103, 105, 107, 111 n., 125, 134.
- Jean Michel, gén. IX. 3., p. 79, 80, 100, 110, 112 n.
- Jean Nicolas, fils de Nicolas (III), gén. VIII. 2. 2., p. 79, 80, 100, 110, 112.
- Jean Nicolas Gabriel, gén. VIII. 4., p. 78 n., 94, 97, 100, 102 n., 103, 110.
- Jean Nicolas Maurice, voir Maurice.
- Jean Philippe (IV), gén. X. 6., p. 39, 59 n., 72, 76, 77, 78 n., **81-84**, 92, 94, 95, **99-103**, 105, 110, **113-120**, 123, 125, 126, 196, 200, 204, 207.
- Jean* Yves Maurice (1950-1997), fils de Raymond, gén. XVI. 7. 2.
- Jeanne Marie Catherine Marthe (1782-1823), ép. de Pierre François Xavier de Riedmatten, gén. XII. 3.
- Jeannette, ép. de Jacques Berthod, gén. II. 9., p. 9 n., 11.
- Jeannette, ép. de Jean de Prinsières, gén. II. 10., p. 9 n., 11, 12, 31 n.
- Jérémie* Bernard Marcel, gén. XVIII. 5.
- Jérôme Alain, gén. XVIII. 4.
- Joseph* Charles Marie, dit Josi (1910-1968), gén. XV. 7.
- Joseph* Christian Ignace Vincent, célibataire, gén. XI. 3. 2., p. 106, 111 n., 125.
- Joseph Grégoire, officier, gén. XI. 1. 1., p. 106, 107, 111 n., 125.
- Joseph Ignace Aloys Gaspard Médard (1778-1814), officier, gén. XI. 7. 4., p. 105, 127.
- Joseph Marie (Jean Joseph* Adrien Marie* Siméon) (1774-1837), gén. XII. 7., p. 72, 95, 103, 134, 135, 136, 152, 198, 200.
- Joseph* Marie* Séverin Pierre Louis (1807-1865), gén. XIII. 4., p. 95 n., 143, 196, 197 n.
- Joséphine (1829-1889), ép. de Gaspard Louis Ribordy, gén. XIII. 4. 1.
- Jules* Joseph Adrien Lazare (1857-1926), gén. XIV. 4., p. 95 n., 128 n.
- Jules Pierre Joseph, dit Julon (1905-1932), gén. XIV. 4. 4.
- Julie (Marie Josèphe Julie* Adèle) (1842-1912), ép. d'Othmar Calpini, gén. XIII. 4. 5.
- Julie* Jacqueline Marie Joseph, fille de Jacques, gén. XVII. 7. 1.
- Julienne, ép. d'Antoine de Kalbermatten, puis de Jean Venetz, gén. VII. 2. 4., p. 82, 96.
- Julienne, ép. de Jean Pellissier, gén. VIII. 2. 5.
- Laurence* Véronique Andrée, fille de Christian, gén. XVII. 6. 1.
- Léon (Maurice Daniel Philippe Léon*) (1860-1942), gén. XV. 4., p. 95, 114.
- Léon Marc (1904-1969), gén. XVI. 2.
- Liliane, ép. de Daniel Emile Zingg, gén. XVI. 3. 1.
- Louis (1300), fils de Pierre ou Perronet, p. 7, 8.
- Louis (Pierre Marie Louis* Nestor) (1875-1962), gén. XV. 3.
- Louise (Anne Catherine Louise*) (1802-1869), célibataire, gén. XII. 6. 5.
- Louise (Caroline Marie Joséphine Amélie Louise*) (1879-1895), célibataire, gén. XIV. 3. 3.
- Louiselle* Marie Constance Fernande Léonine (1853-1930), ép. d'Adrien Antoine

- Hyacinthe de Riedmatten, gén. XIII. 6. 2., p. 152, 153.
- Lucie (1576-1599), ép. d'Antoine de Platea, gén. VI. 1. 6., p. 51, **53-56**.
 - Lucie, fille de Nicolas (III), *simplex*, gén. VIII. 2. 4., p. 74, 79, 80.
 - Madeleine, ép. de Jean Supersaxo, gén. V. 2. 7., p. 45.
 - Madeleine, ép. de Jean Nicolas Lengen, gén. VI. 2. 5.
 - Madeleine (Anne Marie Catherine Marguerite Madeleine*) (1795-1845), ép. de Jean André Theytaz, gén. XI. 8. 1.
 - Madeleine (Marie Madeleine* Philippine Catherine) (1828-1915), ép. de Maurice de Quay, gén. XIII. 3. 1.
 - Madeleine Françoise Anne Marie (1913-1995), ép. de Jean Alfred de Preux, gén. XIV. 4. 8.
 - Marguerite (1579-1583), fille d'Antoine (V), gén. VI. 1. 8., p. 51, 53.
 - Marguerite (Anne Catherine Marguerite* Louise), ép. de Laurent Justin Ritz, gén. XII. 6. 6., p. 134.
 - Marguerite Fanny (1898-1993), ép. de Pierre Emile Juillard, gén. XV. 1. 1.
 - Marguerite Marie, ép. de Claude Porrallis, gén. VI. 2. 2., p. 76.
 - Maria (Marie Léona Paule, dite Maria) (1894-1987), ép. de Pierre de Riedmatten, gén. XV. 4. 1., p. 95.
 - Marie (Caroline Catherine Marie* Antoinette, dite Maya) (1866-1957), ép. de Léon Augustin Chevassu, gén. XIII. 2. 4., p. 94 n.
 - Marie (Marie* Josèphe Henriette Faustine) (1842-1918), ép. d'Othmar Bonvin, gén. XIII. 4. 6.
 - Marie Amélie Augustine Séverine, dite Mayette (1860-1925), célibataire, gén. XIII. 6. 4.
 - Marie Anne Louise (1762-1831), célibataire, gén. XI. 3. 3.
 - Marie Antoinette Constance Anne, dite Pouponne (1888-1956), ép. de Léon de Riedmatten, gén. XIV. 5. 3., p. 159.
 - Marie Barbe (1732-1789), ép. de Jean Adrien Etienne de Torrenté, gén. X. 2. 6., XI. 6., p. 76 n., 86, 87.
 - Marie Barbe Marguerite (1758-1832), célibataire, gén. XI. 3. 1.
 - Marie Catherine (1728-1781), ép. de Jean François Xavier de Courten, gén. X. 2. 4., p. 86.
 - Marie Catherine Lucrèce (1765-1814), ép. d'Alphonse Philippe (V) Gordien de Torrenté, gén. XI. 5. 12, XII. 6., p. 76 n., 85, 196.
 - Marie Catherine Véronique (1751-1823), ép. de François Joseph Christophe de Courten, gén. XI. 2. 8.
 - Marie Christine, ép. de Pierre de Kalbermatten, puis de Jean Joseph Wolff, gén. IX. 2. 5.
 - Marie Christine, ép. de Jean Etienne Joseph Zen Ruffinen, gén. IX. 5. 2., p. 78.
 - Marie Christine, ép. d'Antoine Barberini, puis de Grégoire de Kalbermatten, gén. X. 1. 5., p. 75, 88.
 - Marie Christine (1767-1800), ép. de Joseph Ignace d'Allèves, gén. XI. 3. 5.
 - Marie Christine (1768-1806), ép. d'Antoine Rion, gén. X. 7. 2., p. 135, 202.
 - Marie Elisabeth (1680-1733), ép. de Jean Joseph Wolff, gén. VIII. 4. 2.
 - Marie Elisabeth (1696-1775), ép. de François Xavier de Kalbermatten, gén. IX. 4. 4., p. 81, 82, 84.
 - Marie Elisabeth (1720-1783), ép. de Maurice Philibert Mathieu Zuber, gén. X. 1. 4., p. 88.
 - Marie Elisabeth (1730-1771), ép. de Jean Pierre Bonvin, gén. IX. 5. 1., p. 193 n.
 - Marie Elisabeth (1744-1808), ép. d'Alphonse Paul Kuntschen, gén. XI. 2. 4., p. 78 n., 91, 92, 98.
 - Marie Elisabeth (1749-1825), célibataire, gén. XI. 1. 4.
 - Marie Elisabeth (1759-1814), ép. de Jean Joseph Antoine de Torrenté, puis de Jean François Michel Lamon, gén. XI. 5. 9., XI. 7., p. 76 n., 85, 134 n.
 - Marie Elisabeth Cécile (1730-1773), ép. de Joseph Alphonse Ambüel, gén. X. 6. 4.
 - Marie José Delphine Alice, ép. d'Arthur Otto Schmidt, gén. XV. 6. 1.
 - Marie Josèphe Antoinette (1797-1848), célibataire, gén. XII. 6. 3.
 - Marie* Josèphe* Antoinette Stéphanie Ida, ép. de Pierre Albert Joseph Moser, gén. XV. 8. 1., p. 169 n.
 - Marie Josèphe Elisabeth, ép. de Joseph Arnold Michel de Kalbermatten, gén. X. 6. 5.
 - Marie Judith (1687-1732), ép. de Barthélemy Waldin, gén. IX. 1. 6.
 - Marie Judith (1723-1783), célibataire, gén. X. 3. 3.

- Marie Judith (1756-1799), célibataire, gén. XI. 5. 7., p. 85.
- Marie* Louise* Josèphe Rosalie (1843-1922), ép. de Guillaume Stucky, puis de Jules Delacoste, gén. XIII. 7. 2.
- Marie Pétronille (1723-1771), ép. d'Antoine Mathias Ryff, gén. X. 2. 1., p. 86, 87.
- Marie* Thérèse* Andrée, ép. de Jean Pierre Sébastien Zimmermann, gén. XV. 9. 5.
- Mariona, ép. de Maurice Salamin, gén. III. 2. 2.
- Marthe* Léonice (1897-1995), célibataire, gén. XV. 4. 2., p. 114 n.
- Mathias (1762-1833), gén. XII. 5., p. 85, 93, 94, 125.
- Mathilde* Pauline Berthe Alphonsine Caroline (1852-1918), célibataire, gén. XIII. 7. 6.
- Maurice (Ernest Maurice* Alfred Emile, dit Boyon) (1848-1872), gén. XIII. 7. 4.
- Maurice (François Joseph Maurice*) (1766-1825), gén. XI. 8., p. 76.
- Maurice (Jean Nicolas Maurice* ou Maurice* Nicolas) (1736-1801), gén. X. 7., p. 76, 93, 94, 103, 111 n., 125, 132, 135, 202.
- Maurice* Antoine Louis (1906-1966), gén. XVI. 3.
- Maurice * Charles Henri Marie Raymond, gén. XVII. 8., p. 162 n., 202 n.
- Maurice* Joseph Marie Célestin Louis, gén. XV. 9., p. 75 n., 114 n., 136 n., 177, **179-183, 185-189**, 191, 198, 205.
- Maya, voir Marie (Caroline Catherine Marie* Antoinette).
- Mayette, voir Marie Amélie Augustine Séverine.
- Mélanie Marie, fille de Thierry, gén. XVII. 4. 2.
- Mutesi Léa, fille de Nicolas, gén. XVIII. 3.
- Myriam (1906-1995), ép. de François Dufay de Lavallaz, gén. XV. 2. 5.
- Nicolas (I), voir Nycollin.
- Nicolas (II), gén. VII. 2., p. 49, 51, 53, 54, 56, 58, 59 n., 82, 83 n., 93, 96, 99, 101, 108.
- Nicolas (III), gén. VIII. 2., p. 49, 58, 59, 67, 74, 77, 79, 82, 83, 96, 100, 102 n., 103, 108, 112, 113.
- Nicolas (IV), gén. VII. 3., p. 59, 76, 78 n., 82, 98, **102-105**, 107, 108, 112, 122, 123, 126, 127, 128.
- Nicolas* Antoine, gén. XVIII. 3., p. 203 n.
- Nicolas* Ferdinand Gustave, gén. XVI. 6.
- Nicolas Gabriel (1688-1738), gén. IX. 5., p. 78, 94, 110.
- Nocoline, ép. de *Johannodus* Andree, gén. II. 6., p. 11, 15.
- Noëlle* Thérèse Marie (1901-1994), célibataire, gén. XIV. 4. 2., p. 128 n.
- Nycollin, fils de Pierre (II), gén. II. 1., p. 11, 15, 16, 21, **23-27**, 204.
- Odette* Odile Emma Marie (1908-1984), ép. de Pierre von der Weid, gén. XV. 2. 6.
- Patricia* Claude Thérèse, ép. d'Harald Joseph Baumeler, gén. XV. 7. 3.
- Paul* Louis Georges (1863-1951), gén. XV. 5., p. 114, 196.
- Paul Maurice (1690-1749), chanoine de Sion, gén. VIII. 4. 8., p. 97, 99, 122, 128 n.
- Pauline (Marie Pauline* Thérèse Eugénie Catherine) (1852-1931), célibataire, gén. XIII. 5. 5., p. 95.
- Perrette, ép. de *Perrodus* Juillet, gén. II. 8., p. 11.
- Philippe (I), gén. V. 2., p. **36-49**, 60, 78, 99, 100, 102, 103, 104, 108, 126.
- Philippe (II) (1522-1581), gén. VI. 2., p. 44, 45, 46, 48, 49, 59, 76, 82, 105, 108, 126, 205.
- Philippe (III) (1665-1722), gén. IX. 4., p. 72, 76 n., 78 n., **80-83, 91-95, 99-105**, 107, 110, 115, 123, 127, 207, 208.
- Philippe (IV), voir Jean Philippe.
- Philippe (V) (Alphonse Philippe* Gordien) (1762-1839), gén. XII. 6., 76 n., 94, 95, 111 n., 125, 132, 196.
- Philippe (VI) (Alphonse Philippe* Epiphane Alexandre) (1800-1868), gén. XIII. 3., p. 95, 134, 143, **195-198**.
- Philippe (VII) (Pierre Louis François Philippe* Marie) (1831-1880), gén. XIV. 2., p. 198.
- Philippe Antoine, gén. XI. 4. 1., p. 106.
- Philippe Jacques (1721-1745), lieutenant, gén. X. 6. 1.
- Philippe Yves Louis (1940-1989), gén. XVII. 3.
- Perrod, fils de Jacquemet, p. 8.
- Pierre, fils de Pierre ou Perronet, p. 7.
- Pierre (I), gén. I., p. 8, 9.
- Pierre (II), gén. II, p. 5 n., **9-28**, 33, 34, 60, 70, 100, 113, 115, 116, 201, 203, 204, 205.
- Pierre (III), gén. III. 2., p. 9 n., 11, 13, 14, 25, 26, 31 n., 100.
- Pierre (IV), gén. IV. 1., p. 5, **27-33**, 35, 36, 37, 47, 78, 100, 116 n., 200, 104.

- Pierre, fils de Nicolas (II), gén. VII. 2. 2., p. 82, 96, 108.
- Pierre, fils de Pierre (III), gén. III. 2. 4., p. 26, 31 n.
- Pierre Adrien (1671-1717), gén. X. 4., p. 71 n., 75, 76, 93, 96, 97, 110.
- Pierre* Léon Jules (1897-1970), gén. XVI. 4., p. 94 n., p. 121.
- Pierre Louis Maurice (1932-1993), gén. XVI. 3. 2.
- Pouponne, voir Marie Antoinette Constance.
- Raymond* Charles Marie (1914-1975), gén. XVI. 7., p. 201.
- Renée* Madeleine Théodora Clara, (1898-1991), religieuse gén. XV. 5. 3.
- Robert* Joseph Charles Gaëtan (1844-1906), gén. XIV. 3., p. 95 n., 198, 201.
- Simone (1915-1996), ép. de Charles de Sepibus, gén. XV. 2. 8.
- Sophie* Chantal, fille de Christian, gén. XVII. 6. 2.
- Stéphanie Ida Marie Catherine (1890-1981), célibataire, gén. XIV. 5. 4., p. 169 n.
- Suzanne* Marie Thérèse, ép. de Joseph Marie Léon Dufay de Lavallaz, gén. XV. 9. 8.
- Sylvie* Louise Marie Cécile, dite Vivie (1864-1942), célibataire, gén. XIII. 2. 3.
- Thérèse* Louise Pauline (1903-1994), célibataire, gén. XIV. 4. 3., p. 128 n.
- Thibault* Joseph Marie, gén. XVII. 5.
- Thierry* Ferdinand Georges Gérard, gén. XVII. 4.
- Valérie* Renée Geneviève, ép. d'Aloïs Stulz, gén. XVII. 3.
- Victor Ernest Antoine (1909-1928), célibataire, gén. XV. 1. 4.
- Vincent* Joseph Alexandre Ferdinand (1854-1927), chanoine de Sion, gén. XIII. 5. 6., p. 95, 114 n.
- Vivie, voir Sylvie Louise Marie Cécile.
- Xavier Alphonse (ou Alphonse Xavier) (1754-1834), gén. XII. 2., p. 99, 100, 103, 111 n., 125, 130, 136, 195.
- Yvonne* Léonie Julienne (1896-1985), ép. d'Edmond de Roten, gén. XV. 5. 1.
- de Tousis Jean Marie (1522), auditeur romain, p. 35.
- Treyvaux Charles Winfield, gén. XVI. 2. 1.
- Triebmann Antoine (1570), capitaine, châtelain de Sion, p. 40.
- de Triono

- Euphémie (1576), veuve du suivant, p. 53.
- Jean, notaire, p. 53, 54.
- Troillet Maurice, p. 157, 165, **187-191**, 205.
- Truffer Bernard, historien, p. 116 n.
- Tuhr Andreas von (1864-1925), p. 179.

U

- Udret Anne Catherine, ép. de Jean Adrien de Torrenté, gén. X. 1., p. 75.
- Uffembort Marguerite, ép. de Pierre de Torrenté, gén. VII. 2. 2.
- Uldrici Jean (1465), du val d'Anniviers, p. 13, 21.

V

- de Vantéry Madeleine, ép. de Jean Barthélemy de Torrenté, gén. VIII. 3.
- Vargas Fred, historienne et écrivaine, p. 2 n.
- Venez
- Agnès, ép. de Pierre (III) de Torrenté, gén. III. 2., p. 13, 14.
- Antoine, père d'Agnès et de Martin, p. 14.
- Jean (1569), chanoine, p. 55.
- Jean (1617), notaire, gén. VII. 2. 4., p. 96.
- Jean Joseph Ignace (1785-1859), ingénieur, p. 196.
- Martin (1475), châtelain de Sierre, frère d'Agnès, p. 14.
- Nicolas (1580), p. 53.
- Thonio (1569), boulanger, p. 50 n.
- de Venthône Pierre, p. 6 n.
- de Vercoren Agnès, ép. de Louis de Torrenté, p. 8.
- de Vico Théodule (1549), bourgeois de Sion, p. 39 n.
- de Villette Richard, p. 7 n.
- de Vinea
- Catherine, ép. de Jean Michel de Torrenté, gén. IX. 3.
- Jacques, notaire, p. 50 n., 55.
- Mariona (1572), fille de Jacques, p. 55.
- Vollut, président de Saxon, p. 141 n.
- Voltaire (François Marie Arouet) (1694-1778), p. 171.

W

- Wahlen Fritz, conseiller fédéral, p. 172 n.

Waldin

- famille, p. 96, 97.
- Adrien (1622), fils du bailli Antoine, p. 59 n., 66.
- *Aegidius* Georges, fils du bailli Antoine, gén. VI. 2. 6., p. 59.
- Antoine, notaire, p. 53 n., 54.
- Antoine, bailli (1615-1616), fils du vice-bailli Maurice, p. 58 n., 96.
- Antoine, capitaine, fils du bailli Antoine, p. 59 n., 66, 77, 97.
- Barbe, fille du capitaine Antoine, p. 77.
- Barthélemy (1681-1729), gén. IX. 1. 6., p. 103 n.
- Catherine, fille de Maurice, ép. de Nicolas (II) de Kalbermatten, p. 57, 59 n., 66.
- Christine, fille de Jean, ép. de Nicolas (II) de Torrenté, gén. VII. 2., p. 58, 96.
- Christine, fille du capitaine Antoine, ép. d'Antoine (VII) de Torrenté, puis d'Adrien Lambien, gén. VIII. 1., p. 77, 95, 97, 200.
- Christine, ép. de Pierre Adrien de Torrenté, gén. X. 4., p. 75.
- Elisabeth ou Elégie, fille de Pierre, ép. de Nicolas (IV), gén. VII. 3., p. 59, 78 n., 98.
- Hildebrand, vice-bailli, fils du bailli Antoine, p. 59 n.
- Jacques (1514), châtelain de Sion, p. 31.
- Jacques, fils de Maurice, p. 57, 58 n., 66.
- Jean, frère du précédent, p. 57, 58, 96.
- Marguerite (1578), fille du notaire Antoine, veuve de Thomas Kuonen, p. 53 n.
- Marie Marthe, fille du capitaine Antoine, p. 77, 97.
- Maurice, vice-bailli, p. 55.
- Pierre, fils du précédent, p. 57, 58 n., 59.

Walker Jean, bailli (1511), p. 30 n.

Warnier

- Henri (1478), châtelain de Bagnes, p. 11 n., 21.
- Jean (1568), notaire, de Mase, p. 50 n.

Waser Fanny Elise (1872-1960), ép. d'Edmond de Torrenté, gén. XV. 1.

Weger Sébastien (1759-1832), de Geschinen, p. 130.

von der Weid Pierre (1906-1978), gén. XV. 2. 6.

de Werra

- Adrien (1566), chanoine, p. 63.
- Delphine (1864-1894), ép. de Jules de Torrenté, gén. XIV. 4.

Wiestener (1522), Jean, châtelain de Bagnes, p. 35 n.

Wolff ou de Wolff

- famille, p. 94.
 - *Aegidius* (1622), p. 66 n.
 - Albert, historien, p. 120 n., 121, 122 n., 192, 195.
 - Annelie Cécile, ép. de Jean Nicolas de Torrenté, gén. VIII. 2. 2.
 - Barthélemy (1522), p. 35 n.
 - Etienne, p. 83.
 - Jacques Henri (1912-1979), gén. XV. 2. 7.
 - Jean Joseph (1676-1741), gén. VIII. 4. 2., IX. 2. 5.
 - Nicolas (1573), p. 53.
 - Sylvie (1842-1917), ép. de Joseph Antoine* Philippe Aloys de Torrenté, gén. XIII. 2.
- ## Wyss
- Antoine, bailli (1522-1523), p. 45, 116 n., 128.
 - Antoine (1591), réformé, docteur en médecine, p. 56 n., 64.
 - Barthélemy, gén. VI. 1. 9., p. 58.
 - Catherine, ép. du bailli Antoine de Kalbermatten, p. 55.
 - Gamaliel (1626), réformé, p. 67.
 - Jean (1522), châtelain de Sion, père de Catherine, p. 35 n., 55.
 - Jean, père de Marie, p. 53.
 - Lucie, fille du bailli Antoine, ép. de Jean de Petra, p. 44, 45.
 - Lucie, ép. de Michel Allet, p. 59.
 - Marguerite, ép. de François Hartmann, p. 28 n.
 - Marie (1572), ép. de Claude Sinfresius, p. 53, 56.
 - Michel, réformé, p. 52 n., 53, 56.

Y

Ysiodi Jacques, curé de Vissoie, p. 29 n.

Z

Zbreiten Madeleine, ép. de Nicolas de Kalbermatten, p. 57 n.

Zen Ruffinen

- famille, p. 79.
- François Gaspard Ignace (1803-1861), conseiller d'Etat, p. 144.
- Joseph Etienne (Jean Etienne Joseph), gén. IX. 5. 2., p. 78.
- Jules, ingénieur, p. 150.

Zenstalden Martin (1514), p. 31, 32.
Zermatten Maurice, historien, p. 100, 117.
Zimmermann
- famille, p. 75 n.
- Jacques* Marie Jérôme, gén. XV. 9. 6.
- Pierre (Jean Pierre* Sébastien) (1914-2001), gén. XV. 9. 5.
Zingg Daniel Emile, gén. XVI. 3. 1.
Zlowinen Pierre, bailli (1520), p. 31 n.
Zmut (1569), boulanger, p. 50 n.
Zuber
- Anne Catherine Elisabeth, ép. de Jean François Michel* Lamon, p. 98.
- Félix, gén. X. 2. 7., p. 87, 93.
- Maurice Philibert Mathieu, gén. X. 1. 4.
- Sébastien, bailli (1621-1623), p. 73.
Zufferey
- Antoine (1465), notaire, p. 12.
- Erasme, abbé, historien, p. 7, 8, 10, 17 n., 19 n., 21, 203.
Züren Martin, bailli (1449-1452), p. 24 n.
Zwingli Ulrich (1484-1531), réformateur, p. 64, 68 n.

Table des illustrations

- p. 12: Signet de Jean de Torrenté, fils de Pierre (II).
- p. 18: Signet de Pierre (II).
- p. 83: Pichet en vermeil ayant appartenu à Philippe (III).
- p. 199: Etiquette de vin.
- p. 209: Détail de l'intérieur de la coupe à boire aux armes de Philippe (III), voir planche 5.
- p. 210: Saint Philippe, de Jacques Callot, voir planche 9.

- Planche 1: Ayer et le val d'Anniviers.
- Planches 2 et 3: Les quatre principaux blasons de la famille de Torrenté.
- Planche 4: Le tableau de la maison bourgeoise d'Ayer et le détail du chronogramme.
- Planche 5: Coupe offerte par Philippe (III) à la Cible de Sion.
- Planche 6: Coffre en bois sculpté (1705).
- Planche 7: Coffre en bois (1715).
- Planche 8: Cartouche en bois sculpté aux armes d'alliance Torrenté-Lambien.
- Planche 9: Tableau représentant l'apôtre saint Philippe.
- Planche 10: Portrait de Jean Philippe de Torrenté.
- Planche 11: Portrait de Marie Cécile Barberini, épouse de Jean Philippe de Torrenté.
- Planche 12: Ex-libris (1722) de Jean Philippe de Torrenté.
- Planche 13: Retable baroque de la chapelle du Bourg de Conthey.
- Planche 14: Channe d'étain.
- Planche 15: Plat d'étain et détails des deux poinçons.
- Planche 16: Portrait de Jean Adrien Etienne de Torrenté.
- Planche 17: Portrait d'Antoine Louis de Torrenté.
- Planche 18: Croquis des ruines de Tourbillon par Antoine Louis de Torrenté.
- Planche 19: La maison natale d'Antoine Louis de Torrenté, au numéro 7 de la rue du Rhône.
- Planches 20 et 21: La maison de Torrenté, au numéro 10 de la rue des Châteaux.
- Planche 22: La maison Ribordy, au numéro 48 du Grand-Pont.
- Planche 23: Porte d'entrée de la maison de Torrenté, au numéro 1 de la rue de l'Eglise.
- Planche 24: Photographie de Philippe Epiphane de Torrenté.
- Planche 25: Tableau représentant un combat de rues à Naples, le 15 mai 1848.
- Planche 26: Portrait de Ferdinand de Torrenté.
- Planche 27: Portrait de Paolina Giordano di Tommasi, épouse de Ferdinand de Torrenté.
- Planche 28: Médaillon représentant Charles Louis de Torrenté.
- Planche 29: Photographie du conseiller d'Etat Alexandre de Torrenté.
- Planche 30: Photographie du conseiller d'Etat Henri (I) de Torrenté.
- Planche 31: Photographie de l'ambassadeur Henri (II) de Torrenté.
- Planche 32: Photographie de Maurice de Torrenté.

Table des matières

Introduction	p. 1
I. Une riche famille anniviarde	p. 6
1. Les origines de la famille	p. 6
- Un nom latinisé	p. 6
- Le point sur les ancêtres de Pierre (I) de Torrenté	p. 7
2. Au temps de la chasse aux sorcières dans le val d'Anniviers: la tragédie de Pierre et Nycollin de Torrenté	p. 9
- Les débuts de Pierre (II), un notaire anniviarde	p. 9
- Mariages et ascension sociale	p. 11
- Un essai d'évaluation de la fortune de Pierre (II)	p. 14
- Pierre (II) et les libertés du val d'Anniviers	p. 17
- Pierre (II), victime de la chasse aux sorcières	p. 22
- Les lendemains du procès de sorcellerie: Pierre (III) à Rome	p. 24
3. Pierre (IV) et la réhabilitation de la famille de Torrenté	p. 28
- Pierre (IV) bourgeois de Sion	p. 28
- Pierre (IV) dans le clan Schiner	p. 29
- Le mariage de Pierre (IV) et d'Isabelle de Riedmatten	p. 32
- Le cas de Pierre (II), argument de Schiner contre Supersaxo	p. 33
- Les Torrenté, parents des évêques successeurs de Schiner	p. 35
II. Les Torrenté au cœur de l'élite de l'état patricien à l'époque de la Réforme	p. 37
1. Philippe (I) (1522-1581), un exemple de la vie d'un patricien valaisan au XVI ^e siècle	p. 37
- Philippe (I), boursier du roi de France	p. 37
- La carrière publique de Philippe (I)	p. 38
- Philippe (I) et les archives de l'Etat	p. 41
- Tuteur et réconciliateur: un rôle social	p. 42
- Alliances et descendance de Philippe (I)	p. 44
2. Réforme et tolérance	p. 49
- L'intéressant livre de comptes d'Antoine (V), mort en 1599	p. 49
- Clan, clientèle et Réforme	p. 55
- L'état de l'église valaisanne au XVI ^e siècle: le poids des superstitions	p. 60
- Diète et évêques devant la Réforme	p. 62
- Les réformés de 1585 à 1604	p. 64
- La Diète de Viège de 1604	p. 65
- La lente disparition du protestantisme	p. 66
III. La force du clan des Torrenté aux XVII^e et XVIII^e siècles	p. 71
1. Alliances et fortune	p. 71
- Un peu de démographie: baptisé(e)s et survivant(e)s	p. 71
- La toile arachnéenne des alliances	p. 73
- La terre au cœur du patrimoine: les Torrenté et la vigne	p. 79
- Les demeures sédunoises	p. 92

2. Rôle et influence politiques	p. 99
- Des juristes au service de la bourgeoisie de Sion et de l'Etat valaisan	p. 99
- Service étranger et pensions	p. 105
3. Les Torrenté et la culture	p. 114
- L'érudit Jean Philippe de Torrenté (mort en 1762)	p. 114
- Jean Adrien Etienne et Antoine Gabriel de Torrenté, ingénieurs géomètres et dessinateurs de talent	p. 120
- Le mécénat religieux	p. 122
- Le tableau de la maison bourgeoise d'Ayer: un retour aux sources	p. 124
IV. L'apogée des Torrenté (XIX^e-XX^e siècles)	p. 130
1. La tourmente révolutionnaire et impériale	p. 130
- Les révoltes haut-valaisannes et les Torrenté	p. 130
- La «Statistique morale et personnelle» de l'Empire	p. 133
2. Le radicalisme au pouvoir: Alexandre de Torrenté, l'humaniste libéral-radical révolté (1815-1888)	p. 136
- Alexandre de Torrenté et la «Jeune Suisse»	p. 137
- Alexandre de Torrenté, conseiller d'Etat (1848-1853)	p. 142
- L'économiste et le journaliste	p. 145
3. Le «Régime de Torrenté»: le conservateur Henri (I) de Torrenté (1845-1922), conseiller d'Etat de 1881 à 1905	p. 152
- Les jeunes années et les premiers pas en politique	p. 152
- Contraste des jugements portés sur le «régime de Torrenté»	p. 155
- Un «honnête homme», soucieux de l'avenir du Valais	p. 159
4. Le diplomate Henri (II) de Torrenté (1893-1962)	p. 165
- L'entrée dans la «carrière»	p. 165
- Paris-Berne: la défense des intérêts commerciaux de la Suisse	p. 167
- La création de la légation suisse en Chine	p. 169
- Diplomatie et commerce: Henri (II) de Torrenté en poste à Londres (1948-1954) et à Washington (1954-1960)	p. 171
- Henri (II) de Torrenté et l'Europe	p. 174
5. Le mouvement chrétien-social: le conservateur progressiste Maurice de Torrenté (1889-1975)	p. 177
- «L'Albert de Mun valaisan»:	
Maurice de Torrenté à la tête du cartel chrétien-social	p. 180
- L'administrateur	p. 187
6. La famille de Torrenté et «la maladie de la pierre»:	
les constructions réalisées à Sion aux XIX ^e et XX ^e siècles	p. 191
- Dessins et description de Sion par Antoine Louis de Torrenté (1802-1880)	p. 191
- L'hôtel de l'ingénieur Philippe (VI) Epiphane (1800-1868)	p. 195
Conclusion	p. 200
- Annexe 1. Notices concernant deux objets des Musées cantonaux ayant appartenu à la famille de Torrenté, par Romaine Syburra-Bertelletto	p. 207

- Annexe 2. Généalogie de la famille de Torrenté, de Sion, du XV ^e au XXI ^e siècle	p. 211
- Annexe 3. Les alliances matrimoniales de la famille de Torrenté de la quatrième à la seizième génération (XVI ^e -XX ^e siècles)	p. 257
- Annexe 4.1. Tableau généalogique simplifié N° 1	p. 258
- Annexe 4.2. Tableau généalogique simplifié N° 2	p. 259
- Bibliographie	p. 261
- Index des noms propres	p. 271
- Table des illustrations	p. 295
- Table des matières	p. 297